Document de Référence

Rapport Financier Annuel 2012

réinventons / notre métier

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL 1

1 LE GROUPE AXA 3

1.1 Données financières historiques consolidées 4
1.2 Information sur la Société 6
1.3 Rapport d'activité 20
1.4 Trésorerie et financement du Groupe 82

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 89

2.1 Mandataires sociaux, dirigeants et salariés 90
2.2 Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants 106
2.3 Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées 130
2.4 La cotation 138

3 CADRE RÉGLEMENTAIRE, FACTEURS DE RISQUE 139

Risques de marché et informations liées

3.1 Cadre réglementaire 140
3.2 Facteurs de risque 143
3.3 Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque 156

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS / 31 DÉCEMBRE 2012 175

4.1 État consolidé de la situation financière 176
4.2 Résultat consolidé 179
4.3 État consolidé des produits et charges reconnus sur la période 180
4.4 État des variations des capitaux propres de la période 182
4.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 186
4.6 Notes aux comptes consolidés 188
4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 321

5 INFORMATIONS ADDITIONNELLES 323

5.1 Statuts 324
5.2 Description du capital social 328

A ANNEXES 329

Annexe I Rapport du Président du Conseil d'Administration 330
Annexe II Évaluation annuelle du contrôle interne sur le *reporting* financier 339
Annexe III Responsable du Document de Référence 342
Annexe IV Autorisations financières 343
Annexe V Comptes sociaux 346
Annexe VI Embedded Value Groupe 373
Annexe VII Informations sociales et environnementales 374
Annexe VIII Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Table de concordance 392
Annexe IX Règlement européen du 29 avril 2004 – Table de concordance 393
Annexe X Rapport Financier Annuel – Table de concordance 395

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
RAPPORT ANNUEL 2012

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Rapport Annuel intègre également (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF (figure en page 395 ci-après une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de Référence) et (ii) toutes les mentions du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale annuelle d'AXA du 30 avril 2013 prévu aux articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce (les éléments correspondant à ces mentions obligatoires qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'AXA, sont référencés dans la table de concordance figurant en page 392 ci-après).

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL

Présentation de l'information

Sauf mention contraire, dans le présent Rapport Annuel, la « Société », « AXA » et/ou « AXA SA » désigne AXA, société anonyme de droit français et société mère cotée du Groupe AXA. Les expressions « Groupe AXA », le « Groupe » et/ou « nous » se rapportent à AXA SA ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes. Les actions de la Société sont désignées dans le présent Rapport Annuel comme les « actions », les « actions ordinaires » ou « les actions ordinaires d'AXA ». Le principal marché de cotation des actions de la Société est le Compartiment A de NYSE Euronext Paris, désigné dans le présent Rapport Annuel comme « Euronext Paris ». Les *American Depositary Shares* d'AXA sont désignés dans le présent Rapport Annuel comme les « ADS ». Depuis le retrait de la cote des ADS d'AXA au New York Stock Exchange, intervenu le 26 mars 2010, les ADS d'AXA sont négociés sur le marché de gré à gré américain (OTC) et sont cotés sur la plateforme OTCQX sous le symbole AXAHY. Chaque ADS représente une action ordinaire AXA.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués En millions à des fins de commodité. Ces montants ont été arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent également exister pour les pourcentages.

Informations sur les taux de change

La Société publie ses comptes consolidés en euros (« euro », « euros » ou « € »). Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans ce Rapport Annuel sont exprimés en euros. La monnaie des États-Unis sera désignée comme étant le « dollar américain » ou « USD » ou encore « $ ».

Les taux de change de clôture et les taux de change moyens utilisés dans la préparation des états financiers consolidés, afin de convertir en euros les résultats des opérations des principales filiales non libellés en euros, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2012	2011	2012	2011
	(pour 1 euro)	(pour 1 euro)	(pour 1 euro)	(pour 1 euro)
Dollar U.S.	1,32	1,30	1,29	1,39
Yen japonais (x100)	1,14	1,00	1,02	1,13
Livre sterling	0,81	0,84	0,81	0,87
Franc suisse	1,21	1,21	1,21	1,24

Pour une description de l'impact des variations de change sur la situation financière et les résultats des activités d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA », Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel.

Avertissements relatifs à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion et à la mention de prévisions

Ce Rapport Annuel fait référence à certains termes qui sont utilisés par AXA dans le cadre de l'analyse de son activité et qui peuvent ne pas être comparables à ceux employés par d'autres sociétés. Ces termes sont définis dans un glossaire figurant dans la Partie 1 « Le Groupe AXA » à la fin de la Section 1.3.

Certaines déclarations figurant dans ce document peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par d'autres facteurs pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations (ou les résultats précédents).

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques, tels que les catastrophes d'ordre météorologique ou les actes de terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la Partie 3 « Cadre réglementaire, facteurs de risque, risques de marché et informations liées » de ce Rapport Annuel afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou toute autre circonstance.

1 LE GROUPE AXA

1.1 DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES 4

Chiffres clefs 4
Dividendes 5

1.2 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ 6

Introduction 6
Histoire et évolution de la Société 6
Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote 7
Notations 7
Activités du Groupe 9
Informations sectorielles 11

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ 20

Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs 20
Les conditions de marché en 2012 23
Événements significatifs 24
Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 25
Résultats consolidés 26
Création de valeur pour l'actionnaire 34
Vie, Épargne, Retraite 35
Dommages 54
Assurance Internationale 69
Gestion d'actifs 71
Banques 74
Holdings et autres 76
Perspectives 78
Glossaire 78

1.4 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE 82

Ressources internes de trésorerie : filiales du Groupe 82
Ressources et gestion de liquidité 83
Emplois de trésorerie 85
Marge de solvabilité (Solvency I) 85
Notation de solidité financière 87
Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société 87

1.1 DONNÉES FINANCIÈRES HISTORIQUES CONSOLIDÉES

Les données financières historiques consolidées présentées ci-après sont tirées des états financiers consolidés d'AXA et des notes à ces états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, conformément aux normes IFRS.

Le tableau des données historiques présentées ci-après n'est qu'un résumé. Elles doivent être consultées avec les états financiers consolidés et les notes afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 qui figurent en Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Chiffres clefs

(En millions d'euros sauf les données par action)	2012	2011 Retraité [a]
Données du compte de résultat		
Chiffre d'affaires	**90.126**	**86.107**
Résultat financier hors coût de l'endettement net [b]	30.562	16.199
Résultat des opérations courantes avant impôt	5.867	4.657
Résultat net des opérations courantes avant impôt	5.417	4.390
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	1.002
Résultat net consolidé	4.283	4.380
Résultat net consolidé part du Groupe	**4.152**	**4.190**
Résultat par action [c] :		
- sur base non diluée	1,65	1,69
- sur base totalement diluée	1,64	1,69
Résultat net part du Groupe par action sur abandon d'activité :		
- sur base non diluée	-	0,44
- sur base totalement diluée	-	0,43
Données du bilan		
Total actif	761.849	727.204
Capitaux propres du Groupe	53.664	46.417
Capitaux propres du Groupe par action [d]	19,3	16,5
Autres données		
Nombre d'actions ordinaires en circulation	2.389	2.357
Cours moyen de l'action	11,38	12,89
Cours de l'action	13,35	10,05
Dividende par action [e]	0,72	0,69

(a) Comme décrit en Note 1.2.1 de la Partie 4 – « États Financiers Consolidés », suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées. L'évaluation finale du retraitement a conduit à ajuster légèrement les montants comparatifs retraités qui avaient été publiés au 30 juin 2012.

(b) Inclut les revenus financiers nets des frais de gestion des placements, des dépréciations, des plus et moins-values nettes réalisées sur placements, des plus et moins-values latentes sur des placements pour lesquels le risque est supporté par les assurés et sur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(c) Le calcul du résultat par action est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période présentée. Le calcul du résultat par action sur abandon d'activité ou non est présenté dans la Note 27 « Résultat par action » des États Financiers Consolidés.

(d) Le calcul des capitaux propres du Groupe par action est établi sur la base du nombre d'actions en circulation à la clôture de chaque période présentée. Le calcul déduit les actions détenues par AXA et ses filiales (les titres d'autocontrôle) dans le calcul du nombre d'actions en circulation. Les dettes à durée indéterminée sont exclues des capitaux propres pour ce calcul.

(e) Un dividende annuel est généralement payé chaque année au titre de l'exercice précédent après l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle (AG) (qui se tient habituellement en avril ou mai) et avant le mois de septembre. Les dividendes présentés dans ce tableau se rapportent à l'année de l'exercice clôturé et non à l'année au cours de laquelle ils sont déclarés et payés. Un dividende de 0,72 euro par action sera proposé à l'AG qui se tiendra le 30 avril 2013. Sous réserve du vote de l'AG, le dividende sera mis en paiement le 14 mai 2013, la date de détachement du dividende étant fixée au 9 mai 2013.

Dividendes

Les dividendes versés par la Société sont payés en euros. La politique future en matière de distribution de dividendes dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment des résultats réalisés par la Société, de sa situation financière consolidée, des exigences de capital et de solvabilité requises, des conditions de marché ainsi que de l'environnement économique général. La proposition de dividende soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA est arrêtée par le Conseil d'Administration sur recommandation de son Comité Financier.

AXA détermine sa politique de distribution de dividendes sur la base de son résultat courant consolidé diminué de la charge financière sur les dettes à durée indéterminée. Au cours des dernières années, sauf en 2009, AXA a distribué un montant de dividende de l'ordre de 40 à 50 % de ce résultat. Bien que la Direction ait l'intention de maintenir cette politique de distribution sur le long terme, le dividende proposé par le Conseil d'Administration pour une année en particulier pourrait considérablement varier en fonction de divers facteurs (tels que décrits ci-dessus) susceptibles, d'une année à l'autre, d'affecter cet objectif de distribution. Lors de l'examen du dividende à payer pour une année donnée, la Direction s'efforce de concilier (i) la gestion prudente du capital, (ii) le réinvestissement des résultats passés en vue de soutenir le développement des activités et (iii) l'attractivité du dividende pour les actionnaires.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 d'approuver le paiement d'un dividende de 0,72 euro par action au titre de l'exercice 2012.

Le tableau suivant présente les dividendes approuvés et payés au cours des cinq dernières années :

Exercice	Distribution (en millions d'euros)	Nombre d'actions (au 31 décembre)	Dividende net par action (en euro)	Dividende ouvrant droit à abattement (en euro)	Dividende brut par action (en euro)
2008	836	2.089.158.169	0,40 [b]	0,40 [b]	0,40 [b]
2009	1.259	2.289.965.124	0,55 [c]	0,55 [c]	0,55 [c]
2010	1.601	2.320.105.237	0,69 [d]	0,69 [d]	0,69 [d]
2011	1.626	2.357.197.520	0,69 [e]	0,69 [e]	0,69 [e]
2012	1.720 [a]	2.388.610.984	0,72 [f]	0,72 [f]	0,72 [f]

(a) Proposition faite à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013.
(b) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,16 euro par action pour l'exercice 2008.
(c) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,22 euro par action pour l'exercice 2009.
(d) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,28 euro par action pour l'exercice 2010.
(e) Ce dividende a ouvert droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,28 euro par action pour l'exercice 2011.
(f) Proposition faite à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2013. Ce dividende ouvrira droit à un abattement de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,29 euro par action pour l'exercice 2012.

Les dividendes se prescrivent dans un délai de cinq ans. Passé ce délai, ils sont versés au Trésor Public.

Pour plus d'informations sur la politique de distribution de dividendes d'AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » ainsi qu'à la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Dividendes » du présent Rapport Annuel.

1.2 INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Introduction

AXA est une société anonyme (SA) de droit français. Son siège social se situe 25 avenue Matignon, 75008 Paris, France et son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 40 75 57 00. AXA a été constituée en 1957 mais l'origine de ses activités remonte à 1852. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2059, sauf dissolution anticipée ou prorogation. La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920.

Les documents suivants peuvent être consultés à la Direction Juridique d'AXA (21 avenue Matignon, 75008 Paris, France) jusqu'au dépôt du prochain Document de Référence : (i) les statuts, (ii) les rapports ou autres documents établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Référence et (iii) les comptes sociaux et les comptes consolidés d'AXA de chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

Histoire et évolution de la Société

AXA a pour origine l'association de plusieurs mutuelles régionales d'assurance : les Mutuelles Unies.

1982

Prise de contrôle du Groupe Drouot.

1986

Acquisition du Groupe Présence.

1988

Transfert des activités d'assurance à la Compagnie du Midi (devient AXA Midi puis AXA).

1992

Prise de contrôle de The Equitable Companies Incorporated (États-Unis), qui deviendra AXA Financial, Inc. (« AXA Financial »).

1995

Prise de participation majoritaire dans National Mutual Holdings (Australie), qui deviendra AXA Asia Pacific Holdings Ltd. (« AXA APH »).

1997

Fusion avec la Compagnie UAP.

2000

Acquisition par Alliance Capital, filiale de gestion d'actifs du Groupe AXA, de la Société Sanford C. Bernstein (États-Unis), qui deviendra AllianceBernstein et acquisition de la société japonaise d'assurance vie Nippon Dantaï Life Insurance Company.

2004

Acquisition du groupe d'assurance américain MONY.

2005

FINAXA (actionnaire principal d'AXA) fusionnée dans AXA.

2006

Acquisition du Groupe Winterthur.

2007

Accord de partenariat à long terme avec la banque BMPS (Italie) au travers de la joint-venture AXA MPS.

2008

Acquisition de Seguros ING (Mexique).

2010

Retrait volontaire de la cote du New York Stock Exchange d'AXA SA puis désinscription de la SEC.

Cession par AXA UK d'une partie de ses activités vie, retraite et prévoyance à Resolution Ltd.

2011

Cession des activités d'assurance vie, épargne et retraite en Australie et Nouvelle-Zélande et acquisition des activités d'assurance vie, épargne et retraite d'AXA APH en Asie.

Cession d'AXA Canada à Intact Corporation financière.

2012

Lancement en Chine de ICBC-AXA Life, la joint-venture d'assurance vie entre ICBC et AXA.

Acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong, Singapour et au Mexique [(1)].

(1) L'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique est en cours de finalisation.

Tableau des principales filiales avec pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote

Pour les informations concernant les pourcentages d'intérêts du Groupe et de droits de vote des principales filiales, vous pouvez vous référer à la Note 2 « Périmètre de consolidation » du Chapitre 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Notations

PRINCIPALES NOTATIONS DU GROUPE AXA AU 31 DÉCEMBRE 2012

La Société et certaines de ses filiales d'assurance sont évaluées par des agences de notation reconnues. La notation par société peut varier d'une agence à une autre.

Au 31 décembre 2012, les principales notations pour la Société et ses principales filiales d'assurance sont les suivantes :

	Agence	Notation	Perspective
Notation de solidité financière (FSR – *Financial Strength Rating*)			
Principales sociétés d'assurances du Groupe	Standard & Poor's	A+	Stable
	Moody's	Aa3	Négative
	Fitch Ratings	AA-	Négative
Notation portant sur la dette émise par AXA SA (société holding du Groupe AXA)			
Notation du risque de contrepartie long terme/Dette senior	Standard & Poor's	A-	Stable
	Moody's	A2	Négative
	Fitch Ratings	A-	
Notation du risque de contrepartie court terme/Billets de trésorerie	Standard & Poor's	A 2	
	Moody's	P-1	
	Fitch Ratings	F 1	

Les notations détaillées ci-dessus peuvent être sujettes à révision ou à retrait à n'importe quel moment par les agences de notation qui les délivrent. Aucune de ces notations ne représente une indication de la performance passée ou future des actions AXA, ADS, ADR ou dettes émises par la Société et ne devrait pas être utilisée dans une décision d'investissement. La Société n'est pas responsable quant à l'exactitude et la fiabilité de ces notations.

Notations sociétales

Les performances sociale, sociétale, environnementale et de gouvernance du Groupe AXA sont évaluées par de nombreux acteurs, y compris des investisseurs, des courtiers et des agences de notation spécialisées sur le marché de l'investissement socialement responsable (ISR). Le Groupe se positionne globalement au-dessus de la moyenne de son secteur et est présent dans les trois principaux indices éthiques internationaux :

- DJSI World et DJSI Europe (basés sur la recherche RobecoSAM) ;
- FTSE4GOOD (basé sur la recherche EIRIS) ;
- Europe 120 et France 20 (basés sur la recherche Vigeo).

La notation d'AXA, qui est sujette à des changements, est présentée ci-dessous :

Agence	Thème	Rating AXA
SAM (2012)	Score général	74 % (moy. secteur : 50 %)
	Économie	77 % (moy. secteur : 61 %)
	Social	65 % (moy. secteur : 41 %)
	Environnement	80 % (moy. secteur : 46 %)
	Catégorie « Sustainability Yearbook »	Runner Up
Vigeo [(a)] (2012)	Ressources Humaines	53 % (rating : +)
	Droits humains	52 % (rating : +)
	Engagement sociétal	44 % (rating : +)
	Environnement	65 % (rating : +)
	Comportements sur les marchés	53 % (rating : +)
	Gouvernement d'entreprise	49 % (rating : =)
EIRIS (2012)	Score général	3,7/5
	Management environnemental	5/5
	Droits des salariés	2/5
	Gouvernance d'entreprise	4/5
	Lutte contre la corruption	4/5

(a) Définition des ratings Vigeo :
-- : entreprises les moins avancées du secteur ;
- : entreprises en dessous de la moyenne du secteur ;
= : entreprises dans la moyenne du secteur ;
+ : entreprises actives ;
++ : entreprises les plus engagées du secteur.

Activités du Groupe

INFORMATION GÉNÉRALE

La Société est la holding de tête du Groupe AXA, acteur international de premier plan en matière de protection financière. Avec un chiffre d'affaires consolidé de 90 milliards d'euros en 2012, AXA se classe parmi les premiers assureurs mondiaux, sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2012. AXA est aussi l'un des premiers gestionnaires d'actifs au monde, avec 1.116 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2012. Selon les informations disponibles au 31 décembre 2012, AXA était le huitième gestionnaire d'actifs mondial [(1)].

AXA exerce principalement ses activités en Europe, en Amérique du Nord, dans la région Asie/Pacifique et, dans une moindre mesure, dans d'autres régions telles que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Amérique latine. L'activité est organisée en cinq segments : vie, épargne, retraite ; dommages ; assurance internationale ; gestion d'actifs et banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières par segment pour les deux derniers exercices :

	Années				
			2011 [(e)]		
(En millions d'euros, sauf pourcentages)	2012 [(e)]		Retraité [(f)]		Publié
Chiffre d'affaires					
– Vie, Épargne, Retraite	55.016	61 %	52.431	61 %	52.431
- Marchés matures	52.129	58 %	49.814	58 %	49.814
- Marchés à forte croissance	2.887	3 %	2.617	3 %	2.617
– Dommages	28.315	31 %	27.046	31 %	27.046
- Marchés matures	22.257	25 %	21.609	25 %	21.609
- Direct	2.215	2 %	2.102	2 %	2.102
- Marchés à forte croissance	3.843	4 %	3.335	4 %	3.335
– Assurance internationale	2.987	3 %	2.876	3 %	2.876
– Gestion d'actifs	3.343	4 %	3.269	4 %	3.269
– Banques	466	1 %	485	1 %	485
– Holdings et autres compagnies	0	0 %	0	0 %	0
Total chiffre d'affaires	**90.126**	**100 %**	**86.107**	**100 %**	**86.107**
APE [(a)]	**6.170**		**5.733**		**5.733**
Valeur des affaires nouvelles (VAN) [(b)]	**1.928**		**1.444**		**1.444**
Contribution au résultat opérationnel [(c)]					
– Vie, Épargne, Retraite	2.635	62 %	2.138	57 %	2.267
– Dommages	1.895	45 %	1.848	49 %	1.848
– Assurance Internationale	167	4 %	276	7 %	276
– Gestion d'actifs	382	9 %	321	9 %	321
– Banques	5	0 %	32	1 %	32
– Holdings et autres compagnies	(833)	- 20 %	(843)	(22 %)	(843)
Résultat opérationnel	**4.251**	**100 %**	**3.772**	**100 %**	**3.901**
Part des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire (net d'impôt)	297		(312)		(312)

(1) Classement établi par AXA sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2012.

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Années 2012 [e]		2011 [e] Retraité [f]		2011 [e] Publié
Résultat courant [d]	**4.548**		**3.460**		**3.589**
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(94)		2.069		2.069
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(103)		(1.167)		(1.167)
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	45		110		114
Coûts d'intégration et de restructuration	(244)		(281)		(281)
Résultat net part du Groupe	**4.152**		**4.190**		**4.324**
– Vie, Épargne, Retraite	2.873	54 %	2.059	52 %	2.193
– Dommages	1.975	37 %	1.700	43 %	1.700
– Assurance Internationale	178	3 %	276	7 %	276
– Gestion d'actifs	314	6 %	153	4 %	153
– Banques	(38)	- 1 %	(237)	(6 %)	(237)
Résultat net des segments opérationnels part du Groupe	**5.303**	**100 %**	**3.951**	**100 %**	**4.084**
– Holdings et autres compagnies	(1.151)		240		240
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4.152**		**4.190**		**4.324**

(a) Les Annual Premium Equivalent (APE) sont la somme de 100 % des primes périodiques sur affaires nouvelles et de 10 % des primes uniques sur affaires nouvelles, en ligne avec la méthodologie de calcul de l'EEV. Les primes APE sont en part du Groupe.

(b) La valeur des affaires nouvelles produites pendant l'exercice (VAN) correspond à la valeur des contrats nouveaux en portefeuille à la fin de l'année plus le résultat statutaire de l'exercice qui s'y rapporte. La VAN est en part du Groupe.

(c) Le résultat opérationnel est égal au résultat courant à l'exception des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire.

(d) Le résultat courant correspond au résultat net part du Groupe avant prise en compte de l'impact des :

(i) opérations exceptionnelles (principalement changements de périmètre et activités abandonnées) ;

(ii) coûts d'intégration et de restructuration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises, ainsi que les coûts de restructuration relatifs aux mesures d'amélioration de productivité ;

(iii) Les charges nettes sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles de même nature ;

(iv) gains et pertes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (à l'exception des placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré), les impacts de change sur actifs et passifs, et les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers.

(e) Net des éliminations internes.

(f) Retraité : Suite aux changements de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

TOTAL DES ACTIFS GÉRÉS PAR AXA

Le tableau suivant indique le montant total des actifs gérés par les filiales d'AXA, tant pour compte propre que pour compte de tiers :

(En millions d'euros)	Au 31 décembre 2012	2011
Pour AXA :		
Compte propre	534.589	510.118
Actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte)	147.162	134.230
Sous-total	681.751	644.348
Pour compte de tiers [a]	434.094	420.297
TOTAL ACTIFS GÉRÉS	**1.115.846**	**1.064.645**

(a) Inclut les actifs gérés pour le compte des Mutuelles AXA.

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires d'AXA par segment d'activité et par zone géographique, vous pouvez vous reporter à la Note 21 « Informations sectorielles » qui figure en Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Pour plus d'informations sur les segments d'activité du Groupe AXA, vous pouvez vous reporter à la Partie 1 « Le Groupe AXA : activités, performances et conditions financières », Section 1.3 « Rapport d'activité » et à la Note 3 « Compte de résultat sectoriels » qui figure dans la Partie 4 « États Financiers Consolidés » du présent Rapport Annuel.

Informations sectorielles

Vie, Épargne, Retraite

AXA propose une large gamme de contrats individuels et collectifs d'assurance vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne-retraite, de prévoyance et de santé à une clientèle de particuliers et d'entreprises.

Le tableau suivant indique la répartition géographique du chiffre d'affaires et des passifs techniques bruts de ce segment :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Chiffre d'affaires pour les années [e]				Passifs techniques bruts au 31 décembre 2012
En millions d'euros, sauf pourcentages	2012		2011		
France	13.737	25 %	13.644	26 %	128.229
États-Unis	11.228	20 %	9.656	18 %	124.667
Japon	6.725	12 %	5.747	11 %	41.262
Royaume-Uni	648	1 %	651	1 %	20.890
Allemagne	6.635	12 %	6.985	13 %	66.221
Belgique	2.087	4 %	2.142	4 %	29.813
Région Méditerranéenne et Amérique latine [a]	4.828	9 %	4.789	9 %	36.314
Suisse	6.551	12 %	6.151	12 %	53.334
Autres	2.577	5 %	2.666	5 %	18.313
dont Australie et Nouvelle-Zélande [b]	0	0 %	355	1 %	0
dont Hong Kong	1.723	3 %	1.465	3 %	9.398
dont Europe centrale et de l'Est [c]	472	1 %	513	1 %	6.904
TOTAL	**55.016**	**100 %**	**52.431**	**100 %**	**519.044**
dont marchés matures	52.129	95 %	49.814	95 %	499.500
dont marchés à forte croissance	2.887	5 %	2.617	5 %	19.544
Dont					
Primes émises	*53.572*		*50.918*		
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	*334*		*350*		
Commissions et autres revenus [d]	*1.111*		*1.163*		

(a) La Région Méditerranéenne et Amérique latine comprend l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Turquie, la Grèce, le Maroc et le Mexique.
(b) Les entités australiennes et néo-zélandaises ayant été cédées le 1er avril 2011, leur contribution est limitée au premier trimestre de l'année 2011.
(c) Comprend la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Slovaquie.
(d) Inclut le chiffre d'affaires d'autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).
(e) Net des éliminations internes.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment de l'assurance Vie, Épargne, Retraite, AXA opère principalement en Europe occidentale, aux États-Unis et au Japon. AXA propose aussi des produits d'épargne-retraite, d'assurance vie et de santé dans d'autres pays, tels qu'en Asie (notamment Hong Kong, Indonésie, Chine, Thaïlande et Singapour), en Europe centrale et de l'Est, au Moyen-Orient et en Amérique latine (Mexique). Les produits commercialisés sur ces marchés sont distribués par différents réseaux de distribution. Référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » ci-après pour plus de détails.

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays pour toutes les catégories de produits d'assurance vie, épargne, retraite, tant collectifs qu'individuels. En effet, de nombreuses compagnies d'assurance proposent des produits comparables à ceux d'AXA, en recourant parfois aux mêmes techniques de commercialisation.

Les principaux facteurs de compétitivité sur ce segment d'activité sont les suivants :

- la taille, la puissance et la qualité des réseaux de distribution, notamment en matière de conseil ;
- la gamme des produits offerts, leur qualité et la capacité d'innovation ;
- les tarifs ;
- la qualité de service ;
- les performances de la gestion financière ;
- pour les contrats participatifs, l'historique de la participation aux bénéfices ;
- les taux crédités aux assurés sur les produits adossés à l'actif général ;
- la réputation et la notoriété de la marque ;
- les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres ; et
- l'évolution de la réglementation dans la mesure où elle peut avoir un impact sur la tarification des contrats et modifier l'attractivité des produits pour les clients.

AXA est en concurrence avec les compagnies d'assurance et peut être confronté à la concurrence de banques, de gestionnaires d'actifs, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants et d'autres institutions financières sur le marché de l'épargne, mais aussi, dans une moindre mesure, sur celui de l'assurance Vie.

Pour de plus amples informations sur les marchés, reportez-vous au paragraphe de la Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel intitulé « Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs ».

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une large gamme de produits vie, épargne, retraite comprenant des produits d'épargne-retraite, prévoyance et santé destinés aux particuliers et aux entreprises. Cette gamme de produits couvre en particulier les temporaires décès, vie entières, vie universelles, contrats mixtes, rentes immédiates, rentes différées et autres produits de placement. Certains produits santé proposés comprennent des garanties pour maladies graves et des garanties viagères. La nature et les spécificités des produits proposés par AXA varient d'un marché à l'autre.

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires consolidé (net des éliminations internes) et les passifs techniques bruts par grandes lignes de produits :

CHIFFRE D'AFFAIRES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises par produits pour les années [b] 2012		2011		Passifs techniques bruts au 31 décembre 2012
Épargne/Retraite	21.339	40 %	21.457	42 %	260.963
Individuelle	18.491	35 %	19.178	38 %	224.021
Collective	2.848	5 %	2.279	4 %	36.942
Vie (y compris contrats décès)	22.442	42 %	20.097	39 %	161.482
Santé	7.639	14 %	7.304	14 %	23.860
Autres	2.152	4 %	2.062	4 %	10.605
Sous-total	**53.572**	**100 %**	**50.918**	**100 %**	**456.910**
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	334		350		30.235
Commissions et autres revenus [a]	1.111		1.163		
Passifs liés à la participation aux bénéfices					31.055
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis					2.897
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					(2.053)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	**55.016**		**52.431**		**519.044**
Dont :					
Contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	*15.232*	*28 %*	*12.051*	*24 %*	*147.984*

(a) Inclut le chiffre d'affaires des autres activités (principalement les commissions reçues sur les activités de vente d'OPCVM).
(b) Net des éliminations internes.

Innovation produits

Pour attirer et fidéliser la clientèle, en particulier sur des segments identifiés comme stratégiques, AXA a élaboré des solutions destinées à répondre aux besoins de segments de clientèle ciblés. De nouveaux produits sont également conçus en vue de promouvoir la multi-détention, améliorant ainsi la fidélisation des clients ainsi que la valeur pour ces derniers. De plus, fort de la réussite locale de certains produits, AXA tend à les lancer dans d'autres pays.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA assure la distribution de ses produits vie, épargne, retraite avec divers réseaux de distribution variant selon les pays. Les réseaux de distribution propriétaires sont composés d'agents exclusifs, de salariés commerciaux et de réseaux de vente directe. Les réseaux de distribution non propriétaires sont composés de courtiers, de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, de distributeurs agréés et de partenariats.

- L'expression « agent exclusif » désigne toute personne morale ou physique dont l'activité est exercée pour le compte exclusif d'une compagnie d'assurance pour vendre ses produits en son nom. Les agents généraux sont en général des agents exclusifs ;
- Les salariés commerciaux désignent les salariés d'une compagnie d'assurance, ou d'une de ses filiales, qui vendent les produits de cette dernière ;
- La vente directe s'applique à toutes les ventes effectuées notamment par correspondance, téléphone ou Internet ;
- Le terme courtier désigne toute personne morale ou physique qui négocie, pour le compte d'un client et en contrepartie d'une commission, des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance. Contrairement aux agents exclusifs, ils peuvent vendre des contrats de plusieurs sociétés d'assurance ;
- Un conseiller en gestion de patrimoine indépendant est une personne physique ou morale qui délivre des conseils financiers et négocie pour le compte d'un client des contrats d'assurance vendus par des compagnies d'assurance ;
- Les distributeurs agréés sont des personnes morales ou physiques qui ont choisi AXA pour leur fournir des services complets de distribution. Ils négocient pour le compte des clients des contrats d'assurance vendus par plusieurs compagnies d'assurance dans un panel de produits sélectionné préalablement par AXA ;
- Les partenariats sont généralement des accords de vente conclus entre une compagnie d'assurance et une société de services financiers, comme une banque, ou d'une autre industrie. La compagnie d'assurance et ses partenaires peuvent avoir constitué une co-entreprise, ou avoir conclu un simple contrat de distribution.

La stratégie d'AXA en matière de distribution consiste à la fois à renforcer les réseaux traditionnels et à en développer de nouveaux, tels que la vente directe et les partenariats. Le recrutement de personnel, la fidélisation des salariés ayant le plus d'ancienneté, et le développement du professionnalisme et des performances commerciales sont les principales initiatives mises en œuvre pour renforcer les réseaux de distribution. Face à des clients plus volatils et exigeants, AXA estime que la diversification des réseaux de distribution améliore les opportunités de contacts avec les clients du Groupe.

La répartition par canal de distribution du chiffre d'affaires consolidé des principales filiales d'AXA en Vie, Épargne, Retraite pour les exercices clos au 31 décembre 2012 et 2011, est présentée ci-dessous :

	Sur la base du chiffre d'affaires 2012		Sur la base du chiffre d'affaires 2011	
	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire
France	46 %	54 %	49 %	51 %
États-Unis	68 %	32 %	75 %	25 %
Japon	47 %	53 %	49 %	51 %
Royaume-Uni [(a)]	34 %	66 %	35 %	65 %
Allemagne	54 %	46 %	57 %	43 %
Belgique	0 %	100 %	0 %	100 %
Région Méditerranéenne et Amérique latine	20 %	80 %	25 %	75 %
Suisse	52 %	48 %	51 %	49 %

(a) Les données publiées en 2011 (50 % Réseau propriétaire et 50 % Réseau non propriétaire) ont été retraitées des portefeuilles transférés à Resolution en novembre 2011 et de Bluefin Corporate Consulting cédé en avril 2012.

RACHATS

Pour la plupart des produits vie, épargne, retraite, les chargements et autres produits sont prélevés sur la durée du contrat alors que les coûts constatés par la société d'assurance l'année de la signature d'un contrat (commissions, frais de souscription et d'émission) sont généralement supérieurs à ceux comptabilisés les années suivantes. La rétention du portefeuille de contrats est par conséquent un facteur important de la rentabilité. La grande majorité des produits vie, épargne, retraite distribués par AXA peuvent être rachetés par les assurés à une valeur contractuelle : ils comportent des frais de souscription (ou chargements sur versements prélevés au moment de l'émission du contrat) et/ou des pénalités de rachat (appliquées en cas de rachat anticipé) qui sont en général destinées à compenser une partie des coûts d'acquisition.

Le montant total des rachats enregistrés en 2012 s'élève à 25.056 millions d'euros (24.717 millions d'euros en 2011) et le taux de rachat à 6.3 % (6.2 % en 2011).

AXA GLOBAL LIFE AND SAVINGS

Le Groupe a mis en place une organisation par ligne de métiers globale depuis le début de l'année 2010 afin d'accompagner une nouvelle étape de son développement. La ligne globale des services vie a défini comme stratégie commune les priorités suivantes :

- optimiser le portefeuille ;
- améliorer la productivité et l'efficacité ;
- réorienter l'activité d'épargne ;
- promouvoir la prévoyance et la santé.

Dommages

Le segment Dommages d'AXA présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et entreprises, notamment vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME). Dans certains pays, le segment dommages couvre également des produits santé [1].

Le tableau ci-dessous indique le chiffre d'affaires consolidé (net des éliminations internes) et les passifs techniques de l'assurance dommages :

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Chiffre d'affaires pour les années [b] 2012		2011		Passifs techniques bruts au 31 décembre 2012
France	5.681	20 %	5.553	21 %	12.982
Allemagne	3.795	13 %	3.607	13 %	6.598
Royaume-Uni (et Irlande)	4.049	14 %	3.670	14 %	5.126
Belgique	2.061	7 %	2.080	8 %	5.993
Région Méditerranéenne et Amérique latine [a]	7.082	25 %	6.816	25 %	8.923
Suisse	2.736	10 %	2.637	10 %	7.217
Direct	2.215	8 %	2.102	8 %	2.954
Autres	696	2 %	581	2 %	1.065
TOTAL	**28.315**	**100 %**	**27.046**	**100 %**	**50.859**
dont marchés matures	22.257	79 %	21.609	80 %	43.479
dont direct	2.215	8 %	2.102	8 %	2.954
dont marchés à forte croissance	3.843	14 %	3.335	12 %	4.426
Dont					
Primes émises	*28.255*		*26.972*		
Autres revenus	*59*		*74*		

(a) La région Méditerranéenne et Amérique latine inclut l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, le Mexique et les pays de la Région du Golfe.
(b) Net des éliminations internes.

(1) Certains pays classent la santé dans le segment Dommages, alors que d'autres la classent dans le segment Vie, Épargne, Retraite. AXA a choisi de respecter les classifications locales.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

Dans le segment Dommages, AXA exerce l'essentiel de son activité sur les principaux marchés d'Europe occidentale. AXA propose aussi des produits d'assurance dommages aux particuliers et aux entreprises dans d'autres pays en Europe centrale et de l'Est, ainsi qu'en Asie (notamment à Singapour, Malaisie, Hong Kong et Thaïlande), au Moyen-Orient et en Amérique latine (Mexique). AXA propose également des produits via le segment Direct principalement au Royaume-Uni, en France, en Corée du Sud, au Japon et en Espagne.

La nature et l'intensité de la concurrence varient selon les pays. AXA est en concurrence avec d'autres assureurs sur ses principaux produits d'assurance dommages et sur chacun de ses marchés. De manière générale, le secteur de l'assurance dommages est cyclique en raison de l'apparition régulière d'excédents de capacité de souscription, ce qui pèse sur les tarifs.

Les principaux facteurs de compétitivité sont les suivants :

- les tarifs ;
- la qualité de service ;
- le réseau de distribution ;
- la notoriété de la marque ;
- les notations de solidité financière et de capacité de règlement des sinistres ; et
- l'évolution de la réglementation, dans la mesure où elle a un impact sur les tarifs ou les coûts de sinistres.

Pour de plus amples informations sur la description du marché, vous pouvez vous reporter au paragraphe de la Section 1.3 « Rapport d'activité » du présent Rapport Annuel intitulé « Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs ».

PRODUITS ET SERVICES

AXA propose une vaste gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinée aux particuliers et entreprises, visant pour ces dernières prioritairement les PME et, dans certains pays, des produits santé. De plus, AXA offre des services d'ingénierie afin de soutenir les politiques de prévention des entreprises.

Le chiffre d'affaires et les passifs techniques afférents aux principales lignes de produits s'analysent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises pour les années [a] 2012		2011		Passifs techniques bruts au 31 décembre 2012
Particuliers					
Automobile	9.929	35 %	9.793	36 %	16.144
Dommages aux biens	4.000	14 %	3.754	14 %	3.579
Autres	2.855	10 %	2.557	9 %	4.088
Entreprises					
Automobile	2.524	9 %	2.178	8 %	3.624
Dommages aux biens	2.750	10 %	2.727	10 %	2.816
Responsabilité civile	1.631	6 %	1.583	6 %	7.755
Autres	4.090	14 %	3.984	15 %	11.502
Autres	**477**	**2 %**	**396**	**1 %**	**1.062**
TOTAL	**28.255**	**100 %**	**26.972**	**100 %**	**50.569**
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices					295
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					(6)
TOTAL					**50.859**

(a) Net des éliminations internes.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Pour commercialiser ses produits d'assurance dommages, AXA fait appel à divers réseaux de distribution qui varient d'un pays à l'autre, notamment des agents exclusifs, des courtiers, des salariés commerciaux, la vente directe et les banques et autres partenariats, dont les concessionnaires automobiles. En Europe continentale, ces réseaux commercialisent également des produits Vie, Épargne, Retraite. Pour plus de détails sur ces réseaux de distribution, référence est faite au paragraphe « Réseaux de distribution » dans le segment Vie, Épargne, Retraite de cette Section 1.2.

Le développement des réseaux de distribution est déterminant pour atteindre les segments de clientèle ciblés et, en général, pour accroître la rentabilité de l'activité.

La répartition, par réseau de distribution (à l'exception de l'activité Direct), du chiffre d'affaires dommages réalisé en 2012 et 2011, est présentée ci-dessous :

	Sur la base du chiffre d'affaires 2012		Sur la base du chiffre d'affaires 2011	
	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire	Réseau propriétaire	Réseau non propriétaire
France	69 %	31 %	70 %	30 %
Allemagne	49 %	51 %	49 %	51 %
Royaume-Uni [(a)]	25 %	75 %	26 %	74 %
Belgique	2 %	98 %	2 %	98 %
Région Méditerranéenne et Amérique latine	41 %	59 %	44 %	56 %
Suisse	77 %	23 %	77 %	23 %

(a) Inclut l'Irlande.

AXA GLOBAL PROPERTY AND CASUALTY

Depuis 2010, AXA Global P&C assure le pilotage de l'activité Dommages du Groupe. Dans ce cadre, AXA Global P&C définit la stratégie et les objectifs de cette activité. Cette entité porte les initiatives identifiées comme essentielles à la rentabilité et à la croissance de l'assurance dommages : maîtrise des coûts, gestion optimisée des sinistres, création d'une famille professionnelle dommages afin de renforcer la qualité de notre expertise technique, offres dédiées aux PME, excellence dans la souscription et la politique tarifaire.

Assurance internationale

L'activité Assurance internationale d'AXA se concentre principalement sur les grands risques, la réassurance et l'assistance.

- **AXA Corporate Solutions Assurance** est une filiale du Groupe, spécialisée dans les couvertures d'assurance globales aux grandes entreprises nationales et multinationales ;
- **AXA Global Life et AXA Global P&C** (ex-AXA Cessions) sont en charge d'analyser, organiser et placer des programmes de réassurance des entités d'AXA auprès de réassureurs sélectionnés. L'activité d'AXA Global Property & Casualty est principalement orientée autour des pools de réassurance qui protègent les entités AXA contre les risques naturels ;
- **AXA Assistance** fournit à la fois des services d'urgence et des services quotidiens, ainsi que des services de gestion des risques de santé via une nouvelle gamme de prestations et de produits. AXA Assistance a renforcé ses compétences dans le domaine de la gestion des situations de crise, qu'elles soient d'origine politique, liées à la santé ou provoquées par des catastrophes naturelles ;
- **AXA Liabilities Managers** assure exclusivement la gestion des portefeuilles internes d'assurance dommages du Groupe mis en *run-off*. Cette société est chargée de la gestion des portefeuilles internes mis en *run-off* d'AXA UK, d'AXA Germany et d'AXA Belgium, ainsi que des portefeuilles dommages et santé mis en *run-off* aux États-Unis et d'un certain nombre de sociétés autonomes en *run-off* du segment « Autres activités internationales ». Suite à la cession des activités de réassurance d'AXA, AXA Liabilities Managers gère également le portefeuille en *run-off* de Colisée RE pour 2005 et toutes les années antérieures ;
- **AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company** est une société de réassurance aux États-Unis, en *run-off*, qui gère notamment un portefeuille de réassurance de « *Variable Annuities* » avec garanties secondaires en cas de décès (GMDB) et des garanties de revenues minimaux (GMIB).

MARCHÉ ET CONCURRENCE

AXA Corporate Solutions Assurance. Les concurrents sur le marché des grands risques opèrent à un niveau mondial avec des clients internationaux désireux de placer leurs risques bien au-delà des limites de leur pays d'origine via des programmes internationaux ou sur des marchés stratégiques. Sur ce marché, AXA Corporate Solution Assurance fait parti des cinq premières compagnies en Europe.

AXA Assistance, est l'une des trois premières compagnies d'assistance dans le monde, sur un marché qui voit des sociétés traditionnelles se développant hors de leurs marchés nationaux et des nouveaux acteurs se focalisant sur une offre de métiers limitée.

PRODUITS ET SERVICES

AXA Corporate Solutions Assurance fournit des couvertures d'assurance globales aux grands groupes internationaux désireux de protéger l'ensemble de leurs filiales, quelle que soit leur localisation. Les risques couverts sont les dommages aux biens, la responsabilité civile, la construction, les flottes automobiles et les assurances maritime et aviation. AXA offre également des services de prévention des sinistres et de gestion des risques.

AXA Assistance propose des prestations couvrant l'assistance médicale des voyageurs, l'assistance technique aux véhicules automobiles, l'assistance à domicile et des prestations de services de santé. Ses principaux clients sont des banques, des compagnies d'assurance, des tour-opérateurs, des opérateurs de télécommunications, des sociétés de services aux collectivités et des constructeurs automobiles. AXA Assistance a également développé son savoir-faire sur le marché des services à la personne.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et les passifs techniques bruts de l'Assurance Internationale par produit :

PRIMES ÉMISES & PASSIFS TECHNIQUES PAR PRODUIT

(En millions d'euros, sauf pourcentages)	Primes émises pour les années 2012 [(a)]		2011		Passifs techniques bruts au 31 décembre 2012
Dommages aux biens	653	24 %	598	22 %	1.445
Automobile, Maritime, Aviation	880	32 %	883	33 %	2.357
Responsabilité civile	493	18 %	498	19 %	3.937
Autres	738	27 %	700	26 %	1.510
TOTAL	**2.764**	**100 %**	**2.679**	**100 %**	**9.249**
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					6
TOTAL					**9.256**

(a) Net des éliminations internes.

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AXA Corporate Solutions Assurance distribue ses produits principalement par le biais de courtiers d'assurance internationaux, mais également nationaux. Les produits d'assurance maritime et aviation sont distribués par l'intermédiaire de courtiers spécialisés.

AXA Assistance fonctionne essentiellement comme une société de services d'entreprise à entreprise mais elle recourt également à la vente directe pour vendre ses produits. Dans les pays où AXA propose des produits d'assurance dommages, tels que la France, la Suisse, la Région Méditerranéenne et Amérique latine, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne, les réseaux de distribution d'AXA proposent de souscrire des contrats d'assistance intégrés dans les produits d'assurance. AXA Assistance entend intégrer ses prestations de services et développer ses capacités de distribution vers les clients finaux.

CESSION EN RÉASSURANCE ET RÉTROCESSION

AXA Corporate Solutions Assurance revoit annuellement son exposition au risque pour s'assurer que les risques souscrits sont diversifiés (géographiquement et par nature) afin d'éviter tout risque de concentration. En 2012, AXA Corporate Solutions Assurance a cédé 901 millions d'euros de primes (855 millions d'euros en 2011) à des réassureurs externes.

Par ailleurs, en 2012, les primes réassurées à l'extérieur du Groupe par AXA Global Life et AXA Global **Property & Casualty (ex-AXA Cessions)** pour le compte de l'ensemble des filiales d'assurance du Groupe AXA s'élèvent à environ 895 millions d'euros (856 millions d'euros en 2011), principalement en assurance dommages, mais également pour une part grandissante en vie, épargne, retraite.

Gestion d'actifs

Le développement de la gestion d'actifs est un élément clé de la stratégie d'AXA, dont les objectifs sont de tirer parti de ses acquis et de conquérir de nouveaux clients. Les compétences d'AXA en matière de gestion d'actifs devraient permettre au Groupe de bénéficier de la croissance attendue de l'épargne sur les marchés où il est présent. Le chiffre d'affaires de ce segment s'élève à 3,3 milliards d'euros en 2012 et 2011, soit 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les principales sociétés de gestion d'actifs d'AXA sont AllianceBernstein et AXA Investment Managers.

Le tableau suivant présente les actifs gérés (pour compte propre et pour compte de tiers) par AllianceBernstein et AXA Investment Managers, ainsi que les commissions perçues par ces dernières sur les deux derniers exercices :

ACTIFS GÉRÉS & REVENUS

(En millions d'euros)	2012	2011
Actifs gérés au 31 décembre [a]		
Pour compte de tiers [b]	434.094	420.297
En représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte)	39.439	34.496
Autres	429.080	392.613
TOTAL	**902.613**	**847.406**
Dont :		
AllianceBernstein	349.030	335.043
AXA Investment Managers	553.583	512.363
Commissions totales perçues au 31 décembre		
AllianceBernstein	2.097	2.038
AXA Investment Managers	1.577	1.563
Sous-total	**3.674**	**3.601**
Élimination des opérations intragroupes	(332)	(332)
CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES D'AXA	**3.343**	**3.269**

(a) Sur la base de la valeur de marché estimée aux dates indiquées. Les actifs gérés présentés dans ce tableau correspondent uniquement aux sociétés de gestion d'actifs ; les actifs gérés par le Groupe AXA (y compris les sociétés d'assurance) s'élèvent à 1.116 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

(b) Inclut les actifs gérés pour le compte des Mutuelles AXA.

MARCHÉ, CONCURRENCE, PRODUITS, SERVICES ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

AllianceBernstein

AllianceBernstein, une filiale à 65,5 % basée aux États-Unis, est l'une des plus importantes sociétés internationales de gestion d'actifs. Elle propose une gamme étendue de services à des investisseurs particuliers, des clients privés et des clients institutionnels, dont notamment AXA et ses filiales d'assurance (constituant collectivement l'un des principaux clients d'AllianceBernstein). AllianceBernstein Holding L.P est coté à la bourse de New York sous le symbole « AB ».

AllianceBernstein propose une gamme diversifiée de services de gestion d'actifs et de services apparentés :

- services de gestion d'investissement diversifiés : pour des contrats en unités de compte, des « hedge funds », et d'autres supports d'investissement destinés à la clientèle privée (grandes fortunes, organisations caritatives…) ;
- gestion d'OPCVM pour des investisseurs individuels ;
- gestion sous mandat pour des investisseurs institutionnels ;
- recherche d'analyse de portefeuilles et services de courtage.

Au 31 décembre 2012, AllianceBernstein gérait 349,0 milliards d'euros d'actifs, dont 245,7 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 335,0 milliards d'euros et 242,2 milliards d'euros à fin 2011). AllianceBernstein a généré un chiffre d'affaires de 2.019 milliards d'euros en 2012 soit 60 % du chiffre d'affaires consolidé du segment pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 (contre 1.963 milliard d'euros ou 60 % en 2011).

AXA Investment Managers (« AXA IM »)

AXA IM, qui a son siège à Paris, est un acteur de premier plan dans la gestion internationale d'actifs. AXA IM propose à ses clients une large gamme de produits et d'expertises à l'échelle mondiale par le biais d'OPCVM et de portefeuilles dédiés. Les clients d'AXA IM sont : des investisseurs institutionnels, des particuliers auxquels les OPCVM sont distribués par le biais d'AXA et de réseaux de distribution externes et les filiales d'assurance d'AXA pour leurs placements sur actif général et en représentation des contrats en unités de compte. Les expertises d'AXA IM incluent (i) « AXA Fixed Income », (ii) « AXA Framlington », (iii) « AXA Rosenberg », (iv) « AXA Real Estate », (v) « AXA Structured Finance », (vi) « Multi-Asset Clients Solutions » ainsi que (vii) « AXA Private Equity ».

Au 31 décembre 2012, les actifs gérés par AXA IM s'élevaient à 553,6 milliards d'euros, dont 188,4 milliards d'euros pour compte de tiers (contre respectivement 512,4 milliards d'euros et 178,1 milliards d'euros à fin 2011). AXA IM a généré un chiffre d'affaires de 1.324 milliard d'euros en 2012 soit 40 % du chiffre d'affaires consolidé du segment pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 (contre 1.306 milliard d'euros ou 40 % en 2011).

Banque

Le segment Banques recouvre les sociétés bancaires du Groupe qui sont localisées majoritairement en Belgique, en France, en Allemagne et en Europe centrale et de l'Est. Ce segment a réalisé un chiffre d'affaires de 0,5 milliard d'euros en 2012 et 2011, soit moins de 1 % du chiffre d'affaires total d'AXA.

Les principales sociétés de ce segment sont les suivantes :

BELGIQUE

AXA Bank offre une gamme complète de services financiers aux particuliers qui sont commercialisés via un réseau d'environ 864 agents indépendants exclusifs. AXA Bank Belgium est la sixième banque en Belgique, où les quatre premières banques représentent 70 % du marché. Les offres et produits bancaires sont destinés aux particuliers et sont liés à ceux de l'assurance.

FRANCE

Basée à Paris, AXA Banque comptait plus de 750.000 clients fin 2012, proposant une large gamme de produits bancaires destinés aux particuliers, notamment des comptes de dépôt innovants proposant des avantages sur les primes d'assurance, des comptes épargne et des prêts à la consommation. Les produits d'AXA Banque sont distribués à travers le réseau de distribution de l'activité d'assurance, dont ils dépendent étroitement. AXA Banque propose également ses produits en vente directe par son site Internet.

ALLEMAGNE

AXA Bank cible les clients fortunés via son réseau de détail et constitue un élément clé des activités de retraite et de gestion d'actifs d'AXA Germany. Fin 2012, la banque comptait 52.000 clients environ. Les principales activités d'AXA Bank en Allemagne sont les dépôts et les OPCVM. Ces produits sont principalement distribués par le réseau d'agents généraux d'AXA Germany.

HONGRIE

AXA Bank en Hongrie (anciennement Ella Bank), est devenue une succursale d'AXA Bank Europe en janvier 2009. Acquise en juillet 2007, AXA Bank Hongrie collabore étroitement avec l'activité d'assurance. Suite à un récent changement de législation, AXA Bank Hongrie a cessé la production de crédit et s'est recentrée sur l'activité de dépôts.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Marchés de l'assurance et de la gestion d'actifs

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Marchés matures

En Europe, le marché a pâti de l'environnement de taux d'intérêt bas ainsi que des incertitudes économiques qui rendent l'épargne traditionnelle et les produits en unités de compte moins attrayants. En conséquence et malgré la croissance du marché prévoyance et santé en 2012, le secteur de l'assurance dans son ensemble a accusé un repli dans la plupart des pays européens. Seules exceptions : le marché belge de l'assurance vie, qui a enregistré une forte croissance suite à la progression des ventes de contrats en unités de compte sur les neuf premiers mois de l'année 2012 (+ 115 %) et le marché suisse, qui a légèrement progressé avec le succès des contrats individuels.

Aux États-Unis, après deux années difficiles pour l'assurance vie et l'épargne-retraite en 2010, les ventes se sont stabilisées, voire améliorées en 2011. 2012 a été une année contrastée avec, d'une part, une hausse des ventes sur le marché de l'assurance vie, compensée par un repli sur celui de l'épargne-retraite, un certain nombre de compagnies d'assurance ayant continué à réduire les prestations et à augmenter les chargements dans le segment des contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« *Variable Annuities* »). De plus, dans le segment des produits adossés à l'actif général (« *Fixed Annuity* »), la production a été maintenue à un niveau modeste en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et des inquiétudes suscitées par les coûts d'acquisition des nouveaux contrats.

Au Japon, le marché s'est redressé suite au tremblement de terre survenu en mars 2011 et a progressé en termes de primes, notamment dans les segments de la bancassurance et de la prévoyance, alors que les contrats d'épargne-retraite en unités de compte ont reculé du fait de la stagnation de l'économie.

Marchés à forte croissance

Après une évolution favorable en 2011, le marché a enregistré une nette augmentation dans les pays à forte croissance en 2012. Les pays asiatiques comme Hong Kong, Singapour et la Thaïlande, ainsi que le Maroc et le Mexique, ont affiché des taux de croissance à deux chiffres. Cette progression s'explique par un accès plus large aux produits d'assurance et par un changement d'habitudes pour les populations concernées. Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, les changements réglementaires récents (concernant en particulier l'activité des fonds de pension) et les conséquences de la crise financière ont grandement affecté les volumes de l'assurance vie, épargne, retraite.

Le tableau ci-dessous présente les classements et les parts de marché d'AXA dans les principaux pays où le Groupe est présent :

	2012		2011	
	Classement	Part de marché (%)	Classement	Part de marché (%)
France [a]	3	8,9	3	8,5
États-Unis [b]	12	3,2	7	3,8
Royaume-Uni – fonds gérés via des plates-formes [c]		2,1		1,8
Japon [d]	12	2,3	11	2,3
Allemagne Vie [e]	6	4,9	7	5,0
Allemagne Santé [e]	5	7,0	5	6,9
Suisse [f]	1	29,6	1	28,4
Belgique [g]	3	11,3	3	13,0
Espagne [h]	13	2,1	12	2,2
Portugal [i]	11	1,7	8	2,6
Italie [j]	6	4,9	7	6,0
Grèce [k]	8	3,9	8	3,5
Hong Kong [l]	4	8,7	5	8,5
Indonésie [m]	2	13,9	2	15,3
Thaïlande [n]	5	10,4	6	8,4
Singapour [o]	11	2,4	13	2,0
Inde [p]	18	0,9	18	0,9
Chine [q]	27	0,4	31	0,2
Philippines [r]	3			

(a) Source : FFSA 24 janvier 2013 ; FFSA décembre 2010 pour le classement et FFSA décembre 2011 pour la part de marché.
(b) Source : LIMRA et ventes de contrats de rente MARC. Les chiffres portent sur les 9 premiers mois de 2011 et 2010 s'achevant au 30 septembre.
(c) Source : Plate-forme et Pridham reports (chiffres fournis au titre du troisième trimestre 2012) pour le marché de plateforme.
(d) Source : Insurance Research Institute (à l'exception de Kampo Life) et états financiers des sociétés. Les primes portent sur les 12 mois s'achevant le 30 septembre 2011 et 2012.
(e) Source : Market Factbook 2011 et 2010.
(f) Source : Estimation ASA (Association Suisse d'Assurance) pour 2012 et chiffres officiels de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) pour 2011 ; Part de marché définie sur la base des primes émises.
(g) Source : Assuralia (Belgium Professional Union of Insurance companies). Basé sur les primes émises au 30 septembre 2012 et 2011.
(h) Source : Association espagnole des compagnies d'assurance. ICEA au 30 septembre 2012 et 2011.
(i) Source : Association portugaise des compagnies d'assurance au 30 septembre 2012 et 2011 .
(j) Source : Associazione Nazionale Imprese Assicuratrici (ANIA). Classement et part de marché au 31 décembre 2010 et 2011.
(k) Source : Association hellénique des compagnies d'assurance au 30 juin 2012 et 2011.
(l) Source : Statistiques de l'Office of Commissioner, encours au 30 septembre 2012 et 2011.
(m) Source : Statistiques AAJI au 30 septembre 2012 et 2011 (basée sur une moyenne pondérée des nouvelles primes émises).
(n) Source : Statistiques TLAA au 30 octobre 2012 et 2011 sur la base de l'APE.
(o) Source : Statistiques LIA au 30 septembre 2012 et 2011 sur la base de l'APE.
(p) Source : Statistiques IRDA au 30 novembre 2012 et 2011 sur la base de l'APE.
(q) Source : Statistiques CIRC au 30 septembre 2012 et 2011 (sur la base de l'APE et du résultat total des primes).
(r) Source : Rapport Towers Watson 2012 (sur la base du résultat total des primes).

ASSURANCE DOMMAGES

En 2012, le marché de l'assurance dommages a progressé dans la plupart des pays matures : de fortes hausses tarifaires dans les branches Particuliers comme Entreprises ont largement compensé la baisse des immatriculations automobiles et du niveau des couvertures des assurés, à l'exception de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, toujours impactés par un environnement économique défavorable. Dans les marchés à forte croissance, l'assurance dommages a enregistré de manière générale une nette progression.

Le tableau ci-dessous présente les classements et les parts de marché d'AXA dans les principaux pays où le Groupe est présent :

	2012		2011	
	Classement	Part de marché (%)	Classement	Part de marché (%)
France [a]	2	14,5	2	14,5
Royaume-Uni [b]	4	5,5	4	5,3
Irlande [c]	1		1	
Allemagne [d]	4	6,4	4	5,8
Suisse [e]	1	13,0	1	13,0
Belgique [f]	1	20,0	1	21,0
Espagne [g]	4	6,8	3	7,3
Portugal [h]	3	7,6	3	8,0
Italie [i]	7	4,4	7	4,3
Grèce [j]	5	5,6	12	3,3
Mexique [k]	1	13,8	1	13,2
Turquie [l]	1	13,9	1	13,5
Maroc [m]	3	15,7	3	15,7
Région du Golfe [n]	7	3,8	7	7,9
Singapour [o]	2	10,0	2	9,0
Malaisie [p]	7	6,0	7	5,0
Hong Kong [q]	9	3,0	9	3,0

Note : L'acquisition de portefeuille HSBC positionnerait AXA au 1er rang à Hong Kong et 2e rang à Singapour.

(a) Source : FFSA (y compris Mutuelles).
(b) Source : d'après les comptes publiés par les concurrents et des données FSA 2010 et 2011.
(c) Source : d'après les données 2010, 2011 et 2012 du régulateur financier irlandais. Basé sur le marché automobile.
(d) Source : Market Factbook 2011 et 2010.
(e) Source : Estimation ASA (Association Suisse d'Assurance) pour 2012 et chiffres officiels de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) pour 2011 ; Part de marché définie sur la base des primes émises.
(f) Source : Assuralia (Union professionnelle des entreprises d'assurance belges). Données au 30 septembre 2012 et 2011 sur la base des primes émises.
(g) Source : Association espagnole des compagnies d'assurance. ICEA au 30 septembre 2012 et 2011.
(h) Source : Association portugaise des compagnies d'assurance au 30 septembre 2012 et 2011.
(i) Source : Associazione Nazionale Imprese Assicuratrici (ANIA). Données au 30 septembre 2011, classement au 31 décembre 2010.
(j) Source : Association hellénique des compagnies d'assurance au 30 juin 2012 et 2011.
(k) Source : AMIS (Association mexicaine des compagnies d'assurance) au 30 septembre 2012 et 2011.
(l) Source : Association turque des compagnies d'assurance au 30 septembre 2012 et 2011.
(m) Source : Association marocaine des compagnies d'assurance au 31 décembre 2012 et 2011.
(n) Source : Sites Internet KSA Tadawal, bases de Dubaï et d'Abu Dhabi au 31 décembre 2009 et 2011.
(o) Source : Autorité monétaire de Singapour au 30 septembre 2012 et 2011.
(p) Source : ISM-Insurance Services Malaysia Berhad au 30 décembre 2012 et 2011.
(q) Source : Autorité monétaire de Hong Kong 2011 et 2010.

ASSURANCE INTERNATIONALE

Les acteurs sur le marché des grands risques opèrent au niveau mondial avec des clients multinationaux prenant des risques au-delà des limites de leur pays d'origine via des programmes internationaux ou sur des places de marché stratégiques. Sur ce segment, AXA Corporate Solutions, filiale du Groupe AXA qui fournit des couvertures d'assurance dommages aux grandes entreprises nationales et multinationales, notamment des assurances aviation, maritime et spatiale et des services de prévention et de gestion des sinistres, figure parmi les cinq premiers assureurs en Europe. Après plusieurs années de détérioration des conditions de souscription, les conditions tarifaires ont continué de s'améliorer dans l'assurance grands risques en 2012.

GESTION D'ACTIFS

Après un début d'année satisfaisant, la collecte des OPCVM a marqué le pas au second trimestre face à l'absence de signes de résolution de la crise de la dette dans la zone euro pour rebondir au troisième trimestre, rebond qui s'est confirmé au quatrième trimestre de l'année. Malgré des performances à deux chiffres des actions et des obligations sur l'ensemble de l'année, les investisseurs ont surtout privilégié l'obligataire : en Europe, les obligations d'entreprises à haut rendement, les obligations des marchés émergents et les obligations d'entreprises internationales ont attiré les flux les plus importants.

Les investisseurs institutionnels qui, pour la gestion de leurs actifs, ne s'étaient pas dotés d'une stratégie de placement adossée à leurs passifs, ont pâti d'une nette détérioration de leurs ratios de solvabilité ou de financement suite aux mesures rigoureuses mises en place par les Banques centrales, mesures qui ont entraîné une baisse des taux d'intérêt à des niveaux sans précédent. Dans un tel contexte, les institutionnels européens ont accru la part des fonds allouée au crédit, renforçant leur présence dans ce secteur dans les limites autorisées par la réglementation applicable, au détriment des actions.

Sur le marché de la gestion d'actifs, AXA Investment Managers se classe au 15e rang (1) et AllianceBernstein au 22e (1) en termes d'actifs sous gestion. Globalement, AXA se situe au 8e (1) rang, les sept premiers acteurs gérant chacun un encours de plus de 1.000 milliards d'euros.

Les conditions de marché en 2012

Aux États-Unis comme en Europe, les indicateurs économiques ont montré des signes encourageants au premier trimestre 2012. Aux États-Unis, l'indice ISM manufacturier, indice des directeurs d'achat de l'activité manufacturière a continué de montrer des signaux optimistes de croissance avec un redressement de la demande extérieure. En Europe, la situation est demeurée très contrastée d'un pays à l'autre avec une sévère récession dans la plupart des pays périphériques et de meilleures performances en France et en Allemagne. Les tensions liées au secteur bancaire et à la dette souveraine ont continué à se dissiper dans la zone euro grâce aux injections de liquidités long terme par la BCE et aux progrès accomplis en matière de réformes.

L'évolution encourageante de l'économie mondiale au premier trimestre a cédé la place, au second trimestre, à un ralentissement généralisé de l'activité dans les économies développées et émergentes. Aux États-Unis, la faiblesse des perspectives de la demande intérieure, couplée aux incertitudes sur les marchés mondiaux, ont pesé sur la confiance des entreprises. En juin, l'ISM manufacturier, est passé, pour la première fois depuis trois ans, sous le seuil des 50, indiquant une contraction de la production industrielle.

La croissance mondiale était toujours atone à la fin 2012 malgré l'apparition de quelques signes de reprise, principalement dans les marchés émergents et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. L'engagement pris par la Banque Centrale Européenne (BCE) de garantir l'intégrité de la zone euro a permis d'enrayer la crise de l'euro, conduisant à un durcissement des conditions du crédit et une baisse des taux d'intérêt.

Les marchés japonais ont bénéficié d'une dynamique positive suite aux élections qui ont porté au pouvoir Shinzo Abe et le Parti libéral démocrate (PLD). La nette victoire du PLD tient à une campagne électorale centrée sur les promesses d'une politique d'assouplissement monétaire et d'engagement en faveur de la lutte contre la déflation, fléau de l'économie japonaise depuis une vingtaine d'années.

Les marchés émergents ont affiché de belles performances au cours de l'exercice, une progression néanmoins freinée par les préoccupations relatives à la Chine dont le ralentissement économique s'est avéré moins bon que prévu malgré la robustesse des exportations et la bonne tenue de la demande intérieure.

Aux États-Unis, immédiatement après la réélection du Président Obama en novembre, l'attention des marchés s'est reportée sur le précipice fiscal (« *fiscal cliff* »). Les représentants des républicains et des démocrates se sont rencontrés à plusieurs reprises pour débattre des moyens permettant d'éviter plus de 600 milliards de dollars de coupe dans les dépenses et de hausses fiscales avant la date butoir du 31 décembre.

MARCHÉS ACTIONS

Les marchés actions internationaux ont enregistré de bonnes performances en 2012. Tous les principaux marchés actions ont clôturé l'année 2012 en hausse. Le MSCI World Index a progressé de 13 % grâce aux gains enregistrés dans les pays européens et les pays émergents. Les marchés européens ont affiché de bonnes performances, les investisseurs reprenant confiance après les mesures prises par la BCE et par les responsables politiques en vue de remédier aux problèmes de la dette souveraine et de la dette bancaire dans la région. Quant aux actions japonaises, elles ont bénéficié de la victoire du Parti libéral démocrate aux élections.

À New York, l'indice Dow Jones Industrial Average a augmenté de 7 % en 2012 et l'indice S&P 500 de 13 %. À Londres, l'indice FTSE 100 a progressé de 6 %. À Paris, l'indice CAC 40 a gagné 15 % tandis qu'à Tokyo, l'indice Nikkei s'est apprécié de 23 %.

L'indice MSCI G7 a progressé de 13 % et l'indice MSCI des pays émergents de 15 %. L'indice de volatilité implicite du S&P 500 a diminué de 23,4 % à 18,0 % entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012.

(1) Classement établi par AXA sur la base des données disponibles au 30 septembre 2012.

MARCHÉS OBLIGATAIRES

Le taux à 10 ans du Trésor américain a clôturé l'année 2012 à 1,76 %, en baisse de 12 points de base (pdb) par rapport au 31 décembre 2011. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a diminué de 51 pdb à 1,32 %. Le rendement de l'emprunt d'État français à 10 ans a diminué de 115 pdb à 2,00 %. Celui de l'emprunt d'État japonais à 10 ans a terminé l'année à 0,79 %, en baisse de 20 pdb. L'emprunt d'État belge à 10 ans a clôturé l'année à 2,06 %, en baisse de 203 pdb par rapport au 31 décembre 2011.

Quant à l'évolution des taux des emprunts d'État à 10 ans des pays périphériques européens : l'Italie a terminé l'année à 4,50 % (en baisse de 261 pdb par rapport au 31 décembre 2011), l'Espagne à 5,27 % (en progression de 18 pdb par rapport au 31 décembre 2011), la Grèce à 11,90 % (en baisse de 2 306 pdb par rapport au 31 décembre 2011), l'Irlande à 5,10 % (en baisse de 335 pdb par rapport au 31 décembre 2011), le Portugal à 7,01 % (en baisse de 635 pdb par rapport au 31 décembre 2011).

En Europe, l'iTRAXX Main a diminué de 56 pdb par rapport au 31 décembre 2011, terminant l'année 2012 à 117 pdb, tandis que l'iTRAXX Crossover a reculé de 273 pdb à 482 pdb. Aux États-Unis, l'indice CDX Main a diminué de 26 pdb à 94 pdb.

TAUX DE CHANGE

L'évolution de l'euro face aux principales monnaies a été contrastée au cours de l'année 2012.

Par rapport au 31 décembre 2011, le dollar américain a diminué de 2 % contre l'euro (le taux de clôture passant de 1,30 dollar à la fin de l'année 2011 à 1,32 dollar à la fin de l'année 2012). Le yen s'est déprécié de 14 % face à l'euro (le taux de clôture passant de 99,88 yens à la fin de l'année 2011 à 114,00 yens à la fin de l'année 2012). La livre sterling a gagné 3 % face à l'euro (le taux de clôture passant de 0,835 livre sterling à la fin de 2011 à 0,811 livre sterling à la fin de 2012). Le franc suisse s'est apprécié de 0,6 % face à l'euro (le taux de clôture passant de 1 214 CHF à la fin de 2011 à 1 207 CHF à la fin de 2012).

Sur la base du taux de change moyen, le dollar américain a gagné 7 % face à l'euro (de 1,39 dollar en 2011 à 1,29 dollar en 2012). Le yen s'est apprécié de 9 % contre l'euro (de 112,9 yens sur les douze mois finissant le 30 septembre 2011 à 102,3 yens sur les douze mois finissant le 30 septembre 2012). La livre sterling a gagné 6 % (de 0,866 livre sterling en 2011 à 0,814 livre sterling en 2012) tandis que le franc suisse a progressé de 2 % face à l'euro (de 1,24 CHF en 2011 à 1,21 CHF en 2012).

Événements significatifs

PRINCIPALES ACQUISITIONS EN 2012

Accord de partenariat à long terme, conclu entre AXA et HSBC, dans l'assurance dommages en Asie et en Amérique latine

Le 7 mars 2012, AXA et HSBC ont annoncé la conclusion d'un accord permettant à AXA d'acquérir les opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong, Singapour et au Mexique. AXA bénéficiera également d'un accord de bancassurance exclusif avec HSBC en assurance dommages d'une durée de 10 ans dans ces pays, ainsi qu'en Inde, en Indonésie et en Chine.

Le 5 novembre 2012, AXA a annoncé la finalisation de l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong et Singapour. En conséquence, AXA et HSBC ont lancé leur accord de bancassurance exclusif en assurance dommages dans ces pays. L'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC au Mexique est en cours de finalisation de même que les accords de bancassurance au Mexique, en Chine, en Inde et en Indonésie.

Cette transaction fait d'AXA le premier assureur dommages à Hong Kong et renforce sa position parmi les leaders du marché au Mexique et à Singapour. Les opérations acquises à Hong Kong et à Singapour bénéficient d'une distribution multicanal aussi bien via les succursales bancaires de HSBC qu'au travers de réseaux bien établis d'agents et de courtiers.

Le montant net payé par AXA en numéraire s'est élevé à 494 millions de dollars, soit environ 374 millions d'euros. Il a été financé par des ressources internes.

PRINCIPALES CESSIONS EN 2012

Il n'y a pas eu de cessions significatives en 2012.

OPÉRATIONS DE CAPITAL

SharePlan 2012

Depuis de nombreuses années, le Groupe AXA offre à ses collaborateurs, en France comme à l'étranger, l'opportunité de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. En 2012, les collaborateurs du Groupe ont investi pour un montant total de 0,3 milliard d'euros, entraînant l'émission de 30 millions d'actions nouvelles. Au 31 décembre 2012, les collaborateurs du Groupe AXA détenaient 7,4 % du nombre d'actions en circulation composant le capital du Groupe.

Au 31 décembre 2012, le capital social d'AXA est composé de 2.388.610.984 actions.

AUTRES

AXA Rosenberg

Au cours du premier semestre 2011, un recours collectif – *class action* – a été déposé contre AXA Rosenberg pour le compte de clients d'AXA Rosenberg. Ce recours, qui se fondait sur une violation de l'obligation de loyauté, voire même de négligence, liée à l'erreur de codage, demandait le versement de dommages et intérêts dont le montant serait à déterminer lors d'un procès. En mars 2012, la juridiction fédérale du North District de Californie a donné son accord à un règlement du litige et, conformément à l'accord signé entre les parties, AXA Rosenberg a versé 65 millions de dollars.

Lancement de la co-entreprise en Chine entre ICBC, AXA et Minmetals

Le 19 juillet 2012, AXA a annoncé le lancement officiel en Chine de ICBC-AXA Life, la co-entreprise d'assurance vie entre « Industrial and Commercial Bank of China Co. Ltd (ICBC) », AXA et « China Minmetals Corporation » (Minmetals). Ce lancement fait suite à l'obtention des autorisations du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine et des autres autorités de tutelle.

ICBC-AXA Life succède à AXA-Minmetals Assurance (AXA-Minmetals), créée en 1999. À la suite de l'accord annoncé le 28 octobre 2010 entre ICBC, AXA et Minmetals, ICBC a acquis une participation de 60 % dans AXA-Minmetals et est devenu l'actionnaire majoritaire de la compagnie. AXA possède 27,5 % de la co-entreprise et Minmetals 12,5 %.

Rating d'AXA

En février 2012, la notation attribuée par Moody's Investors Services pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance a été maintenue à 'Aa3', avec perspective négative.

Le 24 septembre 2012, Fitch a confirmé la note 'AA-' de solidité financière pour toutes les entités AXA et révisé la perspective de stable à négative.

Le 18 décembre 2012, S&P a ramené les notes de long terme du Groupe AXA à 'A+ ', avec perspective stable.

Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre

AXA a annoncé le 17 janvier 2013 la réalisation d'une émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée pour 850 millions de dollars américains assorties d'un coupon annuel à taux fixe de 5,50 % puis, le 18 janvier 2013, la réalisation d'une autre émission d'obligations subordonnées d'un montant d'un milliard d'euros à échéance 2043 (les obligations versent un coupon annuel à taux fixe de 5,125 % jusqu'à la première date de remboursement anticipé en juillet 2023, puis un taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base par la suite). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du refinancement d'une partie des dettes subordonnées existantes arrivant à échéance le 1er janvier 2014. Les deux transactions ont été structurées pour être en ligne avec les derniers avis publiés sur les critères d'éligibilité en capital Tier 2 sous « Solvency II ».

Résultats consolidés

CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires [a] *(En millions d'euros)*	2012	2011	2012 / 2011 [d]
Vie, Épargne, Retraite	55.016	52.431	2,5 %
Dont primes émises	*53.572*	*50.918*	-
Dont prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	*334*	*350*	-
Dommages	28.315	27.046	3,0 %
Assurance Internationale	2.987	2.876	3,2 %
Gestion d'actifs	3.343	3.269	- 2,8 %
Banques [b]	466	485	- 3,4 %
Holdings et autres [c]	0	0	n.a.
TOTAL	**90.126**	**86.107**	**2,5 %**

(a) Net des éliminations internes.
(b) En excluant (i) les plus ou moins values de cessions et (ii) les variations de juste valeur d'actifs comptabilisées en juste valeur par résultat (et celle des instruments de couverture et produits dérivés s'y rapportant), le produit net bancaire et le chiffre d'affaires du Groupe s'élèveraient respectivement à 460 millions d'euros et 90.120 millions d'euros au 31 décembre 2012, et 479 millions d'euros et 86.101 millions d'euros au 31 décembre 2011.
(c) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.
(d) Les variations sont en base comparable.

« À données comparables » signifie que les données relatives à la période de l'exercice courant sont retraitées en utilisant les taux de change applicables pour la même période de l'exercice précédent (**taux de change constant**). L'expression indique également que les données dans l'une des deux périodes comptables comparées ont été retraitées pour tenir compte des acquisitions, cessions et changements de périmètre (**périmètre constant**) et des changements de méthode comptable (**méthodologie constante**).

De façon plus spécifique, le chiffre d'affaires et les APE [1] à données comparables tiennent compte des acquisitions, cessions et transferts et s'entendent nets des éliminations internes pour les deux périodes comptables.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 s'élève à 90.126 millions d'euros, en hausse de 4,7 % par rapport à 2011.

Les retraitements à base comparable résultent principalement de l'impact de la dépréciation de l'euro par rapport aux principales monnaies étrangères (+ 2.414 millions d'euros, ou + 2,8 points) et de l'impact de la cession des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2011 (- 355 millions d'euros, ou - 0,4 point).

À données comparables, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 2,5 %.

(1) « Annual Premium Equivalent (APE) » correspond à la somme de 100 % des affaires nouvelles en primes périodiques et de 10 % des primes uniques, en ligne avec la méthodologie EEV du Groupe. L'APE est en part du Groupe.

ANNUAL PREMIUM EQUIVALENT

(En millions d'euros)	2012	2011	2012/2011 [(a)]
TOTAL	**6.170**	**5.733**	**2,6 %**
France	1.378	1.340	2,8 %
États-Unis	1.244	1.018	13,5 %
Royaume-Uni	535	535	- 5,9 %
Japon	598	463	16,9 %
Allemagne	454	506	- 10,3 %
Suisse	374	397	- 8,1 %
Belgique	175	173	0,9 %
Europe centrale et de l'Est	136	213	- 34,4 %
Région Méditerranée et Amérique latine	402	432	- 7,1 %
Hong Kong	408	330	14,3 %
Asie du Sud-Est, Inde et Chine	463	326	20,5 %
Marchés matures	**5.109**	**4.808**	**2,4 %**
Marchés à forte croissance	**1.061**	**925**	**3,9 %**

(a) Les variations sont en base comparable.

Les affaires nouvelles en base APE s'élèvent à 6.170 millions d'euros, en hausse de 8 % sur une base publiée ou de 3 % à données comparables. Cette amélioration provenant principalement des États-Unis, du Japon, de l'Asie du Sud-Est, de l'Inde, de la Chine et de Hong Kong est en partie compensée par une baisse en Europe centrale et de l'Est, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Région Méditerranée et Amérique latine.

Dans les marchés à forte croissance, les APE augmentent de 4 %, la forte progression enregistrée en Asie du Sud-Est, en Inde et en Chine (+ 21 %, soit 65 millions d'euros) et Hong Kong (+ 14 %, soit + 47 millions d'euros) étant partiellement compensée par l'Europe centrale et de l'Est (- 34 %, soit - 73 millions d'euros), qui subit les effets négatifs des évolutions réglementaires en Pologne et une plus grande sélectivité concernant les réseaux de distribution.

Aux États-Unis, les APE augmentent de 138 millions d'euros (+ 14 %) à 1.244 millions d'euros, sous l'effet de l'augmentation des ventes de produits en unités de compte (+ 129 millions d'euros) qui résulte de l'accroissement à la fois (i) des ventes de produits de placement sans garantie minimum (« non GMxB investment only product ») (+ 48 %, soit + 77 millions d'euros) grâce au produit « Structured Capital Strategies » et au nouveau produit « Retirement Gateway » dans les réseaux de distribution tiers et (ii) des ventes de produits avec garantie minimum (« GMxB product ») à taux fixe et variable (+ 22 %, soit + 52 millions d'euros), principalement grâce au nouveau produit « Accumulator 11 ».

Au Japon, les APE augmentent de 78 millions d'euros (+ 17 %) à 598 millions d'euros grâce à la hausse des ventes de produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») (+ 37 %, soit + 38 millions d'euros) ainsi que des ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 12 %, soit + 40 millions d'euros), notamment soutenues par le succès des produits « Term Rider » et « Long Term Protection » qui ont fait l'objet d'une campagne de promotion.

En Asie du Sud-Est, Inde et Chine, les APE progressent de 65 millions d'euros (+ 21 %) à 463 millions d'euros soutenues principalement par (i) la Thaïlande (+ 48 %, soit + 41 millions d'euros) qui bénéficie de la hausse des ventes de contrats de prévoyance adossés à l'actif général, (ii) la Chine (+ 126 %, soit + 19 millions d'euros) principalement grâce aux produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général, suite au lancement, en juillet 2012, de la co-entreprise ICBC-AXA et (iii) les Philippines (+ 28 %, soit + 5 millions d'euros) grâce aux ventes de produits en unités de compte.

À Hong Kong, les APE augmentent de + 47 millions d'euros (+ 14 %) à 408 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse des ventes de produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 25 %, soit + 40 millions d'euros) sur les réseaux d'agences et de bancassurance.

En France, les APE progressent de 38 millions d'euros (+ 3 %) à 1.378 millions d'euros, principalement en raison (i) de l'accroissement des ventes de produits de prévoyance et santé collective et individuelle adossés à l'actif général (+ 6 %, soit + 36 millions d'euros) et (ii) des ventes de produits en unités de comptes (+ 7 %, soit + 13 millions d'euros) suite au succès des nouveaux produits structurés sur un marché orienté à la baisse, partiellement compensé par le repli des ventes de produits d'épargne individuelle adossés à l'actif général (- 2 %, soit - 12 millions d'euros).

En Europe centrale et de l'Est, les APE diminuent de 73 millions d'euros (- 34 %) à 136 millions d'euros. Ce repli est lié (i) à la baisse de l'activité de fonds de pension (- 49 %, soit - 36 millions d'euros) en raison du changement de la réglementation en Pologne et (ii) à la baisse des ventes de produits en unités de compte (- 29 %, soit - 32 millions d'euros) principalement en République Tchèque suite à l'interruption de la coopération avec des courtiers dont les services n'étaient pas satisfaisants et, en Pologne, en raison d'un environnement de marché difficile.

En Allemagne, les APE diminuent de 52 millions d'euros (- 10 %) à 454 millions d'euros, principalement sous l'effet (i) du repli des contrats d'épargne adossés à l'actif général (- 23 %, soit - 37 millions d'euros) suite à la baisse des ventes de produits de placement à court terme et (ii) de la diminution des ventes de produits en unités de compte (- 30 %, soit - 28 millions d'euros) suite à l'arrêt progressif de la production de contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« Twinstar »), en partie compensés par (iii) la progression des produits de prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 5 %, soit + 11 millions d'euros).

En Suisse, les APE baissent de 32 millions d'euros (- 8 %) à 374 millions d'euros, un repli attribuable principalement à l'assurance vie collective après le niveau exceptionnel des ventes de solutions complètes de prévoyance enregistré en 2011.

Au Royaume-Uni, les APE sont en recul de 32 millions d'euros (- 6 %) à 535 millions d'euros, pénalisés principalement par les produits en unités de compte (- 21 %, soit - 67 millions d'euros), en raison de la baisse des volumes des produits de retraite individuelle et des produits d'investissement Offshore souscrits par l'intermédiaire de l'Ile de Man. Ce recul est en partie compensé par la hausse des ventes d'OPCVM (+ 17 %, soit + 28 millions d'euros) à partir de la plate-forme Elevate.

Dans la région Méditerranée et Amérique latine, les APE sont en recul de 31 millions d'euros (- 7 %) à 402 millions d'euros, principalement en raison des marchés matures (- 28 millions d'euros), qui enregistrent une forte baisse des ventes de produits d'épargne adossés à l'actif général (- 33 %, soit - 59 millions d'euros), reflétant un recentrage sur les contrats en unités de compte et un environnement très compétitif, partiellement compensée par une augmentation des produits en unités de compte (+ 26 %, soit + 33 millions d'euros).

CHIFFRE D'AFFAIRES – DOMMAGES

(En millions d'euros)	2012	2011	2012/2011 [(a)]
TOTAL	**28.315**	**27.046**	**3,0 %**
Marchés matures	22.257	21.609	1,7 %
Direct	2.215	2.102	1,5 %
Marchés à forte croissance	3.843	3.335	11,9 %

(a) Les variations sont en base comparable.

Le chiffre d'affaires dommages est en hausse de 5 % à 28.315 millions d'euros, soit une progression de 3 % à données comparables. L'activité Particuliers augmente de 3 %, notamment en Allemagne, au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi que dans la Région Méditerranée et Amérique latine. La branche Entreprises progresse de 3 %, principalement dans la Région Méditerranée et Amérique latine, au Royaume-Uni et en Irlande, en France et en Asie. Au niveau global, la hausse moyenne des tarifs s'élève à 3 %.

L'activité Particuliers (60 % du chiffre d'affaires) est en hausse de 3 % à données comparables, tant en assurance automobile (+ 2 %) que dans les branches non automobiles (+ 4 %), principalement en raison de hausses tarifaires sur les marchés matures et de l'augmentation des volumes sur les marchés à forte croissance.

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile augmente de 169 millions d'euros, soit + 2 %, principalement tiré par :

- **l'Allemagne** (+ 7 %), qui bénéficie notamment de hausses tarifaires et du niveau élevé de l'activité à la fin de l'année 2012 ;
- **la Région Méditerranée et Amérique latine** (+ 4 %), qui bénéficie principalement de la hausse des volumes et des augmentations tarifaires notamment au second semestre 2012 en **Turquie** (+ 29 %), de la hausse des volumes au **Mexique** (+ 12 %) et de l'effet de mix favorable lié à la restructuration du réseau des agences en Italie (+ 3 %), en partie compensés par l'**Espagne** (- 10 %) qui pâtit à la fois d'un environnement très concurrentiel et de la crise économique ;
- **l'Asie** (+ 6 %), soutenue par une forte hausse des ventes automobiles en **Malaisie** ;
- en partie compensés par le repli de l'activité **Direct** (- 1 %), dû à une baisse de 22 % au **Royaume-Uni**, liée au nettoyage du portefeuille et à des hausses tarifaires, entraînant un repli des volumes et du taux de rétention, une diminution de 7 % en **Espagne** dans un environnement économique difficile, partiellement compensés par une croissance de 7 % dans d'autres pays, en particulier l'**Italie**, la **Pologne**, la **France et le Japon** (+ 54 %, + 30 %, + 12 % et + 8 %, respectivement).

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles progresse de 277 millions d'euros, soit + 4 %, porté principalement par :

- le **Royaume-Uni** et l'**Irlande** (+ 4 %), notamment la branche habitation, soutenue par le **Royaume-Uni** grâce à de nouveaux partenariats et d'un meilleur taux de rétention ;
- **l'Allemagne** (+ 4 %) et la **France** (+ 4 %) principalement suite à la hausse des tarifs en assurance habitation ;
- la progression de l'activité **Direct** (+ 24 %) tous pays confondus.

L'activité Entreprises (40 % du chiffre d'affaires) augmente de 3 % à données comparables grâce à une hausse de 7 % dans l'assurance automobile et de 2 % dans les branches non automobiles.

Le chiffre d'affaires de l'assurance automobile augmente de 156 millions d'euros, soit + 7 %, principalement tiré par :

- **la Région Méditerranée et Amérique latine** (+ 8 %) notamment le **Mexique** (+ 8 %) qui bénéficie d'une croissance

du portefeuille et de hausses tarifaires et la **Turquie** (+ 32 %) grâce à des produits compétitifs, partiellement compensés par des annulations en Espagne et des mesures de nettoyage du portefeuille au Portugal ;

- **la France** (+ 12 %), notamment grâce à des hausses tarifaires et à une augmentation des volumes ;
- **le Royaume-Uni** (+ 11 %), qui bénéficie principalement de hausses tarifaires et d'un niveau de rétention plus élevé sur les flottes automobiles.

Le chiffre d'affaires des branches non automobiles est en hausse de 170 millions d'euros, soit + 2 %, porté principalement par :

- **le Royaume-Uni** (+ 6 %), essentiellement en raison de la croissance du portefeuille dans la branche santé au **Royaume-Uni** et à l'étranger ;
- **la France** (+ 1 %), soutenue principalement par la hausse des tarifs dans les branches construction et dommages aux biens, en partie compensée par la baisse des volumes ;
- **la Région Méditerranée et Amérique latine** (+ 2 %), principalement grâce aux affaires nouvelles dans la branche santé dans les pays du **Golfe**.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE

Le chiffre d'affaires de l'assurance internationale progresse de 4 % ou de 3 % à données comparables à 2.987 millions d'euros, avec principalement (i) **AXA Corporate Solutions**, qui affiche une progression de 3 % à 2.069 millions d'euros, grâce notamment à la croissance du portefeuille et à la hausse des tarifs dans les branches construction et dommages aux biens, en partie compensées par le non-renouvellement d'un contrat en responsabilité civile et par la baisse des tarifs dans la branche aviation, et (ii) **AXA Assistance,** en hausse de 10 % à 832 millions d'euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA GESTION D'ACTIFS

Le chiffre d'affaires de la gestion d'actifs augmente de 2 % ou diminue de 3 % à données comparables à 3.343 millions d'euros, principalement en raison d'une baisse des commissions de gestion chez AllianceBernstein et d'une diminution des commissions de performance et commissions sur les transactions immobilières chez AXA IM. Ce repli est partiellement compensé par la hausse des commissions de gestion chez AXA IM sous l'effet de l'accroissement des actifs moyens sous gestion.

Le chiffre d'affaires d'**AllianceBernstein**, à données comparables, décroît de 4 % à 2.019 millions d'euros, principalement sous l'effet de la baisse des commissions de gestion (- 11 %) liée à la diminution du taux de prélèvement (- 3,1 pdb) reflétant une modification du mix produit, et d'une baisse des actifs moyens sous gestion (- 3 %).

Les actifs sous gestion augmentent de 4 %, soit 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 à 349 milliards d'euros, grâce à une augmentation de 28 milliards d'euros liée à la hausse des marchés, partiellement compensée par (i) - 6 milliards d'euros dus à un effet de change défavorable, (ii) - 4 milliards d'euros de décollecte nette et (iii) - 5 milliards d'euros de changement de périmètre lié aux cessions d'AXA Canada et d'AXA Australie.

AXA Investment Managers : le chiffre d'affaires baisse de 0,4 % à 1.324 millions d'euros. Hors commissions de distribution (rétrocédées aux distributeurs), le chiffre d'affaires net, à données comparables, augmente de 6 millions d'euros (+ 1 %) principalement du fait de la hausse des commissions de gestion (+ 5 %), partiellement compensée par la baisse des commissions de performance et des commissions sur les transactions immobilières (- 48 %).

Les actifs sous gestion augmentent de 8 %, soit + 41 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 à 554 milliards d'euros, principalement sous l'effet de : (i) + 45 milliards d'euros liés à la hausse des marchés, (ii) + 3 milliards d'euros de collecte nette et (iii) + 2 milliards d'euros d'effet de change favorable, partiellement compensés par (iv) - 9 milliards d'euros de changement de périmètre lié à la cession partielle des activités vie, épargne, retraite au Royaume-Uni.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'inscrit en recul de 4 % à 466 millions d'euros, soit - 3 % à données comparables, principalement en **France** (- 23 %), en raison de taux d'intérêt plus élevés versés sur les comptes d'épargne des clients suite à la campagne promotionnelle réalisée au premier semestre 2012, tandis qu'**AXA Bank Belgium** affiche une progression de 13 % à 298 millions d'euros, principalement grâce à la croissance du portefeuille d'investissement, partiellement compensée par une baisse des coûts de financement liée au repli des taux d'intérêt.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Les délibérations de l'« IASB » et du « FASB » autour du projet lié aux contrats d'assurance phase II et les changements des normes US GAAP indiquent que les normes comptables s'orientent vers des frais d'acquisition reportables plus faibles. Dans ce contexte, le Groupe a changé son principe comptable relatif aux frais d'acquisition reportés au 1er janvier 2012 et a retraité rétrospectivement l'information comparative des périodes précédentes. L'impact de ce changement s'est traduit par une diminution des capitaux propres totaux de 1.954 millions d'euros (dont 1.951 millions d'euros pour la part du Groupe) au 1er janvier 2011.

Dans les tableaux du document, le terme « retraité » fait référence à ce retraitement comptable volontaire.

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [b]	2011 publié
Primes émises	84.592	80.570	80.570
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	334	350	350
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	**84.926**	**80.920**	**80.920**
Produit net bancaire	426	414	414
Produits des autres activités	**4.741**	**4.708**	**4.708**
CHIFFRE D'AFFAIRES	**90.093**	**86.042**	**86.042**
Variation des primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis	**(441)**	**(547)**	**(547)**
Résultat financier hors coût de l'endettement net [a] [d]	**28.770**	**14.914**	**15.114**
Charges techniques relatives aux activités d'assurance [a] [c]	(91.734)	(75.623)	(75.623)
Résultat net des cessions en réassurance	(1.323)	(733)	(733)
Charges d'exploitation bancaire	(96)	(87)	(87)
Frais d'acquisition des contrats	(9.472)	(8.352)	(8.160)
Amortissements des valeurs de portefeuille et autres actifs incorporels	(179)	(241)	(241)
Frais d'administration [c]	(9.033)	(9.552)	(9.552)
Pertes de valeur constatées sur immobilisations corporelles	28	29	29
Variation de la valeur de *goodwill*	(0)	(0)	(0)
Autres	(293)	(388)	(388)
Autres produits et charges	**(112.102)**	**(94.947)**	**(94.755)**
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT AVANT IMPÔT	**6.321**	**5.462**	**5.854**
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	136	85	85
Charges liées aux dettes de financement	(587)	(360)	(360)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AVANT IMPÔT	**5.870**	**5.186**	**5.579**
Impôt sur le résultat [d]	(1.409)	(1.192)	(1.453)
Intérêts minoritaires	(210)	(222)	(224)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**4.251**	**3.772**	**3.901**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	297	(312)	(312)
RÉSULTAT COURANT	**4.548**	**3.460**	**3.589**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	45	110	114
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(94)	2.069	2.069
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(103)	(1.167)	(1.167)
Coûts d'intégration et de restructuration	(244)	(281)	(281)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4.152**	**4.190**	**4.324**

(a) Pour les comptes clos au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, l'impact de la variation de juste valeur des actifs sur les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés est respectivement de + 14.186 millions d'euros et - 4.977 millions d'euros, les montants impactant de manière symétrique le résultat financier et les charges techniques relatives aux activités d'assurance.

(b) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées. L'impact sur le résultat net 2011 s'élève à €134 millions.

(c) Pour les comptes clos au 31 décembre 2011, un reclassement de 201 millions d'euros a été effectué des frais d'acquisition vers les charges techniques relatives aux activités d'assurance afin de présenter une information homogène.

(d) Pour les comptes clos au 31 décembre 2011, un reclassement de 200 millions d'euros a été effectué au titre d'une élimination de transactions intra-groupe entre le résultat financier hors coût de l'endettement net et l'impôt sur le résultat.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [b]	2011 publié
Vie, Épargne, Retraite	2.635	2.138	2.267
Dommages	1.895	1.848	1.848
Assurance Internationale	167	276	276
Gestion d'actifs	382	321	321
Banques	5	32	32
Holdings et autres [a]	(833)	(843)	(843)
Résultat opérationnel	**4.251**	**3.772**	**3.901**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	297	(312)	(312)
Résultat courant	**4.548**	**3.460**	**3.589**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	45	110	114
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(94)	2.069	2.069
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(103)	(1.167)	(1.167)
Coûts d'intégration et de restructuration	(244)	(281)	(281)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4.152**	**4.190**	**4.324**

(a) Inclut notamment les CDOs et entités immobilières.
(b) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 4.251 millions d'euros en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2011. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 9 %, tiré par les activités **Vie, Épargne, Retraite, Gestion d'actifs** et **Dommages,** en partie compensées par un recul du segment **Assurance internationale**.

En **Vie, Épargne, Retraite**, le résultat opérationnel s'élève à 2.635 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel de la branche Vie, Épargne, Retraite est en progression de 397 millions d'euros (+ 19 %). À périmètre comparable, retraité de la cession de Bluefin et des portefeuilles transférés en novembre 2011 à Resolution au Royaume-Uni, du rachat des intérêts minoritaires des entités asiatiques AXA APH, ainsi que de la cession des activités australiennes et néo-zélandaises le 2 avril 2011, le résultat opérationnel de la branche Vie, Épargne, Retraite progresse de 410 millions d'euros (+ 19 %) principalement aux États-Unis (+ 250 millions d'euros), en France (+ 86 millions d'euros), en Région Méditerranée et Amérique latine (+ 61 millions d'euros), au Japon (+ 35 millions d'euros) et en Asie du Sud-Est, Inde et Chine (+ 22 millions d'euros), en partie compensé par l'Allemagne (- 68 millions d'euros). Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

(i) la hausse de la marge financière (+ 243 millions d'euros, soit + 10 %), liée notamment à (i) une baisse des revenus financiers plus que compensée par une diminution de la part attribuée aux assurés en France (+ 100 millions d'euros) et aux États-Unis (+ 28 millions d'euros), (ii) une augmentation des revenus financiers, principalement due à l'augmentation des actifs sous gestion, ainsi qu'à un repli de la part attribuée aux assurés en Suisse (+ 71 millions d'euros) et en Belgique (+ 18 millions d'euros) et (iii) la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 23 millions d'euros), compte tenu principalement d'une reprise exceptionnelle de provision pour participation aux bénéfices des assurés ;

(ii) la hausse des chargements et autres produits (+ 91 millions d'euros, soit + 1 %), principalement pour les raisons suivantes :

a. ***les chargements de gestion sur produits en unités de compte*** sont stables, à l'image des encours moyens, la baisse de ces encours moyens aux États-Unis étant compensée par des hausses en France, au Japon et en Italie,

b. ***les chargements sur primes et OPCVM*** progressent de 99 millions d'euros, tirés principalement par (i) les ventes de contrats en unités de compte dans la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 48 millions d'euros), principalement chez AXA MPS, (ii) la hausse du chiffre d'affaires généré par la plate-forme Elevate et de l'encours sous gestion au Royaume-Uni (+ 29 millions d'euros), ainsi que par (iii) une forte croissance du segment prévoyance et santé à Hong Kong (+ 31 millions d'euros) et en Asie du Sud-Est, en Inde et en Chine (+ 24 millions d'euros),

c. ***les autres chargements*** sont en repli de 4 millions d'euros ;

(iii) la progression de la marge technique nette de 599 millions d'euros à 357 millions d'euros, sous l'effet principalement des États-Unis (+ 604 millions d'euros), notamment suite à :

a. une diminution des pertes sur les contrats « GMxB » reflétant une baisse du coût de la volatilité et des pertes sur le risque de base ainsi que des ajustements positifs des provisions au titre des contrats « GMxB » (dont l'arrêt des versements complémentaires sur d'anciens contrats et d'autres changements d'hypothèses et de modélisation), partiellement compensés par un renforcement des provisions au titre des contrats « GMxB » suite à un changement des hypothèses de rachats et autres comportements de l'assuré,

b. une évolution défavorable de l'expérience de mortalité sur les produits vie ;

(iv) l'augmentation des frais généraux de 426 millions d'euros (soit + 7 %) du fait de :

a. la hausse de - 458 millions d'euros des frais d'acquisition, principalement due (i) aux États-Unis (- 190 millions d'euros) du fait de la hausse de l'amortissement des frais d'acquisition reportés notamment suite à l'amélioration de la marge technique, (ii) à la Région Méditerranée et Amérique latine (- 86 millions d'euros) notamment du fait de la hausse des commissions liées aux ventes de contrats en unités de compte ainsi que de la hausse de l'amortissement des frais d'acquisition reportés, reflétant un accroissement des rachats, (iii) à la France (- 75 millions d'euros) en raison principalement de l'augmentation de l'amortissement des frais d'acquisition reportés (- 54 millions d'euros) partiellement compensée par l'accroissement de l'amortissement au titre des provisions pour chargements non acquis et (iv) à Hong Kong (- 24 millions d'euros) en raison de la hausse des affaires nouvelles et des encours,

b. la baisse de 32 millions d'euros des frais administratifs, sous l'effet principalement de plusieurs programmes de productivité, nets de l'effet de l'inflation ;

(v) la hausse de la charge d'impôts et des intérêts minoritaires (en progression de 202 millions d'euros) principalement en raison de l'augmentation du résultat avant impôts et d'un mix pays défavorable, partiellement compensés par des éléments fiscaux non récurrents plus favorables (56 millions d'euros au Japon, 47 millions d'euros aux États-Unis, 27 millions d'euros au Royaume-Uni et 19 millions d'euros à Hong Kong en 2012 contre 143 millions d'euros en 2011).

En Dommages, le résultat opérationnel s'élève à 1.895 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 25 millions d'euros (+ 1 %) en raison principalement de :

(i) la hausse du résultat technique net (y compris les frais généraux) de 108 millions d'euros (soit + 19 %) pour les raisons suivantes :

a. le ratio de sinistralité sur exercice courant s'améliore de 0,6 point reflétant des hausses tarifaires, une baisse de la fréquence des sinistres et une diminution des charges relatives aux catastrophes naturelles (- 0,3 point), partiellement compensées par une hausse des sinistres graves, notamment liée au gel, ainsi que par une hausse du coût moyen des sinistres,

b. une évolution moins positive des provisions sur exercices antérieurs de 0,5 point, notamment en Turquie (- 168 millions d'euros) suite à un renforcement des provisions en raison de l'accroissement de la fréquence et du coût moyen des actions en justice en assurance automobile et responsabilité civile,

c. une baisse du taux de chargement qui s'améliore de 0,2 point à 26,8 %, reflétant (i) un ratio d'acquisition stable principalement dû à des gains de productivité, partiellement compensés par une augmentation du taux de commissionnement, due à un changement de mix produit et distribution et (ii) une réduction de 0,2 point du ratio de frais administratifs bénéficiant de divers programmes de productivité nets d'inflation,

d. en conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 0,3 point à 97,6 % ;

(ii) la diminution du résultat financier de 51 millions d'euros à 2.007 millions d'euros, principalement sous l'effet de la baisse des revenus financiers des actifs obligataires en France et en Allemagne ;

(iii) l'augmentation de la charge d'impôt et des intérêts minoritaires (+ 36 millions d'euros), principalement due à la hausse du résultat opérationnel avant impôts ainsi qu'à la diminution des éléments fiscaux favorables non récurrents (11 millions d'euros en Allemagne et - 9 millions d'euros au Royaume-Uni en 2012 contre 16 millions d'euros en 2011).

En Assurance Internationale, le résultat opérationnel s'élève à 167 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 103 millions d'euros (soit - 37 %), un repli principalement imputable à AXA Liabilities Managers (- 52 millions d'euros), suite à des gains en baisse sur les portefeuilles mis en *run-off* en assurance dommages, notamment en raison de dénouements moins favorables, ainsi qu'à AXA Global P&C (- 30 millions d'euros), principalement sous l'effet de la non-répétition de l'évolution favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à hauteur de 32 millions d'euros suite à des conditions climatiques favorables en 2011.

En Gestion d'actifs, le résultat opérationnel ressort à 382 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 44 millions d'euros (+ 14 %) en raison principalement (i) d'AllianceBernstein (+ 42 millions d'euros, soit + 39 %) sous l'effet de la diminution des rémunérations variables et de la réduction des effectifs, qui compensent largement la baisse du chiffre d'affaires et (ii) d'AXA IM (+ 2 millions d'euros, soit + 1 %) dont le chiffre d'affaires augmente tandis que les frais généraux baissent, suite à l'impact positif du règlement des contentieux liés à AXA Rosenberg, un effet partiellement compensé par une augmentation de la charge d'impôts suite à la non-récurrence d'un impact fiscal positif de 2011.

Sur le segment bancaire, le résultat opérationnel s'établit à 5 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel diminue de 28 millions d'euros (- 86 %), principalement en raison d'AXA Bank Belgium suite à la baisse de la marge commerciale et à la mise en place de nouveaux impôts et contributions au fonds de stabilité financière.

Le résultat opérationnel des **holdings et autres sociétés** du Groupe s'élève à - 833 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel des holdings augmente de 10 millions d'euros (+ 1 %) principalement en raison (i) des holdings au Royaume-Uni (+ 21 millions d'euros) sous l'effet notamment d'éléments fiscaux non récurrents plus favorables, (ii) de la Région Méditerranée et Amérique latine (+ 17 millions d'euros) suite à la baisse des charges financières, partiellement compensés par (iii) AXA SA (- 41 millions d'euros) dont les charges financières augmentent tandis que le revenu au titre de la participation nette dans BNP Paribas recule.

Les plus-values nettes consolidées revenant à l'actionnaire s'élèvent à 297 millions d'euros. À taux de change constant, les plus-values et moins-values nettes consolidées revenant à l'actionnaire sont en hausse de 607 millions d'euros, en raison principalement :

(i) d'une augmentation de 126 millions d'euros des **plus-values nettes réalisées**, à + 815 millions d'euros en 2012, notamment due à une hausse des plus-values réalisées sur actions (+ 103 millions d'euros) et sur obligations (+ 148 millions d'euros), partiellement compensée par une baisse des plus-values réalisées sur les actifs immobiliers (- 175 millions d'euros) ;

(ii) d'une diminution de 562 millions d'euros des **provisions pour dépréciation d'actifs** à - 283 millions d'euros en 2012, liée notamment à la non-récurrence d'une provision nette de - 387 millions d'euros sur les obligations émises par l'État grec en 2011, ainsi qu'à une baisse des provisions pour dépréciation sur actions ;

(iii) de la diminution de l'impact lié aux dérivés de couverture actions (- 81 millions d'euros).

En conséquence, le **résultat courant** s'élève à 4.548 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 952 millions d'euros (+ 28 %).

Le résultat net ressort à 4.152 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est en repli de 155 millions d'euros (- 4 %) principalement en raison de :

(i) la diminution des opérations exceptionnelles en baisse de 2.158 millions d'euros à - 94 millions d'euros, attribuable principalement à la non-récurrence des plus-values exceptionnelles réalisées en 2011 (2.326 millions d'euros), liées à la cession de la participation dans Taikang Life, ainsi que des activités canadiennes, australiennes et néo-zélandaises, en partie compensée par

(ii) la hausse du résultat courant (+ 952 millions d'euros) ;

(iii) la baisse de l'amortissement et des provisions pour dépréciation d'actifs incorporels de €- 1.167 millions en 2011 à - 103 millions d'euros en 2012, sous l'effet principalement de la non-récurrence de la diminution de l'écart d'acquisition en 2011 aux États-Unis à hauteur de 943 millions d'euros ;

(iv) l'évolution moins favorable de la juste valeur des instruments financiers et dérivés, en baisse de 61 millions d'euros à + 45 millions d'euros, qui peuvent être analysés de la manière suivante :

a. + 71 millions d'euros liés à la baisse des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit,

b. + 54 millions d'euros liés aux performances positives des fonds alternatifs, des actions et des *hedge funds*,

c. + 61 millions d'euros dus à l'évolution favorable de la juste valeur d'autres actifs notamment des actifs titrisés, partiellement compensés par

d. - 140 millions d'euros liés aux variations de taux de change, notamment sur le yen japonais.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 53,7 milliards d'euros. Les mouvements intervenus depuis le 31 décembre 2011 sont les suivants :

(En millions d'euros)	2011 publié	Changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés rétroactive au 01/01/2012	2011 retraité	2012
Capitaux propres	48.562	(2.145)	46.417	53.664

	Capitaux propres
Au 31 décembre 2011	**46.417**
Capital social	72
Primes d'émission, de fusion et d'apport	237
Stock-option	49
Titres d'autocontrôle	20
Dettes perpétuelles (y compris charges d'intérêts)	(292)
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	6.133
Écarts de conversion	(614)
Dividendes versés par la Société	(1.626)
Autres	(66)
Résultat net de l'exercice	4.152
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(817)
Au 31 décembre 2012	**53.664**

Création de valeur pour l'actionnaire

BÉNÉFICE NET PAR ACTION (« BNPA »)

(En millions d'euros, sauf le nombre d'actions en millions)	2012 Sur une base non diluée	2012 Sur une base totalement diluée	2011 retraité [a] Sur une base non diluée	2011 retraité [a] Sur une base totalement diluée	2011 publié Sur une base non diluée	2011 publié Sur une base totalement diluée	Var. 2012 versus 2011 retraité [a] Sur une base non diluée	Var. 2012 versus 2011 retraité [a] Sur une base totalement diluée
Nombre d'actions pondéré	**2.342,5**	**2.348,9**	**2.301,0**	**2.305,0**	**2.301,0**	**2.305,0**		
Résultat net part du Groupe par action	*1,65*	*1,64*	*1,69*	*1,69*	*1,75*	*1,75*	*- 3 %*	*- 3 %*
Résultat courant par action	*1,82*	*1,81*	*1,38*	*1,37*	*1,43*	*1,43*	*32 %*	*32 %*
Résultat opérationnel par action	*1,69*	*1,69*	*1,51*	*1,51*	*1,57*	*1,57*	*12 %*	*12 %*

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [c]	2011 publié	Variation
ROE	**8,7 %**	**9,5 %**	**9,4 %**	**- 0,8 pts**
Résultat net	4.152	4.190	4.324	
Capitaux propres moyens sur la période	47.592	43.969	45.950	
ROE « courant »	**13,3 %**	**10,3 %**	**10,0 %**	**3,0 pts**
Résultat courant [a]	4.257	3.169	3.298	
Capitaux propres moyens sur la période [b]	31.975	30.871	32.897	
ROE « opérationnel »	**12,4 %**	**11,3 %**	**11,0 %**	**1,1 pts**
Résultat opérationnel [a]	3.960	3.481	3.610	
Capitaux propres moyens sur la période [b]	31.975	30.871	32.897	

(a) Incluant un ajustement pour refléter les charges d'intérêts liées aux dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).
(b) Excluant la variation de juste valeur sur actifs investis et produits dérivés (incluse dans les capitaux propres consolidés), et excluant les dettes à durée indéterminée (enregistrées en capitaux propres).
(c) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Vie, Épargne, Retraite

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités Vie, Épargne, Retraite pour les périodes indiquées.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [b]	2011 publié
CHIFFRE D'AFFAIRES [A]	**55.084**	**52.481**	**52.481**
APE (part du Groupe)	*6.170*	*5.733*	*5.733*
Marge financière	2.697	2.428	2.428
Chargements et autres produits	7.323	7.160	7.160
Marge technique nette	357	(205)	(205)
Frais généraux	(6.857)	(6.428)	(6.236)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(179)	(239)	(239)
Autres	86	43	43
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	**3.427**	**2.759**	**2.951**
Charge d'impôt	(713)	(536)	(597)
Intérêts minoritaires	(78)	(84)	(87)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL PART DU GROUPE	**2.635**	**2.138**	**2.267**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	214	(36)	(35)
RÉSULTAT COURANT PART DU GROUPE	**2.849**	**2.102**	**2.232**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	152	269	273
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(54)	745	745
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(34)	(1.015)	(1.015)
Coûts d'intégration et de restructuration	(40)	(42)	(42)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2.873**	**2.059**	**2.193**

(a) Brut des éliminations internes.

(b) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2012	2011
France	13.751	13.658
États-Unis	11.229	9.657
Royaume-Uni	648	651
Japon	6.725	5.747
Allemagne	6.655	7.001
Suisse	6.551	6.158
Belgique	2.088	2.142
Europe centrale et de l'Est [a]	472	514
Région Méditerranée et Amérique latine [b]	4.836	4.796
Hong Kong	1.723	1.465
Asie du Sud-Est [c]	295	255
Autres [d]	112	436
TOTAL	**55.084**	**52.481**
Éliminations internes	(68)	(50)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**55.016**	**52.431**
dont marchés à forte croissance	2.887	2.617
dont marchés matures	52.129	49.814

(a) Inclut Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie.
(b) La Région Méditerranée et Amérique latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique .
(c) Le chiffre d'affaires de l'Asie du Sud-Est inclut l'Indonésie et Singapour.
(d) Autres incluent Australie/Nouvelle-Zélande, Luxembourg, AXA Global distributors, Architas et Family Protect.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
France	706	620	632
États-Unis	522	235	312
Royaume-Uni	(17)	(6)	(6)
Japon	374	303	323
Allemagne	120	188	192
Suisse	317	293	293
Belgique	150	155	155
Europe centrale et de l'Est [b]	1	9	9
Région Méditerranée et Amérique latine [c]	162	102	104
Hong Kong	252	210	224
Asie du Sud-Est, Inde et Chine [d]	86	50	50
Autres pays [e]	(38)	(19)	(19)
Résultat opérationnel	**2.635**	**2.138**	**2.267**
dont marchés à forte croissance	352	281	295
dont marchés matures	2.283	1.857	1.973

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Inclut Pologne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie.
(c) La Région Méditerranée et Amérique latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc et le Mexique.
(d) Le résultat de l'Asie du Sud-Est inclut l'Indonésie, la Thaïlande, les Philippines et Singapour.
(e) Autres pays incluent Australie et Nouvelle-Zélande, Luxembourg, AXA Global Distributors, Architas et Family Protect.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Résultat opérationnel	**2.635**	**2.138**	**2.267**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	214	(36)	(35)
Résultat courant	**2.849**	**2.102**	**2.232**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	152	269	273
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(54)	745	745
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(34)	(1.015)	(1.015)
Coûts d'intégration et de restructuration	(40)	(42)	(42)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2.873**	**2.059**	**2.193**

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – FRANCE

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**13.751**	**13.658**	**13.658**
APE (part du Groupe)	*1.378*	*1.340*	*1.340*
Marge financière	1.210	1.111	1.111
Chargements et autres produits	1.559	1.520	1.520
Marge technique nette	514	449	449
Frais généraux	(2.298)	(2.209)	(2.190)
Amortissement des valeurs de portefeuille	-	(69)	(69)
Autres	7	6	6
Résultat opérationnel avant impôt	**992**	**808**	**827**
Charge d'impôt	(284)	(187)	(194)
Intérêts minoritaires	(2)	(2)	(2)
Résultat opérationnel part du Groupe	**706**	**620**	**632**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	124	193	193
Résultat courant part du Groupe	**830**	**812**	**825**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	185	(84)	(83)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1.014**	**728**	**741**

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires augmente de 93 millions d'euros (+ 1 %) à 13.751 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 108 millions d'euros (+ 1 %) en raison principalement :

- des produits en *unités de compte* qui progressent de 129 millions d'euros (+ 8 %), malgré la contraction du marché en 2012 (- 13 % [1]), sous l'effet des fortes performances commerciales des fonds structurés en unités de compte (34 % de l'épargne individuelle en unités de compte) et notamment avec une forte accélération au cours du dernier trimestre. La part des unités de compte dans le chiffre d'affaires d'épargne augmente de 2 points à 23 % (contre 13 % pour le marché dans son ensemble) ;

(1) Source : FFSA à fin décembre 2012.

- des produits de *prévoyance et santé adossés à l'actif général* qui augmentent de 83 millions d'euros (+ 1 %) soutenus par une augmentation de 53 millions d'euros en prévoyance collective et de 23 millions d'euros en prévoyance individuelle dues à une évolution favorable du portefeuille ;
- des produits d'*épargne adossés à l'actif général* qui se replient de 104 millions d'euros (- 2 %) sous l'effet d'une performance négative de l'épargne individuelle (- 11 %) en ligne avec les tendances du marché traditionnel de l'épargne en France (- 10 % [1]), en partie compensée par une hausse de la collecte en retraite collective (+ 74 %), notamment en fin d'année dans la perspective de mesures fiscales défavorables, susceptibles d'être introduites en 2013, concernant le régime de retraite à prestations définies dit « Article 39 ».

Les nouvelles affaires en base APE progressent de 38 millions d'euros (+ 3 %) à 1.378 millions d'euros pour les raisons suivantes :

- les produits en *unités de compte* augmentent de 13 millions d'euros (+ 7 %) principalement grâce à une bonne performance des fonds structurés en unités de compte d'AXA dans un marché français de l'épargne individuelle en unités de compte orienté à la baisse ;
- les produits de *prévoyance et santé adossés à l'actif général* augmentent de 36 millions d'euros (+ 6 %) sous l'effet d'une hausse de 32 millions d'euros en prévoyance et santé collectives et de 13 millions d'euros en prévoyance individuelle suite au succès des nouveaux produits en assurance dépendance et obsèques. En santé individuelle, les affaires nouvelles diminuent de 10 millions d'euros suite à l'arrêt des acceptations avec une mutuelle française ;
- les produits *d'épargne adossés à l'actif général* diminuent de 12 millions d'euros (- 2 %) sous l'effet d'une performance négative de l'épargne individuelle (- 10 %) en ligne avec les tendances du marché traditionnel de l'épargne en France, en partie compensée par une hausse de la collecte en retraite collective (+ 99 %), en particulier en fin d'année dans la perspective de mesures fiscales défavorables, susceptibles d'être introduites en 2013, concernant le régime de retraite à prestations définies dit « Article 39 ».

La marge financière augmente de 100 millions d'euros (+ 9 %) à 1.210 millions d'euros, la baisse des revenus financiers (- 15 millions d'euros) étant plus que compensée par la diminution de la part allouée aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 39 millions d'euros (+ 3 %) à 1.559 millions d'euros. Retraités d'un ajustement de + 43 millions d'euros sur les provisions pour chargements non acquis (entièrement compensé par les frais d'acquisition reportés), les chargements et autres produits diminuent de 4 millions d'euros sous l'effet d'une baisse des chargements sur primes due à la modification du mix produit, partiellement compensée par la hausse des volumes et des commissions sur les produits en unités de compte.

La marge technique nette augmente de 65 millions d'euros (+ 14 %) à 514 millions d'euros principalement en raison d'une évolution plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs, notamment en prévoyance collective.

Les frais généraux augmentent de 89 millions d'euros (+ 4 %) à - 2.298 millions d'euros principalement en raison d'une hausse de 70 millions d'euros de l'amortissement des frais d'acquisition reportés (dont 43 millions d'euros entièrement compensés dans les provisions pour chargements non acquis) et d'une augmentation de 14 millions d'euros des frais administratifs, la poursuite des efforts de maîtrise des coûts étant plus que compensée par une évolution moins favorable de la fiscalité par rapport à l'exercice précédent.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 69 millions d'euros (- 100 %) à 0 million d'euros sous l'effet de l'amortissement accéléré du stock restant des valeurs de portefeuille fin 2011.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 4,0 points à 70,0 %.

La charge d'impôts augmente de 97 millions d'euros (+ 52 %) à - 284 millions d'euros, en raison principalement de la hausse du résultat avant impôts (+ 64 millions d'euros) et d'une diminution du chiffre d'affaires non imposable (+ 31 millions d'euros).

En conséquence, le **résultat opérationnel** augmente de 86 millions d'euros (+ 14 %) à 706 millions d'euros.

Le résultat courant progresse de 17 millions d'euros (+ 2 %) à 830 millions d'euros sous l'effet de la hausse du résultat opérationnel (+ 86 millions d'euros) et de la baisse des provisions pour dépréciation (+ 141 millions d'euros) sur actions et obligations, partiellement compensées par la diminution des plus-values nettes réalisées essentiellement sur actifs immobiliers.

Le résultat net augmente de 286 millions d'euros (+ 39 %) à 1.014 millions d'euros grâce à une évolution favorable de la juste valeur des OPCVM et dérivés, principalement due à la baisse des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit ainsi qu'à la hausse du résultat courant.

(1) Source : FFSA à fin décembre 2012.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ÉTATS-UNIS

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**11.229**	**9.657**	**9.657**
APE (part du Groupe)	*1.244*	*1.018*	*1.018*
Marge financière	541	474	474
Chargements et autres produits	1.993	1.931	1.931
Marge technique nette	(632)	(1.192)	(1.192)
Frais généraux	(1.251)	(1.028)	(909)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(3)	(5)	(5)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**647**	**180**	**300**
Charge d'impôt	(126)	54	13
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	**522**	**235**	**312**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(37)	(11)	(11)
Résultat courant part du Groupe	**484**	**223**	**301**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(103)	326	330
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(1)	(944)	(944)
Coûts d'intégration et de restructuration	(20)	(29)	(29)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**360**	**(424)**	**(343)**
Taux de change moyen : 1,00 € = $	*1,2881*	*1,3867*	*1,3867*

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 1.572 millions d'euros (+ 16 %) à 11.229 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 773 millions d'euros (+ 8 %) :

- les produits *d'épargne en unités de compte* (« Variable Annuities ») (60 % du chiffre d'affaires) augmentent de 23 %, soutenus par le dynamisme des ventes de produits d'investissement « non-GMxB » et des produits « GMxB » à taux garanti fixe et variable, en partie compensé par la baisse des versements libres reçus au titre d'anciens contrats « GMxB » à taux fixe suite à la suspension des versements libres au début de l'année 2012 ;
- les produits *d'assurance vie* (25 % du chiffre d'affaires) baissent de 1 %, sous l'effet de la diminution des ventes de produits vie adossés à l'actif général, en partie compensée par la hausse des primes de renouvellement, conséquence des fortes ventes de nouveaux contrats sur l'année précédente ;
- les commissions perçues en gestion d'actif (7 % du chiffre d'affaires) augmentent de 1 % ;
- le chiffre d'affaires des OPCVM (1 % du chiffre d'affaires) augmente de 11 %, reflétant une hausse des chargements au titre e l'activité de conseil.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 226 millions d'euros (+ 22 %) à 1.244 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE progressent de 138 millions d'euros (+ 14 %) :

- les produits *d'épargne en unités de compte* (« *Variable Annuities* ») progressent de 27 % à 633 millions d'euros, sous l'effet de l'augmentation des ventes de produits d'investissement « non-GMxB » et de produits « GMxB » à taux garanti fixe et variable, en partie compensée par la diminution des ventes de produits d'épargne-retraite aux entreprises. Les produits d'investissement « non-GMxB » et les produits « GMxB » à taux variable lancés depuis 2010, ont apporté une contribution combinée de 54 % aux affaires nouvelles en base APE des produits « *Variable Annuities* » en 2012 ;
- les produits *d'assurance vie* connaissent une diminution de 10 % à 242 millions d'euros en raison d'une baisse des ventes de produits vie adossés à l'actif général, en partie compensée par les ventes de produits vie en unités de compte ;
- les OPCVM progressent de 12 % à 367 millions d'euros en raison d'une hausse des ventes de contrats de prestations de conseil.

La marge financière augmente de 66 millions d'euros (+ 14 %) à 541 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière progresse de 28 millions d'euros (+ 6 %), la diminution des revenus financiers (liée à la baisse des rendements sur le portefeuille obligataire, en partie contrebalancée par l'augmentation des revenus sur placements alternatifs), étant plus que compensée par la baisse des taux crédités aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 62 millions d'euros (+ 3 %) à 1.993 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits diminuent de 80 millions d'euros (- 4 %) essentiellement en raison de la non-récurrence d'un changement d'hypothèses sur les chargements non acquis, en 2011 (plus que compensé par l'amortissement des frais d'acquisitions reportés associés), et de la baisse des chargements sur les contrats en unités de compte due à la diminution des encours moyens.

La marge technique nette augmente de 559 millions d'euros, passant de - 1.192 millions d'euros à - 632 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette connaît une progression de 604 millions d'euros, grâce notamment à une diminution des pertes sur les contrats « GMxB » reflétant une baisse du coût de la volatilité et des pertes sur le risque de base ainsi qu'à des ajustements positifs des provisions au titre des contrats « GMxB » (dont l'arrêt des versements complémentaires sur d'anciens contrats et d'autres changements d'hypothèses et de modélisation), partiellement compensés par un renforcement des provisions au titre des contrats « GMxB » suite à un changement des hypothèses de rachats et autres comportements de l'assuré ; ainsi qu'à une évolution défavorable de l'expérience de mortalité sur les produits vie.

En décembre 2012, il a été décidé d'utiliser un taux risque neutre long terme de 3 % pour le calcul des provisions du portefeuille « GMxB » en phase d'accumulation. En conséquence, la couverture des taux d'intérêt a été réduite de 25 %. En parallèle, les hypothèses de comportement des assurés ont été révisées, ce qui devrait conduire, à l'avenir, à une réduction du risque d'augmentations significatives des provisions.

Les frais généraux augmentent de 222 millions d'euros (+ 22 %) à - 1.251 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux augmentent de 134 millions d'euros (+ 13 %) :

- les frais généraux, (y compris les commissions nettes de capitalisation) diminuent de 33 millions d'euros (- 3 %) à 1.108 millions d'euros, principalement en raison des actions de productivité (y compris une réduction des ETPs, une baisse des frais financiers liés aux plans de retraite et des économies réalisées suite au relogement du personnel) réalisées en 2011 et 2012 ;
- les amortissements liés aux frais d'acquisition reportés augmentent de 167 millions d'euros à - 53 millions d'euros, ce qui traduit principalement la diminution des pertes sur les contrats « GMxB ».

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 2 millions d'euros à - 3 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille est également en baisse de 2 millions d'euros.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 19,2 points à 66,0 %.

La charge d'impôts augmente de 180 millions d'euros, passant d'un crédit d'impôts de 54 millions d'euros à une charge d'impôts de - 126 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts s'accroît de 171 millions d'euros, reflétant l'amélioration du résultat opérationnel et un impact moins favorable des éléments fiscaux non récurrents, notamment des accords avec les autorités fiscales locales (47 millions d'euros en 2012 contre 91 millions d'euros en 2011).

Le résultat opérationnel progresse de 287 millions d'euros (+ 122 %) à 522 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en hausse de 250 millions d'euros (+ 107 %).

Le résultat courant croît de 261 millions d'euros (+ 117 %) à 484 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant croît de 227 millions d'euros (+ 102 %) en raison principalement de la hausse du résultat opérationnel, en partie compensée par une augmentation des provisions pour dépréciation d'actifs obligataires.

Le résultat net est en hausse de 784 millions d'euros (+ 185 %) à 360 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 759 millions d'euros (+ 179 %). Cette évolution est principalement attribuable à la hausse du résultat courant, et à la non-récurrence de la diminution de l'écart d'acquisition en 2011, en partie compensées par l'évolution défavorable de la valeur de marché des dérivés de taux reflétant l'évolution des taux d'intérêts et de la volatilité implicite.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ROYAUME-UNI

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**648**	**651**
APE (part du Groupe)	*535*	*535*
Marge financière	3	15
Chargements et autres produits	334	375
Marge technique nette	4	23
Frais généraux	(411)	(454)
Amortissement des valeurs de portefeuille	-	(2)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**(71)**	**(43)**
Charge d'impôt	54	37
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat opérationnel part du Groupe	**(17)**	**(6)**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	-	2
Résultat courant part du Groupe	**(17)**	**(5)**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	2	3
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(2)	(37)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(4)	(50)
Coûts d'intégration et de restructuration	(11)	(3)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(33)**	**(93)**
Taux de change moyen : 1,00 € = £	*0,8138*	*0,8663*

Dans un souci de cohérence, les données de 2012 ont été comparées au même périmètre en 2011, c'est-à-dire hors portefeuilles transférés à Resolution en novembre 2011 et hors Bluefin Corporate Consulting cédé en avril 2012. Ceci définit le périmètre comparable dont il est question ci-après.

Le résultat opérationnel de 2011 s'élevait à - 6 millions d'euros, correspondant approximativement à 41 millions d'euros pour les activités cédées et à - 47 millions d'euros pour les activités conservées.

Le chiffre d'affaires diminue de 3 millions d'euros à 648 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 102 millions d'euros (+ 20 %), en raison principalement de 85 millions d'euros de hausse des primes au titre des contrats en unités de compte « *Variable Annu*ity », de 20 millions d'euros d'augmentation des primes périodiques de l'activité Sun Life Direct Protection et de 17 millions d'euros d'augmentation du chiffre d'affaires de la plate-forme Elevate et d'Architas. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse de 9 millions d'euros du chiffre d'affaires de la bancassurance et par une baisse de 11 millions d'euros des ventes de produits d'investissement offshore.

Les affaires nouvelles en base APE restent stables à 535 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les affaires nouvelles en base APE baissent de 6 % (- 32 millions d'euros) par rapport à l'année précédente. Les affaires nouvelles au travers de la plateforme Elevate ont connu une forte augmentation, en hausse de 28 millions d'euros (+ 17 %), la plateforme continuant de s'imposer comme l'un des leaders du marché des plateformes en pleine croissance au Royaume-Uni. Cette progression de la plateforme Elevate est plus que compensée par la diminution des ventes de produits retraite individuelle et de produits offshore liée à des conditions de marché défavorables.

La marge financière diminue de 12 millions d'euros (- 81 %) à 3 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, la marge financière recule de 2 millions d'euros (- 41 %).

Les chargements et autres produits baissent de 42 millions d'euros (- 11 %) à 334 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les chargements et autres produits sont en augmentation de 13 millions d'euros (+ 4 %) en raison principalement d'une progression du chiffre d'affaires de la plateforme Elevate liée à la croissance des affaires nouvelles, en partie compensée par la diminution de la bancassurance et des produits offshore.

La marge technique nette baisse de 19 millions d'euros (- 84 %) à 4 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, la marge technique nette baisse de 11 millions d'euros (-77 %), en raison de la non-récurrence d'un changement favorable des hypothèses de provisions pour la fiscalité des assurés de l'activité Sun Life Direct Protection (+ 11 millions d'euros).

Les frais généraux diminuent de 43 millions d'euros (- 9 %) à - 411 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, les frais généraux diminuent de 18 millions d'euros (- 4 %) traduisant la poursuite de la politique de maîtrise des coûts, en partie compensée par les investissements réalisés dans l'activité épargne et par l'inflation.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 10,4 points à 120,9 %. À taux de change et à périmètre comparables, le ratio d'exploitation opérationnel baisse de 5,4 points.

Le crédit d'impôts augmente de 17 millions d'euros (+ 46 %) à 54 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le crédit d'impôts augmente de 13 millions d'euros (+ 36 %) sous l'effet d'un crédit d'impôts exceptionnel de 27 millions d'euros enregistré en 2012, en partie compensé par la baisse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel baisse de 11 millions d'euros, à - 17 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat opérationnel augmente de 31 millions d'euros.

Le résultat courant baisse de 13 millions d'euros à - 17 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat courant augmente de 31 millions d'euros en raison de l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 60 millions d'euros à - 33 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net s'inscrit en progression de 62 millions d'euros, en raison de la non-récurrence de l'ajustement de 2011 relatif à la finalisation du transfert des portefeuilles destinés à la vente (+ 37 millions d'euros), de l'amortissement accéléré d'actifs incorporels clients (+ 38 millions d'euros) également enregistré en 2011, en partie compensés par une hausse des coûts de restructuration encourus à ce jour sur l'activité épargne (- 7 millions d'euros).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – JAPON

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**6.725**	**5.747**	**5.747**
APE (part du Groupe)	*598*	*463*	*463*
Marge financière	0	0	0
Chargements et autres produits	1.606	1.456	1.456
Marge technique nette	(31)	(23)	(23)
Frais généraux	(994)	(890)	(860)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(89)	(56)	(56)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**492**	**487**	**518**
Charge d'impôt	(115)	(180)	(191)
Intérêts minoritaires	(4)	(3)	(4)
Résultat opérationnel part du Groupe	**374**	**303**	**323**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	13	12	12
Résultat courant part du Groupe	**387**	**315**	**335**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	28	19	19
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**414**	**335**	**354**
Taux de change moyen : 1,00 € = Yen	*102,3473*	*112,9700*	*112,9700*

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires augmente de 977 millions d'euros (+ 17 %) à 6.725 [1] millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 345 millions d'euros (+ 6 %) :

- les produits *de Prévoyance* (37 % du chiffre d'affaires) progressent de 28 millions d'euros (+ 1 %) du fait notamment d'une hausse des affaires nouvelles des produits « Term », « Term Rider » et des contrats Vie entière (+ 155 millions d'euros), en partie compensée par une diminution des ventes de produits d'assurance temporaire-décès et garanties associées (« Increasing Term ») (- 84 millions d'euros) et des produits « Endowment » (- 17 millions d'euros) qui n'ont pas fait l'objet d'une promotion active ;
- les produits d'*Épargne-retraite* (34 % du chiffre d'affaires) augmentent de 325 millions d'euros (+ 19 %) en raison principalement d'une progression des ventes de contrats d'épargne-retraite en unités de compte « Variable Annuities » grâce à la poursuite de l'expansion des partenariats avec les banques ;

(1) €6.725 millions d'euros après éliminations internes.

- les produits de *Santé* (29 % du chiffre d'affaires) diminuent de 8 millions d'euros (- 0 %) en raison d'une baisse des encours liée à l'arrêt en 2010 de produits d'assurance couvrant le cancer, en partie compensée par une hausse du chiffre d'affaires sur les contrats « Medical Whole Life » et les complémentaires dépendance « Whole Life Care Rider ».

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 135 millions d'euros (+ 29 %) à 598 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE augmentent de 78 millions d'euros (+ 17 %) :

- *en Prévoyance* (44 % du total APE), les APE progressent de 27 millions d'euros (+ 13 %) essentiellement grâce à l'augmentation des ventes de contrats « Term Rider », Vie entière et « Long Term Protection » distribués par l'intermédiaire de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et du réseau d'agents ;
- *en Épargne-retraite* (26 % du total APE), les APE augmentent de 38 millions d'euros (+ 37 %) grâce à la vigueur des ventes de produits d'épargne en unités de compte « Variable Annuities » soutenues par de nouveaux partenariats avec les banques ;
- *en Santé* (30 % du total APE), les APE augmentent de 13 millions d'euros (+ 9 %), soutenues par le nouveau produit « Whole Life Medical » à souscription simple lancé en 2012 (+ 15 millions d'euros) et par un produit couvrant le cancer lancé en 2011 (+ 13 millions d'euros), en partie compensés par les anciens produits moins rentables.

La marge financière reste stable à 0 million d'euros.

Les chargements et autres produits augmentent de 150 millions d'euros (+ 10 %) à 1.606 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits restent stables.

La marge technique nette baisse de 8 millions d'euros à - 31 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette diminue de 5 millions d'euros principalement liée à la baisse de la marge sur rachats en conséquence d'une meilleure rétention des clients, en partie compensée par des changements d'hypothèses et de modélisation ainsi que par la non-récurrence de l'impact défavorable du tremblement de terre de 2011.

Les frais généraux augmentent de 104 millions d'euros (+ 12 %) à - 994 millions d'euros. À taux de change constant, l'augmentation s'établit à 11 millions d'euros (+ 1 %), principalement en raison de la hausse des commissions due à l'accroissement du volume d'affaires nouvelles, en partie compensée par une politique de maîtrise des coûts et par la non-récurrence de l'impact défavorable du tremblement de terre de 2011.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 32 millions d'euros (+ 58 %) à - 89 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille s'accroît de 24 millions d'euros (+ 43 %) en raison principalement d'une révision des hypothèses d'investissement.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** se détériore de 2,7 points à 68,7 %.

La **charge d'impôts** diminue de 66 millions d'euros à - 115 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts diminue de 76 millions d'euros, ce qui est dû principalement à la baisse du taux d'imposition des entreprises et à un bénéfice fiscal non récurrent en 2012 (+ 50 millions d'euros), dont les effets sont en partie compensés par la non-récurrence des bénéfices fiscaux exceptionnels enregistrés en 2011 (- 15 millions d'euros).

Le résultat opérationnel augmente de 70 millions d'euros (+ 23 %) à 373 millions d'euros, soit une augmentation de 35 millions d'euros (+ 12 %) à taux de change constant.

Le résultat courant connaît une progression de 72 millions d'euros (+ 23 %) à 387 millions d'euros, soit de 35 millions d'euros (+ 11 %) à taux de change constant, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 80 millions d'euros à 414 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 41 millions d'euros, du fait notamment de la progression du résultat courant (+ 35 millions d'euros) et d'une variation favorable de la valeur de marché des dérivés de crédit, en partie compensées par la non-récurrence d'un gain de change enregistré en 2011 en raison de la stabilité des marchés de devises.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ALLEMAGNE

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**6.655**	**7.001**	**7.001**
APE (part du Groupe)	*454*	*506*	*506*
Marge financière	111	113	113
Chargements et autres produits	340	325	325
Marge technique nette	6	77	77
Frais généraux	(267)	(260)	(255)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(23)	(32)	(32)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**167**	**223**	**228**
Charge d'impôt	(46)	(34)	(35)
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	**120**	**188**	**192**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	5	(42)	(42)
Résultat courant part du Groupe	**125**	**147**	**151**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(5)	2	2
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(1)	(1)	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**119**	**148**	**152**

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires diminue de 347 millions d'euros (- 5 %) à 6.655 millions d'euros [1].

- les produits *Vie* (62 % du chiffre d'affaires) baissent de 458 millions d'euros (- 10 %) à 4.124 millions d'euros sous l'effet de la diminution des primes uniques des produits d'investissement à court terme adossés à l'actif général, des produits d'épargne-retraite traditionnels et des contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« Twinstar ») ;
- les produits *Santé* (38 % du chiffre d'affaires) augmentent de 111 millions d'euros (+ 5 %) à 2.530 millions d'euros, grâce à la croissance des affaires nouvelles et à l'indexation des primes.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 52 millions d'euros (- 10 %) à 454 millions d'euros.

- *les produits Vie :* Les affaires nouvelles connaissent un recul de 59 millions d'euros (- 16 %) à 302 millions d'euros dû principalement à la baisse des affaires nouvelles des produits en unités de compte attribuable à l'arrêt progressif des contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« Twinstar ») et aux conditions de marché actuelles, et à la baisse des primes uniques des produits d'investissement à court terme adossés à l'actif général, en partie compensées par l'augmentation des affaires nouvelles en prévoyance ;
- *les produits Santé* : Les affaires nouvelles augmentent de 7 millions d'euros (+ 5 %) à 152 millions d'euros, en raison principalement de ventes soutenues liées à l'anticipation par les courtiers d'un changement de la réglementation plafonnant les commissions à compter du 1er avril 2012.

La marge financière baisse de 2 millions d'euros (- 2 %) à 111 millions d'euros, en raison de la diminution des revenus financiers sur le portefeuille obligataire notamment en raison de versements exceptionnels de coupons l'année précédente, en partie compensée par la baisse de la part allouée aux assurés.

Les chargements et autres produits augmentent de 15 millions d'euros (+ 5 %) à 340 millions d'euros grâce à la hausse des chargements en santé en ligne avec la croissance du portefeuille et à la baisse de la part allouée aux assurés.

La marge technique nette baisse de 71 millions d'euros (- 93 %) à 6 millions d'euros ce qui est principalement attribuable à (i) la baisse des marges de couverture sur les contrats « GMxB » (en diminution de 51 millions d'euros à - 66 millions d'euros), liée en grande partie à la hausse de la volatilité des taux d'intérêt, et (ii) au renforcement des provisions techniques en assurance vie à la suite d'une décision de la Cour suprême fédérale allemande sur les valeurs de rachat concernant l'ensemble du marché allemand de l'assurance vie.

(1) €6.635 millions d'euros après éliminations internes.

Les frais généraux augmentent de 7 millions d'euros (+ 3 %) à - 267 millions d'euros, en raison de la réduction de la part allouée aux assurés, en partie compensée par les économies générées par les programmes de productivité et la diminution de l'amortissement des frais d'acquisition reportés induite par une actualisation des taux d'intérêt long terme venant partiellement corriger l'impact de l'actualisation effectuée l'année dernière.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 9 millions d'euros (- 29 %) à - 23 millions d'euros sous l'effet d'ajustements de modèles.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 6,8 points à 63,5 %.

La charge d'impôts augmente de 12 millions d'euros (+ 34 %) à - 46 millions d'euros résultant principalement de la diminution des éléments fiscaux non récurrents favorables (16 millions d'euros en 2012 contre 37 millions d'euros en 2011), en partie compensée par la baisse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel s'inscrit en recul de 68 millions d'euros (- 36 %) à 120 millions d'euros.

Le résultat courant s'inscrit en baisse de 21 millions d'euros (- 14 %) à 125 millions d'euros en raison de la baisse du résultat opérationnel, en partie compensée par une baisse des dotations aux provisions pour dépréciation sur le portefeuille obligataire ainsi que par une augmentation des plus-values réalisées.

Le résultat net diminue de 29 millions d'euros (- 20 %) à 119 millions d'euros du fait notamment de la baisse du résultat courant et d'une l'évolution défavorable de la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – SUISSE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**6.551**	**6.158**
APE (part du Groupe)	*374*	*397*
Marge financière	193	118
Chargements et autres produits	278	265
Marge technique nette	196	270
Frais généraux	(248)	(202)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(18)	(59)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**401**	**392**
Charge d'impôt	(84)	(99)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat opérationnel part du Groupe	**317**	**293**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	23	(13)
Résultat courant part du Groupe	**340**	**280**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(4)	100
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	798
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(7)	(7)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**329**	**1.172**
Taux de change moyen : 1,00 € = Swiss Franc	*1,2069*	*1,2366*

Le chiffre d'affaires est en hausse de 394 millions d'euros (+ 6 %) à 6.551 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 236 millions d'euros (+ 4 %) grâce à la hausse des ventes de produits collectifs et individuels :

- *Produits collectifs* : le chiffre d'affaires augmente de 209 millions d'euros (+ 4 %) à 5.620 millions d'euros en raison de la hausse des primes périodiques liées aux solutions de prévoyance complète (+ 242 millions d'euros) soutenue par la diminution des rachats et le dynamisme de l'activité l'année précédente ;
- *Produits individuels* : le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 27 millions d'euros (+ 3 %) à 931 millions d'euros, principalement en raison de la hausse des primes uniques (+ 21 millions d'euros) résultant du nouveau produit « Protect Star » et de la diminution globale des maturités et des rachats.

(1) €6.551 millions d'euros après éliminations internes.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 23 millions d'euros (- 6 %) à 374 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE baissent de 32 millions d'euros (- 8 %) :

- *Produits collectifs* : les affaires nouvelles en base APE diminuent de 31 millions d'euros (- 11 %), conséquence du déclin attendu des solutions de prévoyance complète (- 34 millions d'euros) après la croissance exceptionnelle enregistrée sur l'exercice précédent ;
- *Produits individuels* : les affaires nouvelles en base APE baissent de 1 million d'euros (- 1 %) en raison du recul de la demande de produits d'épargne en unités de compte « Variable Annuities », en partie contrebalancé par l'augmentation des ventes du produit « Protect Plan ».

La marge financière augmente de 76 millions d'euros (+ 65 %) à 193 millions d'euros. À taux de change constant, la marge financière est en hausse de 71 millions d'euros (+ 61 %), sous l'effet de la baisse des intérêts crédités (+ 49 millions d'euros) et de la progression des revenus financiers (+ 21 millions d'euros), principalement attribuable aux revenus des prêts et prêts hypothécaires, ainsi qu'à la hausse des actifs sous gestion.

Les chargements et autres produits augmentent de 13 millions d'euros (+ 5 %) à 278 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits progressent de 6 millions d'euros (+ 2 %) principalement en raison de la hausse des primes périodiques des produits collectifs et des ventes du produit « Protect Plan » en assurance vie individuelle.

La marge technique nette diminue de 74 millions d'euros (- 27 %), à 196 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette recule de 79 millions d'euros (- 29 %), en raison principalement de la non-récurrence de l'expérience exceptionnelle en mortalité et morbidité en assurance vie individuelle enregistrée en 2011 et de la non-récurrence d'un gain de 8 millions d'euros suite à l'annulation d'un contrat significatif interne de coassurance (compensé par un amortissement correspondant des valeurs de portefeuille).

Les frais généraux augmentent de 46 millions d'euros (+ 23 %) à - 248 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux augmentent de 40 millions d'euros (+ 20 %), sous l'effet conjugué d'une hausse des frais d'acquisition et des frais administratifs. Les frais d'acquisition sont en hausse de 14 millions d'euros (+ 27 %) principalement en raison de l'augmentation de l'amortissement des frais d'acquisition reportés, suite à une mise à jour des hypothèses actuarielles en vie individuelle. Les frais administratifs sont en hausse de 26 millions d'euros (+ 17 %), en raison de l'augmentation des coûts de projets liés aux évolutions réglementaires et des dépenses de marketing pour le lancement de nouveaux produits.

L'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 40 millions d'euros (- 69 %) à - 18 millions d'euros. À taux de change constant, l'amortissement des valeurs de portefeuille diminue de 41 millions d'euros (- 70 %), principalement en raison d'une mise à jour des hypothèses actuarielles en vie collective et individuelle (+ 26 millions d'euros) ainsi que de l'annulation en 2011 du contrat interne de coassurance mentionné ci-dessus (+ 8 millions d'euros).

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue légèrement de 0,1 point à 39,9 %.

La charge d'impôts baisse de 15 millions d'euros (- 15 %) à - 84 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts diminue de 17 millions d'euros (- 17 %) sous l'effet essentiellement de la diminution de la retenue à la source sur les dividendes reçus des filiales étrangères consolidées.

Le résultat opérationnel progresse de 25 millions d'euros (+ 8 %) à 317 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en hausse de 17 millions d'euros (+ 6 %).

Le résultat courant croît de 60 millions d'euros (+ 21 %) à 340 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 52 millions d'euros (+ 18 %), principalement en raison de l'amélioration du résultat opérationnel ainsi que d'une progression des plus-values nettes, essentiellement sur les actions.

Le résultat net baisse de 843 millions d'euros (- 72 %) à 329 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net recule de 851 millions d'euros (- 73 %) en raison principalement de la non-récurrence de la plus-value réalisée sur la cession de la participation dans Taikang Life en 2011 (- 798 millions d'euros) et d'une variation moins favorable de la juste valeur des dérivés de taux d'intérêt et des positions de change, en partie compensées par l'amélioration du résultat courant.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – BELGIQUE

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**2.088**	**2.142**	**2.142**
APE (part du Groupe)	*175*	*173*	*173*
Marge financière	306	288	288
Chargements et autres produits	143	163	163
Marge technique nette	42	34	34
Frais généraux	(265)	(278)	(278)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(12)	(5)	(5)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**213**	**203**	**203**
Charge d'impôt	(63)	(48)	(48)
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	**150**	**155**	**155**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	52	(88)	(88)
Résultat courant part du Groupe	**202**	**68**	**68**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	87	(70)	(70)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(13)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(0)	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(3)	(7)	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**272**	**(9)**	**(9)**

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires diminue de 55 millions d'euros (- 3 %) à 2.088 millions d'euros [1]:

- *Vie, épargne, retraite individuelle :* le chiffre d'affaires diminue de 4 % (- 70 millions d'euros) à 1.494 millions d'euros, du fait principalement d'une diminution des produits d'épargne adossés à l'actif général de 126 millions d'euros (- 11 %), essentiellement sur les produits Crest, en partie compensée par une augmentation des produits d'épargne en unités de compte de 72 millions d'euros (+ 64 %) résultant de l'évolution favorable des marchés ;
- *Vie, épargne, retraite collective* : le chiffre d'affaires augmente de 3 % (+ 15 millions d'euros) à 594 millions d'euros.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 2 millions d'euros (+ 1 %) à 175 millions d'euros :

- *Les affaires nouvelles en base APE en vie, épargne, retraite individuelle* diminuent de 2 % (- 3 millions d'euros) résultant principalement des produits d'épargne Crest adossés à l'actif général en raison de taux garantis moins attrayants, notamment au second semestre de l'année, suite à la baisse des taux d'intérêt souverains en Belgique ;
- *Les affaires nouvelles en base APE en vie, épargne, retraite collective* augmentent de 16 % (+ 4 millions d'euros) à 31 millions d'euros, reflétant principalement l'acquisition d'un contrat significatif.

La marge financière connaît une progression de 18 millions d'euros (+ 6 %) à 306 millions d'euros, soutenue par une augmentation des revenus financiers sous l'effet de la hausse des actifs investis, en partie compensée par une augmentation moindre de la participation des assurés aux bénéfices.

Les chargements et autres produits diminuent de 21 millions d'euros (- 13 %) à 143 millions d'euros, principalement en raison de la non-récurrence d'une mise à jour d'hypothèses actuarielles associées au calcul de l'amortissement des provisions pour chargement non acquis effectuée en 2011 (en partie compensée par les frais d'acquisition reportés).

La marge technique nette augmente de 7 millions d'euros (+ 21 %) à 42 millions d'euros, du fait notamment de la cession du portefeuille « Vie Populaire » (+ 7 millions d'euros).

Les frais généraux diminuent de 13 millions d'euros (- 5 %) à - 265 millions d'euros, principalement en raison d'une baisse des frais d'acquisition (+ 15 millions d'euros) du fait de la diminution des frais généraux d'acquisition, et de la non-récurrence de la mise à jour d'hypothèses actuarielles sur les frais d'acquisition reportés effectuée en 2011. Les frais administratifs augmentent de 2 millions d'euros, du fait principalement de la non-récurrence d'un profit 2011 (- 8 millions d'euros), compensée par les initiatives de réduction des coûts et la baisse des commissions suite à la cession du portefeuille « Vie Populaire ».

(1) €2.087 millions d'euros après éliminations internes.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de - 7 millions d'euros à - 12 millions d'euros, en raison d'une mise à jour d'hypothèses financières.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** s'améliore de 1,7 point à 56,5 %.

La charge d'impôts augmente de 15 millions d'euros à - 63 millions d'euros provenant de la hausse du résultat opérationnel avant impôts, et d'une diminution des dividendes sur les portefeuilles d'actions qui bénéficient d'un taux d'imposition plus favorable.

Le résultat opérationnel diminue de 5 millions d'euros à 150 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 134 millions d'euros à 202 millions d'euros grâce à une augmentation des plus-values réalisées (+ 128 millions d'euros) principalement sur actions et sur obligations, ainsi qu'une diminution des provisions pour dépréciation (+ 34 millions d'euros), en partie compensées par une baisse de l'impact des dérivés de couverture sur actions (- 24 millions d'euros) et par la diminution du résultat opérationnel.

Le **résultat net** augmente de 281 millions d'euros à 272 millions d'euros, grâce principalement à l'amélioration du résultat courant (+ 134 millions d'euros) et une évolution favorable, de la juste valeur et des plus-values réalisées sur les OPCVM et autres actifs (+ 160 millions d'euros), résultant pour l'essentiel de la baisse des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit, en partie compensées par la cession du portefeuille « Vie Populaire » (- 13 millions d'euros).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**472**	**514**
APE (part du Groupe)	*136*	*213*
Marge financière	28	29
Chargements et autres produits	131	115
Marge technique nette	44	35
Frais généraux	(189)	(162)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(7)	(2)
Autres	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**8**	**15**
Charge d'impôt	(8)	(6)
Intérêts minoritaires	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	**1**	**9**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	5	(0)
Résultat courant part du Groupe	**5**	**8**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	0	(0)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(12)	(2)
Coûts d'intégration et de restructuration	(1)	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(8)**	**6**

Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, les changements réglementaires intervenus récemment (notamment sur le segment des fonds de pension), ainsi que les conséquences de la crise financière ont beaucoup pesé sur les activités d'assurance vie. Cette évolution a entraîné une sélectivité accrue vis-à-vis des réseaux de distribution et la restructuration ou l'arrêt de la coopération avec les réseaux partenaires de distribution de moindre qualité. Cela a pesé sur les volumes et la rentabilité en 2012 malgré les efforts de réduction des dépenses.

Le chiffre d'affaires diminue de 42 millions d'euros (- 8 %), à 472 millions d'euros. À données comparables, la baisse est de 31 millions d'euros (- 6 %), sous l'effet notamment du recul des ventes de produits d'assurance en République Tchèque, en Slovaquie et en Hongrie (- 27 millions d'euros) et de la diminution des ventes de fonds de pension en Pologne (- 2 millions d'euros) liée à des changements réglementaires.

Les affaires nouvelles en base APE diminuent de 76 millions d'euros (- 36 %) à 136 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE baissent de 73 millions d'euros (- 34 %), du fait de la baisse de l'activité fonds de pension (- 36 millions d'euros, soit - 49 %) à la suite des changements réglementaires intervenus en Pologne, ainsi qu'à la diminution des affaires nouvelles en base APE en vie, épargne, retraite (- 37 millions d'euros, soit - 27 %) des produits en unités de compte (- 32 millions d'euros, soit - 29 %), notamment en Pologne et en République Tchèque du fait de la décision d'arrêter la coopération avec les courtiers de moindre qualité.

Le résultat opérationnel recule de 8 millions d'euros à 1 million d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 9 millions d'euros, ce qui est principalement attribuable à l'amortissement accéléré des frais d'acquisition reportés et de la valeur des portefeuilles acquis (- 11 millions d'euros), ainsi qu'à l'augmentation des frais administratifs (- 6 millions d'euros, du fait notamment de l'arrêt d'un réseau de distribution d'AXA, en partie compensé par les mesures mises en œuvre pour accroître la productivité). Ces effets sont compensés en partie par l'amélioration de la marge technique (+ 10 millions d'euros).

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** se détériore de 4,4 points à 95,9 %.

Le résultat courant recule de 3 millions d'euros à 5 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant baisse de 4 millions d'euros sous l'effet de la baisse du résultat opérationnel, compensée en partie par une hausse des plus-values réalisées (+ 3 millions d'euros).

Le résultat net se replie de 14 millions d'euros à - 8 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net recule de 14 millions d'euros, en raison principalement de la baisse du résultat courant et d'un amortissement accéléré d'immobilisations incorporelles liées à la relation clientèle (- 10 millions d'euros) en Hongrie.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – RÉGION MÉDITERRANÉE ET AMÉRIQUE LATINE

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**4.836**	**4.796**	**4.796**
APE (part du Groupe)	*402*	*432*	*432*
Marge financière	288	264	264
Chargements et autres produits	372	320	320
Marge technique nette	141	73	73
Frais généraux	(507)	(448)	(445)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(14)	(14)	(14)
Autres	-	-	-
Résultat opérationnel avant impôt	**280**	**195**	**197**
Charge d'impôt	(53)	(52)	(53)
Intérêts minoritaires	(65)	(41)	(41)
Résultat opérationnel part du Groupe	**162**	**102**	**104**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	9	(80)	(80)
Résultat courant part du Groupe	**171**	**22**	**24**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(26)	14	14
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(3)	(0)	(0)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(10)	(12)	(12)
Coûts d'intégration et de restructuration	(3)	(2)	(2)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**129**	**22**	**24**

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires progresse de 40 millions d'euros (+ 1 %), soit 35 millions d'euros (+ 1 %) à données comparables, pour atteindre 4.836 millions d'euros :

- **les marchés matures** sont en progression de 26 millions d'euros (+ 1 %), principalement dû à l'accroissement de 1.132 millions d'euros des produits d'épargne en unités de compte tiré par le succès du nouveau produit « Protected Unit » chez AXA MPS, en partie compensé par le recul des produits d'épargne adossés à l'actif général (- 842 millions d'euros), principalement en Italie, dans un contexte de concurrence très forte de la part des banques, et par l'arrêt progressif des produits d'épargne en unités de compte « Variable Annuities » (- 248 millions d'euros) ;
- **les marchés à forte croissance** enregistrent une croissance de 9 millions d'euros (+ 2 %), sous l'effet principalement de la croissance des affaires nouvelles en prévoyance collective au Maroc et au Mexique.

Les affaires nouvelles en base APE reculent de 30 millions d'euros (- 7 %), ou de 31 millions d'euros (- 7 %) à données comparables, pour atteindre 402 millions d'euros :

- **les marchés matures** sont en baisse de 28 millions d'euros (- 7 %) à 348 millions d'euros, traduisant principalement la forte baisse des produits d'épargne adossés à l'actif général (- 59 millions d'euros) et l'arrêt progressif des produits d'épargne en unités de compte « Variable Annuities » (- 15 millions d'euros), en partie compensés par la meilleure performance enregistrée sur les produits d'épargne en unités de compte (+ 48 millions d'euros), notamment chez AXA MPS (+ 49 millions d'euros), en ligne avec la stratégie consistant à se focaliser sur l'amélioration du mix produit ;
- **les marchés à forte croissance** sont en recul de 3 millions d'euros (- 5 %) à 54 millions d'euros, traduisant principalement la sélectivité de la souscription dans la branche prévoyance au Mexique (- 5 millions d'euros), en partie compensée par la Turquie (+ 3 millions d'euros), grâce à la bonne performance en épargne-retraite, et par le Maroc (+ 2 millions d'euros) grâce aux produits de prévoyance collective distribués par l'intermédiaire des banques.

La marge financière augmente de 24 millions d'euros (+ 9 %) à 288 millions d'euros. À données comparables, la marge financière s'inscrit en hausse de 23 millions d'euros (+ 9 %) soutenue à la fois (i) les marchés matures (+ 20 millions d'euros), certains éléments non récurrents réduisant la charge de participation aux bénéfices alloués aux assurés en Italie (AXA Assicurazioni et AXA MPS) et par (ii) les marchés en forte croissance (+ 3 millions d'euros), grâce à l'augmentation des encours moyens au Mexique (+ 3 millions d'euros).

Les chargements et autres produits affichent une progression de 53 millions d'euros (+ 17 %), soit 52 millions d'euros (+ 16 %) à taux de change constant à 372 millions d'euros. Cette performance repose en grande partie sur la hausse de 55 millions d'euros (+ 24 %) enregistrée sur les marchés matures, notamment chez AXA MPS (+ 57 millions d'euros), soutenus par l'augmentation de l'amortissement des provisions pour chargements non acquis (en partie contrebalancée par les frais d'acquisition reportés), reflétant principalement le succès commercial du nouveau produit en unités de compte « Protected Unit » ainsi qu'une augmentation des rachats.

La marge technique nette progresse de 68 millions d'euros (+ 93 %, idem à taux de change constant), pour atteindre 141 millions d'euros :

- **les marchés matures** affichent une croissance de 62 millions d'euros, résultant principalement de l'augmentation des marges sur les contrats d'épargne-retraite en unités de compte « Variable Annuity » (+ 44 millions d'euros), principalement attribuable à l'amélioration du risque de base et l'augmentation des rachats, ainsi qu'à la hausse de la marge de mortalité (+ 26 millions d'euros) grâce à l'amélioration de la sinistralité enregistrée en prévoyance ;
- **les marchés à forte croissance** connaissent une progression de 6 millions d'euros, principalement au Maroc (+ 4 millions d'euros), grâce notamment au lancement d'un produit de prévoyance collective cette année. Le Mexique connaît une progression de + 2 millions d'euros, traduisant l'amélioration de la marge de mortalité en prévoyance.

Les frais généraux augmentent de 59 millions d'euros (+ 13 %), ou de 58 millions d'euros (+ 13 %) à taux de change constant, pour atteindre - 507 millions d'euros :

- **les marchés matures**, soutenus par AXA MPS, augmentent de 51 millions d'euros, une amélioration suite à une hausse de l'amortissement des frais d'acquisition reportés attribuable à l'augmentation des rachats ;
- **les marchés en forte croissance** enregistrent une hausse de 7 millions d'euros, principalement imputable au Mexique, du fait d'ajustements exceptionnels sur les commissions.

L'amortissement des valeurs de portefeuille reste stable à taux de change constant à - 14 millions d'euros.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 5,4 points à 65,0 %.

La charge d'impôts augmente de 1 million d'euros (+ 2 %) à taux de change constant à - 53 millions d'euros dû à la hausse du résultat opérationnel avant impôts et la diminution de la taxe payée sur le montant des provisions techniques chez AXA MPS.

Le résultat opérationnel augmente de 61 millions d'euros (+ 60 %), pour s'établir à 162 millions d'euros à taux de change constant.

Le résultat courant connaît une progression de 150 millions d'euros (+ 691 %) à taux de change constant à 171 millions d'euros, grâce notamment à l'augmentation des plus-values réalisées et à la baisse des provisions pour dépréciation essentiellement sur obligations souveraines, ainsi qu'à l'impact positif des nouvelles dispositions fiscales en Grèce sur la déductibilité des pertes enregistrées en 2011 au titre de la participation du secteur privé (PSI) aux pertes sur les emprunts d'État.

Le résultat net s'inscrit en hausse de 107 millions d'euros (+ 494 %), soit 107 millions d'euros (+ 495 %) à taux de change constant, à 129 millions d'euros, en raison de la hausse du résultat courant, en partie contrebalancée par la variation défavorable de la juste valeur des dérivés chez AXA MPS due principalement à la baisse des taux d'intérêt.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – HONG KONG

(En millions d'euros)	2012	2011 retraité [a]	2011 publié
Chiffre d'affaires	**1.723**	**1.465**	**1.465**
APE (part du Groupe)	*408*	*330*	*330*
Marge financière	9	4	4
Chargements et autres produits	444	385	385
Marge technique nette	42	45	45
Frais généraux	(229)	(185)	(170)
Amortissement des valeurs de portefeuille	(13)	9	9
Autres	(1)	(7)	(7)
Résultat opérationnel avant impôt	**251**	**251**	**266**
Charge d'impôt	1	(17)	(17)
Intérêts minoritaires	-	(24)	(26)
Résultat opérationnel part du Groupe	**252**	**210**	**224**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	21	(13)	(12)
Résultat courant part du Groupe	**273**	**197**	**211**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(10)	(49)	(49)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(29)	(1)	(1)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**235**	**147**	**161**
Taux de change moyen : 1,00 € = Hong Kong Dollar	*9,9938*	*10,7934*	*10,7934*

(a) Retraité : suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 258 millions d'euros (+ 18 %) à 1.723 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 131 millions d'euros (+ 9 %) en raison principalement de la progression des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 130 millions d'euros) soutenue par d'importants renouvellements et par une promotion active des agences dans un contexte d'évolution stratégique vers la prévoyance, compensées en partie par la baisse du chiffre d'affaires des produits en unités de compte (- 8 millions d'euros) conforme à l'évolution du marché à Hong Kong.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 77 millions d'euros (+ 23 %) à 408 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE croissent de 47 millions d'euros (+ 14 %), sous l'effet de la progression des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général (+ 40 millions d'euros).

La marge financière s'inscrit en hausse de 5 millions d'euros (+ 118 %) à 9 millions d'euros. À taux de change constant, la hausse se limite à 4 millions d'euros (+ 102 %). Cette progression s'appuie principalement sur l'augmentation des revenus financiers liée à la hausse des actifs investis, en partie compensée par la baisse du rendement moyen des placements.

Les chargements et autres produits augmentent de 59 millions d'euros (+ 15 %) à 444 millions d'euros. À taux de change constant, les chargements et autres produits augmentent de 26 millions d'euros (+ 7 %), en raison principalement de la hausse des chargements sur primes (+ 31 millions d'euros) attribuable aux affaires nouvelles et à la croissance du portefeuille.

La marge technique nette diminue de 3 millions d'euros (- 7 %), à 42 millions d'euros. À taux de change constant, la marge technique nette ressort en diminution de 6 millions d'euros (- 14 %), principalement attribuable à l'ajustement des provisions de la branche accidents du travail et à des décalages temporels actuariels, en partie compensés par la hausse de la marge de mortalité et la non-récurrence des éléments exceptionnels de 2011, notamment la résiliation anticipée d'un traité interne de coassurance.

Les frais généraux augmentent de 44 millions d'euros (+ 24 %) à - 229 millions d'euros. À taux de change constant, l'augmentation s'élève à 27 millions d'euros (+ 15 %), en raison principalement de la hausse des coûts d'infrastructure et de l'augmentation des frais d'acquisition liée à la croissance des affaires nouvelles et des contrats en portefeuille.

L'amortissement des valeurs de portefeuille augmente de 23 millions d'euros, à - 13 millions d'euros. À taux de change constant, cette augmentation atteint 22 millions d'euros traduisant une mise à jour d'hypothèses actuarielles (- 4 millions d'euros) et la non-récurrence des mises à jour favorables et des éléments exceptionnels en 2011 (- 16 millions d'euros), notamment la résiliation anticipée d'un traité interne de coassurance.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** augmente de 8,5 points à 49,1 %.

La charge d'impôts diminue de 18 millions d'euros à 1 million d'euros. À taux de change constant, cette diminution s'élève à 18 millions d'euros. Cette baisse est principalement attribuable à un crédit d'impôts lié à un changement de la base imposable pour un bloc de polices d'assurance dans le contexte de la fusion en cours de deux entités d'assurance (+ 19 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 42 millions d'euros (+ 20 %) à 252 millions d'euros. À taux de change et périmètre constants, suite au rachat des intérêts minoritaires d'AXA APH en avril 2011, le résultat opérationnel reste stable.

Le résultat courant croît de 76 millions d'euros (+ 38 %) à 273 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat courant croît de 15 millions d'euros (+ 6 %) grâce à la hausse des plus-values réalisées (+ 15 millions d'euros).

Le résultat net progresse de 88 millions d'euros (+ 59 %) à 235 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables, le résultat net connaît une amélioration de 29 millions d'euros (+ 15 %), reflétant l'amélioration du résultat courant (+ 15 millions d'euros) et l'évolution favorable de la juste valeur des OPCVM (+ 25 millions d'euros) et des dérivés de taux d'intérêt (+ 13 millions d'euros), en partie compensées par les pertes liées à la fermeture du bureau de représentation à Taïwan (- 14 millions d'euros) et de deux réseaux de distribution (- 10 millions d'euros).

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – ASIE DU SUD-EST, INDE ET CHINE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**295**	**255**
APE (part du Groupe)	*463*	*326*
Résultat opérationnel part du Groupe	**86**	**50**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(1)	2
Résultat courant part du Groupe	**85**	**52**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	(1)	4
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(7)	(17)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**77**	**39**

Remarque : Pour aligner les exercices comptables sur l'année calendaire du Groupe, les résultats 2012 comprennent 1 mois supplémentaire pour la Thaïlande, 2 mois supplémentaires pour l'Inde et 3 mois supplémentaires pour l'Indonésie et la Chine.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 41 millions d'euros (+ 16 %) à 295 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 6 millions d'euros (+ 3 %) notamment grâce à la progression des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général et des produits en unités de compte à Singapour.

Les affaires nouvelles en base APE augmentent de 137 millions d'euros (+ 42 %) à 463 millions d'euros. À données comparables, les affaires nouvelles en base APE croissent de 65 millions d'euros (+ 21 %), principalement du fait :

- du dynamisme des ventes de produits d'épargne-prévoyance adossés à l'actif général et des produits Vie entière en Thaïlande (+ 41 millions d'euros) ;
- de la progression des ventes de produits prévoyance et santé adossés à l'actif général en Chine (+ 19 millions d'euros) liée au lancement de la joint-venture ICBC-AXA en juillet 2012 ;
- et de la croissance des ventes de produits en unités de compte aux Philippines (+ 5 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 36 millions d'euros (+ 73 %) à 86 millions d'euros. À taux de change et à périmètre comparables [2], le résultat opérationnel connaît une progression de 22 millions d'euros (+ 41 %) du fait notamment de :

- l'Indonésie (+ 13 millions d'euros), la Thaïlande (+ 10 millions d'euros) et les Philippines (+ 4 millions d'euros), soutenus par la croissance des contrats en portefeuille et des affaires nouvelles ;
- la Chine (- 5 millions d'euros) en raison d'un changement de méthode comptable, en partie compensé par la croissance de l'activité.

(1) 295 millions d'euros après éliminations internes.

(2) Retraité du rachat des intérêts minoritaires d'AXA APH en avril 2011 (4 millions d'euros), et sans prendre en compte la contribution supplémentaire liée à l'alignement des exercices comptables avec celui du Groupe en 2012 (13 millions d'euros).

Le résultat courant croît de 33 millions d'euros (+ 64 %) à 85 millions d'euros. À taux de change et périmètre constants [1], le résultat courant est en hausse de 21 millions d'euros (+ 37 %), en raison principalement de la croissance du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 39 millions d'euros (+ 100 %) à 77 millions d'euros, soit 27 millions d'euros (+ 63 %) à taux de change et périmètre constants [1], principalement sous l'effet de la croissance du résultat courant.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE – AUTRES

Les tableaux suivants présentent les résultats des autres pays dans lesquels AXA exerce une activité d'assurance Vie, Épargne, Retraite.

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2012	2011
Australie/Nouvelle-Zélande	-	355
Luxembourg	82	78
AXA Global Distributors	27	3
Family protect	3	0
Autres	(0)	(0)
TOTAL	**112**	**436**
Éliminations internes	(24)	(3)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**87**	**433**

Résultat opérationnel, Résultat courant et Résultat net

(En millions d'euros)	2012	2011
Australie/Nouvelle-Zélande	-	12
Luxembourg	6	4
AXA Global Distributors	(19)	(27)
Family Protect	(22)	(7)
Autres	(2)	(2)
Résultat opérationnel	**(38)**	**(19)**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	1	2
Résultat courant	**(37)**	**(18)**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	0	5
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	2
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	(0)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(37)**	**(11)**

(1) Retraité du rachat des intérêts minoritaires d'AXA APH en avril 2011 (4 millions d'euros), et sans prendre en compte la contribution supplémentaire liée à l'alignement des exercices comptables avec celui du Groupe en 2012 (13 millions d'euros).

Axa Global Distributors [1]

Le résultat opérationnel, ainsi que le résultat courant et le résultat net s'inscrivent en hausse de 7 millions d'euros (+ 27 %) à - 19 millions d'euros, ce qui est principalement attribuable à la croissance des commissions perçues.

Family protect

L'activité de prévoyance directe a été lancée au second semestre 2011.

En conséquence, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net s'élèvent tous à - 22 millions d'euros en 2012, ce qui traduit la poursuite des investissements et des frais de marketing visant à assurer le démarrage progressif de l'activité.

Australie/Nouvelle-Zélande

Suite à la cession des activités du Groupe en Australie et en Nouvelle-Zélande le 1er avril 2011, la contribution des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande se limite au premier trimestre 2011.

Dommages

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des activités dommages d'AXA pour les périodes indiquées.

DOMMAGES

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**28.559**	**27.286**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	72,0 %	72,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,8 %	70,9 %
Résultat technique net avant chargements	**8.292**	**7.807**
Taux de chargement	26,8 %	27,0 %
Résultat financier net	2.007	2.034
Résultat opérationnel avant impôt	**2.680**	**2.591**
Charge d'impôt	(838)	(748)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	43	38
Intérêts minoritaires	11	(33)
Résultat opérationnel part du Groupe	**1.895**	**1.848**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	171	(62)
Résultat courant part du Groupe	**2.066**	**1.786**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	89	(90)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	8	147
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(70)	(66)
Coûts d'intégration et de restructuration	(119)	(78)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1.975**	**1.700**

(a) Brut des éliminations internes.

(1) AXA Global Distributors a été créée en mars 2009 et est détenue à 100 % par AXA SA. Cette initiative a pour objectif la distribution et la commercialisation des produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») au travers de partenariats avec des tiers et plus particulièrement au sein des réseaux bancaires. Le compte de résultat d'AXA Global Distributors, souscrit sous le régime de la Libre Prestation de Services, est alloué dans les segments vie, épargne-retraite d'AXA France (résultat opérationnel de 0,7 million d'euros en 2012) et d'AXA UK (résultat opérationnel de 1,2 million d'euros en 2012). Dans les tableaux, Axa Global Distributors intègre notamment AXA Life Europe.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	2012	2011
France	5.730	5.596
Royaume-Uni et Irlande	4.150	3.772
Allemagne	3.824	3.638
Suisse	2.744	2.643
Belgique	2.087	2.100
Europe centrale et de l'Est [a]	74	65
Région Méditerranée et Amérique latine [b]	7.107	6.848
Direct [c]	2.215	2.102
Autres pays [d]	628	522
TOTAL	**28.559**	**27.286**
Éliminations internes	(244)	(240)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**28.315**	**27.046**
dont marchés à forte croissance	3.843	3.335
dont Direct	2.215	2.102
dont marchés matures	22.257	21.609

(a) Inclut l'Ukraine et Reso (Russie).
(b) La Région Méditerranée et Amérique latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Région du Golfe et le Mexique.
(c) Périmètre du Direct : AXA Global Direct (inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Corée du Sud et Japon) et opération de Direct au Royaume-Uni.
(d) Autres pays incluent Luxembourg et l'Asie.

RATIO COMBINÉ

(En millions d'euros)	2012	2011
Total	**97,6 %**	**97,9 %**
France	95,1 %	95,7 %
Royaume-Uni	100,7 %	98,4 %
Allemagne	99,7 %	103,2 %
Suisse	88,7 %	89,2 %
Belgique	93,6 %	99,1 %
Europe centrale et de l'Est	105,4 %	102,3 %
Reso (Russie)	93,5 %	97,7 %
Région Méditerranée et Amérique latine [a]	100,5 %	97,6 %
Direct [b]	100,6 %	105,4 %
Autres Pays [c]	95,9 %	96,3 %
Marchés matures	96,3 %	97,2 %
Direct	100,6 %	105,4 %
Marchés à forte croissance	104,2 %	98,2 %

(a) La Région Méditerranée et Amérique latine inclut l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Région du Golfe et le Mexique.
(b) Périmètre du Direct : AXA Global Direct (inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Corée du Sud et Japon) et opération de Direct au Royaume-Uni.
(c) Autres pays incluent Luxembourg et l'Asie.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(En millions d'euros)	2012	2011
France	486	496
Royaume-Uni et Irlande	154	211
Allemagne	251	221
Suisse	420	397
Belgique	222	142
Europe centrale et de l'Est [(a)]	44	37
Région Méditerranée et Amérique latine [(b)]	232	353
Direct [(c)]	54	(33)
Autres pays [(d)]	31	23
Résultat opérationnel	**1,895**	**1,848**
dont marchés à forte croissance	77	178
dont Direct	54	(33)
dont marchés matures	1,763	1,703

(a) Inclut l'Ukraine et Reso (Russie).
(b) La Region Méditerranéenne et Amérique latine inclut autres pays hors activités Direct comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Maroc, la Region du Golfe et le Mexique.
(c) Périmètre du Direct : AXA Global Direct (inclut les activités en France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Corée du Sud et Japon) et opération de Direct au Royaume-Uni.
(d) Autres pays incluent Luxembourg et l'Asie.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011
Résultat opérationnel	**1.895**	**1.848**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	171	(62)
Résultat courant	**2.066**	**1.786**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	89	(90)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	8	147
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(70)	(66)
Coûts d'intégration et de restructuration	(119)	(78)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1.975**	**1.700**

DOMMAGES – FRANCE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**5.730**	**5.596**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	73,5 %	73,5 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,9 %	71,1 %
Résultat technique net avant chargements	**1.667**	**1.609**
Taux de chargement	24,2 %	24,6 %
Résultat financier net	513	550
Résultat opérationnel avant impôt	**792**	**791**
Charge d'impôt	(305)	(294)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	(1)
Résultat opérationnel part du Groupe	**486**	**496**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	58	(52)
Résultat courant part du Groupe	**544**	**445**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	39	(14)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**583**	**431**

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 135 millions d'euros (+ 2 %) à 5.730 millions d'euros [1], soit 5.749 millions d'euros si l'on exclut le transfert vers AXA Assistance de certaines garanties de service :

- *Particuliers* (58 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 2 % à 3.325 millions d'euros grâce à des hausses tarifaires, en partie compensées par un apport net négatif de nouveaux contrats au premier semestre de l'année, notamment dans les branches automobile et habitation ;
- *Entreprises* (42 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 3 % à 2.376 millions d'euros, principalement soutenues par des augmentations tarifaires, en partie compensées une baisse des volumes dans un contexte de souscription sélective.

Le résultat technique net progresse de 58 millions d'euros (+ 4 %) à 1.667 millions d'euros :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* diminue de 0,1 point à 73,5 %, les augmentations tarifaires étant partiellement compensées par l'augmentation de la charge au titre d'événements climatiques, notamment dans la branche habitation ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* recule de 0,2 point à 70,9 % en prenant en compte l'évolution plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs, notamment en assurance dommages aux biens.

Le taux de chargement baisse de 0,3 point à 24,2 %, grâce principalement à la maîtrise des coûts ainsi qu'à l'impact d'éléments fiscaux positifs non récurrents plus élevés (+ 17 millions d'euros en 2012 contre + 7 millions d'euros en 2011).

Le taux de chargement global est en baisse de 1,5 point à 30,9 %, sous l'effet de l'amélioration du taux de chargement ainsi que d'une diminution des frais de gestion des sinistres liée principalement à une baisse de la fréquence des sinistres.

En conséquence, le **ratio combiné** s'améliore de 0,5 point à 95,1 %.

Le résultat financier net diminue de 37 millions d'euros (- 7 %) à 513 millions d'euros, principalement en raison de la baisse des rendements du portefeuille obligataire, en partie compensée par la hausse des dividendes perçus sur les OPCVM obligataires.

La charge d'impôts s'inscrit en hausse de 11 millions d'euros (+ 4 %) à - 305 millions d'euros, principalement en raison d'un mix moins favorable du taux d'imposition sur les sociétés.

En conséquence, le **résultat opérationnel** diminue de 10 millions d'euros (- 2 %) à 486 millions d'euros.

(1) 5.681 millions d'euros après éliminations internes

Le résultat courant connaît une progression de 99 millions d'euros (+ 22 %) à 544 millions d'euros, soutenu par une hausse des plus-values réalisées (+ 142 millions d'euros) et une diminution des provisions pour dépréciation (+ 27 millions d'euros), essentiellement sur les portefeuilles d'actions et obligataires, grâce à l'amélioration des conditions de marché, en partie compensées par la baisse de l'impact des dérivés de couverture sur actions (- 57 millions d'euros) et la diminution du résultat opérationnel.

Le résultat net connaît une progression de 152 millions d'euros (+ 35 %) à 583 millions d'euros grâce à une évolution favorable de la juste valeur des OPCVM et des dérivés de taux d'intérêt (+ 41 millions d'euros), résultant principalement de la baisse des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit, à un impact positif des variations de change (+ 13 millions d'euros) et à l'amélioration du résultat courant.

DOMMAGES – ROYAUME-UNI ET IRLANDE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [(a)]	**4.150**	**3.772**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	69,4 %	67,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	70,5 %	68,0 %
Résultat technique net avant chargements	**1.209**	**1.181**
Taux de chargement	30,2 %	30,4 %
Résultat financier net	233	225
Résultat opérationnel avant impôt	**203**	**284**
Charge d'impôt	(49)	(73)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	**154**	**211**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	41	(26)
Résultat courant part du Groupe	**195**	**184**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(26)	(120)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	53
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(1)
Coûts d'intégration et de restructuration	(13)	(20)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**154**	**97**
Taux de change moyen : 1,00 € = £	*0,8138*	*0,8663*

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires progresse de 378 millions d'euros (+ 10 %) à 4.150 millions d'euros [1]. À données comparables, il augmente de 163 millions d'euros (+ 4 %), en raison des éléments suivants :

- *Particuliers* (54 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 2 % à 2.175 millions d'euros. La branche automobile baisse de 1 % à 569 millions d'euros en raison d'une intensification de la concurrence au Royaume-Uni et en Irlande, entraînant la diminution du volume d'affaires nouvelles et des primes moyennes. Cette baisse est en partie compensée par des augmentations tarifaires. Les branches non automobiles sont en hausse de 4 % à 1.607 millions d'euros. La branche dommages aux biens augmente de 6 % à 639 millions d'euros, principalement dû aux nouveaux produits, à la hausse des volumes et à l'amélioration du taux de rétention au Royaume-Uni. La branche santé est en hausse de 4 % à 620 millions d'euros grâce à la poursuite du développement de l'activité à l'international et à l'enrichissement de l'offre au Royaume-Uni. Les autres produits d'assurance affichent un recul de 1 % à 347 millions d'euros, le lancement d'un nouveau produit d'assurance Voyages n'ayant pas suffi à compenser des conditions de marché toujours difficiles ;
- *Entreprises* (47 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 7 % à 1.914 millions d'euros. La branche automobile connaît une progression de 11 % à 373 millions d'euros, principalement au Royaume-Uni, grâce aux hausses de tarifs sur les flottes automobiles et aux nouvelles affaires sur des véhicules hors flottes. Les branches non automobiles progressent de 6 %. La branche dommages aux biens connaît une augmentation de 5 % à 503 millions d'euros, une performance soutenue sur un marché très concurrentiel. La branche santé est en hausse de 6 % à 786 millions d'euros, portée principalement par la poursuite de sa croissance dans le segment Entreprises au Royaume-Uni et à l'international.

Le résultat technique net progresse de 28 millions d'euros (+ 2 %) à 1.209 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net est en baisse de 36 millions d'euros (- 3 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* s'inscrit en hausse de 1,8 point à 69,4 % du fait principalement de l'augmentation des coûts de réassurance (+ 0,5 point) suite à une évolution du mix d'activités et une augmentation du niveau de couverture, une hausse des sinistres liés aux événements climatiques (+ 0,7 point) et aux catastrophes naturelles (+ 0,2 point) ainsi qu'une évolution du mix d'activités en assurance santé (+ 0,3 point). Les améliorations constatées dans les branches automobiles et dommages aux biens suite aux hausses tarifaires ont été compensées par l'évolution du mix d'activités et une augmentation des coûts liés aux sinistres corporels ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* s'inscrit en hausse de 2,5 points à 70,5 % traduisant l'évolution du ratio de sinistralité de l'exercice courant ainsi qu'un renforcement net des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement baisse de 0,2 point à 30,2 %. Le ratio d'administration baisse de 0,4 point à 8,3 %, principalement en raison de la cession de Denplan en décembre 2011 et à la rationalisation des dépenses générée par les programmes de restructuration. Le ratio d'acquisition augmente de 0,2 point à 21,9 %, en raison d'une augmentation du taux de commissions (+ 0,4 point) liée à une hausse des participations aux bénéfices attribuées aux partenaires et aux effets des changements des mix produit et de distribution. Le taux d'acquisition hors commissions est en diminution (- 0,2 point) grâce aux plans de restructuration mis en œuvre à partir du second semestre 2011 et qui se sont poursuivis durant l'exercice 2012.

De ce fait, le **taux de chargement global** est en baisse de 0,4 point à 33,2 %, tandis que le ratio combiné augmente de 2,3 points à 100,7 %.

Le résultat financier net progresse de 8 millions d'euros (+ 4 %) à 233 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net s'inscrit en recul de 3 millions d'euros (- 1 %) en raison d'une baisse des revenus sur les portefeuilles d'actions et d'obligations souveraines, en partie compensée par une hausse des revenus sur les portefeuilles d'obligations d'entreprises suite au repositionnement du portefeuille ainsi qu'une hausse des revenus des placements alternatifs.

La charge d'impôts baisse de 24 millions d'euros (- 33 %) à - 49 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts diminue de 26 millions d'euros (- 36 %) du fait de la baisse du résultat opérationnel avant impôts. Les charges fiscales non récurrentes restent stables (- 8 millions d'euros en 2011 contre - 9 millions d'euros en 2012).

Le résultat opérationnel s'inscrit en recul de 56 millions d'euros (- 27 %) à 154 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 61 millions d'euros (- 29 %).

Le résultat courant croît de 11 millions d'euros (+ 6 %) à 195 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant connaît une progression de 6 millions d'euros (+ 3 %) due à la hausse des plus-values réalisées (+ 42 millions d'euros) essentiellement sur le portefeuille obligataire, ainsi qu'à la réduction des provisions pour dépréciation (- 26 millions d'euros), principalement sur le portefeuille d'actions, en partie compensées par le recul du résultat opérationnel.

Le résultat net progresse de 57 millions d'euros (+ 58 %) à 154 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net connaît une progression de 53 millions d'euros (+ 55 %) en raison de l'amélioration du résultat courant, d'une diminution des coûts de restructuration (+ 5 millions d'euros), d'une variation moins défavorable de la juste valeur des dérivés (+ 95 millions d'euros), en partie compensées par la non-récurrence du gain réalisé sur la cession de Denplan en 2011 (- 53 millions d'euros).

(1) 4.049 millions d'euros après éliminations internes.

DOMMAGES – ALLEMAGNE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**3.824**	**3.638**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	71,3 %	73,4 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	69,4 %	73,0 %
Résultat technique net avant chargements	**1.163**	**975**
Taux de chargement	30,4 %	30,2 %
Résultat financier net	332	369
Résultat opérationnel avant impôt	**341**	**253**
Charge d'impôt	(91)	(34)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	2
Intérêts minoritaires	0	(0)
Résultat opérationnel part du Groupe	**251**	**221**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	5	(49)
Résultat courant part du Groupe	**255**	**172**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	53	25
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(4)	(4)
Coûts d'intégration et de restructuration	(12)	(8)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**292**	**186**

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 187 millions d'euros (+ 5 %) à 3.824 millions d'euros [1]:

- *Particuliers* (57 % du chiffre d'affaires) : les primes progressent de 6 % à 2.148 millions d'euros, soutenues par les progressions enregistrées en assurance automobile (+ 7 %) et dommages aux biens (+ 6 %), grâce à des augmentations tarifaires à la fois sur les renouvellements et les affaires nouvelles, et grâce à un apport net positif de nouveaux contrats ;
- *Entreprises* (35 % du chiffre d'affaires) : les primes connaissent une progression de 2 % à 1.333 millions d'euros attribuable aux affaires nouvelles, notamment en assurance dommages aux biens (+ 4 %) ;
- *Autres* (8 % du chiffre d'affaires) : les primes connaissent une amélioration de 17 % à 313 millions d'euros grâce principalement à la hausse des acceptations en Protection Juridique et autres traités.

Le résultat technique net est en hausse de 188 millions d'euros à 1.163 millions d'euros :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* baisse de 2,1 points à 71,3 %, grâce aux augmentations tarifaires, notamment sur les segments assurance automobile et dommage aux biens, et à une diminution des charges relatives aux catastrophes naturelles, malgré une augmentation des sinistres liés au gel des canalisations d'eau potable en dommages aux biens en raison d'un hiver rigoureux ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* s'améliore de 3,6 points à 69,4 %, principalement en raison de la baisse du ratio de sinistralité de l'exercice courant et à une évolution positive plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement s'accroît de 0,1 point à 30,4 % en raison de l'augmentation des frais généraux hors commissions incluant des éléments non récurrents compensés dans les holdings allemandes.

Le taux de chargement global s'inscrit en baisse de 0,7 point à 33,4 % grâce à l'impact positif d'une reprise exceptionnelle de provisions pour frais de gestion des sinistres.

En conséquence, le **ratio combiné** diminue de 3,5 points à 99,7 %.

Le résultat financier net recule de 38 millions d'euros (- 10 %) à 332 millions d'euros en raison d'une diminution des dividendes versés par les fonds de capital-investissement, des rendements obligataires moins élevés sur les réinvestissements, ainsi que de la non-récurrence des versements exceptionnels de coupons obligataires l'année précédente.

La charge d'impôts augmente de 55 millions d'euros (+ 161 %) à - 91 millions d'euros, en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et d'une diminution des éléments fiscaux non récurrents favorables (11 millions d'euros en 2012 contre 24 millions d'euros en 2011).

(1) 3.795 millions d'euros après éliminations internes.

Le résultat opérationnel progresse de 29 millions d'euros (+ 13 %) à 251 millions d'euros.

Le résultat courant s'inscrit en hausse de 83 millions d'euros (+ 48 %) à 255 millions d'euros, principalement attribuable au recul des dotations aux provisions pour dépréciation sur le portefeuille d'actions conjugué à une augmentation des plus-values réalisées sur le portefeuille obligataire.

Le résultat net connaît une progression de 106 millions d'euros (+ 57 %) à 292 millions d'euros, résultant principalement de l'amélioration du résultat courant et à une variation plus favorable de la juste valeur des fonds obligataires.

DOMMAGES – SUISSE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**2.744**	**2.643**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	69,2 %	68,9 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	63,2 %	63,1 %
Résultat technique net avant chargements	**1.010**	**976**
Taux de chargement	25,5 %	26,1 %
Résultat financier net	218	217
Résultat opérationnel avant impôt	**527**	**503**
Charge d'impôt	(104)	(103)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(3)	(3)
Résultat opérationnel part du Groupe	**420**	**397**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	17	5
Résultat courant part du Groupe	**437**	**402**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(13)	2
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(28)	(29)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**396**	**375**
Taux de change moyen : 1,00 € = Swiss Franc	*1,2069*	*1,2366*

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires augmente de 101 millions d'euros (+ 4 %) à 2.744 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 33 millions d'euros (+ 1 %) :

- *Particuliers* (53 % du chiffre d'affaires) : les primes progressent de 3 % à 1.470 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation des volumes dans toutes les principales branches ;
- *Entreprises* (47 % du chiffre d'affaires) : les primes reculent légèrement à 1.281 millions d'euros en raison notamment de l'accent mis sur la rentabilité.

Le résultat technique net progresse de 34 millions d'euros (+ 4 %) à 1.010 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net est en hausse de 10 millions d'euros (+ 1 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* augmente de 0,3 point à 69,2 %, en raison principalement d'une légère augmentation des sinistres graves et d'une hausse du nombre de sinistres liés au gel en dommages aux biens, en partie compensées par une diminution des charges relatives aux catastrophes naturelles ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* est en hausse de 0,1 point à 63,2 %, reflétant l'évolution du ratio de sinistralité de l'exercice courant et une évolution plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement diminue de 0,6 point à 25,5 % grâce notamment à la baisse des frais administratifs liée à une maîtrise stricte des coûts ainsi qu'à la diminution des frais d'acquisition.

Le taux de chargement global est en baisse de 0,7 point à 29,6 %.

En conséquence, **le ratio combiné** recule de 0,4 point à 88,7 %.

Le résultat financier net augmente de 2 millions d'euros (+ 1 %) à 218 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net baisse de 3 millions d'euros (- 2 %), en raison notamment de la baisse des rendements sur les réinvestissements en obligations.

(1) 2.736 millions d'euros après éliminations internes.

La charge d'impôts augmente de 2 millions d'euros (+ 2 %) à - 104 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts décroît de 1 million d'euros (- 1 %) grâce à un impact plus favorable de régularisations fiscales en 2012 (+ 2 millions d'euros), partiellement compensé par l'effet de la hausse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel progresse de 23 millions d'euros (+ 6 %) à 420 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 13 millions d'euros (+ 3 %).

Le résultat courant augmente 35 millions d'euros (+ 9 %) à 437 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant s'inscrit en hausse de 24 millions d'euros (+ 6 %) grâce à l'augmentation du résultat opérationnel et des plus-values nettes réalisées, principalement sur les actions.

Le résultat net progresse de 20 millions d'euros (+ 5 %) à 396 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 11 millions d'euros (+ 3 %), principalement grâce à la hausse du résultat courant, en partie compensée par une variation défavorable de la juste valeur principalement sur les dérivés de change.

DOMMAGES – BELGIQUE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**2.087**	**2.100**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	68,8 %	73,6 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	63,4 %	68,5 %
Résultat technique net avant chargements	**768**	**659**
Taux de chargement	30,2 %	30,6 %
Résultat financier net	196	185
Résultat opérationnel avant impôt	**330**	**204**
Charge d'impôt	(108)	(62)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	0
Résultat opérationnel part du Groupe	**222**	**142**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	11	98
Résultat courant part du Groupe	**233**	**240**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	8	17
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(2)
Coûts d'intégration et de restructuration	(23)	(22)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**215**	**233**

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires recule de 13 millions d'euros (- 1 %) à 2.087 millions d'euros [1] :

- *Particuliers* (49 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 1 % à 1.045 millions d'euros en raison des hausses tarifaires en assurance automobile et habitation, en partie compensées par un apport net négatif de nouveaux contrats ;
- *l'activité Entreprises* (48 % du chiffre d'affaires) recule de 2 % à 1.020 millions d'euros. Les baisses en santé (-27 millions d'euros), en raison du non-renouvellement d'un portefeuille significatif, et en automobile (-13 millions d'euros), liées à des pertes de portefeuille, sont en partie compensées par une augmentation en assurance accidents du travail (+ 10 millions d'euros) et en responsabilité civile (+ 9 millions d'euros), principalement en raison d'augmentations tarifaires.

Le résultat technique net progresse de 109 millions d'euros (+ 16 %) à 768 millions d'euros :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* baisse de 4,8 points à 68,8 %, notamment grâce à une diminution des charges relatives aux catastrophes naturelles (- 1,8 point), à une amélioration de la fréquence (- 1,9 point), essentiellement liée aux efforts de nettoyage du portefeuille, ainsi qu'aux augmentations tarifaires (- 1,6 point) ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* diminue de 5,1 points à 63,4 % grâce à l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant et à une évolution plus favorable des provisions pour sinistres sur exercices antérieurs (principalement en dommages aux biens).

(1) 2.061 millions d'euros après éliminations internes.

Le taux de chargement diminue de 0,3 point à 30,2 % en raison d'une diminution des frais administratifs (- 0,4 point), principalement en raison d'un reclassement non récurrent des frais d'administration en frais de gestion des sinistres, compensée en partie par une légère augmentation des taux de commissionnement à la suite d'un changement du mix de portefeuille.

Le taux de chargement global est stable à 37,8 %.

Le ratio combiné baisse par conséquent de 5,4 points à 93,6 %.

Le résultat financier net augmente de 12 millions d'euros (+ 6 %) à 196 millions d'euros en raison principalement d'une hausse des rendements obligataires et ce malgré une diminution des actifs sous gestion.

La charge d'impôts augmente de 46 millions d'euros (+ 74 %) à - 108 millions d'euros en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et de la non-récurrence d'un impact fiscal favorable en 2011 (6 millions d'euros).

Le résultat opérationnel progresse de 80 millions d'euros (+ 57 %) à 222 millions d'euros.

Le résultat courant diminue de 7 millions d'euros (- 3 %) à 233 millions d'euros en raison principalement d'une baisse des plus-values réalisées, particulièrement sur l'immobilier et les actions, compensée en partie par la hausse du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 17 millions d'euros (- 7 %) à 215 millions d'euros reflétant notamment l'évolution moins favorable de la juste valeur des dérivés d'inflation, principalement liés aux branches long terme.

DOMMAGES – EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

Chiffre d'affaires

(En millions d'euros)	2012	2011
Ukraine	74	65
Reso (Russie)	-	-
TOTAL	**74**	**65**
Éliminations internes	-	-
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**74**	**65**

Résultat opérationnel, Résultat courant et Résultat net

(En millions d'euros)	2012	2011
Ukraine	1	1
Reso (Russie) [(a)]	43	36
Résultat opérationnel	**44**	**37**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(5)	(19)
Résultat courant	**39**	**18**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	10	2
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(2)	(3)
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**47**	**17**

(a) Reso est mise en équivalence. La quote-part d'AXA dans le profit est comptabilisée en résultat.

UKRAINE

Le chiffre d'affaires augmente de 9 millions d'euros (+ 14 %) à 74 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires est en hausse de 4 millions d'euros (+ 7 %) bénéficiant de l'évolution positive dans les réseaux de distribution propriétaire, en partie compensée par la baisse des primes dans les réseaux de bancassurance.

Le résultat opérationnel ainsi que le résultat courant et le résultat net restent stables à 1 million d'euros à taux de change constant. Le ratio combiné se dégrade de 3,1 points à 105,4 % en raison d'une évolution du mix produit et d'une hausse de la fréquence des sinistres en assurance responsabilité civile automobile.

RESO

Le résultat opérationnel augmente de 6 millions d'euros à 43 millions d'euros à taux de change constant, soutenu par une amélioration de la sinistralité et une forte croissance du portefeuille (+ 24 %), partiellement compensées par une baisse des revenus financiers. En conséquence, le ratio combiné diminue de 4,2 points à 93,5 %.

Le résultat courant augmente de 20 millions à 37 millions d'euros à taux de change constant, principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel (+ 6 millions d'euros) et d'une diminution des moins-values nettes réalisées (+ 14 millions d'euros).

Le résultat net augmente de 29 millions d'euros à 46 millions d'euros à taux de change constant grâce à la hausse du résultat courant (+ 20 millions d'euros) et l'appréciation du RUB contre l'EUR et l'USD (+ 8 millions d'euros).

DOMMAGES – RÉGION MÉDITERRANÉE ET AMÉRIQUE LATINE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [(a)]	**7.107**	**6.848**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	73,0 %	73,4 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	74,8 %	71,6 %
Résultat technique net avant chargements	**1.775**	**1.884**
Taux de chargement	25,7 %	25,9 %
Résultat financier net	384	378
Résultat opérationnel avant impôt	**348**	**540**
Charge d'impôt	(138)	(162)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	0	-
Intérêts minoritaires	22	(24)
Résultat opérationnel part du Groupe	**232**	**353**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	40	(17)
Résultat courant part du Groupe	**272**	**336**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	19	14
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	8	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(24)	(22)
Coûts d'intégration et de restructuration	(42)	(21)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**233**	**306**

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires augmente de 258 millions d'euros (+ 4 %) à 7.107 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 216 millions d'euros (+ 3 %) grâce à la bonne performance des marchés à forte croissance (+ 12 % soit + 346 millions d'euros), en partie compensée par les marchés matures (- 3 % soit - 129 millions d'euros), en raison de l'Espagne et du Portugal qui souffrent d'un contexte difficile.

- *Particuliers* (58 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 3 % à 4.148 millions d'euros, soutenues par l'assurance automobile (+ 4 % soit + 103 millions d'euros), principalement sur les marchés à forte croissance (+ 152 millions d'euros), grâce à des effets volumes positifs en Turquie et au Mexique et des hausses tarifaires en Turquie, notamment au second semestre, compensés en partie par les marchés matures (-49 millions d'euros), surtout en Espagne. Les branches non automobiles augmentent de 2 % (soit + 20 millions d'euros) soutenues par la santé (+ 29 millions d'euros), principalement liées à des hausses à la fois des volumes et des tarifs au Mexique, en partie compensées par dommages aux biens (-10 millions d'euros) en particulier en Espagne ;
- *Entreprises* (41 % du chiffre d'affaires) : les primes sont en hausse de 4 % à 2.951 millions d'euros, soutenues par l'assurance automobile (+ 8 % soit + 69 millions d'euros) en Turquie (+ 50 millions d'euros) et au Mexique (+ 40 millions d'euros) du fait de l'évolution des portefeuilles et des hausses tarifaires, compensées en partie par le niveau élevé des résiliations en Espagne (- 15 millions d'euros) et du nettoyage de portefeuille au Portugal (-11 millions d'euros). Les branches non automobiles augmentent de 2 % (soit + 32 millions d'euros) tirées par les marchés à forte croissance (+ 70 millions d'euros) avec de nouvelles affaires en santé dans la région du Golfe (+ 61 millions d'euros) et en dommages aux biens au Mexique (+ 11 millions d'euros), compensées en partie par l'Espagne (-25 millions d'euros) et le Portugal (-20 millions d'euros), qui continuent d'être impactés par l'environnement économique.

Le résultat technique net baisse de 110 millions d'euros (- 6 %) à 1.775 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net diminue de 126 millions d'euros (- 7 %) en raison de la Turquie (-210 millions d'euros), de l'Espagne (- 40 millions d'euros) et du Portugal (- 36 millions d'euros), en partie compensés par une amélioration dans les autres pays de la région.

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* baisse de 0,4 point à 73,0 % incluant une diminution de 0,1 point des charges relatives aux catastrophes naturelles, principalement en Italie. Les marchés matures diminuent de 2,5 points alors que les marchés à forte croissance augmentent de 2,2 points. Hors charges relatives aux catastrophes naturelles, l'amélioration sur les marchés matures a été principalement soutenue par une baisse de la fréquence des sinistres en assurance automobile et dommages aux biens des particuliers et une baisse du coût moyen en santé. La détérioration des marchés à forte croissance est liée à l'évolution défavorable de la sinistralité en Turquie, partiellement compensée par les résultats positifs suite aux mesures d'optimisation de la rentabilité au Mexique ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* augmente de 3,3 points à 74,8 % avec une évolution défavorable de la sinistralité sur exercices antérieurs (- 248 millions d'euros), principalement en Turquie (-168 millions d'euros), suite à un renforcement des provisions en raison de l'accroissement de la fréquence et du coût moyen des actions en justice en assurance automobile et responsabilité civile, ainsi qu'en Espagne, au Portugal et au Mexique suite à une évolution moins favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement diminue de 0,3 point à 25,7 % principalement grâce à la baisse du ratio d'administration (- 0,3 point). Les marchés à forte croissance s'améliorent de 1,0 point, bénéficiant d'un effet volume favorable et de l'impact positif exceptionnel du règlement d'un litige au Mexique. Les marchés matures se dégradent de 0,4 point en raison d'un effet volume négatif en Espagne et au Portugal, partiellement compensé par les effets des programmes de productivité.

Le taux de chargement global diminue de 0,5 point à 28,5 %.

En conséquence, le **ratio combiné** croît de 3,0 points à 100,5 %.

Le résultat financier net augmente de 6 millions d'euros (+ 2 %) à 384 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net augmente de 4 millions d'euros (+ 1 %), soutenu par la hausse des rendements sur les actifs obligataires au Mexique (+ 12 millions d'euros) et en Turquie (+ 5 millions d'euros), en partie compensée par une baisse des actifs sous gestion en Espagne (- 10 millions d'euros).

La charge d'impôts baisse de 25 millions d'euros (- 15 %) à - 138 millions d'euros. À taux de change constant, elle baisse de 26 millions d'euros (- 16 %), en raison de la diminution du résultat opérationnel avant impôts, en partie compensée par l'augmentation du taux d'imposition effectif, due à un effet mix-pays défavorable.

Le résultat opérationnel recule de 121 millions d'euros (- 34 %) à 232 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 125 millions d'euros (- 35 %).

Le résultat courant recule de 64 millions d'euros (- 19 %) à 272 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant diminue de 68 millions d'euros (- 20 %), en raison (i) de la baisse du résultat opérationnel, (ii) d'une baisse de l'impact des instruments dérivés de couverture actions, partiellement compensés par (iii) le recul des dotations pour dépréciation et la hausse des plus-values réalisées et (iv) l'impact positif des nouvelles dispositions fiscales en Grèce sur la déductibilité des pertes enregistrées en 2011 au titre de la participation du secteur privé (PSI) aux pertes sur les emprunts d'État.

Le résultat net diminue de 73 millions d'euros (- 24 %) à 233 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 77 millions d'euros (- 25 %) traduisant notamment la baisse du résultat courant et des coûts de restructuration supplémentaires sur les marchés matures.

(1) 7.082 millions d'euros après éliminations internes.

DOMMAGES – DIRECT

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**2.215**	**2.102**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	78,9 %	80,5 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	79,0 %	84,2 %
Résultat technique net avant chargements	**459**	**321**
Taux de chargement	21,6 %	21,2 %
Résultat financier net	98	86
Résultat opérationnel avant impôt	**85**	**(25)**
Charge d'impôt	(30)	(8)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(0)	0
Résultat opérationnel part du Groupe	**54**	**(33)**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	0	(4)
Résultat courant part du Groupe	**55**	**(36)**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(1)	(15)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(4)	(4)
Coûts d'intégration et de restructuration	(4)	(7)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**46**	**(63)**

(a) Brut des éliminations internes.

Le segment d'activité Direct comprend les activités au Royaume-Uni (24 % du chiffre d'affaires direct), en France (21 %), au Japon (17 %), en Corée du Sud (17 %), en Espagne (9 %), en Italie (5 %), en Belgique (3 %), en Pologne (3 %) et au Portugal (1 %).

Le chiffre d'affaires augmente de 113 millions d'euros (+ 5 %) à 2.215 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires augmente de 32 millions d'euros (+ 2 %) :

- *l'assurance automobile de particuliers* (87 % du chiffre d'affaires) recule de 20 millions d'euros (- 1 %) à 1.931 millions d'euros, tirée par (i) le Royaume-Uni (- 22 %, soit - 119 millions d'euros) suite à une baisse du volume d'affaires nouvelles et du taux de rétention, d'une évolution du mix d'activités reflétant une politique sélective de souscription ainsi qu'une concurrence accrue sur le marché, et (ii) les autres pays (+ 7 % soit + 98 millions d'euros) porté par un apport net positif de nouveaux contrats permettant d'enregistrer une croissance de 74 millions d'euros en Europe continentale (avec de fortes croissances en France, en Italie et en Pologne, compensées en partie par l'Espagne) et + 25 millions d'euros au Japon ;
- *l'assurance de particuliers hors automobile* (13 % du chiffre d'affaires) augmente de 52 millions d'euros (+ 24 %) à 278 millions d'euros, soutenue notamment par la croissance au Royaume-Uni et en France.

Le résultat technique net progresse de 138 millions d'euros (+ 43 %) à 459 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net s'inscrit en hausse de 122 millions d'euros (+ 38 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* diminue de 1,6 point à 78,9 %, grâce une politique sélective de souscription et une fréquence des sinistres plus faible dans la branche automobile, en partie compensées par des conditions météorologiques défavorables au Royaume-Uni ayant conduit à une augmentation des charges liées aux catastrophes naturelles (+ 0,2 point) ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* recule de 5,2 points à 79,0 % en raison de la diminution du ratio de sinistralité de l'exercice courant et d'une évolution moins défavorable de la sinistralité sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement augmente de 0,4 point à 21,6 % (avec un ratio d'acquisition stable et un ratio d'administration en hausse de 0,4 point) reflétant une augmentation du taux de commissionnement des agrégateurs et des coûts informatiques au Royaume-Uni, compensée en partie par l'effet de levier opérationnel en dehors du Royaume-Uni en raison de la forte croissance du portefeuille.

Le taux de chargement global augmente de 0,4 point à 27,2 %.

(1) 2.215 millions d'euros après éliminations internes.

Le ratio combiné recule par conséquent de 4,8 points à 100,6 %.

Le résultat financier net augmente de 12 millions d'euros (+ 14 %) à 98 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net augmente de 9 millions d'euros (+ 10 %), reflétant notamment un encours d'actifs investis plus important.

La charge d'impôts augmente de 22 millions d'euros à 30 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts croît de 21 millions d'euros en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts, en partie compensée par la non-récurrence d'ajustements fiscaux négatifs au Japon.

Le résultat opérationnel croît de 87 millions d'euros à 54 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 86 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 91 millions d'euros à 55 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant augmente de 90 millions d'euros, principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel et d'une diminution de la dotation de provisions pour dépréciation de 6 millions d'euros, en partie compensées par une baisse de 2 millions d'euros des plus-values réalisées, principalement sur actions.

Le résultat net progresse de 109 millions d'euros à 46 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 108 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant, d'une évolution moins défavorable de 14 millions d'euros de la juste valeur des actifs financiers et des dérivés, ainsi que d'une réduction des coûts de restructuration de 4 millions d'euros.

DOMMAGES – AUTRES PAYS

Chiffre d'affaires consolidé

(En millions d'euros)	2012	2011
Asie [(a)]	529	425
Luxembourg	99	97
TOTAL	**628**	**522**
Éliminations internes	(6)	(6)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**622**	**516**

(a) Inclut Hong Kong, Singapour et Malaisie.

Résultat opérationnel, Résultat courant et Résultat net

(En millions d'euros)	2012	2011
Asie [(a)]	23	13
Luxembourg	8	10
Résultat opérationnel	**31**	**23**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	5	2
Résultat courant	**37**	**25**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(0)	(0)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(0)	93
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	(3)	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(25)	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**9**	**118**

(a) Inclut Hong Kong, Singapour et Malaisie.

ASIE [1]

Le chiffre d'affaires augmente de 104 millions d'euros (+ 25 %) à 529 millions d'euros [2]. À taux de change et périmètre constant, en excluant l'acquisition du portefeuille HSBC à Hong Kong et Singapour, le chiffre d'affaires augmente de 47 millions d'euros (+ 11 %) :

- *Particuliers* (47 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 18 millions d'euros (+ 9 %), soutenues aussi bien par l'automobile (+ 9 millions d'euros) en raison d'un effet volume positif en Malaisie que par les branches non automobiles (+ 9 millions d'euros) avec une croissance des produits accidents du travail en Malaisie et en santé à Hong Kong ;
- *Entreprises* (53 % du chiffre d'affaires) : les primes augmentent de 31 millions d'euros (+ 13 %) notamment en raison (i) de nouveaux grands comptes en santé (+ 8 millions d'euros) en Malaisie et à Singapour, en assurance automobile (+ 6 millions d'euros) principalement en Malaisie, et en assurance accidents du travail (+ 7 millions d'euros) dans tous les pays, conjugués avec (ii) l'accent mis sur les PME et le secteur de l'industrie permettant de développer l'activité dommages aux biens en Malaisie (+ 5 millions d'euros).

Le résultat technique net progresse de 41 millions d'euros (+ 31 %) à 171 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant, le résultat technique net s'inscrit en hausse de 16 millions d'euros (+ 12 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* augmente de 0,4 point à 69,0 %. À périmètre constant, le ratio de sinistralité de l'exercice courant augmente de 0,8 point à 69,4 %, essentiellement en raison de l'augmentation des charges attritionnelles (+ 3,1 points) soutenue par la branche Entreprises, notamment en assurance dommages aux biens et automobile en Malaisie, ainsi qu'en accidents du travail à Hong Kong, en partie compensée par une amélioration des sinistres graves (- 1,4 point) principalement tirée par l'assurance dommages des Entreprises en Malaisie, et des catastrophes naturelles (- 0,8 point) du fait de l'absence d'événements en 2012 ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* diminue de 0,8 point à 67,6 %. À périmètre constant, le ratio de sinistralité tous exercices diminue de 0,6 point à 67,9 % en raison d'une évolution plus favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs à Hong Kong et à Singapour.

Le taux de chargement diminue de 0,5 point à 28,4 %. À périmètre constant, le taux de chargement diminue de 0,5 point à 28,3 %, soutenu principalement par des gains de productivité reflétant une augmentation marquée des volumes à Hong Kong et en Malaisie.

Le taux de chargement global diminue de 0,8 point à 31,0 % à périmètre constant.

Le ratio combiné diminue par conséquent de 1,3 point à 96,0 %. À périmètre constant, le ratio combiné est en baisse de 1,1 point à 96,2 %.

Le résultat financier net progresse de 4 millions d'euros à 14 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant, le résultat financier net s'inscrit en hausse de 2 millions d'euros, reflétant notamment une augmentation des actifs sous gestion en Malaisie.

La charge d'impôts progresse de 2 millions d'euros pour s'établir à - 6 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant, la charge d'impôts augmente de 1 million d'euros en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts.

Le résultat opérationnel croît de 10 millions d'euros à 23 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant, le résultat opérationnel est en hausse de 6 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 12 millions d'euros à 27 millions d'euros. À taux de change et périmètre constant, le résultat courant s'inscrit en hausse de 8 millions d'euros grâce à l'augmentation du résultat opérationnel et des plus-values nettes réalisées sur actions.

Le résultat net se replie de 16 millions d'euros à - 1 million d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 16 millions d'euros, sous l'effet d'une hausse du résultat courant plus que compensée par des coûts d'intégration de 23 millions d'euros engagés à ce stade dans le cadre de l'acquisition du portefeuille HSBC.

(1) Inclut Hong Kong, Singapour et la Malaisie.

(2) 523 millions d'euros après éliminations internes.

Assurance Internationale

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche Assurance Internationale pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros)	2012	2011
AXA Corporate Solutions Assurance	2.072	2.003
AXA Global Life et AXA Global P&C	60	73
AXA Assistance	984	911
Autres [(a)]	31	70
TOTAL	**3.148**	**3.057**
Éliminations internes	(161)	(182)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**2.987**	**2.876**

(a) Incluant AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011
AXA Corporate Solutions Assurance	145	150
AXA Global Life et AXA Global P&C	22	55
AXA Assistance	20	21
Autres [(a)]	(20)	50
Résultat opérationnel	**167**	**276**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(7)	17
Résultat courant	**160**	**294**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	23	(15)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(1)	1
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(4)	(4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**178**	**276**

(a) Incluant AXA Liabilities Managers et AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires [a]	**2.072**	**2.003**
Ratio de sinistralité de l'exercice courant (net de réassurance)	83,6 %	84,7 %
Ratio de sinistralité tous exercices (net de réassurance)	82,2 %	82,1 %
Résultat technique net avant chargements	**363**	**360**
Taux de chargement	15,6 %	15,8 %
Résultat financier net	195	199
Résultat opérationnel avant impôt	**240**	**242**
Charge d'impôt	(93)	(90)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-	-
Intérêts minoritaires	(2)	(2)
Résultat opérationnel part du Groupe	**145**	**150**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(3)	5
Résultat courant part du Groupe	**142**	**155**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	24	(13)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	-	-
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**166**	**142**

(a) Brut des éliminations internes.

Le chiffre d'affaires augmente de 69 millions d'euros (+ 3 %) à 2.072 millions d'euros [1]. À données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 62 millions d'euros (+ 3 %), notamment dans l'assurance construction (+ 17 %) et l'assurance dommages aux biens (+ 9 %), toutes deux principalement soutenues par une croissance du portefeuille et des hausses tarifaires, ainsi que dans l'assurance automobile (+ 2 %), partiellement compensés par une diminution en aviation (- 6 %, surtout en raison d'une baisse des tarifs suite à l'évolution favorable des sinistres graves) et en responsabilité civile (- 2 %, essentiellement en raison du non-renouvellement d'un contrat important).

Le résultat technique net progresse de 3 millions d'euros (+ 1 %) à 363 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat technique net s'inscrit en hausse de 4 millions d'euros (+ 1 %) :

- *le ratio de sinistralité de l'exercice courant* s'est amélioré de 1,2 point à 83,6 % en raison de hausses tarifaires dans tous les secteurs d'activité (sauf dans l'aviation) ainsi qu'une expérience favorable sur les sinistres graves en dommages aux biens ;
- *le ratio de sinistralité tous exercices* est en recul de 0,1 point à 82,2 % sous l'effet de l'amélioration du ratio de sinistralité de l'exercice courant, en partie compensée par une évolution moins favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs.

Le taux de chargement diminue de 0,1 point à 15,6 %.

Le taux de chargement global est en baisse de 0,2 point à 19,5 %.

En conséquence, le **ratio combiné** recule de 0,2 point à 97,8 %.

Le résultat financier net diminue de 3 millions d'euros (- 2 %) à 195 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net baisse de 6 millions d'euros (- 3 %), principalement en raison d'une baisse des revenus des placements obligataires (- 13 millions d'euros), partiellement compensée par une hausse des distributions des OPCVM (+ 9 millions d'euros).

La charge d'impôts augmente de 3 millions d'euros (+ 4 %) à - 93 millions d'euros, ce qui s'explique essentiellement par un mix moins favorable du taux d'imposition sur les sociétés.

En conséquence**, le résultat opérationnel** recule de 5 millions d'euros (- 3 %) à 145 millions d'euros.

Le résultat courant recule de 13 millions d'euros (- 9 %) à 142 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant diminue de 13 millions d'euros (- 8 %) notamment en raison de la baisse du résultat opérationnel et d'une diminution des plus-values réalisées sur les actifs immobiliers.

Le résultat net progresse de 24 millions d'euros (+ 17 %) à 166 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net progresse de 25 millions d'euros (+ 17 %), grâce principalement à une évolution favorable de la juste valeur des OPCVM (+ 30 millions d'euros), notamment en raison de la baisse des taux d'intérêt et du resserrement des *spreads* de crédit, un effet de change positif (+ 8 millions d'euros), en partie compensés par la baisse du résultat courant.

(1) 2.069 millions d'euros après éliminations internes.

AXA GLOBAL LIFE ET AXA GLOBAL P&C [1]

Le résultat opérationnel recule de 33 millions d'euros à 22 millions d'euros, tiré principalement par la non-récurrence de l'évolution favorable de la sinistralité sur exercices antérieurs (32 millions d'euros) en raison de conditions climatiques favorables en 2011.

Le résultat courant affiche un recul de 32 millions d'euros à 21 millions d'euros, en raison de la baisse du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 27 millions d'euros à 25 millions d'euros, essentiellement imputable à la baisse du résultat courant, en partie compensée par une variation plus favorable de 7 millions d'euros de la juste valeur des actifs financiers et dérivés.

AXA ASSISTANCE

Le chiffre d'affaires augmente de 72 millions d'euros à 984 millions d'euros [2] ou 958 millions d'euros hors le transfert interne de certaines garanties de service d'AXA France. À données comparables, le chiffre d'affaires ressort en hausse 46 millions d'euros (+ 5 %), principalement en raison d'une évolution favorable des affaires nouvelles (en particulier dans la branche Voyages) et le développement des contrats en portefeuille (principalement dans les pôles Voyages et Services à la personne).

Le résultat opérationnel recule de 1 million d'euros à 20 millions d'euros, notamment en raison des évolutions favorables en France et d'une amélioration dans la branche Voyages, compensées par une hausse des coûts de développement et un ralentissement au Mexique.

Le résultat courant affiche un recul de 1 million d'euros à 20 millions d'euros, notamment en raison de la baisse du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 6 millions d'euros à 12 millions d'euros en raison d'une baisse du résultat courant, d'un recul de 4 millions d'euros des gains de change réalisés et d'une plus-value exceptionnelle de 1 million d'euros réalisées en 2011 sur la cession d'une société établie au Royaume-Uni.

AUTRES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le résultat opérationnel est en recul de 71 millions d'euros à - 20 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en baisse de 65 millions d'euros, en raison principalement d'une baisse des gains sur les portefeuilles en *run-off* en dommages, résultant principalement de règlements moins favorables, ainsi que d'un ajustement des provisions sur les portefeuilles d'assurance vie en *run-off*.

Le résultat courant diminue de 87 millions d'euros à - 23 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant est en baisse de 82 millions d'euros en raison de la diminution du résultat opérationnel.

Le résultat net diminue de 88 millions d'euros à - 25 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est en repli de 84 millions d'euros, en raison de la baisse du résultat courant.

Gestion d'actifs

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe de la branche Gestion d'actifs pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2012	2011
AllianceBernstein	2.097	2.038
AXA Investment Managers	1.577	1.563
TOTAL	**3.674**	**3.601**
Éliminations internes	(332)	(332)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**3.343**	**3.269**

(1) Réunit les deux équipes centrales des lignes de métier mondiales Vie, Épargne, Retraite et Dommages en plus de celles des activités de réassurance du Groupe.

(2) 832 millions d'euros après éliminations internes.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011
AllianceBernstein	159	106
AXA Investment Managers	223	215
Résultat opérationnel	**382**	**321**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(4)	(2)
Résultat courant	**378**	**318**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	13	(25)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	0	(3)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	-
Coûts d'intégration et de restructuration	(76)	(137)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**314**	**153**

ALLIANCEBERNSTEIN

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**2.097**	**2.038**
Résultat financier net	2	(27)
Total revenus	**2.100**	**2.011**
Frais généraux	(1.737)	(1.738)
Résultat opérationnel avant impôt	**363**	**272**
Charge d'impôt	(76)	(68)
Intérêts minoritaires	(128)	(98)
Résultat opérationnel part du Groupe	**159**	**106**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	0	0
Résultat courant part du Groupe	**159**	**106**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	4	(7)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	0	0
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	0	0
Coûts d'intégration et de restructuration	(74)	(136)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**88**	**(38)**
Taux de change moyen : 1,00 € = $	*1,2881*	*1,3867*

Les actifs sous gestion augmentent de 14 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011, à 349 milliards d'euros au 31 décembre 2012, en raison d'un impact positif lié à une hausse des marchés de 28 milliards d'euros, en partie compensé par une décollecte nette de - 4 milliards d'euros (- 10 milliards d'euros pour la clientèle institutionnelle et - 7 milliards d'euros pour la clientèle privée, compensés par une collecte nette de + 13 milliards d'euros pour la clientèle des particuliers), un impact de - 5 milliards d'euros lié à des changements de périmètre suite aux cessions d'AXA Australie et d'AXA Canada, ainsi qu'un effet de change négatif de - 6 milliards d'euros.

Le chiffre d'affaires augmente de 60 millions d'euros (+ 3 %) à 2.097 millions d'euros. À données comparables, le chiffre d'affaires diminue de 87 millions d'euros (- 4 %), principalement en raison de la baisse des commissions de gestion résultant d'une diminution de 3 % des actifs moyens sous gestion conjuguée à la baisse des points de base moyens (- 3,1 pdb), reflétant une évolution du mix d'activités de la gestion actions vers la gestion obligataire.

Le résultat financier net progresse de 30 millions d'euros à 2 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net augmente de 30 millions d'euros en raison de la hausse des plus-values latentes sur les investissements relatifs aux rémunérations différées, compensée en frais généraux, conjuguée à une diminution des charges liées au financement de la dette.

Les frais généraux baissent de 2 millions d'euros (0 %) à - 1.737 millions d'euros. À taux de change constant, les frais généraux diminuent de 125 millions d'euros (- 7 %) en raison de la baisse des charges salariales résultant de la baisse du chiffre d'affaires et de la diminution du personnel, ainsi que de la baisse des frais immobiliers et assimilés.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** progresse de 4,8 points, à 79,7 %.

La charge d'impôts augmente de 8 millions d'euros (+ 12 %) à - 76 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôt augmente de 3 millions d'euros (+ 4 %) en raison de la hausse du résultat opérationnel avant impôts et d'une baisse des éléments fiscaux non récurrents (- 12 millions d'euros), partiellement compensée par un taux d'imposition effectif moins élevé, en raison principalement de la baisse des impôts des États et de la hausse des bénéfices réalisés à l'étranger.

Le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 53 millions d'euros (+ 50 %) à 159 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel et le résultat courant augmentent de 42 millions d'euros (+ 39 %).

La participation d'AXA dans AllianceBernstein au 31 décembre 2012 est de 65,5 %, en hausse de 0,9 % par rapport au 31 décembre 2011, en raison de rachats de « units » AllianceBernstein en 2012 pour financer les programmes de rémunération différée, en partie compensée par l'octroi de « units » en 2012 relatif à la rémunération différée de l'année 2011.

Le résultat net augmente de 126 millions d'euros à 88 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 120 millions d'euros en raison de la hausse du résultat courant et de la diminution des coûts de restructuration en partie expliquée par la charge de provision pour locaux vacants en 2012 (- 68 millions d'euros) et la non-récurrence de la restructuration des plans de rémunération en décembre 2011 (+ 136 millions d'euros).

AXA INVESTMENT MANAGERS (« AXA IM »)

(En millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	**1.577**	**1.563**
Résultat financier net	(17)	(20)
Total revenus	**1.560**	**1.543**
Frais généraux	(1.214)	(1.239)
Résultat opérationnel avant impôt	**347**	**304**
Charge d'impôt	(113)	(79)
Intérêts minoritaires	(11)	(10)
Résultat opérationnel part du Groupe	**223**	**215**
Part des plus ou moins values réalisées revenant à l'actionnaire (nette d'impôt)	(4)	(2)
Résultat courant part du Groupe	**219**	**212**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés.	9	(18)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	0	(3)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	0	0
Coûts d'intégration et de restructuration	(2)	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**226**	**191**

Les actifs sous gestion augmentent de 41 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2011 à 554 milliards d'euros au 31 décembre 2012 sous l'effet d'un impact favorable des marchés de 45 milliards d'euros, d'une collecte nette de 3 milliards d'euros et d'un effet de change favorable de 2 milliards d'euros, en partie compensés par un changement de périmètre défavorable de - 9 milliards d'euros, principalement lié à la cession partielle des activités vie, épargne, retraite au Royaume-Uni. La collecte nette de 3 milliards d'euros en 2012 provient principalement de la clientèle de particuliers (+ 7 milliards d'euros) et de la clientèle institutionnelle (+ 3 milliards d'euros), essentiellement imputables à AXA Fixed Income, aux co-entreprises asiatiques, à AXA Framlington, à AXA Private Equity et à AXA Real Estate, partiellement compensé par la sortie volontaire de plans d'actionnariat salariés non rentables (- 4 milliards d'euros) et des placements à court terme du Main Fund AXA (- 2 milliards d'euros).

Le chiffre d'affaires est en hausse de 14 millions d'euros (+ 1 %) à 1.577 millions d'euros [(1)]. À taux de change constant et hors commissions de distribution (rétrocédées aux distributeurs), le chiffre d'affaires net augmente de 6 millions d'euros (+ 1 %) à 1.201 millions d'euros, principalement grâce à (i) une hausse des frais de gestion (+ 53 millions d'euros), liée à une progression des encours moyens gérés, et à (ii) une augmentation des commissions de performance (+ 17 millions d'euros), en partie compensées par (iii) une baisse des intérêts portés réalisés (- 36 millions d'euros), essentiellement imputables à AXA Real Estate, et (iv) un recul des commissions sur les transactions d'AXA Real Estate (- 20 millions d'euros).

Le résultat financier net progresse de 4 millions d'euros à - 17 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat financier net baisse de 1 million d'euros, en raison notamment du recul des dividendes.

(1) 1.324 millions d'euros après éliminations internes.

Les frais généraux diminuent de 25 millions d'euros à - 1.214 millions d'euros. À taux de change constant et hors commissions de distribution, les frais généraux reculent de 28 millions d'euros (- 3 %) en raison d'un impact positif de 22 millions d'euros en 2012 lié à la résolution du litige sur l'erreur de codage d'AXA Rosenberg.

En conséquence, le **ratio d'exploitation opérationnel** diminue de 2,9 points à 70,7 %.

La charge d'impôts augmente de 34 millions d'euros (+ 43 %) à - 113 millions d'euros. À taux de change constant, la charge d'impôts augmente de 31 millions d'euros (+ 40 %), principalement en raison d'une base d'imposition plus élevée et de la non-récurrence de 12 millions d'euros d'impacts fiscaux positifs en 2011.

Le résultat opérationnel s'inscrit en hausse de 8 millions d'euros (+ 4 %) à 223 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel progresse de 2 millions d'euros (+ 1 %).

Le résultat courant affiche une augmentation de 7 millions d'euros (+ 3 %) à 219 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant est stable en raison de la hausse du résultat opérationnel, compensée par une progression des provisions pour dépréciation.

Le résultat net progresse de 35 millions d'euros (+ 18 %) à 226 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 30 millions d'euros (+ 15 %) principalement en raison d'un changement plus favorable de la juste valeur des intérêts portés non encore réalisés (+ 18 millions d'euros) et une évolution plus favorable de la valeur de marché des fonds obligataires (+ 15 millions d'euros).

Banques

Les tableaux suivants analysent le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, le résultat courant et le résultat net part du Groupe des banques d'AXA pour les périodes indiquées :

CHIFFRE D'AFFAIRES

(En millions d'euros)	2012	2011
Banques AXA [(a)]	**468**	**523**
Belgique [(b)]	312	328
France	94	116
Hongrie	35	54
Allemagne	23	23
Suisse	-	0
Autre [(c)]	4	1
Autre	6	6
TOTAL	**474**	**529**
Éliminations internes	(8)	(44)
Contributions au chiffre d'affaires consolidé	**466**	**485**

(a) Dont AXA Bank Europe et ses branches pour 351 millions d'euros.
(b) Inclut les activités commerciales en Belgique ainsi que les services partagés d'AXA Bank Europe (trésorerie et fonctions support).
(c) Inclut la Slovaquie et la République Tchèque.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT NET

(En millions d'euros)	2012	2011
Banques AXA [(a)]	**8**	**36**
Belgique [(b)]	31	55
France	(15)	1
Hongrie	-	-
Allemagne	3	4
Suisse	-	(11)
Autre [(c)]	(12)	(12)
Autre	(3)	(4)
Résultat opérationnel	**5**	**32**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(5)	(5)
Résultat courant	**(1)**	**27**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(3)	(13)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(30)	(144)
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	-	(86)
Coûts d'intégration et de restructuration	(4)	(21)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(38)**	**(237)**

(a) dont AXA Bank Europe et ses branches pour 19 millions d'euros.
(b) Inclut les activités commerciales en Belgique pour 13 millions d'euros ainsi que les services partagés d'AXA Bank Europe (trésorerie et fonctions support) pour 18 millions d'euros.
(c) Inclut la Slovaquie et la République Tchèque.

BANQUES AXA

Belgique

Le produit net bancaire baisse de 16 millions d'euros (- 5 %) à 312 millions d'euros. À données comparables [(1)], le produit net bancaire augmente de 34 millions d'euros (+ 13 %), principalement en raison de la hausse des revenus du portefeuille (+ 25 millions d'euros) liée à un accroissement du portefeuille d'investissement alors que l'environnement de taux d'intérêt plus faibles a abaissé le coût du financement (+ 21 millions d'euros), en partie compensé par une marge sur commissions plus faible (- 7 millions d'euros). La collecte nette atteint 1,4 milliard d'euros grâce à la réussite des campagnes publicitaires du début de l'année.

Le résultat opérationnel diminue de 24 millions d'euros (- 44 %) à 31 millions d'euros principalement en raison du recul de la marge commerciale (- 18 millions d'euros), la hausse des frais administratifs (- 11 millions d'euros) liée aux nouveaux impôts et aux nouvelles contributions au fonds de stabilité financière, une marge sur commissions plus faible (- 7 millions d'euros), une hausse des provisions pour pertes sur prêts (- 6 millions d'euros) et le transfert d'une activité interne (- 6 millions d'euros), en partie compensés par une hausse de la marge de transformation (+ 31 millions d'euros).

Le résultat courant affiche un recul de 26 millions d'euros (- 51 %) à 25 millions d'euros, principalement en raison de la diminution du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 5 millions d'euros (+ 20 %) à 33 millions d'euros grâce notamment à la hausse du résultat de change (+ 14 millions d'euros), la déconsolidation de la Suisse (+ 8 millions d'euros en raison du transfert à la banque zweiplus du portefeuille de clients au 1er janvier 2012) et la diminution des charges de restructuration (+ 12 millions d'euros), en partie compensés par la baisse du résultat courant (- 26 millions d'euros).

France

Le produit net bancaire s'inscrit en baisse de 22 millions d'euros (- 19 %) à 94 millions d'euros. À données comparables [(1)], le produit net bancaire diminue de 27 millions d'euros (- 23 %) principalement en raison de la hausse des intérêts versés sur les comptes d'épargne des clients suite à la campagne promotionnelle réalisée au cours du premier semestre de 2012 qui a permis de maintenir une collecte nette positive en 2012, en partie compensée par une hausse des revenus d'intérêts sur les prêts hypothécaires à la suite de l'augmentation de la production de nouveaux crédits.

Le résultat opérationnel recule de 15 millions d'euros à - 15 millions d'euros, suite à la baisse du résultat d'exploitation, dans un contexte de stabilité du coût du risque et une légère hausse des frais engagés pour soutenir le développement de l'activité.

Le résultat courant et le résultat net diminuent de 15 millions d'euros, en ligne avec le résultat opérationnel.

(1) Le produit net bancaire de la branche Banques, « à données comparables » s'entend après éliminations internes.

Hongrie

Le gouvernement hongrois a adopté une loi en septembre 2011 qui permet aux clients de racheter les prêts hypothécaires libellés en devises à des taux différents de ceux en vigueur sur le marché. Dans ce contexte, la production de crédit a été arrêtée en Hongrie.

Le produit net bancaire s'inscrit en baisse de 19 millions d'euros à 35 millions d'euros. À données comparables [(1)], le produit net bancaire diminue de 26 millions d'euros, principalement en raison de la baisse de la marge d'intérêt suite à l'arrêt des activités de crédit ainsi que d'une hausse du coût de financement.

Le résultat net progresse de 191 millions d'euros à - 38 millions d'euros. En excluant l'impact des provisions et dépréciations directement liées au plan de conversion obligatoire de 2011, le résultat net progresse de 2 millions d'euros en raison principalement d'une baisse des provisions partiellement compensée par une hausse des impôts ainsi que par un recul de la marge d'intérêt suite la contraction du portefeuille de prêts, conséquence de l'arrêt des activités de crédit.

Allemagne

Le produit net bancaire demeure relativement stable (- 1 %) à 23 millions d'euros. À données comparables [(1)], le produit net bancaire augmente de 2 millions d'euros (+ 7 %).

Le résultat opérationnel recule de 13 % à 3 millions d'euros.

Le résultat courant et le **résultat net** sont stables à 4 millions d'euros.

République Tchèque

Le résultat opérationnel, le résultat courant et **le résultat net** affichent une progression de 2 millions d'euros à - 6 millions d'euros, grâce notamment à l'amélioration de la marge commerciale, en partie compensée par une augmentation des commissions de distribution.

Slovaquie

Le résultat opérationnel, **le résultat courant** et **le résultat net** diminuent de 1 million d'euros à - 6 millions d'euros, principalement sous l'effet de la hausse des frais administratifs liée à des campagnes publicitaires pour accompagner le développement de l'activité.

Suisse

AXA Bank Switzerland a cessé ses activités le 1er janvier 2012 suite au transfert de son portefeuille de clients à la banque zweiplus.

Holdings et autres

Le segment Holdings regroupe les sociétés non opérationnelles d'AXA, principalement AXA SA (la société mère), AXA France Assurance, AXA Financial, AXA UK Holdings, ainsi que les holdings allemandes, belge, les CDOs et les entités immobilières d'AXA.

(En millions d'euros)	2012	2011
AXA	(590)	(561)
Autres holdings françaises	(39)	(47)
Autres holdings étrangères	(204)	(238)
Autre	1	2
Résultat opérationnel	**(833)**	**(843)**
Part des plus ou moins values réalisées revenant aux actionnaires (nette d'impôt)	(72)	(224)
Résultat courant	**(905)**	**(1.067)**
Gain ou perte sur actifs financiers (comptabilisés en juste valeur par résultat) et sur dérivés	(228)	(17)
Impact des opérations exceptionnelles (incluant les activités cédées)	(17)	1.324
Charges nettes sur écarts d'acquisition et autres actifs incorporels de même nature	0	0
Coûts d'intégration et de restructuration	(1)	(0)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(1.151)**	**240**

(1) Le produit net bancaire de la branche Banques, « à données comparables » s'entend après éliminations internes.

AXA [1]

Le résultat opérationnel diminue de 30 millions d'euros à - 590 millions d'euros principalement en raison d'une augmentation de la charge financière suite à la modification de la politique de couverture de change (- 56 millions d'euros) ainsi que d'une baisse des revenus provenant de la participation nette dans BNP Paribas (- 32 millions d'euros), partiellement compensées par un résultat en hausse de + 48 millions d'euros au titre des programmes de couverture des « Performance Units » au niveau de la holding du Groupe.

Le résultat courant progresse de 70 millions d'euros à - 652 millions d'euros principalement en raison de la fin de l'amortissement des primes sur options d'achat d'actions (- 48 millions d'euros en 2012 contre - 105 millions d'euros en 2011), et d'une plus-value réalisée de 31 millions d'euros sur actif immobilier, en partie compensées par l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 1.430 millions d'euros à - 883 millions d'euros. Le résultat net de 2011 a été impacté par les éléments exceptionnels suivants : (i) 1.519 millions d'euros de plus-values exceptionnelles liées à la cession des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande et des activités canadiennes, (ii) une perte liée à la cession d'une créance d'impôts pour 84 millions d'euros et (iii) une dotation de 125 millions d'euros liée à la restructuration de la participation dans Bharti AXA Life Insurance Co. Ltd. En excluant ces éléments exceptionnels, le résultat net recule de 120 millions d'euros principalement en raison des éléments suivants :

- - 250 millions d'euros de variation défavorable de la juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture ;
- + 67 millions d'euros de paiement différé conditionné à l'atteinte de mesures de rentabilité dans le cadre de la cession des activités canadiennes ;
- + 70 millions d'euros d'augmentation du résultat courant.

La Société a continué à renforcer sa politique de couverture du risque de change au travers d'une optimisation des niveaux de protection des fonds propres, des charges financières, des positions de liquidité et de solvabilité. La mise en place de cette nouvelle politique a débuté en 2011 principalement sur le dollar américain, le franc suisse et le yen japonais. Son impact s'établit à - 123 millions d'euros sur le résultat net de 2012.

AUTRES HOLDINGS FRANÇAISES

AXA France Assurance

Le résultat opérationnel se replie de 7 millions d'euros à - 24 millions d'euros en raison notamment de l'augmentation de la charge d'impôt (- 5 millions d'euros) liée à la hausse des dividendes internes reçus.

Autres holdings françaises

Le résultat opérationnel augmente de 15 millions d'euros à - 15 millions d'euros, résultant principalement de l'augmentation du résultat d'exploitation des entités non consolidées.

Le résultat courant progresse de 16 millions d'euros à - 15 millions d'euros, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net augmente de 57 millions d'euros à - 21 millions d'euros en raison d'une baisse de la dotation aux provisions liées à la restructuration de la participation dans Bharti AXA General Insurance (17 millions d'euros, contre 53 millions d'euros en 2011), ainsi que l'évolution du résultat courant.

HOLDINGS ÉTRANGÈRES

AXA Financial Inc.

Le résultat opérationnel recule de 27 millions d'euros (- 21 %) à - 158 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel baisse de 16 millions d'euros (- 12 %), principalement en raison de l'impact de la hausse de la charge liée à la rémunération en actions octroyées aux employés.

Le résultat courant diminue de 27 millions d'euros (- 21 %) à - 158 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant recule de 16 millions d'euros (- 12 %), en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 8 millions d'euros (- 8 %) à - 113 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net est stable, reflétant l'évolution du résultat courant, compensée par une évolution plus favorable de la valeur de marché des swaps de devises.

AXA UK Holdings

Le résultat opérationnel progresse de 22 millions d'euros à 23 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel augmente de 21 millions d'euros. L'année 2012 bénéficie d'un gain fiscal exceptionnel de 6 millions d'euros, tandis que l'année 2011 était impactée par une provision non récurrente de 14 millions d'euros.

Le résultat courant augmente de 23 millions d'euros à 23 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 22 millions d'euros, en ligne avec l'évolution du résultat opérationnel.

Le résultat net s'inscrit en hausse de 40 millions d'euros à 24 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net augmente de 39 millions d'euros en raison de l'amélioration du résultat courant (+ 22 millions d'euros), d'une évolution favorable de la juste valeur des dérivés (+ 8 millions d'euros) et de la réduction des coûts liés aux opérations exceptionnelles (+ 9 millions d'euros).

(1) Tous les chiffres s'entendent après impôts.

Holdings allemandes

Le résultat opérationnel s'inscrit en hausse de 11 millions d'euros à - 6 millions d'euros, principalement en raison d'éléments non récurrents dont une baisse des charges et une progression du résultat financier.

Le résultat courant progresse de 60 millions d'euros à - 17 millions d'euros, principalement en raison de la hausse du résultat opérationnel et de la baisse des dotations aux provisions pour dépréciation.

Le résultat net augmente de 43 millions d'euros à - 26 millions d'euros, notamment en raison de l'évolution du résultat courant, compensée en partie par une évolution défavorable de la juste valeur des instruments dérivés.

Holding belge

Le résultat opérationnel recule de 1 million d'euros (- 5 %) à - 12 millions d'euros.

Le résultat courant s'inscrit en baisse de 5 millions d'euros (- 40 %) à - 17 millions d'euros, notamment en raison d'une hausse des provisions pour dépréciation.

Le résultat net est en baisse de 3 millions d'euros (- 20 %) à - 16 millions d'euros, liée principalement à l'évolution du résultat courant.

Holdings de la Région Méditerranéenne et Amérique latine

Le résultat opérationnel progresse de 17 millions d'euros (+ 25 %) à - 51 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat opérationnel est en hausse de 17 millions d'euros (+ 25 %) en raison de la baisse des charges financières.

Le résultat courant affiche une augmentation de 16 millions d'euros (+ 24 %) à - 52 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat courant progresse de 17 millions d'euros (+ 24 %), reflétant notamment l'amélioration du résultat opérationnel.

Le résultat net baisse de 12 millions d'euros (- 21 %) à - 69 millions d'euros. À taux de change constant, le résultat net diminue de 12 millions d'euros (- 21 %), tiré par l'impact négatif des charges pour contentieux en Italie et une évolution défavorable des couvertures de financement, en partie compensés par l'augmentation du résultat opérationnel.

Perspectives

Dans un environnement caractérisé par des perspectives économiques encore incertaines et des taux d'intérêt bas, AXA continuera à concentrer ses efforts sur l'exécution des trois priorités stratégiques de son plan Ambition AXA : sélectivité sur les marchés matures, accélération sur les marchés à forte croissance et efficacité partout dans le monde.

Dans la branche Dommages, le résultat technique devrait continuer à s'améliorer grâce aux mesures liées à la souscription ainsi qu'à l'accroissement de la productivité.

Dans la branche Vie, Épargne, Retraite, l'accent mis sur les segments Prévoyance et Santé, plus rentables, ainsi que sur l'augmentation de la part des contrats en unités de compte dans la branche Épargne devraient conduire à un mix produit plus rentable sur les affaires nouvelles. Dans la gestion d'actifs, la bonne dynamique de la collecte du dernier trimestre 2012 conjuguée à l'attention portée aux performances des placements devraient entraîner de meilleures performances opérationnelles.

Glossaire

La nouvelle distinction entre les pays à forte croissance et les pays matures est détaillée ci-dessous :

Le périmètre des pays à forte croissance inclut les pays suivants : Europe centrale et de l'Est (Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Ukraine, Russie), Hong Kong, Asie du Sud-Est (Singapour, Indonésie, Thaïlande, Philippines, Malaisie) Inde, Chine, et la Région Méditerranée et Amérique latine (Maroc, Turquie, pays du Golfe, Mexique), à l'exception des activités Direct.

Le périmètre des pays mature inclut les pays suivants : les États-Unis, le Royaume-Uni, Benelux, Allemagne, Suisse, Japon, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, France.

À DONNÉES COMPARABLES POUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES AFFAIRES NOUVELLES EN BASE APE

À données comparables signifie que les données relatives à la période de l'exercice courant considérée sont retraitées en utilisant les taux de change applicables pour la même période de l'exercice précédent (**taux de change constant**). L'expression indique également que les données dans l'une des deux périodes comptables comparées ont été retraitées pour tenir compte des acquisitions, cessions et changements de périmètre (**périmètre constant**) et des changements de méthode comptable (**méthodologie constante**).

RÉSULTAT COURANT

Le **résultat courant** correspond au résultat net part du Groupe avant prise en compte de l'impact des :

- opérations exceptionnelles (principalement changements de périmètre et opérations discontinues) ;
- coûts d'intégration et de restructuration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises, ainsi que les coûts de restructuration relatifs à des mesures d'amélioration de productivité ;
- écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles de même nature ;
- gains ou pertes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (à l'exception des placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré), les impacts de change sur actifs et passifs, et les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers.

Les instruments dérivés rattachés aux actifs financiers :

- comprennent les instruments dérivés de change sauf les options de change couvrant les résultats en devises qui sont prises en compte dans le résultat opérationnel ;
- excluent des dérivés relatifs à la couverture des contrats d'assurance évalués selon le principe des « hypothèses courantes » ;
- et excluent aussi les dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré). Le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance de ces dérivés sont pris en compte en résultat courant et seule la valeur temps n'impacte que le résultat net (sauf dans l'hypothèse d'une cession des dérivés à court terme, où la valeur temps impacte alors le résultat courant).

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **résultat opérationnel** est égal au résultat courant à l'exception des plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire. Les plus ou moins-values nettes revenant à l'actionnaire incluent les éléments suivants nets d'impôt :

- les plus et moins-values réalisées et le mouvement de la période des provisions pour dépréciation des placements (sur les actifs non comptabilisés à la juste valeur par résultat ou non détenus à des fins de transaction) ;
- le coût à l'origine, la valeur intrinsèque et la valeur à échéance des dérivés couvrant les plus et moins-values réalisées et les mouvements de provisions pour dépréciation des actions et immobiliers de placement (hors ceux en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) ;
- l'impact de la participation aux bénéfices sur les éléments décrits ci-dessus (activité Vie, épargne, retraite),
- la réactivité des frais d'acquisition reportés et valeurs de portefeuille aux éléments décrits ci-dessus (activité Vie, épargne, retraite), nette de couverture si applicable.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice net par action (**BNPA**) est égal au résultat consolidé d'AXA (incluant les charges d'intérêts relatives aux dettes à durée indéterminée enregistrées dans les capitaux propres), divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice net par action totalement dilué (**BNPA totalement dilué**) correspond au résultat consolidé d'AXA (incluant les charges d'intérêts relatives aux dettes à durée indéterminée enregistrées dans les capitaux propres), divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur une base diluée (incluant l'impact potentiel de tous les plans de stock-options en circulation considérés comme exerçables, des plans d'actions gratuites, et de la conversion potentielle des dettes convertibles en actions, dans la mesure où celle-ci a un impact dilutif sur le résultat par action).

RENTABILITÉ DES FONDS PROPRES (« ROE »)

La méthode de calcul est la suivante :

- pour le ROE fondé sur le résultat net : le calcul est basé sur les états financiers consolidés, à savoir les capitaux propres incluant les dettes perpétuelles (Titres Super Subordonnés « TSS »/Titres Subordonnés à Durée Indéterminée « TSDI ») et les réserves liées aux variations de juste valeur, et le résultat net hors intérêts des titres TSS/TSDI ;
- pour le ROE courant et le ROE opérationnel :
  - les dettes perpétuelles (TSS/TSDI) sont considérées comme des dettes de financement et sont donc exclues des capitaux propres,
  - les intérêts liés à ces dettes perpétuelles (TSS/TSDI) sont déduits du résultat,
  - les réserves liées aux variations de juste valeur ne sont pas incluses dans la moyenne des capitaux propres.

ANALYSE PAR MARGE POUR LES ACTIVITÉS VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

L'analyse par marge des activités Vie, Épargne, Retraite est présentée en base opérationnelle.

Bien que le format de présentation de l'analyse par marge diffère de celui du compte de résultat (sur base opérationnelle), ces deux types de présentation sont fondés sur les mêmes principes comptables conformes aux normes IFRS. En conséquence, le résultat d'exploitation de l'analyse par marge est équivalent à celui du compte de résultat opérationnel d'AXA pour le segment.

Comme indiqué ci-dessous, il existe un certain nombre de différences significatives entre la présentation ligne à ligne du compte de résultat et l'analyse par marge.

- Pour les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (DPF) :

(i) dans l'analyse par marge, les primes (nettes de dépôts), les chargements et autres produits sont présentés, selon la nature du revenu, sur les lignes « Chargements et autres produits » ou « Marge technique nette » ;

(ii) les intérêts crédités aux assurés dans le cadre des contrats avec participation aux bénéfices sont comptabilisés en « Charges des prestations d'assurance » dans le compte de résultat, tandis que dans l'analyse par marge, ils sont présentés dans la marge à laquelle ils se rapportent, principalement la « Marge financière » et la « Marge technique nette » ;

(iii) la « Marge financière » correspond, dans le compte de résultat, aux « Produits financiers nets de charges », mais elle est ajustée pour prendre en compte la participation des assurés (voir ci-dessus) ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis, et pour exclure les commissions sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les contrats dont le risque financier est supporté par les assurés, ces dernières étant présentées dans les « Chargements et autres produits » ;

(iv) les variations de provisions pour chargements non acquis (Chargements non acquis – activation nette des amortissements) sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette de provisions pour chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements et autres produits » dans l'analyse par marge.

- Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire :

(i) le principe de la comptabilité de dépôt est appliqué. Par conséquent, les commissions et charges relatives à ces contrats sont présentées au compte de résultat opérationnel sur une ligne distincte partie intégrante du chiffre d'affaires, et dans l'analyse par marge sur les lignes « Chargements et autres produits » et « Marge technique nette » ;

(ii) les variations de provisions pour commissions non acquises (« Provisions pour commissions non acquises – activation nette des amortissements) sont présentées sur la ligne « Variation des primes non acquises nette des chargements et prélèvements non acquis » au compte de résultat, alors qu'elles sont présentées sur la ligne « Chargements perçus et autres produits » dans l'analyse par marge.

La **marge financière** comprend les éléments suivants :

(i) les revenus financiers nets ;

(ii) les intérêts et participations crédités aux assurés, et la participation des assurés non allouée (ainsi que la variation des provisions spécifiques liées aux actifs investis) sur produits financiers nets.

Les **chargements et autres produits** incluent :

(i) les produits provenant de la vente d'OPCVM (qui font partie du chiffre d'affaires consolidé) ;

(ii) les chargements prélevés aux assurés, pour les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte), sur les primes/dépôts et, les commissions sur fonds gérés ;

(iii) les chargements sur (ou les charges contractuelles incluses dans) les primes reçues pour l'ensemble des produits du fonds général ;

(iv) les produits différés tels que l'activation, nette des amortissements des provisions pour chargements non acquis et des provisions pour commissions non acquises ;

(v) les autres commissions, par exemple les commissions liées à l'activité de planification financière, et aux ventes de produits de tiers.

La **marge technique** nette intègre les éléments suivants :

(i) La marge sur décès/invalidité : montants prélevés aux assurés au titre de l'exercice pour les risques décès/invalidité diminués des charges de sinistralité. Cette marge représente la différence entre les revenus liés à la prise en charge des risques et les coûts réels des prestations. Cette marge n'inclut pas les frais de gestion des sinistres et les variations des provisions pour frais de gestion des sinistres ;

(ii) la marge sur rachats : différence entre les provisions constituées et la valeur de rachat versée à l'assuré dans le cas d'un terme anticipé du contrat ;

(iii) la stratégie de couverture active des garanties plancher associées aux contrats d'épargne-retraite en unités de compte (« GMxB ») est le résultat net des GMxBs correspondant aux charges explicites liées à ces types de garanties diminuées du coût de la couverture. Elle inclut aussi le résultat des garanties qui ne font pas l'objet de stratégie de couverture active ;

(iv) la participation aux bénéfices lorsque l'assuré participe à la marge technique ;

(v) le résultat de la réassurance cédée ;

(vi) les autres variations des provisions techniques sont tous les renforcements ou reprises de provisions techniques provenant des changements d'hypothèses d'évaluation des provisions, des provisions supplémentaires pour risque de mortalité et autres éléments techniques comme l'insuffisance de prime pure.

Les **frais généraux** correspondent aux éléments suivants :

(i) les frais d'acquisition, y compris les commissions et les frais généraux alloués aux affaires nouvelles de l'activité d'assurance, mais aussi des autres activités (par exemple les ventes d'OPCVM) ;

(ii) les frais d'acquisition reportés (activation des frais relatifs aux affaires nouvelles) et droits nets sur futurs frais de gestion pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;

(iii) l'amortissement des frais d'acquisition relatifs aux affaires nouvelles de l'exercice courant et des exercices antérieurs. Cet amortissement comprend également l'impact des intérêts capitalisés : dotation aux amortissements des frais d'acquisition reportés (DAC) et droits nets sur futurs frais de gestion uniquement pour les contrats d'investissement sans DPF ;

(iv) les frais administratifs ;

(v) les coûts de gestion des sinistres ;

(vi) la participation des assurés aux bénéfices s'ils participent aux charges de la Société.

L'amortissement des valeurs de portefeuille (VBI) comprend l'amortissement de VBI relatif aux marges opérationnelles, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels afférents aux contrats en portefeuille.

Le ratio d'exploitation opérationnel vie, épargne, retraite correspond aux frais généraux plus l'amortissement des valeurs de portefeuille divisé par la marge d'exploitation opérationnelle, qui est égale à la somme de la marge financière, des chargements et autres produits et de la marge technique nette (agrégats définis ci-dessus).

DOMMAGES (AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE INCLUS)

Le **résultat financier** inclut les revenus financiers nets, après déduction des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente.

Le **résultat technique net** est constitué par :

(i) les primes acquises, brutes de réassurance ;

(ii) les charges de sinistres, brutes de réassurance ;

(iii) les variations des provisions de sinistres brutes de réassurance, y compris les provisions pour frais de gestion des sinistres, déduction faite des intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur produits de rente,

(iv) les frais de gestion des sinistres ;

(v) le résultat net de la réassurance cédée.

Le **ratio de sinistralité de l'exercice courant,** net de réassurance, est le rapport :

(i) des charges techniques de l'exercice courant, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée de l'exercice courant hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;

(ii) aux primes acquises brutes de réassurance.

Le ratio de sinistralité tous exercices, net de réassurance, est le rapport :

(i) des charges techniques tous exercices, brutes de réassurance + frais de gestion des sinistres + résultat de la réassurance cédée tous exercices hors intérêts récurrents crédités aux provisions techniques sur les produits de rente ;

(ii) aux primes acquises brutes de réassurance.

Le taux de chargement est le rapport :

(i) des frais généraux opérationnels (excluant les frais de gestion des sinistres) ;

(ii) aux primes acquises, brutes de réassurance.

Les frais généraux opérationnels comprennent deux composantes : les frais généraux (incluant les commissions) relatifs à l'acquisition de contrats (se rapportant au **ratio d'acquisition**) et les autres frais généraux (se rapportant au **ratio d'administration**). Les frais généraux opérationnels excluent l'amortissement des actifs incorporels clients et les coûts d'intégration relatifs à des sociétés significatives nouvellement acquises.

Le taux de chargement global est la somme du taux de chargement et du taux de frais de gestion de sinistres.

Le **ratio combiné opérationnel** est la somme du taux de chargement et du ratio de sinistralité tous exercices.

GESTION D'ACTIFS

Collecte nette : entrées de fonds des clients diminuées de leurs sorties de fonds. La collecte nette mesure l'impact des efforts commerciaux, l'attractivité des produits (qui dépend surtout de la performance et de l'innovation), et indique les tendances générales du marché en matière d'allocation des investissements.

Ratio d'exploitation opérationnel : (frais généraux dont commissions de distribution)/ (chiffre d'affaires brut hors commissions de distribution).

BANQUE

La collecte nette est un indicateur de volume de l'activité bancaire. Elle représente les flux de trésorerie nets, liés aux positions des clients dans la banque, composés des entrées de fonds (argent collecté) et des sorties de fonds (argent décaissé). Elle inclut l'effet marché et les intérêts capitalisés pendant la période.

1.4 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 de la Partie 4 « États financiers consolidés » du présent Rapport Annuel et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

La gestion de la trésorerie est au centre de la planification financière du Groupe et couvre notamment la gestion des dettes et de leurs maturités ainsi que, plus largement, la stratégie d'allocation des capitaux. Les sources de trésorerie proviennent des activités opérationnelles des segments Vie, Épargne, Retraite, Dommages, Gestion d'Actifs, d'opérations de levées de capitaux, ainsi que de lignes de crédits auprès de banques.

Au cours des dernières années, AXA a développé ses activités stratégiques (d'assurance et de gestion d'actifs) par croissance interne ou en réalisant des acquisitions et des investissements directs. Ces opérations ont pu être financées par (i) les dividendes reçus des filiales, (ii) l'émission d'emprunts, principalement des dettes subordonnées (y compris ceux émis par des filiales du Groupe), (iii) des augmentations de capital, et (iv) des produits issus de la vente d'actifs non stratégiques.

Chacune des principales filiales du Groupe est responsable de la gestion de sa trésorerie en coordination avec le Groupe.

Toutefois, la Société, en tant que société mère, coordonne le financement et la liquidité de ces activités et, dans ce cadre, est amenée à participer au financement de certaines de ses filiales. Certaines filiales d'AXA, en particulier, AXA France Assurance, AXA Financial, AXA UK Plc. et AXA Mediterranean Holding SA sont également des holdings et par conséquent, les dividendes qu'elles reçoivent de leurs propres filiales constituent une de leurs principales ressources de trésorerie leur permettant de faire face à leurs engagements. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de contraintes réglementaires, en particulier un ratio de solvabilité minimum. Le niveau de distribution interne vis-à-vis de la Société (ou d'autres sociétés du Groupe) doit donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures. Le niveau de trésorerie varie également en raison des appels de marge en numéraire reçus des contreparties bancaires au travers de contrats collatéraux sur dérivés, et les résultats statuaires de la Société peuvent être impactés par des gains ou pertes latents sur les dérivés utilisés à des fins de couverture de change ou pour couvrir d'autres risques. La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses besoins opérationnels.

Ressources internes de trésorerie : filiales du Groupe

Les principales ressources de trésorerie des filiales d'assurance du Groupe sont les primes encaissées, les revenus financiers et les produits de cession d'actifs. Ces ressources sont essentiellement utilisées pour le paiement des sinistres, des rachats de polices et des prestations aux assurés, ainsi que pour faire face aux charges d'exploitation et aux investissements. La trésorerie des activités d'assurance du Groupe est affectée, entre autres, par la qualité des investissements réalisés et par leur liquidité ainsi que par le rythme des règlements à effectuer aux assurés. Le Groupe revoit régulièrement la qualité de ses actifs afin d'assurer une liquidité adéquate lors de situations de stress.

La Note 14.9.1 de la Partie 4 « États financiers consolidés » de ce Rapport Annuel fournit des informations sur les cadences estimées de paiements et de rachats liés aux contrats Vie, Épargne, Retraite et Dommages.

VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les besoins de trésorerie de ces filiales d'assurance peuvent être affectés par un nombre important de facteurs notamment : les rachats, les retraits, les maturités et les garanties offertes aux assurés, y compris les garanties sous forme de rendement minimum ou les garanties décès, en particulier dans le cas de contrats en unités de compte (cf. Section 1.2 – Information sur la Société, « Informations Sectorielles – Vie, Épargne, Retraite – Rachats »).

La politique d'investissement des filiales d'assurance Vie, Épargne et Retraite d'AXA est conçue pour faire concorder les rendements et les durées estimées de leurs actifs avec les engagements prévus par les contrats d'assurance. Les sociétés contrôlent régulièrement la valeur et la duration de leurs placements et la performance de leurs actifs financiers. L'évolution des marchés peut affecter le niveau des rachats de contrats et les besoins de trésorerie prévus dans l'immédiat et à long terme. Grâce à un suivi hebdomadaire des taux de rachat, les filiales sont capables d'ajuster leurs portefeuilles d'actifs en conséquence.

DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE

Les besoins de trésorerie de ces filiales peuvent être affectés par le coût des sinistres constatés lors de leur règlement. Les flux de trésorerie d'exploitation de ces filiales sont généralement positifs, sauf événements exceptionnels. Une partie de ces flux est investie dans des placements cotés à court terme et liquides de façon à gérer les risques de liquidité attachés à de tels événements.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUES

Les principales ressources de ces filiales sont les flux de trésorerie provenant de leur activité ainsi que, le cas échéant, les produits d'émission d'actions nouvelles, les tirages sur lignes de crédit, les valeurs données en pension et les autres emprunts contractés auprès d'établissements de crédit, ou autres.

Les besoins de trésorerie des filiales de gestion d'actifs découlent de leur activité qui génère des besoins en fonds de roulement, en particulier pour financer les commissions prépayées sur certains produits de type fonds d'investissements chez AllianceBernstein ou constituer la trésorerie investie au lancement des fonds chez AllianceBernstein et AXA Investment Managers.

Ressources et gestion de liquidité

Dans un environnement macro-économique toujours difficile en 2012, AXA a continué à gérer son risque de liquidité d'une manière prudente et conservatrice.

Au 31 décembre 2012, AXA a consolidé sa position de liquidité avec :

- un solde de trésorerie élevé sur l'ensemble des segments opérationnels (la Note 12 aux états financiers consolidés incluse dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel fournit des informations sur les flux de trésorerie opérationnels). Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie d'AXA s'élève à 30,1 milliards d'euros, nets de ses découverts bancaires (0,4 milliard d'euros) au 31 décembre 2012 ;
- une structure financière caractérisée par (i) une légère diminution du montant de la dette financière nette totale [(1)] de 13,4 milliards d'euros à fin 2011 à 13,0 milliards d'euros à fin 2012, (ii) un profil de dettes principalement subordonnées et maintenues à une maturité longue avec 4,0 milliards d'euros de remboursements sur les deux prochaines années, estimés en tenant compte d'un remboursement anticipé à la première date de majoration d'intérêts pour la dette subordonnée, dont 1,6 milliards d'euros refinancés par anticipation en janvier 2013, et (iii) un niveau d'endettement stable (taux d'endettement [(2)] : 26 % à fin 2012, contre 27 % [(3)] à fin 2011 ; couverture des intérêts financiers [(4)] : 9,3x à fin 2012 contre 9,1x à fin 2011).
- un large accès aux différents marchés, par l'intermédiaire de programmes de dettes standardisées : à fin 2012 cela inclut une enveloppe maximale de 6 milliards d'euros de billets de trésorerie français, de 1,5 milliard de dollars de billets de trésorerie américains et de 14 milliards d'euros sous un programme EMTN.

AXA a un cadre de gestion de la liquidité rigoureux qui est revu régulièrement. Un suivi trimestriel est effectué des besoins de liquidité et de solvabilité, dans des situations stressées, à la fois dans les entités opérationnelles et au niveau du Groupe. À fin 2012, les entités opérationnelles du Groupe détenaient plus de 80 milliards d'euros d'obligations souveraines émises par des pays de la zone euro, qui permettraient, en tant qu'investissements très liquides éligibles aux appels d'offres de la BCE, de faire face à tout besoin de liquidité local. Le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées et non utilisées d'un montant de 12,1 milliards d'euros à fin 2012. Le Groupe a ses propres besoins de liquidité qui sont principalement composés des besoins des entités pour rester solvables dans des conditions de scénarios extrêmes et des collatéraux associés aux dérivés détenus par AXA SA. Ce portefeuille de dérivés est suivi et géré de façon journalière par l'équipe de trésorerie du Groupe.

De plus, dans le cadre de son dispositif de contrôle des risques, AXA maintient depuis de nombreuses années une vigilance sur les clauses contractuelles engageant le Groupe, en particulier celles pouvant entraîner l'exigibilité anticipée de passifs financiers (« covenants ») ou les clauses d'exigibilité liées à ses notations de solidité financière, qui pourraient donner aux prêteurs ou autres contreparties un droit d'exigibilité de remboursement anticipé, d'obtention d'une garantie ou un accès à d'autres recours, susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa structure financière. À fin 2012, les lignes de crédit d'AXA sont libres de toutes clauses de cette nature.

(1) Dette financière nette totale = dettes sénior et billets de trésorerie nets de la trésorerie disponible au niveau des holdings centrales + dettes subordonnées à durée déterminée + dettes subordonnées à durée indéterminée.

(2) Dette financière nette totale divisé par fonds propres hors dette subordonnée à durée indéterminée et hors plus-values latentes constatées en fonds propres + dette financière nette totale.

(3) Suite au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées. Le niveau d'endettement publié à fin 2011 était de 26 %.

(4) Incluant la charge financière au titre de la dette subordonnée à durée indéterminée.

DETTES SUBORDONNÉES

Sur une base consolidée, les dettes subordonnées (y compris instruments dérivés) s'élèvent à 7.317 millions d'euros au 31 décembre 2012, après prise en compte de toutes les éliminations intra-groupe et hors dettes à durée indéterminée (TSS/TSDI, qui sont classées en capitaux propres conformément à ce qui est décrit à la Note 1.12.2. de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ») contre 7.108 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 210 millions d'euros (ou 212 millions d'euros à taux de change constants).

Depuis janvier 2007, seules les obligations 2017 d'AXA sont toujours convertibles (6,6 millions d'obligations au 31 décembre 2012 représentant une valeur au bilan de 1.482 millions d'euros pour la composante dette commentée dans la Note 17 de la partie 4 – États Financiers Consolidés au 31 décembre 2012). Pour neutraliser l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté auprès d'une contrepartie bancaire des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Selon les termes du contrat, une option est automatiquement exercée à chaque conversion d'obligation convertible. En conséquence, chaque émission d'action nouvelle découlant de la conversion de l'obligation sera compensée par la remise par la banque à AXA d'une action AXA en circulation au titre des options d'achat (actions qu'AXA entend annuler en vue d'éviter l'augmentation du nombre d'actions AXA en circulation, ou un effet dilutif).

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions pouvant être émises par conversion d'obligations était de 29,2 millions.

Les mouvements sur ces postes sont décrits en Note 17 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

Les maturités contractuelles des dettes de financement sont détaillées en Note 17.3 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES

Sur une base consolidée, les dettes représentées par des titres s'élèvent à 2.514 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 2.506 millions d'euros au 31 décembre 2011), soit une augmentation de 4 millions d'euros à taux de change constants.

Les mouvements sur ce poste sont décrits dans la Note 17 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

DETTES DE FINANCEMENT ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE

Au 31 décembre 2012, les dettes contractées par AXA et ses filiales auprès des entreprises du secteur bancaire s'élèvent à 831 millions d'euros contre 807 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une évolution stable à taux de change constants.

AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

Autres dettes émises représentées par des titres

Au 31 décembre 2012, les autres dettes émises représentées par des titres s'élèvent à 2.384 millions d'euros, contre 3.407 millions d'euros à fin 2011. Cette diminution de 1.023 millions d'euros s'explique principalement par le remboursement de billets de trésorerie (996 millions d'euros).

Autres dettes envers des établissements de crédit (y compris les découverts bancaires)

Au 31 décembre 2012, les autres dettes envers des établissements de crédit représentent 2.126 millions d'euros (y compris les découverts bancaires pour 445 millions d'euros), en baisse de 739 millions d'euros par rapport à fin 2011 (2.865 millions d'euros, y compris les découverts bancaires pour 1.029 millions d'euros).

Les mouvements sur ce poste sont décrits à la Note 18 de la Partie 4 – « États Financiers Consolidés ».

ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES

Depuis plusieurs années, AXA propose à ses collaborateurs de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. À ce titre, en 2012, les salariés ont investi un total de 291 millions d'euros conduisant à l'émission de près de 30 millions de nouveaux titres. À fin 2012, les employés d'AXA (y compris les agents) détenaient environ 7,4 % des actions en circulation et 9,0 % des droits de vote.

DIVIDENDES REÇUS

En 2012, la Société a reçu 3.303 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2011 de ses filiales (contre 4.307 millions d'euros en 2011), dont 845 millions d'euros en devises autres que l'euro (1.844 millions d'euros en 2011).

La Société n'est pas soumise à des restrictions légales de distribution de dividendes, à condition que les profits accumulés soient suffisants pour couvrir la distribution et que le ratio de solvabilité du Groupe soit supérieur à 100 % après distribution du dividende en numéraire. Cependant, de nombreuses filiales du Groupe, en particulier les compagnies d'assurance, sont soumises à des restrictions sur le montant des fonds distribuables aux actionnaires. Pour plus d'informations sur les restrictions de distribution, se référer à la Note 29.4 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés ».

La Société prévoit que les dividendes reçus de ses filiales, ainsi que ses autres sources de financement disponibles, continueront à couvrir ses charges d'exploitation, ses investissements courants, le paiement de l'ensemble de sa charge d'intérêts et celui du dividende, au cours de chacune des trois prochaines années. La Société prévoit également que les investissements anticipés dans ses filiales et dans les opérations existantes, les acquisitions futures et les investissements stratégiques, pourront être financés par les flux de trésorerie disponibles, après paiement du dividende et des charges d'exploitation, par le produit de la vente d'actifs non stratégiques, et par d'éventuelles futures émissions d'emprunts et d'actions.

Emplois de trésorerie

En termes de trésorerie, les charges d'intérêt versées par la Société en 2012 s'élèvent à 1.251 millions d'euros (1.266 millions d'euros en 2011) ou 1.161 millions d'euros après impact des produits dérivés de couverture (1.066 millions d'euros en 2011), dont 449 millions d'euros (446 millions d'euros en 2011) au titre des TSS/TSDI.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a versé à ses actionnaires un dividende de 0,69 euro par action au titre de l'exercice 2011, représentant un total de 1.626 millions d'euros (0,69 euro par action et 1.601 millions d'euros en 2011). L'intégralité de ces dividendes a été versée en numéraire.

Marge de solvabilité (Solvency I)

Les réglementations nationales des pays dans lesquels AXA opère exigent de chaque société d'assurance le maintien d'un ratio de solvabilité minimum, dont le principal objet est la protection des assurés. Les filiales d'assurance d'AXA veillent à la conformité à ces réglementations de manière régulière, et sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables au 31 décembre 2012.

Le calcul de la marge de solvabilité inclut des variables qui sont fonction de multiples paramètres économiques, financiers ou techniques.

La Directive européenne du 27 octobre 1998, sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurance faisant partie d'un groupe d'assurance, a rendu obligatoire, à compter des comptes de l'exercice 2001, un calcul de marge de solvabilité ajustée au niveau du Groupe. Cette directive a été transposée en France par l'ordonnance du 29 août 2001, laquelle a fait l'objet d'un décret d'application le 14 mars 2002. Par ailleurs, la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des entreprises d'assurance appartenant à un « conglomérat financier » a été mise en place par la directive 2002/87/CE du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2002. Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance du 12 décembre 2004 qui a introduit la notion de conglomérat financier dans le Code des assurances. Selon son article 20, les dispositions de cette ordonnance sont applicables pour la première fois aux comptes ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Les différents éléments considérés par le Groupe comme capital disponible sont déterminés conformément aux règles applicables selon Solvency I, qui ne sont pas encore harmonisées en Europe dans l'attente de Solvency II. Au 31 décembre 2012, le capital disponible s'élève à 56,2 milliards d'euros (44,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011) et se compose principalement :

(i) des capitaux propres consolidés, déduction faite du dividende proposé : 39,1 milliards d'euros (39,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), y compris la part des intérêts minoritaires, mais à l'exclusion des réserves liées à la variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente et des dettes à durée indéterminée ;

(ii) des plus-values latentes brutes et autres : 28,8 milliards d'euros (17,5 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;

(iii) des dettes subordonnées admissibles : 12,1 milliards d'euros (11,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;

(iv) d'actifs localement admissibles : 2,5 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2011) ;

(v) de la déduction des actifs incorporels (hors écart d'acquisition relatif à AllianceBernstein, ce dernier faisant partie intégrante de la valeur nette comptable) : 21,4 milliards d'euros (22,8 milliards d'euros au 31 décembre 2011), et de la déduction de la valeur nette comptable des participations consolidées détenues dans les établissements de crédit, les sociétés d'investissement et les institutions financières : 3,7 milliards d'euros (3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

AXA n'est pas considéré comme un conglomérat financier par l'ACP. Mais, en application du décret du 19 septembre 2005, lorsque l'entreprise n'est pas soumise à une surveillance complémentaire à ce titre, la marge de solvabilité est néanmoins diminuée des participations que l'entreprise détient dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou des établissements financiers si le Groupe en détient plus de 20 %.

Les obligations subordonnées émises par la Société bénéficient d'un traitement en capital favorable de la part du régulateur d'assurance français et des agences de notation.

La Société a émis des obligations subordonnées à durée déterminée, des obligations subordonnées à durée indéterminée (« TSDI »), et des obligations super-subordonnées à durée indéterminée (« TSS »). Ces obligations contiennent des clauses ayant pour objectif de permettre à la Société de poursuivre son activité en cas de détérioration de sa situation financière.

Les TSS incluent ainsi des clauses d'absorption de perte selon lesquelles la valeur nominale des titres est réduite dans certaines circonstances affectant la marge de solvabilité consolidée du Groupe. Le montant nominal réduit constitue la nouvelle référence pour le calcul de l'intérêt. Ce nominal peut être reconstitué ultérieurement en cas de restauration de la marge de solvabilité, selon les termes du TSS.

En outre, les obligations subordonnées comportent des mécanismes de suspension ou d'annulation des intérêts, qui peuvent être optionnels ou obligatoires selon les cas.

En ce qui concerne les TSDI, la Société peut suspendre le paiement des intérêts sous certaines conditions (par exemple absence de vote d'un dividende sur les actions ordinaires lors de la précédente Assemblée Générale des actionnaires, notification d'une demande de restaurer la solvabilité par le régulateur d'AXA ou d'une de ses filiales principales). Ces intérêts peuvent être ultérieurement payés par la Société. La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas (par exemple paiement de dividende, notification de la fin de la demande de restauration de la solvabilité, liquidation de la Société, remboursement du TSDI).

En outre, pour la plupart des TSS émis, dans certaines circonstances ayant un impact sur le résultat net et les fonds propres consolidés du Groupe, le paiement des intérêts doit être suspendu. La Société a la possibilité pendant une durée de 5 ans de régulariser ces intérêts, suivant les modalités alternatives de règlement prévues (par exemple, paiement avec le produit de l'émission d'actions nouvelles ou la vente d'actions auto-détenues sous certaines conditions, émission de TSS ou d'actions de préférence, augmentation du nominal de TSS sous certaines conditions). À l'issue de cette période de cinq ans les intérêts qui n'auraient pas été versés dans ces conditions ne seraient plus exigibles. La régularisation de ces intérêts devient due dans certains cas et la Société s'engage dans ce cas de figure à faire ses meilleurs efforts pour y parvenir (par exemple remboursement de TSS, liquidation de la Société, paiement d'un dividende ou d'un intérêt sur un TSS, rachat d'actions ordinaires hors programme de rachat d'actions, rachat d'actions de préférence ou rachat de TSS).

La Société a, en outre, l'option d'annuler le paiement des intérêts des TSS afin d'éviter une dégradation de la situation financière du Groupe, sous certaines conditions (par exemple dans l'année précédant la date de paiement de l'intérêt, la Société n'a pas payé de dividende ou d'intérêt sur un TSS, ni racheté des actions hors programme de rachat d'actions, ni racheté ou remboursé des TSS). Cependant en cas de survenance de certaines circonstances affectant la marge de solvabilité réglementaire consolidée de la Société, les intérêts des TSS doivent être annulés.

Par référence à la réglementation actuelle exposée précédemment, le ratio de solvabilité ajusté est estimé à 233 % au 31 décembre 2012 contre 188 % au 31 décembre 2011. L'augmentation résulte principalement de la hausse du résultat opérationnel et des plus-values latentes obligataires. Le calcul du ratio de solvabilité ajusté doit être revu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), qui contrôle, en France, l'application de ces directives.

Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales venaient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'action importants. Dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être amenée à les supporter financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités.

Notation de solidité financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont devenues des éléments de plus en plus importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance entre elles. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être maintenues.

En février 2012, la notation attribuée par Moody's Investors Services pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance a été maintenue à "Aa3", avec perspective négative. Le 24 septembre 2012, Fitch a confirmé la note "AA-" de solidité financière pour toutes les entités AXA et révisé la perspective de stable à négative.

Le 18 décembre 2012, S&P a ramené les notes de long terme du Groupe AXA à "A+", avec perspective stable.

Le Management surveille attentivement les notations du Groupe, et estime que ces notations devraient se maintenir à des niveaux suffisants pour que le Groupe et ses filiales conservent leur positionnement concurrentiel. Toutefois, compte tenu de la situation défavorable des marchés et des conditions économiques globales, le Management ne peut prévoir avec certitude le calendrier ni l'ampleur des prochaines révisions de notation.

Événements postérieurs à la clôture et affectant les ressources de trésorerie de la Société

Un dividende de 0,72 euro par action sera proposé lors de l'Assemblée Générale d'AXA qui se tiendra le 30 avril 2013. Le dividende sera mis en paiement le 14 mai 2013, la date de détachement du dividende étant fixée au 9 mai 2013.

Se reporter à la Note 32 de la Partie 4 « États Financiers Consolidés » pour les autres événements postérieurs à la clôture.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS 90

Structure de gouvernance 90
Le Conseil d'Administration 90
Les Comités du Conseil d'Administration 100
La Direction Générale 103
Le Comité de Direction 103
Le Comité Exécutif 104
Effectifs 105

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS 106

Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants 106
Options de souscription ou d'achat d'actions 112
Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units ») 120
Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe 124
Opérations déclarées en 2012 par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société 126
Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux 127

2.3 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES 130

Répartition du capital 130
Informations au 31 décembre 2012 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA 132
Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord 132
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 134

2.4 LA COTATION 138

Marchés 138

2.1 MANDATAIRES SOCIAUX, DIRIGEANTS ET SALARIÉS

La mise en œuvre de principes de gouvernement d'entreprise est une priorité d'AXA depuis de nombreuses années. Soumise aux pratiques et obligations en vigueur en France en matière de gouvernement d'entreprise, AXA a adopté en 2008 le Code AFEP/MEDEF (défini ci-après) comme Code de gouvernement d'entreprise de référence. Le Code AFEP/MEDEF comprend notamment les recommandations du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 ainsi que des recommandations de janvier 2007, octobre 2008 et avril 2010 (ci-après le « Code AFEP/MEDEF »).

Structure de gouvernance

Le 29 avril 2010, l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA a approuvé le changement de mode de gouvernance de la Société en remplaçant l'ancienne structure duale composée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire par une organisation à Conseil d'Administration. Cette structure unitaire a été instituée en vue d'accroître l'efficacité et la réactivité de la gouvernance du Groupe tout en assurant un bon équilibre des pouvoirs. Dans l'environnement réglementaire, concurrentiel et de marché incertain issu de la crise financière, une plus grande efficacité et une réactivité accrue du mode de gouvernance d'AXA ont été jugées essentielles à la continuité du succès du Groupe.

Dans le cadre de ce changement de gouvernance, le Conseil d'Administration d'AXA a estimé que la nomination de M. Henri de Castries en qualité de Président du Conseil d'Administration en plus de celle de Directeur Général était le meilleur choix pour la Société et ses actionnaires.

Afin de préserver un équilibre dans les débats et au sein des structures de gouvernance, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration impose que ce dernier soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, que certains Comités du Conseil (le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines) soient entièrement composés d'administrateurs indépendants et qu'un Vice-Président agissant en qualité d'Administrateur Indépendant Référent soit désigné lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne. L'Administrateur Indépendant Référent d'AXA a en particulier le pouvoir de réunir les membres du Conseil d'Administration hors la présence du Président Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué ou de porter à la connaissance du Président et du Conseil d'Administration tout conflit d'intérêts potentiel. Il peut par ailleurs prendre un certain nombre de mesures afin de s'assurer que les structures de gouvernance demeurent solides et bien équilibrées à tout moment et afin d'éviter une centralisation des pouvoirs excessive lorsque les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées par la même personne.

Le Conseil d'Administration

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il est chargé d'étudier et de prendre toutes les décisions relatives aux questions significatives intéressant la bonne marche de la Société et les affaires qui la concernent. Il exerce notamment les pouvoirs suivants :

- le choix entre les deux modes d'exercice de la Direction Générale (cumul ou dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration) lors de la nomination ou du renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général ;
- la nomination du Directeur Général ainsi que du Directeur Général Délégué et la détermination de leur rémunération ;
- la revue et l'arrêté des comptes annuels et semestriels de la Société ;
- l'approbation du Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;

- la convocation des Assemblées d'actionnaires ;
- l'attribution de stock options et/ou d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des autorisations conférées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ;
- l'autorisation des conventions « réglementées ».

Certaines des opérations ou questions importantes sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration (cessions ou acquisitions au-delà de 500 millions d'euros, opérations de financement significatives ou opérations en dehors de la stratégie annoncée par la Société…).

PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT

Les principes régissant le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'Administration et de ses Comités, ainsi que la rémunération de leurs membres sont formalisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui décrit notamment les pouvoirs ainsi que les missions et obligations du Conseil d'Administration et des Comités qui lui sont rattachés.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Des réunions des membres du Conseil d'Administration peuvent se tenir périodiquement hors la présence de la Direction Générale. Les membres du Conseil d'Administration reçoivent en général huit jours à l'avance toutes les informations utiles sur les points figurant à l'ordre du jour de leur prochaine réunion. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit qu'ils sont en outre informés de manière régulière, par le Directeur Général, de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société ou au Groupe.

Des sessions de formation sont organisées pour les actuels et nouveaux membres du Conseil d'Administration à l'effet de les familiariser avec les principales activités et problématiques du Groupe. Ces sessions se concentrent sur un certain nombre de points, dont la structure financière, la stratégie, la gouvernance ou encore les principales activités du Groupe et de ses filiales.

Afin de favoriser une convergence des intérêts personnels des administrateurs avec ceux de la Société, le Règlement Intérieur du Conseil fixe pour objectif à chaque membre du Conseil d'Administration de détenir avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de sa première nomination, un nombre d'actions de la Société ayant une valeur égale au montant annuel brut des jetons de présence perçus au titre de l'année précédente. Dans ce cas, la valeur de l'action AXA est déterminée en fonction de son cours de clôture au 31 décembre de la dernière année civile.

COMPOSITION

Les membres du Conseil d'Administration sont en principe nommés pour une durée de quatre ans en vertu de l'article 10 des statuts de la Société. Toutefois, suite au changement du mode de gouvernance intervenu le 29 avril 2010, les mandats de tous les membres du Conseil de Surveillance sont arrivés à échéance automatiquement et la plupart des membres du Conseil de Surveillance sont devenus membres du nouveau Conseil d'Administration pour la durée restant à courir de leur ancien mandat.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration comprenait quinze membres dont cinq de nationalité étrangère et quatre femmes. La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration était donc de 26,7 % au 31 décembre 2012. La composition du Conseil est ainsi conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 ainsi qu'aux recommandations du Code AFEP/MEDEF en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein des Conseils d'Administration.

Bien que la Société soit d'ores et déjà en conformité avec les lois et règlementations en vigueur, le Comité d'Éthique et de Gouvernance du Conseil entend proposer la nomination d'autres femmes au sein du Conseil d'Administration à l'occasion de futures réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément à la réglementation applicable, un membre du Conseil d'Administration (à ce jour Mme Doina Palici-Chehab) est élu tous les quatre ans par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société parmi des candidats désignés par les salariés actionnaires du Groupe AXA, en application d'un processus de sélection interne. Le Conseil d'Administration ne comprend aucun membre prenant part au vote avec voix consultative uniquement (censeur).

Chaque année, le Conseil s'attache à apprécier la situation d'indépendance de chacun de ses membres au regard des recommandations du Code AFEP/MEDEF. Lors de sa séance du 20 février 2013, le Conseil d'Administration d'AXA a apprécié la situation d'indépendance de chacun de ces membres. Au regard des critères établis par le Code AFEP/MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil, au 31 décembre 2012, onze membres ont été considérés comme indépendants : Mmes Isabelle Kocher, Suet Fern Lee et Dominique Reiniche et MM. Jean-Pierre Clamadieu, Norbert Dentressangle, Jean-Martin Folz, Anthony Hamilton, Stefan Lippe, François Martineau, Ramon de Oliveira et Marcus Schenck.

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoient la désignation obligatoire d'un Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent lorsqu'une même personne exerce les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a désigné, le 29 avril 2010, M. Norbert Dentressangle en qualité de Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent. Ce dernier a notamment pour mission d'animer la contribution des administrateurs indépendants aux travaux du Conseil et d'être, en cas de besoin, leur porte-parole auprès de la Direction Générale. Il est également consulté par le Président du Conseil d'Administration sur l'ordre du jour ainsi que sur le calendrier de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Plus particulièrement, l'Administrateur Indépendant Référent a le pouvoir de participer à toutes les réunions des Comités du Conseil y compris lorsqu'il n'en est pas membre, de porter à la connaissance du Président et du Conseil d'Administration tout conflit d'intérêts, rendre compte de son action à l'Assemblée Générale des actionnaires, de demander, à tout moment, au Président Directeur Général la convocation de réunions du Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé, de réunir les membres du Conseil d'Administration hors la présence du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué à tout moment (ces réunions dites « sessions exécutives » sont présidées par le Vice-Président et peuvent se tenir à tout moment à la discrétion du Vice-Président).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nom (âge) et fonction principale Adresse professionnelle Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration	Première nomination/ fin de mandat
Henri de Castries (58 ans) Président Directeur Général d'AXA 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Président Directeur Général	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Norbert Dentressangle (58 ans) Président de Dentressangle Initiatives (SAS) 30bis, rue Sainte-Hélène - 69287 Lyon Cedex 02 Nationalité française	Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur Indépendant Référent Président du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines	Mai 2006/2014 Assemblée Générale Annuelle
Denis Duverne (59 ans) Administrateur, Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations d'AXA 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Jean-Pierre Clamadieu (54 ans) Président du Comité Exécutif et administrateur de Solvay (Belgique) Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles - Belgique Nationalité française	Administrateur indépendant	Octobre 2012/2015 Assemblée Générale Annuelle
Jean-Martin Folz (65 ans) Administrateur de sociétés AXA - 25, avenue Matignon - 75008 Paris Nationalité française	Administrateur indépendant Président du Comité d'Éthique et de Gouvernance Membre du Comité Financier Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines	Mai 2007/2015 Assemblée Générale Annuelle
Anthony Hamilton (71 ans) Président non-exécutif d'AXA UK plc (Royaume-Uni) 5 Old Broad Street - London EC2N 1AD - Royaume-Uni Nationalité britannique	Administrateur indépendant Président du Comité d'Audit Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines	Janvier 1996/2013 Assemblée Générale Annuelle
Mme Isabelle Kocher (46 ans) Directeur Général Adjoint en charge des Finances du groupe GDF SUEZ Tour T1 – 35e étage - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92400 Courbevoie Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Mme Suet Fern Lee (54 ans) Associée Senior de Stamford Law Corporation (Singapour) 10 Collyer Quay #27-00 Ocean Financial Centre - Singapore 049315 - Singapour Nationalité singapourienne	Administrateur indépendant Membre du Comité Financier	Avril 2010/2014 Assemblée Générale Annuelle
Stefan Lippe (57 ans) Co-fondateur et Vice-Président du Conseil d'Administration d'Acqupart Holding AG (Suisse) et d'Acqufin AG (Suisse) Baarerstrasse 8 - CH 6300 Zug - Suisse Nationalité allemande	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	Avril 2012/2016 Assemblée Générale Annuelle

Nom (âge) et fonction principale Adresse professionnelle Nationalité	Fonction au sein du Conseil d'Administration	Première nomination/ fin de mandat
François Martineau (61 ans) Avocat Lussan / Société d'avocats 282, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines Membre du Comité d'Éthique et de Gouvernance	Avril 2008/2016 Assemblée Générale Annuelle
Ramon de Oliveira (58 ans) Gérant associé d'Investment Audit Practice, LLC (États-Unis) 580 Park Avenue - New York, NY 10065 - États-Unis Nationalité française	Administrateur indépendant Président du Comité Financier Membre du Comité d'Audit	Avril 2009/2013 Assemblée Générale Annuelle
Mme Doina Palici-Chehab (55 ans) Directeur Général d'AXA Business Services Pvt. Ltd. (Inde) 16/2, Residency Road – Bangalore – 560025 Inde Nationalité allemande	Administrateur, représentant les salariés actionnaires Membre du Comité Financier	Avril 2012/2016 Assemblée Générale Annuelle
Michel Pébereau (70 ans) Président d'Honneur de BNP Paribas 3, rue d'Antin - 75002 Paris Nationalité française	Administrateur Membre du Comité Financier Membre du Comité d'Éthique et de Gouvernance	Janvier 1997/2013 Assemblée Générale Annuelle
Mme Dominique Reiniche (57 ans) Présidente Europe de The Coca-Cola Company 27, rue Camille-Desmoulins - 92784 Issy-les-Moulineaux - Cedex 9 Nationalité française	Administrateur indépendant Membre du Comité Financier	Avril 2005/2013 Assemblée Générale Annuelle
Marcus Schenck (47 ans) Membre du Directoire et Directeur Financier d'E.ON AG (Allemagne) Platz 1 - 40479 Düsseldorf - Allemagne Nationalité allemande	Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit	Avril 2011/2015 Assemblée Générale Annuelle

M. Claude Bébéar, anciennement Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'AXA depuis le 22 avril 2008, est Président d'Honneur du Conseil d'Administration d'AXA depuis le 29 avril 2010.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013, les actionnaires de la Société seront appelés à se prononcer sur le renouvellement de deux membres du Conseil d'Administration dont le mandat arrive à échéance (M. Ramon de Oliveira et Mme Dominique Reiniche), sur la ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'Administration (le 10 octobre 2012, le Conseil d'Administration d'AXA a décidé de coopter M. Jean-Pierre Clamadieu en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Giuseppe Mussari, qui a démissionné en juin 2012) ainsi que sur la nomination de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration, en remplacement de MM. Anthony Hamilton et Michel Pébereau, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a proposé, sur la recommandation de son Comité d'Éthique et de Gouvernance :

- le renouvellement en qualité d'administrateur de M. Ramon de Oliveira et de Mme Dominique Reiniche, pour une durée de quatre ans (leurs curriculum vitae sont présentés ci-après dans la présente Section 2.1) ;
- la ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Jean-Pierre Clamadieu, pour la durée du mandat de son prédécesseur (son curriculum vitae est présenté ci-après dans la présente Section 2.1) ;
- la nomination de Mme Deanna Oppenheimer en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, en remplacement de M. Anthony Hamilton, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée. En faveur de la candidature de Mme Deanna Oppenheimer (54 ans), le Conseil d'Administration a retenu son profil international ainsi que sa connaissance du secteur financier en particulier dans le domaine du marketing et de la distribution. Mme Deanna Oppenheimer a passé plus de 25 ans dans le secteur bancaire, aux États-Unis et en Europe, d'abord chez Washington Mutual puis au sein du Groupe Barclays où elle a occupé jusqu'en 2011 les fonctions notamment de Directeur Général Adjoint Groupe pour la banque de détail ;
- la nomination de M. Paul Hermelin en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, en remplacement de M. Michel Pébereau, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée. En faveur de la candidature de M. Paul Hermelin (60 ans), le Conseil d'Administration a retenu ses qualités de dirigeant acquises au sein d'un grand groupe international, Capgemini, et son expertise en matière de systèmes d'information qui devrait apporter un éclairage précieux au Conseil à l'heure où le développement du digital a été défini comme une priorité stratégique pour AXA.

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de Mme Deanna Oppenheimer et M. Paul Hermelin au regard des recommandations du Code AFEP/MEDEF et a conclu qu'ils pouvaient être considérés comme indépendants.

Sous réserve du vote favorable de l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'Administration serait donc composé, à l'issue de l'Assemblée du 30 avril 2013, de quinze membres, dont douze seraient considérés par le Conseil d'Administration comme indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF.

ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2012

En 2012, le Conseil a tenu neuf séances avec un taux moyen d'assiduité de 84,33 %. Le Conseil a consacré une session d'une journée à la revue de la stratégie du Groupe. Dans le cadre de ses principales missions telles que décrites ci-dessus, les activités du Conseil se sont notamment concentrées sur les sujets suivants durant l'année 2012 : la revue de la stratégie du Groupe, l'examen des comptes de l'exercice 2011 et des comptes semestriels 2012, la revue des rapports des Comités du Conseil, la revue des acquisitions et de cessions significatives proposées, la revue du portefeuille d'activités, la revue de l'allocation du capital du Groupe, la composition des Comités du Conseil, l'élection du représentant des salariés actionnaires, l'auto-évaluation du Conseil et l'indépendance des membres du Conseil.

INFORMATIONS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Henri de CASTRIES,

Président Directeur Général d'AXA

Expertise et expérience

Après HEC et une licence de droit, M. Henri de Castries intègre l'ENA. À sa sortie de l'ENA, M. de Castries opte pour l'Inspection Générale des Finances. Il entre chez AXA le 1er septembre 1989 et rejoint la Direction Centrale des Finances du Groupe. Il est nommé Secrétaire Général en 1991 puis Directeur Général d'AXA en 1993, en charge de la gestion d'actifs, des sociétés financières et immobilières. En 1997, M. Henri de Castries est nommé Président de The Equitable Companies Incorporated, qui deviendra AXA Financial, Inc. De mai 2000 à avril 2010, M. Henri de Castries est Président du Directoire d'AXA. Depuis avril 2010, M. Henri de Castries est Président Directeur Général d'AXA.

Mandats en cours au sein du Groupe AXA

Président Directeur Général : AXA

Président du Conseil d'Administration : AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle, AXA Financial, Inc. (États-Unis)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA ASIA (SAS), AXA France IARD, AXA France Vie, AllianceBernstein Corporation (États-Unis), AXA America Holdings, Inc. (États-Unis), AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis), AXA UK plc (Royaume-Uni), MONY Life Insurance Company (États-Unis), MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandat en cours hors du Groupe AXA

Administrateur : Nestlé (Suisse)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Directoire : AXA

Administrateur : AXA Belgium SA (Belgique), AXA Holdings Belgium (Belgique)

Norbert DENTRESSANGLE,

Vice-Président du Conseil d'Administration, Administrateur Indépendant Référent d'AXA

Expertise et expérience

En 1979, M. Norbert Dentressangle a créé le Groupe Norbert Dentressangle, spécialisé dans le transport et les services logistiques dont il assume la fonction de Président jusqu'en 1998. Il en préside aujourd'hui le Conseil de Surveillance. M. Norbert Dentressangle est également Président de Dentressangle Initiatives, société holding familiale, qui, outre sa participation majoritaire dans la société Norbert Dentressangle S.A., détient des participations dans des sociétés immobilières, industrielles et de services aux entreprises. D'avril 2008 à avril 2010, M. Norbert Dentressangle est Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AXA. Depuis avril 2010, M. Dentressangle est Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent, du Conseil d'Administration d'AXA.

Mandats en cours

Président : Dentressangle Initiatives (SAS), ND Investissements (SAS)

Président du Conseil de Surveillance : Norbert Dentressangle

Directeur Général : SOFADE (SAS)

Vice-Président du Conseil d'Administration : AXA

Co-gérant : Versailles Richaud ND (SARL)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : HLD (SCA), SEB, SOGEBAIL

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président : Financière Norbert Dentressangle (SAS)

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance : AXA

Président du Conseil de Surveillance : FINAIXAM

Denis DUVERNE,

Directeur Général Délégué d'AXA

Expertise et expérience

M. Denis Duverne est diplômé de HEC et de l'ENA. De 1984 à 1986, il occupe les fonctions de conseiller commercial au Consulat Général de France à New York. En 1986, il devient Chef du bureau fiscalité des entreprises au Ministère des Finances. En 1988, il est sous-Directeur au ministère des Finances, en charge de la fiscalité indirecte. En 1991, il est nommé Secrétaire Général de la Compagnie Financière IBI. Un an plus tard, il devient membre du Comité Exécutif de la Banque Colbert, chargé des opérations. En 1995, M. Denis Duverne rejoint le Groupe AXA et prend la responsabilité du suivi des activités américaines et britanniques du Groupe. Il dirige également le processus de restructuration du Groupe en Belgique et au Royaume-Uni. Entre février 2003 et décembre 2009, M. Duverne est membre du Directoire d'AXA, en charge des Finances, du Contrôle et de la Stratégie. De janvier 2010 à avril 2010, M. Duverne est membre du Directoire en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations et assume à ce titre des responsabilités plus étendues. Depuis avril 2010, M. Denis Duverne est administrateur et Directeur Général Délégué d'AXA, en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations.

Mandats en cours [1]

Administrateur et Directeur Général Délégué : AXA

Président Directeur Général : AXA America Holdings, Inc. (États-Unis)

Président : AXA Millésimes (SAS)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA ASIA (SAS), AllianceBernstein Corporation (États-Unis), AXA Assicurazioni S.p.A. (Italie), AXA Belgium SA (Belgique), AXA Equitable Life Insurance Company (États-Unis), AXA Financial, Inc. (États-Unis), AXA Holdings Belgium (Belgique), AXA Italia S.p.A. (Italie), AXA MPS Assicurazioni Danni S.p.A. (Italie), AXA MPS Assicurazioni Vita S.p.A. (Italie), AXA UK plc (Royaume-Uni), MONY Life Insurance Company (États-Unis), MONY Life Insurance Company of America (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Membre du Directoire : AXA

Administrateur : AXA France IARD, AXA France Vie

Jean-Pierre CLAMADIEU,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Jean-Pierre Clamadieu est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et Ingénieur du Corps des Mines. Il débute sa carrière au sein de l'Aministration française, en particulier pour le Ministère de l'Industrie, ainsi que comme conseiller technique du Ministre du Travail. En 1993, il rejoint le Groupe Rhône-Poulenc et occupe plusieurs postes de Direction. En 2003, il est nommé Directeur Général, puis en 2008 Président Directeur Général du Groupe Rhodia. En septembre 2011, suite à l'opération de rapprochement entre les groupes Rhodia et Solvay, M. Clamadieu est nommé Vice-Président du Comité Exécutif de Solvay et Président du Conseil d'Administration de Rhodia. Depuis mai 2012, M. Clamadieu est Président du Comité Exécutif et administrateur de Solvay.

Mandats en cours

Administrateur : AXA, Faurecia, SNCF, Solvay (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : Rhodia

Président Directeur Général : Rhodia

Directeur Général : Rhodia

Jean-Martin FOLZ,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Jean-Martin Folz est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur des Mines. Entre 1975 et 1978, il occupe différents postes dans des cabinets ministériels et, en dernier lieu, celui de Directeur de cabinet du secrétaire d'État à l'Industrie. En 1978, il entre chez Rhône-Poulenc pour diriger l'usine de Saint-Fons avant d'être promu Directeur Général Adjoint du pôle spécialités chimiques de Rhône-Poulenc. En 1984, il devient Directeur Général Adjoint, puis Président Directeur Général de Jeumont-Schneider, filiale de Schneider. En 1987, il est Directeur Général de Péchiney et Président de Carbone Lorraine en 1988. En 1991, il devient Directeur Général du Groupe Eridania Béghin-Say et Président Directeur Général de Béghin-Say. M. Jean-Martin Folz rejoint PSA Peugeot Citroën en 1995 dont il devient Président du Directoire en 1997. Il quitte PSA en février 2007. De juin 2007 à mars 2010, M. Jean-Martin Folz a occupé la fonction de Président de l'AFEP. Depuis le 8 novembre 2011, M. Jean-Martin Folz est Président du Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : Eutelsat Communications

Administrateur ou membre du Conseil de Direction : Alstom, AXA, AXA Millésimes [2] (SAS), Compagnie de Saint-Gobain, Société Générale, Solvay (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), Carrefour, ONF-Participations (SAS)

Anthony HAMILTON,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Anthony Hamilton est diplômé de l'Université d'Oxford. Il débute sa carrière à Londres et New York pour le compte des banques d'investissement Schroders, Morgan Grenfell et Wainwright. En 1978, il rejoint Fox-Pitt, Kelton dont il est nommé Directeur Général en 1994. En 1993, il devient administrateur non-exécutif d'AXA Equity and Law plc (qu'il préside à partir de 1995) et en 1997, administrateur non-exécutif d'AXA UK plc. Depuis septembre 2000, M. Anthony Hamilton est le Président non-exécutif d'AXA UK plc.

Mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : AXA Equity and Law plc [2] (Royaume-Uni), AXA UK plc [2] (Royaume-Uni)

Administrateur : AXA, AXA Equitable Life Insurance Company [2] (États-Unis), AXA Financial, Inc. [2] (États-Unis), MONY Life Insurance Company [2] (États-Unis), MONY Life Insurance Company of America [2] (États-Unis), Tawa plc (Royaume-Uni), The Game & Wildlife Conservation Trust (Royaume-Uni)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), Binley Limited (Royaume-Uni), Club de Golf Valderrama (Espagne), Swiss Re Capital Markets Limited (Royaume-Uni)

Isabelle KOCHER

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Isabelle Kocher est diplômée de l'École Normale Supérieure (ENS-Ulm), ingénieur du Corps des Mines et titulaire d'une agrégation de physique. De 1997 à 1999, elle est en charge du budget des télécommunications et de la défense au Ministère de l'Économie. De 1999 à 2002, elle est conseillère pour les affaires industrielles au Cabinet du

(1) M. Denis Duverne n'exerce que des mandats au sein de sociétés du Groupe AXA.

(2) Société du Groupe AXA.

Premier Ministre (Lionel Jospin). En 2002, elle rejoint le groupe Suez où elle occupera divers postes : de 2002 à 2005, au département Stratégie et Développement ; de 2005 à 2007, Directeur de la Performance et de l'Organisation ; de 2007 à 2008, Directeur Général Délégué de Lyonnaise des Eaux. De 2009 au 30 septembre 2011, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général de Lyonnaise des Eaux et en charge du développement des activités en Europe. Depuis le 1er octobre 2011, Mme Isabelle Kocher est Directeur Général Adjoint en charge des Finances du groupe GDF SUEZ.

Mandats en cours

Administrateur : AXA, Suez Environnement, International Power Plc (IPR) (Royaume-Uni)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Directeur Général : Lyonnaise des Eaux

Directeur Général Délégué : Lyonnaise des Eaux

Administrateur : Arkema

Suet Fern LEE

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Suet Fern Lee est diplômée en droit de l'Université de Cambridge (1980). En 1981, elle est avocate au Gray's Inn à Londres. En 1982, elle est admise au Barreau de Singapour et depuis exerce à Londres et Singapour. Elle est Présidente de l'Inter-Pacific Bar Association (IPBA) jusqu'en 2011. Depuis 2000, elle est Associée Senior du cabinet Stamford Law Corporation (Singapour). Elle préside le Conseil d'Administration de l'Asian Civilisations Museum et est également membre du National Heritage Board, membre du Conseil Consultatif de l'école de droit de Singapore Management University, trustee de la Nanyang Technological University ainsi que membre du *Singapore Institute of Directors*.

Mandats en cours

Associée Senior : Stamford Law Corporation (Singapour)

Présidente : Asian Civilisations Museum (Singapour)

Administrateur ou membre du Comité de Direction : AXA, AXA ASIA (1) (SAS), Sanofi, Macquarie International Infrastructure Fund Ltd (Bermudes), National Heritage Board (Singapour), Rickmers Trust Management Pte Ltd (Singapour), Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour)

Trustee : Nanyang Technological University (Singapour)

Membre du Conseil Consultatif de la Comptabilité : National University of Singapore Business School (Singapour)

Membre du Conseil Consultatif : Singapore Management University School of Law (Singapour)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

« *President* » : IPBA (Singapour)

Administrateur : China Aviation Oil (Singapore) Corporation Limited (Singapour), ECS Holdings Limited (Singapour), Transcu Group Limited (Singapour)

Stefan LIPPE,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Stefan Lippe est diplômé en mathématiques et en gestion des entreprises de l'Université de Mannheim. En 1982, il obtient son doctorat tout en travaillant en tant qu'assistant scientifique de la chaire *insurance business management* et remporte le prix de la fondation Kurt Hamann pour sa thèse. En octobre 1983, il rejoint Bavarian Re (ancienne filiale de Swiss Re). À partir de 1985, il est impliqué dans les opérations du département dommages de la région germanophone. En 1986, il devient responsable du département de souscription non-proportionnelle. En 1988, il rejoint le Directoire et est responsable de l'activité dommages de la région germanophone. En 1993, il devient Président du Directoire de Bavarian Re. M. Stefan Lippe est nommé membre du Conseil Exécutif de Swiss Re en 1995, en tant que responsable du Groupe Bavarian Re. En 2001, il devient Directeur de l'activité IARD du Groupe et entre au Comité Exécutif de Swiss Re. Début 2005, il dirige les activités dommages, vie et santé et en septembre 2008, il devient Directeur des Opérations de Swiss Re et est nommé Directeur Général Adjoint de Swiss Re, puis, en février 2009, Directeur Général. En décembre 2011, M. Stefan Lippe annonce qu'il se retirera de ses fonctions de Directeur Général (avec effet au 1er février 2012) et fera valoir ses droits à la retraite à compter de 2012. En 2011, M. Stefan Lippe co-fonde Acqupart Holding AG et Acqufin AG et devient Vice-Président du Conseil d'Administration de ces deux sociétés.

Mandats en cours

Président du Conseil Consultatif : German Insurance Association for Vocational Training (BWV) (Allemagne)

Vice-Président du Conseil d'Administration : Acqupart Holding AG (Suisse), Acqufin AG (Suisse)

Administrateur : AXA, Extremus Insurance Ltd. (Allemagne)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Directoire : Swiss Re Ltd. (Suisse), Swiss Reinsurance Company Ltd. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration : Swiss Re Corporate Solutions Ltd. (Suisse), Swiss Re Germany Holding (Allemagne)

Administrateur : Swiss Re Foundation (Suisse), Swiss Re Frankona Reinsurance Ltd. (Suisse), Swiss Re Germany AG (Allemagne), Swiss Re Life Capital Ltd. (Suisse)

François MARTINEAU,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. François Martineau est diplômé de l'Université Paris IV (licence en philosophie), de l'Université Paris I (maîtrise en droit) ainsi que de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il est Avocat à la Cour depuis 1976. En 1981, il est Secrétaire de la Conférence. En 1985, il est Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris I (Procédure Civile). En 1995, il est Professeur à l'École de Formation du Barreau de Paris (EFB), et

(1) Société du Groupe AXA.

depuis 1998, Professeur Honoraire à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Lima (Pérou). En 1996, il devient Expert auprès du Conseil de l'Europe et, dans ce cadre, accomplit diverses missions dans les pays de l'Est européen portant sur la réforme du Code de l'organisation judiciaire, la réforme de la formation des magistrats et avocats ainsi que la refonte du Code de procédure civile. Il intervient à l'École Nationale de la Magistrature, dans le cadre de la formation professionnelle. Depuis 1987, il est associé de Lussan / Société d'avocats, dont il est gérant depuis 1995.

Mandats en cours

Gérant : Lussan / Société d'avocats

Vice-Président et administrateur : Associations Mutuelles Le Conservateur, Assurances Mutuelles Le Conservateur, Bred Banque Populaire

Administrateur : AXA, AXA Assurances IARD Mutuelle, AXA Assurances Vie Mutuelle, Conservateur Finance

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Membre du Conseil de Surveillance : AXA

Ramon de OLIVEIRA,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Ramon de Oliveira est diplômé de l'Université de Paris et de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Débutant en 1977, M. de Oliveira a passé 24 ans chez JP Morgan & Co. De 1996 à 2001, M. de Oliveira est Président Directeur Général de JP Morgan Investment Management. M. de Oliveira fut membre du Comité de Direction de JP Morgan depuis sa création en 1995. Lors de la fusion avec Chase Manhattan Bank en 2001, M. de Oliveira est le seul dirigeant de JP Morgan & Co. invité à rejoindre le Comité Exécutif de la nouvelle entité et à exercer des responsabilités opérationnelles. Entre 2002 et 2006, M. de Oliveira a été Professeur associé de Finance à l'Université de Columbia et à l'Université de New York aux États-Unis. M. de Oliveira est actuellement gérant associé de Investment Audit Practice, LLC, société de consultants, basée à New York.

Mandats en cours

Gérant associé : Investment Audit Practice, LLC (États-Unis)

Président du Comité d'Investissement : Fonds de Dotation du Musée du Louvre

Administrateur : AXA, AXA Equitable Life Insurance Company [(1)] (États-Unis), AXA Financial, Inc. [(1)] (États-Unis), JACCAR Holdings SA (Luxembourg), MONY Life Insurance Company [(1)] (États-Unis), MONY Life Insurance Company of America [(1)] (États-Unis), Quilvest (Luxembourg), Taittinger-Kobrand USA (États-Unis)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : Friends of Education (organisation à but non lucratif) (États-Unis)

Trustee et Président du Comité d'Investissement : Fondation Kauffman (États-Unis)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), American Century Companies Inc. (États-Unis), JP Morgan Suisse (Suisse), SunGard Data Systems (États-Unis), The Hartford Insurance Company (États-Unis)

Membre du Comité d'Investissement : La Croix Rouge (États-Unis)

Doina PALICI-CHEHAB,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA, représentant les salariés actionnaires

Expertise et expérience

Mme Doina Palici-Chehab est diplômée de l'Université de Bucarest en Roumanie (Magister Artium) et de l'Académie des assurances de Munich en Allemagne (diplôme de gestion d'assurance). De 1980 à 1983, elle est Professeur de langues étrangères en Roumanie. De 1983 à 1990, elle est Expert chez AGF (désormais Allianz) à Cologne en Allemagne. En 1990, elle rejoint le Groupe AXA en qualité de Directeur de la réassurance au sein d'AXA Germany en Allemagne. En 2000, elle devient Responsable Groupe de la réassurance au sein d'AXA Global P&C à Paris. Depuis 2010, elle est Directeur Général d'AXA Business Services Pvt. Ltd. à Bangalore en Inde. Depuis avril 2012, Mme Doina Palici-Chehab représente les salariés actionnaires du Groupe au sein du Conseil d'Administration d'AXA.

Mandats en cours

Directeur Général : AXA Business Services Pvt. Ltd. [(1)] (Inde)

Administrateur, représentant les salariés actionnaires : AXA

Administrateur : AXA MATRIX Risk Consultants India Private Limited [(1)] (Inde)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Non applicable.

Michel PÉBEREAU,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Michel Pébereau est diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENA. Entré au Ministère de l'Économie et des Finances en 1967 comme inspecteur des finances, il y occupe divers postes de responsabilité à la Direction du Trésor et aux cabinets de deux ministres (Valéry Giscard d'Estaing et René Monory). Entré au Crédit Commercial de France en 1982, il en assure la privatisation en 1987 puis en est Président Directeur Général de 1987 à 1993. Il devient Président Directeur Général de la BNP qu'il privatise en 1993, puis, après avoir assuré la fusion nécessaire en 2000, de BNP Paribas. De 2003 à décembre 2011, M. Pébereau est Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas. Depuis décembre 2011, M. Michel Pébereau est Président d'Honneur de BNP Paribas.

(1) Société du Groupe AXA.

Mandats en cours

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA, BNP Paribas, Compagnie de Saint-Gobain, Fondation ARC, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Total, Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc), BNP Paribas SA (Suisse), EADS N.V. (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)

Censeur (siège sans droit de vote au Conseil) : Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président : Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Fondation BNP Paribas

Membre : Académie des Sciences Morales et Politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Conseil d'Orientation de l'Institut de l'Entreprise

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Président du Conseil d'Administration : BNP Paribas

Président du Conseil de Surveillance : Institut Aspen

Président : Fédération Bancaire Européenne (FBE), Institut de l'Entreprise, Table Ronde Financière Européenne

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA (Conseil de Surveillance), Lafarge

Membre : International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York (FED) (États-Unis)

Dominique REINICHE

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

Mme Dominique Reiniche est diplômée de l'Essec. En 1978, elle entre chez Procter & Gamble dont elle devient *Associate Advertising Manager* en 1983. En 1986, elle est nommée Directeur Marketing et Stratégie de Kraft Jacobs Suchard. En 1992, elle prend la Direction du Marketing et devient responsable « comptes clés » chez Coca-Cola Entreprise. En 1998, elle devient Président Directeur Général de Coca-Cola Entreprise et Vice-Présidente de Coca-Cola Enterprises – Groupe Europe en 2002. De janvier 2003 à mai 2005, elle est Présidente de Coca-Cola Enterprises – Groupe Europe. Depuis mai 2005, Mme Dominique Reiniche est Présidente Europe de The Coca-Cola Company.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil : ECR Europe (Belgique)

Administrateur : AXA, Peugeot S.A.

Vice-Présidente : UNESDA (Union of European Beverages Associations) (Belgique)

Membre du Comité Exécutif et du Conseil : FDE (Food & Drink Europe) (Belgique)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Membre du Conseil de Surveillance : AXA

Membre du Comité Consultatif France : ING Direct

Membre du Conseil Exécutif : MEDEF

Marcus SCHENCK,

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

Expertise et expérience

M. Marcus Schenck est diplômé en économie de l'Université de Bonn (Allemagne) et de l'Université de Berkeley (États-Unis). Il est également titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Cologne (Allemagne). En 1991, il rejoint McKinsey & Co en Allemagne en qualité de consultant. Il était initialement en charge de missions dans différentes industries telles que l'acier, le tourisme, la vente au détail et la banque. En tant que *Senior Engagement Manager*, il était également membre de l'équipe dédiée aux institutions financières. En 1997, il entre chez Goldman Sachs & Co oHG à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) en qualité de *senior associate*. En 2001, il devient *Managing Director* puis associé en 2002. De 2005 à 2006, il dirige l'activité banque d'investissement de la région germanophone. Depuis décembre 2006, M. Marcus Schenck est nommé Directeur Financier d'E.ON AG (Allemagne) en charge de la comptabilité, du contrôle, des finances, du risque, de la fiscalité et des fusions-acquisitions. Il est également membre du Directoire d'E.ON AG.

Mandats en cours

Membre du Directoire : E.ON AG (Allemagne)

Administrateur ou membre du Conseil de Surveillance : AXA, Commerzbank AG (Allemagne), E.ON IT GmbH (Allemagne), SMS Group GmbH (Allemagne)

Membre du Conseil Consultatif : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (Allemagne)

Membre : Berlin Center of Corporate Governance (Allemagne), Capital Markets Advisory Council to the German Finance Minister (Allemagne)

Mandats arrivés à échéance au cours des 5 dernières années

Managing Director et associé : Goldman, Sachs & Co. oHG (Allemagne)

Membre du Conseil de Surveillance : E.ON Ruhrgas AG (Allemagne)

CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU GROUPE AXA

Mme Doina Palici-Chehab, représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA au Conseil d'Administration, est actuellement salariée d'AXA Business Services Pvt. Ltd., la principale filiale du Groupe en Inde.

LIENS FAMILIAUX

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre des membres du Conseil d'Administration ni avec des membres de la Direction Générale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Absence de conflits d'intérêts

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué n'exercent pas, à ce jour, d'activité professionnelle ou de mandat social en dehors du Groupe, susceptible de restreindre de façon substantielle leur disponibilité vis-à-vis du Groupe et de ses activités. Certains membres du Conseil d'Administration exercent, en revanche, des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de sociétés susceptibles d'avoir des contrats ou accords avec le Groupe AXA, dans le cadre d'opérations telles que des octrois de crédit, des achats de valeurs mobilières (pour compte propre ou pour compte de tiers) et/ou des placements d'instruments financiers et/ou la fourniture de produits ou services. Dans la mesure où de tels contrats ou accords font généralement l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, AXA considère qu'aucun de ces contrats ou accords donne lieu à des conflits d'intérêts entre (i) les obligations des administrateurs à l'égard d'AXA et (ii) leurs intérêts privés et/ou d'autres obligations.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été sélectionné.

Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou de sanction publique, ou de responsabilité dans une faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société et compte tenu des informations mises à sa disposition, aucun membre du Conseil d'Administration n'a, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, (ii) été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ou (iii) été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, sous réserve du fait qu'AXA a pu, par le passé, céder, mettre fin et/ou restructurer certaines de ses activités et, de ce fait, procéder volontairement à la liquidation d'entités du Groupe exerçant lesdites activités et certains des membres du Conseil d'Administration d'AXA sont susceptibles d'avoir été associés à de telles opérations de liquidations volontaires ou à des opérations similaires concernant des sociétés extérieures au Groupe AXA.

AUTO-ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration procède, tous les ans, à son auto-évaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement. Les conclusions de cette auto-évaluation font annuellement l'objet d'un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Fin 2012, le Président du Comité d'Éthique et de Gouvernance a recueilli, lors d'entretiens individuels ou sous forme de réponse écrite à un questionnaire, les appréciations et suggestions de chaque administrateur sur les trois thèmes principaux suivants : la relation entre le Conseil d'Administration et ses Comités, l'information des administrateurs et les documents fournis au Conseil ainsi que le déroulement des réunions du Conseil. Les conclusions de cette évaluation et les principaux axes de progrès identifiés ont été discutés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 février 2013.

À cette occasion, les membres du Conseil d'Administration ont exprimé une opinion très favorable notamment sur le fonctionnement du Conseil, notant une progression constante dans la qualité des travaux et la documentation remise au Conseil. Les principaux axes d'amélioration identifiés portent sur la définition des missions et attributions des Comités, les comptes rendus des travaux des Comités présentés au Conseil ainsi que sur l'information des administrateurs entre les séances du Conseil ; des dispositions en ce sens ont été décidées et sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Les Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de quatre Comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques et en rendre compte au Conseil : (1) le Comité d'Audit, (2) le Comité Financier, (3) le Comité d'Éthique et de Gouvernance et (4) le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines.

Afin de préserver une gouvernance équilibrée, le Conseil d'Administration a veillé à ce que les administrateurs indépendants occupent un rôle central dans tous les Comités spécialisés, ainsi :

- chacun des quatre Comités du Conseil est présidé par un administrateur indépendant ;
- le Comité d'Audit ainsi que le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines sont entièrement composés de membres indépendants.

Le rôle, l'organisation et le fonctionnement de chaque Comité sont précisés dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration ainsi que dans une charte dédiée pour ce qui concerne le Comité d'Audit (*Terms of Reference*).

Chaque Comité émet à l'attention du Conseil d'Administration des avis, propositions ou recommandations dans son domaine de compétences, cependant la loi française n'accorde aucun pouvoir décisionnel aux Comités du Conseil.

Chaque Comité peut procéder ou faire procéder à toutes études, le cas échéant par le recours à des experts extérieurs, entrant dans son domaine de compétence. Il peut inviter à ses réunions toute personne extérieure de son choix. Un compte rendu des travaux de chaque Comité est effectué par son Président à la séance suivante du Conseil d'Administration.

	Principales missions	Principales activités en 2012
Comité d'Audit *Composition au 31 décembre 2012* : Anthony Hamilton, Président Stefan Lippe Ramon de Oliveira Marcus Schenck Le Conseil d'Administration a examiné la compétence de tous les membres du Comité d'Audit au regard de leur expertise financière et expérience professionnelle. Selon le Conseil, tous les membres disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'Audit.	Le domaine de responsabilité du Comité d'Audit est défini dans sa Charte du Comité d'Audit (*Terms of Reference*) qui est revue et approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit assure la surveillance : ■ du caractère adéquat et de l'efficacité du cadre de contrôle interne ainsi que celui de la gestion des risques ; ■ de la procédure de *reporting* financier ainsi que de l'intégrité des résultats publiés et des informations communiquées dans les états financiers ; ■ de l'efficacité, la performance et l'indépendance des auditeurs internes et externes. L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et les options comptables retenues. Le Comité reçoit également une présentation du Directeur des Risques du Groupe ainsi que du Directeur Financier du Groupe décrivant l'exposition aux principaux risques de la Société. Le Directeur Général Délégué, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur de l'Audit Groupe ainsi que le Directeur des Risques du Groupe participent à chaque séance du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes de la Société, le Directeur Comptable ainsi que le Directeur Juridique du Groupe participent également de façon régulière aux séances du Comité.	En 2012, le Comité s'est réuni sept fois. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 96,30 %. Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants : ■ les comptes annuels 2011 ; ■ le Rapport Annuel 2011 du Groupe (Document de Référence) ; ■ les comptes semestriels 2012 ; ■ le cadre de la gestion des risques, de l'appétit au risque et du *reporting* ; ■ les résultats du programme IFC (*Internal financial control*) du Groupe ; ■ les résultats des travaux de l'audit interne et externe ; ■ les résultats des revues de conformité réglementaire ; ■ les événements de fraude interne et externe ; et ■ les ressources et le programme de travail de l'audit interne et externe.
Comité Financier *Composition au 31 décembre 2012* : Ramon de Oliveira, Président Jean-Martin Folz Suet Fern Lee Doina Palici-Chehab Michel Pébereau Dominique Reiniche	■ l'examen de tout projet visant à constituer des sûretés ou à consentir des cautions, avals ou garanties en faveur de tiers dont le montant dépasse les autorisations consenties au Président Directeur Général par le Conseil d'Administration ; ■ l'examen de tout projet suivant : • les émissions de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social de la Société, • les propositions de programme de rachat d'actions à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, • les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société, • les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, • les dates de paiement du dividende et des éventuels acomptes sur dividendes ; ■ l'examen de toute proposition de transaction financière significative pour la Société ou ses filiales, la gestion des actifs propres du Groupe et, plus généralement, de toute question intéressant la gestion financière du Groupe AXA ; ■ l'examen de l'impact sur le capital et la solvabilité au niveau du Groupe des principales orientations et limites de la politique de Gestion Actif-Passif ainsi que toutes conséquences significatives de ces orientations et limites sur les principales filiales d'AXA ; et ■ la revue du cadre d'analyse et de mesure du *risk appetite (risk appetite framework)* développé par la Direction Générale relativement aux expositions en matière financière, d'assurance et opérationnelle.	En 2012, le Comité Financier s'est réuni cinq fois. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 84,85 %. Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants : ■ la gestion du risque financier ; ■ la liquidité et le financement ; ■ le capital et la solvabilité ; ■ l'appétit au risque et la gestion d'actifs ; ■ les opérations d'acquisitions, de restructurations et de cessions ; ■ les recommandations de dividende ; ■ l'examen des autorisations financières (garanties) ; ■ les recommandations du dividende ; ■ l'examen de la proposition d'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du Groupe AXA (« Shareplan 2012 »).

	Principales missions	Principales activités en 2012
Comité d'Éthique et de Gouvernance *Composition au 31 décembre 2012* : Jean-Martin Folz, Président François Martineau Michel Pébereau Le Président du Conseil d'Administration, même s'il n'est pas membre du Comité, participe aux travaux de celui-ci et assiste à ses réunions sauf dans le cas où il est question de sa situation personnelle.	■ la formulation de propositions au Conseil d'Administration, en vue de toute nomination : • de membres du Conseil d'Administration, de son Président et de son Vice-Président, • de membres d'un spécialisé du Conseil d'Administration et de son Président ; ■ l'organisation de l'auto-évaluation périodique du Conseil d'Administration ; ■ l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de gouvernance liées au fonctionnement du Conseil d'Administration (calendrier des réunions, qualité de l'information délivrée par le Directeur Général, communication vis-à-vis des actionnaires…) ; ■ la revue du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA ; ■ l'examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise et autres sujets liés ; ■ l'examen annuel de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.	En 2012, le Comité d'Éthique et de Gouvernance s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 76,92 %. Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants : ■ le processus de sélection des futurs administrateurs ; ■ le processus de sélection du représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration ; ■ la composition du Conseil et de ses Comités ; ■ l'indépendance des membres du Conseil ; ■ l'auto-évaluation du Conseil d'Administration ; ■ l'obligation de détention d'actions AXA par les administrateurs ; ■ la responsabilité d'entreprise ; ■ la politique de diversité du Groupe.
Comité de Rémunération et des Ressources Humaines *Composition au 31 décembre 2012* : Norbert Dentressangle, Président Jean-Martin Folz Anthony Hamilton Isabelle Kocher François Martineau Le Président du Conseil d'Administration, même s'il n'est pas membre du Comité, participe aux travaux de celui-ci et assiste à ses réunions sauf dans le cas où il est question de sa situation personnelle.	■ la formulation de propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation : • de la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et dans ce cadre, la préparation de l'évaluation annuelle de ces mandataires sociaux, • du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration qui est proposé à l'Assemblée Générale, • du nombre d'options (de souscription ou d'achat d'actions) ou d'actions/unités de performance de la Société attribuées au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué ainsi qu'aux autres membres du Comité Exécutif ; ■ la formulation d'avis sur les propositions du Président Directeur Général portant sur : • les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe AXA, • les enveloppes annuelles d'attributions d'options (de souscription ou d'achat d'actions) ou d'actions/unités de performance de la Société attribuées aux salariés du Groupe AXA ; ■ la formulation de propositions sur les nominations de membres de la Direction Générale de la Société. Les membres du Comité sont tenus informés des nominations des principaux dirigeants du Groupe, et notamment des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif. Le Comité examine les dispositions envisagées par le Directeur Général afin de préparer la relève des membres de la Direction Générale ; ■ l'examen de façon plus approfondie de certaines questions de Ressources Humaines à l'échelle du Groupe.	En 2012, le Comité a tenu cinq réunions. Le taux d'assiduité moyen s'est élevé à 88 %. Les activités du Comité se sont notamment concentrées sur les sujets suivants : ■ la politique et les principes de rémunération d'AXA ; ■ les rémunérations du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué, des membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif de la Société ; ■ l'attribution de stock options, d'actions/unités de performance et le programme AXA Miles 2012 ; ■ la revue des talents et des organisations (*OTR*) et les plans de succession ; ■ les jetons de présence des membres du Conseil ; ■ l'examen du contexte réglementaire français et international en matière de rémunération.

La Direction Générale

La Direction Générale d'AXA est composée du Président Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué. L'organisation opérationnelle de la Direction Générale du Groupe s'appuie par ailleurs sur un Comité de Direction et un Comité Exécutif.

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre du changement de gouvernance d'AXA intervenue en 2010, le Conseil d'Administration a nommé, le 29 avril 2010, M. Henri de Castries en qualité de Président du Conseil d'Administration en plus de celle de Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans.

Cette réunification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général résulte notamment d'une analyse des circonstances du Groupe à ce stade de son développement, de l'expérience et des qualités personnelles et professionnelles de M. Henri de Castries ainsi que de la volonté d'optimiser les processus de décision du Groupe et sa réactivité.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration impose par ailleurs des limitations spécifiques aux pouvoirs du Président Directeur Général et prévoit la nécessité d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, au-delà des exigences légales, pour certaines des opérations les plus importantes (cessions ou acquisitions au-delà de 500 millions d'euros, opérations de financement significatives ou opérations en dehors de la stratégie annoncée par la Société…).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

M. Denis Duverne a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 29 avril 2010, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit quatre ans. Il a pour mission d'assister le Président Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué, qui est plus particulièrement en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations du Groupe.

Le Comité de Direction

Le Président Directeur Général a décidé de s'appuyer sur un Comité de Direction pour l'assister dans le pilotage de la gestion opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction n'a pas de pouvoir décisionnel formel.

Le Comité de Direction d'AXA se compose actuellement de huit personnes et se réunit en général chaque semaine pour débattre des aspects stratégiques, financiers et opérationnels du Groupe

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION AU 1ER JANVIER 2013

Nom	Fonction principale au sein d'AXA
Henri de Castries	Président Directeur Général
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
Jean-Laurent Granier	Directeur Général de la Région Méditerranée et Amérique Latine, Président Directeur Général d'AXA Global P&C et en charge de la supervision internationale d'AXA Corporate Solutions
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein (États-Unis)
Nicolas Moreau	Président Directeur Général d'AXA France et en charge de la supervision des entités internationales AXA Assistance et AXA Global Direct
Mark Pearson	« *President* » et Directeur Général d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)
Jacques de Vaucleroy	Directeur Général de la Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé
Véronique Weill	Directrice des Opérations du Groupe

Le Comité Exécutif

Le Comité de Direction bénéficie du support du Comité Exécutif qui constitue l'instance d'examen et de définition de la stratégie du Groupe AXA.

Le Comité Exécutif est composé des membres du Comité de Direction ainsi que des responsables des principales filiales, unités opérationnelles du Groupe ou fonctions transversales d'AXA.

Les membres du Comité Exécutif se réunissent dans le cadre de revues trimestrielles de la performance du Groupe AXA, les « *Quarterly Business Reviews* » (QBR). Ces QBR ont été mises en place en 2000 afin d'apporter un cadre transparent et cohérent à :

- l'examen de la performance des entités opérationnelles et de l'état d'avancement des grands projets grâce à des indicateurs de mesure chiffrés définis ;
- la mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ;
- l'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Le Comité Exécutif n'a pas de pouvoir décisionnel formel. Il est par nature un organe consultatif contribuant à l'élaboration de la stratégie du Groupe et à l'étude des sujets opérationnels clés ou des initiatives stratégiques. Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale d'AXA.

Au 1er janvier 2013, le Comité Exécutif se composait des dix-sept membres suivants, dont neuf ne sont pas de nationalité française :

Henri de Castries	Président Directeur Général d'AXA
Michael Bishop	Directeur Général d'AXA Asie
Thomas Buberl	Directeur Général d'AXA Konzern AG (Allemagne)
Dominique Carrel-Billiard	Directeur Général d'AXA Investment Managers
Denis Duverne	Directeur Général Délégué d'AXA en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations
Philippe Egger	Directeur Général des activités d'assurance en Suisse
Paul Evans	Directeur Général d'AXA UK
Jean-Laurent Granier	Directeur Général de la Région Méditerranée et Amérique Latine, Président Directeur Général d'AXA Global P&C et en charge de la supervision internationale d'AXA Corporate Solutions
Gérald Harlin	Directeur Financier du Groupe
Peter Kraus	Président Directeur Général d'AllianceBernstein (États-Unis)
Jean-Louis Laurent Josi	Directeur Général d'AXA Japon
Nicolas Moreau	Président Directeur Général d'AXA France et en charge de la supervision des entités internationales AXA Assistance et AXA Global Direct
Mark Pearson	« *President* » et Directeur Général d'AXA Financial, Inc. (États-Unis)
George Stansfield	Directeur Juridique et Directeur des Ressources Humaines du Groupe
Emmanuel de Talhouët	Directeur Général d'AXA Belgique
Jacques de Vaucleroy	Directeur Général de la Région Europe du Nord, Centrale et de l'Est et responsable au niveau international des activités d'assurance vie, épargne, retraite et santé
Véronique Weill	Directrice des Opérations du Groupe

Effectifs

Le tableau ci-dessous présente le nombre des effectifs salariés du Groupe AXA pour les trois exercices par région géographique et segment d'activité.

Effectifs salariés (Équivalent à Temps Plein)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012
Assurance	**82.832**	**81.273**	**79.736**
- France [a] [b]	15.303	15.124	14.806
- États-Unis [c]	5.206	4.807	4.380
- Japon	2.478	2.497	2.492
- Royaume-Uni [d] [e]	10.051	9.907	9.039
- Allemagne [f]	9.976	9.614	9.247
- Suisse	3.987	3.871	3.857
- Belgique (incluant AXA Bank Belgium) [g]	5.270	5.085	4.813
- Région Méditerranéenne et Amérique latine	12.024	11.919	11.706
- Direct	5.039	5.190	5.360
- Autres pays et entités transverses	5.351	5.028	5.275
Dont Hong Kong [h]	1.258	1.149	1.404
Dont Singapour	540	492	571
Dont Indonésie	335	372	275
Dont Malaisie	682	619	652
Dont Europe centrale et de l'Est	2.256	2.146	2.037
Dont Luxembourg	191	180	188
Dont AXA Global Distributors	89	70	148
- Assurance internationale	**8.147**	**8.231**	**8.761**
AXA Corporate Solutions Assurance	1.299	1.340	1.372
AXA Global Life et AXA Global P&C	200	216	252
AXA Assistance [i]	6.307	6.357	6.868
Autres activités internationales	341	318	269
Gestion d'actifs	**6.694**	**6.131**	**5.752**
- AllianceBernstein [j]	4.256	3.764	3.318
- AXA Investment Managers	2.438	2.367	2.434
Banques (excluant AXA Bank Belgium) [g]	**997**	**1.111**	**1.172**
- France	542	670	716
- Suisse	40	37	-
- Allemagne	84	82	78
- AXA Banque Europe centrale et de l'Est	331	322	378
Services centraux Groupe	**637**	**1.061**	**1.102**
AXA Technology, AXA Group Solutions, AXA Business Services [k]	**6.741**	**7.423**	**6.602**
TOTAL	**97.901**	**96.999**	**94.364**

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ou non-consolidées ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus. Les effectifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont pris en compte au prorata du taux d'intégration.

(a) Une partie du personnel des sociétés françaises est regroupée dans des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). De plus, les effectifs des activités assurance et services financiers en France incluent le personnel rentrant dans le cadre de convention de gestion du portefeuille de 4 mutuelles françaises non consolidées dans les comptes d'AXA.

(b) En 2012, diminution de 318 des effectifs en France suite à une baisse des salariés commerciaux.

(c) En 2012, diminution de 427 des effectifs des États-Unis suite à un plan de restructuration entrepris en juin 2011, au développement de l'offshoring et à de l'externalisation.

(d) En 2012, au Royaume-Uni, diminution des effectifs de 868 liée d'une part à l'activité Vie (- 1.106) suite à la cession de Bluefin en Avril, d'un plan de restructuration des activités de gestion de patrimoine et de bancassurance ainsi que le non remplacement de consultants informatiques, et d'autre part à l'activité dommages (+ 274) suite au lancement de la marque «Health-On-Line».

(e) Inclut l'Irlande.

(f) En 2012, en Allemagne, diminution des effectifs de 367 due aux programmes de productivité entrepris.

(g) Compte tenu du regroupement des activités d'Assurance et de la Banque chez AXA Bank Belgium, la ventilation des effectifs n'a pas été effectuée.

(h) En 2012, augmentation de 255 des effectifs à Hong Kong suite à l'intégration des activités d'assurance dommages de HSBC.

(i) En 2012, augmentation de 511 des effectifs chez AXA Assistance suite à la croissance de son activité.

(j) En 2012, baisse des effectifs de 446 chez AllianceBernstein conséquence d'un plan global de réduction.

(k) En 2012, diminution principalement chez AXA Technology (- 512). Les effectifs de 2011 incluaient les consultants, lesquels sont exclus en 2012.

2.2 TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS ET PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DES DIRIGEANTS

Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2012

Les principes généraux de la politique de rémunération des équipes dirigeantes sont régulièrement revus par le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines du Conseil d'Administration de la Société. Ces principes s'appliquent à l'ensemble des personnels de direction et font l'objet d'une déclinaison, pays par pays sous la supervision des Conseils d'Administration et des Comités de rémunération des sociétés du Groupe, prenant en compte les règles locales.

La politique d'AXA en matière de rémunération des équipes dirigeantes a pour objectif :

- d'attirer, développer, retenir et motiver les meilleurs talents ;
- d'encourager une performance supérieure ;
- d'aligner les niveaux de rémunérations avec les résultats de l'entreprise.

Elle est guidée par trois principes directeurs :

- la compétitivité des rémunérations ;
- l'équité interne, basée sur la performance individuelle et collective ;
- les résultats et la capacité financière de l'entreprise.

La rémunération des équipes dirigeantes est structurée de manière à encourager et récompenser la performance :

- à la fois au niveau individuel et au niveau collectif (entité de rattachement et Groupe AXA) ;
- à la fois sur le court terme, le moyen terme et le long terme.

La rémunération en numéraire des équipes dirigeantes comprend une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est référencée avec un positionnement cible à ou au-delà de la médiane du marché. La partie variable est liée à la performance globale d'AXA, à celle de l'entité de rattachement et à la réalisation des objectifs personnels du dirigeant ainsi qu'à ses aptitudes démontrées en leadership. La part variable est configurée pour représenter une composante substantielle de la rémunération totale de sorte qu'en cas d'atteinte ou de dépassement des objectifs fixés, celle-ci place les dirigeants d'AXA entre la médiane et le troisième quartile (ou, dans certains cas, au-delà du troisième quartile) des références du marché.

Le Conseil d'Administration sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines a décidé de maintenir inchangée pour 2012 à 3,3 millions d'euros la rémunération totale cible en numéraire du Président Directeur Général, M. Henri de Castries et à 2,2 millions d'euros celle du Directeur Général Délégué, M. Denis Duverne.

La rémunération fixe annuelle du Président Directeur Général était de 950.000 euros en 2012.

Sa rémunération variable est déterminée par rapport à un montant cible prédéfini (2.350.000 euros en 2012). Elle est basée sur deux éléments :

- la performance du Groupe appréciée en fonction de l'évolution du résultat opérationnel par action, du retour sur capital économique (modèle interne Solvabilité II) et l'indice de satisfaction des clients ; et
- sa performance individuelle appréciée par le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines puis approuvée par le Conseil d'Administration en fonction d'objectifs stratégiques spécifiques fixés en début d'année.

La part liée aux résultats du Groupe compte pour 60 % et la part liée à la performance individuelle pour 40 % de la rémunération variable.

Les montants de rémunération variable de M. Henri de Castries depuis sa nomination en mai 2000 comme Président du Directoire démontrent l'exigence des objectifs et la variabilité réelle de cet élément de rémunération :

	Cible	Réel	% Cible
Rémunération variable de l'exercice 2000	1.750.000 €	1.381.373 €	79 %
Rémunération variable de l'exercice 2001	1.750.000 €	719.967 €	41 %
Rémunération variable de l'exercice 2002	2.000.000 €	1.419.277 €	71 %
Rémunération variable de l'exercice 2003	2.000.000 €	1.824.277 €	91 %
Rémunération variable de l'exercice 2004	2.000.000 €	2.304.277 €	115 %
Rémunération variable de l'exercice 2005	2.000.000 €	2.671.626 €	134 %
Rémunération variable de l'exercice 2006	2.500.000 €	3.045.987 €	122 %
Rémunération variable de l'exercice 2007	2.500.000 €	2.644.366 €	106 %
Rémunération variable de l'exercice 2008	2.700.000 €	1.846.304 €	68 %
Rémunération variable de l'exercice 2009	2.700.000 €	2.599.327 €	96 %
Rémunération variable de l'exercice 2010	2.466.667 €	2.061.087 €	84 %
Rémunération variable de l'exercice 2011	2.350.000 €	2.034.171 €	87 %
Rémunération variable de l'exercice 2012	2.350.000 €	2.270.153 €	97 %

Le « % Cible » correspond au niveau d'atteinte des objectifs de performance au titre de l'année considérée.

Pour les autres membres du Comité de Direction, la rémunération variable est également déterminée par rapport à un montant cible prédéfini individuellement. Elle est basée sur trois éléments :

- la performance du Groupe appréciée en fonction de l'évolution du résultat opérationnel par action, du retour sur capitaux propres et de l'indice de satisfaction des clients ;
- la performance de l'entité opérationnelle ou des services dont ils ont la charge, mesurée par rapport aux objectifs fixés en début d'année ;
- leur performance individuelle également appréciée par rapport à des objectifs stratégiques prédéterminés.

En ce qui concerne M. Denis Duverne, membre du Comité de Direction et Directeur Général Délégué du Groupe, la part de sa rémunération variable liée aux résultats du Groupe compte pour 40 %, la part liée aux résultats des activités dont il a la charge pour 30 % et la part liée à sa performance individuelle pour 30 %.

En ce qui concerne les autres membres du Comité de Direction (en 2012, MM. Jean-Laurent Granier, Peter Kraus, Nicolas Moreau, Mark Pearson et Jacques de Vaucleroy), la part de leur rémunération variable liée aux résultats du Groupe compte pour 30 %, la part liée aux résultats de leur entité opérationnelle et aux activités dont ils ont la charge pour 40 % et la part liée à leur performance individuelle pour 30 %.

La performance des entités opérationnelles est déterminée à partir des indicateurs suivants :

- résultat opérationnel ;
- indice de satisfaction des clients ;
- volume des affaires nouvelles en prévoyance et santé ;
- valeur des affaires nouvelles en Vie ;
- cash flows opérationnels disponibles en Vie ;
- rendement opérationnel sur STEC en Vie ;
- chiffre d'affaires IARD ;
- ratio combiné sur exercice courant.
- frais généraux ;

Pour chaque indicateur mesurant la performance du Groupe et/ou la performance des entités opérationnelles, sont définis en début d'exercice :

- un objectif, aligné sur le plan stratégique, dont l'atteinte donnera droit à 100 % de la part variable liée à cet indicateur ;
- une valeur plancher, en deçà de laquelle aucune part variable liée à cet indicateur ne sera due ;
- une valeur plafond, au-delà de laquelle le montant de part variable lié à cet indicateur sera généralement plafonné à 150 %.

La performance individuelle est évaluée à la fois sur la base (i) des résultats obtenus par rapport aux objectifs individuels prédéterminés (le « quoi ») et (ii) des compétences de leadership démontrées par le dirigeant (le « comment »).

L'évaluation des compétences de leadership est basée sur les dimensions du modèle de leadership AXA :

- vision stratégique ;
- orientation client ;
- conduite du changement ;
- orientation résultats ;
- développement des compétences ;
- conduite d'équipes ;
- partager pour réussir ;
- respect des valeurs AXA.

Les rémunérations variables versées aux membres du Comité de Direction de la Société en 2010, 2011 et 2012 ont été :

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES VERSÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

			Rémunération variable au titre de 2010			Rémunération variable au titre de 2011			Rémunération variable au titre de 2012		
(En Euros)		Pays	Cible	Réel	% Cible	Cible	Réel	% Cible	Cible	Réel	% Cible
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	2.466.667	2.061.087	84 %	2.350.000	2.034.171	87 %	2.350.000	2.270.153	97 %
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	1.416.667	1.265.910	89 %	1.450.000	1.292.542	89 %	1.450.000	1.415.746	98 %
Total des autres membres du Comité de Direction			2.419.331	2.410.736	100 %	3.237.792	3.234.801	100 %	4.239.737	3.681.547	87 %

Le « % Cible » correspond au niveau d'atteinte des objectifs de performance au titre de l'année considérée

Dans le cadre de leur appréciation de la composante Groupe de la rémunération variable de MM. de Castries et Duverne, le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines et le Conseil d'Administration ont tenu compte des éléments suivants : (1) une progression marquée du résultat opérationnel, (2) un retour sur capital économique (modèle interne Solvabilité II) inférieur à l'objectif fixé, et (3) la progression de l'indice de satisfaction des clients.

Le Comité et le Conseil ont également apprécié le niveau de performance individuelle de MM. de Castries et Duverne sur la base d'objectifs stratégiques prédéfinis fixés début 2012, ainsi que pour M. Duverne le niveau de performance des activités fonctionnelles dont il a la charge.

Le Conseil d'Administration a, en outre, décidé d'introduire, pour le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, un mécanisme de paiement différé d'une partie égale à 30 % de leur rémunération variable au titre de 2012. En application de ce mécanisme, le montant différé sera payé en deux tranches, respectivement en 2014 et en 2015. Le montant effectivement payé pourra varier en fonction de l'évolution du cours de bourse de l'action AXA pendant la période de différé dans la limite d'un plafond égal à 120 % du montant différé. L'introduction d'une partie différée au sein de la rémunération variable, bien que non requise à ce jour, est destinée à renforcer l'alignement d'AXA avec les pratiques et réglementations en vigueur, en France et à l'international, dans le secteur des services financiers en matière de rémunération des dirigeants.

L'ensemble des rémunérations indiquées dans la présente Section 2.2 sont exprimées en montant brut et avant impôt.

Dans les tableaux figurant dans la présente section, lorsque les rémunérations ne sont pas payées en euros, les taux de change retenus sont les taux moyens sur l'année à savoir pour 2012 : USD/EUR 0,776336 ; GBP/EUR 1,228803 ; JPY/EUR 0,009743 ; INR/EUR 0,014563.

À titre indicatif, les taux marginaux d'imposition des pays dans lesquels les membres du Comité de Direction exercent ou ont exercé leurs fonctions sont : Belgique : 53,5 % (50 % correspondent à l'impôt fédéral et 3,5 % aux taxes communales), États-Unis (New York) : 43,27 %, France : 64,5 % (dont 15,5 % de CSG et CRDS), Japon : 50 %, Royaume-Uni : 52 % (dont 2 % de *National Insurance Contributions*).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, OPTIONS, ACTIONS ET UNITÉS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Membres du Comité de Direction (En Euros)		Pays	Exercice 2011 Rémunérations dues au titre de l'exercice	Exercice 2011 Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2011 Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2011 Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2011 TOTAL	Exercice 2012 Rémunérations dues au titre de l'exercice	Exercice 2012 Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2012 Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2012 Valorisation des unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2012 TOTAL
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	3.070.825	429.550	947.430	-	4.447.805	3.285.743	292.600	1.153.680	-	4.732.023
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	2.083.482	351.450	775.170	-	3.210.102	2.220.691	255.360	1.006.848	-	3.482.899
Total des autres membres du Comité de Direction			8.346.443	734.140	809.622	809.622	10.699.827	8.003.952	484.120	839.040	1.069.776	10.396.888

À chaque date d'attribution, la juste valeur comptable des options et des actions ou unités de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1. aux « États Financiers Consolidés 2012 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, actions ou unités, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition de ces actions ou unités de performance, si elles deviennent acquises.

Lors de l'attribution du 18 mars 2011, la juste valeur d'une option était de 1,89 euro pour les options non soumises à condition de performance et de 1,42 euro pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 9,57 euros.

Lors de l'attribution du 16 mars 2012, la juste valeur d'une option était de 2,14 euros pour les options non soumises à condition de performance et de 1,33 euro pour les options soumises à condition de performance, et la juste valeur d'une action/unité de performance de 8,74 euros.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 2012

Membres du Comité de Direction (En euros)		Pays	Exercice 2012											
			Montants versés au titre de l'exercice						Montants versés durant l'exercice					
			Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	950.000	2.270.153	-	61.440	4.150	3.285.743	950.000	2.034.171	-	61.440	4.150	3.049.761
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	750.000	1.415.746	-	50.795	4.150	2.220.691	750.000	1.292.542	-	50.795	4.150	2.097.487
Total des autres membres du Comité de Direction			3.084.279	3.681.547	-	586.434	651.693	8.003.953	3.025.019	3.685.878	-	586.434	651.693	7.949.024

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 2011

Membres du Comité de Direction (En euros)		Pays	Exercice 2011											
			Montants versés au titre de l'exercice						Montants versés durant l'exercice					
			Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature	TOTAL
Henri de Castries	Président Directeur Général	France	950.000	2.034.171	-	82.504	4.150	3.070.825	950.000	2.031.000	-	82.504	4.150	3.067.654
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	France	750.000	1.292.542	-	36.790	4.150	2.083.482	750.000	1.186.453	-	36.790	4.150	1.977.393
Total des autres membres du Comité de Direction			2.942.071	4.083.923	-	413.134	907.314	8.346.443	2.942.071	4.015.129	-	413.134	907.314	8.277.648

Les jetons de présence versés au titre de mandats dans des sociétés du Groupe AXA ou dans des sociétés externes au Groupe AXA, lorsque le mandataire représente le Groupe AXA, sont déduits à hauteur de 70 % de la rémunération variable au titre du même exercice.

Le seul « avantage en nature » dont ont bénéficié MM. Henri de Castries et Denis Duverne est un véhicule de fonction.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jetons de présence

Au cours de l'exercice 2012, les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de son Président et du Directeur Général Délégué, n'ont perçu, pour seule rémunération de la part de la Société, que des jetons de présence dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(Montants bruts en euros)	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012	Jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011
Membres actuels du Conseil d'Administration		
Henri de Castries – Président Directeur Général	0	0
Norbert Dentressangle – Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent	184.353,70	167.063,09
Denis Duverne – Directeur Général Délégué	0	0
Jean-Pierre Clamadieu	5.803,63	-
Jean-Martin Folz	115.188,09	102.900,44
Anthony Hamilton	138.199,32	131.209,39
Mme Isabelle Kocher	63.734,33	68.148,53
Mme Suet Fern Lee	77.794,83	78.417,22
Stefan Lippe	57.456,71	-
François Martineau	81.470,71	84.860,17
Ramon de Oliveira	109.756,80	102.900,44
Mme Doina Palici-Chehab	48.827,49	-
Michel Pébereau	73.640,98	78.457,25
Mme Dominique Reiniche	69.965,09	65.571,35
Marcus Schenck	93.615,05	52.774,40
Anciens membres du Conseil		
Jacques de Chateauvieux	21.035,96	87.557,46
Mme Wendy Cooper	26.890,41	79.705,81
Giuseppe Mussari	32.266,90	59.328,57
TOTAL	**1.200.000**	**1.200.000**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 à 1.200.000 euros.

Aucun jeton de présence n'est versé par la Société aux administrateurs appartenant à la Direction Générale d'AXA (Directeur Général et Directeur Général Délégué).

Le montant annuel global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires, conformément à la loi, puis réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres selon les modalités suivantes définies dans son Règlement Intérieur :

- 50 % du montant des jetons de présence est répartie uniformément entre les membres du Conseil d'Administration à titre de part fixe, le Vice-Président touchant un double jeton ;
- une première part du montant résiduel est répartie entre les membres du Conseil d'Administration à proportion du nombre de séances du Conseil auxquelles les membres assistent, le Vice-Président touchant un double jeton ;
- une seconde part du montant résiduel est affectée par le Conseil d'Administration aux différents Comités du Conseil et répartie entre leurs membres à proportion du nombre de séances auxquelles les membres assistent, les Présidents des Comités touchant un double jeton.

Compte tenu de l'importance du rôle du Comité d'Audit et du temps que ses membres doivent y consacrer, la part des jetons de présence revenant à ces derniers est renforcée.

Le Vice-Président, Administrateur Indépendant Référent, assistant aux réunions d'un Comité dont il n'est pas membre, touche un jeton.

Mme Doina Palici-Chehab, membre du Conseil d'Administration représentant les salariés actionnaires du Groupe AXA, a par ailleurs perçu en 2012 une rémunération brute d'un montant de 423.925 euros au titre de ses fonctions de Directeur Général d'AXA Business Services Pvt. Ltd. en Inde. Cette rémunération est composée d'une rémunération fixe à hauteur de 301.183 euros et d'une rémunération variable pour un montant de 122.742 euros.

MM. Anthony Hamilton et Ramon de Oliveira ont respectivement perçu en 2012, au titre des mandats qu'ils exercent dans des filiales du Groupe, des jetons de présence d'un montant brut de 250.000 GBP et de 99.400 USD pour le premier et de 65.000 USD pour le second.

Options de souscription ou d'achat d'actions

AXA, depuis 1989, mène une politique d'attribution d'options au profit de ses mandataires sociaux et d'un large nombre de collaborateurs, en France et à l'international, afin de les récompenser et de renforcer leur attachement au Groupe en les associant à la performance du titre AXA sur le long terme.

Le Conseil d'Administration décide, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, de la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Chaque année, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, le Conseil d'Administration statue sur l'enveloppe globale d'options à attribuer. Les enveloppes d'options allouées aux entités opérationnelles sont essentiellement déterminées en fonction de leur contribution aux résultats du Groupe au cours de l'exercice précédent ainsi qu'en fonction des besoins spécifiques locaux.

Les options qui ont une durée de vie de 10 ans, sont attribuées sans décote par rapport au cours de bourse et sont exerçables par tranche, en général par tiers entre 2 et 4 ans après leur octroi. Le règlement des plans d'options prévoit un principe de perte du droit d'exercer les options en cas de départ du Groupe.

Les attributions annuelles se font en principe au cours du premier semestre, et ont généralement lieu 20 jours de bourse après la publication des résultats annuels du Groupe. Ainsi en 2012, la publication des résultats ayant eu lieu le 16 février 2012, les attributions d'options sont intervenues le 16 mars 2012. Le prix d'exercice des options, égal à la moyenne du cours de clôture de l'action AXA sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, a été fixé à 12,22 euros.

Les bénéficiaires sont identifiés parmi la population des cadres dirigeants du Groupe et de ses filiales, des experts techniques et des collaborateurs occupant des postes clés dans l'organisation. Les critères de sélection et le montant des attributions individuelles d'options prennent en compte :

- l'importance du poste tenu ⇨ rôle
- l'aspect critique de l'individu dans le poste ⇨ rétention
- l'aspect critique de l'individu dans le futur ⇨ potentiel
- la qualité de la contribution individuelle ⇨ performance

Les propositions d'attributions individuelles sont faites par les responsables des entités opérationnelles et par les responsables des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par la Direction Générale afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Les attributions individuelles d'options sont ensuite décidées par le Conseil d'Administration, étant précisé que les attributions individuelles au profit du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des autres membres du Comité Exécutif font préalablement l'objet d'une proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines du Conseil d'Administration.

Depuis 2006, des conditions de performance sont applicables à la dernière tranche de chaque attribution d'options (soit le dernier tiers des options attribuées) aux (i) dirigeants mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire jusqu'en 2010), (ii) aux membres du Comité Exécutif du Groupe, et (iii) depuis 2007, à tout autre bénéficiaire recevant au minimum 5.000 options. Sous cette condition de performance, la dernière tranche, soit 1/3 des options attribuées, ne peut être exercée que si le cours du titre AXA performe au moins aussi bien que l'indice EuroStoxx Insurance.

Depuis 2009, cette condition de performance associée aux options attribuées a été étendue et s'applique à la totalité des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire jusqu'en 2010) et, depuis 2010, à tous les membres du Comité de Direction.

Si cette condition de performance n'est pas remplie à la date d'expiration du plan, la ou les tranches d'options soumises à la condition de performance deviennent caduques.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 22 décembre 2010, que le nombre total d'options attribuées chaque année à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Directeur Général et Directeur Général Délégué) ne pourrait pas excéder 10 % du nombre total de stock options attribuées au cours d'une même année.

En 2012, les attributions d'options AXA ont donné lieu à 4.584.469 options de souscription d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 12,17 euros attribuées à 468 collaborateurs, représentant 0,19 % du capital social en circulation au 31 décembre 2012 (sans prendre en compte la dilution liée à la création d'actions nouvelles résultant de l'exercice éventuel desdites options). Au vu de la nature des stock options, la décision a été prise de restreindre le champ d'application des attributions de stock options aux cadres dirigeants du Groupe, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires.

La part des options attribuées en 2012 à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué) a représenté 8,99 % du nombre total des options attribuées.

Au 31 décembre 2012, plus de 11.300 collaborateurs du Groupe possèdent un total de 74.606.578 options non encore exercées, représentant 3,12 % du capital de la Société à cette même date et 1.021 collaborateurs aux États-Unis possèdent un total de 4.989.968 options d'achat d'ADS AXA restant encore à exercer, représentant 0,21 % du capital social.

Sur la base du cours du titre AXA au 31 décembre 2012, soit 13,35 euros, seules 12.204.951 options sont dans la monnaie, soit 16,36 % du solde d'options non encore exercées (hors options d'achat d'ADS AXA).

SYNTHÈSE DES PLANS D'OPTIONS

Date de l'Assemblée	09/05/2001	09/05/2001	03/05/2002	30/05/2001 [b]	03/05/2002	21/05/2002 [b]	03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002	03/05/2002
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	27/02/2002	14/03/2003	14/03/2003	02/04/2003	26/03/2004	14/04/2004	29/03/2005	29/03/2005	06/06/2005	27/06/2005
Nombre total de bénéficiaires	1.655	1.721	229	3	2.186	1	2.132	774	5	238
Nombre total d'actions pouvant être souscrites [a] ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	10.321.827	8.405.543	2.975.030	1.825.459	10.725.180	496.049	8.855.437	3.697.059	16.981	240.849
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	841.156	-	946.300	-	889.286	-	784.664	-	-	-
Denis Duverne	231.318	-	394.292	-	346.821	-	329.559	-	-	-
Doina Palici-Chehab	4.206	4.206	-	-	5.335	-	6.278	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés [c]	844.314	762.301	675.028	-	968.927	-	812.127	646.371	-	39.049
Point de départ d'exercice des options	27/02/2004	14/03/2005	14/03/2005	02/04/2005	26/03/2006	14/04/2006	29/03/2007	29/03/2007	06/06/2007	27/06/2007
Date d'expiration des options	27/02/2012	14/03/2013	14/03/2013	02/04/2013	26/03/2014	14/04/2014	29/03/2015	29/03/2015	06/06/2015	27/06/2015
Prix de souscription ou d'achat des options [a]	19,96	10,47	10,47	11,82	16,90	15,00	19,70	19,95	19,02	19,32
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	2.670.294	5.809.838	2.548.794	560.964	1.390.554	-	328.238	116.969	-	2.171
Options annulées au 31/12/12	7.651.533	977.895	138.413	-	1.614.273	-	1.418.345	564.737	3.297	30.787
Options restantes au 31/12/12	-	1.617.810	287.823	1.264.495	7.720.353	496.049	7.108.854	3.015.353	13.684	207.891

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la règlementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.
(b) Options initialement attribuées par FINAXA, qui a été fusionnée dans AXA avec effet au 16 décembre 2005.
(c) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	03/05/2002	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	01/07/2005	21/09/2005	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	25/09/2006	25/09/2006	13/11/2006	10/05/2007	10/05/2007
Nombre total de bénéficiaires	1	6	2.418	861	1.002	10	29	5	2.866	876
Nombre total d'actions pouvant être souscrites [a] ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	25.039	114.443	7.628.101	2.768.553	1.223.253	53.733	22.805	7.409	6.818.804	1.815.676
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	-	-	585.882	-	-	-	-	-	-	-
Denis Duverne	-	-	326.420	-	-	-	-	-	327.816	-
Doina Palici-Chehab	-	-	6.800	-	-	-	-	-	5.993	-
Les 10 premiers attributaires salariés [b]	-	-	830.960	656.518	227.593	53.733	36.684	-	645.899	246.161
Point de départ d'exercice des options	01/07/2007	21/09/2007	31/03/2008	31/03/2008	31/03/2010	25/09/2008	25/09/2010	13/11/2010	10/05/2009	10/05/2009
Date d'expiration des options	01/07/2015	21/09/2015	31/03/2016	31/03/2016	31/03/2016	25/09/2016	25/09/2016	13/11/2016	10/05/2017	10/05/2017
Prix de souscription ou d'achat des options [b]	19,91	20,97	27,75	27,93	27,93	28,03	28,03	29,59	32,95	33,78
Modalités d'exercice des options	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	-	-	2.877	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/12	25.039	55.457	1.367.644	343.239	160.420	22.299	985	1.684	1.167.229	288.939
Options restantes au 31/12/12	-	58.986	6.257.580	2.425.314	1.062.833	31.434	21.820	5.725	5.651.575	1.526.737

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la règlementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.
(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	24/04/2005	20/04/2005	20/04/2005	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	10/05/2007	24/09/2007	24/09/2007	19/11/2007	19/11/2007	01/04/2008	01/04/2008	19/05/2008	19/05/2008	22/09/2008
Nombre total de bénéficiaires	1.163	4	16	2	6	4.339	1.027	2	10	3
Nombre total d'actions pouvant être souscrites [a] ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	1.312.233	10.681	12.587	4.689	8.205	8.056.370	1.240.890	6.004	12.360	19.127
Les mandataires sociaux :										
Henri de Castries	-	-	-	-	-	399.526	-	-	-	-
Denis Duverne	-	-	-	-	-	319.621	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab	-	-	-	-	-	4.149	-	-	-	-
Les 10 premiers attributaires salariés [b]	284.022	-	8.903	-	-	592.194	265.967	-	12.360	-
Point de départ d'exercice des options	10/05/2011	24/09/2009	24/09/2011	19/11/2009	19/11/2011	01/04/2010	01/04/2012	19/05/2010	19/05/2012	22/09/2010
Date d'expiration des options	10/05/2017	24/09/2017	24/09/2017	19/11/2017	19/11/2017	01/04/2018	01/04/2018	19/05/2018	19/05/2018	22/09/2018
Prix de souscription ou d'achat des options [a]	33,78	29,72	29,72	28,53	28,53	21,00	21,00	23,42	23,42	21,19
Modalités d'exercice des options	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/12	219.865	10.129	1.842	-	-	1.235.366	191.852	-	-	-
Options restantes au 31/12/12	1.092.368	552	10.745	4.689	8.205	6.821.004	1.049.038	6.004	12.360	19.127

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la règlementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.
(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	22/09/2008	24/11/2008	20/03/2009	20/03/2009	02/04/2009	10/06/2009	10/06/2009	21/09/2009	08/12/2009	08/12/2009	19/03/2010
Nombre total de bénéficiaires	40	7	4.627	759	28	29	17	16	2	13	5.062
Nombre total d'actions pouvant être souscrites [a] ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	46.929	19.047	4.870.844	407.692	114.324	22.291	2.137.462	53.237	3.134	20.890	7.671.540
Les mandataires sociaux :											
Henri de Castries	-	-	-	-	-	-	271.473	-	-	-	330.000
Denis Duverne	-	-	-	-	-	-	226.398	-	-	-	264.000
Doina Palici-Chehab	-	-	3.227	-	-	-	-	-	-	-	3.850
Les 10 premiers attributaires salariés [b]	21.250	-	293.954	51.018	84.309	20.317	615.165	47.753	-	18.280	742.217
Point de départ d'exercice des options	22/09/2012	24/11/2012	20/03/2011	20/03/2013	02/04/2011	10/06/2013	10/06/2011	21/09/2013	08/12/2011	08/12/2013	19/03/2012
Date d'expiration des options	22/09/2018	24/11/2018	20/03/2019	20/03/2019	02/04/2019	10/06/2019	10/06/2019	21/09/2019	08/12/2019	08/12/2019	19/03/2020
Prix de souscription ou d'achat des options [a]	21,19	13,89	9,76	9,76	9,76	13,03	15,47	15,88	16,60	16,60	15,43
Modalités d'exercice des options	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	-	-	198.162	1.273	2.186	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/12	2.125	-	701.371	28.292	39.352	-	229.155	-	-	-	831.148
Options restantes au 31/12/12	44.804	19.047	3.971.311	378.127	72.786	22.291	1.908.307	53.237	3.134	20.890	6.840.392

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la règlementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.
(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

Date de l'Assemblée	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	22/04/2008	27/04/2011	27/04/2011
Date d'attribution (Conseil d'Administration ou Directoire)	19/03/2010	18/08/2010	18/08/2010	13/10/2010	13/10/2010	22/12/2010	18/03/2011	18/03/2011	04/04/2011	16/03/2012	13/06/2012
Nombre total de bénéficiaires	476	3	5	1	17	8	6.372	423	170	467	1
Nombre total d'actions pouvant être souscrites [a] ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	278.986	22.846	10.619	4.274	27.772	12.758	8.598.469	154.705	375.988	4.508.380	76.089
Les mandataires sociaux :											
Henri de Castries	-	-	-	-	-	-	302.500	-	-	220.000	-
Denis Duverne	-	-	-	-	-	-	247.500	-	-	192.000	-
Doina Palici-Chehab	-	-	-	-	-	-	8.750	-	-	7.500	-
Les 10 premiers attributaires salariés [b]	75.035	-	-	-	21.364	-	980.684	21.412	183.500	693.745	-
Point de départ d'exercice des options	19/03/2014	18/08/2012	18/08/2014	13/10/2012	13/10/2014	22/12/2014	18/03/2013	18/03/2015	04/04/2013	16/03/2014	13/06/2014
Date d'expiration des options	19/03/2020	18/08/2020	18/08/2020	13/10/2020	13/10/2020	22/12/2020	18/03/2021	18/03/2021	04/04/2021	16/03/2022	13/06/2022
Prix de souscription ou d'achat des options [a]	15,43	13,89	13,89	13,01	13,01	12,22	14,73	14,73	14,73	12,22	9,36
Modalités d'exercice des options	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans	33 % après 2 ans 66 % après 3 ans 100 % après 4 ans
Nombre d'actions souscrites au 31/12/12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées au 31/12/12	9.400	-	1.291	-	-	-	515.238	2.524	29.624	38.965	-
Options restantes au 31/12/12	269.586	22.846	9.328	4.274	27.772	12.758	8.083.231	152.181	346.364	4.469.415	76.089

(a) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la règlementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre AXA.
(b) « Salariés » non mandataires sociaux à la date d'attribution.

OPTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Mandataires sociaux		Date du Plan	Nature	Valorisation des options (en euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	% du capital social	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice	Conditions de performance
Henri de Castries	Président Directeur Général	16/03/2012	souscription	292.600	220.000	0,009 %	12,22	16/03/2014-16/03/2022	100 % des options : EuroStoxx Insurance Index
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	16/03/2012	souscription	255.360	192.000	0,008 %	12,22	16/03/2014-16/03/2022	100 % des options : EuroStoxx Insurance Index
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	16/03/2012	souscription	14.025	7.500	0,000 %	12,22	16/03/2014-16/03/2022	dernier 1/3 des options : EuroStoxx Insurance Index

La juste valeur comptable des options est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1. aux « États Financiers Consolidés 2012 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces options, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'exercice de ces options, si celles-ci sont exercées. Lors de l'attribution du 16 mars 2012, la juste valeur d'une option était de 2,14 euros pour les options non soumises à condition de performance et de 1,33 euro pour les options soumises à condition de performance.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires.

OPTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Mandataires sociaux		Options AXA				Options ADS AXA			
		Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Date de levée	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en dollars)	Date de levée
Henri de Castries	Président Directeur Général	14/03/2003	60.797	10,47	19/12/2012	-	-	-	-
		14/03/2003	110.000	10,47	24/12/2012	-	-	-	-
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	-	-	-	-	-	-	-	-
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	-	-	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES ET/OU EXERCÉES PAR LES 10 PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés non mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	717.834	11,92
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés non mandataires sociaux de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	382.740	10,47

OPTIONS DÉTENUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (OPTIONS ATTRIBUÉES NON ENCORE EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012)

Mandataires sociaux		Solde d'options au 31 décembre 2012	
		AXA	ADS AXA
Henri de Castries	Président Directeur Général	3.783.331	-
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	2.580.135	-
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	56.088	-

Actions de performance (« Performance Shares ») et unités de performance (« Performance Units »)

Les « Performance Units/Shares » sont destinées à :

- récompenser et fidéliser les meilleurs talents en alignant leurs intérêts sur la performance du Groupe AXA, à celle de leur entité opérationnelle/région et à la performance du titre AXA sur le moyen terme (3 à 4 ans) ;
- réduire la dilution pour l'actionnaire en attribuant des volumes inférieurs d'options de souscription.

Les critères d'attribution des « Performance Units/Shares » sont similaires à ceux retenus pour les options.

Les « Performance Shares » sont attribuées, en principe, aux bénéficiaires résidant en France et les « Performance Units » sont généralement attribuées aux bénéficiaires résidant hors de France.

Le principe des « Performance Units/Shares » est le suivant :

- chaque bénéficiaire se voit attribuer initialement un certain nombre de « Performance Units/Shares ». Ce nombre sert de base au calcul du nombre d'unités ou d'actions qui seront réellement attribuées à l'issue d'une période de performance de 2 ans ;
- durant la période de performance, les « Performance Units » ou « Performance Shares » initialement attribuées sont intégralement soumises à des critères de performance mesurant à la fois la performance du Groupe AXA et la performance de l'entité opérationnelle/région du bénéficiaire, sur la base d'objectifs prédéterminés ;
- pour les bénéficiaires appartenant à des entités opérationnelles, la performance de l'entité opérationnelle et/ou région a une pondération de 2/3 et la performance du Groupe AXA de 1/3. Pour les bénéficiaires appartenant à des fonctions supports du Groupe, seule la performance du Groupe AXA est prise en compte ;
- pour les « Performance Units » et « Performance Shares » attribuées en 2010, 2011 et 2012, la performance cumulée sur les exercices 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013 doit être mesurée au terme des deux années de la période de performance et les critères de performance retenus sont :
  - pour mesurer la performance des entités opérationnelles et/ou régions : le résultat opérationnel et le résultat net,
  - pour mesurer la performance du Groupe AXA : le résultat net par action ;
- le taux de réalisation des objectifs de performance détermine le nombre d'unités/actions qui deviendront acquises aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition, sous condition de présence au sein du Groupe. Le nombre d'unités/actions acquises peut varier entre 0 % et 130 % du nombre de « Performance Units/Shares » initialement attribuées.

En ce qui concerne les « Performance Units » :

- depuis 2004, les unités acquises à la fin de la période de performance de 2 ans sont valorisées par référence à la moyenne des cours de clôture du titre AXA durant les 20 dernières séances de bourse de la période d'acquisition ;
- concernant les attributions antérieures à 2010, si le nombre d'unités acquises est inférieur à 1.000, le montant correspondant à la valeur de ces unités est versé au bénéficiaire en numéraire. Si le nombre d'unités acquises est égal ou supérieur à 1.000, le bénéficiaire ne perçoit que 70 % de la valeur de ces unités, lui permettant ainsi d'acquitter les contributions sociales et l'impôt sur le revenu calculés sur 100 % de leur valeur, et 30 % de ces unités sont réinvesties en actions AXA soumises à une période de conservation obligatoire de 2 ans ;
- s'agissant des Performance Units attribuées en 2010, les unités réellement attribuées à la fin de la période de performance de 2 ans seront soumises, pour 50 % d'entre elles, à une période d'acquisition supplémentaire d'un an et seront valorisées par référence à la moyenne des cours de clôture du titre AXA durant les 20 dernières séances de bourse de la période d'acquisition ;
- s'agissant des Performance Units attribuées depuis 2011, le nombre d'unités définitivement attribuées à la fin de la période de performance de 2 ans seront soumises à une période d'acquisition supplémentaire d'un an. Leur règlement s'effectuera en numéraire.

En ce qui concerne les « Performance Shares » :

- les actions acquises, sous condition de présence du bénéficiaire, à l'issue de la période de performance de 2 ans sont soumises à une obligation de conservation de 2 ans.

Les « Performance Units » constituent une charge d'exploitation ajustable chaque année durant la période d'acquisition, mais ne créent aucune dilution pour l'actionnaire puisqu'elles ne conduisent pas à la création d'actions nouvelles.

Les « Performance Shares » créent généralement moins de dilution pour l'actionnaire que les options de souscription, compte tenu des moindres volumes attribués.

Le Conseil d'Administration décide, dans le cadre de l'enveloppe pluri-annuelle autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires, la mise en place de plans d'actions de performance.

Chaque année, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, le Conseil d'Administration statue sur l'enveloppe globale d'actions de performance à attribuer. Les attributions annuelles d'actions de performance interviennent généralement de manière concomitante avec les attributions d'options.

Les attributions individuelles d'actions de performance et de « Performance Units » sont proposées par les responsables des entités opérationnelles et des services fonctionnels du Groupe. Elles sont revues par la Direction Générale afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Les attributions individuelles d'actions de performance sont ensuite décidées par le Conseil d'Administration, étant précisé que les attributions individuelles au profit du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des autres membres du Comité Exécutif font préalablement l'objet d'une proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines du Conseil d'Administration.

À la suite du changement de gouvernance intervenu en 2010, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a décidé le 22 décembre 2010, que le nombre total d'actions de performance attribuées chaque année à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué) ne pourrait pas excéder 10 % du nombre total d'actions de performance attribuées au cours d'une même année.

SYNTHÈSE DES PLANS DE PERFORMANCE UNITS/SHARES

Plans de Performance Units

Attribution initiale						Acquisition	
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Performance Units attribuées	Performance Units annulées	Performance Units acquises au 31 décembre 2012	Solde provisoire au 31 décembre 2012	Date d'acquisition	Unités acquises
26/03/2004	2.550	1.037.116	484.934	-	-	26/03/2007	645.604
29/03/2005	1.707	938.880	81.334	-	-	29/03/2007	960.520
31/03/2006	2.072	1.453.441	150.323	-	-	31/03/2008	1.365.787
10/05/2007	2.346	1.361.869	152.364	-	-	10/05/2009	902.288
01/04/2008	2.752	2.441.070	215.793	-	-	01/04/2010	1.639.604 (a)
20/03/2009	3.608	2.957.911	291.530	2.242.026	212.809 (c)	20/03/2011	2.242.026 (b)
02/04/2009	216	160.025	27.298	122.361	-	02/04/2011	122.361 (d)
10/06/2009	28	350.792	20.612	304.926	2.228 (f)	10/06/2011	304.926 (e)
19/03/2010	3.972	3.924.244	551.178	1.482.911	1.370.765	19/03/2012	1.482.911 (g)
18/03/2011	5.059	4.728.124	510.325	3.069 (h)	4.211.680	18/03/2014	3.069
04/04/2011	215	323.105	47.490	390 (i)	275.315	04/04/2014	390
16/03/2012	5.039	6.769.606	222.045	1.619 (j)	6.536.310	16/03/2015	1.619
13/06/2012	1	71.017	-	-	71.017	13/06/2013	-

(a) Les 1.639.604 unités acquises (dont 5.722 unités acquises par anticipation suite à des décès) par 2.438 bénéficiaires du plan du 1er avril 2008 ont été réglées sous la forme de 21,8 millions d'euros et de 276.786 actions indisponibles jusqu'au 1er avril 2012.

(b) Les 2.242.026 unités acquises par 2.751 bénéficiaires du plan du 20 mars 2009 ont été réglées sous la forme de 26,9 millions d'euros et de 404.203 actions indisponibles jusqu'au 20 mars 2013.

(c) La période d'acquisition pour ces unités prend fin le 20 mars 2013.

(d) Les 122.361 unités acquises par 182 bénéficiaires du plan du 2 avril 2009 ont été réglées sous la forme de 1,5 million d'euros et de 19.492 actions indisponibles jusqu'au 2 avril 2013.

(e) Les 304.926 unités acquises par 8 bénéficiaires du plan du 10 juin 2009 ont été réglées sous la forme de 4 millions d'euros et de 23.933 actions indisponibles jusqu'au 10 juin 2013.

(f) La période d'acquisition pour ces unités prendra fin le 10 juin 2013.

(g) Les 1.482.911 unités acquises (dont 6.700 unités acquises par anticipation décès et invalidité) par 3.504 bénéficiaires du plan du 19 mars 2010 ont été réglées sous la forme de 18,1 millions d'euros.

(h) 3.069 unités du plan du 18 mars 2011 acquises par anticipation suite à des décès.

(i) 390 unités du plan du 4 avril 2011 acquises par anticipation suite à des décès.

(j) 1.619 unités du plan du 16 mars 2012 acquises par anticipation suite à des décès.

Les nombres de « Performance Units » indiqués pour les plans de 2008 et 2009 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

PLANS DE PERFORMANCE SHARES (ACTIONS DE PERFORMANCE)

Attribution initiale						Acquisition	
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Performance shares attribuées	Performance shares annulées	Actions acquises au 31 décembre 2012	Solde provisoire au 31 décembre 2012	Date d'acquisition	Actions acquises
21/04/2005	1.154	743.310	19.621	-	-	21/04/2007	793.139
21/04/2005	770	250.306 [a]	4.741	-	-	21/04/2005	268.965
21/04/2005	770	143.630 [b]	2.690	-	-	21/04/2005	140.882
31/03/2006	1.186	893.326	34.582	-	-	31/03/2008	885.312
10/05/2007	1.433	782.432	26.973	-	-	10/05/2009	608.757 [c]
01/04/2008	1.566	1.401.587	45.212	-	-	01/04/2010	1.087.393 [c]
28/04/2008	7	28.172	-	-	-	28/04/2010	23.634
28/04/2008	6	23.501	2.092	15.576	-	28/04/2012	15.576
20/03/2009	1.740	1.528.418	71.618	1.398.136	-	20/03/2011	1.398.136
10/06/2009	8	433.231	91.112	323.376	-	10/06/2011	323.376
19/03/2010	1.774	1.940.338	118.540	1.657.901	-	19/03/2012	1.657.901 [c]
18/03/2011	1.984	2.056.780	67.110	780 [d]	1.989.070	18/03/2013	780
16/03/2012	2.083	2.787.659	22.446	-	2.765.213	16/03/2014	-

(a) Performances Shares attribuées en remplacement de 250.306 Performance Units 2004 annulées.
(b) Restricted Shares attribuées en remplacement de 143.630 Performance Units 2004 annulées.
(c) Dont 461 actions du plan du 10 mai 2007, 506 actions du plan du 1er avril 2008 et 975 actions du plan du 19 mars 2010 acquises par anticipation suite à des décès.
(d) 780 actions du plan du 18 mars 2011 acquises par anticipation suite à des décès.

Les nombres de « Performance Shares » indiqués pour les plans de 2008 et 2009 ont été ajustés pour prendre en compte l'impact de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 4 décembre 2009.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Mandataires sociaux		Date du Plan	Performance Shares attribuées durant l'exercice	% du capital social	Valorisation des Performance Shares (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Henri de Castries	Président Directeur Général	16/03/2012	132.000	0,006 %	1.153.680	16/03/2014	16/03/2016	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	16/03/2012	115.200	0,005 %	1.006.848	16/03/2014	16/03/2016	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	16/03/2012	7.000	0,000 %	61.180	16/03/2014	16/03/2016	- résultat net - résultat opérationnel - bénéfice par action

La juste valeur comptable des actions de performance est déterminée conformément aux normes IFRS. Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables conformément à la méthode décrite dans la Note 26.3.1. aux « États Financiers Consolidés 2012 » d'AXA figurant dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions, ni le montant réel qui pourrait être dégagé lors de l'acquisition de ces actions de performance, si elles deviennent acquises.

Selon le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les collaborateurs (en ce compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société) ne peuvent effectuer des opérations pour couvrir la valeur des rémunérations attribuées sous forme de titres (incluant les stock options, les « performance units », les « restricted shares » ou autres attributions) dans le cadre de tout plan ou accord mis en place par AXA ou une de ses filiales. Cette interdiction est applicable à partir de la date d'attribution jusqu'au moment où le bénéficiaire reçoit les titres attachés à l'attribution, par exemple, au moment de l'exercice des stock options, à l'issue de la période d'acquisition des « performance units » et « restricted shares », ou événements similaires.

ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Mandataires sociaux		Date du Plan	Performance Shares attribuées	Date d'acquisition	Actions acquises durant l'exercice	Taux de performance sur la période d'acquisition	Date de disponibilité
Henri de Castries	Président Directeur Général	19/03/2010	108.000	19/03/2012	93.426	86,5 %	19/03/2014
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	19/03/2010	86.400	19/03/2012	74.741	86,5 %	19/03/2014
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	19/03/2010	2.860	19/03/2012	2.475	86,5 %	19/03/2014

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2012 POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Mandataires sociaux		Date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date de disponibilité
Henri de Castries	Président Directeur Général	01/04/2008	66.097	01/04/2012
Denis Duverne	Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations	01/04/2008	52.877	01/04/2012
Doina Palici-Chehab	Représentant des salariés actionnaires au Conseil d'Administration	01/04/2008	1.559	01/04/2012

Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance a mis en place, depuis le 1er janvier 2007, une politique d'obligation de détention d'actions AXA pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif. À la suite du changement de gouvernance intervenu en 2010, les règles concernant les obligations de détention d'actions ont été revues par le Conseil d'Administration pour le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué, les membres du Comité de Direction ainsi que pour les membres du Comité Exécutif.

Cette politique exige que les dirigeants concernés détiennent durant toute la durée de leur mandat un nombre minimum d'actions AXA représentant en valeur un multiple de leur rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable) au titre de l'ensemble de leurs fonctions au sein du Groupe AXA :

- le Président Directeur Général doit ainsi détenir l'équivalent de 3 fois sa rémunération totale annuelle ;
- le Directeur Général Délégué doit détenir l'équivalent de 2 fois sa rémunération totale annuelle ;
- les membres du Comité de Direction doivent détenir l'équivalent de 1,5 fois leur rémunération totale annuelle ;
- les membres du Comité Exécutif doivent détenir l'équivalent de 1 fois leur rémunération totale annuelle.

Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions AXA ou ADS AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe, quel que soit leur mode d'acquisition, détenues directement ou indirectement via un fonds commun de placement ou assimilé.

Chaque dirigeant dispose d'un délai de 5 ans à compter du 1er janvier 2007 ou de la date de sa première nomination si elle est postérieure au 1er janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale.

Conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-185 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance puis le Conseil d'Administration ont également décidé que, tant que cette obligation de détention d'actions n'a pas été remplie par les dirigeants mandataires sociaux (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué), les options de souscription/d'achat d'actions et les actions de performance attribuées à compter du 1er janvier 2007, seront soumises aux obligations suivantes :

- en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions AXA attribuées à compter du 1er janvier 2007, les dirigeants mandataires sociaux ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devront, à chaque levée d'options, conserver au nominatif un nombre minimum d'actions tel que leur valeur au moment de l'exercice soit équivalente à au moins 25 % de la plus-value d'acquisition réalisée avant impôt (soit en France environ 50 % de la plus-value d'acquisition nette d'impôt). Ces actions devront être conservées durant toute la durée de leurs fonctions en qualité de dirigeant mandataire social ;
- en ce qui concerne les actions de performance (« Performance Shares ») attribuées à compter du 1er janvier 2007, les dirigeants mandataires sociaux ne remplissant pas l'obligation de détention d'actions devront, lors de l'acquisition définitive des actions à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, conserver au nominatif une quantité d'actions au moins égale à 25 % des actions ainsi attribuées gratuitement durant toute la durée de leurs fonctions en qualité de dirigeant mandataire social.

Lorsqu'un dirigeant mandataire social a rempli l'obligation de détention d'actions décrite ci-dessus, aucune restriction ne sera dès lors imposée lors de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2012, sur la base des valorisations du titre AXA (cours de 13,35 euros) et du titre AllianceBernstein (cours de 13,53 euros) à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société remplissent leur obligation de détention d'actions, telle que décrite au paragraphe « Politique de détention d'actions pour les dirigeants du Groupe » ci-avant. Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles perçues au cours de l'exercice 2012 :

	Rémunération versée en 2012			Obligation de détention			Détention au 31/12/2012					
	Rémunération fixe	Rémunération Variable	Rémunération totale	Nombre d'années	Montant	Date cible	Nombre d'années	Montant	Actions AXA	ADS AXA	FCPE AXA	Actions Alliance Bernstein
Henri de Castries	950.000 €	2.034.171 €	2.984.171 €	3	8.952.513 €	01/01/2012	5,8	17.270.587,50 €	1.277.356	0	14.294	2.000
Denis Duverne	750.000 €	1.292.542 €	2.042.542 €	2	4.085.084 €	01/01/2012	4,4	9.052.167,30 €	619.059	18.734	38.245	2.000

Conformément aux dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA, les dirigeants mandataires sociaux et autres salariés de la Société doivent s'abstenir d'acheter ou de vendre des titres AXA pendant des périodes définies (« périodes de *blackout* ») précédant l'annonce des résultats. Ces périodes de *blackout* débutent généralement environ 30 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels et 15 jours avant la publication de l'information financière trimestrielle. Suivant les circonstances, la date ou la durée de ces périodes de *blackout* peuvent être déclarées à d'autres moments ou être plus longues.

Conventions de gestion discrétionnaire conclues par MM. Henri de Castries et Denis Duverne

MM. Henri de Castries et Denis Duverne ont chacun signé en date du 31 mars 2010 avec la Banque Degroof un mandat de gestion discrétionnaire portant sur une partie des titres AXA dont ils sont propriétaires à titre personnel.

Le principe d'une convention de gestion discrétionnaire a été soumis pour avis début 2010 au Comité d'Éthique et de Gouvernance ainsi qu'au Conseil de Surveillance d'AXA. Le Comité a considéré que les avantages d'une telle convention étaient de prévenir la commission de délits ou manquements d'initié ainsi que les risques associés à de tels manquements tels que la réputation des dirigeants concernés et de la Société.

Les éléments principaux de ce mandat sont les suivants :

- le mandat est conclu pour une durée indéterminée ;
- chaque instruction convenue entre le dirigeant et le gestionnaire dans le cadre du mandat est valable pendant une durée qu'elle détermine à compter de l'échéance d'une période de carence de trois mois qui suit sa conclusion ;
- le mandat et les instructions sont conclus en dehors de toute détention d'une information privilégiée et en dehors de toute période de blackout. Une période de carence de trois mois suit la conclusion de chaque instruction, pendant laquelle la banque ne peut pas effectuer d'opération pour le compte du mandant ;
- le mandant ne peut pas intervenir dans la gestion de la banque qui est discrétionnaire dans le cadre des instructions. Plus généralement, le mandant s'engage à n'avoir aucune communication avec la banque et à n'exercer aucune influence sur elle avant l'expiration d'une instruction en cours.

Les opérations sur titres AXA réalisées par la Banque Degroof pour le compte des dirigeants concernés dans le cadre de la convention de gestion discrétionnaire font l'objet de déclarations conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier. Les déclarations correspondant à ces opérations indiqueront que celles-ci ont été réalisées par un prestataire de services d'investissements, pour le compte des dirigeants, et dans le cadre du mandat de gestion discrétionnaire.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, chacun des membres du Conseil d'Administration d'AXA détient, au 31 décembre 2012, le nombre d'actions ou d'ADS AXA indiqué en face de son nom dans le tableau figurant ci-après.

	Nombre d'actions* détenues au 31/12/2012	
	Actions AXA	ADS AXA
Henri de Castries – Président Directeur Général	1.277.356	-
Norbert Dentressangle – Vice-Président – Administrateur Indépendant Référent	16.687	-
Denis Duverne – Directeur Général Délégué	619.059	18.734
Jean-Pierre Clamadieu	4.000 (a)	-
Jean-Martin Folz	11.084	-
Anthony Hamilton	4.813	47.570
Mme Isabelle Kocher	5.960	-
Mme Suet Fern Lee	8.000	-
Stefan Lippe	10.000	-
François Martineau	8.532	-
Ramon de Oliveira	-	8.300 (b)
Mme Doina Palici-Chehab	9.969	-
Michel Pébereau	9.859	-
Mme Dominique Reiniche	7.000	-
Marcus Schenck	7.500 (c)	-

* *Les actions AXA, le cas échéant, détenues indirectement via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ne sont pas prises en compte.*

(a) Au 15 janvier 2013.

(b) Au 14 janvier 2013.

(c) Au 10 janvier 2013.

Opérations déclarées en 2012 par les membres du Conseil d'Administration sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société et sur la base des informations dont elle dispose, certains membres du Conseil d'Administration ont déclaré, au cours de l'exercice 2012, les opérations suivantes sur les titres de la Société. Le détail de l'ensemble de ces opérations ainsi que les déclarations individuelles réalisées au titre des articles 223-22 et 223-25 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, figurent sur le site Internet de la Société (www.axa.com) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

				Levée simple de stock options			Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan)	
Nom	Vente d'actions AXA (Nombre)	Achat d'actions AXA (Nombre)	Réinvestissement automatique dans le PEE de dividendes attachés à des titres détenus dans le PEE (Nombre de parts de FCPE)	Souscription d'actions AXA (Nombre)	Levée vente de stock options Actions AXA (Nombre)	Rachat de parts de FCPE du Groupe AXA investis en actions AXA (Nombre)	Acquisition de parts de FCPE investis en actions AXA (Nombre)	Souscription d'actions AXA (Nombre)
Henri de Castries	484.292* 57.000			60.797 110.000**		87.792,71	70.631,58	
Denis Duverne	102.773*		16.094,89				10.526,32	
Norbert Dentressangle		150						
Suet Fern Lee		4.000						
Stefan Lippe		10.000						
Doina Palici-Chehab							740,68	
Dominique Reiniche		500						

* *Opération effectuée par un mandataire indépendant dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.*
** *Actions AXA bloquées dans le Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe.*

Engagements pris au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société (MM. Henri de Castries et Denis Duverne), bénéficient, au même titre que l'ensemble des cadres de direction (« Directeurs ») des entités du Groupe AXA en France, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies.

Ce régime, qui existe depuis le 1er janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1er janvier 2005 et à compter du 1er juillet 2009.

La version en vigueur du règlement du régime a été approuvée par le Conseil de Surveillance le 7 octobre 2009, après avoir été présentée pour avis à tous les Comités d'Entreprise et Comités Centraux d'Entreprise en France au cours du troisième trimestre 2009.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite et avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans peuvent également bénéficier de ce régime, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité Sociale, ARRCO, AGIRC…) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale équivalente à :

- 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (1) ;
- 50 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est inférieure à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- 2,4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale + 20 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est comprise entre 8 et 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Des coefficients d'abattement s'appliquent dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Le montant total des obligations de la Société aux fins de versements de pensions ou de retraites aux mandataires sociaux susmentionnés, à la date du 31 décembre 2012, s'élève à 38,1 millions d'euros.

L'évolution du montant des obligations entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 s'explique par le coût lié à une année supplémentaire d'ancienneté au sein du Groupe AXA et par l'évolution des hypothèses techniques et fiscales.

M. Henri de Castries a décidé en 2010, de manière volontaire et individuelle mais en concertation avec le Conseil d'Administration, de limiter la rémunération pouvant servir de base au calcul de sa rente de retraite globale. A titre indicatif, à ce jour et compte tenu de son ancienneté dans le Groupe (plus de 23 ans à la date du présent Rapport Annuel), la partie de sa rente versée au titre du régime de retraite supplémentaire représenterait environ 32 % de sa rémunération annuelle cible aujourd'hui en vigueur.

(1) À titre indicatif, le plafond de la Sécurité sociale pour 2013 est égal à 37.032 euros.

ENGAGEMENTS À RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
Dirigeants mandataires sociaux	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Henri de Castries Président Directeur Général Début du mandat : 29 avril 2010 Fin du mandat : 2014	–	X	X	–	X	–	–	X
Denis Duverne Directeur Général Délégué Début du mandat : 29 avril 2010 Fin du mandat : 2014	–	X	X	–	X	–	–	X

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, MM. Henri de Castries et Denis Duverne ont renoncé à leur contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010.

En conséquence de cette décision, le Conseil de Surveillance avait procédé, préalablement à cette renonciation, à une revue d'ensemble des conséquences de cette renonciation sur la continuité des dispositifs de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) auxquels MM. Henri de Castries et Denis Duverne avaient droit en tant que salariés. Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance a considéré la forte ancienneté de MM. Henri de Castries et Denis Duverne comme salariés du Groupe AXA (respectivement 20 ans et 14 ans, au moment de la délibération du Conseil) et le fait qu'ils bénéficiaient des mêmes droits en termes de protection sociale que tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France (sans qu'aucun droit ou accord ne leur soit spécifique). Le Conseil de Surveillance a ainsi souhaité s'assurer que la renonciation de MM. Henri de Castries et Denis Duverne à leur contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause leurs droits en termes de protection sociale.

En conséquence, lors de sa réunion du 17 février 2010, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- le Conseil de Surveillance a autorisé que MM. Henri de Castries et Denis Duverne puissent continuer à bénéficier, en dépit de la rupture de leur contrat de travail, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite, etc.) identiques ou équivalents à ceux applicables à tous les autres cadres de direction du Groupe AXA en France ;
- le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à MM. Henri de Castries et Denis Duverne d'une indemnité en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui leur était précédemment applicable au titre de leurs fonctions salariées, mais soumise à conditions de performances conformément aux recommandations AFEP/MEDEF. Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non-renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire. Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice DowJones Eurostoxx Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions, (3) notations de solidité financière (FSR – *Financial Strength Rating*) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil par référence au secteur de l'assurance et au *rating* de ses principaux concurrents. Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; si une seulement des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

  Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

  Le montant initial de l'indemnité serait égal, pour M. Henri de Castries à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions et pour M. Denis Duverne à 12 mois de cette même rémunération moyenne. Pour les deux bénéficiaires, le montant initial de l'indemnité serait augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

  Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective par MM. Henri de Castries et Denis Duverne à leur contrat de travail, à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010. Leur durée est celle du mandat social en cours des bénéficiaires, à la date de leur entrée en vigueur, à savoir le 30 avril 2010, ainsi que de leurs éventuels renouvellements successifs.
- MM. Henri de Castries et Denis Duverne ont par ailleurs renoncé aux indemnités de départ en retraite et au préavis de six mois en cas de licenciement auxquelles ils avaient droit, sur le fondement de l'accord collectif de 1993, en leur qualité de salariés.

2.3 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Répartition du capital

Au 31 décembre 2012, le capital d'AXA, entièrement souscrit et libéré, s'élevait à 5.469.919.153,36 euros et se composait de 2.388.610.984 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, portant jouissance au 1er janvier 2012.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2012, son capital et les droits de vote correspondants étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote [a]
Mutuelles AXA [b]	342.767.775	14,35 %	23,05 %
Autodétention	57.048	0,00 %	[0,00 %] [c]
Autocontrôle [d]	16.448.654	0,69 %	[1,07 %] [c]
Salariés et agents	177.487.595	7,43 %	8,97 %
Public	1.851.849.912	77,53 %	66,91 %
TOTAL	**2.388.610.984** [e]	**100 %**	**100 %**

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).

(b) AXA Assurances IARD Mutuelle (11,43 % du capital et 18,23 % des droits de vote) et AXA Assurances Vie Mutuelle (2,92 % du capital et 4,83 % des droits de vote).

(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrôlées.

(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.

(e) Source : Avis Euronext du 4 janvier 2013.

AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle (les « Mutuelles AXA ») sont parties à des accords aux termes desquels elles ont déclaré leur intention de voter collectivement et de manière identique lors des Assemblées Générales d'AXA. Dans le cadre de ces accords, les Mutuelles AXA ont mis en place un Comité de Coordination Stratégique composé de certains administrateurs de leurs Conseils d'Administration respectifs. Le Comité de Coordination Stratégique nomme en son sein un Président (actuellement M. Claude Bébéar). Il est généralement consulté sur tout sujet d'importance significative concernant les Mutuelles AXA, en ce compris leur participation dans AXA ainsi que leur relation globale avec la Société.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, au 31 décembre 2012, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote d'AXA.

Certaines des actions de la Société jouissent d'un droit de vote double comme décrit dans la Partie 5 « Informations additionnelles », Section « Droits de vote » du présent Rapport Annuel. Sur les 2.388.610.984 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2012, 500.960.603 actions jouissaient d'un droit de vote double à cette même date.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

L'évolution de la répartition du capital de la Société entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2012 est présentée dans le tableau ci-après :

	Au 31 décembre 2012 [a]				Au 31 décembre 2011 [a]				Au 31 décembre 2010 [a]			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mutuelles AXA [b]	342.767.775	14,35 %	666.123.259	23,05 %	342.767.775	14,54 %	666.123.259	22,76 %	323.355.484	13,94 %	621.837.469	21,88 %
Autodétention	57.048	0,00 %	[57.048] [c]	[0,00 %] [c]	979.168	0,04 %	[979.168] [c]	[0,03 %] [c]	8.273.983	0,36 %	[8.273.983] [c]	[0,29 %] [c]
Autocontrôle [d]	16.448.654	0,69 %	[30.906.564] [c]	[1,07 %] [c]	16.489.792	0,70 %	[30.258.184] [c]	[1,03 %] [c]	17.372.038	0,75 %	[30.875.964] [c]	[1,08 %] [c]
Salariés et agents	177.487.595	7,43 %	259.090.586	8,97 %	172.910.876	7,34 %	248.106.725	8,48 %	150.840.244	6,50 %	214.844.721	7,56 %
Public	1.851.849.912	77,53 %	1.933.394.130	66,91 %	1.824.049.909	77,38 %	1.981.869.995	67,70 %	1.820.263.488	78,45 %	1.966.987.435	69,19 %
TOTAL	**2.388.610.984** [e]	**100 %**	**2.889.571.587**	**100 %**	**2.357.197.520**	**100 %**	**2.927.337.331**	**100 %**	**2.320.105.237**	**100 %**	**2.842.819.572**	**100 %**

(a) Dans le tableau ci-dessus, les pourcentages de droits de vote sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (à titre d'exemple, les actions autodétenues ou autocontrôlées sont privées de droit de vote).
(b) AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle.
(c) Droits de vote qui pourront à nouveau être exercés si les actions auxquelles ils sont attachés cessent d'être autodétenues ou autocontrolées.
(d) Titres d'autocontrôle comme indiqués à la Note 13 aux « États Financiers Consolidés » figurant en Partie 4 du présent Rapport Annuel.
(e) Source : Avis Euronext du 4 janvier 2013.

À la connaissance de la Société et sur la base des informations à sa disposition, au 31 décembre 2012, 11.011 actionnaires détenaient des actions sous la forme nominative.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR AXA SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions propres, respectivement autorisés par les Assemblées Générales des 27 avril 2011 (8ème résolution) et 25 avril 2012 (17ème résolution) et mis en œuvre dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce, (i) 750.000 actions AXA ont été rachetées (couverture de plans d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés du Groupe) à un cours moyen pondéré brut de 10,15 euros et (ii) aucune action AXA n'a été vendue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le nombre total de titres autodétenus, tous affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 57.048, représentant 0,00 % du capital à la clôture de l'exercice, acquis pour un montant total de 740.558,70 euros (avec une valeur nominale de 2,29 euros par action).

CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2012

Le tableau ci-après permet d'apprécier ce que serait l'évolution théorique du capital social de la Société compte tenu de la création potentielle maximale d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions (BSA).

	Nombre maximum d'actions possible
Actions ordinaires émises au 31 décembre 2012 [a]	2.388.610.984
Options de souscription d'actions	74.606.578
BSA liés à l'opération Shareplan en Allemagne	2.121.050
Nombre total maximum d'actions	2.465.338.612

(a) Source : Avis Euronext du 4 janvier 2013.

Informations au 31 décembre 2012 sur les obligations subordonnées convertibles en actions AXA (a)

	Obligations subordonnées convertibles en actions émises le 17 février 2000
Nombre d'obligations initialement émises	6.646.524
Montant nominal de chaque obligation	165,50 euros
Montant nominal total	1.099.999.722 euros
Jouissance	17 février 2000
Date de maturité	1er janvier 2017
Taux d'intérêt nominal	3,75 %
Conversion	à partir du 17 février 2000, à raison de 4,41 (b) actions pour une obligation
Amortissement normal	en totalité au 1er janvier 2017 au prix de 269,16 euros par obligation, soit 162,63 % du montant nominal
Amortissement anticipé	■ La Société peut racheter les obligations à tout moment par achat en bourse ou hors bourse, conformément à la réglementation applicable, y compris par offre de rachat ou d'échange ; ■ Au gré de l'émetteur, en espèces, à partir du 1er janvier 2007 à un prix offrant un rendement actuariel brut de 6 %, si la moyenne de l'action de la Société sur une période de 10 jours consécutifs excède 125 % du prix de remboursement anticipé ; ■ À tout moment, au gré de l'émetteur, au prix de 269,16 euros si le nombre d'obligations restant en circulation est inférieur à 10 % du nombre d'obligations émises.
Nombre d'obligations en circulation au 31 décembre 2012	**6.613.129**

(a) L'obligation convertible 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achat sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) En conséquence de la réalisation de certaines opérations (augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, distribution de réserves) les conditions de conversion des obligations convertibles 2017 ont été ajustées à plusieurs reprises depuis leur émission en 2000. La parité de conversion a ainsi été portée à 4,41 actions AXA de 2,29 euros de nominal pour une obligation (cf. avis Euronext n° PAR_20091109_05426 du 9 novembre 2009 et avis Euronext n° PAR_20091209_05954 du 9 décembre 2009).

Transactions avec des parties liées, actionnariat salarié et protocoles d'accord

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Pour plus d'informations concernant les transactions avec des parties liées, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 28 « Parties liées » du présent Rapport Annuel.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Shareplan

Depuis 1993, AXA mène une politique volontariste d'actionnariat des salariés en proposant chaque année une opération mondiale d'actionnariat salarié intitulée « Shareplan ».

Le Conseil d'Administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2012 d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des salariés d'AXA, a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (« Shareplan 2012 »).

Dans les pays où les conditions réglementaires, juridiques et fiscales le permettaient, deux formules de souscription ont été proposées aux salariés du Groupe en 2012 :

- une offre classique dans 39 pays ;
- une offre dite « à effet de levier » dans 37 pays.

L'offre classique a permis aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport personnel, des actions AXA (via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct, suivant les pays) avec une décote de 20 %. Ces actions sont logées au sein du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe (PEEG) ou du Plan International d'Actionnariat de

Groupe (PIAG) pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation locale applicable). Les salariés bénéficient de l'évolution du titre, à la hausse ou à la baisse, par rapport au prix de souscription.

À l'issue de cette période de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèces) ; percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers la formule classique.

L'offre à effet de levier en 2012 a permis aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA (via des Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct, suivant les pays) avec une décote de 17,19 % en 2012. Ces actions sont logées au sein du PEEG, ou du PIAG pour l'international, et sont indisponibles pour une durée d'environ 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). L'apport personnel initial des salariés est garanti par une banque partenaire et ils bénéficient d'une partie de l'appréciation du titre par rapport au prix de référence non décoté.

Des fonds avec compartiments ont été créés depuis 2005 permettant aux porteurs de parts de FCPE d'exercer directement, dans la plupart des cas, leurs droits de vote lors des Assemblées Générales de la Société.

L'opération Shareplan 2012 s'est déroulée par le biais d'une émission réalisée au mois de décembre 2012 et a été proposée à la quasi-totalité des salariés du Groupe sur la base de versements volontaires.

- plus de 21.000 salariés ont participé à Shareplan 2012, soit un taux de participation de plus de 18 % ;
- le montant total des souscriptions s'est élevé à près de 291 millions d'euros, dont :
  - 17,8 millions d'euros pour la formule classique, et
  - 273,2 millions d'euros pour la formule à effet de levier ;
- au total, près de 30 millions d'actions nouvelles de 2,29 euros de valeur nominale unitaire, jouissance au 1er janvier 2012, ont été créées.

Au 31 décembre 2012, les salariés et agents du Groupe AXA détenaient, au travers de fonds communs de placement ou assimilés et par détention directe d'actions ordinaires ou d'ADS, 7,43 % du capital de la Société et 8,97 % des droits de vote.

AXA Miles

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe au déploiement du plan stratégique Ambition AXA, 50 actions gratuites (« AXA Miles ») ont été attribuées le 16 mars 2012 à l'ensemble des salariés du Groupe AXA dans le monde.

À l'issue d'une période d'acquisition de deux ou quatre ans, c'est-à-dire en 2014 ou 2016 selon les pays, et sous réserve du respect de certaines conditions, les AXA Miles donneront droit à des actions AXA.

En juillet 2007, le Groupe AXA avait lancé son premier plan mondial d'attribution d'actions gratuites au profit de plus de 100.000 salariés.

PROTOCOLES D'ACCORD

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

Le Groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires

Société AXA
25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société AXA ASIA – administrateurs concernés : M. Henri de Castries (Président Directeur Général) et M. Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'Administration d'AXA, lors de sa séance du 13 juin 2012, a autorisé la signature de contrats de cession entre la société AXA en qualité de vendeur, d'une part, et la société AXA ASIA en qualité d'acquéreur, d'autre part, portant sur des participations directes ou indirectes détenues par AXA dans des sociétés d'assurance vie et non vie du Groupe en Asie, à savoir les sociétés National Mutual International Pty Ltd (NMI), AXA India Holdings et Philippines AXA Life Insurance Corporation.

Ces cessions s'inscrivent dans la continuité des opérations de restructuration interne engagées en 2011 à la suite du rachat par votre société, le 1er avril 2011, des activités asiatiques d'assurance vie, épargne et retraite détenues par son ancienne filiale AXA Asia Pacific Holdings Limited, cédée à la même date à la société AMP. Elles ont pour objectifs qu'AXA ASIA devienne la nouvelle société holding commune des activités asiatiques du Groupe.

La société AXA a ainsi cédé à AXA ASIA :

- 166.152.789 titres de NMI pour un prix de 2.006.205.415 euros ;
- 2.967.186 titres de Philippines AXA Life Insurance Corporation pour un prix de 148.445.516 euros ;
- 154.883.738 titres d'AXA India Holdings pour un prix de 15.730.000 euros.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société BNP Paribas - administrateur concerné : M. Michel Pébereau (Membre du Conseil d'Administration)

Nature, objet et modalités

Le Conseil d'Administration d'AXA, lors de sa séance du 3 août 2010, a autorisé la signature d'un protocole d'accord entre la société AXA, d'une part, et la société BNP Paribas d'autre part.

- Le protocole, conclu en date du 5 août 2010 est entré en vigueur à sa date de signature et se substitue à compter de cette date au précédent protocole du 15 décembre 2005.
- Le protocole prévoit des obligations d'information réciproques en cas de mouvements sur les participations détenues par chaque Groupe dans l'autre Groupe.
- Aux termes du protocole, les parties se sont également consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elle : en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital de BNP Paribas par un tiers, le Groupe AXA aura la faculté de racheter tout ou partie de la participation en capital encore détenue par le Groupe BNP Paribas dans AXA à la date d'exercice de l'option d'achat. Réciproquement, en cas de prise effective de contrôle majoritaire inamicale du capital d'AXA par un tiers, le Groupe BNP Paribas bénéficiera d'une option d'achat identique sur la participation détenue par le Groupe AXA dans BNP Paribas.
- Ce protocole est conclu pour une durée de trois ans à compter du 5 août 2010. Il est ensuite renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.
- Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Avec les dirigeants mandataires sociaux suivants : MM. Henri de Castries (Président Directeur Général) et Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités :

Le Conseil de Surveillance du 7 octobre 2009 a confirmé le bénéfice du régime de retraite supplémentaire pour les cadres de direction du Groupe AXA en France au profit de Messieurs Henri de Castries, Denis Duverne et François Pierson, alors membres du Directoire, dans les mêmes conditions que pour les autres cadres de direction du Groupe AXA en France.

Ce régime, qui existe depuis le 1er janvier 1992, a fait l'objet de modifications effectives à compter du 1er janvier 2005 et à compter du 1er juillet 2009.

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres de direction qui quittent le Groupe AXA et font valoir immédiatement leurs droits à la retraite, au plus tôt à l'âge de 60 ans, et avec au minimum 10 ans d'ancienneté dont au moins 5 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction. Peuvent également en bénéficier les cadres de direction licenciés après l'âge de 55 ans, à condition qu'ils ne reprennent aucune activité professionnelle avant la liquidation de leur retraite.

Le montant de la retraite supplémentaire est calculé au moment du départ en retraite et complète l'ensemble des retraites versées au titre des régimes obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC) et de tout autre régime de retraite auquel le bénéficiaire a pu participer au cours de sa carrière dans ou en dehors du Groupe AXA.

Le montant de la retraite supplémentaire vise, pour une ancienneté en tant que cadre de direction au sein du Groupe AXA d'au moins 20 ans, à obtenir une retraite globale équivalente à :

- 40 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est supérieure à 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- 50 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est inférieure à 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- 2,4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale + 20 % de la moyenne des rémunérations brutes des 5 dernières années précédant la date de départ en retraite, si cette moyenne est comprise entre 8 et 12 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Des coefficients d'abattement sont appliqués dans le cas d'une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 20 ans. Ainsi, pour 10 ans d'ancienneté en tant que cadre de direction, la retraite supplémentaire permettra d'atteindre un taux de retraite globale équivalent à 34 % au lieu de 40 %. Ce taux est réduit à 20 % pour une ancienneté en tant que cadre de direction de 5 ans, et aucune retraite supplémentaire n'est versée pour une ancienneté en tant que cadre de direction inférieure à 5 ans.

En cas de départ du Groupe AXA avant la date de liquidation des droits à retraite, aucune retraite supplémentaire n'est versée.

Au cours de l'exercice 2012, ces engagements se sont poursuivis en faveur de MM. Henri de Castries et Denis Duverne (respectivement Président Directeur Général et Directeur Général Délégué depuis le 29 avril 2010).

Avec M. Henri de Castries (Président Directeur Général)

Nature, objet et modalités :

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Henri de Castries de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. de Castries exercerait les fonctions de Président Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. de Castries à son contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Henri de Castries puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite…) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. de Castries d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de ses fonctions salariées, mais soumise à conditions de performance conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

Une indemnité serait due, sauf faute lourde ou grave, uniquement en cas de révocation ou de non renouvellement de mandat ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle ou de stratégie de la Société non sollicitée par le bénéficiaire.

Le paiement de l'indemnité serait également subordonné au respect des trois conditions de performance suivantes : (1) atteinte des objectifs liés à la part variable de la rémunération du bénéficiaire correspondant au versement de 65 % ou plus, de la rémunération variable cible au titre d'au moins deux des trois derniers exercices, (2) évolution en pourcentage du cours du titre AXA au moins égale à celle de l'indice DowJones Eurostoxx Insurance, sur la période de trois ans précédant la date de cessation des fonctions, (3) notations de solidité financière (FSR - Financial Strength Rating) des principales sociétés d'assurances du Groupe AXA supérieures ou égales aux notes minimales fixées par le Conseil de Surveillance par référence au secteur de l'assurance et au rating de ses principaux concurrents.

Le montant de l'indemnité à verser au bénéficiaire serait modulé en fonction de la réalisation des conditions de performance de la façon suivante : si deux au moins des trois conditions de performance étaient atteintes, 100 % de l'indemnité serait dû ; si une seulement des trois conditions de performance était atteinte, 40 % de l'indemnité serait dû ; si aucune des trois conditions de performance n'était atteinte, aucune indemnité ne serait due. Par exception à ce qui précède et si deux seulement des trois conditions de performance étaient atteintes, l'indemnité serait réduite à 50 % de son montant si la condition de performance (1) n'était pas atteinte ou si le résultat net consolidé d'AXA au titre du dernier exercice clos était négatif.

Aucune indemnité ne serait due si le bénéficiaire avait la possibilité de faire valoir ses droits au titre du régime de retraite supplémentaire, dans les 6 mois de la cessation de ses fonctions.

Le montant initial de l'indemnité serait égal, pour M. Henri de Castries, à 19 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions. Le montant initial de l'indemnité serait augmenté d'un mois supplémentaire par nouvelle année d'ancienneté, sans pouvoir au total excéder 24 mois.

Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective, par M. Henri de Castries, à son contrat de travail. Sa durée est celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, soit le 30 avril 2010, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs.

Avec M. Denis Duverne (Directeur Général Délégué)

Nature, objet et modalités :

Le Conseil de Surveillance d'AXA, lors de sa séance du 17 février 2010, a pris acte de la décision de M. Denis Duverne de renoncer à son contrat de travail avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 appelée à statuer sur le changement du mode de gouvernance d'AXA par l'adoption d'une structure à Conseil d'Administration dans laquelle M. Duverne exercerait les fonctions de Directeur Général Délégué.

Le Conseil de Surveillance a souhaité s'assurer que la renonciation de M. Duverne à son contrat de travail, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, n'aurait pas pour effet de remettre en cause ses droits en termes de protection sociale. En conséquence, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- Le Conseil de Surveillance a autorisé la Société à prendre les engagements nécessaires afin que M. Denis Duverne puisse continuer à bénéficier, en sa qualité de dirigeant mandataire social, de régimes de protection sociale (frais de santé, prévoyance, retraite…) identiques ou similaires à ceux applicables aux cadres de direction salariés du Groupe AXA en France, notamment par une modification des contrats collectifs Groupe de prévoyance et de frais de santé ;
- Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution à M. Duverne d'une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social d'un montant équivalent à celle prévue par l'accord collectif de 1993 relatif aux cadres de direction des sociétés d'assurance qui lui était précédemment applicable au titre de sa fonction salariée, mais soumise à conditions de performance conformément aux recommandations AFEP/MEDEF.

Les conditions d'octroi de cette indemnité et ses modalités de calcul seraient identiques à celles définies pour M. Henri de Castries excepté sur le montant initial de l'indemnité qui serait égal pour M. Denis Duverne à 12 mois de sa rémunération moyenne (fixe et variable) perçue au cours des 24 derniers mois précédant la cessation de ses fonctions.

Ces engagements d'indemnisation sont en vigueur depuis la renonciation effective, par M. Denis Duverne, à son contrat de travail. Sa durée est celle du mandat social en cours du bénéficiaire à la date de son entrée en vigueur, soit le 30 avril 2010, ainsi que de ses éventuels renouvellements successifs.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Pierre Coll – Michel Laforce	Philippe Castagnac - Gilles Magnan

2.4 LA COTATION

Marchés

Le principal marché de négociation des actions de la Société est le Compartiment A d'Euronext Paris. Depuis le retrait de la cote des ADS (*American Depositary Shares*, qui représentent chacune une action de la Société) au New York Stock Exchange, intervenu le 26 mars 2010, les ADS sont négociées sur le marché de gré à gré américain (OTC) et sont cotées sur la plateforme OTC QX sous le symbole AXAHY.

NÉGOCIATION SUR EURONEXT PARIS

Les négociations officielles des titres cotés sur Euronext Paris, en ce compris les actions de la Société, sont réalisées par des sociétés de bourse françaises et ont lieu en continu chaque jour ouvré à Paris entre 9h00 et 17h30 (heure de Paris), avec une fixation du prix de clôture à 17h35.

En France, les actions de la Société font partie du principal indice publié par Euronext Paris (l'indice « CAC 40 »). Les actions de la Société font également partie d'Euronext 100, indice représentant les principales sociétés d'Euronext au regard de leur capitalisation boursière et de l'EURO STOXX 50, indice composé des 50 titres dont la capitalisation boursière est la plus importante et qui sont les plus échangés au sein de la zone euro. En outre, les actions de la Société sont intégrées à l'EURO STOXX Insurance, indice des titres liés à l'assurance pour les sociétés de la zone euro, et à l'EURO STOXX Sustainability 40, indice qui regroupe les grandes sociétés de la zone euro leaders selon des critères d'engagement à long terme en faveur de l'environnement, la société et la gouvernance.

Le tableau ci-dessous indique, pour les périodes mentionnées, les cours les plus hauts et les plus bas (cours en séance) enregistrés en euros pour les actions de la Société cotées sur Euronext Paris :

Période calendaire	Plus haut cours en séance (En euros)	Plus bas cours en séance (En euros)
2011		
Troisième trimestre	15,935	7,880
Quatrième trimestre	12,650	8,500
2012		
Premier trimestre	13,250	9,392
Deuxième trimestre	12,585	8,650
Troisième trimestre	13,080	8,760
Quatrième trimestre	13,535	11,355
Annuel	13,535	8,650
2012 et 2013		
Août 2012	11,950	9,310
Septembre 2012	13,080	11,400
Octobre 2012	12,820	11,355
Novembre 2012	12,740	11,435
Décembre 2012	13,535	12,605
Janvier 2013	13,950	13,165
Février 2013	14,105	12,900

3 CADRE RÉGLEMENTAIRE, FACTEURS DE RISQUE

Risques de marché et informations liées

3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE 140

3.2 FACTEURS DE RISQUE 143

3.3 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX FACTEURS DE RISQUE 156

L'organisation et les missions du *Risk Management* 156
Risques de marché 159
Risques de crédit 166
Risques d'assurance 170
Risques opérationnels 173

3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

AXA exerce des activités réglementées au niveau mondial au travers de nombreuses filiales opérationnelles. Les principales activités du Groupe, que sont l'assurance et la gestion d'actifs, sont soumises à des réglementations strictes et à un contrôle rigoureux dans chacun des États dans lesquels le Groupe est présent. AXA SA, la société holding de tête du Groupe AXA, est également soumise à une réglementation stricte en raison, d'une part, de sa cotation sur le marché NYSE Euronext Paris et, d'autre part, de sa participation dans de nombreuses filiales d'assurance ou de gestion d'actifs dont l'activité est réglementée. Le siège du Groupe étant situé à Paris (France), son activité est encadrée, dans une large mesure, par les directives européennes et par la réglementation française interne. En France, les principales autorités de contrôle et de régulation du Groupe AXA sont l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), autorité de régulation des marchés financiers français, et l'Autorité de contrôle prudentiel (« ACP »), principale autorité de régulation en matière d'assurance en France.

OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Général

Si la portée et la nature des réglementations diffèrent d'un pays à l'autre, la plupart des États dans lesquels les filiales d'assurance d'AXA exercent leurs activités appliquent des lois et réglementations qui régissent les pratiques de distribution, les normes de solvabilité, le niveau des fonds propres et des réserves, la concentration et le type d'investissements autorisés, la conduite de l'activité, l'attribution des licences aux agents, l'agrément des formulaires de polices d'assurance et, pour certains types de produits d'assurance, l'agrément des différents taux. Dans certains pays, la réglementation limite les commissions sur les ventes de produits d'assurance ainsi que les dépenses de marketing qui peuvent être engagées par l'assureur. Généralement, les assureurs sont tenus de déposer des états financiers annuels détaillés auprès de leur autorité de régulation dans chaque État où ils exercent leurs activités. Ces autorités peuvent effectuer des examens réguliers ou inopinés des activités et des comptes des assureurs et peuvent leur demander des informations supplémentaires. Certains États exigent de la part des sociétés holding contrôlant un assureur agréé leur enregistrement ainsi que la production de rapports périodiques, mentionnant généralement la personne morale contrôlant la compagnie d'assurance et les autres sociétés apparentées, l'agrément des opérations intervenues entre l'assureur et ses sociétés apparentées telles que les transferts d'actifs et les paiements de dividendes intragroupes effectués par la compagnie d'assurance. D'une manière générale, ces dispositions visent à protéger les intérêts des assurés plus que ceux des actionnaires.

Obligations en matière de capital réglementaire et solvabilité

Les filiales de la Société exerçant une activité dans le domaine de l'assurance sont soumises aux exigences des différents régulateurs locaux en termes de capital réglementaire. Ces dispositions ont pour objet l'adéquation des fonds propres ainsi que la protection des assurés. Les exigences en termes de fonds propres des compagnies d'assurance dépendent généralement de la conception du produit, du volume des souscriptions, des actifs investis, des engagements, des réserves et des évolutions des marchés de capitaux, notamment au regard des taux d'intérêt et des marchés financiers, sous réserve de dispositions spécifiques applicables dans certains pays (en ce compris la définition des actifs admissibles et les méthodes de calcul). Ces exigences réglementaires sont susceptibles d'être durcies, éventuellement de façon significative, durant les périodes de fléchissement des marchés financiers et/ou en cas de baisse des taux d'intérêt, tels qu'elles ont pu être observées depuis 2008.

Le Groupe fait l'objet d'une supervision de l'ACP, qui a un pouvoir de surveillance étendu, notamment pour examiner la marge de solvabilité du Groupe. Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises issues de la directive européenne « Solvabilité I », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité consolidée correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société et le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2012, la marge de solvabilité consolidée était de 233 %, restant donc à un niveau supérieur par rapport à l'exercice 2011 (marge de solvabilité consolidée de 188 %).

Au cours de ces dernières années, la Commission européenne (la « Commission »), conjointement avec les États membres, a procédé à un examen de fond des exigences en matière de capital réglementaire dans le secteur de l'assurance (le projet « Solvabilité II »). L'objectif de Solvabilité II, dont l'entrée en vigueur est prochainement prévue, était d'établir un régime de solvabilité qui aurait été mieux adapté aux risques encourus par les assureurs, et aurait construit un système commun à tous les membres de l'Union européenne. La nouvelle approche s'appuiera sur trois piliers : (1) le Pilier 1 recouvre les exigences quantitatives de capitaux propres, les règles d'évaluation des actifs et passifs ainsi que les exigences de capital, (2) le Pilier 2 recouvre les exigences relatives à la gouvernance et au management des risques encourus par les assureurs ainsi que la supervision effective des assureurs et notamment l'exigence pour les assureurs de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment* – ORSA) et d'en communiquer les résultats à l'autorité de contrôle dans le cadre du processus de contrôle prudentiel et (3) le Pilier 3 concerne les exigences en termes de

reporting et de transparence. Cette approche couvrira, entre autres, les évaluations, le traitement des groupes d'assurance, la définition du capital et le niveau global des exigences en termes de capital. L'un des principaux aspects de Solvabilité II consisterait à rapprocher les méthodes d'évaluation des risques et les exigences de capital des méthodes de capital économique et autoriserait le Groupe à utiliser ses modèles internes relatifs au calcul du capital économique, une fois validés par l'autorité de contrôle principale d'AXA (l'ACP) afin d'obtenir une meilleure compréhension des risques et une gestion de ces risques appropriée.

À ce stade, d'importantes incertitudes subsistent concernant certaines modalités d'application devant être adoptées. Malgré la participation active d'AXA, en sa qualité de membre d'organismes et associations professionnelles, aux différents processus de consultation, il existe un risque persistant que les mesures finales adoptées s'éloignent de l'objectif initial de la directive (à savoir, fixer un cadre économique) et aboutissent à des principes plus gouvernés par la prudence qui pourraient avoir des conséquences négatives pour le Groupe de plusieurs manières et notamment en imposant potentiellement une augmentation significative des exigences de capital requis pour soutenir les activités actuelles. En outre, la manière dont Solvabilité II sera appliquée aux groupes internationaux est encore incertaine et le risque d'une transposition anticipée (risque d'entrée en vigueur progressive (*phasing in*)) et une fois entrée en vigueur, ou même avant cette date, d'une transposition non homogène par les différents États européens pourrait entraîner un désavantage concurrentiel pour AXA par rapport aux autres groupes financiers européens ou non européens. À ce stade, nous ne pouvons prévoir si et/ou comment ces incertitudes seront résolues et leur impact potentiel sur le secteur de l'assurance en général ou notre situation financière ou notre résultat net en particulier.

Même si le Groupe considère être en mesure d'obtenir l'accord de l'ACP pour l'utilisation de ses modèles internes de capital économique dans les délais impartis, les discussions avec l'ACP sont toujours en cours. Il subsiste dès lors un risque que l'ACP n'approuve pas ces modèles ou ne les approuve pas dans les délais impartis et/ou impose des conditions ou exige des modifications qui auraient de nombreuses conséquences significatives pour le Groupe, notamment une hausse du niveau de capital requis.

GESTION D'ACTIFS

AllianceBernstein et AXA Investment Managers sont soumises à une réglementation stricte dans les nombreux pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Ces réglementations sont en général destinées à préserver les actifs de leurs clients et à assurer la qualité de l'information relative aux rendements des investissements, aux caractéristiques de risque des actifs investis dans différents fonds, à la pertinence des investissements par rapport aux objectifs d'investissement initiaux du client et à sa sensibilité au risque, ainsi qu'à l'identité et aux qualifications du gestionnaire d'investissement. En général, ces réglementations accordent aux autorités de contrôle des pouvoirs administratifs étendus, dont celui de limiter ou de restreindre la poursuite de l'activité en cas de non-respect de ces lois et règlements. Les sanctions qui peuvent être imposées sont notamment la mise à pied de certains employés, des restrictions d'activité pendant des périodes déterminées, la révocation de l'agrément de conseiller d'investissement ainsi que des interdictions diverses et amendes.

Bien que la pleine mesure de l'impact de ces règles ne pourra être évaluée que lorsque les mesures d'application seront adoptées, elles pourraient avoir un impact significatif sur l'activité réglementée de gestion d'actifs d'AXA.

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES OU RÉGLEMENTAIRES SIGNIFICATIVES RÉCENTES

Rémunération des dirigeants

Depuis 2008, un certain nombre de recommandations ont été émises notamment par le *Financial Stability Board* (« FSB ») (le Conseil de Stabilité Financière) et d'autres organismes de régulation concernant les pratiques de rémunération des cadres dirigeants des institutions financières. Certaines de ces recommandations ont été intégrées à des lois et règlements, d'autres constituent simplement à ce jour des règles de bonne conduite.

En 2009, le FSB a publié des standards de mise en œuvre de ses principes en matière de rémunération (*Principles of Sound Compensation Practices*). Parmi les sujets traités dans ces standards et principes se trouvent de nombreux mécanismes (incluant des exigences minimales en matière de paiement différé de bonus en espèces, la mise place de plans de rémunération en actions de long terme plutôt qu'en espèces, de périodes d'acquisition ou de différé minimales, ou encore de critères de performance conditionnant l'acquisition de rémunérations de long terme) destinés à assurer un équilibre des intérêts entre (i) les cadres dirigeants et certains employés (tels que les traders) qui peuvent potentiellement avoir un impact significatif sur la nature et la durée des risques encourus, (ii) la Société et (iii) les actionnaires.

Ces principes et standards sont reflétés dans un certain nombre d'initiatives législatives et réglementaires qui ont été adoptés au cours des deux dernières années dans des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Ces restrictions sont généralement destinées au secteur bancaire et ne s'appliquent pas au Groupe de manière uniforme à travers toutes les juridictions dans lesquelles il exerce ses activités. Cependant, le Groupe a choisi de suivre ces standards et principes dans la définition de sa politique globale de rémunération des cadres dirigeants et examine régulièrement ses pratiques au regard de ces standards et des exigences légales et réglementaires. L'application inégale de ces principes et standards aux différents acteurs du secteur financier (tels que les banques, les sociétés d'assurance, gestionnaires d'actifs, fonds de *private equity*, fonds spéculatifs, etc.) ainsi que dans les différentes juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités soulève des problèmes concurrentiels pour le Groupe, notamment s'agissant de notre capacité à recruter et retenir les meilleurs talents.

Évolution des normes comptables

La comptabilisation des passifs et actifs relatifs aux assurés s'effectue conformément à la norme IFRS 4 – Phase 1 qui permet de manière générale de continuer à appliquer les règles comptables en vigueur préalablement au passage aux normes IFRS. En mai 2007, l'IASB a publié un document de travail, puis un Exposé-Sondage en juillet 2010 afin de définir les principes qui seraient applicables dans le cadre de la norme IFRS 4 – Phase 2. Un nouvel Exposé-Sondage est attendu en 2013. En effet, fin février 2013, l'IASB a décidé de lancer le processus de soumission au vote du prochain Exposé-Sondage relatif aux contrats d'assurance. La nouvelle norme IFRS 4 – Phase 2 pourrait affecter de manière significative les passifs liés aux contrats d'assurance et les actifs liés, au jour de sa première application, laquelle n'est pas prévue avant 2018.

Désignation en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« *Global Systemic Insurer* »)

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise quant aux groupes qui seront désignés comme assureurs revêtant une importance systémique globale, la Direction estime qu'il est fort probable que le Groupe AXA figure parmi ces groupes. Ces désignations devraient être effectuées et publiées en avril 2013. Les implications d'une telle désignation ne sont, à ce stade, pas encore précises. Toutefois, la Direction pense que les projets de mesures publiées par l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance en octobre 2012 donnent des indications sur ses conséquences potentielles et notamment (1) la nécessité de constituer des capitaux additionnels pour les activités perçues comme non traditionnelles ou ne relevant pas du domaine de l'assurance, (2) une surveillance réglementaire plus importante des holdings, (3) de nombreuses mesures permettant de promouvoir l'autonomie structurelle des sociétés au sein des groupes et de réduire la dépendance intra-groupe, et (4) plus généralement, une surveillance accrue de ces assureurs (dont une obligation de préparer des plans de redressement) entraînant de nouvelles obligations de *reporting* et de mise en conformité (ainsi que des coûts). Si elles sont mises en œuvre, ces mesures pourraient avoir des implications considérables pour le Groupe AXA en termes de règlementation et de compétitivité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter au paragraphe « La désignation du Groupe AXA en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« *Global Systemic Insurer* ») pourrait avoir un impact important sur nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital, notre capacité à développer le Groupe à travers des acquisitions ainsi que notre compétitivité » de la Section 3.2 « Facteurs de risques » du présent Rapport Annuel.

Enfin, la Direction pense que l'environnement réglementaire en matière d'assurance et de marchés financiers continuera à évoluer en 2013 et au-delà, et engendrera de nouvelles initiatives législatives et réglementaires relatives, notamment, à la revue par la Commission Européenne de la Directive sur l'intermédiation en assurance (IMD) et la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID) ou encore la mise en œuvre de la Directive concernant les infrastructures de marché européennes (EMIR).

3.2 FACTEURS DE RISQUE

Nous attirons votre attention sur les risques décrits ci-après. Ces risques sont susceptibles d'affecter de manière significative nos activités, notre résultat net consolidé ou notre situation financière, d'entraîner une baisse importante du cours de l'action AXA ou de nos ADS (*American Depositary Shares*) ou d'entraîner un écart important entre les résultats obtenus et nos prévisions ou les résultats figurant dans les projections faites par la Société ou en son nom. La description des risques qui suit n'est pas limitative. En outre, d'autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou que nous pouvons aujourd'hui considérer comme mineurs pourraient dans le futur affecter de manière significative notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé ou nos flux de trésorerie.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature de nos activités et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel nous exerçons ces activités. Compte tenu des multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, la Direction n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact avec un quelconque degré de précision. Il a néanmoins été mis en place de nombreux processus de gestion des risques ainsi que des procédures et contrôles afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles de risques sont détaillés dans la Section 3.3 de ce Rapport Annuel qui complète la présente Section 3.2. Si les risques décrits dans cette Section 3.2 entraînent des conséquences financières quantifiables et/ou un éventuel passif significatif, ces conséquences financières et/ou éventuels passifs sont reflétés dans les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes comptables IFRS applicables. Dans la présente Section 3.2, la Direction a adopté une présentation des risques en fonction de leur priorité à travers quatre catégories et au sein de chacune de ces catégories (de la priorité la plus haute à la priorité la plus faible). Cette présentation a pour objectif de refléter la vision actuelle de la Direction sur les conséquences potentielles de chaque risque pour le Groupe AXA. Bien que la Direction affecte d'importantes ressources à la gestion des risques de façon permanente telle que décrite dans la Section 3.3 de ce Rapport Annuel, les activités de gestion des risques du Groupe, à l'instar de tout système de contrôle, sont sujettes à des limites qui leur sont inhérentes et ne peuvent fournir de certitude absolue ni prémunir le Groupe contre tous les risques décrits dans cette Section 3.2 ou les pertes susceptibles d'être causées par ces risques.

RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS FINANCIERS, À LA SOLIDITÉ DE NOTRE NOTATION FINANCIÈRE, À NOTRE SITUATION FINANCIÈRE, À LA VALORISATION DE NOS ACTIFS ET AUTRES ASPECTS LIÉS

Le maintien des conditions difficiles des marchés financiers mondiaux et de l'économie ainsi que les incertitudes liées à la dette de certains États et à l'Euro sont susceptibles d'affecter significativement et de manière négative notre activité et notre rentabilité, ces conditions étant susceptibles de perdurer

Notre résultat net consolidé est affecté de façon importante par les conditions des marchés financiers mondiaux et de l'économie en général. Nous avons été touchés par la crise financière et ses répercussions depuis 2008. Une large variété de facteurs comprenant des incertitudes concernant la solvabilité de certains émetteurs souverains, en particulier en Europe, la sortie potentielle de certains pays européens de la zone Euro et/ou le remplacement de l'Euro par une ou d'autres monnaies de manière successive, la disponibilité et le coût du crédit, la stabilité et la solvabilité des institutions financières et des autres sociétés, le risque d'inflation future et de déflation sur certains marchés, les variations des coûts de l'énergie ainsi que les tensions géopolitiques, a entraîné une volatilité accrue des marchés financiers (dont les opérations de change et les taux d'intérêt) et des prévisions de croissance pessimistes de l'économie en général ont impacté de manière négative la confiance des ménages et des entreprises ainsi que les dépenses dans de nombreux pays où nous exerçons nos activités.

Depuis juin 2011, un certain nombre d'états européens et plusieurs institutions financières majeures (dont AXA) ont vu leur note dégradée par des agences de notation du fait de l'incertitude continue issue de la crise de la dette européenne et concernant le futur de l'Euro. En cas de défaut ou d'événement similaire d'un émetteur souverain, certaines institutions financières pourraient subir des pertes importantes nécessitant du capital additionnel potentiellement indisponible, ou subir de nouvelles dégradations dans leurs notes de crédit et/ou encore être confrontées à des incertitudes liées à leur solvabilité, qui pourraient, à terme, impacter de manière négative la perception du public sur la stabilité et la capacité d'endettement d'institutions financières et du secteur financier en général et de nouveau affecter la confiance des ménages et leurs dépenses.

Ces événements, ainsi que la volatilité continue des marchés, ont, et pourraient toujours avoir, un effet défavorable important sur nos revenus et résultats d'opérations en partie du fait de notre important portefeuille d'investissement. Notre revenu de placement est un facteur important de notre rentabilité et les ventes de produits d'assurance et de Gestion d'actifs (ainsi que le niveau de non-renouvellement et de rachat des polices) dépendent de la performance des marchés financiers, des comportements et de la confiance des clients ainsi que d'autres facteurs liés à ceux-ci.

Notre capacité à réaliser un bénéfice sur des produits d'assurance et d'investissement, notamment des produits à rendement fixe et garanti, dépend en partie des retours sur investissements qui soutiennent nos engagements. La valeur de certains investissements peut varier de manière significative en fonction des conditions précitées. Certains types de produits d'assurance et d'investissement que nous proposons nous exposent aux risques liés aux fluctuations des marchés financiers, notamment certains types de produits variables ou sensibles à la variation des taux, tels que les produits à annuités fixes ou variables, ou certains produits à taux garantis ou à rémunération garantie qui ne varient pas systématiquement en fonction des taux d'intérêt du marché ou des retours sur investissement des actifs sous-jacents. Bien que nous utilisions des mécanismes de couverture afin de maîtriser notre exposition à certaines de ces garanties, tous les risques ne peuvent être effectivement couverts et l'accroissement de la volatilité des marchés financiers ainsi que le comportement imprévisible des détenteurs de polices sont susceptibles d'augmenter ces coûts de couverture et d'affecter sensiblement notre capacité à couvrir certains de ces risques, ce qui pourrait ainsi nuire à notre rentabilité. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques liés à la structure du Groupe, au périmètre et à la nature de notre activité, à l'environnement dans lequel nous opérons et aux produits que nous offrons – Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière ».

Des facteurs comme le niveau de consommation des ménages, d'investissement des entreprises, des dépenses publiques, la réglementation, la volatilité et la croissance des marchés de capitaux et l'inflation affectent l'environnement économique en général et, en dernier ressort, le niveau et la rentabilité de nos activités. Dans un contexte de ralentissement de la croissance économique marqué par une augmentation du chômage, une baisse des revenus des familles, une chute des bénéfices des entreprises, un recul de l'investissement et une diminution de la consommation des ménages, la demande de nos produits financiers et de nos produits d'assurance peut être affectée sensiblement. En outre, nous pouvons subir un risque accru de non-renouvellements et de rachats de certains types de polices, un taux moins important que prévu de rachats de contrats sur d'autres produits tels que certaines rentes variables offrant des garanties « dans la monnaie » et nos assurés pourraient décider de différer le paiement de leurs primes ou d'arrêter tout paiement. Ces évolutions pourraient impacter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Des conditions défavorables sur les marchés de capitaux et de crédit peuvent affecter de manière significative notre capacité à satisfaire nos besoins de liquidité, notre accès au capital ainsi que le coût du capital

Les marchés de capitaux et de crédit continuent à subir une volatilité et des perturbations qui ont sévèrement limité la disponibilité de liquidités additionnelles sur les marchés et la capacité d'emprunt par la plupart des émetteurs, dont AXA.

Nous avons besoin de liquidités pour couvrir nos charges d'exploitation (incluant les sinistres et les rachats de police), le paiement des intérêts de notre dette ainsi que des dividendes et pour refinancer certaines dettes arrivant à maturité et autres obligations. En outre, nous avons besoin de liquidités pour certaines opérations dérivées auxquelles nous participons et qui nous contraignent à garantir les encours par des comptes de dépôt de garantie et/ou nous assujettissent à des appels de marge dans certaines circonstances. Une liquidité insuffisante et/ou une restriction de l'accès au financement prolongé peut affecter de manière significative notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière consolidée. Les principales sources de nos liquidités sont les primes d'assurances, les produits à annuités, les fonds de réserves, les commissions de gestion d'actifs, les flux de trésorerie générés par nos actifs investis ainsi que par la trésorerie et autres disponibilités équivalentes de notre bilan. Les autres sources de liquidités dans un contexte de fonctionnement normal des marchés comprennent également une gamme d'instruments à court et à long terme, incluant des contrats de rachat, des effets de commerce, des lignes de crédit confirmées, de la dette à moyen et à long terme, des titres de dettes subordonnées junior, des titres de capital et des actions.

Dans l'hypothèse où nos ressources actuelles ne permettraient pas de satisfaire nos besoins, nous devrions rechercher des moyens de financement alternatifs. La disponibilité des moyens de financement alternatifs dépendra de nombreux facteurs comme les conditions de marché, le volume d'échanges, la disponibilité générale de crédit pour les institutions financières, de notre notation financière et de notre capacité d'emprunt, tout comme de la possibilité que les clients et les prêteurs puissent développer une perception négative sur nos perspectives financières à court et à long terme si nous subissons des pertes d'investissement importantes ou si le niveau de notre activité diminue en raison du ralentissement économique. De la même manière, notre accès au financement peut être menacé si les autorités de régulation ou les agences de notation prennent des mesures défavorables à notre encontre. Alors que la Direction a mis en place un plan de gestion des risques de liquidité qui inclut une surveillance active de la position de liquidité du Groupe, ainsi que des plans d'urgence pour obtenir des disponibilités, si les sources internes de financement s'avèrent insuffisantes ou si les exigences de liquidité évoluent impliquant des disponibilités supplémentaires, nous ne serons peut-être pas capables d'obtenir des financements à des conditions plus ou moins favorables.

Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales exerçant une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'évolution de l'interprétation de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état de nos liquidités, notre notation de crédit, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Au niveau consolidé du Groupe et conformément aux exigences françaises « Solvabilité I », la Société est tenue de calculer une marge de solvabilité correspondant au ratio entre le total du capital disponible de la Société et le capital réglementaire requis. Selon la réglementation française applicable, la Société doit maintenir sa marge de solvabilité consolidée à un minimum de 100 %. Au 31 décembre 2012, la marge de solvabilité consolidée de la Société était de 233 % (déduction faite de la distribution d'un dividende de 0,72 euro par action tel que proposé au titre de l'exercice 2012) représentant un capital excédentaire de 32 milliards d'euros : un capital requis [(1)] de 24 milliards d'euros pour un capital disponible [(2)] de 56 milliards d'euros. La marge de solvabilité de la Société est sensible aux conditions des marchés de capitaux (en ce compris le niveau des taux d'intérêts, le marché des actions et l'impact des opérations de change) ainsi qu'à une variété d'autres facteurs.

Dans un souci de respect de la réglementation en vigueur et afin de s'assurer que la Société et ses filiales exercent leurs activités dans un environnement concurrentiel approprié, la Direction surveille de façon régulière la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau de fonds propres de ses filiales exerçant une activité d'assurance. Les régulateurs des activités d'assurance disposent généralement d'un large pouvoir d'interprétation pour l'application et la mise en œuvre des règles applicables en matière de solvabilité et de capital réglementaire. Une forte volatilité des marchés financiers, telle qu'observée ces dernières années, pourrait conduire les régulateurs à adopter une interprétation plus restrictive des textes. Les autorités disposent notamment de moyens d'actions à l'encontre des compagnies d'assurance dont les fonds propres ne seraient pas en adéquation avec les exigences réglementaires ; elles peuvent notamment imposer des exigences supplémentaires sur les réserves nécessaires pour couvrir certains risques, renforcer les exigences en matière de liquidité, imposer des décotes plus importantes, des marges de sécurité sur certains actifs ou catégories d'actifs, des méthodes de calcul plus conservatrices, ou prendre d'autres mesures similaires qui seraient de nature à augmenter de façon significative les exigences en matière de fonds propres.

Dans l'hypothèse où les fonds propres de la Société et/ou une de ses filiales viendraient à descendre en deçà des exigences réglementaires, les régulateurs des activités d'assurance disposent de moyens d'actions importants. À titre d'exemple, ils peuvent restreindre ou interdire la conclusion de nouveaux contrats, interdire la distribution de dividendes et/ou, dans les cas les plus graves, requérir l'ouverture d'une procédure de redressement ou d'insolvabilité. Par ailleurs, dès lors que les filiales ne maintiendraient pas un niveau de fonds propres adéquat au regard des exigences réglementaires et/ou de leurs positions concurrentielles, la Société pourrait être amenée à les soutenir financièrement, ce qui est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'état de ses liquidités, son résultat net consolidé et sa situation financière. Les restrictions réglementaires qui limitent la capacité de la Société à transférer des surplus de capital au sein de ses filiales ou qui restreignent la fongibilité des ressources en capital du Groupe pourraient, en fonction de la nature et l'ampleur de ces restrictions, affecter de manière importante le capital des filiales opérationnelles de la Société, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur la Société ainsi que sur la perception de sa solidité financière. Des développements réglementaires additionnels relatifs aux exigences en capital, dont « Solvabilité II », pourraient entraîner des changements au sein du régime de solvabilité ainsi que du régime prudentiel du secteur de l'assurance. À ce stade, des incertitudes importantes subsistent concernant le calendrier ainsi que le résultat du processus de mise en œuvre de ces mesures et il est difficile de prévoir de quelle manière les réglementations issues de telles initiatives et propositions pourraient impacter le secteur de l'assurance en général ou notre résultat net consolidé, notre situation financière ou l'état de nos liquidités.

À l'occasion de leur évaluation de la solidité financière et de la qualité du crédit, les agences de notation prennent en compte la marge de solvabilité consolidée de la Société ainsi que le niveau du capital réglementaire des filiales exerçant des activités d'assurance. La modification des modélisations internes des agences de notation peut se traduire par une augmentation ou une diminution du capital requis pour maintenir une notation de crédit.

La Direction a mis en place divers plans de réserve conçus afin de garantir que, tant la marge de solvabilité de la Société que les exigences de fonds propres pesant sur les filiales qui exercent une activité d'assurance demeurent supérieures aux minima réglementaires et à un niveau permettant à la Société et à ses filiales de se positionner convenablement sur le plan concurrentiel. Ces plans de réserve incluent l'utilisation de la réassurance, la cession de portefeuilles d'investissement ou d'autres actifs, des mesures visant à limiter les difficultés de capital pour les affaires nouvelles ainsi que d'autres mesures. Néanmoins, dans la mesure où l'efficacité de ces plans de réserves ne peut être garantie, le fait que la Société et/ou une de ses filiales exerçant une activité d'assurance descendent

(1) À cet effet, le capital requis est calculé sur la base de formules intégrant divers facteurs tels que (i) pour les activités d'assurance vie et épargne : des pourcentages de provisions techniques (4 % quand le risque d'investissement est supporté par l'assureur et 1 % quand le risque d'investissement est supporté par le souscripteur) ajustés à un taux de rétention spécifique à chaque entité et augmenté d'un montant du capital exposé et (ii) pour les activités IARD : le résultat dont le montant est le plus élevé entre 23 % de la moyenne des coûts des sinistres ou 15 % du montant brut des primes comptabilisées ou acquises, dans les deux cas sous réserve de divers ajustements.

(2) À cet effet, le capital disponible représente (i) la valeur nette des actifs corporels soit les capitaux propres consolidés diminués des actifs incorporels (en ce compris les frais d'acquisition reportés), la dette perpétuelle et d'autres éléments, augmentée (ii) des obligations subordonnées, des plus-values latentes, des intérêts minoritaires et d'autres éléments.

en deçà du niveau de fonds propres adéquat en fonction de la réglementation ou des circonstances concurrentielles peut nuire à nos activités, à l'état des liquidités, à la notation de crédit, au résultat net consolidé ainsi qu'à notre situation financière.

La révision à la baisse des notations de notre capacité de règlement des sinistres et de notre solidité financière pourrait affecter défavorablement notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Les notations de capacité de règlement des sinistres et de solidité financière sont devenues des éléments de plus en plus importants pour déterminer la situation concurrentielle des compagnies d'assurance et autres institutions financières. Les agences de notation révisent de manière récurrente leurs notations et leurs méthodologies, et peuvent de ce fait modifier leur notation à tout moment. En conséquence, nos notations actuelles pourraient ne pas être maintenues à l'avenir. En février 2012, Moody's a réaffirmé la note Aa3 pour la qualité de crédit et la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance et la note A2 pour le risque de contrepartie de la Société, en leur assignant à chacune une perspective « négative ». Cette perspective « négative » reflète (i) la vision de Moody's selon laquelle les risques financiers liés à l'exposition opérationnelle et de marché à certaines banques ou certains pays européens affaiblis ont augmenté ainsi que (ii) ses prévisions de croissance économique faible et continue dans certains marchés stratégiques d'AXA. En septembre 2012, Fitch a confirmé la note AA- relative à la solidité financière des principales filiales d'AXA exerçant des activités d'assurance en leur assignant une perspective « négative ». Cette perspective « négative » reflète la vision de Fitch selon laquelle l'environnement actuel de taux d'intérêts bas pourrait remettre en cause la capacité du Groupe à engendrer des profits plus importants. En décembre 2012, Standard & Poor's a abaissé la note de solidité financière des principales entités opérationnelles du Groupe de AA- à A+ ainsi que la note de la qualité du crédit long terme d'AXA SA et AXA Financial, Inc. de A à A-, en leur assignant dans chaque cas une perspective « négative ».

Une révision à la baisse, même potentielle, des notations pourrait avoir des effets négatifs sur la Société tels que (i) la dégradation de notre situation concurrentielle, (ii) notre incapacité à distribuer de nouvelles polices d'assurance, (iii) l'augmentation des taux de rachat ou de résiliation des polices d'assurance existantes, (iv) l'augmentation du coût de réassurance, (v) notre incapacité à trouver des moyens de financement et/ou l'augmentation du coût de ces financements, (vi) la nécessité de constituer des garanties additionnelles pour certains contrats, (vii) l'impact négatif sur nos relations avec les créanciers ou les contreparties commerciales et/ou (viii) l'impact négatif significatif sur la confiance du public. Chacune de ces hypothèses pourrait avoir un impact négatif sur nos activités, notre niveau de liquidité, notre résultat net consolidé, nos revenus ainsi que sur notre situation financière.

Les conditions de marché, les modifications de nos principes comptables et/ou d'autres facteurs pourraient nuire à la valeur comptabilisée des écarts d'acquisition (*goodwill*), nous conduisant à accélérer l'amortissement des frais d'acquisition reportés (*Deferred Acquisition Cost* ou DAC), des valeurs de portefeuille (VBI) et autres actifs incorporels et/ou à réduire les actifs d'impôts différés ainsi que les actifs de participation aux bénéfices différée, ce qui pourrait nuire au résultat consolidé de nos opérations et à nos états financiers

Nos principes et méthodes comptables concernant les actifs incorporels (incluant le *goodwill*) sont décrits dans la Note 1.6. « Actifs incorporels » (avec un paragraphe 1.6.1. « Écart d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition ») et l'analyse du *goodwill* est décrite dans la Note 5 « Écarts d'acquisition » des États Financiers Consolidés 2012 inclus dans ce Rapport Annuel. L'évolution de l'activité et du marché peut affecter la valeur du *goodwill* comptabilisé dans notre bilan consolidé, nos schémas d'amortissement des DAC, VBI et autres actifs incorporels ainsi que la valorisation des actifs d'impôts différés et des actifs de participation aux bénéfices différée. En effet, la valeur de certaines de nos branches d'activités – en particulier nos activités d'assurance vie et d'épargne-retraite aux États-Unis – dépend directement de l'état des marchés financiers et de la continuité des performances opérationnelles. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Direction avait conclu qu'une réduction de 943 millions d'euros sur la valeur comptabilisée des écarts d'acquisition (*goodwill*), attribuable au portefeuille américain de produits « *Accumulator* » de type « Variable Annuity », était nécessaire.

Les pertes dues aux défaillances d'institutions financières, de réassureurs et/ou de tiers, incluant des défaillances potentielles de paiement de dettes souveraines ou des restructurations, à la dépréciation de nos actifs investis et pertes non réalisées, pourraient nuire à la valeur de nos investissements et réduire notre rentabilité

Les débiteurs d'AXA que ce soit en numéraire, en titres ou autres actifs, sont susceptibles de ne pas payer ou encore de ne pas respecter leurs engagements. Ces tiers incluent des émetteurs privés ou gouvernementaux (ou soutenus par un gouvernement) dont nous détenons des titres dans nos portefeuilles d'investissement (notamment des obligations d'états, des titres adossés à des crédits hypothécaires et à des actifs), des emprunteurs dans le cadre de crédits hypothécaires et d'autres prêts que nous consentons, des réassureurs auxquels nous avons cédé des risques d'assurance, des clients, des contreparties boursières (« *trading counterparties* »), des contreparties aux contrats de *swap* et autres dérivés, d'autres tiers incluant des intermédiaires et des courtiers, des banques

commerciales, des fonds de couverture et d'autres fonds d'investissement, des agents de compensation, bourses, chambres de compensation et autres institutions financières. De nombreuses transactions avec ces tiers nous exposent au risque de crédit dans l'hypothèse d'une défaillance de notre contrepartie.

Nous avons également conclu des accords avec des prestataires de services tiers en vue d'externaliser divers services dans le cadre des opérations quotidiennes de nos activités d'assurance et de gestion d'actifs (incluant la gestion des polices, les services de réclamation, la fixation des prix et d'autres services). Ces accords d'externalisation nous exposent à des risques opérationnels, financiers et de réputation dans une hypothèse de défaillance desdits prestataires de services. Nous ne pouvons en aucun cas garantir que de telles pertes ou dépréciations de la valeur comptable de ces actifs ne vont pas impacter sensiblement et de manière négative notre activité et notre résultat net consolidé.

Les accords de réassurance impliquent que d'autres assureurs ou réassureurs prennent en charge une part des pertes et coûts liés aux polices que nous délivrons. Toutefois, nous demeurons responsables de tous les risques réassurés en tant qu'assureur direct. En conséquence, la cession de nos accords de réassurance n'élimine pas notre obligation de payer les demandes d'indemnisation et nous sommes soumis au risque de crédit de nos réassureurs concernant notre possibilité de recouvrer des montants dus par ces derniers. Bien que nous évaluions périodiquement la situation financière de nos réassureurs afin de minimiser notre exposition à des pertes importantes due à leur insolvabilité, nos réassureurs pourraient devenir insolvables avant que leurs obligations financières deviennent exigibles. De récentes fusions et acquisitions ont augmenté la concentration du marché de la réassurance, ce qui a réduit le nombre de grands prestataires de réassurance. L'impossibilité de l'un quelconque de nos réassureurs de satisfaire ses obligations financières à notre égard pourrait avoir un impact négatif sur notre résultat net consolidé. Par ailleurs, la disponibilité, le montant et le coût de la réassurance dépendent des conditions de marché générales et peuvent varier de manière significative. Nous pourrions ne pas bénéficier de taux commerciaux de réassurance raisonnables dans le futur et toute baisse de nos montants de réassurance augmenterait notre risque de perte.

Notre valorisation de certains investissements peut inclure des méthodologies, des estimations et des hypothèses qui sont sujettes à des interprétations différentes et pouvant entraîner des variations dans l'évaluation des investissements qui peuvent affecter significativement de façon négative le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière

Nos principes et méthodes comptables relatifs à l'évaluation de nos investissements sont détaillés dans la Note 9.10. « Placements financiers comptabilisées en juste valeur » dans les États Financiers Consolidés pour l'année 2012 inclus dans le présent Rapport Annuel. La détermination des justes valeurs en l'absence de prix de marché est fondée sur une série de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 9.10. Certains de nos actifs investis pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou de données de marché identifiables, sont évalués en utilisant les modèles et méthodologies qui impliquent des estimations, des hypothèses et une appréciation importante de la Direction. Pendant les périodes de fortes perturbations des marchés telles celles que nous avons vécues au cours des dernières années, une plus large proportion de nos actifs investis pourra être évaluée en utilisant ces modèles et méthodologies en conséquence de transactions de marché moins fréquentes ou d'un manque de données de marchés identifiables relativement à certaines classes d'actifs qui étaient précédemment négociés activement sur des marchés liquides. Nous ne pouvons pas garantir que nos estimations sur la base de ces modèles ou méthodologies représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. L'utilisation des différents modèles, méthodologies et/ou hypothèses peut avoir un impact significatif sur le montant estimé de la juste valeur et peut influer négativement sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière.

La détermination du montant des provisions et des dépréciations repose dans certains cas de manière importante sur des appréciations de la Direction, particulièrement pour les instruments de dette, et peut affecter significativement notre résultat net consolidé ou notre situation financière

Nos principes et méthodes comptables relatifs à la détermination du montant des provisions et des dépréciations sont détaillés dans la Note 1.7.2. « Classification des instruments financiers » dans les États Financiers Consolidés au titre de l'année 2012 inclus dans ce Rapport Annuel. La détermination du montant des provisions et des dépréciations varie en fonction du type d'investissement et est fondée sur une évaluation périodique et des estimations des risques connus et inhérents à une classe d'actifs respective. De telles évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent et que de nouvelles informations sont disponibles. Concernant les dépréciations, la Direction prend en compte une large gamme de facteurs incluant ceux décrits dans la Note 1.7.2. et met en œuvre son meilleur jugement pour évaluer les causes d'une baisse dans l'estimation de la juste valeur des titres et les perspectives de récupération à court terme. Pour certaines classes d'actifs, particulièrement les instruments de dette, l'évaluation de la Direction repose sur une série d'hypothèses et d'estimations concernant les opérations de l'émetteur et ses revenus futurs potentiels. La Direction met à jour ses évaluations régulièrement et prend en compte les variations dans les provisions et les dépréciations conformément aux nouvelles évaluations. Nous ne pouvons pas garantir cependant que la Direction a correctement estimé le niveau des dépréciations et des provisions enregistrées dans nos états financiers, et que la nécessité de dépréciations supplémentaires et/ou de provisions pourraient affecter négativement le résultat consolidé de nos opérations ainsi que notre situation financière.

Les fluctuations des *spreads* de crédit et des taux d'intérêt peuvent nuire notamment à notre rentabilité

Notre exposition aux *spreads* de crédit est liée aux pratiques de marché et à la variation des flux de trésorerie associés à des changements des *spreads* de crédit. Un élargissement des *spreads* de crédit réduira généralement la valeur des produits à taux fixe que nous détenons (dont les dérivés pour lesquels nous sommes exposés à un risque de crédit) et augmentera notre revenu d'investissement associé à l'achat de nouveaux produits à taux fixes dans nos portefeuilles d'investissement. À l'inverse, un rétrécissement des *spreads* de crédit augmentera la valeur des produits à taux fixe que nous détenons et réduira nos revenus d'investissement liés à de nouveaux achats d'actions à taux fixe dans nos portefeuilles d'investissement.

Des changements dans les taux d'intérêt existants pourraient également avoir un impact négatif sur nos activités. Notre exposition aux risques de taux d'intérêt est principalement liée aux prix de marché et aux variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux d'intérêt. Des changements dans les taux d'intérêts pourraient affecter de manière négative la valeur de nos avoirs ainsi que notre capacité à réaliser des gains ou éviter des pertes liées à la vente de ces avoirs, tout ceci affectant *in fine* nos résultats.

En période de baisse des taux d'intérêt :

- les produits d'assurance vie et de rente peuvent être relativement plus attractifs pour les consommateurs du fait de garanties minimum sur ces produits. Cette attractivité engendre une augmentation des sommes dues au titre des primes sur les produits à prime variable et une augmentation du nombre de polices d'assurance et de rente reconduites d'une année à l'autre, générant des asymétries avec la duration du portefeuille d'obligations ;
- nous pourrions être contraints de modifier des clauses de garanties incluses dans les contrats d'assurance vie et de rente, du fait de l'importance accordée aux garanties par les assurés et de mettre à jour des hypothèses de rachat de contrats ; et
- le rendement des investissements est susceptible de baisser du fait d'une diminution des intérêts sur nos investissements à taux fixe.

À l'inverse, en période de hausse des taux :

- les rachats de polices d'assurance vie et de contrats à rente fixe peuvent augmenter, les assurés choisissant de renoncer à la protection conférée par une assurance au profit de rendements d'investissement plus élevés ;
- l'obtention de liquidités aux fins de respecter nos engagements suite à de tels rachats peut nous imposer de liquider des investissements à échéance fixe à un moment où les cours de ces actifs ne sont pas favorables, ce qui pourrait entraîner des pertes sur investissement et diminuer nos revenus nets ;
- une augmentation des rachats pourrait également conduire à un amortissement accéléré des frais d'acquisition reportés, ce qui réduirait nos revenus nets ;
- nos revenus de commissions pourraient diminuer du fait de la baisse de valeur des comptes de produits à annuités variables investis dans des fonds à revenus fixes ;
- il pourrait y avoir une baisse de la juste valeur de certaines valeurs mobilières à revenus fixes que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissements, entraînant une baisse des gains en capital non réalisés que nous pourrions obtenir, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre marge de solvabilité ainsi que nos revenus nets ; et
- nous pourrions être tenus, en tant qu'émetteur de valeurs mobilières, de payer des taux d'intérêts plus importants sur des titres de créance que nous émettons sur les marchés financiers de temps à autre afin de financer nos opérations, ce qui pourrait augmenter nos dépenses en intérêts et réduire notre résultat net d'opérations.

Les efforts que nous faisons pour atténuer les risques de taux d'intérêts concernent principalement le maintien d'un portefeuille d'investissement avec des maturités diversifiées qui ont une duration moyenne pondérée, approximativement égale à la duration de notre profil de flux de trésorerie liés à nos obligations estimées. Toutefois, notre estimation de notre profil de flux de trésorerie liée à nos obligations peut s'avérer imprécise et nous pouvons le cas échéant être contraints de liquider des investissements de manière prématurée et d'enregistrer une perte pour couvrir nos obligations. Alors même que nous prenons des mesures pour gérer les risques économiques liés à l'investissement dans un environnement de taux d'intérêts fluctuants, nous ne pourrons peut-être pas atténuer le risque de taux d'intérêt de nos actifs en rapport avec nos obligations.

La volatilité actuelle des taux d'intérêts et des *spreads* de crédit, pris individuellement ou avec les autres facteurs (tels que le manque de liquidité des marchés, les chutes des prix des titres de capital et le renforcement ou l'affaiblissement des monnaies étrangères face à l'Euro et/ou les réformes structurelles ou autres changements relatifs à l'Euro, la Zone Euro ou l'Union européenne), pourrait impacter significativement et de manière négative le résultat consolidé de nos opérations, notre situation financière ou les flux de trésorerie en raison des pertes réalisées, des dépréciations et des changements dans les positions de perte non réalisées.

Des fluctuations des taux de change peuvent affecter nos bénéfices

AXA publie ses comptes consolidés en euros. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, une part importante du chiffre d'affaires d'AXA généré par les primes d'assurance brutes et les services financiers ainsi que les profits d'AXA, et les demandes d'indemnité, était libellée en devises autres que l'euro, dont notamment le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais et le franc suisse. Les engagements d'AXA sont libellés soit en euros, soit dans d'autres devises, auquel cas ils sont alors soumis aux fluctuations des taux de change.

Alors qu'AXA cherche à maîtriser son exposition aux fluctuations des devises par des opérations de couverture, les variations des taux peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net consolidé d'AXA et ses flux de trésorerie. Par exemple, l'appréciation ou la dépréciation, en 2013 et au-delà, de l'euro par rapport au dollar américain et/ou certaines autres devises pourrait nuire aux résultats des opérations d'AXA ainsi qu'à la valeur de ses titres. En outre, les couvertures de changes utilisées par AXA pour gérer les risques de taux de change peuvent influer significativement sur son niveau de trésorerie.

Une augmentation continue du taux d'inflation sur nos principaux marchés pourrait avoir de multiples impacts sur AXA et avoir une influence négative sur notre activité, notre solvabilité et notre résultat net consolidé

Une augmentation de l'inflation, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation ou toute autre méthode, est un risque permanent sur certains de nos principaux marchés. Une augmentation constante des taux d'inflation sur ces marchés pourrait avoir de multiples impacts sur la Société et nuire à notre activité, à notre niveau de solvabilité ou encore à notre résultat net consolidé. Par exemple, une augmentation soutenue du taux d'inflation pourrait entraîner un accroissement des taux d'intérêt sur le marché et entrainer les conséquences mentionnées ci-dessus. Une augmentation significative et soutenue de l'inflation est également traditionnellement liée à une dépréciation des titres de capital et à une stagnation des performances des marchés actions en général. Un déclin soutenu des marchés actions pourrait (i) être à l'origine de lourdes charges pesant sur les titres de capital que nous détenons dans nos portefeuilles d'investissement et de la diminution des niveaux des plus-values latentes sur titres, ce qui réduirait notre revenu net et impacterait de manière négative notre niveau de solvabilité, (ii) impacter de manière négative les performances, les ventes futures et nos produits en Unités de Compte dont les actifs sous-jacents sont principalement investis en actions, et (iii) affecter la capacité de nos filiales spécialisées en gestion d'actifs à retenir et attirer des actifs sous gestion, ainsi que la valeur des actifs qu'elles gèrent, ce qui pourrait impacter négativement notre résultat net consolidé. En outre, en ce qui concerne certains risques liés aux assurances IARD souscrites par nos filiales d'assurances (en particulier les risques « *long-tail* »), une augmentation soutenue des taux d'inflation pourrait entraîner (i) une augmentation du montant réclamé au titre des déclarations de sinistre (*i.e.* montant définitif versé afin de régler la somme due au titre de la déclaration de sinistre, plusieurs années après la période de garantie ou après la survenance des événements à l'origine de la déclaration), accompagnée (ii) d'une sous-estimation, au moment de leur mise en place, des réserves correspondant à ces déclarations de sinistre, en raison de l'incapacité d'anticiper pleinement l'inflation et ses effets sur les montants effectivement versés aux assurés, et, en conséquence, (iii) un excédent significatif des versements réels par rapport aux réserves d'assurance constituées, ce qui nuirait à notre résultat net consolidé. Une incapacité à anticiper avec précision l'évolution à la hausse de l'inflation et à la répercuter dans les prévisions de prix de nos produits, pourrait également entraîner une sous-évaluation systématique des tarifs de nos produits, ce qui pourrait engendrer des pertes de souscription et aurait un effet négatif sur le résultat net consolidé.

Le Groupe dispose de protections contre le risque d'inflation, par le biais d'instruments financiers dont une partie de la valeur et/ou du rendement est liée à l'évolution de l'inflation (obligation indexée, swap d'inflation, etc.).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous reporter à la Section 3.3 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE, AU PÉRIMÈTRE ET À LA NATURE DE NOTRE ACTIVITÉ, À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL NOUS OPÉRONS ET AUX PRODUITS QUE NOUS OFFRONS

En tant que société holding, nous sommes dépendants de nos filiales pour couvrir nos charges d'exploitation et nos paiements de dividendes

Nos opérations d'assurance et de services financiers sont généralement mises en œuvre par des filiales directes et indirectes. En tant que société holding, nos principales sources de fonds sont les dividendes versés par les filiales, les fonds qui peuvent être mobilisés par l'émission d'obligations ou d'actions ainsi que par des emprunts bancaires ou autres.

Des restrictions légales et réglementaires peuvent limiter notre capacité à transférer librement des fonds à partir de ou vers toutes ou partie de nos filiales. En particulier, nos principales filiales d'assurance sont soumises à des restrictions quant aux paiements de dividendes distribués et aux remboursements de dettes qui peuvent nous être payés et être versés aux autres sociétés du Groupe. En outre, dans l'hypothèse où nous serions qualifiés de « systémiquement significatif » en vertu du *US Dodd-Frank Act* ou par les régulateurs européens dans le cadre d'initiatives réglementaires similaires, il est possible que le Conseil des Gouverneurs de la Réserve Fédérale américaine (la « Réserve Fédérale ») et/ou les autorités européennes imposent des restrictions similaires ou d'autres restrictions aux transferts de fonds qui pourraient affecter de manière négative la fongibilité de notre capital. Ces facteurs sont susceptibles d'impacter significativement le niveau de liquidités de la Société et sa capacité à distribuer des dividendes sur actions ordinaires. Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Section 1.4 « Trésorerie et financement du Groupe » et à la Partie 4 – Note 29.4. « Autres éléments : restrictions au transfert de dividendes des filiales à l'investisseur » du présent Rapport Annuel. Veuillez par ailleurs vous reporter aux paragraphes ci-dessus « Risques liés aux marchés financiers, à la solidité de notre notation financière, à notre situation financière, à la valorisation de nos actifs et autres aspects liés – Notre marge de solvabilité consolidée et les exigences de capital réglementaire pesant sur nos filiales exerçant une activité d'assurance sont susceptibles d'être touchées par des conditions défavorables sur les marchés de capitaux, l'évolution de l'interprétation de la réglementation et d'autres facteurs, pouvant avoir un effet négatif sur nos activités, l'état de nos liquidités, notre notation de crédit, notre résultat net consolidé et notre situation financière ».

Nos programmes de couverture peuvent se révéler inadaptés pour nous protéger contre l'accroissement de notre exposition ou des pertes que nous cherchons à atténuer ce qui peut influer négativement sur notre activité, notre résultat net consolidé et notre situation financière

Nous utilisons des instruments dérivés (parmi lesquels des contrats d'actions à terme (« *equity futures* »), des obligations du Trésor (« *treasury bond futures* »), des swaps de taux d'intérêts (« *interest rates swaps* ») ainsi que des options sur swaps (« *swaptions* »), des options sur actions (« *equity options* ») et des swaps de variance (« *variance swaps* »)) pour couvrir certains risques, mais pas tous les risques, en vertu des garanties que nous avons concédées à nos clients.

Parmi ces garanties figurent des GMDB (« *Guaranteed Minimum Death Benefits* »), des GMAB (« *Guaranteed Minimum Accumulation Benefits* »), des GMIB (« *Guaranteed Minimum Income Benefits* »), et/ou des GMWB (« *Withdrawal for Life benefits* »), disponibles dans nos séries « *Accumulator* » de produits d'annuités variables (« les garanties d'*Accumulator* »).

Sur une partie substantielle du portefeuille en place et pour toute nouvelle catégorie d'activité, ces instruments de couverture sont couplés avec des techniques d'atténuation du risque de volatilité (fonds de volatilité plafonnés (« *Capped Volatility Funds* ») ou programmes de transfert d'actifs (« *Asset Transfer Programs* »)). Ces mécanismes de rééquilibrage au sein des fonds à capital variable sont destinés à réduire les investissements des souscripteurs dans des actifs à hauts risques en période de hausse des investissements en actions ou de volatilité des taux d'intérêts afin de protéger les rendements de leur portefeuille.

Ces techniques de couverture visent à réduire l'impact économique des changements défavorables de certaines de nos expositions aux garanties d'*Accumulator* inhérents aux fluctuations des marchés de capitaux et d'instruments à taux fixe et aux autres facteurs. Dans certains cas, toutefois, il est possible que nous ne soyons pas capables d'appliquer ces techniques pour couvrir nos risques de manière efficace, comme souhaité ou envisagé, ou que nous choisissions de ne pas couvrir certains risques, en raison d'un manque de liquidité ou d'une taille trop réduite des marchés de dérivés concernés ou en raison de coûts de couverture trop élevés (résultant de conditions de marché défavorables ou d'autres facteurs), ou de la nature même du risque qui pourrait restreindre notre capacité de couverture ou encore pour d'autres raisons. Ceci pourrait entraîner des pertes plus importantes ainsi que des besoins en liquidités imprévus afin de garantir ou régler certaines transactions. Par ailleurs, des contreparties couvertes pourraient manquer à leurs obligations, ce qui pourrait entraîner des expositions à des risques non couverts ainsi que des pertes liées à des positions qui ne sont pas garanties. Notre programme de couverture est fondé sur des modèles utilisant des estimations chiffrées ainsi que des appréciations de la Direction, incluant, entre autres, la mortalité, les taux de rachat (*lapse rate*), les taux d'élection, les taux d'intérêt et de volatilité ainsi que la corrélation entre divers mouvements de marché. Notre programme de couverture pourrait évoluer avec le temps et la réalité pourrait être sensiblement différente par rapport à nos attentes, ce qui pourrait impacter de manière significative notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière.

Certains risques liés aux garanties d'*Accumulator* ou à des contrats et polices délivrées par AXA Equitable font l'objet de réassurances auprès d'AXA RE Arizona Company (« AXA RE Arizona »), une filiale détenue indirectement à 100 % par la Société, qui couvre certains risques par le biais des méthodes décrites ci-dessus. Cette réassurance assure à AXA Equitable des bénéfices issus de la gestion du capital dans la mesure où AXA RE Arizona maintient des avoirs suffisants dans un *trust* irrévocable (ou des lettres de crédit) pour assurer les pertes liées à ces engagements de réassurance. Le montant d'actifs devant être détenus dans le *trust* (et/ou le montant des lettres de crédit requises) fluctue en fonction des mouvements des marchés et des taux d'intérêts, la mortalité ainsi que le comportement des titulaires de polices d'assurance et peut dans certaines circonstances augmenter, ce qui pourrait impacter la liquidité d'AXA RE Arizona. Par ailleurs, compte tenu de ses programmes de couverture, AXA RE Arizona pourrait être contrainte de constituer des garanties et/ou des couvertures de règlement en espèces en cas de baisse de la juste valeur d'instruments spécifiques (qui pourrait intervenir, par exemple, en cas de hausse des taux d'intérêts ou des marchés d'actions) et AXA RE Arizona pourrait ne pas être en mesure de transférer des avoirs du *trust* pour satisfaire ces obligations. La Direction estime qu'AXA RE Arizona a la liquidité et les facilités de crédit suffisantes pour gérer une palette de scénarii de marchés ainsi qu'une augmentation de couverture mais il ne peut y avoir aucune certitude qu'AXA RE Arizona ait suffisamment de liquidités dans tous les cas de figure. Dans l'éventualité où AXA RE Arizona ne serait pas en mesure de constituer les garanties requises ou de régler ces couvertures en espèces à échéance, il pourrait être nécessaire de réduire la taille de son programme de couverture ce qui pourrait, à terme, avoir un impact sur sa capacité à tenir ses engagements au titre des dispositifs de réassurance ainsi que sur la capacité d'AXA Equitable à obtenir un crédit pour le capital réglementaire dans le cadre des dispositifs de réassurance.

La rentabilité de la gamme « *Accumulator* » avec des produits à annuités variables dépend entre autres, de la capacité d'AXA à couvrir de manière effective les garanties d'*Accumulator*. La Société a mis en place et poursuit un certain nombre d'initiatives, incluant une redéfinition et une révision du prix de certaines caractéristiques de nos produits, développées pour améliorer la rentabilité de ces produits et limiter les pertes de couverture futures sur les garanties d'*Accumulator.* Nous ne pouvons pas garantir toutefois que ces initiatives parviendront à satisfaire leurs objectifs ou que les produits redéfinis après la révision du prix continueront à attirer leurs marchés cibles ce qui, dans les deux cas, pourrait impacter significativement de manière négative l'activité, la situation concurrentielle, les résultats des opérations et la situation financière d'AXA.

Nous utilisons de nombreuses hypothèses pour déterminer le niveau approprié de réserves d'assurance, de frais d'acquisition reportés (DAC), de réserves pour avantages sociaux ainsi que pour calculer certains indicateurs largement utilisés dans le secteur tels que la valeur des affaires nouvelles (NBV) et l'*European Embedded Value* (EEV) des activités vie, épargne, retraite, qui impliquent un degré élevé d'appréciation de la part de la Direction ainsi que des prédictions sur un avenir par nature incertain. Si ces hypothèses se révélaient inexactes, cela pourrait avoir un impact défavorable sur le résultat net consolidé et/ou sur les indicateurs de performance, comme la NBV, qui pourraient nuire au cours de nos titres

La constitution de réserves, en ce compris l'impact des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, le test d'adéquation effectué sur les réserves constituées pour les polices d'assurance vie et la mise en place des DAC, NBV et EEV sont par essence des éléments incertains qui impliquent des hypothèses sur des facteurs tels le comportement de l'assuré (par exemple non-renouvellement, conservation, etc.), des décisions de justice, des changements dans la législation et la réglementation, des tendances sociales, économiques et démographiques, l'inflation, les retours sur investissement et, dans la branche assurance vie, des hypothèses quant à l'évolution de la mortalité et de la morbidité. Le recours à ces nombreuses hypothèses pourrait influer de manière significative sur les réserves et les dépenses de souscription ainsi que sur les DAC, la NBV et l'EEV. De plus, des réserves d'assurance pour des garanties minimum contenues dans certains de nos produits d'épargne-retraite, les équilibres DAC, EEV et NBV peuvent être affectés de manière significative par la situation des marchés financiers et des baisses importantes pourraient avoir un effet négatif sur le résultat consolidé de nos opérations et notre situation financière. En outre, certaines de ces prévisions ne sont pas linéaires. Bien qu'AXA ait adopté une approche « *market-consistent* » plus prudente que les méthodes traditionnelles de calcul des NBV et EEV, des changements dans les prévisions utilisées pour calculer ces indicateurs pourraient nuire de manière significative au niveau de nos NBV et/ou EEV. Par exemple, notre NBV est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et, en conséquence, une évolution défavorable des taux peut avoir un impact significatif sur notre NBV ainsi que sur le cours de nos titres.

Si les réserves constituées au titre des pertes dans nos branches IARD et assurance internationale s'avéraient insuffisantes, nos bénéfices s'en trouveraient affectés de manière défavorable

Conformément à la pratique du secteur et aux obligations comptables et réglementaires, nous constituons des réserves tant au titre des réclamations que des charges qui sont liées au règlement des réclamations de nos branches IARD et assurance internationale. À l'exception des rentes invalidité et des engagements inhérents aux accidents du travail qui sont réputés constituer des règlements structurés, les réserves pour sinistres ne sont pas réduites. Les réserves ne représentent pas une évaluation précise du passif correspondant, mais plutôt une estimation du montant des réclamations, à une date donnée, établie en fonction de techniques de projection actuarielle. Ces estimations de réserves sont des prévisions du coût probable du règlement et de la gestion ultime des réclamations, sur la base de l'évaluation que nous avons réalisée des faits et circonstances alors connus, de l'examen des profils historiques de règlement, d'estimations de tendances en matière de gravité et de fréquence des réclamations, de principes juridiques de responsabilité et d'autres facteurs.

La méthode d'estimation des réserves se fonde sur les informations les plus récentes disponibles au moment de la constitution des réserves initiales.

Nous surveillons en permanence l'adéquation des réserves constituées, en ce compris l'évolution des sinistres émergents, et les sinistres réels par comparaison aux hypothèses faites au moment de l'estimation des réserves brutes constituées. D'après les informations dont nous disposons actuellement, nous estimons que nos réserves sont suffisantes. Cependant, comme la constitution de réserves relève par définition d'un processus incertain faisant appel à des nombreuses estimations dont les impacts de tout changement législatif ou réglementaire ainsi que des changements dans les conditions économiques, rien ne permet de garantir que les pertes finales ne dépasseront pas de manière significative nos réserves et qu'elles n'auront pas un effet négatif important sur le résultat net consolidé. Pour de plus amples informations sur les réserves concernant les réclamations liées à l'amiante, vous pouvez vous reporter à la Section « Risques liés à l'amiante » dans la Note 14 aux « États Financiers Consolidés » d'AXA, incluse dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel.

Les demandes d'indemnisation dans nos branches vie, épargne, retraite pourraient ne pas être conformes aux hypothèses utilisées pour déterminer le prix de nos produits et établir le niveau de nos réserves, et pourraient avoir un impact négatif sur nos résultats

Dans nos branches vie, épargne, retraite, nos bénéfices dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre les demandes d'indemnisation et les hypothèses utilisées afin de déterminer les prix de nos produits et d'établir les charges au titre des obligations inhérentes aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques. AXA utilise son expérience et les données de la profession afin d'élaborer des estimations quant aux profits à venir au titre des polices d'assurance, en ce compris les informations utilisées afin de fixer les prix des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Rien ne permet toutefois de garantir que la réalité sera conforme à ces estimations et des risques émergents tels que des épidémies pourraient entraîner des pertes incohérentes par rapport à nos prix et nos hypothèses.

Si les prestations effectivement payées à nos assurés sont moins favorables que les hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour fixer les réserves sur prestations futures ou, si des événements ou tendances nous amènent à modifier les hypothèses sous-jacentes, il se peut que nous devions augmenter nos engagements, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur notre activité, notre résultat net ainsi que notre situation financière.

Le caractère cyclique de la branche IARD peut avoir un impact sur nos résultats

L'activité d'assurance IARD est cyclique. Bien que les cycles ne soient jamais identiques, l'expérience montre qu'ils ont une durée généralement comprise entre deux et six ans. Ces cycles alternent des périodes d'intense concurrence sur les prix en raison de capacités excessives des assureurs et des périodes de pénurie d'offre permettant d'appliquer des tarifs plus élevés, ces périodes se caractérisent par une volatilité importante des résultats et des pertes. Par le passé, les assureurs IARD ont connu d'importantes variations de leur résultat net consolidé en raison de situations instables et parfois imprévisibles, échappant à leur contrôle direct, comme par exemple le renforcement de la concurrence entre assureurs, la survenance à une fréquence inhabituelle d'événements catastrophiques, les niveaux de capacité des assureurs ainsi que la conjoncture économique générale. Cette situation pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires au cours de certains cycles dans l'hypothèse où nous déciderions de ne pas réduire les prix de nos produits IARD afin de maintenir notre rentabilité. Les effets de ce caractère cyclique, les modifications des attentes des clients en matière de tarifs, la fréquence ou la gravité des sinistres ainsi que d'autres événements ou facteurs préjudiciables affectant l'activité d'assurance IARD pourraient impacter défavorablement nos résultats ainsi que notre situation financière.

Au cours de ces dernières années, les changements climatiques, dont le réchauffement climatique, ont augmenté le caractère imprévisible et la fréquence des catastrophes naturelles (notamment les ouragans, orages de grêle, tremblement de terre, feux, explosions, gelées et inondations) et, associés à des catastrophes engendrées par l'homme ainsi que des défaillances d'infrastructures essentielles (dont les actes de terrorisme, les actions militaires, les défaillances du réseau électrique ainsi que les infrastructures de téléphonie et d'Internet) ont contribué à l'incertitude concernant les tendances futures et expositions. Nous suivons l'évolution de ces risques de près et veillons à gérer notre exposition à ces risques au travers d'une sélection individuelle du risque, la maîtrise de l'accumulation des risques, l'achat de réassurance et l'utilisation des données disponibles afin d'évaluer les risques potentiels de catastrophe. Toutefois, nous avons déjà subi et risquons encore de subir des pertes significatives liées à ce type de risques.

Des processus ou systèmes inadaptés ou défaillants, des facteurs humains ou des événements extérieurs peuvent affecter notre rentabilité, notre réputation ou l'efficacité de nos opérations

Le risque d'exploitation est inhérent à notre activité et peut se manifester de diverses manières, dont l'interruption des activités, l'insuffisance ou la défaillance (y compris en cas d'accords de sous-traitance significatifs) des performances des forces de vente, des dysfonctionnements ou défaillances des systèmes d'information, le piratage et/ou d'autres intrusions non autorisées au sein de nos sites Internet et/ou nos systèmes d'information, des violations de la réglementation, des erreurs humaines, des fautes de salariés et de la fraude externe. Nous sommes également confrontés au risque de défaillance opérationnelle ou d'interruption d'une chambre de compensation, d'une place boursière ou d'un autre intermédiaire financier facilitant nos transactions sur titres.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des pertes financières, une dégradation de notre liquidité, une interruption de notre activité, des sanctions de nature réglementaire ou de porter atteinte à notre réputation. La Direction s'efforce de maîtriser ces risques et de maintenir le risque d'exploitation à un faible niveau en favorisant un environnement sain et bien contrôlé au regard des caractéristiques de notre activité, de nos marchés et de l'environnement réglementaire dans lequel nous exerçons notre activité. Nonobstant ces mesures, le risque opérationnel faisant partie de l'environnement dans lequel nous exerçons notre activité, il est possible que nous subissions occasionnellement des pertes dues à ces types de risques.

Nous pourrions être soumis à des passifs imprévus liés à des activités abandonnées, cédées ou liquidées et nous pourrions contracter d'autres engagements hors bilan entraînant la comptabilisation de charges dans notre compte de résultat

Nous pouvons, occasionnellement, conserver des obligations d'assurance ou de réassurance et d'autres engagements hors bilan liés à la cession ou la liquidation de diverses activités.

Nous pourrions aussi, occasionnellement et dans le cadre de notre activité, fournir des garanties et nous engager dans des opérations dérivées et d'autres transactions hors bilan qui pourraient donner lieu à des charges inscrites au compte de résultat.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 29 « Actifs et passifs éventuels et engagements » et Note 20 « Instruments dérivés » du présent Rapport Annuel.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET CONCURRENTIEL ÉVOLUTIF DANS LEQUEL NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS

La désignation du Groupe AXA en tant qu'assureur revêtant une importance systémique globale (« *Global Systemic Insurer* ») pourrait avoir un impact important sur nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital, notre capacité à agrandir le Groupe à travers des acquisitions ainsi que notre compétitivité

En mai 2012, l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance a publié un projet de méthode de désignation des assureurs revêtant une importance systémique globale dans le cadre de l'initiative générale destinée à identifier les institutions financières de ce type. La méthodologie proposée est destinée à identifier les assureurs dont la défaillance ou la faillite non contrôlée entraînerait, du fait de leur taille, de leur complexité ainsi que de leurs interconnexions, des perturbations au sein du système financier global ou des activités économiques. La Direction estime qu'il est fort probable que le Groupe AXA figure parmi les assureurs désignés. Ces désignations devraient être effectuées et publiées en avril 2013. Les implications d'une telle désignation ne sont, à ce stade, pas encore précises, toutefois, la Direction pense que les projets de mesures publiées par l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance en octobre 2012 donnent des indications sur ses conséquences potentielles et notamment (1) la nécessité de constituer des capitaux additionnels pour les activités perçues comme non traditionnelles ou ne relevant pas du domaine de l'assurance, (2) une surveillance réglementaire plus importante des holdings, (3) de nombreuses mesures permettant de promouvoir l'autonomie structurelle des sociétés au sein des groupes et de réduire la dépendance intra-groupe, et (4) plus généralement, une surveillance accrue de ces assureurs (dont une obligation de préparer des plans de redressement) entraînant de nouvelles obligations de *reporting* et de mise en conformité (ainsi que des coûts). Si elles sont mises en œuvre, ces mesures pourraient avoir des implications considérables pour le Groupe AXA en termes de règlementation et de compétitivité et impacter de manière significative nos exigences de capital, notre rentabilité, la fongibilité de notre capital ainsi que notre capacité à fournir du capital ou un soutien financier aux sociétés du Groupe, notre capacité à développer le Groupe à travers des acquisitions et plus généralement notre compétitivité face à d'autres groupes d'assurance qui ne sont pas désignés comme revêtant une importance systémique globale. Selon les informations fournies par l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance, le Conseil de Stabilité Financière devrait émettre des recommandations définitives en accord avec les autorités de supervision nationales. Une première liste d'assureurs revêtant une importance systémique globale devrait être publiée par le Conseil de Stabilité Financière en avril 2013 et mise à jour annuellement. Bien que les implications précises d'une telle désignation ne soient pas encore claires, les impacts négatifs sur le Groupe AXA pourraient être significatifs.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence dans toutes nos branches d'activité qui peut s'intensifier en raison des conditions actuelles des marchés et affecter de manière négative notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière

Nos concurrents sont des sociétés de fonds d'investissement, de gestion d'actifs, de gestion de capitaux privés, des fonds de couverture, des banques commerciales et d'investissements et d'autres compagnies d'assurance, dont beaucoup sont soumis à des réglementations différentes des nôtres et proposent des produits alternatifs ou à des prix plus compétitifs que les nôtres. En outre, la création de circuits de distribution alternatifs pour certains types de produits financiers ou d'assurance, notamment par Internet, peut accroître la concurrence et la pression sur les marges de certains types de produits. Cette pression serait susceptible d'influer sur les prix d'un certain nombre de nos produits et services, et ce principalement dans l'hypothèse où nos concurrents tenteraient d'obtenir de nouvelles parts de marché. L'ensemble de ces pressions pourrait nuire à notre capacité à maintenir ou améliorer notre rentabilité. Dans le contexte de crise des marchés financiers, des autorités gouvernementales ont procédé à des injections significatives de capital en faveur de certains des concurrents directs d'AXA. Bien que beaucoup de ces institutions continuent d'être contrôlées par des autorités gouvernementales ou de bénéficier, directement ou indirectement, d'un soutien du gouvernement, d'autres ont été recapitalisées par leurs gouvernements puis cédées à nos concurrents, ou reprivatisées au travers d'une introduction en bourse ou d'une opération similaire. Cette situation pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation concurrentielle d'AXA sur certains de ses principaux marchés et affecter de façon négative notre résultat net consolidé et notre situation financière.

Notre activité est soumise à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des risques de contentieux importants dans les différents pays dans lesquels nous opérons. L'adoption de nouvelles lois et réglementations dans ces pays où la modification de lois et réglementations existantes ainsi que le résultat défavorable de tout contentieux ou enquête réglementaire significative, en cours ou à venir peuvent avoir un effet négatif sur notre activité, notre situation financière, notre résultat net consolidé, notre réputation ou notre image

Le Groupe AXA exerce ses activités dans plus de 50 pays dans le monde. Celles-ci sont soumises à une grande variété de lois et réglementations, notamment d'assurance. Nous sommes confrontés à des défis importants de mise en conformité, en raison de l'évolution rapide de notre environnement réglementaire. Les autorités de régulation, partout dans le monde, font preuve de plus en plus de virulence et de fermeté dans l'interprétation et l'application des règlements en

vigueur au sein des pays dans lesquels nous intervenons. Les perturbations financières de ces dernières années ont entraîné un certain nombre d'initiatives législatives et réglementaires (un grand nombre d'entre elles axé sur le secteur financier) dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités. Bien que la Direction ne puisse pas prédire avec certitude à ce stade la probabilité ainsi que la date à laquelle ces propositions législatives ou réglementaires pourraient entrer en vigueur ou leur forme, certaines de ces propositions, si elles sont adoptées, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur nos activités, notre résultat net ainsi que notre situation financière. Nous pensons, en tout état de cause, que la multitude de nouvelles lois et réglementations augmentera nos coûts légaux ainsi que ceux de mise en conformité. Un certain nombre d'initiatives réglementaires et d'actions coercitives dans les domaines du blanchiment d'argent, des sanctions commerciales ainsi que de la lutte contre la corruption se sont développés au cours des dernières années et certaines institutions financières mondiales ont fait l'objet d'actions coercitives très médiatisées ayant abouti à des sanctions, notamment financières, très significatives. Ces domaines complexes du droit sont en constante évolution et engendrent des risques financiers et de réputation significatifs en cas de non-conformité. Par ailleurs, en tant que société exerçant ses activités dans plus de 50 pays dans le monde, nous sommes soumis à un certain nombre de régimes et réglementations fiscales. Des changements dans ces lois fiscales, dont les retenues issues de la réglementation FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) pourraient entraîner une augmentation de nos dépenses fiscales et coûts de mise en conformité. Des interprétations ou développements futurs de ces régimes fiscaux pourraient également affecter notre dette fiscale, notre retour sur investissement ainsi que nos activités.

Nous avons été, et pourrions être à l'avenir, soumis à des enquêtes réglementaires qui pourraient, compte tenu des actions civiles qui les accompagnent souvent, affecter notre image, notre marque, nos relations avec les organes de régulation ou notre résultat net consolidé.

Par ailleurs, nous avons été cités comme défendeurs dans de nombreux procès (actions collectives comme individuelles) et impliqués dans diverses enquêtes et examens réglementaires. Nous pourrions en outre être impliqués dans de telles affaires à l'avenir. Certains de ces procès et enquêtes ont pour objet d'obtenir des dommages et intérêts d'un montant élevé ou indéfini, notamment des dommages et intérêts punitifs. Certaines des autorités réglementaires impliquées dans ces procédures disposent de pouvoirs étendus pour intervenir sur la conduite de notre activité. En raison de la nature de certains de ces procès et enquêtes, nous ne pouvons pas estimer les pertes ni prévoir avec certitude l'impact potentiel de ces actions ou enquêtes sur notre activité, notre situation financière ou notre résultat net consolidé. Vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 31 « Contentieux » et à la Section 3.1 « Cadre réglementaire » du présent Rapport Annuel pour plus d'informations sur ce point.

Nous pensons que l'objet et le champ d'application des lois et réglementations applicables, ainsi que la surveillance réglementaire continuera à augmenter d'une manière générale. La Direction gère ces risques de manière proactive et a adopté de nombreuses politiques et procédures destinées à s'assurer de la conformité de la Société avec les lois et réglementations applicables dans les juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. Toutefois nous ne pouvons pas prévoir de manière précise les effets potentiels de changements dans les lois ou réglementations, leur interprétation ou mise en œuvre (ou de tout projet de loi ou réglementation futur), ou l'impact que de nouvelles lois ou réglementations pourraient avoir sur notre activité, notre condition financière, notre résultat net consolidé ou nos activités diverses. Le fait pour AXA de ne pas être en conformité avec la réglementation applicable ou les différentes réglementations applicables dans les pays dans lesquels la Société exerce ses activités ou encore les marchés sur lesquels elle opère, pourrait aboutir à des amendes, des pénalités, des injonctions ou d'autres restrictions similaires qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats ou la réputation d'AXA. Pour plus d'informations sur ces sujets, vous pouvez vous reporter à la Partie 4 – Note 31 « Contentieux » ainsi que la Section 3.1 « Cadre réglementaire » du présent Rapport Annuel.

Les potentielles modifications des normes *International Financial Reporting Standards* telles qu'adoptées par l'Union européenne peuvent affecter négativement notre résultat net consolidé ainsi que notre situation financière

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et interprétations de l'IFRS *Interpretations Committee*, définitives et en vigueur au 31 décembre 2012, telles qu'adoptées par l'Union européenne (les « normes »). Ces normes font l'objet de discussions continues de l'IASB concernant leur modification potentielle. Certaines de ces modifications pourraient avoir des impacts significatifs sur les assureurs et d'autres institutions financières, dont AXA, qui prépare ses comptes consolidés en conformité avec ces normes.

Dans la mesure où les travaux de l'IASB sont en cours, la Direction ne peut prévoir avec certitude l'impact des modifications proposées (ou d'éventuelles modifications futures de ces normes). Néanmoins, tout amendement significatif des normes pourrait affecter le résultat net consolidé et la situation financière de la Société.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'ACTIONS AXA OU D'ADS

Afin de lever des fonds en vue de financer notre développement ou pour des exigences de solvabilité, nous pourrions, à l'avenir, proposer des droits, des bons de souscription et d'autres titres analogues à des prix en dessous du cours du marché actuel, ce qui pourrait avoir pour effet d'affecter le cours de nos actions ordinaires et de nos ADS et de diluer le pourcentage de détention de nos actionnaires actuels.

Les Mutuelles AXA, composées de sociétés d'assurance mutuelle françaises, détenaient 14,35 % des actions d'AXA et 23,05 % des droits de vote au 31 décembre 2012. Les Mutuelles AXA ont exposé leur intention d'exercer leurs droits de vote au sein d'AXA conjointement et pourraient avoir des intérêts en conflit avec les intérêts d'autres actionnaires. Par

exemple, même si les Mutuelles AXA ne détiennent pas la majorité des droits de vote d'AXA, leurs efforts pour refuser ou dissuader une offre future d'acquisition d'AXA, que d'autres actionnaires pourraient trouver intéressante, seraient susceptibles d'empêcher les autres actionnaires d'obtenir une prime sur leurs actions ou ADS AXA. Les Mutuelles AXA pourraient décider, à une date future, d'augmenter leur participation dans AXA ou de céder tout ou partie des actions qu'elles détiennent.

Par ailleurs, le cours des ADS AXA et les dividendes versés à leurs détenteurs peuvent être affectés de manière importante par des fluctuations de la parité entre l'euro et le dollar américain.

AXA a procédé au retrait de la cote du New York Stock Exchange des ADS AXA en 2010, ce qui pourrait potentiellement diminuer la liquidité des ADS AXA. Les ADS AXA sont négociés sur le marché de gré à gré. Bien que les marchés de gré à gré américains soient de plus en plus sophistiqués et liquides depuis quelques années, il n'y a aucune certitude quant à la liquidité des ADS AXA sur le marché de gré à gré ou sur la possibilité pour une personne souhaitant acheter ou vendre des ADS AXA de trouver, à tout moment, une contrepartie voulant acheter ou vendre pour un prix et un volume acceptables.

Les détenteurs d'ADS AXA pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote en raison de retards de notification au dépositaire et du fait de celui-ci. Dans ce cas, la responsabilité du dépositaire vis-à-vis des détenteurs d'ADS AXA pour défaut d'exécution des instructions de vote ou au titre de l'exécution des instructions de vote est limitée par le Contrat de Dépôt (*Deposit Agreement*) qui organise le dispositif d'ADS AXA.

De plus, les recours des détenteurs d'ADS AXA seront limités si AXA ou le dépositaire n'honore pas ses obligations aux termes du Contrat de Dépôt et que ses détenteurs souhaitent engager une procédure judiciaire à l'encontre d'AXA ou du dépositaire.

Les détenteurs d'ADS AXA aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de participer à des offres de droits, bons de souscriptions d'actions ou titres analogues ouvertes aux détenteurs d'actions AXA ou de recevoir des dividendes en actions, aux mêmes conditions que ces derniers. Par exemple, ils pourraient se voir offrir un paiement en numéraire plutôt que des actions compte tenu des exigences d'enregistrement liées à la législation américaine en cas de paiement en actions.

Le prix auquel nos ADS et nos actions ordinaires se négocient peut être affecté par un grand nombre de facteurs, dont certains sont intrinsèques à notre activité, tandis que d'autres seront liés au secteur de l'assurance et aux marchés de capitaux en général. Du fait de ces facteurs, il se peut que vous ne puissiez pas revendre vos ADS ou vos actions ordinaires au prix auquel vous les aviez achetés ou à un prix supérieur.

AXA SA est une société anonyme régie par la loi française. La majorité des mandataires sociaux d'AXA, ainsi que certains des experts cités dans ce document, résident en dehors des États-Unis, notamment en France. Une part importante des avoirs d'AXA SA ainsi que les avoirs de ces personnes sont localisés en dehors des États-Unis. En conséquence, il est donc possible que vous ne puissiez pas signifier un acte de procédure à AXA SA ou ces personnes afin de faire exécuter contre eux les jugements des tribunaux américains basés sur des dispositions de responsabilité civile des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières. De plus, les jugements rendus aux États-Unis pourraient ne pas avoir de force exécutoire contre AXA dans des tribunaux français. En conséquence, nos actionnaires qui obtiendraient des jugements contre AXA aux États-Unis pourraient ne pas être en mesure de nous imposer de payer le montant indiqué dans le jugement.

3.3 ANNEXES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES LIÉES AUX FACTEURS DE RISQUE

Les informations de cette section viennent en complément de la Note 4 aux États Financiers Consolidés, inclus dans la Partie 4 de ce Rapport Annuel et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Consolidés.

L'organisation et les missions du *Risk Management*

Dans cette partie, *Risk Management*, fait référence à la fonction chargée de suivre et de contrôler efficacement les risques au niveau local et Groupe.

Group Risk Management (GRM) est le département central responsable de la coordination du *Risk Management* à l'intérieur du Groupe AXA.

Les départements *Risk Management* locaux, dirigés par les Directeurs des Risques locaux (CRO – Chief Risk Officers), implémentent les standards et instructions GRM à l'intérieur de chaque entité opérationnelle.

LES MISSIONS DU *RISK MANAGEMENT*

Partie intégrante de l'ensemble des processus opérationnels, le *Risk Management* est responsable de la définition et du « Solvency II » déploiement du cadre de gestion des risques (« *Enterprise Risk Management framework* ») à l'intérieur du Groupe AXA.

Ce cadre est basé sur les cinq piliers suivants, soutenus par une forte culture des risques :

1. Indépendance et exhaustivité de la gestion des risques : les Directeurs des Risques sont indépendants des opérations (« première ligne de défense ») et des départements d'audit interne (« troisième ligne de défense »). Le département Risk Management, conjointement avec les départements Juridiques, Conformité, « Internal Financial Control », Ressources Humaines et Sécurité constitue la « deuxième ligne de défense » dont l'objectif est de développer, coordonner et piloter un cadre de risque harmonisé au sein du Groupe.
2. Un cadre partagé d'appétit aux risques : les Directeurs des Risques doivent s'assurer que la direction revoit et approuve les risques détenus au sein de leur compagnie, comprend les conséquences d'un développement défavorable de ces risques, et dispose d'un plan d'action actionnable en cas d'évolution défavorable de l'environnement.
3. Deuxième opinion systématique sur les processus clés : les Directeurs des Risques fournissent une seconde opinion indépendante sur la plupart des processus clés de décisions AXA, tels que les provisions techniques, les études de gestion actif-passif, d'allocation d'actifs et de réassurance.
4. Des règles rigoureuses de souscription et d'approbation produit : le Group Risk Management définit et coordonne une revue décentralisée de la tarification ajustée aux risques et de la rentabilité des nouveaux produits avant leur lancement (« Processus d'Approbation Produit » - PAP) à la fois en Vie et en Dommages. Pour les produits « Variable Annuities » avec garanties, la revue est centralisée, et soumise au Comité de Direction du Groupe.
5. Un modèle robuste de capital économique : le modèle de capital économique AXA (STEC – Short Term Economic Capital) est un métrique puissant et concret pour contrôler et mesurer l'exposition à la plupart des risques, globalement en accord avec le cadre « Solvency II ». Le modèle de capital économique AXA (STEC) est conçu comme un outil cohérent et exhaustif de gestion des risques, et constitue également un élément important dans la gestion du capital et le processus de planification.

GROUP RISK MANAGEMENT

Le Group Risk Management (GRM), dirigé par le Directeur des Risques Groupe qui rapporte au Directeur Général Délégué du Groupe AXA, est responsable du développement du cadre de gestion des risques en termes de limites et seuils (couvrant toutes les catégories de risques notamment, Financiers, Assurances et Opérationnels), standards, exigences minimales ou processus.

Le GRM supervise l'adhésion des entités opérationnelles à ce cadre, avec l'appui des départements de gestion des risques locaux. Il pilote la famille Risk Management et développe une culture des risques à travers le Groupe.

La fonction Risk Management au niveau Groupe est aussi renforcée par les entités « AXA Global P&C » et « AXA Global L&S » qui conseillent et soutiennent les entités locales dans leur stratégie de réassurance (Dommages et Vie) et centralisent l'achat par le Groupe de couvertures de réassurance. Le département PBRC contribue également aux missions du Risk Management, avec le département Group Risk Management (dans le cadre des revues de modèle interne Vie) ou indépendamment (lors des revues des provisions techniques Vie).

Merci de vous référer à la partie « risque d'assurance » ci-après pour plus de détails sur la stratégie de réassurance.

ENTITÉS LOCALES

La gestion des risques est une responsabilité locale, en accord avec les standards et lignes directrices donnés par le GRM.

Les rôles et responsabilités des équipes de gestion des risques locales sont approuvés conjointement par le Comité Exécutif local et le Directeur des Risques du Groupe pour assurer un meilleur alignement des intérêts Groupe et locaux.

Les missions requises a minima des équipes locales de gestion des risques sont :

- Coordination locale de la seconde ligne de défense ;
- Implémentation du cadre d'appétit au risque sur tous les risques en cohérence avec l'appétit au risque du Groupe avec un reporting, des limites de risques et des processus de décision renforcés ;
- Réalisation d'une seconde opinion sur les provisions techniques Dommages, des études de gestion actif-passif et d'allocation d'actif, et la stratégie de réassurance ;
- Coordination des études d'approbation des nouveaux produits avant leur lancement et des revues régulières de tarification après lancement ;
- Réalisation du calcul du modèle interne de capital.

Les Directeurs des Risques locaux dirigent les départements locaux de gestion des risques au sein de chaque entité opérationnelle et rapportent à la fois à un membre de leur Comité exécutif (Directeur Financier/Directeur Général) et au Directeur des Risques Groupe. Leurs équipes sont responsables du contrôle et de la gestion des risques conformément aux politiques et limites Groupe, et de la validation des décisions d'investissements et de souscription à travers les Comités de risque locaux.

AUTRES FONCTIONS

Les responsables directs et les équipes sont en charge de la prise de risque au quotidien et de la prise de décision et ont la responsabilité principale d'établir et maintenir un environnement de contrôle efficace (première ligne de défense).

Les départements Juridiques, Conformité, « Internal Financial Control », Ressources Humaines et Sécurité doivent développer, faciliter et piloter efficacement le cadre et la stratégie de risque et de contrôle (deuxième ligne de défense), en coordination avec le Risk Management.

L'audit interne réalise, dans le cadre de sa mission, une évaluation des risques et des processus de gouvernance à périodicité régulière pour fournir une assurance indépendante sur l'efficacité du système de contrôle (troisième ligne de défense).

LA GOUVERNANCE DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE AXA

Afin de suivre et contrôler efficacement les risques au niveau local et Groupe, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule autour de 2 niveaux principaux :

1. Le Comité de Direction définit des objectifs opérationnels et l'allocation du capital au regard du couple rendement-risque. Il définit également l'appétit du Groupe au risque en termes d'impact sur les indicateurs financiers clefs. Le *Risk Appetite* du Groupe est revu par le Conseil d'Administration, sur la base de la revue du Comité Financier, et le Comité d'Audit s'assure de l'efficacité du cadre du contrôle interne et de la gestion des risques. Un rapport sur la performance de la compagnie sur les indicateurs financiers clefs est présenté régulièrement au Comité d'Audit Groupe, au Comité Financier, et au Conseil d'Administration ;
2. Les comités des risques au niveau du Groupe couvrent toutes les catégories de risque. Pour les risques financiers :
   - L'*Asset-Liability Management Supervisory Committee* présidé par le Directeur Général Délégué. Ce comité détermine les politiques de gestion actif-passif du Groupe et s'assure que les expositions du Groupe sont dans les limites de risques définies ;
   - Le *Group Investment Committee* co-présidé par le Directeur Général Délégué et le Directeur Général d'AXA France. Ce comité définit l'implémentation de la stratégie d'investissement, pilote l'allocation tactique des actifs, évalue les opportunités de nouveaux investissements et pilote la performance des investissements du Groupe.

   Pour les risques d'assurance vie et non-vie :
   - Les deux conseils dédiés aux Global Business Lines (Vie et Dommages) présidés par les Directeurs de chaque ligne métier ;

   Pour les risques opérationnels et de réputation :
   - le *Risk & Compliance Committee* co-présidé par le Directeur Financier et le Direction des Opérations du Groupe.

Les comités des risques Groupe s'appuient sur les comités des risques locaux pour garantir la cohérence et le déploiement du cadre de gestion des risques.

GOUVERNANCE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET DE LA GESTION ACTIF-PASSIF

Objectif principal

En tant que compagnie d'assurance, la stratégie d'investissement d'AXA est largement régie par la gestion actif-passif. L'objectif principal de toute décision d'investissement est de garantir qu'AXA puisse répondre à ses obligations envers ses assurés à tout moment, de protéger la solvabilité du Group et de générer des revenus supérieurs dans le temps.

Règle générale des investissements

Le Directeur des Investissements du Groupe dirige une communauté de Directeurs des investissements locaux couvrant tout le Groupe. Son rôle comprend l'alignement de la stratégie d'investissement d'AXA avec la stratégie plus large d'AXA, en visant une meilleure coopération entre les entités, et en améliorant la méthodologie et la prise de décision. Le Directeur des Investissements du Groupe dirige le département central « Investissements et Gestion actif-passif » et rapporte au Directeur Financier du Groupe.

Action locale

Les activités d'investissement et de gestion actif-passif sont pilotées par les Directeurs des Investissements locaux. Ces derniers gèrent leur portefeuille local, produisent les rapports requis pour le Groupe et sont en relation étroite avec les gestionnaires d'actifs et les parties-prenantes locales. Ils sont en particulier responsables de la performance des investissements et d'une gestion actif-passif efficace.

Études actif-passif et allocation d'actif stratégique

L'objectif de la gestion actif-passif est de faire correspondre nos actifs avec les engagements pris lors de la vente des polices d'assurance. Pour cela, l'objectif est de définir l'allocation optimale d'actif de façon à ce que les engagements puissent être respectés avec le plus haut niveau de confiance, tout en maximisant le retour sur investissement attendu.

Les études actif-passif sont réalisées par le département Investissements & Gestion actif-passif de toutes les principales entités d'assurance locales, avec le soutien des gestionnaires d'actifs et des gestionnaires de risque locaux. Ils utilisent des méthodologies et des outils de modélisation qui développent des scénarios déterministes et stochastiques du comportement possible des engagements d'un côté (au passif du bilan) et du comportement des marchés financiers de l'autre (à l'actif du bilan). Sur la partie actifs, de telles études ont pour objectif de maximiser le retour sur investissement attendu du portefeuille, tout en limitant la volatilité des gains dans le temps. De plus, plusieurs contraintes additionnelles sont prises en compte, telle que la stabilité des revenus, la protection de la marge de solvabilité, la préservation de la liquidité, ainsi que l'adéquation du capital local et consolidé.

Les entités d'assurance AXA locales sont également soumises aux exigences réglementaires locales dans toutes les juridictions dans lesquelles AXA opère.

Les contraintes de gestion actif-passif sont aussi prises en compte lors de la conception de nouveaux produits, dans le cadre du processus d'approbation des produits (voir partie « risques d'assurance – approbation produit »).

Au niveau de l'entité locale, l'allocation stratégique d'actifs définie par l'étude de gestion actif-passif doit être validée par le comité d'investissement et ALM local, soumise à l'opinion du département gestion des risques local et respectant les limites prédéfinies d'appétence au risque. L'allocation stratégique d'actif autorise de prendre une position tactique, dans les limites accordées.

Le processus d'approbation des investissements

Les nouvelles opportunités d'investissement sans précédents, telles que les nouvelles stratégies ou les nouvelles structures, sont soumis à un processus d'approbation des investissements (IAP – Investment Approval Process). L'IAP assure que les caractéristiques clés de l'investissement sont analysées en profondeur. Ces caractéristiques correspondent aux attentes sur les risques et les gains de l'investissement, l'expérience et l'expertise des équipes de gestion des investissements, ainsi que les enjeux comptables, fiscaux, légaux et de réputation.

Le processus d'approbation des investissements est réalisé au niveau local ou au niveau Groupe si plusieurs entités réalisent le même investissement. Dans ce cas, la réalisation complète du processus est soumise à l'approbation du Group Risk Management.

Les programmes de couverture

Les produits qui impliquent un programme de couverture basé sur des dérivés sont définis avec le soutien des équipes dédiées au sein d'AXA Bank Europe, d'AXA Investment Managers et d'Alliance Bersnstein. De la même façon, ce dispositif assure que toutes les entités bénéficient de l'expertise technique, de la protection juridique et d'une bonne exécution des transactions avec le cadre de gouvernance suivant.

Les stratégies de dérivés sont systématiquement revues et validées par les comités ALM locaux. De plus, il y a une franche séparation des responsabilités entre les personnes responsables des décisions d'investissement, celles qui exécutent les transactions, celles qui réalisent les opérations et instruisent les dépositaires. Cette séparation des responsabilités vise à éviter tout conflit d'intérêt.

Les risques de marché et risques crédit provenant des dérivés sont régulièrement revus au travers de plusieurs processus : (i) le processus d'appétit au risque dans lequel les positions de risque de marché sont revues en permanence ; (ii) le processus de calcul du capital économique, dans lequel la sensibilité d'AXA aux facteurs de risque financiers est pilotée. Ce pilotage est conçu de manière à ce que les risques de marché et de crédit, en provenance des instruments monétaires ou dérivés, soient contrôlés de manière appropriés et restent dans les limites définies.

Le risque juridique est traité à travers la définition d'un accord cadre standardisé. Les entités opérationnelles AXA ne peuvent avoir recours aux dérivés que si elles sont couvertes par la documentation légale conformément aux exigences indiquées dans le standard Groupe. Tout changement dans certaines réserves réglementaires (définies dans le standard groupe) doit être approuvé par le Group Risk Management.

De plus, le Groupe dispose d'une politique centralisée du risque de contrepartie. Le Group Risk Management a établi des règles sur les contreparties autorisées, les exigences minimales concernant le collatéral et les limites d'exposition par contrepartie. Le processus de collatéralisation réduit le risque de crédit en provenance des dérivés de marchés de gré à gré à un niveau limité en comparaison de la valeur totale des dérivés en place. Cela inclut la collatéralisation quotidienne ou hebdomadaire de la plupart des expositions Groupe.

Le risque opérationnel relatif aux dérivés est mesuré et géré dans le cadre du cadre de gestion des risques opérationnels. De plus, quatre centres d'expertises obligatoires ont été sélectionnés pour centraliser et gérer l'exécution des dérivés et réduire le risque opérationnel : AXA Investment Managers, AllianceBernstein, AXA Bank Europe et AXA SA.

Le risque de valorisation est traité par les centres d'expertises dédiés. Ces derniers évaluent de manière indépendante les positions de dérivés afin d'obtenir la comptabilisation appropriée, le paiement et la gestion du collatéral mais aussi les prix proposés par les contreparties dans le cas où une entité souhaiterait initier, interrompre de façon prématurée sa transaction ou restructurer les dérivés. Une telle capacité sur la tarification demande un haut niveau d'expertise, qui repose sur une analyse rigoureuse du marché et sur la capacité à suivre les techniques les plus avancées pour les nouveaux instruments dérivés.

Investissement et gestion d'actifs

Les compagnies AXA locales confient la gestion quotidienne de leurs portefeuilles d'actif aux deux entités de gestion d'actifs du Groupe, AXA Investment Managers et AllianceBernstein. Les responsables d'investissements locaux pilotent, analysent et vérifient la performance de leurs gestionnaires d'actifs.

Risques de marché

AXA est exposé aux risques des marchés financiers au travers de ses activités de protection financière (*i.e.* assurance, gestion d'actifs) ainsi qu'au travers du financement de ses activités dans le cadre de la gestion des fonds propres et de la dette.

RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION ACTIF-PASSIF DES PORTEFEUILLES D'ASSURANCE

Les unités opérationnelles ont la responsabilité de gérer leurs risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité), à l'intérieur du cadre de risque défini au niveau du Groupe en termes de limites et standards. Cette approche permet aux unités opérationnelles de réagir de manière rapide, précise et ciblée et de s'adapter aux variations des conditions des marchés financiers et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De nombreuses techniques de gestion des risques sont utilisées pour contrôler et optimiser le niveau de risque de marché auquel les unités opérationnelles du Groupe AXA et le Groupe lui-même sont exposés :

- gestion actif-passif (ALM), c'est-à-dire la définition d'allocations stratégiques d'actifs optimales vis-à-vis des passifs supportés, optimisés afin de réduire le risque à un niveau désiré ;
- couverture des risques financiers lorsqu'ils dépassent le niveau de tolérance que le Groupe s'est fixé. La gestion opérationnelle des instruments dérivés obéit à des règles strictes et elle est principalement confiée aux équipes spécialisées des gestionnaires d'actifs du Groupe (AXA Investment Managers et AllianceBernstein), ainsi que AXA Bank Europe et AXA Equitable pour la couverture des garanties des produits « Variable Annuities » ;
- suivi régulier des risques financiers sur la position de la Société d'un point de vue économique et solvabilité ;
- la réassurance offre aussi des garanties contre certains risques financiers.

L'exposition d'AXA aux risques de marché est suivie strictement. Elle est diminuée par :

- la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, permettant ainsi d'obtenir une bonne diversification des risques ;
- les effets de couverture naturels entre différents produits et pays.

Description des risques marché pour l'assurance Vie, Épargne, Retraite et Dommages

Les risques de marché auxquels sont soumises les unités opérationnelles Vie, Épargne, Retraite ainsi que les portefeuilles de long-terme en assurance Dommages, ont plusieurs origines, parmi lesquelles :

- La baisse des rendements d'actifs (liée à une baisse durable des taux obligataires ou des marchés actions) peut réduire la marge financière et les chargements sur les produits en Unités de Compte ;

- La hausse des taux obligataires (liée à une hausse des taux d'intérêts ou des spreads) réduit la valeur de marché des investissements en portefeuilles obligataires et peut avoir une incidence défavorable sur la marge de solvabilité et pourrait augmenter le volume de rachat de certains contrats due à la pression compétitive ;
- La baisse de la valeur de marché (actions, immobilier et des investissements alternatifs) pourrait négativement impacter la marge de solvabilité ainsi que le surplus associé ;
- La hausse de la volatilité sur les marchés financiers peut accroître le coût de couvertures des garanties vendues aux assurés dans certains produits d'épargne (Unités de Compte, « Variable Annuities »…) et réduire la valeur du Groupe ;
- Le risque de change est relativement limité, les engagements en devises étant largement adossés à des actifs de même devise, mais peut par contre réduire la contribution aux résultats des opérations en Euro ;
- De plus, les activités dommages sont soumises à l'inflation qui est susceptible d'accroître les indemnités à verser aux assurés, conduisant à des paiements supérieurs aux provisions constatées. Ce risque est plus particulièrement significatif sur les branches à déroulement long mais est pris en compte par des ajustements tarifaires fréquents ou des protections spécifiques contre des pics d'inflation.

La politique de gestion mise en œuvre pour couvrir ces risques est adaptée à chaque type de produits et aux risques qui leur sont attachés.

PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe AXA sont :

- Risque de taux d'intérêt et risques actions liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- Risque de change lié aux activités opérationnelles des filiales du Groupe ;
- Risques liés à la gestion de l'exposition de change et de la dette des holdings ;
- Risque de crédit. Se référer à la partie suivante « Risques de crédit » incluse dans la Partie 3 – Section 3.3 – « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » ;
- Risque de liquidité. Se référer au paragraphe « Ressources et gestion de liquidité » de la Partie 1 – Section 1.4 – « Trésorerie et financement du Groupe ».

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET RISQUE ACTIONS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

AXA met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de bourse. De telles analyses de sensibilité permettent d'évaluer les impacts potentiels sur le Groupe d'éventuelles évolutions favorables et défavorables des marchés financiers.

Concernant les analyses de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt et aux évolutions des marchés actions, le Groupe AXA met en œuvre deux grands types d'analyse :

- Des analyses des sensibilités de l'« *European Embedded Value* » (EEV) pour les activités Vie, telles que présentées ci-dessous ;
- Des analyses des sensibilités d'actif net réévalué ajusté pour les autres activités.

Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre AXA SA qui porte l'essentiel de la dette, les filiales les plus significatives du Groupe en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, dans la région Europe centrale et de l'Est (Pologne, Hongrie, République tchèque), dans la région Méditerranée et Amérique latine (Espagne, Portugal, Italie, Mexique, Maroc, Turquie, région du Golfe et Grèce), à Hong Kong et au Japon. Au 31 décembre 2012, ces filiales représentent 99 % des actifs investis d'AXA au sein de ses activités d'assurance.

L'« *Embedded Value* » (EV) est une méthodologie souvent utilisée pour la valorisation de portefeuilles de contrats d'assurance dont les échéances sont à long terme. Elle mesure la valeur actuelle des montants disponibles pour l'actionnaire immédiatement et dans le futur ; elle est par conséquent, présentée nette d'impôts et d'intérêts minoritaires. L'« *European Embedded Value* » (EEV) affine cette méthode selon les principes définis par le CFO Forum des sociétés d'assurance européennes et adoptés par AXA en 2005. AXA ne publie l'EEV que pour le segment vie, épargne, retraite.

En complément de l'EEV vie, épargne, retraite, AXA calcule une « *Embedded Value* » Groupe (EV Groupe). Pour les activités vie, épargne, retraite, l'EEV est utilisée, alors que pour les autres activités, l'EV est égale à l'actif net réévalué ajusté.

EV Groupe

(En millions d'euros)	2012 Vie, épargne, retraite	2012 Autres activités	2012 Total	2011 Vie, épargne, retraite	2011 Autres activités	2011 Total
Capitaux propres IFRS au 31 décembre	**45.449**	**8.215**	**53.664**	**42.272**	**6.290**	**48.562**
Plus ou moins-values latentes nettes non incluses dans les capitaux propres IFRS	1.031	2.520	3.551	1.337	2.080	3.417
Exclusion des dettes perpétuelles TSS/TSDI des capitaux propres IFRS	-	(7.812)	(7.812)	-	(7.835)	(7.835)
Élimination des actifs incorporels	(17.915)	(9.851)	(27.766)	(20.428)	(9.509)	(29.937)
TNAV IFRS	**28.565**	**(6.929)**	**21.637**	**23.181**	**(8.975)**	**14.207**
Ajustements pour mise en valeur de marché de la dette	-	29	29	-	2,369	2,369
Plus ou moins-values latentes projetées dans la VIF & autres ajustements, comptes statutaires/conso IFRS	(6.923)	-	(6.923)	(2.125)	-	(2.125)
Valeur des contrats en portefeuille (VIF) vie, épargne, retraite	22.581	-	22.581	17.098	-	17.098
L'EV Groupe au 31 décembre	**44.224**	**(6.900)**	**37.324**	**38.154**	**(6.606)**	**31.548**

L'EV Groupe n'est pas une estimation de la « juste valeur » du Groupe AXA. Elle n'inclut pas la valeur des contrats qui seront commercialisés dans le futur et elle ne comprend pas de valeurs des contrats en portefeuille pour les activités autres que vie, épargne, retraite (dommages, assurance internationale, gestion d'actifs. banque et autres services financiers). Cependant, l'EEV vie, épargne, retraite constitue un outil de gestion clé, permettant de mesurer la valeur corrigée du risque des activités et de suivre leur évolution dans le temps, tandis que l'EV Groupe fournit un lien crucial avec les processus ayant un impact sur la valeur totale du Groupe mais qui ne peuvent être observés au sein du segment vie, épargne, retraite, comme les stratégies de couverture mises en œuvre au niveau du Groupe, mais aussi l'impact de l'effet de levier sur le Groupe.

Le tableau ci-dessus illustre la réconciliation de l'EV Groupe aux capitaux propres IFRS du Groupe.

L'Actif Net Réévalué Ajusté (ANRA) vie, épargne, retraite est calculé à partir des comptes statutaires mais peut être réconcilié aux capitaux propres IFRS grâce aux ajustements suivants :

- Addition des plus-values/moins-values latentes non incluses dans les capitaux propres IFRS ;
- Élimination des actifs incorporels ;
- Élimination des plus ou moins-values latentes projetées dans la valeur des contrats en portefeuille (VIF) ;
- Ajustement pour prendre en compte les différences comptables entre les principes régissant l'établissement des comptes consolidés d'AXA d'une part, et des comptes statutaires d'autre part.

En ajoutant la VIF vie, épargne, retraite à l'ANRA vie, épargne, retraite, on obtient l'EEV vie, épargne, retraite.

L'EV Groupe est égale à la somme de l'EEV vie, épargne, retraite et de l'actif net réévalué des autres activités, égal à leurs capitaux propres IFRS ajustés :

- De l'élimination des actifs intangibles ;
- De la reclassification en passif des dettes à durée indéterminée (TSS/TDI) traitées comme du capital en IFRS ;
- De l'addition des plus ou moins values latentes non déjà incluses dans les capitaux propres IFRS ;
- De la mise en juste valeur de la dette.

Le calcul de la Valeur des contrats en portefeuille (VIF) vie, épargne, retraite repose par nature sur de nombreuses hypothèses portant sur les exercices futurs. Pour l'EEV vie, épargne, retraite, AXA a adopté une approche « *market-consistent* » concernant la détermination des hypothèses relatives au rendement des actifs. Chaque flux de trésorerie est actualisé à un taux approprié, de sorte qu'à partir d'un euro du portefeuille d'obligations privées ou d'actions, après projection et actualisation des flux de trésorerie attendus, on obtienne simplement une valeur égale à un euro. Cela revient à supposer que tous les actifs généreront à l'avenir un taux de rendement égal au taux sans risque (appelé « taux de référence » dans la méthodologie de l'*Embedded Value*), tel que défini par le marché actuel. Cependant, les flux de trésorerie ne sont pas projetés selon un scénario unique mais selon un ensemble stochastique de scénarios, créé afin de garantir la condition « *market-consistent* » selon laquelle un euro de tout actif projeté sur l'avenir donne une valeur présente d'un euro. Les résultats futurs revenant aux actionnaires sont évalués pour l'ensemble de ces scénarios stochastiques, leur valeur actuelle correspondant à la VIF vie, épargne, retraite. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les hypothèses actuarielles reflètent la meilleure estimation possible à partir de l'expérience récente ;
- Aucun gain futur de productivité n'est projeté dans les frais généraux alors qu'un taux moyen d'inflation future de 2,0 % a été appliqué en 2012 (2,0 % 2011) ;

- Les frais généraux sont corrigés des dépenses non récurrentes, notamment celles à caractère stratégique ;
- Le bénéfice lié à l'augmentation de l'espérance de vie est pris en compte dans le taux de mortalité projeté pour les contrats en cas de décès, alors que la table de mortalité utilisée pour les contrats en rente viagère est ajustée pour tenir compte de cette longévité future plus élevée sur tous les marchés ;
- Les risques non financiers sont pris en compte pour chacune des entités à travers le coût de détention du capital nécessaire pour obtenir une note AA ;
- Un taux d'imposition moyen de 29,2 % a été retenu pour 2012 (31,0 % pour 2011) ;
- Comme les années précédentes, AXA a utilisé fin 2012 un taux de référence incluant, lorsqu'approprié, une prime d'illiquidité au-dessus des courbes de taux swaps, pour certaines de ses entités.

Comme décrit ci-dessus, l'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite conformément à la méthode « *market-consistent* » d'AXA ne dépend pas du rendement futur supposé des actifs, mais plutôt du taux de référence décrit ci-dessus. L'évaluation de la VIF vie, épargne, retraite dépend également des projections stochastiques de plusieurs scénarios, plutôt que d'un scénario unique.

Les sensibilités de l'EV Groupe à des changements majeurs d'hypothèses économiques sont présentées ci-dessous pour les valeurs 2011 et 2012 :

- **Hausse de 100 points de base (pdb) des taux d'intérêt de référence** : hypothèse de choc brutal sur les conditions initiales, se traduisant par des changements pour : 1) la valeur de marché actuelle des produits de taux, entraînant d'éventuels changements pour les montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours ; 2) les taux de réinvestissement futurs pour toutes les catégories d'actifs et 3) les taux d'actualisation du risque. Les taux d'inflation restent inchangés.
- **Baisse de 100 pdb des taux d'intérêt de référence** : la définition est la même que ci-dessus, le choc s'exerçant cette fois à la baisse. Si la baisse de 100 points de base se traduit par des taux négatifs, ceux-ci sont ramenés à zéro.
- **Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %** : hypothèse de choc sur les conditions initiales des marchés action. Elle se traduit par des changements de la valeur de marché actuelle des actions, entraînant d'éventuels changements des montants projetés au titre des plus ou moins-values latentes et/ou prélèvements sur encours. Les comportements des assurés et de la Direction sont corrigés en fonction de ces conditions. Comme indiqué dans les définitions, ces calculs reflètent un choc sur les conditions initiales des actions ; cependant, aucune hypothèse de changement de valeur n'est retenue concernant des catégories d'actifs telles que les produits de taux ou l'immobilier pour accompagner les fluctuations des marchés des actions. En fait, les changements de valeur des autres classes d'actifs conduiraient probablement à des résultats différents de ceux indiqués ici. Il se peut aussi qu'une évolution progressive des actions engendre des résultats différents de ceux provoqués par un choc brutal.
- **Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %** : même chose que ci-dessus, mais dans le sens contraire.

	2012						2011					
	Vie, épargne, retraite		Autres Activités		Groupe		Vie, épargne, retraite		Autres Activités		Groupe	
(En millions d'euros)	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe	Millions d'euros	% EV Groupe
Hausse parallèle de 100 pb des taux sans risque	2.360	6 %	(1.266)	(3 %)	1.093	3 %	1.231	4 %	(1.487)	(5 %)	(256)	(1 %)
Baisse parallèle de 100 pb des taux sans risque	(5.107)	(14 %)	1.544	4 %	(3.562)	(10 %)	(3.456)	(11 %)	1.597	5 %	(1.859)	(6 %)
Niveau initial du marché des actions supérieur de 10 %	1.211	3 %	393	1 %	1.604	4 %	959	3 %	389	1 %	1.348	4 %
Niveau initial du marché des actions inférieur de 10 %	(1.271)	(3 %)	(409)	(1 %)	(1.680)	(5 %)	(1.031)	(3 %)	(373)	(1 %)	(1.404)	(4 %)

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et le cas échéant nettes de la participation des assurés.

Les sensibilités 2012 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe), des activités vie, épargne, retraite, soit 6 % en cas de hausse de 100 pdb et - 14 % en cas de baisse de 100 pdb (2011 : 4 % et - 11 %), présentent une dissymétrie essentiellement due aux taux d'intérêt garantis dont la valeur augmente lorsque les taux diminuent, alors que les taux de réinvestissement devraient être partagés avec les assurés, limitant les gains pour l'actionnaire dans un environnement de hausse des taux. Cependant certaines entités ne suivent pas ce schéma classique, étant donné que dans ces pays AXA a beaucoup moins de produits avec des taux d'intérêts garantis et que son EEV se comporte plus comme un portefeuille obligataire.

En outre, la hausse des taux d'intérêt affecte la valeur positivement *via* l'augmentation du taux d'investissement et négativement *via* la diminution de la valeur initiale des actifs obligataires et la hausse des taux d'actualisation pour les bénéfices futurs. Ces interactions donnent des résultats différents selon les types de produits. L'EEV est devenue plus sensible à la variation des taux d'intérêt, en raison notamment de la révision des hypothèses de comportement des assurés sur les produits « Variable Annuity » (moins de rachats et de retraits partiels), et de la réduction de la couverture des taux d'intérêt aux Etats-Unis

Les sensibilités 2012 à la variation des taux d'intérêt (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit - 3 % en cas de hausse de 100 pdb et 4 % en cas de baisse de 100 pdb (2011 : - 5 % et 5 %), reflètent principalement l'impact net d'impôts sur les actifs obligataires partiellement compensé par l'impact sur les instruments dérivés, et la sensibilité aux changements de la valeur des dettes, en cas de variation des taux d'intérêt, toutes les dettes étant classifiées comme passif et mesurées en valeur de marché. La majeure partie des provisions des activités autre que vie, épargne, retraite dans les états financiers et donc dans la TNAV n'est pas sensible aux variations de taux d'intérêt, car ces provisions ne sont généralement pas escomptées.

Les sensibilités 2012 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des activités vie, épargne, retraite, soit 3 % en cas de hausse de 10 % ou - 3 % en cas de baisse de 10 % (2011 : 3 % et - 3 %) sont plus symétriques, sans effets aggravants liés aux variations des taux d'actualisation ; ces dissymétries limitées reflètent l'impact des garanties et des règles sur le partage des bénéfices, ainsi que certains programmes de couverture visant à limiter les pertes potentielles. L'impact des variations de valeur des marchés actions peut se faire sentir *via* l'exposition à l'actif général ou *via* la modification de la valorisation des actifs impactant les futurs prélèvements sur encours des contrats en Unités de Compte.

Les sensibilités 2012 aux fluctuations des marchés actions (% de l'EV Groupe) des autres activités, soit 1 % en cas de hausse de 10 % ou - 1 % en cas de baisse (2011 : 1 % et - 1 %) reflètent un impact net d'impôts sur les actions et les instruments dérivés sur actions.

RISQUE DE CHANGE LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DES FILIALES DU GROUPE

Sur les sociétés d'assurance, qui couvrent 88 % des actifs du Groupe au 31 décembre 2012 (88 % en 2011), les actifs et passifs exposés en devises sont globalement congruents ou couverts.

- **Pour les activités vie, épargne, retraite** : 77 % des actifs du Groupe à fin 2012 (77 % en 2011) :

En France, AXA est exposée au risque de change à travers les parts qu'elle détient dans certains fonds investis pour partie en devises étrangères (notamment en dollar américain, pour 2.665 millions d'euros contre 2.062 millions d'euros en 2011, en livre sterling, pour 228 millions d'euros contre 155 millions d'euros en 2011, et yen japonais pour 95 millions d'euros contre 98 millions d'euros en 2011). AXA France détient ces parts dans le but de diversifier ses placements et de faire bénéficier ses assurés de la performance des marchés financiers internationaux. AXA France contrôle et limite son exposition au risque de devise à travers l'utilisation de *forwards* de devises et d'autres dérivés de devises (notionnel de 5.457 millions d'euros contre 2.930 millions d'euros en 2011).

La stratégie d'investissement mise en œuvre par AXA au Japon conduit le Groupe à investir au gré des opportunités en dehors du marché japonais, afin de diversifier ses investissements. Au 31 décembre 2012, le total des actifs libellés en devises étrangères (essentiellement en dollars américains) s'élève à 16.312 millions d'euros (16.867 millions d'euros au 31 décembre 2011). Hors actifs alloués aux produits en Unités de Compte, le risque de change correspondant est entièrement couvert par l'utilisation de dérivés.

AXA Allemagne détient, directement ou indirectement au travers de fonds, certains investissements libellés en devises étrangères pour 4.216 millions d'euros en 2012 (3.799 millions d'euros en 2011), dans le but de diversifier ses investissements et de profiter de la performance des marchés étrangers. Ces investissements sont principalement libellés en dollar américain et s'élèvent à 3.921 millions d'euros en 2012 (3.567 millions d'euros en 2011). L'exposition au risque de change est couverte à l'aide de *forwards* de change (notionnel de 3.837 millions d'euros en 2012 contre 3.459 millions d'euros en 2011) et de swaps de devises (notionnel de 372 millions d'euros contre 403 millions d'euros en 2011).

Les entités suisses sont exposées au risque de change au travers de leurs investissements en devises étrangères (principalement en euro et en dollar américain) effectués en raison de possibilités de placement limitées et d'un taux d'intérêt continuellement faible en Suisse. Elles sont par conséquent exposées au risque de change sur des actions et obligations libellées dans d'autres devises que le franc suisse. Toutefois, la plus grande part de l'exposition au risque de change sur les obligations est couverte en franc suisse par l'utilisation de *swaps*, d'options et de *forwards* de change.

Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque de change du segment Vie, Épargne, Retraite suisse s'élève à 22.621 millions d'euros (21.061 millions d'euros en 2011) ce qui représente environ 33 % des actifs (34 % des actifs en 2011) dont 19.276 millions d'euros sont couverts (19.110 millions d'euros en 2011).

À Hong Kong, AXA détient directement et indirectement au travers des fonds, des investissements libellés en devises étrangères pour 6.302 millions d'euros (5.716 millions d'euros en 2011) afin de diversifier ses investissements. Ces investissements sont essentiellement libellés en dollars américains pour 6.199 millions d'euros (5.583 millions d'euros en 2011). L'exposition au risque de change est partiellement couverte par l'utilisation de *forwards* de change.

En Belgique, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la région Méditerranée et Amérique latine, les sociétés d'assurance vie, épargne, retraite du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Ces pays couvrent 99 % des actifs des sociétés vie, épargne, retraite à fin 2012 (99 % en 2011).

- **Pour les activités dommages** : 9 % des actifs du Groupe à fin 2012 (9 % en 2011) :

En France, AXA est exposé au risque de change à travers les parts qu'elle détient, dans le but de diversifier ses investissements, dans certains fonds investis pour partie en devises étrangères, principalement en dollar américain (258 millions d'euros en 2012 comparé à 244 millions d'euros en 2011) et, dans une moindre mesure, en livre britannique et en yen japonais. Cette exposition au risque de devise est contrôlée et limitée par l'utilisation de *forwards* de change (notionnel de 444 millions d'euros en 2012 comparé à 464 millions d'euros en 2011).

En Belgique, AXA est exposé au risque de change à travers les parts du portefeuille de réassurance libellé en dollar américain pour 88 millions d'euros (94 millions d'euros en 2011). Cette exposition au risque de devise est totalement couverte par des investissements en dollar américain pour un montant de 122 millions d'euros au 31 décembre 2012 (121 millions d'euros au 31 décembre 2011).

En Allemagne, AXA est exposé au risque de change en dollar américain sur certains fonds d'investissements pour 1.087 millions d'euros (1.156 millions d'euros en 2011). Le risque de change est contrôlé et limité par l'utilisation de *forwards* (notionnel de 746 millions d'euros contre 949 millions d'euros en 2011), de swaps de devises (notionnel de 176 millions d'euros contre 227 millions d'euros en 2011) et de couvertures réciproques (€11 millions en 2012 contre €59 millions en 2011).

Au Royaume-Uni et en Irlande, AXA est exposée au risque de change via ses filiales AXA Insurance et AXA PPP Healthcare Limited qui opèrent en livres sterling, et via AXA Irlande. Ces entités ont cependant diversifié leurs portefeuilles de placements en ligne en accord avec leurs objectifs de gestion actif-passif comme suit :

- 1,21 milliard d'euros (635 millions d'euros en 2011) de placements en devises étrangères détenus directement, dont 1,14 milliard d'euros (essentiellement investis en obligations) sont couverts par des *forwards* de devises ou des swaps de devises. L'exposition nette de 70 millions d'euros vient principalement des actions en devises étrangères et des liquidités ;
- 332 millions d'euros (177 millions d'euros en 2011) de fonds CLO (*Collateralized Loan Obligations*) et d'autres fonds d'investissement principalement investis dans des placements en devises étrangères, dont 295 millions sont couverts par des *forwards* de devises et le reste (37 millions) limite l'exposition des passifs de AXA PPP au risque de change. L'exposition nette est nulle ;
- des Credit Default Swaps en euro et en dollar pour 3,2 milliards de valeur nominale en 2012 (143 millions d'euros en 2011) et qui sont faiblement exposés aux mouvements de change. Parmi ces 3,2 milliards, 1,9 milliard sont liés au programme de couverture stratégique mis en place au deuxième trimestre 2012.

La filiale d'AXA en Irlande opère aussi en Irlande du Nord et gère de ce fait un portefeuille de contrats en livres sterling pour un montant d'environ 284 millions d'euros (248 millions d'euros en 2011), couverts par des placements dans la même devise de 253 millions d'euros (224 millions d'euros en 2011).

Le segment dommages suisse est exposé au risque de change pour 4.103 millions d'euros (environ 30 % des actifs) à fin 2012, dont 3.622 millions d'euros sont couverts à l'aide de *forwards* de devises.

Dans la région Méditerranée et Amérique latine, les sociétés d'assurance dommages du Groupe n'ont pas d'exposition significative au risque de change.

Au 31 décembre 2012, ces pays couvrent 92 % des actifs (93 % en 2011) des sociétés dommages du Groupe.

- **Pour les activités d'assurance internationale** (2 % des actifs du Groupe à fin 2012 comparé à 2 % à fin 2011) : AXA Corporate Solutions Assurance, de par la nature de son activité, porte des passifs d'assurance dont une part est libellée en devises étrangères, notamment en dollar américain (996 millions d'euros à fin 2012 contre 1.267 millions d'euros en 2011) et, plus marginalement, en livre britannique (635 millions d'euros à fin 2012 contre 654 millions d'euros en 2011). La Société porte des actifs libellés en devises étrangères à des fins de congruence au bilan. La congruence entre les actifs et les passifs en devises de la Société est ajustée sur une base régulière, mais est toutefois soumise aux aléas de la survenance des sinistres et de l'évolution des provisions correspondantes.
- **Concernant les sociétés holdings** (6 % des actifs du Groupe à fin 2012 et à fin 2011), la politique de gestion des couvertures d'investissements nets en devises mise en place par la Société (AXA SA) depuis 2001 afin de protéger les fonds propres consolidés du Groupe contre les variations de change s'effectue soit *via* des produits dérivés, soit *via* des dettes libellées en devises étrangères.

Au 31 décembre 2012, les principales couvertures en place étaient les suivantes :

Couverture du risque de change	Montant en devise (En milliards)		Montant en Euro (En milliards)		Commentaires
	2012	2011	2012	2011	
Dollar Américain	2,4	2,4	1,8	1,8	Pour les activités américaines, principalement sous forme de dettes
Yen Japonais	206,2	956,3	1,8	9,5	Pour les activités japonaises, principalement sous forme de dérivés
Livre Sterling	2,8	3,1	3,4	3,7	Pour les activités britanniques, principalement sous forme de dettes
Franc Suisse	2,5	9,0	2,0	7,4	Pour les activités suisses, principalement sous forme de dérivés

Au 31 décembre 2012, les actifs de la Société (AXA SA) représentaient l'essentiel des actifs des holdings du Groupe.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DE L'EXPOSITION DE CHANGE ET DE LA DETTE DES HOLDINGS

Afin d'optimiser la gestion financière et le contrôle des risques financiers des sociétés holdings, la Direction Centrale des Finances du Groupe a défini, formalisé et mis en place des normes de gestion ainsi que des principes de suivi et de mesure des risques financiers. Ces normes approuvées par le Comité de Direction sont conçues pour permettre une mesure homogène des positions de chaque entité du Groupe.

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt des holdings vise à suivre et limiter la variabilité de la charge financière à moyen terme, et donc d'en protéger partiellement le niveau futur contre les fluctuations de taux d'intérêt. Concernant le risque de change, l'objectif de la politique mise en place est de limiter la variabilité de l'actif net en devise en cas de variation des taux de change. Il s'agit donc de protéger partiellement ou totalement la valeur des investissements nets en devises dans les filiales contre les variations de change et donc de réduire la variabilité des fonds propres consolidés du Groupe, mais aussi d'autres agrégats clés tels la liquidité, le ratio d'endettement et les ratios de solvabilité. AXA vérifie régulièrement sa stratégie de change et continuera de revoir l'efficacité de celle-ci et le besoin éventuel de l'adapter en fonction des impacts sur le résultat, la valeur, la solvabilité, le ratio d'endettement et la liquidité.

La Direction Centrale des Finances du Groupe est chargée d'établir des rapports consolidant les expositions aux risques de taux, de change et de liquidité, ainsi que la charge financière de la Société. Ces documents intègrent également une dimension prospective à moyen terme.

Par ailleurs, des rapports de synthèse incluant les stratégies de couverture mises en place, sont communiqués et revus au moins trimestriellement par le Comité Financier du Conseil d'Administration d'AXA.

En outre, la Direction Centrale des Finances du Groupe suit étroitement les risques résultant d'éventuelles restrictions réglementaires ou autres sur la distribution de dividendes ou de réserves. Les filiales opérationnelles du Groupe doivent respecter un certain nombre de réglementations locales en vigueur dans les pays où elles exercent leurs activités, comprenant notamment des ratios de solvabilité minimums et des restrictions sur les opérations avec des parties liées. Ces règlementations imposent une variété de restrictions et peuvent diminuer la capacité des filiales opérationnelles du Groupe à verser des dividendes à la Société ou d'autres entités du Groupe, réduire leurs fonds propres, s'endetter, s'engager dans certains types de transactions avec d'autres sociétés du Groupe (incluant des prêts, des ventes d'actifs ou d'autres transactions financières) ou prendre certaines mesures. Les projections de flux de trésorerie internes (y compris les distributions de dividendes) doivent donc prendre en compte ces contraintes et les possibles évolutions réglementaires futures.

Risques de crédit

Les risques de crédit sont définis comme le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements. Compte tenu des principales activités du Groupe AXA, deux grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- Les portefeuilles de placement détenus par les compagnies d'assurance du Groupe (hors actifs en représentation des engagements sur produits en Unités de Compte pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré) ainsi que par les banques et les sociétés holdings ;
- Les créances sur les réassureurs nées des opérations de cession en réassurance réalisées par le Groupe AXA.

PLACEMENTS FINANCIERS

Le risque de concentration du Groupe AXA est piloté par différentes analyses réalisées au niveau du Groupe par émetteur, secteur et région géographique, en plus des procédures locales et des limites par émetteur mises en place au Groupe et localement.

Ces limites permettent de gérer le risque de défaut d'un émetteur donné, en fonction de la note moyenne de crédit de toutes les obligations de cet émetteur (entreprises, états, entreprises d'état et agences) et de prendre en compte l'ensemble de l'exposition du Groupe AXA à ces émetteurs à travers le risque de contrepartie sur la dette obligation, action, dérivés et réassurance.

Le respect des limites est garanti par le Groupe à travers une gouvernance spécifique. Le Comité de risque crédit du Groupe gère, sur une base mensuelle, les expositions des émetteurs au-delà des limites acceptées et détermine les actions en cas de risque de concentration excessif. L'équipe de crédit Groupe fournit une analyse indépendante des gestionnaires d'actifs du Groupe, en plus des équipes de gestion des investissements. Le comité de gestion actif-passif Groupe (ALM Supervisory Committee) est régulièrement tenu informé des travaux réalisés.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille obligataire (389,8 milliards d'euros), ventilé par notation financière, se présente comme suit :

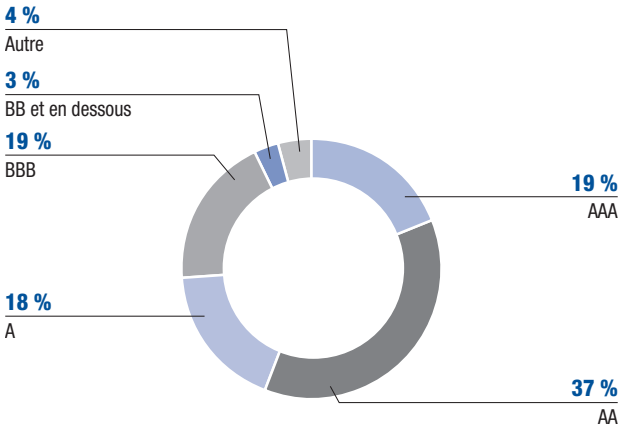

Au 31 décembre 2011, la ventilation par notation financière du portefeuille obligatoire (372,6 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AAA (32 %), AA (28 %), A (22 %), BBB (11 %), BB et en dessous (3 %), et autres (5 %).

Les politiques de diversification et d'analyse du risque de crédit, notamment au travers des informations de notation financière, sont mises en œuvre par les Directions des Investissements et suivies par les équipes de *Risk Management.*

Au 31 décembre 2012, les obligations d'État à la juste valeur (225 milliards d'euros), ventilées par pays, se présentent comme suit :

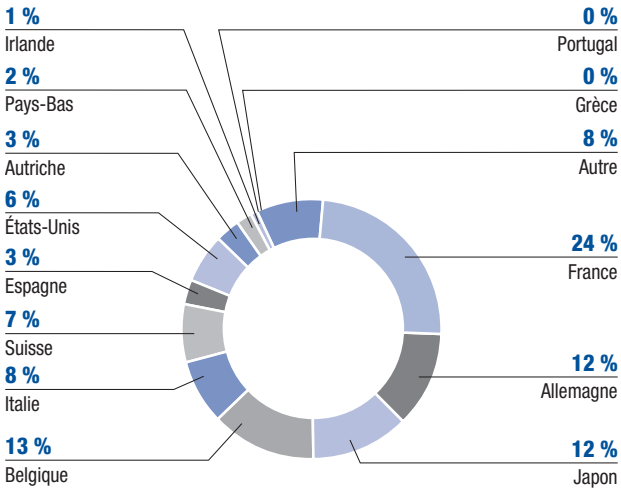

L'exposition du Groupe aux dettes souveraines et associées, émises par les gouvernements grecs, irlandais, italiens, portugais et espagnols comptabilisées comme actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
Émetteur *(En millions d'euros)*	**Juste Valeur**	**Coût amorti**	**Plus ou moins-values latentes brutes**	**Plus ou moins-values latentes nettes**	**Juste Valeur**	**Coût amorti**	**Plus ou moins-values latentes brutes**	**Plus ou moins-values latentes nettes**
Grèce	-	-	-	-	300	300	-	-
Irlande	2.786	2.686	100	39	970	1.112	(142)	(24)
Italie	16.214	15.881	332	63	13.883	16.136	(2.253)	(400)
Portugal	677	862	(185)	(18)	1.215	2.037	(822)	(188)
Espagne	7.160	7.552	(392)	(60)	7.885	8.478	(592)	(105)
TOTAL	**26.837**	**26.981**	**(145)**	**24**	**24.255**	**28.064**	**(3.809)**	**(716)**

Les montants présentés se réfèrent aux dettes souveraines et associées
Les montants nets sont présentés avec 100% de part du groupe

Les montants nets correspondent aux montants après les effets d'impôts différés et de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices, aux frais d'acquisition reportés ainsi qu'aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis. Les montants nets pourraient être amenés à évoluer en fonction du calendrier de ces pertes potentielles ainsi que de l'environnement réglementaire local.

En février 2012, le Groupe a participé à l'initiative du secteur privé sur la Grèce qui consistait à échanger les obligations grecques existantes contre de nouvelles obligations grecques, des obligations du Fonds Européen de Stabilité Financière, des titres indexés sur le Produit Intérieur Brut ainsi que des coupons courus sur obligations émis par le Fonds Européen de Stabilité Financière. Le Groupe a vendu son exposition aux nouvelles obligations grecques au cours du premier semestre de l'année 2012. En conséquence, il ne détient pas de dettes souveraines et associées grecques au 31 décembre 2012.

Aucune charge de dépréciation relative à l'exposition du Groupe aux dettes souveraines et associées émises par les gouvernements grecs, irlandais, italiens, portugais et espagnols n'a été comptabilisée au cours de l'année 2012 (contre 387 millions d'euros au 31 décembre 2011 liés à l'exposition à la dette souveraine grecque).

Les obligations et assimilées émises par les gouvernements grecs, irlandais, italiens, portugais et espagnols comptabilisées à la juste valeur par résultat s'élevaient à 625 millions d'euros au 31 décembre 2012.

ABS (*ASSET BACKED SECURITIES*) PAR TYPE D'ACTIF SOUS-JACENT (HORS *COLLATERALIZED MORTGAGE OBLIGATIONS* (CMOs))

Au 31 décembre 2012, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (10,1 milliards d'euros hors actifs et activités détenus à la vente, ainsi que les CMO et « Agency pools ») est :

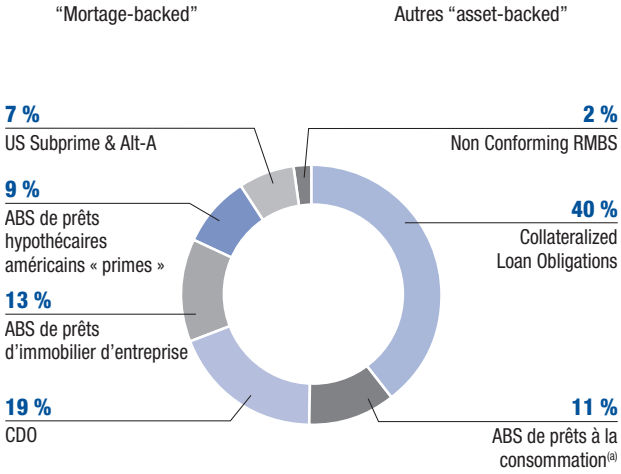

(a) Y compris quelques ABS locatifs et opérationnels.

Au 31 décembre 2012, l'exposition nette d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* » résidentiels et « Alt-A » aux États-

Unis s'élève à environ 0,7 milliard d'euros (dont 4 % sont notés AA ou AAA).

Au 31 décembre 2011, la ventilation économique de la valeur totale des ABS (9,0 milliards d'euros hors les actifs et activités détenus à la vente, ainsi que les CMOs) était la suivante : 37 % de CLO, 11 % d'ABS de prêts à la consommation, 15 % de CDO, 16 % d'ABS de prêts d'immobilier d'entreprise, 11 % d'ABS de prêts hypothécaires américains « *primes* », 8 % de US Subprime & Alt-A et 1 % de *Non conforming* RMBS. Au 31 décembre 2011, l'exposition nette d'AXA aux prêts hypothécaires « *subprime* » résidentiel et « Alt-A » aux États-Unis s'élevait à environ 0,7 milliard d'euros (dont 10 % sont notés AA ou AAA).

DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le Groupe, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, met en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit, principalement aux Credit Default Swaps (CDS). Ces instruments sont utilisés comme alternative aux obligations d'entreprises, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur ou un portefeuille spécifique.

Au 31 décembre 2012, le nominal des positions prises au travers de dérivés de crédit s'élève à 23,1 milliards d'euros [(1)], dont 21,5 milliards d'euros de CDS (total cumulé de 11,1 milliards de positions acheteuses et 10,4 milliards de positions vendeuses), détaillés de la manière suivante :

i. 6,1 milliards de protections achetées pour couvrir le risque de crédit, au regard de certains investissements principalement dans des obligations émises du secteur privé ;

ii. 5,1 milliards de protections achetées dans le cadre de la stratégie de « negative basis trade » consistant à acheter des obligations et des protections portant sur le même nom, essentiellement au Japon (3,1 milliards d'euros), en Suisse (1,6 milliard d'euros) et à Hong Kong (0,3 milliard d'euros) ;

iii. 10,4 milliards d'euros de protections vendues principalement en tant qu'alternative à l'achat direct d'obligations émises du secteur privé en détenant des obligations d'état et en vendant simultanément des couvertures sur des obligations émises du secteur privé de grande qualité. Ce type de stratégie de Gestion Actif-Passif est souvent mis en place afin de compenser le manque de profondeur ou de liquidité de certains marchés tout en prenant un risque de crédit synthétique.

Les limites appliquées aux émetteurs prennent en compte ces positions sur dérivés de crédit.

La ventilation des obligations sous-jacentes de ces CDS par notation financière est la suivante :

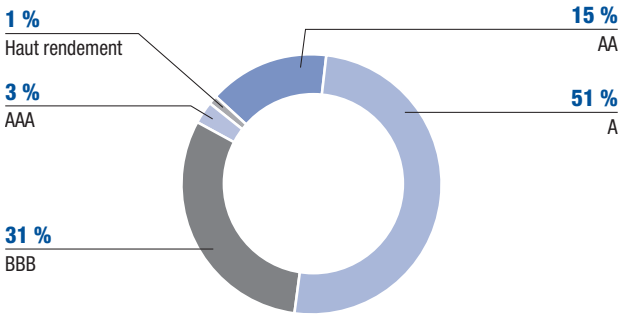

Dans le cas des CDOs, le risque de crédit est suivi de manière spécifique à ce type d'instrument en relation avec les tranches détenues et quelle que soit la nature des collatéraux (obligations ou dérivés de crédit).

Risque de contrepartie lié aux dérivés de gré à gré

AXA gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré *via* une politique générale Groupe, qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et de notation interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes à hebdomadaires de collatérisation sur la majorité des expositions du Groupe.

CRÉANCES SUR LES RÉASSUREURS : PROCESSUS ET ÉLÉMENTS DE NOTATION

Afin de gérer l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur, un comité de sécurité est chargé d'évaluer la qualité des réassureurs ainsi que les engagements admissibles. Ce comité est sous l'autorité conjointe du *Group Risk Management* et d'AXA Global P&C. Le risque est suivi pour éviter une exposition excessive à un réassureur en particulier. Le comité de sécurité se réunit mensuellement (plus fréquemment lors des périodes de renouvellement) et détermine les actions qui s'imposent pour limiter l'exposition du Groupe au risque de défaut d'un réassureur.

En outre, le Groupe recense et analyse son exposition vis-à-vis de l'ensemble des réassureurs en intégrant l'ensemble des positions avec ces derniers (sinistres, primes, provisions, dépôts, nantissements et cautions).

Les 50 plus importants réassureurs du Groupe en 2012 représentent 82 % de la part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (contre 83 % en 2011).

(1) Ce montant représente une vision économique, c'est-à-dire 100 % des actifs détenus en direct, dans les fonds consolidés « Core Block » et « satellite » et dans les fonds non consolidés.

La ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs au 31 décembre 2012 (10,6 milliards d'euros) se présentait de la manière suivante :

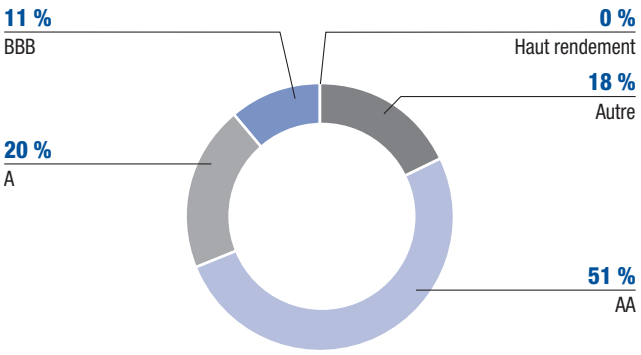

La rubrique « Autres » comprend les réserves cédées à des pools de réassurance, les réserves cédées à des réassureurs avec lesquels le Groupe AXA travaille peu (au-delà du 50ème rang) ainsi qu'à des réassureurs non notés par les principales agences de notation.

Au 31 décembre 2011, la ventilation par notation de la totalité des réserves cédées aux réassureurs (10,7 milliards d'euros) s'établissait comme suit : AAA (2 %), AA (56 %), A (14 %), BBB/BB/B (11 %), et Autres (17 %).

CRÉDIT DANS LES ACTIVITÉS BANCAIRES

À fin 2012, l'actif de placement total des activités bancaires (Belgique, France, Allemagne, Hongrie, République Tchèque et Slovaquie) représentait un total de 30,5 milliards d'euros (31,0 milliards d'euros en 2011).

Les activités bancaires d'AXA se limitent principalement à de la banque de détail, distribuant des produits simples d'investissement et de crédit. Les règles de gestion des risques dans l'activité bancaire sont en ligne avec les limites de *Risk Appetite* et reposent sur :

- Des fonctions dédiées sur le risque de contrepartie et crédit avec des comités de risques en place ;
- Un suivi continu des expositions du portefeuille aux obligations souveraines, institutions internationales et aux banques ;
- L'adéquation aux standards Groupe sur les risques opérationnels ;
- Une gestion stricte des risques de marché, de l'adéquation actif-passif, du risque de change et des taux d'intérêts ainsi qu'une politique stricte de gestion du collatéral pour les dérivés.

Les risques de crédit dans les banques sont :

- Le risque de crédit, résultant des activités classiques de banque commerciale avec l'octroi de prêts immobiliers et autres types de prêts aux clients particuliers et petites entreprises. Le suivi et le contrôle du risque de crédit sont réalisés tout d'abord grâce à une sélection prudente des risques (par exemple en Belgique, les modèles de *scoring* sont régulièrement revus pour s'assurer que la sélection des risques est en accord avec le *Risk Appetite* de la banque), et un suivi continu des portefeuilles par les équipes de Management Produits et de Gestion des Risques ;
- Le risque de crédit, résultant des activités d'investissements. À ce jour l'activité est limitée et de solides procédures de contrôle sont en place.

Les risques de crédit sont revus fréquemment par le Directoire de chaque banque et sont soumis à la régulation bancaire en place. Par exemple, les processus de mesures du capital économique et de planning stratégique pour AXA Bank Europe prennent en compte le capital requis pour couvrir les principaux risques, le capital requis pour la croissance future, les bénéfices de diversification entre les risques, les besoins de liquidité et les résultats des stress testing.

Concernant le risque de crédit de détail en Hongrie, il faut noter qu'afin de réduire la dette des ménages, le gouvernement hongrois a publié une législation en septembre 2011 permettant aux clients de rembourser des prêts souscrits en devise étrangère à des taux hors-marché pour une durée limitée. Cette législation a obligé les banques à provisionner le coût probable de ces mesures. En conséquence, AXA Banque Europe a provisionné 103 millions d'euros en 2011 pour l'impact de cette législation en plus des 54 millions d'euros additionnels mis en place pour couvrir les pertes sur prêts du portefeuille existant. Dans ce contexte, les activités de prêt hongroises ont été arrêtées.

L'activité bancaire chez AXA a pour double objectif de satisfaire les obligations en capital réglementaires et de rester suffisamment capitalisé avec le modèle AXA de capital économique.

Risques d'assurance

Les filiales d'assurance du Groupe sont en charge du suivi des risques et notamment les risques d'assurance liés à la souscription, tarification et revue des provisions techniques en s'appuyant sur un ensemble d'outils actuariels. Elles sont aussi responsables de s'adapter aux évolutions des cycles du marché de l'assurance et plus généralement aux modifications de leur environnement politique et économique.

De plus, les risques d'assurance, aussi bien en vie, épargne, retraite qu'en dommages, sont aussi suivis par 4 processus majeurs, définis au niveau du Groupe, mais déclinés conjointement par les équipes de *Risk Management* centrales et locales :

- Analyse de la tarification et de la profitabilité ajustée du risque pour les nouveaux produits, préalablement à leur lancement, qui vient compléter des règles solides de souscription ;
- L'optimisation des stratégies de réassurance afin de limiter certaines expositions dites de pointe au niveau du Groupe pour protéger notre solvabilité et réduire la volatilité de nos indicateurs financiers clefs ;
- Revue des provisions techniques ;
- Initiative Risque émergents pour partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques.

APPROBATION DES PRODUITS

Dans chaque filiale Vie, Épargne, Retraite, le Groupe AXA a mis en place un cadre de validation pour garantir que chaque nouveau produit fait l'objet d'un processus d'approbation avant d'être mis en vente. Cette approche harmonisée facilite le partage de l'innovation produit à travers le Groupe. Ces procédures sont définies par GRM et implémentées/adaptées localement.

Les principales caractéristiques de ces procédures sont :

- La décision locale de lancement d'un produit doit résulter d'un processus d'approbation documenté conformément aux standards Groupe en termes de caractéristiques produits, tarification, gestion actif-passif et concernant les aspects juridiques, commerciaux, réglementaires, de réputation et comptables. Pour les produits de type « Variable Annuities » avec des garanties, ainsi que pour les produits de dépendance, la gouvernance locale est complétée par une revue centralisée réalisée par la Direction des Risques groupe, avec soumission au Comité de Direction Groupe pour validation formelle ;
- Les garanties et options comprises dans les produits doivent être quantifiées en utilisant des méthodes stochastiques conformes aux marchés afin de mesurer leur « coût de fabrication » réel. Les analyses de rentabilité des capitaux à travers de multiples scénarios fournissent également une meilleure compréhension des risques d'inadéquation actif-passif et d'exigence de capital à un stade précoce de la vie du produit ;
- Des stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques sont nécessaires pour garantir que tous les scénarios sont envisagés ;
- Les rapports de tarification des principaux produits sont envoyés au GRM, qui fournit un reporting groupe trimestriel.

Ce cadre d'analyse de la rentabilité est aussi utilisé en dommages comme un outil régulier d'audit des risques et de la profitabilité pour la souscription de risques, conservant le principe de décision locale s'appuyant sur une procédure d'approbation documentée. Son objectif est triple :

- Avant le lancement des produits : s'assurer que les nouveaux risques souscrits ont fait l'objet d'une approbation formelle au terme d'un processus robuste avant d'être offerts aux clients ;
- Pendant la vie du produit : s'assurer de la rentabilité et du contrôle des risques des affaires souscrites en dommage déjà en portefeuille ;
- Ce cadre de rentabilité vient compléter des règles solides de souscription afin de s'assurer que les risques souscrits sont bien dans les limites de risques définies par le Groupe et que la création de valeur reflète une tarification effective des risques.

ANALYSE D'EXPOSITION

Afin d'assurer une vue consolidée des risques d'assurance, le GRM a développé et déployé des modèles et indicateurs pour mesurer les risques de manière homogène à travers le Groupe. Ceci permet de vérifier que notre exposition reste bien dans les limites Groupe de notre appétit aux risques sur les dimensions revenus, valeur, capital et liquidité.

Ce cadre homogène comprend notamment la gouvernance liée à l'encadrement du développement de produits tel qu'évoqué au paragraphe précédent. En vie et épargne, ces outils permettent de réaliser des études multi-pays sur les risques de mortalité/longévité. Le Groupe AXA suit de manière régulière son exposition à ces risques et utilise les résultats de ces travaux afin d'optimiser la structure de ses gammes de produits et ses couvertures de réassurance. Ces analyses d'exposition sont complétées par les modèles de risques avancés en Vie, Épargne, Retraite (mortalité, longévité, morbidité…)

En dommages également, les outils cités précédemment permettent d'analyser, sur une base mondiale, les cycles de marché, l'élasticité des prix, les risques de contreparties des assureurs, la déviation dans les réserves et catastrophes naturelles. Ces résultats sont en priorité utilisés pour optimiser la protection du Groupe (*via* la réassurance ou la titrisation) et le mix produit.

RÉASSURANCE

Définition des besoins de couverture en réassurance

L'achat de réassurance constitue un élément important de gestion des activités d'assurance du Groupe et du pilotage de ses risques.

Pour les activités dommages et vie, épargne, retraite, la politique de réassurance du Groupe AXA est mise en œuvre de la façon suivante :

- Le placement des traités de réassurance est principalement effectué de manière centralisée par sa filiale AXA Global P&C et AXA Global Life ;
- Ce placement est précédé d'analyses et de modélisations actuarielles approfondies des portefeuilles de la part d'AXA Global P&C, AXA Global Life et du GRM, afin d'optimiser la qualité et le coût des protections de réassurance. Ces modélisations appréhendent les risques de fréquence mais également, et de manière spécifique, les risques de sévérité en dommages (catastrophes naturelles, tempêtes, inondations, tremblements de terre) et Vie (mortalité, risque de concentration géographique) ;
- L'estimation des risques catastrophiques est faite en se basant sur plusieurs modèles de marché. Ces logiciels. bien qu'indispensables comme élément de discussion objectif avec les réassureurs sont régulièrement évalués au sein du GRM et adaptés aux spécificités du portefeuille AXA ;

Ces travaux de centralisation et d'harmonisation sur la réassurance pour les activités vie, épargne, retraite sont basées sur le même schéma que les dommages.

Mise en œuvre de la stratégie de réassurance : rôle d'AXA Global P&C

Afin de créer une protection adaptée et optimisée, les différentes filiales opérationnelles du Groupe placent leurs besoins en matière de réassurance via AXA Global P&C. Alors qu'une faible partie (10-20 %) de la plupart des traités locaux est placée directement sur le marché domestique de la réassurance des risques, la part restante étant mutualisée au niveau d'AXA Global P&C pour constituer des « pools » internes de réassurance par nature de risque souscrit.

La structure de ces pools est définie afin de protéger efficacement le Groupe dans le cadre du *Risk Appetite*. Afin de protéger ces pools, des couvertures spécifiques sont construites en utilisant soit le marché traditionnel de la réassurance, soit les marchés financiers à travers la titrisation (cat bonds).

A l'inverse des autres pools internes de réassurance où le risque est mutualisé au niveau d'AXA Global P&C, 95 % du résultat financier net du Pool Dommages aux biens est rétrocédé aux entités.

Enfin, comme décrit dans la section précédente sur le risque de crédit, ces travaux d'analyse et de placement des risques aux réassureurs sont complétés par un suivi régulier de l'exposition du Groupe AXA à ses principaux réassureurs afin de s'assurer que les expositions cumulées restent bien dans les limites de risque définies par le Groupe.

RÉSERVES TECHNIQUES

Le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique par les entités opérationnelles. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier, par les départements sinistres. Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés (IBNER) sont également constatées par les actuaires. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations. Ces évaluations sont dans un premier temps conduites localement par les départements techniques en charge puis font l'objet de revues pour une seconde opinion par les équipes locales de gestion des risques ou les experts techniques externes.

Les actuaires en charge de l'évaluation des provisions pour sinistres à payer en Dommages ne se basent pas sur une seule méthode mais sur plusieurs approches telles que :

- les méthodes basées sur le développement des sinistres (payés ou encourus) à partir de triangulations (de type « *Chain-Ladder* », « *Link Ratio* ») pour lesquelles les évolutions passées sont appliquées à chaque exercice de survenance ou de souscription, afin de les projeter jusqu'à leur développement final estimé ;
- les méthodes basées sur les ratios sinistres à primes (S/P) (par exemple la méthode S/P ultime) ;
- les méthodes mixtes combinant des données internes et exogènes ;
- les méthodes basées sur les estimations de fréquence et de sévérité.

La segmentation d'analyse varie selon différents critères tels que les spécificités des produits, la localisation géographique, les canaux de distribution, la réglementation locale ou d'autres facteurs, afin d'obtenir une base homogène de sinistres et assurer ainsi une analyse pertinente des provisions.

Les hypothèses sont choisies à l'issue d'échanges avec les gestionnaires de sinistres, les actuaires responsables de la tarification, les souscripteurs et d'autres départements spécialisés.

La ventilation des provisions techniques dommages et assurance internationale est présentée dans la Note 21 dans la Partie 4 « Etats financiers Consolidés ».

La répartition des provisions mathématiques en fonction de la nature des produits et donc des engagements du Groupe AXA vis-à-vis de ses clients, est la suivante :

- 20 % à fin 2012 (19 % à fin 2011) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits en Unités de Compte sans risque significatif pour le Groupe. Sont inclus dans cette catégorie, les produits accordant une garantie sur le capital investi en cas de décès. Sur ces produits, les performances des marchés financiers sont pour l'essentiel répercutées aux assurés. Au global, elles ne présentent donc qu'un risque de marché limité pour le Groupe au travers de la réduction de la valeur pour l'actionnaire ;

- 11 % à fin 2012 (10 % à fin 2011) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits en Unités de Compte avec garanties financières associées accordées par la compagnie d'assurance. Les stratégies de réduction des risques les plus appropriées sont mises en place :
  - des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des risques liés aux garanties plancher sur les produits d'épargne en Unités de Compte afin de couvrir les risques de marché associés à ces garanties accordées en cas de décès (*Guaranteed Minimum Death Benefit* ou GMDB), en cas de sortie en rente (*Guaranteed Minimum Income Benefit* ou GMIB), en cas d'accumulation (*Guaranteed Minimum Accumulation Benefit* ou GMAB) et dans le cadre de rachat (*Guaranteed Minimum Withdrawal Benefit* ou GMWB),
  - le comportement des assurés sur ces produits spécifiques, notamment les taux de rachat, la mortalité/longévité et les taux de sorties en rente, sont suivis de manière régulière et les programmes de couverture dynamique tiennent compte d'hypothèses dynamiques sous-jacentes sur ces critères en fonction des situations de marché.
- 15 % à fin 2012 (15 % à fin 2011) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent des produits sans garantie de rachat ;
- 21 % à fin 2012 (21 % à fin 2011) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe concernent des produits offrant des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an. Les risques en cas de baisse des taux durable dans les marchés financiers sont donc limités sur ce type de produits, qui concernent principalement certains contrats en France ainsi que les contrats collectifs au Japon. Des programmes de produits dérivés sont souvent mis en place pour protéger les obligations à long terme du risque de remontée des taux d'intérêt ;
- 34 % à fin 2012 (36 % à fin 2011) des provisions techniques vie, épargne, retraite du Groupe couvrent le reste des produits. Ces provisions assurent à la fois une garantie de rachat et dans certains cas un taux garanti sur le long terme. Les risques associés sont gérés de la manière suivante :
  - les produits non sensibles aux rachats sont généralement adossés à des obligations dont les échéances et les taux permettent de servir les garanties données afin de réduire autant que possible le risque de réinvestissement,
  - des programmes de couverture utilisant des instruments dérivés sont éventuellement mis en place, afin d'assurer une protection en cas de risque de baisse (*floor*) ou de hausse (*cap*) des taux d'intérêt,
  - les autres produits sont gérés avec les surplus nécessaires pour assurer les garanties.

RISQUES ÉMERGENTS

Les risques émergents sont les risques qui peuvent se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents sont ainsi caractérisés par un haut degré d'incertitude, puisque certains n'émergeront jamais.

À travers son initiative Risques Émergents, AXA a mis en place des procédures d'identification et quantification des risques émergents, identifiés comme pouvant évoluer dans le temps et devenir significatifs pour le Groupe. Cette initiative permet de partager l'expertise avec les équipes de souscription et les communautés de risques, mais aussi de définir une politique de souscription des risques adaptée.

La surveillance des risques émergents est organisée à travers un processus de détection incluant une veille sur les publications scientifiques, les décisions de justice, etc. Les risques sont pilotés et classés dans une cartographie des risques constituée de quatre sous-groupes (légaux, environnementaux, socio-économiques et technologiques). Un groupe de travail annuel est lancé sur le risque prioritaire pour le Groupe afin d'analyser son impact potentiel en termes d'assurance.

En développant ses relations avec la recherche, et en soutenant les projets innovants en matière de risques environnementaux, le Fonds AXA pour la recherche (voir annexe 7) est un contributeur clé de l'engagement d'AXA de mieux comprendre le changement climatique.

En cherchant à développer des solutions nouvelles, en fournissant ses conseils de gestion des risques et en contribuant activement au débat général sur les différents domaines, avec d'autres acteurs majeurs du marché, AXA contribue à promouvoir une meilleure compréhension et anticipation des risques émergents et participe au développement durable.

Risques opérationnels

AXA a défini un cadre d'analyse pour identifier et quantifier le risque opérationnel qui pourrait provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes, d'origine humaine ou bien résultantes d'un événement externe. S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un des piliers des fonctions du *Risk Management*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

S'inspirant des principes retenus par le Comité de Bâle pour la supervision des activités bancaires, AXA définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Cette inadaptation ou défaillance peut provenir de causes internes ou externes.

AXA a défini un cadre Groupe unique pour l'identification, la quantification et le suivi des principaux risques opérationnels en s'appuyant sur le déploiement d'un outil commun. Une typologie commune de risques opérationnels est définie au travers de 7 catégories de risque : fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail, clients, produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, interruption d'activité et dysfonctionnements des systèmes, exécution, livraison et gestion des processus.

Les exigences quantitatives et qualitatives ont été définies.

- les principaux risques opérationnels ainsi que plusieurs scénarios extrêmes transversaux pour le Groupe sont identifiés et quantifiés dans chaque entité opérationnelle selon une approche d'évaluation des risques prédictive (forward looking), s'appuyant notamment sur des avis d'experts. Ces risques sont ensuite agrégés au travers de méthodes actuarielles permettant d'estimer la charge en capital à allouer en couverture des risques opérationnels et reprenant des modèles avancés. Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance locale par une validation au niveau de la Direction Générale des entités afin de s'assurer de la pertinence des actions correctives et préventives mises en place pour les principaux risques ;
- en outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents est en place dans les principales filiales du Groupe afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de s'assurer de la cohérence des hypothèses prises par les entités dans leurs évaluations des risques opérationnels.

GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

AXA a défini un cadre complet pour protéger son image notamment concernant la communication à ces actionnaires, clients, employés, et plus généralement la communauté financière sur la solidité financière via :

- une communication ajustée et journalière aussi bien en interne qu'en externe (*via* intranet et une hotline spécifique pour répondre aux questions des actionnaires et des employés, lettres envoyées à nos clients et divers articles sur notre site Web) ;
- un suivi continu de notre image/réputation en ligne (*via* un outil de suivi sur le web et dans les médias) ;
- une vaste communication par notre équipe de management aux médias au niveau international.

DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE

Il y a plusieurs années, AXA a adopté le Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA ("le Code"). Ce Code a été mis à jour en 2006 puis partiellement en 2011. La version en vigueur de ce Code est disponible sur le site du Groupe (www.axa.com). Le Code définit les règles de bonne conduite des affaires au quotidien et couvre plusieurs sujets, tels que des règles spécifiques sur les conflits d'intérêts, la négociation de titres de la société AXA et de ses filiales cotées. la confidentialité et le contrôle des informations sensibles, ainsi que la Conservation et l'Archivage des Dossiers.

RISQUE EN MATIÈRE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

AXA est résolument engagé dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'esprit de cette lutte anti-blanchiment est consigné dans une charte datant de 2002 qui a été approuvée par le Directoire et le Conseil de Surveillance. Sur la base de cette charte, chaque entité du Groupe AXA est tenue de mettre en place des procédures reprenant les principes et standards du Groupe venant s'ajouter aux réglementations locales applicables et de nommer un responsable anti-blanchiment. Le principe « connaître le Client » est ici essentiel et sous-tend toute transaction. La charte du Groupe est revue et modifiée régulièrement en tenant compte de l'évolution du cadre juridique et réglementaire international.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Pour de plus amples informations sur le cadre réglementaire dans lequel AXA opère, en ce compris les différents risques réglementaires auxquels la Société et ses filiales sont soumis, nous vous invitons à consulter la Section 3.1 « Cadre réglementaire » de la partie 3 du présent Rapport Annuel.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la partie 4 « États financiers consolidés » - Note 31 « Contentieux » du présent Rapport Annuel.

RISQUES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX

En matière sociale, les enjeux majeurs d'AXA consistent à fidéliser ses collaborateurs et à se mettre en position d'attirer demain les meilleurs talents.

En matière environnementale, les enjeux d'AXA sont assez faibles du fait de la nature de ses activités globalement peu polluantes.

COUVERTURE D'ASSURANCE DES RISQUES EN PROPRE DU GROUPE

La politique générale du Groupe AXA en matière d'achat de couverture d'assurance des risques en propre est largement décentralisée. Les filiales sont responsables de l'identification des risques et de l'achat de leurs assurances, comme l'assurance biens et responsabilité civile de leurs expositions locales et les conditions de marché. Conformément aux principes généraux de gouvernance, les filiales peuvent se couvrir auprès d'assureurs externes ou auprès d'un assureur interne du Groupe AXA.

AXA Global P&C est cependant mandatée pour acheter certaines couvertures d'assurances transversales pour des risques communs à toutes les entités du Groupe AXA. Ces assurances couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, la responsabilité civile professionnelle et la fraude sont présentées ci-dessous :

- les programmes transversaux d'assurances couvrent l'ensemble des entités du Groupe AXA à l'exception d'AXA Asia Pacific Holdings et d'AXA Equitable et de leurs filiales, qui ont traditionnellement mis en place une couverture sur leurs marchés locaux ;
- les couvertures d'assurance du Groupe sont révisées et validées annuellement afin de s'assurer des meilleurs standards du marché en matière de conditions, prix, limites et de protection globale. Les assureurs retenus sont reconnus comme les leaders internationaux de leur branche et pour leur solidité financière.

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS / 31 DÉCEMBRE 2012

4.1 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 176

4.2 RÉSULTAT CONSOLIDÉ 179

4.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE 180

4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE 182

4.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE 186

4.6 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 188

NOTE 1 Principes généraux 188
NOTE 2 Périmètre de consolidation 205
NOTE 3 Compte de résultat sectoriel 211
NOTE 4 Gestion des risques financiers et du risque d'assurance 216
NOTE 5 Écarts d'acquisition 217
NOTE 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis 222
NOTE 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés 223
NOTE 8 Autres immobilisations incorporelles 225
NOTE 9 Placements 228
NOTE 10 Titres mis en équivalence 243
NOTE 11 Créances 245
NOTE 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie 246
NOTE 13 Capitaux propres et intérêts minoritaires 247
NOTE 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement 252
NOTE 15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire 264
NOTE 16 Provisions pour risques et charges 265
NOTE 17 Dettes de financement 266
NOTE 18 Dettes (hors dettes de financement) 268
NOTE 19 Impôt 271
NOTE 20 Instruments dérivés 275
NOTE 21 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels 283
NOTE 22 Résultat financier hors coût de l'endettement net 288
NOTE 23 Résultat net des cessions en réassurance 290
NOTE 24 Charges liées aux dettes de financement 291
NOTE 25 Analyse des charges par nature 291
NOTE 26 Personnel 293
NOTE 27 Résultat par action 311
NOTE 28 Parties liées 312
NOTE 29 Actifs et passifs éventuels et engagements 313
NOTE 30 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes 317
NOTE 31 Contentieux 318
NOTE 32 Événements postérieurs à la clôture 320

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 321

4.1 ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions d'euros) Notes en annexe		31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]	1er janvier 2011 Retraité [a] [b]
5	Écarts d'acquisition	15.754	15.855	16.741
6	Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis [c]	2.685	3.074	3.105
7	Frais d'acquisition reportés et assimilés [b]	19.047	18.624	16.766
8	Autres immobilisations incorporelles	3.349	3.382	3.648
	Actifs incorporels	**40.835**	**40.935**	**40.260**
	Immobilier de placement	17.192	16.061	15.751
	Placements financiers	441.469	418.765	409.630
	Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré [d]	147.162	134.230	137.757
9	**Placements des entreprises d'assurance**	**605.823**	**569.056**	**563.137**
9	**Placements des entreprises du secteur bancaire et autres activités**	**35.199**	**35.264**	**31.416**
10	**Titres mis en équivalence**	**1.312**	**1.139**	**1.168**
	Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	**10.558**	**10.698**	**11.096**
	Immobilisations corporelles	1.457	1.410	1.517
14	Participation aux bénéfices différée active	4	1.247	636
19	Impôts différés actifs [b]	3.047	3.332	4.370
	Autres actifs	**4.509**	**5.990**	**6.523**
	Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	14.968	13.346	13.468
	Créances nées d'opérations de réassurance cédée	746	671	1.008
	Créances d'impôt exigible	1.855	2.347	1.851
	Autres créances	15.318	16.325	13.917
11	**Créances**	**32.887**	**32.689**	**30.244**
	Actifs destinés à la vente dont actifs relatifs à des abandons d'activité	**181**	**360**	**22.848**
12	**Trésorerie et équivalents de trésorerie**	**30.546**	**31.072**	**22.095**
	TOTAL DE L'ACTIF	**761.849**	**727.204**	**728.789**

Tous les placements sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

(a) AXA Japan clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan a été converti aux taux du 31 décembre pour les deux périodes.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées. L'évaluation finale du retraitement a conduit à ajuster légèrement les montants comparatifs retraités qui avaient été publiés au 30 juin 2012.

(c) Montants avant impôt.

(d) Inclut les actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.

(En millions d'euros) Notes en annexe		31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]	1er janvier 2011 Retraité [a] [b]
	Capital social et primes d'émission	25.549	25.188	24.723
	Réserves, report à nouveau et écarts de conversion cumulés [b]	23.963	17.039	23.024
	Résultat net consolidé - Part du groupe [b]	4.152	4.190	-
	Capitaux propres - Part du Groupe	**53.664**	**46.417**	**47.748**
	Intérêts minoritaires [b]	**2.355**	**2.367**	**4.167**
13	**CAPITAUX PROPRES TOTAUX**	**56.019**	**48.784**	**51.915**
	Dettes subordonnées	7.317	7.108	7.066
	Dettes de financement représentées par des titres	2.514	2.506	2.500
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	831	807	887
17	**Dettes de financement**	**10.662**	**10.421**	**10.454**
	Passifs liés à des contrats d'assurance	362.378	358.146	342.559
	Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré [c]	113.921	104.642	108.587
	Total des passifs liés à des contrats d'assurance	**476.299**	**462.788**	**451.146**
	Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	36.350	37.858	37.233
	Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	251	380	720
	Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	4.080	3.621	4.700
	Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	29.983	26.336	25.006
	Total des passifs liés à des contrats d'investissement	**70.664**	**68.195**	**67.659**
	Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis	2.897	2.975	2.757
	Passifs relatifs à la participation aux bénéfices	31.350	17.938	15.897
	Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(2.053)	(2.056)	(742)
14	**PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT**	**579.158**	**549.841**	**536.717**
15	**Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire**	**33.494**	**34.023**	**27.532**
16	**Provisions pour risques et charges**	**11.789**	**10.760**	**10.495**
19	**Impôts différés passifs [b]**	**5.196**	**3.794**	**3.451**
	Intérêts minoritaires des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts minoritaires	3.775	3.896	4.855
	Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs [d]	4.510	6.272	6.504
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	8.955	7.212	7.472
	Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	5.352	5.179	5.916
	Dettes d'impôt exigible	1.170	1.194	1.348
	Dettes liées aux investissements sous prêt ou équivalent	24.397	27.509	23.399
	Autres dettes	17.373	18.130	18.562
18	**Dettes**	**65.531**	**69.391**	**68.058**
	Passifs destinés à la vente dont passifs relatifs à des abandons d'activité	**-**	**189**	**20.168**
	TOTAL DU PASSIF	**761.849**	**727.204**	**728.789**

(a) AXA Japan clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan a été converti aux taux du 31 décembre pour les deux périodes.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées. L'évaluation finale du retraitement a conduit à ajuster légèrement les montants comparatifs retraités qui avaient été publiés au 30 juin 2012.

(c) Inclut les passifs liés aux contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.

(d) Ces montants sont présentés net de l'effet des instruments dérivés liés.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 [a]	1er janvier 2011 Retraité [a]
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré [b]	113.921	104.642	108.587
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	4.080	3.621	4.700
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	29.983	26.336	25.006
Total des passifs liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**147.984**	**134.599**	**138.293**
Passifs liés à des contrats d'assurance	362.378	358.146	342.559
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	36.350	37.858	37.233
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	251	380	720
Total des passifs liés aux autres contrats d'assurance et d'investissement	**398.979**	**396.384**	**380.512**

(a) AXA Japan clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan a été converti aux taux du 31 décembre pour les deux périodes.

(b) Inclut les passifs liés aux contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.

4.2 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Notes en annexe	*(En millions d'euros, sauf le résultat par action en euros)*	31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
	Primes émises	84.592	80.570
	Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	334	350
	Chiffre d'affaires des activités d'assurance	**84.926**	**80.920**
	Produit net bancaire	460	479
	Produits des autres activités	4.741	4.708
21	**Chiffre d'affaires [c]**	**90.126**	**86.107**
	Variations des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	**(411)**	**(549)**
	Produits nets des placements [d]	14.982	18.469
	Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti) [e] [f]	2.004	3.153
	Plus ou moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat [g]	14.210	(3.406)
	dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré [h]	*14.186*	*(4.977)*
	Variation des provisions sur placements [i]	(634)	(2.016)
22	**Résultat financier hors coût de l'endettement net**	**30.562**	**16.199**
	Charges techniques des activités d'assurance [h]	(93.326)	(75.757)
23	Résultat net des cessions en réassurance	(1.323)	(733)
	Charges d'exploitation bancaires	(134)	(246)
25	Frais d'acquisition des contrats [b]	(9.539)	(8.383)
	Amortissements de la valeur de portefeuilles acquis	(188)	(249)
25	Frais d'administration	(9.440)	(10.038)
	Variation des provisions sur immobilisations corporelles	19	29
	Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(128)	(1.206)
	Autres produits et charges	(351)	(480)
	Charges liées à la cession partielle d'opérations Vie, Épargne, Retraite au Royaume-Uni	-	(38)
	Autres produits et charges courants	**(114.410)**	**(97.101)**
	Résultat des opérations courantes avant impôt	**5.867**	**4.657**
10	Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	119	62
24	Charges liées aux dettes de financement [j]	(568)	(329)
	Résultat net des opérations courantes avant impôt	**5.417**	**4.390**
19	Impôt sur le résultat [b]	(1.135)	(1.011)
	Résultat net des opérations courantes après impôt	**4.283**	**3.379**
	Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	1.002
	Résultat net consolidé après impôt	**4.283**	**4.380**
	Se répartissant entre :		
	Résultat net consolidé - Part du Groupe	4.152	4.190
	Résultat net consolidé - Part des Intérêts minoritaires	130	190
27	**Résultat par action [k]**	**1,65**	**1,69**
	Résultat dilué par action [k]	**1,64**	**1,69**

(a) Comme décrit en Note 1.10, le résultat des activités canadiennes cédées a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Brut de réassurance.

(d) Net des frais de gestion des placements et incluant les gains et/ou pertes des dérivés couvrant les produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).

(e) Inclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(f) Au 31 décembre 2011, inclut les reprises de provisions sur placements suite à cession et les plus-values nettes réalisées sur la cession des opérations en Australie et Nouvelle-Zélande (742 millions d'euros bruts ou 626 millions d'euros nets) et la participation dans Taikang Life (830 millions d'euros bruts ou 798 millions d'euros nets).

(g) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti).

(h) La variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré est compensée dans les charges techniques des activités d'assurance.

(i) Exclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.

(j) Inclut le montant net des produits et charges liés aux dérivés relatifs aux dettes de financement (exclut cependant la variation de juste valeur des dérivés liés).

(k) Se référer à la Note 27 pour le détail du résultat par action entre les activités poursuivies et abandonnées.

4.3 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
Réserves liées à la variation de juste valeur inscrite en capitaux propres	6.215	(1.628)
Réserves liées aux écarts de conversion	(634)	97
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies	(821)	(581)
Produits nets reconnus directement en capitaux propres	**4.760**	**(2.111)**
Résultat net consolidé	**4.283**	**4.380**
Se répartissant entre :		
Résultat net consolidé - Part du Groupe	4.152	4.190
Résultat net consolidé - Part des Intérêts minoritaires	130	190
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE	**9.043**	**2.270**
Se répartissant entre :		
Total des produits et charges reconnus sur la période - Part du Groupe	8.854	2.453
Total des produits et charges reconnus sur la période - Part des Intérêts minoritaires	189	(183)

(a) AXA Japan clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan a été converti aux taux du 31 décembre pour les deux périodes.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Les montants sont présentés net d'impôt, de la participation aux bénéfices, et des autres effets de la comptabilité reflet. Ces éléments sont présentés plus en détail dans les notes des états financiers.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement

4.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DE LA PÉRIODE

	Capital social				
(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2011 Retraités [b]	**2.320.105**	**2,29**	**5.313**	**20.192**	**(495)**
Capital	37.092	2,29	85	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	236	-
Paiements en actions	-	-	-	43	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	110
Autres réserves - transactions sur les actions propres	-	-	-	-	-
Capitaux propres - instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres (inclut l'impact lié à la variation de périmètre) [c]	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	**37.092**	**2,29**	**85**	**280**	**110**
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies [d]	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus sur la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2011 Retraités [b]	**2.357.198**	**2,29**	**5.398**	**20.471**	**(385)**

Note : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Principalement les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés (e.g. obligations convertibles) (voir Note 13.1.1.c.).

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Inclut le changement du pourcentage d'intérêt n'entraînant pas de perte de contrôle des filiales consolidées.
Notamment l'impact de la dilution chez AllianceBernstein lié aux plans de rémunération en actions (+ 107 millions d'euros compensé par un mouvement inverse dans les intérêts minoritaires) ainsi que l'impact lié au rachat des titres de la holding AllianceBernstein sur le marché pour - 165 millions d'euros (- 106 millions d'euros en part du Groupe et - 59 millions d'euros en part des intérêts minoritaires).

(d) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1er janvier 2011.

Attribuable aux actionnaires						
Autres réserves						
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres [a]	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
6.272	**33**	**6.208**	**(2.075)**	**12.301**	**47.748**	**4.167**
-	-	-	-	-	**85**	**-**
-	-	-	-	-	**236**	**-**
-	-	-	-	-	**43**	**-**
-	-	-	-	-	**110**	**-**
-	-	(10)	-	-	**(10)**	**-**
-	-	-	-	-	**-**	**-**
-	-	(291)	-	-	**(291)**	**-**
-	-	-	-	-	**-**	**-**
152	-	-	(478)	(2.031)	**(2.357)**	**(1.616)**
-	-	-	-	(1.601)	**(1.601)**	**-**
152	**-**	**(301)**	**(478)**	**(3.631)**	**(3.784)**	**(1.616)**
(1.586)	18	-	-	-	**(1.569)**	**(59)**
-	-	152	255	-	**408**	**(311)**
-	-	-	-	(577)	**(577)**	**(4)**
-	-	-	-	4.190	**4.190**	**190**
(1.586)	**18**	**152**	**255**	**3.614**	**2.453**	**(183)**
4.838	**50**	**6.059**	**(2.298)**	**12.283**	**46.417**	**2.367**

(En millions d'euros à l'exception du nombre d'actions et de leur valeur nominale)	Capital social				
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur nominale (en euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Actions propres
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2012 Retraités [b]	**2.357.198**	**2,29**	**5.398**	**20.471**	**(385)**
Capital	31.413	2,29	72	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	230	-
Paiements en actions	-	-	-	49	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	20
Autres réserves - transactions sur les actions propres	-	-	-	-	-
Capitaux propres - instruments financiers composés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Charge d'intérêts des dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-
Autres (inclut l'impact lié à la variation de périmètre) [c]	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Incidence des opérations avec les actionnaires	**31.413**	**2,29**	**72**	**278**	**20**
Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres	-	-	-	-	-
Réserves liées aux écarts de conversion	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies [d]	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé	-	-	-	-	-
Total des produits et charges reconnus sur la période	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Capitaux propres de clôture 31 décembre 2012	**2.388.611**	**2,29**	**5.470**	**20.749**	**(364)**

Note : les montants sont présentés nets des impacts de la comptabilité reflet et de ses effets sur la participation des assurés, les frais d'acquisition reportés, et la valeur des portefeuilles acquis.

(a) Principalement les dettes subordonnées à durée indéterminée (TSS et TSDI), et les composantes de capitaux propres des instruments financiers composés (e.g. obligations convertibles) (voir Note 13.1.1.c.).

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Inclut le changement du pourcentage d'intérêt n'entraînant pas de perte de contrôle des filiales consolidées.
Notamment l'impact de la dilution chez AllianceBernstein lié aux plans de rémunération en actions (+ 30 millions d'euros en part du Groupe compensé par un mouvement inverse dans les intérêts minoritaires) ainsi que l'impact lié au rachat des titres de la holding AllianceBernstein sur le marché pour - 185 millions d'euros (- 121 millions d'euros en part du Groupe et - 64 millions d'euros en part des intérêts minoritaires).

(d) Pertes et gains actuariels générés depuis l'ouverture au 1er janvier 2012.

Attribuable aux actionnaires						
Autres réserves						
Réserves liées à la variation de juste valeur des placements financiers disponibles à la vente	Réserves liées à la variation de juste valeur des dérivés de couverture	Autres [a]	Écarts de conversion	Résultats non distribués et autres réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
4.838	**50**	**6.059**	**(2.298)**	**12.283**	**46.417**	**2.367**
-	-	-	-	-	**72**	**-**
-	-	-	-	7	**237**	**-**
-	-	-	-	-	**49**	**-**
-	-	-	-	-	**20**	**-**
-	-	(10)	-	-	**(10)**	**-**
-	-	-	-	-	**-**	**-**
-	-	(292)	-	-	**(292)**	**-**
-	-	-	-	-	**-**	**-**
-	-	-	-	(56)	**(56)**	**(201)**
-	-	-	-	(1.626)	**(1.626)**	**-**
-	**-**	**(301)**	**-**	**(1.675)**	**(1.606)**	**(201)**
6.049	84	-	-	-	**6.133**	**83**
-	-	(23)	(591)	-	**(614)**	**(20)**
-	-	-	-	(817)	**(817)**	**(4)**
-	-	-	-	4.152	**4.152**	**130**
6.048	**84**	**(23)**	**(591)**	**3.335**	**8.854**	**189**
10.887	**134**	**5.735**	**(2.889)**	**13.943**	**53.664**	**2.355**

4.5 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
Résultat courant et des abandons d'activités avant impôt	**5.417**	**4.515**
Dotations nettes aux amortissements [c]	703	723
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles [d]	13	1.092
Charges liées à la cession partielle d'opérations Vie, Épargne, Retraite au Royaume-Uni	-	38
Variation nette des frais d'acquisitions reportés et assimilés	(1.349)	(1.588)
Dotations/Reprises nettes des provisions sur placements, actifs corporels et autres actifs incorporels	680	2.144
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(16.671)	6.859
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement [e]	22.585	6.446
Dotations/(Reprises) nette des autres provisions [f]	90	857
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	(119)	(62)
Réintégration/Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	**5.931**	**16.508**
Plus et moins values nettes réalisées sur placements	418	(6.830)
Charges liées aux dettes de financement	568	329
Réintégration/Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	**986**	**(6.501)**
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	(2.970)	(3.034)
Revenus financiers nets comptabilisés en résultat de l'exercice [g]	(13.047)	(16.704)
Réintégration/Déduction de montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie réels	**(16.018)**	**(19.738)**
Impact sur la trésorerie de la comptabilité de dépôt	56	81
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	3.309	3.474
Revenus financiers encaissés [g]	16.130	19.565
Charges d'intérêts payées (hors intérêts sur dettes de financement, dettes perpétuelles, appels de marges et autres dettes)	(2.804)	(2.733)
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	459	1.356
Variation des créances et dettes courantes	514	(1.364)
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs [h]	(135)	21
Impôts décaissés	(1.044)	(671)
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	(2.284)	872
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	**14.202**	**20.600**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	**10.519**	**15.384**
Prises de participation dans des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(139)	11
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	225	1.369
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	**86**	**1.381**
Cessions d'obligations [h]	61.084	89.380
Cessions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés [h] [i]	18.507	21.253
Cessions d'immeubles de placement détenus ou non en direct [h]	967	1.036
Cessions et/ou remboursements de prêts et autres placements [h] [j]	26.912	24.484

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 [a]	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers [h] [i] [j]	**107.470**	**136.152**
Acquisitions d'obligations [h]	(62.841)	(102.319)
Acquisitions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés [h] [i]	(20.853)	(15.430)
Acquisitions d'immeubles de placement détenus ou non en direct [h]	(1.946)	(1.087)
Acquisitions et/ou émissions de prêts et autres placements [h] [j]	(27.679)	(22.904)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers [h] [i] [j]	**(113.319)**	**(141.739)**
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	20	10
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(339)	(373)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	**(319)**	**(363)**
Augmentation du solde des dettes collatérales/Diminution du solde des créances collatérales	48.045	74.602
Diminution du solde des dettes collatérales/Augmentation du solde des créances collatérales	(49.437)	(73.457)
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	**(1.392)**	**1.144**
Autres transactions relatives aux opérations d'investissement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	**-**	**-**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(7.475)**	**(3.425)**
Émissions d'instruments de capital	309	317
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opération sur titres d'autocontrôle	19	(5)
Dividendes payés	(1.793)	(1.769)
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(449)	(446)
Acquisition/cession d'intérêts dans des filiales sans changement de contrôle	(221)	(3.456)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	**(2.136)**	**(5.359)**
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	2	15
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	(39)	165
Intérêts payés sur dettes de financement [k]	(474)	(381)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	**(510)**	**(202)**
Autres transactions relatives aux opérations de financement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	**-**	**-**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(2.647)**	**(5.560)**
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ABANDONS D'ACTIVITÉS	**-**	**1.910**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1ER JANVIER [L]	**30.042**	**21.097**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	10.519	15.384
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(7.475)	(3.425)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(2.647)	(5.560)
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	-	1.910
Effet des changements de méthode de consolidation et classements en actifs destinée à la vente	(3)	(189)
Effet des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(336)	825
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE [L]	**30.101**	**30.042**

(a) AXA Japan clôture ses comptes annuels au 30 septembre. Afin de refléter les variations significatives des taux de change entre le 30 septembre 2011 et le 31 décembre 2011, et entre le 30 septembre 2012 et le 31 décembre 2012, son bilan a été converti aux taux du 31 décembre pour les deux périodes.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Inclut la capitalisation des surcotes/décotes et l'amortissement lié, ainsi que l'amortissement des immeubles de placement et d'exploitation détenus en direct.

(d) Inclut les amortissements et mouvements des provisions pour dépréciation des actifs incorporels enregistrés lors de regroupements d'entreprises.

(e) Inclut l'impact de la réassurance et la variation des provisions relatives aux contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

(f) Inclut principalement les variations des provisions pour risques et charges, provisions pour créances douteuses et provisions pour dépréciation des actifs destinés à la vente.

(g) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).

(h) Y compris dérivés correspondants.

(i) Comprend les actions détenues en direct ou par des fonds d'investissement consolidés ainsi que les fonds d'investissement non consolidés.

(j) Comprend également les achats et ventes d'actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

(k) Comprend l'impact net sur la trésorerie de la marge d'intérêts sur dérivés de couverture des dettes de financement.

(l) Nets des soldes de banques créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés dans la Note 12.

4.6 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 Principes généraux

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société anonyme française AXA S.A. (la « Société » et, ensemble avec ses filiales consolidées, « AXA » ou le « Groupe »), est la société mère d'un groupe international de services financiers, centré sur la protection financière. AXA opère principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. La liste des principales entités incluses dans le périmètre de consolidation des états financiers consolidés d'AXA figure à la Note 2 de la présente annexe aux comptes consolidés.

AXA est coté sur Euronext Paris Compartiment A.

Les états financiers consolidés en ce compris l'ensemble des Notes ci-après ont été finalisés par le Conseil d'Administration le 13 mars 2013.

1.2. PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

1.2.1. Principes généraux de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés d'AXA sont arrêtés au 31 décembre. Cependant, certaines sociétés du Groupe ont une date de clôture différente, en particulier AXA Life Japan dont les comptes sont arrêtés au 30 septembre.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis sur la base des normes IFRS et des interprétations du « IFRS Interpretations Committee », définitives et en vigueur au 31 décembre 2012, telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes. Le Groupe ne fait pas usage de la possibilité ouverte par le « *carve-out* » de ne pas appliquer toutes les dispositions de la comptabilité de couverture imposées par IAS 39. De plus :

- l'Union Européenne n'a pas encore adopté certaines normes et certains amendements publiés par l'International Accounting Standard Board (IASB) dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012 ; et
- le Groupe n'aurait pas – à ce jour – utilisé les options d'adoption anticipée de ces normes.

En conséquence, les comptes consolidés sont également établis sur la base des normes IFRS telles qu'émises par l'IASB.

CHANGEMENT VOLONTAIRE DE PRINCIPE COMPTABLE SUR LES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les délibérations aux réunions conjointes de l'« IASB » et du « FASB » de 2011 autour du projet lié aux contrats d'assurance phase II et les changements des normes US GAAP (ASU-2010-06) effectifs au 1er janvier 2012 pour les sociétés appliquant les US GAAP, indiquaient que les normes comptables s'orientaient vers des frais d'acquisition reportables plus faibles. Dans ce contexte, le Groupe a changé son principe comptable au 1er janvier 2012 et a retraité rétrospectivement l'information comparative des périodes précédentes. Le changement appliqué était en ligne avec la dernière rédaction du projet présentée au « IASB Insurance Working Group » du 24 octobre 2011 autour de la notion de coûts directs d'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance. Ce projet diffère de l'interprétation ASU-2010-26 par la non limitation du report aux seuls frais générant des souscriptions effectives de contrats, ainsi que dans les détails d'application de ce principe (coût direct marginal d'acquisition et spécifiant certains autres coûts). Le Groupe visait un meilleur alignement avec les entités appliquant les US GAAP, et ce, dès que l'interprétation ASU-2010-26 entrerait en vigueur pour ces dernières, tout en intégrant le fait que le Groupe serait soumis à IFRS 4 Phase II lors de son application. L'impact de ce changement s'est traduit par une diminution des résultats non distribués inclus dans les capitaux propres totaux de 1.954 millions d'euros (dont 1.951 millions d'euros pour la part du Groupe) au 1er janvier 2011.

Les ajustements des périodes précédentes ont affecté les lignes suivantes des états financiers :

	État consolidé de la situation financière					
	1er janvier 2011			31 décembre 2011		
(En millions d'euros)	Montants publiés	Effet du changement [b]	Montants retraités	Montants publiés	Effet du changement [b]	Montants retraités
Frais d'acquisition reportés et assimilés [a]	19.641	(2.875)	16.766	21.785	(3.161)	18.624
Impôts différés actifs	4.097	273	4.370	3.052	280	3.332
Impôts différés passifs	(4.098)	647	(3.451)	(4.526)	732	(3.794)
EFFET NET		**(1.954)**			**(2.149)**	

(a) Correspond au montant brut des frais d'acquisition reportés du Groupe. Les actifs relatifs aux frais d'acquisition reportés sont à rapprocher des provisions pour chargements non acquis (voir paragraphe 1.6.4), de la participation aux bénéfices et de l'impôt. Au 31 décembre 2011, les frais d'acquisition reportés et assimilés du segment Vie, Épargne, Retraites, nets des provisions pour chargements non acquis, de la participation aux bénéfices et de l'impôt s'élevaient à 8.467 millions d'euros.

(b) En comparaison des montants retraités publiés au 30 juin 2012, l'évaluation finale de l'impact du changement de méthode a conduit à une diminution complémentaire de 62 millions d'euros des frais d'acquisition reportés bruts au 1er janvier 2011, avec un effet net négatif de 41 millions d'euros sur les capitaux propres.

	Résultat consolidé		
	31 décembre 2011		
(En millions d'euros)	Montants publiés	Effet du changement	Montants retraités
Frais d'acquisition des contrats	(8.184)	(199)	(8.383)
Impôts sur le résultat	(1.074)	63	(1.011)
EFFET NET		**(136)**	

AMENDEMENTS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS ET ADOPTÉS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2012

L'application des amendements aux normes et interprétations suivants, au 1er janvier 2012, n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe :

L'amendement à IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, publié le 7 octobre 2010, renforce les exigences d'information sur les transferts d'actifs financiers. Cet amendement requiert la présentation de nouvelles informations sur les expositions aux risques lorsqu'un actif financier est transféré mais que le cédant conserve cependant un certain niveau d'exposition à l'actif.

L'amendement à IAS 12 – Impôts sur le résultat, publié le 20 décembre 2010, traite de l'évaluation des impôts différés (actifs et passifs). Cette évaluation peut varier selon qu'une entité a l'intention d'utiliser ou de céder un actif. Dans certains cas, il s'avère difficile et subjectif de déterminer si l'actif sera consommé ou vendu. L'amendement requiert une approche pratique à suivre dans ces circonstances, qui consiste à présumer que l'actif sera cédé, sauf si l'entité peut clairement démontrer que ce ne sera pas le cas. La présomption s'applique aux immeubles de placement, aux autres actifs immobiliers, aux matériels et équipements, et aux actifs incorporels lorsqu'ils sont remesurés ou réévalués à la juste valeur.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

IFRS 9 – Instruments financiers, publiée le 12 novembre 2009, amendée le 28 octobre 2010 puis le 16 décembre 2011, et applicable à compter du 1er janvier 2015 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« *business model* ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat, dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat. En outre, pour les passifs financiers désignés à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat, la part de la variation relative aux changements du risque de crédit de ce passif financier est toutefois comptabilisée dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période, à moins que ce traitement crée ou accentue une inadéquation comptable dans le compte de résultat. De plus, le 28 novembre 2012, l'IASB a publié un nouvel Exposé-Sondage qui propose quelques amendements limités à IFRS 9, notamment l'introduction d'une troisième catégorie de classification des instruments financiers, qui correspondrait aux instruments détenus dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement ou pour la vente. Ces obligations seraient évaluées à la juste valeur avec des variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global reconnus directement en capitaux propres et

les pertes et les gains réalisés seraient recyclés en résultat au moment de la vente. La date d'adoption de la norme IFRS 9, y compris ses différentes phases (la deuxième et troisième phase concernent respectivement les principes de dépréciation et la comptabilité de couverture), ses modalités d'application et son impact, sont à l'étude dans le Groupe.

Un ensemble de cinq normes (nouvelles ou révisées) a été publié le 12 mai 2011, sur les principes comptables de consolidation, la participation à des accords conjoints et les informations à fournir sur les engagements dans d'autres entités. Ces cinq normes sont applicables à compter du 1er janvier 2013 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée à la condition que chacune des autres normes comprises dans l'ensemble soit également appliquée de manière anticipée). Cependant, en décembre 2012 l'Union Européenne a adopté ces cinq normes mais a décidé de reporter à 2014 (avec la possibilité d'une application par anticipation) la date d'effet fixée par l'IASB à 2013. En conséquence, le Groupe a choisi d'appliquer l'ensemble de ces normes à compter du 1er janvier 2014. L'analyse de l'impact potentiel de ces normes nouvelles et révisées sur les états financiers consolidés du Groupe est actuellement en cours.

- IFRS 10 – États financiers consolidés, substitue à l'approche de consolidation définie par IAS 27 – États financiers consolidés et individuels et par SIC 12 – Consolidation – entités ad hoc, un modèle unique de consolidation pour toutes les entités fondé sur la notion de contrôle, sans égard à la nature de l'entité. Selon IFRS 10, le contrôle d'une entité a pour base le fait qu'un investisseur 1) a le pouvoir sur cette entité ; 2) est exposé, ou a des droits, à des rendements variables découlant de son rôle dans cette entité ; et 3) a la capacité d'utiliser son pouvoir sur cette entité pour influer sur le montant des rendements.
- IFRS 11 – Accords conjoints remplace IAS 31- Participation dans des coentreprises et introduit de nouvelles exigences pour les accords conjoints. IFRS 11 supprime l'option d'appliquer la méthode de l'intégration proportionnelle des sociétés sous contrôle conjoint. Elle privilégie l'analyse des droits et obligations des accords plutôt que leur forme légale. L'application de la méthode de la mise en équivalence, en remplacement de la consolidation proportionnelle, ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, intègre de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir sur toutes formes d'intérêts dans d'autres entités, y compris les accords conjoints, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres véhicules hors bilan.
- La version amendée d'IAS 27 – États financiers individuels conserve les règles relatives aux états financiers individuels. Les autres sections d'IAS 27 sont remplacées par IFRS 10.
- La version amendée d'IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et coentreprises inclut des modifications de conformité résultant de la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

La norme IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, définit la juste valeur, explique comment déterminer la juste valeur et requiert des informations sur les évaluations à la juste valeur. IFRS 13 ne modifie pas les principes définissant les éléments qui doivent être évalués ou présentés pour information à leur juste valeur. IFRS 13 est applicable à compter du 1er janvier 2013 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée) et ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'amendement à IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011, exige des sociétés qu'elles regroupent, au sein des autres éléments du résultat global, les éléments qui sont appelés à un reclassement ultérieur en résultat. L'amendement réaffirme également les règles actuelles qui précisent que les éléments contenus dans les autres éléments du résultat global et ceux composant le résultat peuvent être présentés soit dans un seul état ou dans deux états consécutifs. L'amendement est applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1er juillet 2012 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée) et ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'amendement à IAS 19 - Avantages du personnel, publié le 16 juin 2011, sera applicable à compter du 1er janvier 2013 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée). L'amendement éliminera la méthode du « corridor », qui consiste à reporter la comptabilisation des profits et des pertes. Cependant cette méthode n'est pas appliquée par le groupe puisque tous les gains et pertes actuariels sont reconnus en capitaux propres. Cet amendement remplacera également la charge d'intérêt et le rendement attendu des actifs des régimes par un montant net d'intérêts qui est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif (actif) net enregistré au titre des engagements de retraite à prestations définies. Dans le document de référence 2013 du Groupe, ce changement conduira à présenter une information comparative retraitée pour 2012. L'impact sur le résultat opérationnel est estimé à - 0,1 milliard d'euros et sera entièrement compensé par un ajustement positif en autres éléments du résultat global reconnus directement en capitaux propres. De plus, cet amendement n'autorise plus le report du coût des services passés, ce qui se traduirait par un ajustement négatif mais non matériel sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2012. Le Groupe n'attend pas d'autres incidences matérielles sur ses états financiers consolidés.

Les amendements à IAS 32 – Instruments financiers – Présentation et les amendements à IFRS 7 – Instruments financiers - Informations à fournir, publiés le 16 décembre 2011, clarifient l'application des règles de compensation et modifient les exigences d'information à fournir en la matière. Les amendements à IAS 32 précisent que la compensation d'un actif financier et d'un passif financier résulte d'un droit de compensation immédiat, non conditionné à un événement futur, et peut être exercé par chacune des contreparties, à la fois dans le cours normal de l'activité où à l'occasion d'un défaut, d'une insolvabilité ou d'une faillite. Des indications complémentaires sont apportées sur le processus de compensation. Les amendements à IAS 32 sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe. Les amendements à IFRS 7 requièrent la présentation d'informations sur les droits de compensation et sur les accords correspondants et sont applicables au titre des périodes annuelles et intermédiaires débutant à compter du 1er janvier 2013. L'analyse des

nouvelles annexes à inclure dans les états financiers consolidés du Groupe est actuellement en cours.

Les améliorations apportées aux normes IFRS (résultant du cycle 2009-2011), publiées le 17 mai 2012, incluent des amendements ne faisant pas partie intégrante d'un autre projet majeur. Ceux-ci sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Les amendements sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2013 et ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

Entités d'investissement (Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27), publié le 31 octobre 2012, exempte les entités qualifiées d'entités d'investissement de consolider les filiales qu'elles contrôlent selon IFRS 10 - États financiers consolidés. Selon les amendements, les entités d'investissement doivent comptabiliser les investissements dans leurs filiales à la juste valeur par le compte de résultat. Cependant, au niveau supérieur, la société mère d'une entité d'investissement doit consolider toutes les entités qu'elle contrôle, y compris celles contrôlées au travers d'une entité d'investissement sauf si la société mère est elle-même une entité d'investissement. Pour cette raison, ces amendements, qui sont applicables au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1er janvier 2014 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée) ne devraient pas avoir d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Elle inclut une part de jugement dans l'application des principes comptables Groupe décrits ci-après. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation décrits au paragraphe 1.6.1, les valeurs de portefeuilles acquis, les frais d'acquisition reportés et assimilés, certains actifs en juste valeur, les impôts différés actifs, les passifs liés à l'activité d'assurance, les engagements de retraite et les éléments liés aux rémunérations en actions. Les principes ci-dessous précisent les modalités d'évaluation de ces postes. Ces dernières, ainsi que les hypothèses clefs le cas échéant, sont détaillées plus en avant, lorsque cela s'avère significatif et pertinent, dans les Notes relatives aux postes d'actifs et de passifs concernés dans le cas où des changements significatifs ont été effectués depuis la dernière clôture annuelle.

Comme préconisé par la norme IAS 1, les actifs et passifs sont classés dans l'état consolidé de la situation financière globalement sur la base d'un ordre croissant de liquidité, ce qui est plus pertinent pour les institutions financières que la classification entre éléments courants et non courants. Comme chez la plupart des compagnies d'assurance, les dépenses sont classées par fonction dans le compte de résultat.

Tous les montants de l'état consolidé de la situation financière, du compte de résultat consolidé, du tableau consolidé des flux de trésorerie, de l'état des produits et des charges reconnus sur la période, l'état des variations des capitaux propres de la période et des annexes sont exprimés en millions d'euros, arrondis à l'unité supérieure, sauf mention contraire.

1.2.2. Première adoption des normes IFRS

Pour le Groupe AXA, la date de transition est le 1er janvier 2004. AXA a préparé son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date. La date d'adoption des normes IFRS par le Groupe est le 1er janvier 2005.

Les principales options retenues conformément à la norme IFRS 1 ont été les suivantes :

MÉTHODE DE L'ACQUISITION, ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LIÉES AUX REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ANTÉRIEURS AU 1ER JANVIER 2004

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, AXA a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs. Par conséquent, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 sont comptabilisés dans les états financiers IFRS selon les principes anciennement en vigueur, à l'exception des éléments suivants :

- l'écart d'acquisition a été libellé en IFRS dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise depuis le 1er janvier 2004 (transition vers IFRS) ; et
- tout élément comptabilisé conformément aux normes comptables anciennement en vigueur et ne répondant pas aux critères IFRS permettant de le reconnaître comme actif ou passif a été reclassé en écart d'acquisition.

En conséquence, la valeur brute des écarts d'acquisition détaillée en Note 5 correspond à la valeur brute de ces écarts d'acquisition au 31 décembre 2003 diminuée des amortissements cumulés, enregistrés en norme française jusqu'à cette date.

DIFFÉRENCES DE CONVERSION

AXA a choisi l'option permettant de remettre à zéro le montant cumulé passé des écarts de conversion de toutes les activités à l'étranger au 1er janvier 2004.

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les pertes et gains actuariels historiques cumulés de tous les engagements de retraite ont été enregistrés en report à nouveau au 1er janvier 2004.

Sauf indication contraire, les principes comptables d'AXA sont appliqués de manière homogène à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers y compris les principes relatifs à la classification et l'évaluation des contrats d'assurance, d'investissement ainsi que des autres actifs et passifs financiers, dont les dérivés.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.3.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés au sein desquelles AXA exerce un contrôle sont dénommées filiales. Selon la définition d'IAS 27 en vigueur, le contrôle se caractérise par la capacité à diriger la politique financière et opérationnelle d'une société afin de retirer un profit

de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le contrôle, tel que conçu par le modèle actuel d'IAS 27/SIC 12, est transféré à AXA. Ce contrôle est présumé dès lors qu'AXA détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont exerçables ou convertibles sont également pris en compte pour déterminer si AXA contrôle une autre entité.

Les entités qui sont contrôlées en substance, en particulier au travers d'un statut spécifique ou d'un accord, même sans détention de droits de vote, sont aussi consolidées. Il s'agit notamment d'entités *ad hoc*, par exemple des véhicules de titrisation.

Sont consolidées par intégration proportionnelle les sociétés sur lesquelles AXA exerce avec un ou plusieurs tiers un contrôle conjoint.

Sont comptabilisées par mise en équivalence les sociétés sur lesquelles AXA a une influence notable. AXA est présumé exercer une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote, ou par exemple lorsque l'influence notable existe au travers d'un pacte d'actionnaires. La quote-part d'AXA dans les profits ou pertes d'une société mise en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que sa quote-part dans les variations de réserves postérieures à l'acquisition figure en « Autres réserves ».

Les fonds d'investissement et les sociétés immobilières sont consolidés soit par intégration globale soit par intégration proportionnelle, ou encore comptabilisés par mise en équivalence en fonction des critères d'IAS 27/SIC 12 qui sont satisfaits parmi ceux énoncés précédemment. Pour les sociétés d'investissement consolidées par intégration globale, les intérêts minoritaires sont comptabilisés à la juste valeur et enregistrés en dettes dans l'état de la situation financière lorsque des instruments de ces sociétés sont remboursables à la juste valeur, au gré du détenteur. Les fonds d'investissement comptabilisés en utilisant la mise en équivalence sont inclus dans le poste de l'état de la situation financière intitulé « Placements financiers ».

1.3.2. Regroupements d'entreprises et variations ultérieures du pourcentage de détention

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs à 2004 n'ont pas été retraités par rapport aux principes français anciennement en vigueur.

Le Groupe ayant décidé d'adopter par anticipation, au 1er janvier 2009, IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises et les amendements d'IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, les principes décrits ci-dessous sont ceux qui s'appliquent à compter de cette date.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS DE SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT ACQUISES, ET DES PASSIFS ÉVENTUELS

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels (à moins qu'ils ne correspondent pas à des obligations présentes) de la Société acquise est estimé à sa juste valeur. Toutefois, en conformité avec la dérogation prévue par IFRS 4, les passifs liés aux contrats d'assurance vie ou aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont maintenus à la valeur comptable antérieure à la date d'acquisition, dans la mesure où cette base d'évaluation est cohérente avec les principes comptables d'AXA. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire est enregistrée à l'actif du bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée des profits futurs estimés relatifs aux contrats existants à la date d'acquisition (également dénommée valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis et reflétant la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des passifs). La valeur actuelle des profits futurs tient compte du coût du capital et est estimée, d'une part en utilisant des hypothèses actuarielles fondées sur des projections faites à la date d'acquisition, et d'autre part en utilisant un taux d'escompte intégrant une prime de risque.

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ne bénéficient pas de la dérogation permise par IFRS 4 durant la Phase I du projet « Assurance » de l'IASB qui conduit, comme décrit ci-dessus, à comptabiliser la juste valeur des provisions acquises via la reconnaissance d'un actif correspondant à la valeur des portefeuilles acquis. Les passifs des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement valorisés en juste valeur. Conformément à IAS 39, la juste valeur de ces contrats ne peut être inférieure à la valeur de rachat, dans le cas de l'existence d'une option de rachat.

Les autres actifs incorporels identifiables tels que la valeur de la relation clientèle doivent être reconnus au bilan. La valeur de la relation clientèle représente la valeur des flux futurs attendus des renouvellements et ventes croisées de nouveaux produits auprès de la clientèle connue et identifiée au moment de l'acquisition. Ces projections incluent des hypothèses de sinistralité, de frais et de revenus financiers ou peuvent être estimées sur la base de la valeur des affaires nouvelles. Conformément aux principes comptables appliqués avant la conversion aux normes IFRS et dont l'utilisation est toujours autorisée par la norme IFRS 4, les versements libres futurs liés aux contrats acquis sont également pris en compte dans la valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis.

Les actifs incorporels qui sont mesurables séparément peuvent aussi être évalués sous l'angle des moyens marketing acquis qui permettront de générer ces flux futurs. La nature des actifs incorporels reconnus est cohérente avec les méthodes de valorisation de l'entité acquise utilisées au moment de son acquisition.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, seuls les coûts de restructuration mesurables de façon fiable et qui correspondent à une obligation de la société acquise existant préalablement à la date d'acquisition, sont inclus dans les provisions pour restructuration enregistrées dans l'état de la situation financière de la société acquise, à la date d'acquisition.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est mesuré à la juste valeur et correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus vis-à-vis des précédents détenteurs de la société acquise et des actions émises par le Groupe.

Le coût d'acquisition inclut tout élément conditionnel (ajustement du prix d'acquisition dépendant d'un ou plusieurs événements futurs). Lors de l'évaluation du montant de l'ajustement, il convient de retenir des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour la valorisation des actifs incorporels (telle que la valeur des portefeuilles de contrats d'une société d'assurance acquise). Pour les regroupements d'entreprises antérieurs aux 1er janvier 2009, tout élément conditionnel du prix d'acquisition est inclus dans celui-ci dès lors que l'ajustement est probable et peut être évalué de façon fiable. Si les événements futurs ne se réalisent pas ou si l'estimation doit être révisée, le coût d'acquisition continue à être ajusté avec une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition et/ou sur la valorisation des actifs et passifs de l'entité acquise. Pour les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2009, tout changement, après la date d'acquisition, dans l'estimation de l'ajustement du prix, est comptabilisé au compte de résultat.

Les coûts de transaction liés à un regroupement d'entreprises sont enregistrés au compte de résultat lorsqu'ils sont supportés.

Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée en plusieurs étapes, tout intérêt minoritaire qui était précédemment détenu par le Groupe est mesuré à sa juste valeur, l'ajustement en résultant étant enregistré au compte de résultat. De façon similaire, quand une acquisition complémentaire modifie le niveau de contrôle, celui-ci passant de l'influence notable ou d'un contrôle conjoint à l'exercice du contrôle, tout investissement préexistant dans l'ancienne entreprise associée/co-entreprise, est réévalué à sa juste valeur, le gain ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat (avec également, en conséquence la reconnaissance d'un nouvel écart d'acquisition).

Tout intérêt minoritaire est mesuré, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à sa juste valeur, soit à son intérêt proportionnel dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

Lorsque l'opération est effectuée en devises étrangères, le cours de change retenu est celui du jour de l'opération ou du jour du début de la transaction si celle-ci s'étale dans le temps.

ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à l'excès du (a) cumul du coût du regroupement d'entreprises, de la valeur de tout intérêt minoritaire dans la société acquise, et, pour les regroupements d'entreprises effectués en plusieurs étapes, de la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de tout investissement précédemment détenu par le Groupe, par rapport au (b) montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Si ce coût d'acquisition est inférieur au montant net des actifs identifiables acquis et passifs assumés, à la date d'acquisition, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition peuvent être modifiés dans les douze mois à compter de la date d'acquisition, sur la base des nouvelles informations disponibles permettant de finaliser la comptabilisation initiale de la transaction. Dans ce cas, les informations fournies à titre de comparaison sont présentées comme si la comptabilisation initiale avait été finalisée à la date d'acquisition.

Si après une période de 12 mois, un impôt différé actif initialement considéré comme non recouvrable répond finalement aux critères de comptabilisation, le gain d'impôt correspondant est enregistré dans le compte de résultat consolidé, sans ajustement correspondant de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est alloué dans les segments opérationnels (« Assurance Vie, Épargne, Retraite », « Assurance Dommages », « Assurance Internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ») aux unités génératrices de trésorerie correspondant : (i) aux différentes sociétés (ou portefeuilles) acquises, en fonction de leur rentabilité attendue, (ii) aux entités déjà présentes dans le Groupe AXA qui bénéficieront des synergies attendues du regroupement avec les activités acquises. Cette allocation de l'écart d'acquisition est utilisée à la fois pour la présentation des résultats par segment et pour les tests de dépréciation.

ACQUISITION ET VENTE D'INTÉRÊTS MINORITAIRES DANS UNE FILIALE CONTRÔLÉE

Les opérations d'achat et de vente d'intérêts minoritaires dans une filiale contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé, sont enregistrées au sein des capitaux propres (y compris les coûts de transaction directs).

En cas de perte de contrôle de la filiale, le gain ou la perte correspondant est enregistré en résultat. Par ailleurs, si le Groupe conserve un investissement dans l'entité, celui-ci est réévalué à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en résultat.

ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

Lors de l'acquisition du contrôle d'une filiale, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de l'option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat.

Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel exerçable au gré du détenteur de l'option, cette dernière est comptabilisée en dette. La contrepartie de cette dette ne faisant l'objet d'aucune précision dans le corps de normes IFRS actuel, la méthode adoptée par le Groupe consiste à (i) reclasser en dettes les intérêts minoritaires, (ii) réévaluer cette dette à la valeur actualisée du prix de l'option, (iii) comptabiliser la différence soit en augmentation de l'écart d'acquisition, pour les engagements de rachat qui existaient déjà avant le 1er janvier 2009, soit en diminution des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat contractés à compter du 1er janvier 2009, dans la mesure où il n'y a pas transfert immédiat des risques et bénéfices. De façon similaire, les variations ultérieures de la valeur de cette dette sont enregistrées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les engagements de rachat antérieurs au 1er janvier 2009 et en contrepartie des capitaux propres (part du Groupe) pour les engagements de rachat conclus à partir de cette date.

TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les transactions intragroupe, y compris les dividendes internes, les dettes et créances et les gains ou pertes liés à ces transactions sont éliminées :

- en totalité pour les filiales contrôlées ; et
- à hauteur de la quote-part d'AXA pour les sociétés mises en équivalence et intégrées proportionnellement.

L'impact sur le résultat des transactions entre sociétés consolidées est toujours éliminé. Cependant, lorsqu'il s'agit d'une perte, un test de dépréciation est réalisé afin de déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une dépréciation.

Lorsqu'un actif, objet d'une cession interne, n'est pas destiné à être conservé de façon durable au sein du Groupe, un impôt différé est constaté en contrepartie de l'élimination de l'impôt courant calculé sur la plus ou moins-value réalisée. L'incidence sur le compte de résultat de l'éventuelle participation aux bénéfices due aux assurés au titre de cette transaction est également éliminée, une participation aux bénéfices différée étant portée à l'actif de l'état de la situation financière.

Par ailleurs, le transfert de titres d'une entreprise consolidée entre deux entreprises consolidées mais détenues avec des pourcentages d'intérêts différents n'affecte pas le résultat du Groupe à l'exception des éventuels impôts et participation aux bénéfices due aux assurés comptabilisés au titre de la transaction qui sont maintenus dans les comptes consolidés. Ces transferts ont également une incidence, qui trouve sa contrepartie dans les intérêts minoritaires, sur les capitaux propres du Groupe. Cette incidence est isolée sur la ligne « Autres variations » de l'état de variation des capitaux propres consolidés.

1.4. CONVERSION DES COMPTES ET TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, l'euro étant la devise de présentation du Groupe.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis dans la devise de présentation selon la méthode suivante :

- les actifs et passifs des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis sur la base des taux de change à la clôture ;
- les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens de la période ;
- toutes les différences de change qui en résultent sont enregistrées comme une composante distincte des capitaux propres (écarts de conversion).

Au niveau de chaque entité, les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transactions. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la date de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, comme décrit ci-après au paragraphe 1.9.

Comme mentionné au paragraphe 1.3.2, l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et est converti en euros à la date de clôture.

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une filiale étrangère, des emprunts et des instruments de devise désignés comme des instruments de couverture de cet investissement, sont enregistrés dans les capitaux propres en écarts de conversion et transférés en compte de résultat lors de la vente de l'investissement net couvert comme partie intégrante de la plus ou moins value réalisée.

Les écarts de change sur actifs financiers monétaires classés en actifs disponibles à la vente sont enregistrés en produits ou charges de la période pour la partie correspondant au coût amorti. Les écarts de change résiduels relatifs aux changements de juste valeur sont enregistrés en capitaux propres.

En ce qui concerne le montant cumulé des écarts de conversion lié aux activités cédées, le Groupe applique la méthode de consolidation par paliers (IFRIC 16).

1.5. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle présentée dans les états financiers et le Rapport Annuel d'AXA reflète les segments opérationnels d'activité. Elle est fondée sur cinq lignes de métier : « Assurance Vie, Épargne, Retraite », « Assurance Dommages », « Assurance Internationale », « Gestion d'Actifs » et « Activités bancaires ». Un segment supplémentaire intitulé « Holdings » inclut les activités non opérationnelles.

1.6. ACTIFS INCORPORELS

1.6.1. Écart d'acquisition et dépréciation de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie et n'est donc pas amorti. Il est sujet à des tests de dépréciation au moins une fois par an. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas réversible.

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, réalisés au moins une fois par an, sont fondés sur les unités génératrices de trésorerie en utilisant une analyse multicritères (les paramètres incluent la valeur des actifs, les profits futurs d'exploitation, la part de marché) afin de déterminer d'éventuelles évolutions défavorables significatives. Cette analyse tient également compte de l'interdépendance des transactions à l'intérieur des sous-groupes. Au sein de chaque unité génératrice de trésorerie, une comparaison est effectuée entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus haute entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité

correspond aux actifs nets et aux revenus futurs attendus des portefeuilles existants et des affaires nouvelles, en prenant en compte les flux de trésorerie futurs des unités génératrices de trésorerie. La valeur des revenus futurs attendus est estimée sur la base des modèles de valorisation de portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement (*embedded value*) ou de calculs similaires pour les autres activités. Les justes valeurs nettes des coûts de cession sont quant à elles fondées sur différents multiples de valorisation.

1.6.2. Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La valeur de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire acquis comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises (voir paragraphe 1.3.2) est amortie en fonction de l'émergence des profits sur la durée de vie du portefeuille de contrats. De manière similaire au test de suffisance du passif (voir paragraphe 1.13.2), un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

1.6.3. Frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance vie et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices – Frais exposés à l'origine des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les frais directs engagés lors de l'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, principalement liés à la vente, à la souscription et à l'initialisation des contrats d'assurance au sein d'un portefeuille sont portés à l'actif de l'état de la situation financière. En assurance dommages, les frais d'acquisition reportés sont amortis sur la durée de vie des contrats, comme l'acquisition des primes. Concernant l'assurance vie, les frais d'acquisition reportés sont amortis sur la durée de vie des contrats en proportion de l'émergence attendue des profits futurs. La recouvrabilité de cet actif est testée et la partie des frais d'acquisition qui, à la clôture de la période, s'avère non couverte par l'estimation de profits futurs bruts est donc constatée en charge. Les frais d'acquisition reportés font également partie intégrante du test de suffisance du passif (voir paragraphe 1.13.2).

Pour les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, un actif similaire est comptabilisé au titre des frais exposés à l'origine (voir la Note 7), mais son montant est limité aux coûts directement rattachés à la prestation de gestion d'actifs. Cet actif est amorti en tenant compte des projections de prélèvements collectés sur la durée de vie des contrats. L'amortissement des frais reportés exposés à l'origine est revu à chaque date de clôture afin de refléter les écarts d'expérience observés et les changements d'hypothèses. Cet actif fait également l'objet de tests de recouvrabilité.

Les frais d'acquisition reportés et assimilés sont comptabilisés bruts de chargements et de prélèvements non acquis.

Ces chargements et prélèvements non acquis sont enregistrés séparément comme des provisions et sont amortis sur la durée de vie du contrat selon des règles identiques à celles utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition et assimilés.

1.6.4. Provisions pour chargements non acquis

Les chargements perçus à l'émission du contrat pour couvrir des prestations de services futures sont reportés et reconnus en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais d'acquisition reportés.

1.6.5. Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles incluent des logiciels développés pour un usage interne dont les coûts directs sont activés et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base de la durée de vie estimée des immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également la valeur de la relation clientèle ainsi que les accords de distribution valorisés lors de regroupements d'entreprises, si leur juste valeur peut être mesurée de manière fiable et s'il est probable que le Groupe bénéficiera des avantages économiques attribuables à ces actifs. Lorsque ces actifs ont une durée d'utilité finie, ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée de vie. Dans tous les cas, ils font l'objet d'un test de dépréciation, à chaque clôture pour les actifs ayant une durée d'utilité finie et annuellement pour les autres actifs. En cas de baisse de valeur significative, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre la valeur au bilan et le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de leur juste valeur nette de coûts de cession.

1.7. PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE, DU SECTEUR BANCAIRE ET AUTRES ACTIVITÉS

Les placements comprennent l'immobilier de placement et les instruments financiers avec notamment les actions, les obligations et les prêts.

1.7.1. Immobilier de placement

L'immobilier de placement (à l'exclusion des immeubles de placement adossés totalement ou partiellement à des passifs de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré) est comptabilisé au coût. Les composants des immeubles sont amortis sur leur durée estimée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

En cas de moins-value latente de plus de 15 %, une dotation aux provisions pour dépréciation est enregistrée, égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immeuble de placement et sa juste valeur fondée sur une évaluation indépendante. Par ailleurs, au niveau de chaque entité, si le montant cumulé des moins-values latentes inférieures à 15 % (sans compensation avec les plus-values latentes) dépasse 10 % du coût net cumulé des actifs immobiliers, une dotation aux provisions pour dépréciation supplémentaire est enregistrée ligne par ligne, jusqu'à ce que le seuil de 10 % ne soit plus excédé.

Durant les périodes suivantes, si la différence (positive) entre la juste valeur et la valeur nette comptable atteint 15 % ou plus, alors les provisions pour dépréciation précédemment enregistrées sont reprises à hauteur de la différence entre (a) la valeur nette comptable et (b) le montant minimal entre la juste valeur et le coût amorti (avant dépréciation).

L'immobilier de placement, adossé totalement ou partiellement aux passifs de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, est comptabilisé à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant enregistrées en résultat.

1.7.2. Classification des instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes, selon l'intention et la capacité à les détenir :

- actifs détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée par résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres ;
- prêts et créances (y compris certaines obligations non cotées sur un marché actif) comptabilisés au coût amorti.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, est utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur permet de réduire la dissymétrie comptable, et notamment :
  - les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés,
  - les actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture telle que définie par IAS 39,
  - les dettes détenues par les fonds obligataires structurés, principalement des CDO (*Collateralized Debt Obligations*), contrôlés et consolidés par le Groupe ;
- les groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée sur la base de juste valeur : il s'agit essentiellement des titres détenus par des fonds d'investissement consolidés, gérés sur la base de la politique de gestion des risques du Groupe (« *Satellite Investment Portfolios* », voir la définition ci-après).

En pratique, les actifs détenus via les fonds d'investissement consolidés sont classés :

- soit au sein des « *Core Investment Portfolios* » qui comprennent les actifs adossés aux passifs des contrats d'assurance et d'investissement, gérés selon la stratégie de gestion Actif/Passif (ALM) d'AXA ;
- soit au sein des « *Satellite Investment Portfolios* », reflétant l'allocation stratégique d'actifs fondée sur une gestion dynamique visant à optimiser la rentabilité.

Les titres sous-jacents inclus dans les « *Core Investment Portfolios* » sont classés en « actifs disponibles à la vente » à moins qu'ils ne soient associés à une relation de couverture qualifiée ou plus généralement dans le cas où le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable. Comme mentionné ci-dessus, les instruments financiers des « *Satellite Investment Portfolios* » sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat.

Les actifs « disponibles à la vente », ceux détenus à des fins de transaction, les actifs désignés à la juste valeur (avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat) et tous les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, c'est-à-dire le prix auquel un actif pourrait faire l'objet d'un échange entre des négociateurs informés à des conditions de marché concurrentielles. Le Groupe applique la hiérarchie de détermination de la juste valeur d'IAS 39 comme l'explique plus en détail la Note 9.10.

Les prêts non comptabilisés à la juste valeur sont valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

À chaque date d'arrêté des comptes, AXA vérifie si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers valorisé au coût (amorti) ou classé en « disponible à la vente » est durablement déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une dépréciation lorsqu'il y a des preuves objectives de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés du (ou des) actif(s) peut être évaluée de manière fiable.

Pour les obligations « détenues jusqu'à échéance » ou « disponibles à la vente », une dotation aux provisions pour dépréciation respectivement fondée sur les flux futurs de trésorerie actualisés au taux d'intérêt initial effectif ou sur la juste valeur, est enregistrée en compte de résultat s'il est probable que les flux futurs de trésorerie ne seront pas pleinement recouvrés du fait de la survenance d'un incident de crédit chez l'émetteur des titres. L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ne constitue pas, en lui-même, une preuve de perte de valeur. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision pour dépréciation peut être reprise. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Pour les actions disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de sa valeur au bilan est une indication de perte de valeur. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de six mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture. Si une telle situation existe pour un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée dans le compte de résultat, est reprise des capitaux propres et fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat. Les provisions pour dépréciation sur actions enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Pour les prêts disponibles à la vente, la provision pour dépréciation est fondée sur la valeur actuelle des flux de

trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt, en se basant sur le prix du marché du prêt, ou sur la juste valeur de la garantie.

Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, y compris les prêts et les investissements classés en « actifs détenus jusqu'à échéance » ou les actifs figurant dans la catégorie « prêts et créances », le test de dépréciation est d'abord réalisé sur une base unitaire. Un test collectif est ensuite réalisé pour des groupes d'actifs ayant des risques similaires.

Les méthodes de calcul des valeurs nettes comptables des actifs cédés (coût moyen, premier entré premier sorti…) dépendent des gestions Actif/Passif (ALM), mises en place localement compte tenu des engagements spécifiques existant vis-à-vis des assurés. Ces méthodes peuvent être différentes au sein du Groupe dès lors qu'elles sont appliquées de façon permanente au niveau de chaque entité.

1.7.3. Pensions et prêts de titres

Le Groupe réalise des opérations de pensions et prêts de titres. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenus. Dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sont conservés par le Groupe sur toute la durée de l'opération, le Groupe ne décomptabilise pas les actifs financiers. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément. La charge d'intérêt sur les opérations de pensions et prêts de titres est reconnue sur la durée des contrats.

Le Groupe réalise également des prises en pension de titres consistant à acheter à une contrepartie des actifs financiers, avec un engagement simultané de revente de ces actifs financiers à une date et un prix convenus. Dans la mesure où la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs financiers sur toute la durée de l'opération, les titres concernés ne sont pas reconnus comme des actifs financiers du Groupe. La contrepartie de la trésorerie versée est enregistrée dans les placements financiers, à l'exception des transactions réalisées par les activités bancaires, qui donnent lieu à une comptabilisation sur une ligne séparée de l'actif. Les produits d'intérêt sur les mises en pension inverses sont reconnus sur la durée des contrats.

1.8. PLACEMENTS EN REPRÉSENTATION DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

Dans l'état de la situation financière, les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés sont présentés dans un poste séparé. Les passifs correspondant à ces actifs sont également présentés de façon symétrique dans un poste spécifique du passif de l'état de la situation financière. Cette présentation est pertinente et conforme à l'ordre de liquidité croissante recommandé par IAS 1 pour les institutions financières sachant que les risques sont supportés par les assurés, quelle que soit la nature des actifs adossés aux passifs (immobilier de placement, obligations, actions, etc.). Le détail de ces actifs est publié dans les Notes annexes.

1.9. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur à la date d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans le compte de résultat à moins que les instruments dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture qualifiée, comme décrite ci-après. Le Groupe désigne certains dérivés en tant que : (i) couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur) ; ou (ii) couverture de transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie) ; ou (iii) couverture d'investissements nets dans des opérations étrangères.

Le Groupe documente à l'origine la relation de couverture ainsi que ses objectifs et sa stratégie en termes de couverture de gestion de risques. Le Groupe formalise également l'efficacité de la couverture, à la fois lors de sa mise en place et sur la durée de la couverture, en indiquant l'efficacité réelle ou attendue des produits dérivés de couverture dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qualifiés de couverture de juste valeur et les variations de juste valeur des actifs et passifs dont le risque est couvert sont enregistrées dans le compte de résultat. De ce fait, le gain ou la perte relatif à la part inefficace est directement reconnu dans le compte de résultat.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace de variation de juste valeur des instruments dérivés désignés et qualifiés de couverture de flux de trésorerie est enregistrée en capitaux propres. Le gain ou la perte relatif à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés du gain ou de la perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la transaction couverte future est comptabilisée). Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est alors comptabilisé en résultat en même temps que la transaction future initialement couverte impacte elle-même le compte de résultat.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

La comptabilité de couverture d'investissements nets dans des opérations étrangères est identique à celle de la couverture des flux de trésorerie. Le gain ou la perte sur l'instrument de couverture lié à la part efficace de la couverture est enregistré en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la part inefficace est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat lors de la cession de l'entité étrangère.

PRODUITS DÉRIVÉS NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS REQUISES PAR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les variations de juste valeur de tous les autres instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises par la comptabilité de couverture sont immédiatement enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe détient des actifs financiers qui comportent des produits dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont enregistrés séparément et évalués à la juste valeur dans le compte de résultat, si l'impact est jugé matériel.

Pour la présentation dans l'état de la situation financière, les produits dérivés sont rattachés aux actifs ou passifs couverts, que ces produits dérivés remplissent ou non les critères de comptabilité de couverture.

Les raisons et les conditions d'utilisation des dérivés par le Groupe sont détaillées en Note 20.

1.10. ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE DONT CEUX RELATIFS À DES ABANDONS D'ACTIVITÉ

Cette catégorie comprend les actifs, notamment des immeubles et activités destinés à être cédés ou abandonnés dans les douze mois qui suivent. Les filiales destinées à être cédées demeurent dans le périmètre de consolidation jusqu'au jour où le Groupe en perd le contrôle effectif. Les actifs et activités (actifs et passifs) concernés sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Ils sont présentés dans l'état de la situation financière dans des postes d'actifs et de passifs séparés. Les comptes de passifs (hormis les fonds propres) des filiales destinées à être cédées sont comptabilisés séparément au passif de l'état consolidé de la situation financière, sans compensation avec les actifs.

Dans le cas d'un abandon d'activité représentant soit une ligne de métier, une zone géographique principale et distincte ou une filiale acquise uniquement dans l'optique de la revendre, la contribution après impôts est comptabilisée sur une ligne particulière du compte de résultat. À des fins de comparabilité, les mêmes principes sont appliqués dans la présentation du compte de résultat de l'exercice précédent inclus dans les états financiers. Ce poste séparé comprend également la plus ou moins-value après impôts enregistrée lors de la cession de l'activité à la date de la perte de son contrôle.

Des informations complémentaires sur les données figurant dans l'état de la situation financière et dans le compte de résultat sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

1.12. CAPITAUX PROPRES TOTAUX

1.12.1. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres s'il n'existe pas une obligation contractuelle de remettre à leurs détenteurs de la trésorerie ou d'autres actifs.

Les coûts complémentaires, nets de taxes, directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres viennent en déduction de la valeur de l'instrument émis.

1.12.2. Dettes subordonnées à durée indéterminée

La classification des dettes subordonnées à durée indéterminée, ainsi que de la charge d'intérêt correspondante le cas échéant, entre les postes de capitaux propres (dans le poste « Autres réserves ») ou de dettes s'effectue sur la base des clauses des contrats, sans prendre en considération les perspectives de remboursement éventuel lié à des contraintes économiques (surcoût lié aux clauses de majoration d'intérêts ou attentes des actionnaires par exemple).

1.12.3. Instruments financiers composés

Tout instrument financier émis par le Groupe comportant à la fois une composante de capitaux propres (par exemple, une option permettant de convertir un instrument de dette en un instrument de capitaux propres de la Société) et un instrument de dette (comportant une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie) est classé distinctement au passif de l'état de la situation financière, la composante de capitaux propres étant présentée en capitaux propres du Groupe (dans le poste « Autres réserves »). Les profits et les pertes associés à des remboursements ou des refinancements de la composante de capitaux propres sont présentés en variation de capitaux propres.

1.12.4. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (actions propres) et les coûts directement associés sont portés en diminution des capitaux propres consolidés. Lorsque ces titres sont par la suite vendus, ou réémis, toute contrepartie reçue est enregistrée dans les capitaux propres consolidés, nette d'impôts et des coûts directement associés.

Par exception, les titres d'autocontrôle détenus par les fonds contrôlés ne sont pas retraités pour la partie en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré, du fait de la nature de ces contrats. L'ensemble des risques et des bénéfices générés par la détention de ces titres est en effet complètement alloué aux détenteurs de ces contrats.

1.13. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

1.13.1. Classification des contrats

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux.

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Ces contrats peuvent également transférer un risque financier de l'assuré vers l'assureur. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif.

Certains contrats d'assurance et d'investissement comportent une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire. Cet élément donne droit au titulaire du contrat de recevoir en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui représentent normalement une quote-part significative des avantages contractuels ;
- dont le montant et/ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du Groupe ;
- qui sont fondées contractuellement sur la performance d'un ensemble de contrats, les rendements de placements d'un portefeuille d'actifs ou le résultat de la Société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Pour certains types de contrats d'assurance ou d'investissement, le risque financier est supporté par l'assuré. Tel est le cas notamment des contrats en unités de compte.

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement en six catégories :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré, c'est-à-dire correspondant à des contrats en unités de compte ou des contrats multi-fonds qui comportent un fonds non libellé en unités de compte avec une participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré et sans participation discrétionnaire.

1.13.2. Contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Conformément à IFRS 4, les règles de comptabilisation et décomptabilisation décrites ci-après reposent sur les principes comptables AXA existant avant l'adoption des IFRS, à l'exception de l'élimination de la provision d'égalisation, des changements sélectifs de principes autorisés par IFRS 4 (voir ci-après), l'extension de la comptabilité reflet et à moins qu'IAS 39 ne s'applique.

Les principes comptables qui s'appliquaient avant les IFRS et qui sont toujours en vigueur après la conversion aux normes IFRS ont pour principales caractéristiques les éléments suivants :

- les provisions doivent être suffisantes ;
- les provisions d'assurance vie ne peuvent pas être actualisées en utilisant un taux supérieur au rendement prudemment estimé des actifs ;
- les coûts d'acquisition sont reportés dans la mesure où ils sont recouvrables, et amortis sur la base de l'émergence des profits bruts estimés sur la vie des contrats ;
- les provisions de sinistres en assurance dommages représentent le coût ultime estimé. Les provisions relatives aux sinistres survenus ne sont en général pas actualisées, sauf dans des cas limités (un détail des provisions actualisées est présenté en Note 14.9).

PROVISIONS PRÉ-SINISTRES

Les provisions pour primes non acquises constatent la part, calculée *prorata temporis*, des primes émises et des primes restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat ou, à défaut, son terme.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie traditionnels (c'est-à-dire comportant un risque significatif de mortalité) sont calculées, sous réserve de l'homogénéité des méthodes utilisées avec les principes du Groupe, conformément aux principes en vigueur dans chaque pays, de façon prospective, sur la base d'hypothèses de taux de rendement, de mortalité/morbidité et de frais de gestion.

Un ajustement de provision est effectué pour tout impact induit par un changement de table de mortalité.

Les provisions mathématiques des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (dénommés auparavant « contrats d'épargne » dans les principes comptables AXA), comportant un risque faible de mortalité et de morbidité, sont généralement déterminées à l'aide d'une approche prospective basée sur des taux d'escompte habituellement fixés à l'origine, dont les résultats sont similaires à ceux résultant d'une approche rétrospective (calcul d'une épargne acquise ou « *account balance* »).

Les taux d'escompte utilisés au sein du Groupe sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Une partie de la provision pour participation aux bénéfices vie est incluse dans les provisions mathématiques selon le degré d'incorporation de la participation stipulée dans les contrats d'assurance vie qui prévoient le versement aux assurés d'une participation assise sur les résultats enregistrés au titre de ces contrats.

Sauf lorsqu'elles sont couvertes par un programme de gestion des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés (voir paragraphe suivant), les garanties plancher, offertes au titre des contrats dont le risque financier est supporté par

l'assuré, classés dans la catégorie des contrats d'assurance en raison de l'existence de ces garanties ou dans la catégorie des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire, sont provisionnées sur la durée du contrat selon une approche prospective : la valeur actuelle des prestations futures à verser aux assurés en cas de déclenchement des garanties est estimée sur la base de scénarios raisonnables. Les hypothèses principales de ces scénarios portent sur les rendements financiers et leur volatilité, les taux de rachat et la mortalité. Cette valeur actuelle des prestations futures est provisionnée de telle sorte que le coût total moyen des garanties soit reconnu en fonction de l'émergence des prélèvements sur la durée de vie des contrats.

Certaines garanties plancher telles que les garanties plancher en cas de décès, les garanties de revenus minimums « *Guaranteed Minimum Death or Income Benefit* » (« GMDB » ou « GMIB ») ou certaines garanties de performance proposées par les traités de réassurance sont couvertes par un programme de gestion des risques faisant appel à l'utilisation d'instruments dérivés. Afin de réduire la dissymétrie comptable entre la valorisation des passifs et la valorisation des dérivés de couverture, AXA a choisi d'appliquer l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer les provisions : cette réévaluation est faite à chaque arrêté des comptes sur la base d'une projection des garanties après examen des taux d'intérêt et autres hypothèses courantes de marché. Son effet sur la période en cours est constaté par résultat de façon symétrique à l'effet de la réévaluation des instruments dérivés utilisés en couverture. Ce changement de principes comptables a été appliqué à la date de passage aux IFRS le 1er janvier 2004 aux portefeuilles de contrats couverts par le programme de gestion des risques à cette date. Tout portefeuille de contrats couvert par le programme de gestion des risques postérieurement à cette date est réévalué dans les mêmes conditions à compter de la date d'application du programme.

PROVISIONS POST-SINISTRES

Provisions de sinistres (contrats d'assurance vie et non vie)

Les provisions de sinistres ont pour objet la couverture du coût total à terminaison des sinistres survenus. Ces provisions ne sont généralement pas escomptées, à l'exception de certains cas tels que les rentes invalidité et incapacité.

Ces provisions couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés, et l'ensemble des frais liés à la gestion de ces sinistres. Elles sont estimées sur la base de données historiques, des tendances actuelles de sinistralité, et prennent en compte les cadences de règlement observées dans l'ensemble des branches d'assurance, ainsi que les évolutions attendues en matière d'inflation, de réglementation ou de tout autre facteur ayant une influence sur les montants qui seront dus.

Comptabilité reflet et participation aux bénéfices différée

Conformément à l'option offerte par IFRS 4, la comptabilité reflet est appliquée aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. La comptabilité reflet affecte les provisions techniques, les frais d'acquisition et la valeur de portefeuilles des contrats acquis afin de refléter l'impact des plus ou moins-values latentes sur l'évaluation des passifs et actifs d'assurance de manière similaire à l'impact qu'ont les profits ou pertes réalisés sur cessions d'actifs. Lorsque des plus ou moins-values latentes sont constatées, une provision pour participation aux bénéfices différée (active ou passive) est enregistrée. Celle-ci correspond à la participation discrétionnaire attribuable aux assurés et est généralement déterminée en fonction de la participation estimée des assurés dans les plus ou moins-values latentes et dans toute autre différence d'évaluation avec la base contractuelle locale.

Les pays où les portefeuilles de contrats avec participation sont significatifs sont la Suisse (par exemple le « legal quote » pour des polices d'assurance de groupe), l'Allemagne et la France où des pourcentages minimums sont fixés respectivement à 90 %, 90 % et 85 %, la base de calcul pouvant inclure des revenus financiers mais aussi d'autres éléments comme en Allemagne ou en Suisse. Les produits avec participation sont moins développés aux États-Unis et au Japon.

La participation discrétionnaire estimée de ces contrats est entièrement reconnue dans les passifs. En conséquence, aucun élément n'est enregistré en fonds propres et AXA n'est pas tenu de vérifier que le passif constaté pour l'ensemble du contrat n'est pas inférieur au montant qui résulterait de l'application d'IAS 39 à l'élément garanti.

Lorsqu'une moins-value latente nette (variation latente de la juste valeur, dépréciation, charge liée…) est comptabilisée, une participation différée active peut être enregistrée seulement dans la mesure où il est hautement probable qu'elle pourra, dans le futur, être imputée, par entité, aux assurés. C'est le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cessions futurs, soit en étant imputée sur la participation aux bénéfices passive nettée dans la valeur des portefeuilles acquis, ou indirectement sur les chargements sur primes ou autres marges futures.

À toute plus ou moins-value latente sur les actifs détenus à des fins de transaction ou comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi qu'à toute autre écriture impactant le résultat générant une différence temporaire, est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins-value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Tests de recouvrabilité et test de suffisance du passif

Participation différée

Lorsque des actifs de participation différée sont reconnus, le Groupe utilise les analyses de liquidité réalisées par les entités pour apprécier la capacité à détenir les éventuels actifs en situation de moins-value latente à l'origine de ces actifs. Le Groupe effectue également des projections pour comparer la valeur des actifs venant en représentation des contrats d'assurance aux versements qu'il s'attend à devoir effectuer aux assurés.

Test de suffisance du passif

En outre, à chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés au niveau de chaque entité consolidée pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance, nets de frais d'acquisition reportés, de la valeur de portefeuilles et de la participation différée active des assurés. Pour la réalisation de ces tests, les sociétés regroupent les contrats sur la base de critères communs en tenant compte de la manière dont

ils ont été acquis, dont ils sont gérés et dont leur profitabilité est mesurée. Les entités se fondent sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres et des frais d'administration et tiennent compte des options et garanties incorporées aux contrats, ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces passifs :

- les tests sont basés sur l'intention et la capacité des entités à détenir les actifs financiers, en fonction de scénarios variés excluant la valeur des affaires nouvelles ;
- ils incluent des projections sur les cessions futures d'actifs selon des configurations de rachats estimés ; et
- apprécient dans quelle mesure les gains et pertes en résultant peuvent être alloués/imputés aux assurés (partage des bénéfices entre les assurés et les actionnaires).

Ces tests analysent donc la capacité d'imputer aux assurés la charge estimée des pertes futures sur la base de l'appréciation de l'horizon de détention et la réalisation potentielle de pertes par rapport aux pertes latentes existant à la clôture.

Les risques propres aux contrats (risque d'assurance, risque de marché, risque d'inflation, persistance, antisélection, etc.) sont également considérés.

En fonction du type de portefeuille, les flux de trésorerie futurs liés aux investissements et l'actualisation peuvent avoir pour base la meilleure estimation déterministe des taux, en tenant compte de la participation correspondante, ou des scénarios stochastiques dans le cas de garanties plancher. Le test est réalisé soit par comparaison de la provision enregistrée nette des actifs liés (frais d'acquisition reportés, valeur de portefeuilles, etc.) avec les flux de trésorerie actualisés, soit en s'assurant que le profit actualisé net de participation résultant de la reprise des provisions techniques est supérieur aux actifs nets liés.

Toute insuffisance de provision est constatée en résultat, dans un premier temps, par annulation des frais d'acquisition reportés, de la participation différée active et de la valeur de portefeuilles acquis dans la limite de leurs montants, puis dans un second temps, par constitution d'une provision pour pertes liées à l'insuffisance de passif pour tout montant excédant les frais d'acquisition, la participation différée active et les valeurs de portefeuilles acquis. Dans le cas spécifique des contrats d'assurance non-vie, une provision pour risques en cours est constituée pour les contrats dont les primes sont estimées insuffisantes pour couvrir les sinistres et frais de gestion futurs.

Des sensibilités aux risques de taux d'intérêt et action sont présentées Note 4.2 pour les :

- actifs et passifs financiers ; et
- actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et d'investissement, y compris la valeur des portefeuilles du segment Vie, Épargne, Retraite en cours.

Les dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini (par exemple, une valeur de rachat basée sur un montant fixe et un taux d'intérêt) ne sont pas évalués séparément du contrat hôte. Tous les autres dérivés matériels sont évalués séparément à la juste valeur, avec la variation de la juste valeur comptabilisée en résultat, s'ils ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et/ou s'ils ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance.

Les dérivés incorporés répondant à la définition de contrats d'assurance sont décrits en Note 14.10.

1.13.3. Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Conformément à IAS 39, ces contrats sont comptabilisés comme des dépôts, avec pour conséquence la non-reconnaissance en compte de résultat des flux de trésorerie correspondant aux primes reçues et aux prestations et sinistres réglés (voir ci-après « *Comptabilisation des revenus* »). Ces flux de trésorerie doivent plutôt être traités comme des dépôts ou des retraits.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents aux contrats en unités de compte sont évalués, selon les principes comptables existants, en se référant à la valeur de marché des actifs mis en représentation de ces contrats à la date d'arrêté des comptes, en tenant compte des frais exposés à l'origine (voir description au paragraphe 1.6.3).

PROVISION POUR PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS

Les prélèvements perçus à l'émission des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire pour couvrir des prestations de services futures sont reconnus au passif et enregistrés en résultat sur la base des mêmes critères d'amortissement que ceux utilisés pour les frais exposés à l'origine sur ces contrats.

1.14. RÉASSURANCE

Les éléments de l'état de la situation financière et de compte de résultat, relatifs aux opérations de cession (et rétrocession) qui remplissent les critères de contrats d'assurance sont comptabilisés de façon similaire aux affaires directes (et aux acceptations) et conformément aux dispositions contractuelles.

1.15. DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement destinées à financer la marge de solvabilité d'entités opérationnelles ou à acquérir un portefeuille de contrats sont présentées dans l'état de la situation financière de manière distincte des autres dettes et sont comptabilisées au coût amorti.

1.16. AUTRES PASSIFS

1.16.1. Impôt sur les sociétés

La charge (ou gain) d'impôt courant est enregistrée en résultat sur la base des règles locales d'imposition.

Les impôts différés actifs et passifs sont générés par des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs et le cas échéant, par des reports en avant de pertes fiscales non utilisées. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. La recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au cours des périodes passées est revue à chaque clôture.

Un passif d'impôt différé est notamment comptabilisé pour toute différence temporaire imposable liée à une participation dans une société incluse dans le périmètre de consolidation, à moins que le Groupe ne contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. En particulier, dès lors que des cessions de titres de sociétés consolidées sont prévues, l'écart entre la valeur comptable des titres de participation dans les comptes consolidés et la valeur fiscale de ces titres chez l'entreprise détentrice donne lieu à la comptabilisation d'un impôt différé (y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises lorsque le Groupe, en tant qu'acquéreur, a l'intention d'effectuer des cessions externes ou restructurations internes de titres ultérieurement à l'opération d'acquisition). Il en est de même pour les distributions de dividendes décidées ou probables dans la mesure où un impôt de distribution sera dû.

Un passif d'impôt différé lié à la différence temporaire entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un écart d'acquisition déductible fiscalement est constaté dans la mesure où il ne résulte pas de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition. Cet impôt différé n'est repris qu'en cas de dépréciation de l'écart d'acquisition ou cession des titres consolidés correspondants.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résultent de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Lorsque l'impôt sur les sociétés est calculé à un taux différent si des dividendes sont versés, l'évaluation des impôts différés retient le taux d'imposition applicable aux bénéfices non distribués. Les effets des dividendes sur l'impôt sur les sociétés ne sont comptabilisés que lorsqu'un passif est enregistré au titre du paiement du dividende.

1.16.2. Engagements sociaux

Les engagements sociaux comprennent les sommes qui seront versées aux employés du Groupe AXA à compter de leur départ à la retraite (indemnité de départ, retraite complémentaire, aide médicale). Pour couvrir les engagements de retraite, certaines législations ont autorisé ou imposé la mise en place de fonds dédiés *(plan assets).*

Régimes à cotisations définies : des paiements sont effectués par l'employeur auprès d'un tiers (par exemple, un fonds de pension) qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants de prestations qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe à l'exception de la charge des cotisations payées aux organismes.

Régimes à prestations définies : les régimes à prestations définies se caractérisent par l'évaluation actuarielle des engagements sur la base des règlements internes de chaque régime. La valeur actualisée des prestations futures de l'employeur, DBO (*Defined Benefit Obligation*), est calculée chaque année sur la base de projections à long terme de taux de croissance des salaires, de taux d'inflation, de table de mortalité, du taux de rotation des effectifs, de la durée résiduelle d'activité et de la revalorisation des rentes. La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la *Defined Benefit Obligation* et les actifs investis en valeur de marché destinés à les couvrir plan par plan. Lorsque le résultat de ce calcul est négatif, une provision pour risques et charges est dotée au passif. Dans le cas inverse, un actif est comptabilisé. Les gains et pertes actuariels dus aux écarts constatés par rapport aux estimations et aux changements d'hypothèses actuarielles sont enregistrés en capitaux propres (dans l'état des produits et charges reconnus sur la période) en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. De manière symétrique, tout ajustement dû au plafonnement des actifs est enregistré en capitaux propres. Les coûts des services antérieurs non comptabilisés correspondent à la valeur des droits non encore acquis par les employés à la date d'un changement du montant des prestations suite à une modification d'un régime. Ce coût fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la période moyenne d'acquisition des droits. L'incidence en résultat se rapporte essentiellement au coût des services rendus pendant la période (représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) et à l'intérêt sur la dette actuarielle (représentant le coût d'actualisation sur un an), réduit par le rendement attendu des actifs dédiés aux régimes. Le coût des services antérieurs, les liquidations et les réductions de droits ont aussi un effet en résultat.

1.16.3. Plans de rémunération fondés sur des actions

Les plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe sont principalement réglés sous forme d'actions.

Tous les plans de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore intégralement acquis au 1er janvier 2004 sont évalués à la juste valeur à la date d'octroi, la charge correspondante étant constatée au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les plans dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en numéraire sont comptabilisés à leur juste valeur et réévalués à chaque clôture, toute variation de juste valeur étant constatée en résultat.

Le plan d'épargne en actions des salariés, **AXA Shareplan**, établi selon des règles françaises, comprend une formule classique et une formule à effet de levier (avec une application dépendante des spécificités réglementaires locales existant au sein du Groupe).

Le coût de la formule classique est valorisé conformément aux conclusions de l'ANC en France (« Autorité des Normes Comptables »). Le coût de la formule à effet de levier est établi en tenant compte de la contrainte pour les salariés d'incessibilité des titres pendant cinq ans comme dans la

formule classique, mais en incluant en complément la valeur des avantages implicitement supportée par AXA en permettant à ses employés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers.

1.17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

1.17.1. Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration autres que ceux qui pourraient être enregistrés à la date d'acquisition dans l'état de la situation financière d'une société acquise font l'objet d'une provision lorsque le Groupe a une obligation présente qui découle d'un contrat ou d'un plan de restructuration détaillé et formalisé dont les principales caractéristiques ont été communiquées aux personnes concernées ou à leurs représentants.

1.17.2. Autres provisions et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation présente (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Il en est de même pour les passifs éventuels, à l'exception de ceux identifiés lors d'un regroupement d'entreprises (voir paragraphe 1.3.2).

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, actualisée au taux sans risque pour les provisions à long terme.

1.18. COMPTABILISATION DES REVENUS

1.18.1. Primes émises brutes

Les primes émises brutes correspondent au montant des primes de l'exercice émises au titre des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire par les sociétés d'assurance et de réassurance. Ces primes sont nettes des annulations et brutes des cessions aux réassureurs. En réassurance, les primes sont enregistrées sur la base des primes déclarées par les sociétés cédantes, et sur la base d'estimations pour primes émises brutes.

1.18.2. Prélèvements issus des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire

Les primes collectées au titre des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées comme des dépôts après déduction des prélèvements. Les revenus de ces contrats sont constitués des prélèvements liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats. Les prélèvements collectés à l'origine destinés à couvrir les services futurs, sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée du contrat (voir « *Provisions pour prélèvements non acquis* » au paragraphe 1.13.3).

1.18.3. Comptabilité de dépôt *(deposit accounting)*

Les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux bénéfices entrent dans le périmètre de la norme IAS 39. La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique :

- la reconnaissance des montants collectés directement en dépôts au passif, et non en « Revenus » au compte de résultat ;
- l'enregistrement des sinistres en retraits, sans transiter par le compte de résultat (en dehors d'éventuels prélèvements).

1.18.4. Décomposition des composantes « dépôt »

Le Groupe identifie séparément la composante dépôt d'un contrat d'assurance lorsque cela est requis par IFRS 4, à savoir lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe peut mesurer séparément la composante « dépôt » (y compris toute option de rachat incorporée, c'est-à-dire sans prendre en compte la composante « assurance ») ;
- les méthodes comptables du Groupe ne lui imposent pas autrement de comptabiliser l'ensemble des obligations et des droits générés par la composante « dépôt ».

À ce jour, il n'y a pas de situations, au sein du Groupe, dans lesquelles ces deux conditions sont remplies. Conformément aux principes d'IFRS 4, le Groupe continue à suivre les principes comptables appliqués précédemment par AXA aux contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Selon ces principes, il n'y a pas de situations dans lesquelles tous les droits et obligations liés aux contrats ne seraient pas comptabilisés.

1.18.5. Variation de primes non acquises, nettes de chargements et prélèvements non acquis

Les variations de primes non acquises nettes de chargements et prélèvements non acquis comprennent les variations de provisions pour primes non acquises inscrites au passif (voir « *Provisions pour primes non acquises* » au paragraphe 1.13.2) ainsi que les variations de chargements et prélèvements non acquis. Les chargements et prélèvements non acquis sont destinés à couvrir les prestations de services futurs et sont reconnus en résultat sur la durée de vie estimée des contrats d'assurance, des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (voir « *Provisions pour chargements non acquis* » au paragraphe 1.13.2) et des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire (voir « *Provisions pour prélèvements non acquis* » au paragraphe 1.13.3).

1.18.6. Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire comprend tous les revenus et dépenses provenant des activités bancaires, y compris les charges d'intérêts non liées au financement, les commissions bancaires, les plus ou moins-values de cessions d'actifs financiers, la variation de juste valeur d'actifs comptabilisés en juste valeur par résultat et celle des instruments dérivés s'y rapportant.

Il exclut les charges d'exploitation bancaire et les provisions pour dépréciation sur créances et prêts douteux, qui sont enregistrées dans la rubrique « Charges d'exploitation bancaire ».

1.18.7. Revenus des autres activités

Les revenus des autres activités incluent principalement :

- les commissions reçues au titre des activités de gestion d'actifs ;
- les revenus perçus par les sociétés d'assurance sur des activités annexes, notamment les commissions reçues sur la vente ou la distribution de produits financiers ;
- les loyers perçus par les sociétés foncières.

1.18.8. Résultat financier hors coût de l'endettement net

Le résultat financier hors coût de l'endettement net inclut :

- les revenus financiers sur placements des activités non bancaires, présentés nets de dotations aux amortissements sur immeubles de placement (pour les immeubles d'exploitation, les charges d'amortissement sont comprises dans le poste « Frais d'administration »). Cette ligne inclut les intérêts calculés conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif pour les obligations et les dividendes reçus des actions ;
- les frais de gestion des placements hors coût de l'endettement ;
- les plus ou moins-values réalisées nettes de reprises de provisions pour dépréciation suite à cession ;
- la variation des plus et moins-values latentes des actifs évalués en juste valeur dont les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat ;
- la variation des provisions pour dépréciation sur placements (hors reprises suite à cession).

Pour les activités bancaires, les produits et charges d'intérêts liés à l'activité bancaire figurent dans le poste « *Produit net bancaire* » (voir paragraphe 1.18.6).

1.19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture concernent les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers :

- ces événements conduisent à un ajustement des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture ;
- si tel n'est pas le cas, ces événements se traduisent par la publication d'informations supplémentaires en annexe dans la mesure où celles-ci sont jugées pertinentes et significatives.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

2.1.1. Liste des principales sociétés consolidées par intégration globale

Société mère et holdings intermédiaires	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA		Mère		Mère	
AXA Asia		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA China		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA France Assurance		100,00	100,00	100,00	100,00
Oudinot Participation		100,00	100,00	100,00	100,00
Société Beaujon		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Technology Services		99,99	99,99	99,99	99,99
États-Unis					
AXA Financial, Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA America Holding Inc.		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni					
Guardian Royal Exchange Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA UK Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Equity & Law Plc		99,96	99,96	99,96	99,96
Asie Pacifique (hors Japon)					
National Mutual International Pty Ltd		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Financial Services (Singapour)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA India Holding		100,00	100,00	100,00	100,00
Japon					
AXA Japan Holding	Rachat des intérêts minoritaires	99,02	99,02	98,94	98,94
Allemagne					
Kölnische Verwaltungs AG für Versicherungswerte		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Konzern AG		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Beteiligungsgesellschaft mbH	Fusionné avec AXA Konzern AG	-	-	100,00	100,00
Belgique					
AXA Holdings Belgium		100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg					
AXA Luxembourg SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Finance Solutions SARL		100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas					
Vinci BV		100,00	100,00	100,00	100,00
Région Méditerranéenne et Amérique Latine					
AXA Mediterranean Holding SA		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Italia S.p.A.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Holding Maroc S.A.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Turkey Holding A.S.		100,00	100,00	100,00	100,00

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA France IARD		99,92	99,92	99,92	99,92
AXA France Vie		99,77	99,77	99,77	99,77
AXA Protection Juridique		98,51	98,51	98,51	98,51
États-Unis					
AXA Equitable Life Insurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00
Mony Life Insurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Re Arizona Company		100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni		-	-	-	-
AXA Insurance UK Plc		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA PPP Healthcare Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
SBJ Group Limited [a]	Déconsolidé	-	-	100,00	99,98
AXA Isle of Man Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Wealth Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
Architas Multi-Manager Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Portfolio Services Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
Irlande					
AXA Insurance Limited		100,00	99,98	100,00	99,98
AXA Life Europe Limited		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Reinsurance Ireland Limited		100,00	100,00	100,00	100,00
Asie Pacifique (hors Japon)					
AXA Life Insurance Singapore		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA China Region Limited		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA General Insurance Hong Kong Ltd.		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Insurance Singapore		100,00	100,00	100,00	100,00
PT AXA Life Indonesia		100,00	100,00	100,00	100,00
MLC Indonesia		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Affin General Insurance Berhad [b]		42,41	42,41	42,41	42,41
Japon					
AXA Life Insurance	Rachat des intérêts minoritaires	100,00	99,02	100,00	98,94
Allemagne					
AXA Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Art		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Lebensversicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Pro Bav Pensionskasse		100,00	100,00	100,00	100,00
Deutsche Ärzteversicherung		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Krankenversicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
DBV-Winterthur Lebensversicherung AG		100,00	99,74	100,00	99,74
Winsecura Pensionskasse AG		100,00	99,74	100,00	99,74
Rheinisch-Westfälische Sterbekasse Lebensversicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
DBV Deutsche Beamten-Versicherung AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
Ardenne Prévoyante		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Belgium SA		100,00	100,00	100,00	100,00
Servis SA		100,00	100,00	100,00	100,00

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
Servis Life SA	Fusion avec AXA Belgium SA	-	-	100,00	100,00
Les Assurés Réunis		99,95	99,95	99,93	99,93
Luxembourg					
AXA Assurances Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assurances Vie Luxembourg		100,00	100,00	100,00	100,00
Région Méditerranéenne et Amérique Latine					
AXA Vida, S. A. de Seguros (Espagne)		99,82	99,82	99,82	99,82
AXA Aurora Vida, S.A. de Seguros (Espagne)		99,96	99,78	99,96	99,78
AXA Seguros Generales, S. A. (Espagne)		99,90	99,90	99,90	99,90
AXA Interlife (Italie)		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA Assicurazioni e Investimenti (Italie)		100,00	99,99	100,00	99,99
AXA MPS Vita (Italie)		50.00 + 1 droit de vote	50,00	50.00 + 1 droit de vote	50,00
AXA MPS Danni (Italie)		50.00 + 1 droit de vote	50,00	50.00 + 1 droit de vote	50,00
AXA MPS Financial (Italie)		50.00 + 1 droit de vote	50,00	50.00 + 1 droit de vote	50,00
AXA Portugal Companhia de Seguros SA		99,73	99,49	99,73	99,49
AXA Portugal Companhia de Seguros de Vida SA		95,09	94,89	95,09	94,89
AXA Assurance Maroc		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Hayat ve Emeklilik A.S. (Turquie)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Sigorta AS (Turquie)		72,59	72,59	72,59	72,59
AXA Cooperative Insurance Company (Golfe)		50,00	34,00	50,00	34,00
AXA Insurance (Gulf) B.S.C.c.		50,00	50,00	50,00	50,00
AXA Insurance A.E. (Grèce)		99,98	99,98	99,89	99,89
AXA Seguros S.A. de C.V. (Mexique)		99,97	99,97	99,94	99,94
Suisse					
AXA Life (anciennement Winterthur Life)		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA-ARAG Legal Assistance		66,67	66,67	66,67	66,67
AXA Insurance (anciennement Winterthur Swiss Insurance P&C)		100,00	100,00	100,00	100,00
Europe Centrale et de l'Est					
AXA Czech Republic Pension Funds		99,99	99,99	99,99	99,99
AXA Czech Republic Insurance		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Hungary		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Poland		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Poland Pension Funds		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Slovaquia		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Ukraine		50,17	50,17	50,00	50,00
Direct [(c)]					
Avanssur (France et Pologne)		100,00	100,00	100,00	100,00
Kyobo AXA General Insurance Co. Ltd. (Corée du Sud)	Rachat des intérêts minoritaires	99,52	99,52	94,13	94,13
AXA Non Life Insurance Co. Ltd. (Japon)		100,00	99,02	100,00	98,94
Touring Assurances SA (Belgique)		100,00	100,00	100,00	100,00
Hilo Direct SA de Seguros y Reaseguros (Espagne)		100,00	100,00	100,00	100,00

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
Quixa S.p.A (Italie)		100,00	99,99	100,00	99,99
Seguro Directo Gere Companhia de Seguros SA (Portugal)		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Variation du périmètre du UK Vie, Épargne, Retraite : SBJ Group Limited est déconsolidé (depuis le 1er juillet 2012) suite à la vente de Bluefin Corporate Consulting (BCC) en avril 2012.
(b) Le Groupe AXA a le contrôle conformément aux accords entre les actionnaires.
(c) Les activités Direct du Royaume-Uni sont détenues par AXA Insurance UK Plc.

Assurance Internationale (entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
AXA Corporate Solutions Assurance (sous-groupe)		98,75	98,75	98,75	98,75
AXA Global P&C		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Global Life		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Assistance SA (sous-groupe)		100,00	100,00	100,00	100,00
Portman Insurance Ltd.		100,00	100,00	100,00	100,00
Colisée RE		100,00	100,00	100,00	100,00
AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company		100,00	100,00	100,00	100,00

Gestion d'actifs (entités dont l'activité est diversifiée géographiquement)	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
AXA Investment Managers (sous-groupe) [(a)]		95,87	95,82	95,55	95,54
AllianceBernstein (sous-groupe) [(b)]		65,51	65,51	64,60	64,60

(a) L'augmentation du pourcentage d'intérêt part du Groupe est liée au rachat d'actions de Mutuelles de AXA Investment Managers dans le cadre des programmes de rémunération en actions des salariés.
(b) L'augmentation du pourcentage d'intérêt part du Groupe est liée au rachat d'actions sur les marchés financiers dans le cadre des programmes de rémunération en actions des salariés.

Banques	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
AXA Banque		100,00	99,89	100,00	99,89
AXA Banque Financement		65,00	64,93	65,00	64,93
Allemagne					
AXA Bank AG		100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique					
AXA Bank Europe (sous-groupe)		100,00	100,00	100,00	100,00

Autres	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
CFP Management [(a)]		100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Auparavant Compagnie Financière de Paris.

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont présentées dans la Note 5.

FONDS ET AUTRES INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2012, les fonds d'investissement consolidés représentent 104.031 millions d'euros dans les placements du Groupe (95.961 millions d'euros au 31 décembre 2011). Cette valeur est détenue par 261 fonds principalement en France, en Allemagne et au Japon. Ces fonds se trouvent majoritairement dans le segment Vie, Épargne, Retraite.

Au 31 décembre 2012, les 34 sociétés immobilières consolidées représentent 6.717 millions d'euros dans les placements du Groupe (6.689 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement en France et en Allemagne.

Dans la plupart des fonds d'investissement (notamment les fonds d'investissement à capital variable), les intérêts minoritaires sont présentés au passif dans l'agrégat « Intérêts minoritaires des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts minoritaires ». Au 31 décembre 2012, les intérêts minoritaires des fonds contrôlés représentent 3.775 millions d'euros (3.896 millions d'euros au 31 décembre 2011).

2.1.2. Co-entreprises consolidées par intégration proportionnelle

Vie, Épargne, Retraite et Dommages	Variation de périmètre	31 décembre 2012 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2012 Pourcentage d'intérêts du Groupe	31 décembre 2011 Pourcentage de droits de vote	31 décembre 2011 Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Natio Assurances		50,00	49,96	50,00	49,96

2.1.3. Principales sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence ci-dessous ne comprend pas les fonds d'investissement et les sociétés immobilières :

	Variation de périmètre	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
		Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêts du Groupe
France					
Neuflize Vie (anciennement NSM Vie)		39,98	39,98	39,98	39,98
Asie Pacifique					
Philippines AXA Life Insurance Corporation		45,00	45,00	45,00	45,00
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd		50,00	50,00	50,00	50,00
ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd) [(a)]		27,50	27,50	51,00	51,00
PT AXA Mandiri Financial Services		49,00	49,00	49,00	49,00
Bharti AXA Life		26,00	26,00	26,00	26,00
Russie					
Reso Garantia (RGI Holdings B.V.) [(b)]		39,34	39,34	39,34	39,34
Gestion d'actifs					
AXA Investment Managers Asia Holdings Private Limited [(c)]		49,00	46,95	50,00	47,77
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited		50,00	47,91	50,00	47,77

(a) En 2012, suite à l'obtention de l'autorisation du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine, le capital d'AXA-Minmetals Assurance (AXA-Minmetals) a été restructuré et l'entité est devenue ICBC-AXA Life Insurance Co.Ltd (ICBC-AXA Life), une co-entreprise d'assurance vie entre Industrial and Commercial Bank of China Co. Ltd (ICBC), AXA et China Minmetals Corporation. La participation d'AXA a été diluée, passant de 51 % à 27,5 % sans entraîner de changement de méthode de consolidation par mise en équivalence. Cette nouvelle co-entreprise a pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence du marché chinois de l'assurance vie en capitalisant sur les forces de chacune des parties prenantes.

(b) Le pourcentage d'intérêt du groupe AXA dans l'entité operationelle de Reso Garantia est de 36,68 %.

(c) Baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans AXA IM Asia Holdings Private Limited suite à la transaction avec le nouveau partenaire Bank of India.

FONDS D'INVESTISSEMENT ET SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES CONSOLIDÉS PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2012, les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence représentent un actif total de 296 millions d'euros (306 millions d'euros au 31 décembre 2011) et les fonds d'investissement consolidés par mise en équivalence représentent un actif total de 4.900 millions d'euros (3.829 millions d'euros au 31 décembre 2011), principalement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Belgique.

2.2. ENTITÉS CONSOLIDÉES LIÉES À DES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

ACACIA

Le Fonds Commun de Créances Acacia est consolidé au sein des opérations d'AXA France Vie, Épargne, Retraite. Cette structure a été créée dans le but d'améliorer le ratio de suffisance Actif/Passif en cédant des créances contre de la trésorerie. Ce programme a été stoppé en avril 2012 et n'est plus consolidé.

ARCHE FINANCE

En 2008, AXA France a investi dans Arche Finance, une structure dédiée aux investissements crédit. Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation en juin 2008 avec une dette de 200 millions d'euros. Les actifs de cette société s'élèvent à 1.200 millions d'euros au 31 décembre 2012.

HORDLE

En 2009, AXA a créé une société de financement et de gestion de trésorerie Groupe qui a bénéficié d'un prêt de 673 millions de livres sterling.

Note 3 Compte de résultat sectoriel

Compte tenu des activités d'AXA, les résultats opérationnels sont présentés sur la base de cinq segments opérationnels d'activités : Vie, Épargne, Retraite ; Dommages ; Assurance internationale ; Gestion d'actifs et Banques. Un segment Holdings regroupe en outre les sociétés non opérationnelles du Groupe. L'information financière par segment est présentée deux fois par an de manière homogène avec les états financiers du Groupe au Conseil d'Administration.

Le Groupe a mis en place une organisation par ligne de métiers aussi bien pour le segment Vie, Épargne, Retraite que pour le segment Dommages afin d'améliorer l'efficacité de son organisation et de bénéficier encore davantage de sa taille.

La ligne de métier Vie, Épargne, Retraite a fixé, dans le cadre de la définition d'une stratégie commune, les priorités suivantes :

- accélérer la diversification des activités prévoyance et santé ;
- améliorer la rentabilité de l'activité épargne ;
- prioriser les investissements de croissance ;
- promouvoir l'efficacité opérationnelle.

La ligne de métier Dommages a la responsabilité de :

- définir une stratégie commune ;
- accélérer les gains de productivité ;
- mettre en place des plateformes communes ;
- tirer profit d'une expertise technique globale.

Vie, Épargne, Retraite : AXA propose une large gamme de produits d'assurance vie comprenant des produits d'épargne-retraite, de prévoyance et de santé à une clientèle individuelle (particuliers) et à une clientèle collective (entreprises). Les produits de ce segment incluent des produits de rente immédiate et différée, temporaires décès, vie entière, vie universelle, contrats mixtes adossés à des prêts immobiliers, contrats d'assurance vie à capital variable et autres produits de placement. Le segment assurance Vie, Épargne, Retraite regroupe neuf unités opérationnelles géographiques : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, et les autres pays.

Dommages : ce segment présente une large gamme de produits d'assurance automobile, habitation, dommages aux biens et responsabilité civile destinés aux particuliers et entreprises (principalement aux PME). Dans certains pays, ce segment propose également des produits d'assurance santé. Le segment Dommages est la combinaison de sept unités opérationnelles géographiques (la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande, la Suisse, la Belgique, la Région Méditerranéenne et Amérique Latine, et les autres pays) et une unité opérationnelle pour l'activité Directe (précédemment incluse dans les pays et régions et maintenant présentée comme une unité opérationnelle distincte).

Assurance Internationale : les opérations de ce segment comprennent les produits d'assurance spécifiquement rattachés à AXA Corporate Solutions Assurance. Ces produits proposent des couvertures aux grandes entreprises nationales et internationales. Ce segment inclut également l'assistance, les activités de réassurance vie en *run-off* principalement AXA Corporate Solutions Life Reinsurance Company, et les activités de réassurance dommages en *run-off*, gérées par la société AXA Liabilities Managers.

La **Gestion d'actifs** couvre diverses activités de gestion d'actifs (dont la gestion de fonds d'investissement) et services liés offerts par les entités d'AXA Investment Managers et AllianceBernstein, destinés à des clients institutionnels et individuels, y compris les sociétés d'assurance du Groupe AXA.

Le segment **Banques** inclut principalement les activités bancaires (banque de détail, prêts immobiliers, épargne) localisées en France, en Belgique, en Allemagne, et en Europe Centrale et de l'Est (Hongrie, Slovaquie et la République Tchèque).

Le segment **Holdings** (qui regroupe toutes les activités non opérationnelles), comprend également des véhicules d'investissement dont certaines structures financières *ad hoc*.

Les éliminations intersegment comprennent uniquement les opérations entre des entités de différents segments. Elles concernent principalement des traités de réassurance, rechargements liés aux garanties d'assistance, des frais de gestion d'actifs, et des intérêts de prêts internes.

La dénomination « Assurance » dans le présent document regroupe les trois segments d'assurance : Vie, Épargne, Retraite, Dommages, et Assurance internationale. La dénomination « Services Financiers » regroupe la Gestion d'actifs et les Banques.

3.1. COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL CONSOLIDÉ

	31 décembre 2012							
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Primes émises	53.596	28.499	2.860	-	-	-	(363)	84.592
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	334	-	-	-	-	-	-	334
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	**53.930**	**28.499**	**2.860**	**-**	**-**	**-**	**(363)**	**84.926**
Produit net bancaire	-	-	-	-	468	-	(8)	460
Produits des autres activités	1.154	59	288	3.674	6	-	(441)	4.741
Chiffre d'affaires [(a)]	**55.084**	**28.559**	**3.148**	**3.674**	**474**	**-**	**(813)**	**90.126**
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	**(217)**	**(143)**	**(48)**	**-**	**-**	**-**	**(3)**	**(411)**
Produits nets des placements [(b)]	13.022	2.009	184	-	(2)	537	(768)	14.982
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti)	1.272	534	36	(2)	-	163	-	2.004
Plus ou moins values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat [(c)]	14.753	(49)	18	53	-	(574)	8	14.210
dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré	*14.195*	-	-	-	-	-	*(9)*	*14.186*
Variation des provisions sur placements	(445)	(127)	(10)	(1)	-	(51)	-	(634)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	**28.602**	**2.368**	**229**	**49**	**(2)**	**75**	**(759)**	**30.562**
Charges techniques des activités d'assurance	(72.443)	(19.169)	(1.986)	-	-	-	271	(93.326)
Résultat net des cessions en réassurance	(40)	(956)	(456)	-	-	-	129	(1.323)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(134)	-	-	(134)
Frais d'acquisition des contrats	(4.156)	(5.022)	(382)	-	-	-	21	(9.539)

(a) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 28 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(b) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance internationale.

(c) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012							
	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(188)	-	-	-	-	-	-	(188)
Frais d'administration	(2.775)	(2.699)	(214)	(2.887)	(404)	(774)	313	(9.440)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	19	(1)	-	-	-	1	-	19
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(37)	(90)	-	-	-	-	-	(128)
Autres produits et charges	(181)	(31)	26	(265)	31	163	(96)	(351)
Charges liées à la cession d'opérations Vie au Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges courants	**(79.801)**	**(27.966)**	**(3.011)**	**(3.152)**	**(506)**	**(610)**	**638**	**(114.410)**
Résultat des opérations courantes avant impôt	**3.668**	**2.817**	**317**	**572**	**(34)**	**(535)**	**(938)**	**5.867**
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	71	46	-	(1)	-	3	-	119
Charges liées aux dettes de financement	(150)	(5)	(6)	(32)	(18)	(1.296)	939	(568)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	**3.589**	**2.858**	**312**	**538**	**(52)**	**(1.829)**	**1**	**5.417**
Impôt sur le résultat	(662)	(892)	(131)	(142)	15	678	(1)	(1.135)
Résultat net des opérations courantes après impôt	**2.928**	**1.966**	**181**	**396**	**(36)**	**(1.151)**	**-**	**4.283**
Résultat sur abandon d'activités après impôt	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net consolidé après impôt	**2.928**	**1.966**	**181**	**396**	**(36)**	**(1.151)**	**-**	**4.283**
Se répartissant entre :								
Résultat net consolidé - Part du Groupe	2.873	1.975	178	314	(38)	(1.151)	-	4.152
Résultat net consolidé - Part des Intérêts minoritaires	54	(9)	3	81	2	-	-	130

(a) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 55 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 28 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(b) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance internationale.

(c) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

	31 décembre 2011 [a] [b]							
(En millions d'euros)	**Vie, Épargne, Retraite**	**Dommages**	**Assurance internationale**	**Gestion d'actifs**	**Banques**	**Holdings**	**Éliminations intersegments**	**Total**
Primes émises	50.947	27.212	2.791	-	-	-	(380)	80.570
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	350	-	-	-	-	-	-	350
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	**51.298**	**27.212**	**2.791**	**-**	**-**	**-**	**(380)**	**80.920**
Produit net bancaire	-	-	-	-	523	1	(45)	479
Produits des autres activités	1.183	74	267	3.601	6	-	(423)	4.708
Chiffre d'affaires [c]	**52.481**	**27.286**	**3.057**	**3.601**	**529**	**1**	**(848)**	**86.107**
Variation des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	**(152)**	**(431)**	**26**	**-**	**-**	**-**	**7**	**(549)**
Produits nets des placements [d]	16.357	2.052	397	31	(2)	294	(659)	18.469
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti) [e]	2.006	373	54	(4)	-	723	-	3.153
Plus ou moins values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat [f]	(2.861)	(150)	(26)	(77)	-	(258)	(34)	(3.406)
dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré	*(4.968)*	-	-	-	-	-	*(8)*	*(4.977)*
Variation des provisions sur placements	(1.536)	(369)	(32)	-	-	(80)	-	(2.016)
Résultat financier hors coût de l'endettement net	**13.966**	**1.906**	**393**	**(50)**	**(2)**	**679**	**(692)**	**16.199**
Charges techniques des activités d'assurance	(55.548)	(18.159)	(2.248)	-	-	-	199	(75.757)
Résultat net des cessions en réassurance	181	(905)	(217)	-	-	-	208	(733)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	(247)	1	-	(246)
Frais d'acquisition des contrats	(3.288)	(4.748)	(359)	-	-	-	12	(8.383)

(a) Comme décrit en Note 1.10, le résultat des activités canadiennes cédées a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 52 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 27 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(d) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance internationale.

(e) Inclut les plus-values nettes réalisées sur la cession des opérations en Australie et Nouvelle-Zélande (742 millions d'euros bruts ou 626 millions d'euros nets) et de Taikang Life (830 millions d'euros bruts ou 798 millions d'euros nets).

(f) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

	31 décembre 2011 [a] [b]							
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance internationale	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations intersegments	Total
Amortissement de la valeur des portefeuilles acquis	(249)	-	-	-	-	-	-	(249)
Frais d'administration	(3.356)	(2.604)	(242)	(3.102)	(435)	(622)	323	(10.038)
Variation des provisions sur immobilisations corporelles	4	-	-	-	-	25	-	29
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(1.035)	(82)	-	-	(89)	-	-	(1.206)
Autres produits et charges	(196)	13	9	(216)	26	(18)	(98)	(480)
Charges liées à la cession d'opérations Vie au Royaume-Uni	(37)	-	-	-	-	(1)	-	(38)
Autres produits et charges courants	**(63.523)**	**(26.486)**	**(3.058)**	**(3.318)**	**(745)**	**(615)**	**644**	**(97.101)**
Résultat des opérations courantes avant impôt	**2.773**	**2.276**	**418**	**233**	**(218)**	**65**	**(889)**	**4.657**
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	47	18	-	(3)	-	-	-	62
Charges liées aux dettes de financement	(115)	(6)	(4)	(39)	(18)	(1.068)	920	(329)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	**2.704**	**2.288**	**414**	**191**	**(236)**	**(1.003)**	**31**	**4.390**
Impôt sur le résultat	(524)	(651)	(137)	(45)	1	377	(31)	(1.011)
Résultat net des opérations courantes après impôt	**2.180**	**1.637**	**277**	**145**	**(235)**	**(625)**	**-**	**3.379**
Résultat sur abandon d'activités après impôt	6	93	-	-	-	902	-	1.002
Résultat net consolidé après impôt	**2.185**	**1.730**	**277**	**145**	**(235)**	**277**	**-**	**4.380**
Se répartissant entre :								
Résultat net consolidé - Part du Groupe	2.059	1.699	276	153	(237)	240	-	4.190
Résultat net consolidé - Part des Intérêts minoritaires	126	31	2	(8)	2	38	-	190

(a) Comme décrit en Note 1.10, le résultat des activités canadiennes cédées a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(c) Le chiffre d'affaires net des éliminations intragroupe s'élève à 52 milliards d'euros pour l'activité Vie, Épargne, Retraite, 27 milliards d'euros pour l'activité Dommages et 3 milliards d'euros pour l'activité Assurance Internationale (voir Note 21).

(d) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities ») pour les segments Vie, Épargne, Retraite et Assurance internationale.

(e) Inclut les plus-values nettes réalisées sur la cession des opérations en Australie et Nouvelle-Zélande (742 millions d'euros bruts ou 626 millions d'euros nets) et de Taikang Life (830 millions d'euros bruts ou 798 millions d'euros nets).

(f) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements au coût amorti à la juste valeur par capitaux propres.

Note 4 Gestion des risques financiers et du risque d'assurance

Tous les paragraphes suivants qui font partie intégrante des états financiers du Groupe sont présentées dans la section 3.3 « *Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques* » et la section 1.4 « *Trésorerie et financement* » de ce Rapport Annuel comme suit :

4.1. ORGANISATION DU RISK MANAGEMENT

Se référer aux pages 156 à 159, section « *Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques – L'organisation du Risk Management* ».

4.2. RISQUES DE MARCHÉ (INCLUANT LES ANALYSES DE SENSIBILITÉ)

Se référer aux pages 159 à 165, section « *Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques – Risques de marché* ».

4.3. RISQUES DE CRÉDIT

Se référer aux pages 166 à 169, section « *Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques – Risque de crédit* ».

4.4. RISQUES D'ASSURANCE

Se référer aux pages 169 à 172, section « *Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risques – Risques d'assurance* ».

4.5. TRÉSORERIE ET FINANCEMENT DU GROUPE

Se référer aux pages 82 à 87, section « *Trésorerie et financement du Groupe* ».

Note 5 Écarts d'acquisition

5.1. ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition se détaillent de la manière suivante :

(En millions d'euros)	Année de la transaction	Valeur brute 31 décembre 2012	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2012	Valeur nette 31 décembre 2012	Valeur brute 31 décembre 2011	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2011	Valeur nette 31 décembre 2011
AXA Asie (transaction HSBC) [a]	2012	169	-	169	-	-	-
AXA Turquie (Oyak)	2008	225	-	225	216	-	216
AXA Mexique (Seguros ING)	2008	571	-	571	540	-	540
AXA MPS (Montepaschi)	2007 & 2008	724	-	724	724	-	724
AXA Grèce (Alpha Insurance)	2007	123	-	123	123	-	123
AXA Banque Hongrie (ELLA Bank)	2007	59	(59)	-	59	(59)	-
Swiftcover	2007	257	-	257	250	-	250
Royaume-Uni Vie, Épargne, Retraite		600	-	600	599	-	599
Winterthur	2006	2.550	-	2.550	2.605	-	2.605
MLC	2006	117	-	117	118	-	118
Seguro Directo	2005	31	-	31	31	-	31
MONY	2004	203	-	203	206	-	206
AXA Financial, Inc.	2000	2.870	(992)	1.878	2.915	(1.008)	1.907
Sanford C. Bernstein	2000	3.243	-	3.243	3.293	-	3.293
AXA UK Holdings (SLPH)	2000	599	-	599	588	-	588
AXA Japan (Nippon Dantai)	2000	1.620	(84)	1.536	1.849	(96)	1.753
AXA China Region	2000	248	-	248	251	-	251
AXA Aurora	2000	120	-	120	120	-	120
Rosenberg et autres transactions AXA IM	1999 & 2005	184	-	184	183	-	183
Guardian Royal Exchange	1999	635	-	635	630	-	630
AXA Belgique (Royale Belge)	1998	452	-	452	452	-	452
UAP	1997	457	-	457	457	-	457
Autres		834	(1)	833	809	(1)	809
Total		**16.890**	**(1.136)**	**15.754**	**17.019**	**(1.164)**	**15.855**

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux des sociétés mises en équivalence (voir Note 10).
(a) Suite à l'acquisition du portefeuille HSBC.

Le total des écarts d'acquisition en part du groupe s'élève à 14.783 [1] millions d'euros au 31 décembre 2012 et 14.845 [1] millions d'euros au 31 décembre 2011.

(1) Sanford C. Bernstein : 21 millions d'euros ont été transférés au pourcentage d'intérêt du Groupe suite à la relution au 31 décembre 2012, et 73 millions d'euros ont été transférés au pourcentage d'intérêt du groupe suite à la relution au 31 décembre 2011.

La valeur nette des écarts d'acquisition, par opération et par segment, se présente comme suit au 31 décembre 2012 :

		Valeur nette 31 décembre 2012					
(En millions d'euros)	Année de la transaction	Valeur nette	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Gestion d'actifs	Banque
AXA Asie (Transaction HSBC)	2012	169	-	169 (a)	-	-	-
AXA Turquie (Oyak)	2008	225	47 (b)	178 (c)	-	-	-
AXA Mexique (Seguros ING)	2008	571	155 (b)	416 (c)	-	-	-
AXA MPS (Montepaschi)	2007 & 2008	724	471 (b)	83 (c)	-	170 (d)	-
AXA Grèce (Alpha Insurance)	2007	123	49 (b)	74 (c)	-	-	-
AXA Banque Hongrie (ELLA Bank)	2007	-	-	-	-	-	-
Swiftcover	2007	257	-	257 (e)	-	-	-
Royaume-Uni Vie, Épargne, Retraite		600	600 (f)	-	-	-	-
Winterthur	2006	2.550	1.221 (p)	1.330 (p)	-	-	-
MLC	2006	117	117 (g)	-	-	-	-
Seguro Directo	2005	31	-	31 (e)	-	-	-
MONY	2004	203	203 (i)	-	-	-	-
AXA Financial, Inc.	2000	1.878	1.319 (i)	-	-	558 (j)	-
Sanford C. Bernstein	2000	3.243	-	-	-	3.243 (j)	-
AXA UK Holdings (SLPH)	2000	599	74 (f)	485 (h)	-	39 (p)	-
AXA Japan (Nippon Dantai)	2000	1.536	1.536 (k)	-	-	-	-
AXA China Region	2000	248	248 (g)	-	-	-	-
AXA Aurora	2000	120	37 (b)	83 (c)	-	-	-
Rosenberg et autres transactions AXA IM	1999 & 2005	184	-	-	-	184 (d)	-
Guardian Royal Exchange	1999	635	39 (p)	596 (p)	-	-	-
AXA Belgique (Royale Belge)	1998	452	141 (l)	280 (m)	-	-	30 (o)
UAP	1997	457	88 (p)	367 (p)	-	-	2 (o)
Autres		833	185 (p)	408 (p)	33 (n)	172 (j)	36 (o)
Total		**15.754**	**6.530**	**4.757**	**33**	**4.366**	**68**

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux des sociétés mises en équivalence (voir Note 10).
(a) à (p) Les montants présentés contribuent aux écarts d'acquisitions des différentes unités génératrices de trésorerie comme décrit dans le tableau ci-après.

Notes associées aux montants présentés	*Nom de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) comprenant les montants présentés*	*Valeur nette de l'écart d'acquisition de l'UGT*
(a)	*Asie (hors Japon) - Dommages*	*209*
(b)	*Région Méditerranéenne et Amérique Latine - Vie, Épargne, Retraite*	*900*
(c)	*Région Méditerranéenne et Amérique Latine - Dommages*	*1.385*
(d)	*AXA Investment Managers - Gestion d'actifs*	*381*
(e)	*Direct - Dommages*	*693*
(f)	*Royaume-Uni - Vie, Épargne, Retraite*	*600*
(g)	*Asie (hors Japon) - Vie, Épargne, Retraite*	*489*
(h)	*Royaume-Uni - Dommages*	*615*
(i)	*États-Unis - Vie, Épargne, Retraite*	*1.668*
(j)	*AllianceBernstein - Gestion d'Actifs*	*3.985*
(k)	*Japon - Vie, Épargne, Retraite*	*2.011*
(l)	*Belgique - Vie, Épargne, Retraite*	*296*
(m)	*Belgique - Dommages*	*563*
(n)	*AXA Assistance*	*33*
(o)	*AXA Banque Belgique*	*68*
(p) et autres	*Montants répartis entre plusieurs unités génératrices de trésorerie*	
	France - Vie, Épargne, Retraite	*62*
	Allemagne - Vie, Épargne, Retraite	*147*
	Suisse - Vie, Épargne, Retraite	*151*
	Europe Centrale et de l'Est (ECE) - Vie, Épargne, Retraite	*203*
	France - Dommages	*138*
	Allemagne - Dommages	*918*
	Suisse - Dommages	*202*
	Autres unités génératrices de trésorerie dont l'écart d'acquisition est inférieur à 30 millions d'euros	*37*
	Total	*15.754*

Conformément à IAS 36, chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est affecté représente le niveau le plus fin auquel l'écart d'acquisition fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au sein du Groupe et n'est jamais plus important que le secteur opérationnel correspondant défini au sens d'IFRS 8 tel que présenté en Note 3.

5.2. VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

5.2.1. Variation des valeurs brutes des écarts d'acquisition par opération

(En millions d'euros)	Valeur brute 1er janvier 2012	Acquisitions de la période [a]	Cessions de la période [b]	Ajustements des écarts d'acquisition	Effet de change	Autres variations [c]	Valeur brute 31 décembre 2012
Vie, Épargne, Retraite	7.928	-	(15)	-	(304)	(3)	7.606
Dommages	4.502	196	-	-	59	-	4.758
Assurance Internationale	34	-	(1)	-	-	-	33
Gestion d'actifs	4.427	-	-	-	(61)	-	4.366
Autres	127	-	-	-	-	-	127
Total	**17.019**	**196**	**(15)**	**(0)**	**(306)**	**(3)**	**16.890**

(a) Correspond principalement à l'acquisition du portefeuille HSBC en Asie (€169 millions). Veuillez vous reporter à la Note 5.3.1 pour plus de détails.
(b) Inclut - 13 millions d'euros liés à la vente de Bluefin Corporate Consulting.
(c) Le montant correspond à la déconsolidation de SBJ Group Limited.

(En millions d'euros)	Valeur brute 1er janvier 2011	Acquisitions de la période	Cessions de la période [a]	Ajustements des écarts d'acquisition	Effet de change	Autres variations	Valeur brute 31 décembre 2011
Vie, Épargne, Retraite	7.645	3	(1)	(1)	282	-	7.928
Dommages	4.746	21	(221)	-	(44)	-	4.502
Assurance Internationale	34	-	(1)	-	-	-	34
Gestion d'actifs	4.279	12	-	-	137	-	4.427
Autres	127	-	-	-	-	-	127
Total	**16.831**	**36**	**(222)**	**(1)**	**375**	**-**	**17.019**

(a) Inclut - 141 millions d'euros (convertis au taux de change du 23 septembre 2011) suite à la cession du Canada et - 80 millions d'euros suite à la cession de Denplan.

5.2.2. Variation des pertes de valeurs par opération

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1er janvier 2012	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2012
Vie, Épargne, Retraite	1.104	-	-	(27)	-	1.076
Dommages	1	-	-	-	-	1
Assurance Internationale	-	-	-	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-
Autres	59	-	-	-	-	59
Total	**1.164**	**-**	**-**	**(27)**	**-**	**1.136**

(En millions d'euros)	Pertes de valeurs cumulées 1er janvier 2011	Augmentation des pertes de valeurs et autres changements de valeur	Reprises de pertes de valeurs sur les cessions de la période	Variations de change sur pertes de valeur	Autres variations	Pertes de valeurs cumulées 31 décembre 2011
Vie, Épargne, Retraite	88	943	-	72	-	1.104
Dommages	1	-	-	-	-	1
Assurance Internationale	1	-	(1)	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-
Autres	-	59	-	-	-	59
Total	**90**	**1.002**	**(1)**	**72**	**-**	**1.164**

Une dépréciation est constatée pour une unité génératrice de trésorerie si, et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité ou du groupe d'unités est inférieure à la valeur au bilan de l'unité ou du groupe d'unités. La valeur recouvrable de chaque unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie est le montant le plus élevé entre (i) la juste valeur nette des coûts de cession de l'unité ou du groupe d'unités et (ii) sa valeur d'usage.

La juste valeur est établie à partir de cours cotés lorsque ceux-ci sont disponibles et/ou pertinents, ou sur la base de techniques de valorisation intégrant des données de marché observables, ajustées lorsque c'est nécessaire pour prendre en compte les primes de contrôle. Les calculs des valeurs d'usage s'appuient également sur des techniques de valorisation intégrant des données de marché observables ainsi que des hypothèses spécifiques à l'entité.

ACTIVITÉS VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Pour les activités Vie, Épargne, Retraite, ces techniques de valorisation incluent des méthodes d'actualisation des cash-flows futurs, qui prennent en compte :

- la valeur actuelle de l'actif net majorée des profits futurs sur les portefeuilles de contrats en cours.

  Ces techniques (méthodes de valorisation de type valeur intrinsèque – *embedded value*) sont des méthodes de valorisation spécifiques au secteur qui s'inscrivent dans la logique des approches fondées sur l'actualisation des profits dans la mesure où la valeur des portefeuilles des contrats en cours découle de la projection des profits distribuables. Le Groupe utilise cependant à la fois des approches « *market-consistent* » risque neutre et des projections traditionnelles de cash-flows actualisés. La valeur de l'actif net actuelle est ajustée pour prendre en compte toute différence entre la base des projections de cash-flows utilisée dans le calcul de la valeur de portefeuille des contrats en cours et les états financiers établis en normes IFRS ; et

- la rentabilité des affaires nouvelles.

  La valeur des affaires nouvelles est calculée soit sur la base de multiples d'une année normalisée de contribution d'affaires nouvelles (valeur actualisée des bénéfices distribuables futurs dégagés par les affaires nouvelles souscrites en une année) ou sur une projection de chacun des flux de profits annuels attendus lorsque les multiples ne sont pas adaptés. Les hypothèses importantes sont la croissance attendue, les charges, le coût du capital, la marge financière future, la volatilité des marchés financiers, d'abord évalués en retenant un scénario de taux sans risque (test de base) et ensuite sur la base d'hypothèses d'investissement cohérentes avec une approche d'*embedded value* traditionnelle si la valeur recouvrable précédente est inférieure à la valeur au bilan.

ACTIVITÉS DOMMAGES ET GESTION D'ACTIFS

Pour les unités ou groupes d'unités des activités Assurance Dommages et Gestion d'actifs (testés séparément), le calcul utilise des projections de cash-flows issues de plans prévisionnels approuvés par le management recouvrant une période de trois à cinq ans et un taux d'actualisation ajusté du risque. Les cash-flows au-delà de cette période sont extrapolés en retenant un taux de croissance stable et une valeur résiduelle.

HYPOTHÈSES CLÉS COMMUNES À TOUS LES SEGMENTS

Pour tous ces segments opérationnels, les taux d'actualisation utilisés dans ces tests qui ne reposent pas sur une approche risque neutre varient entre 7,0 % et 12,5 % comparé à une variation entre 7,5 % et 10,5 % en 2011. Les taux de croissance, lorsqu'ils sont applicables, varient entre 2 % et 4 % au-delà de l'horizon du plan stratégique, soit les mêmes taux que ceux utilisés en 2011.

ENSEMBLE DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (UGT)

Les résultats des projections de cash-flows, sont supérieurs à la valeur comptable de chacune des unités ou groupes d'unités génératrices de trésorerie. Il convient de noter que la Grèce appartient à l'unité génératrice de trésorerie Région Méditerranéenne et Amérique Latine pour les activités Vie, Épargne, Retraite et Dommages.

Pour toutes les UGT, dans la mesure où les valorisations d'actifs et les niveaux des taux d'intérêts demeureraient déprimés sur une période prolongée, la volatilité et les conditions de marché stagneraient ou se dégraderaient, le volume des affaires nouvelles et la rentabilité, de même que les encours sous gestion seraient sans doute affectés négativement. Par ailleurs, les prévisions de cash-flows, à la fois sur les encours et les affaires nouvelles, et les autres hypothèses retenues par les plans prévisionnels du management pourraient être dégradées par d'autres risques auxquels les activités du Groupe sont exposées. Pour chaque unité génératrice de trésorerie, des tests de sensibilité ont été effectués sur le taux d'actualisation et une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation n'entraînerait de dépréciation pour aucune unité génératrice de trésorerie car la valeur recouvrable serait toujours supérieure à la valeur comptable pour chaque unité génératrice.

Cependant, les tests de dépréciation à venir pourraient être basés sur des hypothèses et des projections de cash-flows futurs différentes, ce qui pourrait à terme entraîner une dépréciation de ces actifs dans un avenir prévisible.

5.3. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUX VENTES

5.3.1. Principale transaction en 2012 : Portefeuille HSBC

AXA et HSBC ont annoncé le 7 mars 2012 la conclusion d'un accord permettant à AXA d'acquérir les opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong, à Singapour et au Mexique. Dans ces pays, ainsi qu'en Inde, en Indonésie et en Chine AXA bénéficiera également d'un accord de bancassurance exclusif avec HSBC en assurance dommages, et ce pour une durée de 10 ans. Le montant net de la transaction s'élève pour AXA à 375[(1)] millions d'euros.

Le 5 novembre 2012, AXA a finalisé l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC à Hong Kong et à Singapour et les prix d'acquisition respectifs s'élèvent à 281[(1)] millions d'euros et 4[(1)] millions d'euros. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 169 millions d'euros à Hong Kong. La valeur de l'accord de distribution est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle de 142 millions d'euros à Hong Kong et de 3 millions d'euros à Singapour et sera amortie sur une période de 10 ans.

Au Mexique, toutes les autorisations réglementaires ont été obtenues et la finalisation de la transaction est prévue au cours du premier semestre 2013.

5.3.2. Autres transactions en 2012

AXA BANK SWITZERLAND

Le 29 février 2012, AXA Bank Switzerland a cessé ses opérations suite au transfert de son portefeuille clients à la banque zweiplus au 1er janvier 2012.

Les actifs et passifs liés (189 millions d'euros) ont été classés en actifs et passifs destinés à la vente au 31 décembre 2011.

(1) Convertion du dollar américain à l'euro avec le taux de changes du 31 décembre 2012.

Note 6 Valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie acquis

La variation de la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance Vie, Épargne, Retraite acquis se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011
Valeur brute au 1er janvier	7.358	7.067
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.729)	(3.334)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(554)	(629)
Valeur nette au 1er janvier	**3.074**	**3.105**
Capitalisation	-	-
Intérêts capitalisés	142	101
Amortissements de la période	(329)	(345)
Capitalisation, amortissements et capitalisation d'intérêts	**(188)**	**(244)**
Variation due à la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles	(164)	110
Variation de change et autres variations	(37)	101
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles	-	3
Valeur nette au 31 décembre	**2.685**	**3.074**
Valeur brute au 31 décembre	7.011	7.358
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	(3.675)	(3.729)
Impact de la comptabilité relative aux valeurs de portefeuilles	(651)	(554)

Note 7 Frais d'acquisition reportés et assimilés

7.1. DÉTAIL DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS (FAR) ET ASSIMILÉS

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [a]
Frais d'acquisition reportés des activités Vie, Épargne et Retraite nets [b]	17.528	16.656
Droits nets sur futurs frais de gestion [c]	932	836
Impact de la comptabilité reflet des FAR	(1.217)	(554)
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités Vie, Épargne, Retraite	**17.244**	**16.938**
Frais d'acquisition reportés et assimilés des activités Dommages et Assurance Internationale	**1.803**	**1.686**
Valeur des frais d'acquisition reportés et assimilés	**19.047**	**18.624**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Relatifs aux contrats Vie, Épargne, Retraite soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Les montants sont nets d'amortissements cumulés.
(c) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

7.2. VARIATION DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

Les frais d'acquisition reportés et assimilés des contrats Vie, Épargne, Retraite évoluent comme suit :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011 Retraité [a]	
(En millions d'euros)	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite [b]	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite [c]	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite [b]	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite [c]
Valeur nette des frais d'acquisition Vie, Épargne, Retraite et assimilés au 1er janvier	**16.102**	**836**	**14.248**	**723**
Amortissements de la période	(1.705)	(93)	(1.262)	(75)
Intérêts capitalisés	763	16	660	11
Capitalisation des FAR et assimilés pour la période	2.154	140	2.005	186
Capitalisation, amortissements et intérêts capitalisés	**1.212**	**63**	**1.403**	**122**
Variation au titre de la comptabilité reflet (shadow FAR)	(689)	-	(39)	-
Variation de change et autres variations	(313)	33	489	(10)
Acquisitions et cessions de filiales et portefeuilles	-	-	-	1
Valeur nette des frais d'acquisition reportés Vie et assimilés au 31 décembre	**16.312**	**932**	**16.102**	**836**
TOTAL	**17.244**		**16.938**	

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices.
(c) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, i.e soumis IAS 39.

7.3. VALEUR DES FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS ET ASSIMILÉS, NETS D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS POUR CHARGEMENTS ET PRÉLÈVEMENTS NON ACQUIS – VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

La valeur des frais d'acquisition reportés et assimilés, nets d'amortissements, de passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis des contrats Vie, Épargne, Retraite se présente comme suit :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011 Retraité [a]	
(En millions d'euros)	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite [b]	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite [c]	Frais d'acquisition reportés Vie, Épargne, Retraite [b]	Frais exposés à l'origine Vie, Épargne, Retraite [c]
Valeur nette d'amortissements des frais d'acquisition Vie et assimilés	**16.312**	**932**	**16.102**	**836**
dont au titre de la comptabilité reflet (shadow FAR)	*(1.217)*	-	*(554)*	-
Provisions pour chargements et prélèvements non acquis	**2.335**	**562**	**2.475**	**501**
dont au titre de la comptabilité reflet (shadow provisions pour chargements non acquis)	*(416)*	-	*(138)*	-
Valeur des frais d'acquisition Vie et assimilés nette d'amortissements et des provisions pour chargements et prélèvements non acquis	**13.977**	**370**	**13.627**	**336**
TOTAL	**14.347**		**13.962**	

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Relatifs aux contrats soumis à IFRS 4, i.e. contrats d'assurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices.

(c) Relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire, i.e. soumis à IAS 39.

Note 8 Autres immobilisations incorporelles

8.1. VENTILATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles (3.349 millions d'euros au 31 décembre 2012) incluent notamment :

(En millions d'euros)	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Dépréciations cumulées	Valeur nette 31 décembre 2012	Valeur nette 31 décembre 2011
Logiciels	2.069	1.294	46	729	672
Immobilisations incorporelles reconnues au cours de regroupements d'entreprises	3.058	617	53	2.388	2.378
Autres actifs incorporels [(a)]	476	238	5	232	332
Total Autres immobilisations incorporelles	**5.602**	**2.149**	**105**	**3.349**	**3.382**

(a) Y compris l'actif incorporel comptabilisé suite à la réforme de la loi sur les retraites en France en 2010.
En 2010, la modification de la loi sur les retraites en France a conduit à une augmentation des provisions techniques de 480 millions d'euros. En contrepartie, cette loi a donné droit aux assureurs de pratiquer des augmentations tarifaires et en cas de résiliation, recevoir des indemnités de pénalités. Au 31 décembre 2010, un montant de 379 millions d'euros a été comptabilisé dans les autres actifs incorporels amortissables pour refléter ce droit.
En 2012, les amortissements cumulés de cet actif incorporel se sont élevés à 206 millions d'euros. La valeur nette au 31 décembre 2012 de cet actif s'élève à 173 millions d'euros.

8.2. VENTILATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

		31 décembre 2012				31 décembre 2011			
(En millions d'euros)	Année de la transaction	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Provision pour dépréciation	Valeur nette
AXA Asie (transaction HSBC) [a]	2012	145	(2)	-	143	-	-	-	-
AXA MPS (Montepaschi)	2007 & 2008	939	-	-	939	939	-	-	939
AXA Grèce (Alpha Insurance)	2007	97	(21)	(24)	52	97	(18)	(12)	68
AXA Banque Hongrie (ELLA Bank)	2007	38	(9)	(29)	-	35	(8)	(27)	-
Swiftcover	2007	30	(22)	-	8	29	(19)	-	11
Bluefin Advisory Services Limited [b]	2006	-	-	-	-	94	(50)	(18)	26
AXA Turkey (Denizbank)	2008	24	(2)	-	22	23	-	-	23
Winterthur	2006	1.197	(506)	-	691	1.254	(448)	(34)	772
Framlington	2005	206	(6)	-	200	205	(6)	-	199
MONY	2004	20	(15)	-	5	20	(13)	-	7
Autres		362	(32)	-	329	365	(31)	-	334
TOTAL		**3.058**	**(617)**	**(53)**	**2.388**	**3.062**	**(593)**	**(92)**	**2.378**

(a) Suite à l'accord de distribution conclu avec HSBC à Hong-Kong et à Singapour.
(b) Suite à la vente de Bluefin Corporate Consulting (21 millions d'euros) et à la déconsolidation de SBJ Group Limited (5 millions d'euros).

Les immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises incluent principalement les accords de distribution et les immobilisations incorporelles liées à la relation clientèle, dont 1.446 millions d'euros non amortissables.

La durée d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise à durée d'utilité finie se situe entre 10 et 20 ans.

La recouvrabilité de la valeur de l'accord de distribution passé entre AXA et Alpha Bank en Grèce est testée en comparant les projections de cash-flows à la date d'achat aux cash-flows issus du dernier plan prévisionnel. Cette comparaison a conduit AXA à accélérer l'amortissement de l'actif incorporel en Vie, Épargne, Retraite de 12 millions d'euros en 2011 et de 12 millions d'euros supplémentaires en 2012, principalement du fait de l'environnement de taux d'intérêt spécifique à la Grèce qui a conduit à réviser le taux d'escompte à la hausse. L'actif incorporel de l'activité Dommage a également été réévalué et il a été conclu qu'aucune accélération de l'amortissement n'était nécessaire.

8.3. VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES RECONNUES AU COURS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

(En millions d'euros)	2012	2011
Valeur nette à l'ouverture 1er janvier	**2.378**	**2.599**
Acquisition durant l'exercice [a]	154	31
Dotation aux amortissements	(115)	(114)
Dotation aux dépréciations	(12)	(93)
Cession durant l'exercice [b]	(21)	(47)
Diminution suite à la révision de la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises	-	-
Variation de change	10	12
Autres variations [c]	(5)	(11)
Valeur nette à la clôture 31 décembre	**2.388**	**2.378**

(a) Ce montant inclut 145 millions d'euros suite à l'accord de distribution avec HSBC à Hong-Kong et à Singapour.
(b) Le montant présenté est dû à la cession de Bluefin Corporate Consulting.
(c) Le montant présenté est dû à la déconsolidation de SBJ Group Limited.

Note 9 Placements

Certains actifs immobiliers de placement (voir. Note 1), actifs disponibles à la vente, actifs détenus à des fins de transaction, actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat et tous les dérivés, sont évalués à la juste valeur dans les états financiers. Cette Note décrit la juste valeur de ces actifs ainsi que celle des actifs immobiliers et financiers comptabilisés au coût amorti. Les principes de comptabilisation à la juste valeur sont présentés dans la Note 9.2 « *immobilier de placement* » et la Note 9.10 « *placements financiers comptabilisés à la juste valeur* ».

	Activité assurance		
(En millions d'euros)	**Juste valeur**	**Valeur au bilan**	**% (Val. au bilan)**
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	20.348	15.968	2,64 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat [a]	1.224	1.224	0,20 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	**21.572**	**17.192**	**2,84 %**
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	341.965	341.965	56,45 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat [a] [b]	29.861	29.861	4,93 %
Obligations détenues à des fins de transaction	405	405	0,07 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif [c]	6.191	5.998	0,99 %
Obligations	**378.421**	**378.228**	**62,43 %**
Actions disponibles à la vente	12.630	12.630	2,08 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat [a]	6.635	6.635	1,10 %
Actions détenues à des fins de transaction	45	45	0,01 %
Actions	**19.309**	**19.309**	**3,19 %**
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	6.381	6.381	1,05 %
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat [a]	5.326	5.326	0,88 %
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	-	-	-
Fonds d'investissement non consolidés	**11.707**	**11.707**	**1,93 %**
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	**4.777**	**4.777**	**0,79 %**
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	**1.675**	**1.675**	**0,28 %**
Placements financiers	**415.889**	**415.697**	**68,62 %**
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat [a]	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts au coût [d]	27.324	25.772	4,25 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	**27.324**	**25.772**	**4,25 %**
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**147.162**	**147.162**	**24,29 %**
PLACEMENTS	**611.948**	**605.823**	**100,00 %**
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	**464.786**	**458.661**	**75,71 %**
Vie, Épargne, Retraite	398.682	393.367	64,93 %
Dommages	58.126	57.317	9,46 %
Assurance Internationale	7.978	7.977	1,32 %

(a) Utilisation de l'option de juste valeur.
(b) Contient notamment des actifs mesurés à la juste valeur en application de l'option de juste valeur.
(c) Éligible à la comptabilisation des prêts et créances selon IAS 39.
(d) Inclut notamment les prêts hypothécaires et prêts aux assurés.

9.1. VENTILATION DES PLACEMENTS

Chaque ligne de placements est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture et des dérivés de couverture économique (conforme à l'IAS 39). Seuls les dérivés de macro-couverture sont présentés séparément. Le détail de l'effet des dérivés est présenté dans la Note 20.3.

31 décembre 2012					
Autres activités			Total		
Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)	Juste valeur	Valeur au bilan	% (Val. au bilan)
3.487	2.461	6,99 %	23.835	18.429	2,87 %
-	-	-	1.224	1.224	0,19 %
-	-	-	-	-	-
3.487	**2.461**	**6,99 %**	**25.059**	**19.653**	**3,07 %**
-	-	-	-	-	-
8.372	8.372	23,78 %	350.336	350.336	54,65 %
63	63	0,18 %	29.924	29.924	4,67 %
21	21	0,06 %	426	426	0,07 %
1.817	1.817	5,16 %	8.008	7.815	1,22 %
10.273	**10.273**	**29,19 %**	**388.694**	**388.501**	**60,61 %**
2.413	2.413	6,85 %	15.042	15.042	2,35 %
411	411	1,17 %	7.046	7.046	1,10 %
-	-	-	45	45	0,01 %
2.824	**2.824**	**8,02 %**	**22.133**	**22.133**	**3,45 %**
386	386	1,10 %	6.767	6.767	1,06 %
287	287	0,82 %	5.613	5.613	0,88 %
339	339	0,96 %	339	339	0,05 %
1.013	**1.013**	**2,88 %**	**12.720**	**12.720**	**1,98 %**
1	**1**	**0,00 %**	**4.778**	**4.778**	**0,75 %**
(1.988)	**(1.988)**	**- 5,65 %**	**(314)**	**(314)**	**- 0,05 %**
12.122	**12.122**	**34,44 %**	**428.012**	**427.819**	**66,74 %**
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	1	1	-
-	-	-	-	-	-
22.333	20.613	58,56 %	49.657	46.385	7,24 %
3	3	0,01 %	3	3	0,00 %
22.336	**20.616**	**58,57 %**	**49.660**	**46.388**	**7,24 %**
-	**-**	**-**	**147.162**	**147.162**	**22,96 %**
37.945	**35.199**	**100,00 %**	**649.893**	**641.022**	**100,00 %**

	Activité assurance		
(En millions d'euros)	**Juste valeur**	**Valeur au bilan**	**% (Val. au bilan)**
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	19.087	14.818	2,60 %
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat [a]	1.243	1.243	0,22 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Immobilier de placement	**20.330**	**16.061**	**2,82 %**
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	325.510	325.510	57,20 %
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat [a] [b]	25.775	25.775	4,53 %
Obligations détenues à des fins de transaction	188	188	0,03 %
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif [c]	6.740	6.789	1,19 %
Obligations	**358.213**	**358.262**	**62,96 %**
Actions disponibles à la vente	11.649	11.649	2,05 %
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat [a]	5.391	5.391	0,95 %
Actions détenues à des fins de transaction	35	35	0,01 %
Actions	**17.075**	**17.075**	**3,00 %**
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	6.672	6.672	1,17 %
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat [a]	5.010	5.010	0,88 %
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	-	-	-
Fonds d'investissement non consolidés	**11.682**	**11.682**	**2,05 %**
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	**5.413**	**5.413**	**0,95 %**
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	**1.283**	**1.283**	**0,23 %**
Placements financiers	**393.666**	**393.715**	**69,19 %**
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat [a]	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-
Prêts au coût [d]	26.107	25.050	4,40 %
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	-	-	-
Prêts	**26.107**	**25.050**	**4,40 %**
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**134.230**	**134.230**	**23,59 %**
PLACEMENTS	**574.333**	**569.056**	**100,00 %**
Placements (hors ceux représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré)	**440.103**	**434.826**	**76,41 %**
Vie, Épargne, Retraite	378.060	373.471	65,63 %
Dommages	53.759	53.070	9,33 %
Assurance Internationale	8.285	8.285	1,46 %

(a) Utilisation de l'option de juste valeur.
(b) Contient notamment des actifs mesurés à la juste valeur en application de l'option de juste valeur.
(c) Éligible à la comptabilisation des prêts et créances selon IAS 39.
(d) Inclut notamment les prêts hypothécaires et prêts aux assurés.

31 décembre 2011

Autres activités			Total		
Juste valeur	**Valeur au bilan**	**% (Val. au bilan)**	**Juste valeur**	**Valeur au bilan**	**% (Val. au bilan)**
3.329	2.574	7,30 %	22.417	17.392	2,88 %
-	-	-	1.243	1.243	0,21 %
-	-	-	-	-	-
3.329	**2.574**	**7,30 %**	**23.660**	**18.635**	**3,08 %**
-	-	-	-	-	-
8.045	8.045	22,81 %	333.554	333.554	55,19 %
72	72	0,20 %	25.847	25.847	4,28 %
29	29	0,08 %	217	217	0,04 %
4.364	4.364	12,37 %	11.104	11.153	1,85 %
12.510	**12.510**	**35,47 %**	**370.723**	**370.772**	**61,35 %**
1.903	1.903	5,40 %	13.552	13.552	2,24 %
425	425	1,21 %	5.816	5.816	0,96 %
-	-	-	35	35	0,01 %
2.328	**2.328**	**6,60 %**	**19.404**	**19.404**	**3,21 %**
179	179	0,51 %	6.851	6.851	1,13 %
166	166	0,47 %	5.176	5.176	0,86 %
374	374	1,06 %	374	374	0,06 %
719	**719**	**2,04 %**	**12.401**	**12.401**	**2,05 %**
1	**1**	**0,00 %**	**5.413**	**5.413**	**0,90 %**
(2.500)	**(2.500)**	**- 7,09 %**	**(1.218)**	**(1.218)**	**- 0,20 %**
13.057	**13.057**	**37,03 %**	**406.723**	**406.772**	**67,31 %**
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
21.406	19.621	55,64 %	47.512	44.672	7,39 %
12	12	0,03 %	12	12	0,00 %
21.418	**19.634**	**55,68 %**	**47.525**	**44.684**	**7,39 %**
-	**-**	**-**	**134.230**	**134.230**	**22,21 %**
37.804	**35.264**	**100,00 %**	**612.137**	**604.321**	**100,00 %**

9.2. IMMOBILIER DE PLACEMENT

L'immobilier de placement comprend les immeubles détenus en direct et les immeubles détenus par l'intermédiaire de sociétés immobilières consolidées.

La valeur au bilan et la juste valeur de l'immobilier de placement au coût amorti, hors impact de tous les dérivés, se décomposent comme suit :

	31 décembre 2012					31 décembre 2011				
(En millions d'euros)	Valeur brute	Amortis-sements	Provisions pour dépré-ciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur brute	Amortis-sements	Provisions pour dépré-ciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti										
Activité assurance	18.358	(1.850)	(541)	15.968	20.348	16.957	(1.656)	(483)	14.818	19.088
Autres activités	3.019	(209)	(350)	2.461	3.487	3.103	(191)	(339)	2.574	3.329
Total toutes activités	21.377	(2.058)	(890)	18.429	23.835	20.061	(1.847)	(822)	17.392	22.417

La juste valeur des immeubles résulte en général de l'évaluation d'un expert externe. Cette évaluation est basée sur une approche multicritères et selon une fréquence et des modalités souvent fixées par la réglementation locale en vigueur.

La variation des provisions pour dépréciation et amortissements cumulés de l'immobilier de placement comptabilisé au coût amorti (toutes activités) se présente comme suit :

	Provisions pour dépréciation de l'immobilier de placement		Amortissements cumulés de l'immobilier de placement	
(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Solde - Toutes activités à l'ouverture	**822**	**668**	**1.847**	**1.737**
Dotation provision	91	163	266	248
Reprise suite à cession	(23)	-	(29)	(143)
Reprise suite à revalorisation	(28)	(11)	-	-
Autres [(a)]	28	2	(25)	4
Solde - Toutes activités à la clôture	**890**	**822**	**2.058**	**1.847**

(a) Contient les impacts liés aux changements de périmètre et aux variations de change.

Au 31 décembre 2012, les provisions pour dépréciation et amortissements cumulés de l'immobilier de placement s'élèvent respectivement à 890 millions d'euros et 2.058 millions d'euros. La dotation aux provisions pour dépréciation s'élève à 91 millions d'euros, dont 10 millions d'euros correspondent à des fonds d'investissement immobilier détenus par des tiers et gérés par AXA Investment Managers. Conformément à la réglementation IFRS en vigueur, ces fonds sont consolidés dans les actifs financiers d'AXA mais n'ont pas d'impact sur le résultat net (part du Groupe).

9.3. PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES SUR PLACEMENTS FINANCIERS

Hors effet dérivé, la décomposition des plus ou moins-values latentes sur les placements financiers non déjà comptabilisé en compte en résultat se présente comme suit :

Assurance

	31 décembre 2012					31 décembre 2011				
(En millions d'euros)	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	308.760	342.815	342.815	36.295	2.240	313.472	326.306	326.306	20.749	7.915
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	6.010	6.203	6.010	232	39	6.791	6.742	6.791	97	146
Actions disponibles à la vente	9.547	11.757	11.757	2.257	47	8.988	10.886	10.886	2.010	111
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	5.513	6.368	6.368	940	84	6.020	6.820	6.820	895	96

Autres activités

	31 décembre 2012					31 décembre 2011				
(En millions d'euros)	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	8.539	8.615	8.615	250	174	8.489	8.184	8.184	36	340
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	1.817	1.817	1.817	-	-	4.364	4.364	4.364	-	-
Actions disponibles à la vente	3.108	3.483	3.483	380	5	2.762	2.750	2.750	281	293
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	386	386	386	-	-	175	180	180	5	-

Total

	31 décembre 2012					31 décembre 2011				
(En millions d'euros)	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Coût amorti [a]	Juste valeur	Valeur au bilan [b]	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Obligations disponibles à la vente	317.299	351.430	351.430	36.545	2.414	321.961	334.490	334.490	20.785	8.255
Obligations (au coût) non cotées dans un marché actif	7.827	8.020	7.827	232	39	11.155	11.106	11.155	97	146
Actions disponibles à la vente	12.655	15.241	15.241	2.637	52	11.749	13.636	13.636	2.291	404
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	5.899	6.754	6.754	940	84	6.195	7.000	7.000	900	96

(a) Net de dépréciation - y compris surcote/décote et amortissement.
(b) Nette de dépréciations.

Se référer également au tableau 9.9.1 : « Ventilation de la valeur des placements sujets à dépréciation - hors immobilier de placement ».

9.4. OBLIGATIONS ET PRÊTS

9.4.1. Analyse du portefeuille obligataire par émetteur

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille obligataire par type d'émetteur net de l'effet des dérivés de couverture et dérivés de couverture économique (conforme à l'IAS 39) et hors dérivés de macro-couverture. Le détail de l'effet des dérivés est présenté dans la Note 20.3.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Valeur au bilan	31 décembre 2011 Valeur au bilan
Obligations émises par l'État	168.812	162.054
Obligations émises par le secteur public et semi-public	59.858	53.585
Obligations émises par le secteur privé [a]	159.137	154.852
Autres obligations [b]	2.012	2.110
Dérivés de couverture et autres dérivés	(1.317)	(1.829)
TOTAL OBLIGATIONS	**388.501**	**370.772**

(a) Comprend les obligations émises par des entreprises du secteur privé au capital desquelles un État est entré suite à la crise financière de 2008.
(b) Inclut les fonds obligataires et obligations prises en pension.

Des informations complémentaires sur le risque de crédit associé aux obligations figurent en Note 4 « *Gestion des risques financiers et du risque d'assurance* ».

9.4.2. Prêts bancaires

(En millions d'euros)	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan
Prêts hypothécaires	17.640	16.226	16.071	14.543
Autres prêts	4.524	4.218	4.423	4.168
TOTAL	**22.164**	**20.444**	**20.494**	**18.711**

9.5. MATURITÉS CONTRACTUELLES ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

La plupart des obligations et prêts détenus par le Groupe sont à taux fixe (c'est-à-dire que leur juste valeur est exposée au risque de taux).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêts. Les maturités effectives peuvent différer des maturités contractuelles, car certains actifs sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités, ou de clauses d'extension de maturité. Dans certains cas, l'effet des dérivés modifie également le profil de maturité des actifs présentés ci-dessous.

Les obligations au coût amorti non cotées sur un marché actif, l'effet des dérivés (présenté en Note 20.3), les prêts et obligations en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré sont exclus du tableau ci-dessous.

	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2012				Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre 2011			
(En millions d'euros)	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur dans l'état de la situation financière
Obligations	24.866	108.250	248.876	381.991	24.463	97.944	239.039	361.446
Prêts	6.396	13.626	27.699	47.721	6.748	10.807	28.216	45.771
Total des placements financiers exposés au risque de taux	**31.261**	**121.876**	**276.574**	**429.712**	**31.211**	**108.752**	**267.255**	**407.218**

9.6. EXPOSITION AU RISQUE DE PRIX

Hors dérivés (présenté en Note 20.3) et titres de sociétés immobilières, la ventilation par secteur d'activité des actions détenues par l'ensemble du Groupe se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Finance	Biens de consommation & Services	Énergie	Communications	Industriel	Matières premières	Technologie	Autres	Total
Actions au 31 décembre 2012	8.645	5.162	1.234	1.319	1.505	1.088	921	2.458	22.332
Actions au 31 décembre 2011	7.415	4.030	1.404	1.275	1.605	1.024	758	1.980	19.490

9.7. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS

Le Groupe réalise des opérations de mise en pension et de prêts de titres. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie moyennant un prêt de liquidité. Ces opérations sont assorties d'un engagement simultané de rachat des actifs à un prix et une date convenus.

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs financiers demeurent dans le Groupe tout au long de la durée du contrat. La contrepartie de la trésorerie reçue est comptabilisée séparément et la charge d'intérêt est reconnue sur la durée du contrat.

La ventilation des actifs/passifs financiers non comptabilisés au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

(En millions d'euros)	Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat	Obligations disponibles à la vente	Obligations - Prêts et Créances
Valeur au bilan des actifs	**2.047**	**28.655**	**2.362**
Valeur au bilan des passifs associés	2.047	28.170	2.606

9.8. FONDS D'INVESTISSEMENT NON CONSOLIDÉS

La répartition des fonds d'investissement non consolidés se présente comme suit :

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Assurance	Autres activités	Total	Assurance	Autres activités	Total
(En millions d'euros)	Juste Valeur [a]	Juste Valeur [a]	Juste Valeur [a]	Juste Valeur [a]	Juste Valeur [a]	Juste Valeur [a]
Fonds d'investissement non consolidés détenant majoritairement des actions	1.636	265	1.900	1.889	356	2.245
Fonds d'investissement non consolidés détenant majoritairement des obligations	4.462	271	4.733	2.928	109	3.037
Autres fonds d'investissement non consolidés	5.584	477	6.061	7.022	254	7.276
Fonds d'investissement mis en équivalence	25	-	25	(158)	-	(158)
TOTAL	**11.707**	**1.013**	**12.720**	**11.682**	**719**	**12.401**

(a) Les montants sont présentés hors dérivés de macro-couverture et autres dérivés mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39).

Les coûts amortis des fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente se décomposent comme suit :

- fonds détenant majoritairement des actions : 752 millions d'euros en 2012 contre 786 millions d'euros en 2011 ;
- fonds détenant majoritairement des obligations : 1.498 millions d'euros en 2012 contre 1.372 millions d'euros en 2011 ;
- autres fonds d'investissement non consolidés : 3.649 millions d'euros en 2012 contre 4.037 millions d'euros en 2011.

9.9. PLACEMENTS FINANCIERS SUJETS À DÉPRÉCIATION

9.9.1. Ventilation de la valeur des placements sujets à dépréciation (hors immobilier de placement)

Chaque ligne de placements est présentée nette de l'effet des dérivés de couverture et des dérivés de couverture économique (conforme à l'IAS 39).

	31 décembre 2012					31 décembre 2011				
(En millions d'euros)	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur [a]	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur [b]	Revalorisation à la juste valeur [d]	Valeur au bilan	Valeur avant dépréciation et revalorisation à la juste valeur [a]	Dépréciation	Valeur après dépréciation et avant revalorisation à la juste valeur [b]	Revalorisation à la juste valeur [d]	Valeur au bilan
Obligations disponibles à la vente	317.609	(1.340)	316.269	34.067	350.336	323.801	(2.474)	321.327	12.227	333.554
Obligations (au coût amorti) non cotées dans un marché actif	7.806	-	7.806	9	7.815	11.144	-	11.144	9	11.153
Obligations	**325.415**	**(1.340)**	**324.076**	**34.076**	**358.151**	**334.945**	**(2.474)**	**332.471**	**12.237**	**344.707**
Actions disponibles à la vente	**15.144**	**(2.488)**	**12.656**	**2.386**	**15.042**	**14.635**	**(2.883)**	**11.752**	**1.800**	**13.552**
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	**6.937**	**(1.038)**	**5.899**	**868**	**6.767**	**7.336**	**(1.141)**	**6.195**	**656**	**6.851**
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts [c]	47.496	(601)	46.895	(510)	46.385	45.658	(610)	45.048	(377)	44.672
Prêts	**47.497**	**(601)**	**46.895**	**(510)**	**46.385**	**45.658**	**(610)**	**45.048**	**(377)**	**44.672**
TOTAL	**394.993**	**(5.467)**	**389.526**	**36.820**	**426.346**	**402.575**	**(7.108)**	**395.467**	**14.316**	**409.783**

(a) Correspond à la valeur des actifs y compris impact éventuel de la surcote/décote et des intérêts courus non échus, mais avant éventuelle dépréciation et revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(b) Correspond à la valeur des actifs y compris dépréciation, surcote/décote et intérêts courus non échus, mais avant revalorisation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

(c) Y compris avances aux assurés.

(d) La réévaluation à la juste valeur des actifs au coût amorti correspond aux dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

9.9.2. Variation des provisions pour dépréciation des placements - hors immobilier de placement

(En millions d'euros)	1er janvier 2012	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations [a]	31 décembre 2012
Provisions sur obligations	2.474	127	(1.226)	(25)	(11)	1.340
Provisions sur actions	2.883	411	(760)	-	(47)	2.488
Provisions sur fonds d'investissement non consolidés	1.141	81	(154)	-	(30)	1.038
Provisions sur prêts	610	172	(6)	(121)	(54)	601
TOTAL	**7.108**	**792**	**(2.147)**	**(145)**	**(141)**	**5.467**

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

(En millions d'euros)	1er janvier 2011	Dotation de l'exercice	Reprise suite à cession ou remboursement	Reprise suite à revalorisation	Autres variations (a)	31 décembre 2011
Provisions sur obligations	1.567	1.175	(240)	(43)	15	2.474
Provisions sur actions	2.848	773	(764)	-	26	2.883
Provisions sur fonds d'investissement non consolidés	1.107	87	(76)	-	23	1.141
Provisions sur prêts	521	239	(13)	(87)	(50)	610
TOTAL	**6.043**	**2.273**	**(1.092)**	**(130)**	**14**	**7.108**

(a) Principalement changements de périmètre et effets des variations de change.

9.10. PLACEMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

9.10.1. Comptabilisation à la juste valeur

(A) MARCHÉ ACTIF : SUJETS À COTATION

Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39 telle que décrite ci-dessous pour les actifs comptabilisés à leur juste valeur et pour les actifs comptabilisés au coût amorti et dont la juste valeur est indiquée dans les Notes précédentes.

La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant les prix de marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale entre un acheteur et un vendeur volontaires. Pour les actifs financiers négociés sur des marchés actifs, les prix obtenus auprès de services externes de cotation représentent un consensus, utilisant des modèles et hypothèses similaires aboutissant à une dispersion des prix très limitée.

Le montant des actifs pour lesquels la valeur de marché est déterminée directement et intégralement par référence à un marché actif est indiqué dans la première colonne (niveau 1) du tableau présenté en Note 9.10.2.

(B) MARCHÉS ACTIFS ET MARCHÉS INACTIFS

Les actions négociées sur un marché réglementé et les obligations activement négociées sur des marchés liquides sont généralement considérées comme étant cotées sur un marché actif lorsque :

- des cours représentant un consensus sont régulièrement fournis par des services externes de cotation avec une dispersion limitée ; et
- des prix peuvent être obtenus aisément.

La liquidité peut être définie comme la possibilité de vendre ou de céder un actif dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise dans un délai limité et à un prix proche de sa valorisation. Pour les obligations, la liquidité est appréciée en utilisant une approche multicritères incluant notamment le nombre de cotations disponibles, le lieu d'émission et l'évolution de l'écartement des spreads achat-vente.

Un instrument financier est considéré comme n'étant pas coté sur un marché actif lorsqu'on observe :

- un faible nombre de transactions lié aux caractéristiques intrinsèques de l'instrument ;
- un déclin significatif du volume et du niveau d'activité ;
- une illiquidité significative ;
- que les prix ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées.

Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de marché prévalant jusqu'alors.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est estimée :

- en utilisant des services externes et indépendants de cotations ; ou
- en utilisant des techniques de valorisation.

Le montant des actifs qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont indiqués dans les colonnes « niveau 2 » et « niveau 3 » du tableau présenté en Note 9.10.2.

Absence de marché actif : recours à des services externes de cotations

Les services externes de cotations peuvent être des gérants de fonds, dans le cas d'investissements dans des fonds non consolidés, ou des courtiers. Dans la mesure du possible, le Groupe collecte des prix auprès de ces services externes de cotations et les utilise comme données dans la valorisation à la juste valeur des actifs détenus. La dispersion des cotations obtenues peut indiquer la diversité des hypothèses retenues par les services externes de cotations compte tenu du nombre limité de transactions observées ou refléter l'existence des transactions forcées. De plus, en raison des conditions de marché et de la persistance de l'inactivité de certains d'entre eux suite à la crise financière, de nombreux établissements financiers ont fermé leurs services dédiés aux actifs structurés et ne sont plus en mesure de fournir des cotations pertinentes.

Absence de marché actif : recours à des techniques de valorisation

Les techniques de valorisation sont par nature subjectives et l'établissement de la juste valeur d'un actif financier requiert une part de jugement significative. Ces techniques prennent en compte les transactions récentes entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale sur des actifs comparables lorsque de telles références sont disponibles et que le prix de ces transactions est représentatif de la juste valeur. Elles intègrent différentes hypothèses concernant les prix sous-jacents, les courbes des taux d'intérêt, les corrélations, la volatilité, les taux de défaut et d'autres facteurs. La valorisation des actions non cotées s'appuie sur la combinaison de plusieurs méthodes, telles que des techniques d'actualisation de cash-flows, les multiples de résultat, les valeurs d'actif net retraitées, en prenant en compte, lorsqu'il y en a, les transactions récentes sur des actifs similaires si elles sont intervenues entre des parties bien informées et volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale. Le recours à des techniques d'évaluation s'appuyant sur des hypothèses peut donner lieu à différentes estimations de juste valeur. Cependant, les valorisations sont en général effectuées en utilisant des modèles standards (actualisation des cash-flows, Black & Scholes, etc.) sur la base des prix de marché d'instruments similaires ou sous-jacents (indices, spreads de crédit, etc.), lorsqu'ils sont disponibles, et les valorisations sont ajustées pour tenir compte de la liquidité et du risque de crédit.

Les techniques de valorisation peuvent être utilisées quand il y a peu de transactions observables du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, lorsque les prix indiqués par les services externes de cotations sont trop dispersés ou quand les conditions de marché sont si disloquées que les données de marché observées ne sont pas utilisables ou nécessitent des ajustements significatifs. Les valorisations d'actifs sur la base de modèles internes sont par conséquent une pratique courante pour certains actifs peu échangés ou lorsque des processus exceptionnels sont mis en œuvre en raison de conditions de marché spécifiques.

Le recours aux techniques de valorisation dans des marchés disloqués

La dislocation d'un marché peut se manifester de différentes façons, par exemple par un très large écartement des spreads acheteur-vendeur qui permettent de savoir si les opérateurs du marché sont disposés à effectuer des transactions, une forte dispersion dans les prix des rares transactions observées, une forte variation des prix dans le temps ou entre les intervenants du marché, l'absence de marchés secondaires, la disparition des marchés primaires, la fermeture de tables de négociation dédiées aux produits structurés dans les établissements financiers, la réalisation de transactions contraintes et forcées motivées par le besoin impérieux de liquidité ou d'autres difficultés financières entraînant l'obligation de céder des actifs dans l'urgence avec un temps insuffisant pour négocier ou la vente en masse pour sortir à tout prix de ces marchés, qui peuvent s'accompagner d'arrangements connexes (notamment la mise à disposition par le vendeur du financement qui permettra à l'acheteur d'effectuer la transaction). Les prix des transactions primaires ayant lieu sur les marchés subventionnés par des gouvernements au moyen de mesures spécifiques adoptées suite à la crise financière ne représentent pas la juste valeur.

Dans ces cas, le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marché observables lorsque c'est possible et pertinent, en les ajustant si nécessaire pour arriver à la meilleure estimation possible de la juste valeur, ainsi qu'une prime de risque adaptée, ou développe un modèle de valorisation fondé sur des données non observables représentant des estimations d'hypothèses que des opérateurs de marché volontaires retiendraient en l'absence de prix récents, pertinents ou disponibles sans coûts et efforts disproportionnés : sur des marchés inactifs, les transactions peuvent servir de données de base lorsqu'il s'agit de mesurer la juste valeur, mais elles sont rarement déterminantes et des données non observables peuvent s'avérer plus pertinentes que certaines hypothèses observables. L'objectif de ces modèles est d'arriver à déterminer le prix auquel une transaction interviendrait dans des conditions normales entre des opérateurs de marché (un acheteur et un vendeur volontaires) à la date de l'évaluation.

La Note 9.10.2 présente les sensibilités des actifs dont l'évaluation est fondée sur un modèle de valorisation interne du Groupe en raison de la crise des marchés financiers, même lorsque cette évaluation s'appuie en fait sur une majorité de données observables.

9.10.2. Placements financiers comptabilisés en juste valeur

La répartition par méthode de valorisation des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur hors dérivés et placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré est la suivante :

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Actifs cotés sur un marché actif	Actifs non cotés sur un marché actif ou pas de marché actif			Actifs cotés sur un marché actif	Actifs non cotés sur un marché actif ou pas de marché actif		
(En millions d'euros)	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 3)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 3)	Total
Obligations	214.841	135.538	1.051	351.430	163.561	169.797	1.131	334.490
Actions	12.253	1.079	1.909	15.241	10.943	1.113	1.581	13.636
Fonds d'investissement non consolidés	1.503	3.855	1.396	6.754	1.344	4.271	1.385	7.000
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers et prêts disponibles à la vente	**228.597**	**140.472**	**4.356**	**373.425**	**175.848**	**175.181**	**4.097**	**355.126**
Immobilier de placement	-	1.117	107	1.224	-	1.148	95	1.243
Obligations	17.802	12.188	155	30.144	11.471	14.262	997	26.730
Actions	2.749	438	3.859	7.046	2.099	421	3.296	5.816
Fonds d'investissement non consolidés	578	4.279	743	5.601	708	3.571	906	5.185
Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement consolidés	1.522	2.327	903	4.752	1.801	2.804	809	5.414
Prêts	-	-	-	1	-	-	-	-
Placements financiers et prêts à la juste valeur par résultat	**22.652**	**20.349**	**5.767**	**48.767**	**16.079**	**22.206**	**6.103**	**44.389**
Obligations	68	349	-	417	53	173	-	226
Actions	45	-	-	46	38	-	-	38
Fonds d'investissement non consolidés	338	2	-	339	363	11	-	374
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Total placements financiers à des fins de transaction	**451**	**350**	**-**	**802**	**453**	**185**	**-**	**638**
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	**251.700**	**161.171**	**10.123**	**422.994**	**192.381**	**197.572**	**10.200**	**400.153**

Note : Les placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré et comprenant des garanties plancher sont exclus de ce tableau.

Les méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur d'actifs détenus et comptabilisés en juste valeur dans les états financiers sont décrites dans la Note 9.10.1. ci-dessus. Le Groupe applique la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39.

CLASSIFICATION DES ACTIFS

La juste valeur des actifs mesurée directement et intégralement par référence à un marché actif (niveau 1) correspond à des prix qui sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale, en d'autres termes si le marché est toujours actif. De tels actifs sont classés en niveau 1 de la hiérarchie juste valeur de la norme IAS 39.

Les actifs classés en niveau 2 et 3 sont les actifs non cotés sur un marché actif ou pour lequel le marché est inactif. La juste valeur des actifs classés en niveau 2 et 3 comprend :

- des valeurs fournies par des tiers qui sont (i) déjà aisément disponibles et qui concernent des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ; (ii) des valeurs fournies à la demande du Groupe par des services de cotation et qui ne sont pas publiquement disponibles ;
- des actifs évalués grâce à des techniques de valorisation intégrant un degré variable de paramètres étayés par des transactions de marché et des données observables.

La caractéristique commune des actifs classés en niveaux 2 et 3 est que leur marché est considéré comme inactif. Leur valeur est généralement déterminée avec des informations disponibles sur le marché, sauf s'il n'y a pas de marché ou quand le marché est disloqué dans quel cas des modèles de valorisation interne sont utilisés. Les actifs non cotés sur un marché actif valorisés à la valeur de marché sont classés en niveau 2. Pour tous les actifs non cotés sur un marché actif, pour lequel le marché est inactif ou pour lequel un modèle de valorisation interne est utilisé, la classification des niveaux 2 et 3 dépend de la proportion des paramètres utilisés issus de transactions récentes et de marché observables :

- que nous supposons pris en compte par les services externes de cotation ;
- utilisés par le Groupe lorsque l'application de modèles de valorisation interne s'avère nécessaire.

a) Juste valeur mesurée directement et intégralement par référence à un marché actif (niveau 1)

Depuis la crise financière de 2008, on observe une volatilité importante des *spreads* des obligations du secteur privé. L'écartement et le rétrécissement, d'un exercice à l'autre, des rendements et des *spreads* achat-vente ont induit des transferts plus ou moins significatifs entre les niveaux 1 et 2. Depuis 2010, cette volatilité s'est étendue aux obligations d'état dont les rendements et *spreads* achat-vente se sont fortement écartés, entraînant le reclassement du niveau 1 vers le niveau 2 des dettes souveraines grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles, italiennes et belges. En 2012, l'opération de refinancement à long terme et les programmes de Transactions Monétaires Fermes lancés par la BCE ont conduit au rétrécissement des *spreads* achat-vente à la fois du secteur privé et des obligations d'état. Par ailleurs, les indicateurs de marché traduisent une hausse des niveaux de liquidité des dettes souveraines et du secteur privé. Au 31 décembre 2012, certaines obligations du secteur privé dont les *spreads* achat-vente s'étaient fortement resserrés, ont été reclassées du niveau 2 vers le niveau 1. Les dettes souveraines belges ont également été reclassées en niveau 1 compte tenu de l'amélioration des indicateurs de marché observée durant l'année.

b) Juste valeur d'actifs non cotés sur un marché actif – pas de marchés actifs (niveaux 2 et 3)

Nature de tels investissements

Les montants des niveaux 2 et 3 constituent un ensemble hétérogène. Un instrument financier est considéré comme non coté sur un marché actif si l'on observe un faible nombre de transactions du fait des caractéristiques intrinsèques de l'instrument, en cas de recul significatif du volume et du niveau de l'activité, en cas d'illiquidité significative ou si les prix observés ne peuvent pas être considérés comme représentatifs de la juste valeur de l'instrument en raison de conditions de marché disloquées. Les éléments caractérisant un marché inactif peuvent donc être très variés : ils peuvent être inhérents à l'instrument ou refléter une modification des conditions de certains marchés.

L'identification des actifs de niveau 3 parmi les actifs non cotés sur un marché actif implique une part importante de jugement. Sont considérés comme observables les données issues de services de cotation externes, de fournisseurs d'informations spécialisés, d'agence de notation ou d'études externes. Le caractère externe de ces informations, par opposition à des données issues des équipes internes de valorisation, demeure l'un des principaux critères retenus pour déterminer leur caractère observable. Sont considérés comme non observables les informations amenées à être ajustées de manière significative, ou encore celles devenues obsolètes étant donné la pénurie d'informations à jour disponibles. Une autre zone de jugement est l'estimation du caractère significatif d'un paramètre au regard de la mesure de la juste valeur. Ainsi, un changement dans le caractère observable ou non des variables de calcul ou une différence de jugement sur l'importance de la contribution relative de ces informations à la juste valeur pourraient conduire à un classement différent.

Les actifs, tels que certaines obligations non cotées, des instruments émis sur des marchés de gré à gré tels que les parts dans les fonds de capital-investissement (*Private Equity*) ou des prêts de gré à gré, ont toujours été considérés comme n'étant pas cotés sur des marchés actifs/pas de marchés actifs dans toutes les périodes présentées. Les valorisations sont fondées soit sur les prix communiqués par des services externes de cotations ou sur ceux établis sur la base de modèles internes reposant sur des techniques utilisées couramment par les acteurs du marché. Les équipes de valorisation s'appuient autant que possible sur les prix de transactions récentes et sur des données observables, mais dans certains cas, les secteurs auxquels le placement se rapporte sont si uniques que des ajustements significatifs ou l'utilisation de données non observables sont nécessaires. Les fonds de fonds d'investissement de Private Equity sont évalués sur la base des dernières valeurs liquidatives communiquées au Groupe.

Une part significative des ABS (*Asset Backed Securities*, ou obligations adossées à des actifs) et des CDOs (*Collaterized Debt Obligations*) détenus par le Groupe a été transférée principalement au niveau 2 en décembre 2007 lorsque leurs marchés respectifs sont devenus inactifs, alors que ces titres étaient toujours évalués en recourant aux mêmes méthodes

de valorisation (principalement des valorisations externes et des indices). Au 31 décembre 2008, la crise leur avait fait franchir une étape supplémentaire de dislocation. Un grand nombre d'établissements financiers ont fermé leurs tables de négociation dédiées aux actifs structurés et n'étaient plus en mesure, fin 2008, de fournir des cotations pertinentes avec le niveau de compétence et le professionnalisme appropriés. L'absence d'activité et le faible nombre de prix représentant des transactions entre opérateurs de marché volontaires agissant dans des conditions de concurrence normale ont limité la possibilité et la pertinence de se référer aux rares transactions constatées. En conséquence, le recours à des méthodes de valorisation s'appuyant sur autant de données observables que possible a été accru en 2008. Ces méthodes de valorisation ont été maintenues en 2012 pour les actifs sur lesquels les marchés primaires restent inactifs et les volumes de transactions sur les marchés secondaires faibles.

Ces modèles intègrent les facteurs que les opérateurs de marché prendraient en compte dans la détermination d'un prix et sont cohérents avec les méthodologies économiques utilisées communément pour valoriser les instruments financiers. Ces modèles n'ont pas été appliqués lorsque le degré d'incertitude sur les valorisations est trop significatif pour porter le jugement adéquat sur les marges de risques appropriées à considérer (dans ce cas les actifs ont été valorisés sur la base des prix disponibles).

Pour les CMBS (*Commercial Mortgage Backet-Securities*) évalués au 31 décembre 2012 en recourant aux méthodes de valorisation décrites ci-dessus (826 millions d'euros) :

- l'utilisation d'hypothèses alternatives retenant un risque de crédit plus élevé de 25 % aurait un impact non matériel sur le résultat net et sur l'état consolidé des produits et charges de la période ;
- l'utilisation de marges pour risque alternatives plus élevées de 25 % aurait un impact non significatif sur le résultat net, et de 21 millions d'euros sur l'état consolidé des produits et charges de la période.

Mouvement des actifs de niveau 3

Du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, le montant des actifs classés en niveau 3 est resté stable à 10,1 milliards d'euros, soit 2,4 % du total des actifs comptabilisés à la juste valeur hors dérivés et placements financiers représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (2,5 % en 2011).

Les principaux mouvements au sein des actifs classés en niveau 3 sont les suivants :

- - 0,6 milliard d'euros suite à la vente d'actifs, principalement des obligations et des actions disponibles à la vente ;
- + 1,2 milliard d'euros de nouveaux investissements ;
- - 0,6 milliard d'euros sur les plus ou moins-values latentes ;
- - 0,1 milliard d'euros dû aux fluctuations de change.

La majorité des investissements classés en niveau 3 correspond à des investissements privés, et en particulier des actifs *Private Equity*.

9.11. PLACEMENTS REPRÉSENTANT DES CONTRATS DONT LE RISQUE FINANCIER EST SUPPORTÉ PAR L'ASSURÉ

	Juste Valeur [a]	
(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Immobilier de placement	350	346
Actions et fonds d'investissement non consolidés	124.174	114.282
Obligations	19.834	16.948
Autres placements	2.805	2.654
Total Activités d'assurance	**147.162**	**134.230**

(a) La juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

Ces placements sont mesurés en juste valeur par résultat, y compris l'immobilier de placement. Les actifs financiers inclus dans ces placements sont comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le cadre de l'utilisation de l'option juste valeur.

Comme décrit dans la Note 4 – « Gestion des risques financiers et du risque d'assurance », le risque financier associé à ces contrats est supporté par l'assuré en dehors de certains contrats qui offrent des garanties plancher.

Note 10 Titres mis en équivalence

(En millions d'euros)	2012					
	1er janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part du résultat net de l'année	Variations de change	Autres variations [a]	31 décembre
Neuflize Vie	128	-	5	-	14	147
Philippines AXA Life Insurance Corporation [b]	29	-	11	1	(12)	29
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd [c]	64	-	34	1	(10)	89
ICBC-AXA Assurance Co Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd) [c] [d]	89	-	(10)	(1)	13	91
PT AXA Mandiri Financial Services [c]	33	-	51	(4)	(20)	60
Bharti AXA Life [e]	25	-	(3)	(1)	4	25
Reso Garantia [b]	683	-	46	53	7	788
AXA Investment Managers Asia Holdings Private Limited	-	-	(3)	-	4	1
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited	27	-	2	2	(1)	29
Autres	61	-	(17)	-	10	55
TOTAL	**1.139**	**-**	**119**	**51**	**4**	**1.312**

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles, les changements de méthode de consolidation et les impacts des réévaluations d'actifs par capitaux propres.

(b) Ces entités clôturent leurs comptes annuels au 30 septembre.

(c) À partir de 2012, ces entités clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

(d) En 2012, suite à l'obtention des autorisations du Conseil des affaires de l'État de la République populaire de Chine, le capital d'AXA-Minmetals Assurance (AXA-Minmetals) a été restructuré et l'entité est devenue ICBC-AXA Life Insurance Co. LTD (ICBC-AXA Life), une co-entreprise d'assurance vie entre Industrial and Commercial Bank of China Co. Ltd (ICBC), AXA et China Minmetals Corporation. La participation d'AXA a été diluée, passant de 51 % à 27,5 % sans entraîner de changement de méthode de consolidation (mise en équivalence). Cette nouvelle co-entreprise a pour ambition de devenir l'un des acteurs de référence du marché chinois de l'assurance vie en capitalisant sur les forces de chacune des parties prenantes.

(e) À partir de 2012, cette entité clôture ses comptes annuels au 30 novembre.

À fin 2012, les informations financières de Reso Garantia se détaillent de la manière suivante (sur une base de 100 % et excluant l'écart d'acquisition lié à l'investissement d'AXA) :

- Total actif : 2.205 millions d'euros (1.841 millions d'euros au 31 décembre 2011) ;
- Total passif (hors capitaux propres) : 1.733 millions d'euros (1.554 millions d'euros au 31 décembre 2011) ;
- Chiffre d'affaires : 1.283 millions d'euros (1.024 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, l'écart d'acquisition net part du Groupe de Reso Garantia s'élève à 624 millions d'euros (580 millions d'euros au 31 décembre 2011). La variation est liée aux impacts de change.

À fin 2012, les informations financières de Neuflize Vie se détaillent de la manière suivante (sur une base de 100 %) :

- Total actif : 9.404 millions d'euros (8.935 millions d'euros au 31 décembre 2011) ;
- Total passif (hors capitaux propres) : 9.218 millions d'euros (8.796 millions d'euros au 31 décembre 2011) ;
- Chiffre d'affaires : 872 millions d'euros (727 millions d'euros au 31 décembre 2011).

	2011					
(En millions d'euros)	1er janvier	Acquisitions et cessions de la période	Quote-part du résultat net de l'année	Variations de change	Autres variations [a]	31 décembre
Neuflize Vie	127	-	6	-	(5)	128
Philippines AXA Life Insurance Corporation [b]	26	-	6	1	(4)	29
Krungthai AXA Life Insurance Company Ltd	50	-	19	-	(5)	64
ICBC-AXA Assurance Co Ltd (anciennement AXA Minmetals Assurance Co Ltd)	56	-	(3)	7	28	89
PT AXA Mandiri Financial Services [b]	22	-	27	1	(16)	33
Bharti AXA Life [b]	18	-	(2)	(3)	12	25
Reso Garantia [b]	751	-	16	(24)	(60)	683
AXA Investment Managers Asia Holdings Private Limited	2	-	(4)	-	2	-
Kyobo AXA Investment Managers Company Limited [b]	26	-	1	-	(1)	27
Autres	93	(27)	(9)	(1)	4	61
TOTAL	**1.168**	**(27)**	**62**	**(19)**	**(46)**	**1.139**

(a) Inclut les distributions de dividendes éventuelles, les changements de méthode de consolidation et les impacts des réévaluations d'actifs par capitaux propres.
(b) Ces entités ont clôturé leurs comptes annuels au 30 septembre 2011.

En 2011, le flux « autres variations » inclut notamment :

- le versement de dividendes par Reso Garantia (- 30 millions d'euros) et PT AXA Mandiri Financial Services (- 16 millions d'euros) ;
- la quote-part de réévaluation des actifs par capitaux propres de Reso Garantia (- 30 millions d'euros), Bharti AXA life (+ 9 millions d'euros) et AXA Minmetals Assurance (+ 28 millions d'euros).

Cette Note exclut les fonds d'investissement et les sociétés immobilières consolidées par mise en équivalence qui sont présentés avec les placements financiers (voir la Note 9).

Note 11 Créances

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	31 décembre 2011 Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur
Dépôts et cautionnements	1.552	(1)	1.551	1.551	1.481	(1)	1.480	1.480
Comptes courants avec d'autres Compagnies	1.377	(10)	1.367	1.367	1.515	(11)	1.504	1.504
Créances envers les assurés, courtiers et agents généraux	8.761	(342)	8.419	8.419	7.622	(369)	7.253	7.253
Primes à émettre	3.631	-	3.631	3.631	3.109	-	3.109	3.109
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	**15.322**	**(354)**	**14.968**	**14.968**	**13.727**	**(381)**	**13.346**	**13.346**
Dépôts et cautionnements	107	-	107	107	41	(2)	39	39
Créances envers les réassureurs	686	(66)	620	620	692	(68)	624	624
Créances envers les courtiers et agents généraux	43	(24)	19	19	23	(15)	8	8
Créances issues d'opérations de réassurance cédée	**835**	**(89)**	**746**	**746**	**755**	**(84)**	**671**	**671**
Créances d'impôt exigible	**1.855**	**-**	**1.855**	**1.855**	**2.347**	**-**	**2.347**	**2.347**
Engagements de retraite et autres prestations	1.201	-	1.201	1.201	1.200	(1)	1.199	1.199
Autres dépôts	3.313	(10)	3.303	3.303	4.212	-	4.212	4.212
Autres	11.403	(588)	10.815	10.815	11.431	(518)	10.913	10.913
Autres créances	**15.917**	**(599)**	**15.318**	**15.318**	**16.844**	**(519)**	**16.325**	**16.325**
TOTAL CRÉANCES	**33.928**	**(1.042)**	**32.887**	**32.887**	**33.674**	**(985)**	**32.689**	**32.689**

Note 12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Valeur au bilan [a]	31 décembre 2011 Valeur au bilan [a]
Activités d'assurance	23.903	24.676
Activités bancaires	1.560	888
Autres activités [b]	5.083	5.507
Trésorerie et équivalents de trésorerie [c]	**30.546**	**31.072**

(a) La juste valeur est égale à la valeur dans l'état de la situation financière.
(b) Y compris les SPEs et CDOs.
(c) Y compris 1.129 millions d'euros de dépôts auprès des banques centrales en 2012 et 593 millions d'euros en 2011.

Ce tableau exclut la trésorerie détenue par les fonds d'investissement consolidés du « *Satellite Investment Portfolio* » tels que définis Note 1.7.2.

Le tableau ci-dessous rapproche la trésorerie et équivalents de trésorerie avec le tableau consolidé des flux de trésorerie.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30.546	31.072
Soldes de banque créditeurs [a]	(445)	(1.029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre [b]	**30.101**	**30.042**

(a) Inclus dans le poste « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ».
(b) Les soldes de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie ne comprennent pas les soldes de trésorerie des fonds d'investissement consolidés du 'Satellite Investment Portfolio' (voir Note 1.7.2). Le solde de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie exclut la trésorerie détenue en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et équivalents de trésorerie nets de soldes de banque créditeurs (445 millions d'euros présentés dans l'état consolidé de la situation financière parmi les « Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs ») s'élèvent à 30.101 millions d'euros.

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie nets au 31 décembre 2012 a augmenté de 59 millions d'euros par rapport à 2011 principalement du fait de :

- AXA Bank Europe (+ 628 millions d'euros), suite à une augmentation du compte de règlement avec la Banque Centrale ;
- l'activité Vie, Épargne, Retraite en Suisse (+ 549 millions d'euros), principalement du fait de flux de trésorerie reçus en attente de réinvestissement ;
- l'activité Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (+ 505 millions d'euros) notamment du fait des gains réalisés principalement sur des obligations ;
- + 332 millions d'euros principalement sur les segments Dommages et Assurance Internationale ;

Partiellement compensé par :

- la Société (- 653 millions d'euros) du fait de la forte baisse de l'encours de billets de trésorerie pour 1.729 millions d'euros, compensée en partie par le remboursement du prêt d'un milliard de dollars américains octroyé aux actionnaires de RESO Garantia ainsi que par un flux de trésorerie positif émanant des entités vers la Société nets des dividendes versés ;
- les États-Unis (- 644 millions d'euros), principalement à cause de la baisse des revenus sur produits dérivés partiellement compensée par l'augmentation de l'encours de billets de trésorerie ;
- l'activité Vie, Épargne, Retraites au Japon (- 627 millions d'euros) suite à une augmentation des investissements ainsi qu'à une évolution défavorable des taux de change, partiellement compensés par les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles.

Les flux de trésorerie nets des activités opérationnelles s'élèvent à 10.519 millions d'euros en 2012, contre 15.384 millions d'euros en 2011.

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élèvent à - 7.475 millions d'euros en 2012, et se composent principalement de :

- l'acquisition et la cession d'instruments financiers pour un montant de - 5.849 millions d'euros ;
- - 1.392 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales principalement relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés ;
- 86 millions d'euros de flux de trésorerie reçus relatifs aux variations de périmètre suite à la cession du portefeuille de Swiss Bank, et au flux de trésorerie net lié à l'investissement d'ICBC dans ICBC-AXA Life Insurance Co. Ltd., partiellement compensés par le flux de trésorerie net lié à l'acquisition des opérations d'assurance dommages de HSBC en Asie et de l'accord de bancassurance (- 117 millions d'euros).

Les flux de trésorerie nets des activités d'investissements s'élèvent à - 3.425 millions d'euros en 2011, et se composent principalement de :

- l'acquisition et la cession d'instruments financiers pour un montant de - 5.587 millions d'euros ;
- la cession des activités en Australie et Nouvelle-Zélande (+ 1.306 millions d'euros). Ce montant est à considérer conjointement avec le montant lié au rachat des intérêts minoritaires des activités asiatiques de AXA APH présenté avec les activités de financement ;
- + 1.144 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales principalement relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés.

Les flux de trésorerie nets des activités de financement sont de - 2.647 millions d'euros en 2012, principalement du fait de :

- dividendes versés pour - 1.793 millions d'euros ;

Les flux de trésorerie nets des activités de financement sont de - 5.560 millions d'euros en 2011, principalement du fait de :

- dividendes versés pour - 1.769 millions d'euros ;
- rachat des intérêts minoritaires des activités asiatiques de AXA APH (- 3.296 millions d'euros). Ce montant est à considérer conjointement avec le montant lié à la cession des activités en Australie et Nouvelle-Zélande présenté avec les activités d'investissement.

Note 13 Capitaux propres et intérêts minoritaires

13.1. INCIDENCE DES OPÉRATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

L'état consolidé des variations de capitaux propres est présenté dans les états financiers consolidés à la suite de l'amendement IAS 1 tel que décrit dans la Note 1.

13.1.1. Variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2012

A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2012, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- Augmentation de capital pour 309 millions d'euros principalement liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés (décembre 2012) ;
- Paiement en actions pour 49 millions d'euros.

B) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2012, la Société et ses filiales détiennent environ 16 millions de titres AXA, ce qui représente 0,7 % du capital. Ce nombre d'actions détenues est en diminution de 1 million par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de 363 millions d'euros. Cette valeur comprend 0,8 million d'euros relatifs aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement consolidés (61.455 titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2012, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 1,6 million pour une valeur globale historique estimée à 32 millions d'euros et une valeur de marché de 21 millions d'euros.

C) DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET INTÉRÊTS LIÉS

Comme indiqué Note 1.12.2 des principes comptables, les dettes subordonnées à durée indéterminée émises par le Groupe ne sont pas qualifiées comme des passifs selon les règles IFRS.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont présentées en capitaux propres pour leur valeur historique en ce qui concerne les taux d'intérêts et aux taux de clôture en ce qui concerne les taux de change, les effets de change correspondants étant annulés par les écarts de conversion.

En 2012, la variation des autres réserves s'explique par - 292 millions d'euros de charge d'intérêts de la dette subordonnée indéterminée (nettes d'impôt) et un impact des variations de change de l'année de - 23 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les dettes subordonnées à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres se décomposent comme suit :

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
(En millions d'euros)	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en devise d'émission	Valeur des dettes subordonnées à durée indéterminée en millions d'euros
29 octobre 2004 - 375 M€ taux 6,0 %	375	375	375	375
22 décembre 2004 - 250 M€ taux 6,0 %	250	250	250	250
25 janvier 2005 - 250 M€ - taux 6,0 %	250	250	250	250
6 juillet 2006 - 1000 M€ - taux 5,8 %	1.000	994	1.000	994
6 juillet 2006 - 500 M£ - taux 6,7 %	500	607	500	593
6 juillet 2006 - 350 M£ - taux 6,7 %	350	429	350	419
26 octobre 2006 - 600 M$AUD (dont 300 M$AUD à taux fixe 7,5 %)	600	469	600	469
7 novembre 2006 - 150 M$AUD taux 7,5 %	150	118	150	117
14 décembre 2006 – 750 M$ taux 6,5 %	750	566	750	577
14 décembre 2006 – 750 M$ taux 6,4 %	750	566	750	577
5 octobre 2007 - 750 M€ taux 6,2 %	750	746	750	746
16 octobre 2007 - 700 M£ taux 6,8 %	700	855	700	835
Dette subordonnée à durée indéterminée à taux variables en EUR	660	660	660	660
Dette subordonnée à durée indéterminée - 3,3 % en JPY	27.000	238	27.000	269
Dette subordonnée à durée indéterminée (dont 500 M$ à taux fixe 7,1 %) en USD	875	663	875	676
Sous-total Dettes subordonnées à durée indéterminée		**7.786**		**7.809**
Composante « capitaux propres » des obligations convertibles (2017)	95	95	95	95
TOTAL		**7.880**		**7.903**

Les dettes subordonnées enregistrées en capitaux propres présentées dans le tableau ci-dessus incluent également les charges d'intérêts net cumulés d'une valeur de :

- - 2.125 millions d'euros au 31 décembre 2012 ;
- - 1.834 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée sont souvent assorties :

- d'options de remboursement anticipé (calls) dont l'exercice est contrôlé par le Groupe, et qui donnent à AXA la possibilité de rembourser le principal par anticipation, sans pénalité, à certaines dates ;
- de clauses de majoration d'intérêts (step-up) à partir d'une certaine date.

D) DIVIDENDES VERSÉS

L'Assemblée Générale du 25 avril 2012 a décidé la distribution d'un dividende de 1.626 millions d'euros au titre de l'exercice 2011.

13.1.2. Variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2011

A) CAPITAL ET PRIMES D'ÉMISSION

Au cours de l'exercice 2011, les opérations suivantes ont eu une incidence sur le capital et les primes d'émission :

- augmentation de capital pour + 336 millions d'euros dont + 332 millions d'euros d'augmentation de capital réservée aux salariés (décembre 2011) ;
- paiement en actions pour + 43 millions d'euros.

B) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2011, la Société et ses filiales détiennent environ 17 millions de titres AXA, ce qui représente 0,8 % du capital. Ce nombre d'actions détenues est en diminution de 8 millions par rapport au 31 décembre 2010. Le contrat de liquidité est arrivé à son terme le 18 février 2011, accroissant les capitaux propres de 110 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, les titres d'autocontrôle et les dérivés correspondants ont une valeur nette en consolidation de 383 millions d'euros. Cette valeur comprend 1,0 million d'euros relatif aux titres AXA détenus par les fonds d'investissement

consolidés (81.965 titres) non adossés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Au 31 décembre 2011, le nombre de titres d'autocontrôle non retraités car détenus par des fonds contrôlés en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré s'élève à 2,0 millions pour une valeur globale historique estimée à 43 millions d'euros et une valeur de marché de 21 millions d'euros.

C) DETTES PERPÉTUELLES À DURÉE INDÉTERMINÉE ET INTÉRÊT LIÉS

En 2011, la variation des autres réserves s'explique par - 291 millions d'euros de charge d'intérêts (nettes d'impôt), et un impact des variations de change de l'année de + 152 millions d'euros.

D) DIVIDENDES PAYÉS

L'Assemblée Générale du 27 avril 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 1.601 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

E) TRANSACTION AXA APH

Le 1er avril 2011, AXA a annoncé la finalisation de la transaction AXA APH selon laquelle AXA cède ses opérations en Australie et Nouvelle-Zélande, et acquiert les opérations en Asie d'AXA APH.

Cette transaction s'est traduite par un gain de 0,6 milliard d'euros relatif à la vente des opérations en Australie et Nouvelle-Zélande, et par une réduction de 2,5 milliards d'euros des fonds propres principalement relative à l'acquisition des intérêts minoritaires dans les opérations en Asie d'AXA APH, conformément à la nouvelle norme comptable relative aux regroupements d'entreprises. L'augmentation du pourcentage de détention d'une entreprise contrôlée est comptabilisée dans les capitaux propres et aucun écart d'acquisition supplémentaire n'est comptabilisé.

13.2. PRODUITS ET CHARGES RECONNUS SUR LA PÉRIODE

L'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période, présenté dans les états financiers consolidés, comprend, au-delà du résultat de la période, la réserve de plus et moins-values latentes des titres disponibles à la vente, la réserve liée aux écarts de conversion et les pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite.

13.2.1. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2012

A) RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

L'augmentation de 22.351 millions d'euros des réserves de plus-values latentes sur actifs disponibles à la vente, en particulier sur obligations (21.271 millions d'euros), s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt.

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes sur les placements financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [a]
Plus ou moins-values latentes brutes [b]	**37.572**	**15.221**
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :		
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices	(20.116)	(6.855)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés [c]	(801)	(416)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	(651)	(554)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	**16.004**	**7.396**
Impôts différés	(4.831)	(2.157)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) - actifs disponibles à la vente	**11.173**	**5.239**
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) - sociétés mises en équivalence [d]	4	(21)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) - TOTAL	**11.177**	**5.218**
Part des intérêts minoritaires [e]	(78)	3
Écarts de conversion [f]	(211)	(384)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE [D]	**10.887**	**4.838**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Plus ou moins values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.
(c) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.
(d) Y compris les plus ou moins-values latentes sur les activités abandonnées.
(e) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts minoritaires.
(f) Part du Groupe.

Au 31 décembre 2012, une part significative des gains latents sur actifs disponibles à la vente est observée dans le segment Vie, Épargne, Retraite, conduisant à la comptabilisation de mouvements significatifs de participation aux bénéfices.

Dans les pays dans lesquels les contrats participatifs représentent une partie importante des contrats en cours et dans lesquels les minimums de participation aux bénéfices (limitée aux investissements ou non) sont significatifs, la réconciliation entre les plus et moins-values latentes brutes liées aux actifs financiers disponibles à la vente et la réserve nette correspondante reconnue en capitaux propres est la suivante au 31 décembre 2012 :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012		
	France Vie, Épargne, Retraite	Allemagne Vie, Épargne, Retraite	Suisse Vie, Épargne, Retraite
Plus ou moins-values latentes brutes [a]	**12.332**	**5.662**	**3.394**
Diminuées des plus ou moins-values latentes attribuables à :			
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices	(8.381)	(4.924)	(2.812)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés [b]	(161)	-	(12)
Impact de la comptabilité reflet relative aux valeurs de portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	-	-	(72)
Plus ou moins-values latentes nettes des éléments attribuables (avant impôt)	**3.790**	**738**	**498**
Impôts différés	(985)	(236)	(105)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) - actifs disponibles à la vente	**2.805**	**502**	**394**
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt (100 %) - sociétés mises en équivalence	21	-	-
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES D'IMPÔT (100 %) - TOTAL	**2.826**	**502**	**394**
Parts des intérêts minoritaires [c]	**(7)**	**-**	**-**
Écarts de conversion [d]	-	-	(173)
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES NETTES PART DU GROUPE	**2.819**	**502**	**221**

(a) Plus ou moins values latentes sur les actifs disponibles à la vente, y compris les prêts.
(b) Montant net de l'impact de la comptabilité reflet relative aux passifs de chargements non acquis.
(c) Y compris les écarts de conversion relatifs aux intérêts minoritaires.
(d) Part du Groupe.

L'évolution des réserves liées aux variations de juste valeur des actifs au cours des exercices 2012 et 2011 se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 [a]
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt à 100 % à l'ouverture	**5.218**	**6.736**
Transfert dans le résultat de l'exercice [b]	(469)	(742)
Mouvements sur les actifs investis acquis sur la période et réévaluation de la période à la juste valeur par les réserves et	6.659	(533)
Effet des variations de change	(231)	59
Effet des variations de périmètre et autres variations	(1)	(302)
Plus ou moins-values latentes nettes d'impôt à 100 % à la clôture	**11.177**	**5.218**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Transferts de produits suite aux cessions, aux reprises de provisions pour dépréciation suite à revalorisation, ou de charges suite aux dotations de provisions pour dépréciation, ainsi que les variations relatives aux surcotes/décotes d'obligations.

B) ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact total des variations de change est de - 634 millions d'euros (dont - 614 millions d'euros pour la part groupe, - 20 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) au 31 décembre 2012.

L'impact des variations de change, part du Groupe, (soit - 614 millions d'euros) est principalement dû au Japon (- 902 millions d'euros), aux États-Unis (- 157 millions d'euros), partiellement compensé par le Royaume-Uni (+ 117 millions d'euros) et la Société (+ 82 millions d'euros suite à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place pour couvrir les investissements nets à l'étranger).

C) PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'impact total des pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite est de - 821 millions d'euros (la part du Groupe est de - 817 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de - 4 millions d'euros) au 31 décembre 2012.

Des informations sur les engagements de retraite sont présentées en Note 26.2.

13.2.2. Produits et charges reconnus au cours de l'exercice 2011

A) RÉSERVES LIÉES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES

La diminution des réserves de plus et moins-values latentes sur actifs disponibles à la vente s'élève à - 284 millions d'euros et provient d'une diminution des plus et moins-values latentes sur les actions (- 2.912 millions d'euros) suite à la vente de la participation du Groupe dans Taikang Life, partiellement compensée par les obligations (2.730 millions d'euros) principalement du fait de la baisse des taux d'intérêt.

B) ÉCARTS DE CONVERSION

L'impact total des variations de change est de + 97 millions d'euros (la part du Groupe est de + 408 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de - 311 millions d'euros) au 31 décembre 2011.

L'impact des variations de change, part du Groupe, (soit + 408 millions d'euros) est principalement dû aux États-Unis (+ 295 millions d'euros), au Japon (+ 495 millions d'euros), et à la Suisse (+ 246 millions d'euros), partiellement compensé par la Société (- 510 millions d'euros) liés à la variation de la valeur des couvertures de change mises en place pour couvrir les investissements nets à l'étranger.

C) PERTES ET GAINS ACTUARIELS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'impact total des pertes et gains actuariels relatifs aux engagements de retraite est de - 581 millions d'euros (la part du Groupe est de - 577 millions d'euros, et la part des intérêts minoritaires est de - 4 millions d'euros) au 31 décembre 2011.

Des informations sur les engagements de retraite sont fournies en Note 26.2.

13.3. VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Selon les normes IFRS, les intérêts minoritaires de la plupart des fonds d'investissement contrôlés dans lesquels le Groupe investit sont des instruments remboursables au gré du porteur à la juste valeur et répondent à la définition de passifs et non de capitaux propres. Il en va de même pour les engagements de rachat inconditionnels de parts des intérêts minoritaires.

13.3.1. Au cours de l'exercice 2012

La variation de - 12 millions d'euros des intérêts minoritaires à 2.355 millions d'euros est principalement due aux produits et charges reconnus sur la période ainsi qu'aux transactions avec les actionnaires :

- les produits et charges reconnus sur la période incluent notamment les éléments suivants :
  - le résultat de la période pour + 130 millions d'euros,
  - les mouvements de réserves liées aux variations de juste valeur des actifs pour + 83 millions d'euros,
  - - 64 millions d'euros relatifs au rachat de titres AllianceBernstein sur les marchés financiers.
- les opérations avec les actionnaires minoritaires incluent principalement :
  - - 172 millions d'euros relatifs aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires.

13.3.2. Au cours de l'exercice 2011

La diminution de - 1.799 millions d'euros des intérêts minoritaires à 2.367 millions d'euros est principalement due aux transactions avec les actionnaires pour - 1.616 millions d'euros suite à l'opération concernant AXA APH (rachat des intérêts minoritaires en Asie), et aux produits et charges reconnus sur la période pour - 181 millions d'euros.

Les produits et charges reconnus sur la période incluent notamment les éléments suivants :

- le résultat de la période pour + 190 millions d'euros ;
- la variation des écarts de conversion pour - 311 millions d'euros provenant principalement de l'Australie ;
- les mouvements de réserves liées aux variations de juste valeur des actifs pour - 59 millions d'euros, y compris - 152 millions d'euros provenant de l'opération avec AXA APH.

Note 14 Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

14.1. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail par segment des passifs liés à des contrats d'assurance, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Total	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Total
Provisions mathématiques	286.314	17	679	287.009	283.967	9	711	284.686
Provisions pour primes non acquises	412	9.425	502	10.338	320	9.014	449	9.783
Provisions pour sinistres [a]	11.083	36.626	8.018	55.728	10.917	35.579	8.388	54.883
dont Tardifs [b]	*3.138*	*7.493*	*3.140*	*13.771*	*3.805*	*6.923*	*2.799*	*13.527*
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions [c]	4.751	4.502	50	9.303	4.462	4.277	54	8.794
Passifs liés à des contrats d'assurance	**302.560**	**50.569**	**9.249**	**362.378**	**299.666**	**48.879**	**9.601**	**358.146**
dont évalués selon les hypothèses courantes [d]	*10.995*	-	-	*10.995*	*10.860*	-	-	*10.860*
Provisions mathématiques	113.707	-	-	113.707	104.480	-	-	104.480
Provisions pour sinistres [a]	90	-	-	90	65	-	-	65
dont Tardifs [b]	*3*	-	-	*3*	-	-	-	-
Autres provisions	123	-	-	123	97	-	-	97
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	**113.921**	**-**	**-**	**113.921**	**104.642**	**-**	**-**	**104.642**
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques	4.786	-	-	4.786	4.921	-	1	4.923
Part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises	3	374	195	572	1	404	153	557
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres [a]	998	1.591	2.112	4.702	775	1.625	2.401	4.801
dont Tardifs [b]	*23*	*188*	*202*	*414*	*270*	*242*	*609*	*1.121*
Part des réassureurs dans les autres provisions	374	(34)	-	340	353	(6)	-	347
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance	**6.162**	**1.931**	**2.307**	**10.400**	**6.049**	**2.023**	**2.556**	**10.628**
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE, NET DE LA PART DES RÉASSUREURS	**410.319**	**48.638**	**6.942**	**465.899**	**398.258**	**46.856**	**7.046**	**452.160**

Note : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8), ainsi que les instruments dérivés (voir Note 20.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (139 millions d'euros en 2012, 51 millions d'euros en 2011), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2012 et 2011) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(b) Pour le détail des Tardifs en Assurance Dommages et Internationale, se référer à la Note 21.3.4.

(c) Comprend notamment les provisions mathématiques de rentes en assurance non-vie.

(d) Cf. Note 1.13.2 - Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

14.2. PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT (PASSIFS BRUTS ET PART DES RÉASSUREURS)

Le détail des passifs liés à des contrats d'investissement, y compris ceux pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré, se décompose de la manière suivante :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Total	31 décembre 2011 Total
Provisions mathématiques	36.074	37.576
Provisions pour primes non acquises	-	-
Provisions pour sinistres [(a)]	261	267
Provisions résultant des tests de recouvrabilité	-	-
Autres provisions	15	15
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	**36.350**	**37.858**
dont évalués selon les hypothèses courantes [(b)]	-	-
Provisions mathématiques	244	366
Provisions pour sinistres [(a)]	7	12
Autres provisions	1	2
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	**251**	**380**
Provisions mathématiques	34.059	29.951
Provisions pour sinistres [(a)]	5	6
Autres provisions	-	-
Passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	**34.063**	**29.957**
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	**13**	**14**
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	**-**	**-**
Part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré	**5**	**5**
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT - NETS DE LA PART DES RÉASSUREURS	**70.646**	**68.176**

Note : Les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis (voir Note 7.3), les passifs relatifs à la participation aux bénéfices (voir Note 14.8) ainsi que les instruments dérivés (voir Note 20.4) sont exclus du tableau ci-dessus.

La part des réassureurs dans les passifs liés à des contrats d'assurance (aucun montant en 2012 et 2011), ainsi que les instruments dérivés (aucun montant en 2012 et 2011) sont exclus du tableau ci-dessus.

(a) Inclut la provision pour frais de gestion de sinistres.

(b) Cf. Note 1.13.2 - Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

14.3. ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR SINISTRES - DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE (CONTRATS D'ASSURANCE)

14.3.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

	2012			2011		
(En millions d'euros)	Dommages	Assurance Internationale	Total	Dommages	Assurance Internationale	Total
Provisions pour sinistres au 1er janvier	34.423	8.138	42.561	35.176	8.833	44.009
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 1er janvier	1.155	250	1.405	1.232	234	1.466
Provisions pour sinistres brutes au 1er janvier [a]	**35.579**	**8.388**	**43.967**	**36.408**	**9.067**	**45.476**
Charge de sinistre sur exercice en cours	18.215	1.623	19.839	17.257	1.791	19.049
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(446)	(162)	(608)	(563)	(168)	(731)
Charge de sinistre totale [b]	**17.769**	**1.462**	**19.231**	**16.695**	**1.623**	**18.317**
Paiements sur sinistres de l'exercice en cours	(9.164)	(571)	(9.735)	(8.794)	(980)	(9.773)
Paiements sur sinistres des exercices antérieurs	(7.501)	(1.368)	(8.870)	(7.605)	(1.290)	(8.895)
Paiements totaux [b]	**(16.665)**	**(1.939)**	**(18.604)**	**(16.399)**	**(2.269)**	**(18.668)**
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	**(192)**	**7**	**(185)**	**(1.289)**	**(48)**	**(1.337)**
Variations de change	**135**	**101**	**236**	**164**	**15**	**179**
Provisions pour sinistres au 31 décembre	35.483	7.760	43.243	34.423	8.138	42.561
Provisions pour frais de gestion des sinistres au 31 décembre	1.143	259	1.402	1.155	250	1.405
Provisions pour sinistres brutes au 31 décembre [a]	**36.626**	**8.018**	**44.645**	**35.579**	**8.388**	**43.967**

(a) Hors « autres provisions techniques » (principalement composées des provisions mathématiques de rentes), qui s'élèvent à 4,3 milliards d'euros en 2011 et 4,5 milliards d'euros en 2012.
(b) Hors frais de gestion de sinistres.

En 2011, les variations de périmètre de consolidation s'élèvent à - 1.337 millions d'euros, principalement liées à la cession des activités canadiennes (- 1.581 millions d'euros).

14.3.2. Évolution de la part des réassureurs

	2012			2011		
(En millions d'euros)	Dommages	Assurance Internationale	Total	Dommages	Assurance Internationale	Total
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 1er janvier	**1.625**	**2.401**	**4.027**	**1.725**	**2.839**	**4.564**
Part des réassureurs dans la charge de sinistre totale	621	200	821	474	500	974
Part des réassureurs dans les paiements sur sinistres	(680)	(547)	(1.227)	(512)	(882)	(1.394)
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthode comptable	22	12	35	(47)	(50)	(97)
Variations de change	3	45	49	(16)	(5)	(21)
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres au 31 décembre	**1.591**	**2.112**	**3.704**	**1.625**	**2.401**	**4.027**

14.4. ÉVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT - VIE, ÉPARGNE, RETRAITE

14.4.1. Évolution des valeurs brutes de réassurance

Le tableau ci-dessous reprend, pour le segment Vie, Épargne, Retraite, les provisions techniques des contrats d'assurance et d'investissement, que le risque soit supporté par l'assuré ou non (i.e. y compris les contrats en unités de compte), à l'exception des provisions pour chargements et prélèvements non acquis, des passifs relatifs à la participation aux bénéfices et des dérivés liés aux contrats d'assurance et d'investissement.

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
(En millions d'euros)	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Provisions techniques à l'ouverture [a]	**404.308**	**68.195**	**472.503**	**390.745**	**67.659**	**458.404**
Primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	45.249	6.216	51.465	41.754	8.665	50.419
Rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	(43.857)	(8.484)	(52.341)	(42.511)	(9.644)	(52.155)
Ajustement ACAV - revalorisation des provisions techniques (+/-)	12.317	1.404	13.722	(4.639)	(19)	(4.658)
Variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) [b]	6.101	2.406	8.507	11.506	542	12.048
Transferts suite à une reclassification du contrat ou d'une partie des provisions techniques	(110)	110	-	(788)	788	-
Variation du périmètre de consolidation, transfert de portefeuille et changement de méthode comptable	(6)	(61)	(68)	(761)	111	(650)
Variations de change	(7.521)	878	(6.643)	9.001	92	9.093
Provisions techniques à la clôture [a]	**416.480**	**70.664**	**487.145**	**404.308**	**68.195**	**472.503**

(a) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris comptabilité reflet), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, provisions pour sinistres à payer, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques.
Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(b) Inclut notamment « les intérêts crédités et la participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques », « les chargements sur encours » et « autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels ».

En 2011, les variations de périmètre s'élèvent à - 650 millions d'euros et s'expliquent principalement par la cession des activités canadiennes (- 691 millions d'euros).

14.4.2. Évolution de la part des réassureurs

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total	31 décembre 2011 Contrats d'assurance	Contrats d'investissement	Total
Part des réassureurs dans les provisions techniques à l'ouverture [a]	**6.050**	**19**	**6.068**	**5.675**	**270**	**5.945**
Part des réassureurs dans les primes commerciales nettes de chargements sur primes (+)	1.525	-	1.525	1.065	-	1.065
Part des réassureurs dans les rachats, paiements au terme et autres sinistres et prestations payés nets de chargements sur prestations (-)	(1.163)	(2)	(1.165)	(451)	(1)	(452)
Part des réassureurs dans les variations des provisions relatives à des éléments techniques et actuariels (+/-) [b]	(191)	1	(190)	(196)	(1)	(197)
Variation du périmètre de consolidation et changement de méthode comptable	20	-	20	(195)	(247)	(442)
Variations de change	(79)	-	(79)	151	(3)	148
Part des réassureurs dans les provisions techniques à la clôture [a]	**6.162**	**18**	**6.180**	**6.050**	**19**	**6.068**

(a) Sont incluses : provisions mathématiques (y compris comptabilité reflet), provisions pour primes non acquises, provisions pour risques en cours, provisions pour sinistres à payer, provisions pour frais de gestion de sinistres, autres provisions techniques. Sont exclus : les passifs relatifs aux chargements et prélèvements non acquis ainsi que les passifs relatifs à la participation aux bénéfices.

(b) Inclut notamment « les intérêts crédités et la participation aux bénéfices crédités aux provisions techniques », « les chargements sur encours » et « autres variations des provisions relatives aux autres éléments techniques et actuariels ».

14.5. VENTILATION DES PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SELON LEUR MÉTHODE DE COMPTABILISATION

(En millions d'euros)	Valeur au bilan 31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passifs relatifs aux :		
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS [a] [d]	36.350	37.858
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les hypothèses courantes [b]	-	-
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS	251	380
Passifs liés à des contrats dont le risque est supporté par l'assuré relatifs aux :		
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire évalués selon les principes comptables en vigueur avant l'application des normes IFRS [a] [c]	4.080	3.621
Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués à la valeur courante des parts [d]	29.983	26.336
TOTAL PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	**70.664**	**68.195**

Note : Les données sont présentées nettes de l'impact des dérivés détaillé en Note 20.4.1.

(a) Conformément aux modalités de la norme IFRS 4 qui permet, sous certaines conditions, de poursuivre l'application des principes du précédent référentiel aux passifs liés à des contrats avec participation discrétionnaire.

(b) Cf. Note 1.13.2 - Provisions valorisées selon l'option permise par IFRS 4.24 de réévaluer certains portefeuilles selon les hypothèses courantes.

(c) et (d) S'agissant des contrats en unités de compte, ces contrats ont en commun l'évaluation des provisions au passif sur la base de la juste valeur des parts détenues (« current unit value »).

Seule la comptabilisation des actifs liés diffère :

- *dans le cas des contrats en unités de compte avec participation discrétionnaire (c), un actif représentant les frais d'acquisition reportés est comptabilisé en continuité avec le précédent référentiel ;*
- *dans le cas des contrats en unités de compte sans participation discrétionnaire (d), un actif correspondant aux droits sur frais de gestion futurs est comptabilisé conformément à la norme IAS 18 (« DOC ») - Cf. Note 1.6.3. et Note 7.*

Les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont soumis, en termes de comptabilisation et de mesure, à la norme IFRS 4 qui permet, dans certaines conditions, l'application des principes comptables utilisés avant la conversion aux normes IFRS. Ces contrats doivent cependant être traités conformément à la norme IFRS 7 en ce qui concerne les informations à publier dans l'annexe aux comptes. Cette norme requiert la publication de la juste valeur de ces contrats, ou de fourchettes de valeurs, à moins que le Groupe ne puisse mesurer la clause de participation aux bénéfices de façon fiable.

L'IASB a reconnu en Phase I les difficultés liées à la comptabilisation et à la mesure de la participation aux bénéfices discrétionnaire incluse dans les contrats d'assurance et d'investissement. D'autre part, de nombreux projets en cours au sein de l'IASB, parmi lesquels le projet Phase II sur les contrats d'assurance, pourraient influencer la définition de la juste valeur de la participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les discussions non encore tranchées sur ces sujets sont très complexes et ne sont pas suffisamment avancées. Les débats de la Phase II sur les contrats d'assurance et certains contrats d'investissement ne sont pas encore assez développés, même s'ils ont été relancés au Board de l'IAS juste après la publication de IFRS 4. Un document de travail de la Phase II a été publié en mai 2007 et un exposé-sondage en juillet 2010 avec de nombreuses incertitudes parmi lesquelles :

- quel sera le standard au sein duquel les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire seront traités : impacts du concept d'« *unbundling* » (séparation des composantes d'investissement des contrats commercialisés par les assureurs) et dans quelle mesure ces contrats ou composants de contrats devront être mesurés selon la norme IAS 39/IFRS 9, et
- quels seront les principes de comptabilisation et de mesure, notamment en ce qui concerne les taux d'escompte à utiliser et où définir les limites des contrats (niveau de primes futures à inclure dans les projections).

Fin février 2013, l'IASB a décidé de lancer le processus de soumission au vote du prochain exposé-sondage relatif aux contrats d'assurance.

Pour autant, de nombreux débats sont toujours en cours : trop d'incertitudes demeurent et ne permettent pas à AXA de publier une juste valeur ou des fourchettes de valeurs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire suffisamment fiables.

14.6. DÉROULÉS DES SINISTRES

Le tableau de déroulé des provisions de sinistres indique l'évolution des provisions de sinistres de 2002 à 2012, déterminée sur la base des normes comptables précédemment appliquées en conformité avec IFRS 4, l'ensemble des contrats concernés étant qualifiés de contrats d'assurance au sens des normes IFRS.

La première ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement », représente le montant des provisions de sinistres faisant l'objet d'un déroulé qui figurait dans l'état de la situation financière du Groupe à la date de clôture comptable de l'année indiquée en entête de la colonne. Par exemple, le montant de 31.168 millions d'euros figurant sur la ligne « Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement » dans la colonne 2005 représente l'ensemble des provisions de sinistres, tous exercices de survenance 2005 et antérieurs confondus, faisant l'objet du tableau de déroulé telles qu'elles figuraient dans l'état de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2005.

La seconde ligne, intitulée « Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2012 », indique le montant qui aurait été présenté initialement si l'on avait utilisé les taux de change de l'année en cours (pour les provisions provenant d'entités du Groupe AXA ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro) et considéré un périmètre identique à celui sur lequel la dernière diagonale du tableau est présentée.

La première partie du tableau intitulée « Paiements cumulés intervenus » détaille, pour une colonne donnée N, le montant cumulé des règlements relatifs aux exercices de survenance N et antérieurs intervenus depuis le 31 décembre N.

La deuxième partie du tableau intitulée « Réestimation du coût final » détaille, pour une colonne donnée N, la vision à chacune des clôtures ultérieures du coût final des engagements que le Groupe portait au 31 décembre N au titre des exercices de survenance N et antérieurs. L'estimation du coût final varie à mesure de la fiabilité croissante de l'information relative aux sinistres encore en cours.

L'excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) est obtenu, pour une année N donnée, par différence entre le montant figurant sur la seconde ligne (« Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2012 ») et le montant figurant sur la dernière diagonale « Réestimation du coût final ».

A) DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES - DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE HORS COLISÉE RE (EX AXA RE)

(En millions d'euros)	2002	2003	2004 [a]	2005	2006 [c]	2007	2008 [d]	2009	2010	2011 [e]	2012
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement [a]	**28.465**	**27.825**	**29.128**	**31.168**	**41.301**	**44.020**	**44.046**	**44.470**	**46.367**	**45.946**	**46.440**
Provisions de sinistres brutes déroulées ajustées au taux de change et au périmètre déroulé en 2012 [a]	**25.961**	**26.698**	**27.429**	**28.788**	**43.077**	**44.740**	**45.105**	**45.309**	**45.502**	**45.846**	**46.440**
Paiements cumulés intervenus :											
Un an après	6.371	6.075	6.180	6.084	7.652	8.312	9.145	9.483	8.953	9.183	
Deux ans après	9.554	9.233	8.871	8.700	11.243	12.395	13.358	13.360	13.016		
Trois ans après	11.846	11.332	10.580	10.314	14.036	15.418	15.549	16.078			
Quatre ans après	13.411	12.518	11.590	12.239	16.451	17.143	17.525				
Cinq ans après	14.159	13.131	13.133	13.460	17.782	18.553					
Six ans après	14.414	14.383	14.106	13.637	18.655						
Sept ans après	15.450	15.152	14.440	14.483							
Huit ans après	16.088	15.378	14.780								
Neuf ans après	16.174	15.791									
Dix ans après	16.638										
Réestimation du coût final :											
Un an après	26.856	27.527	29.179	29.878	40.966	41.371	42.610	44.814	44.518	44.971	
Deux ans après	26.219	26.791	27.833	27.084	38.406	39.471	42.501	41.973	42.904		
Trois ans après	25.835	26.920	25.572	24.595	37.019	39.818	39.889	41.301			
Quatre ans après	25.783	24.994	23.455	24.048	37.590	38.094	39.302				
Cinq ans après	24.076	23.153	23.050	24.008	35.992	37.509					
Six ans après	22.458	22.822	23.212	23.434	35.402						
Sept ans après	22.196	23.082	22.877	23.493							
Huit ans après	22.525	22.808	22.567								
Neuf ans après	22.095	23.035									
Dix ans après	22.475										
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) au 31 décembre 2012 : [b]											
Montant	3.486	3.663	4.861	5.295	7.675	7.231	5.803	4.008	2.599	876	
Pourcentages	13,4 %	13,7 %	17,7 %	18,4 %	17,8 %	16,2 %	12,9 %	8,8 %	5,7 %	1,9 %	

(a) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, Mosaic Insurance Company (ex AXA RE P&C Insurance Company) ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales.
Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)). Les réserves de Mosaic Insurance Company (ex AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE).

(b) Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.
L'excédent/insuffisance présenté inclut les variations de change entre cette année et l'année précédente. Il inclut aussi l'effet de la désactualisation des provisions de rente (qui sont déroulées à partir de 2006) pour un montant de 116 millions d'euros pour 2011.

(c) En 2006, les activités de Winterthur ont été intégrées dans AXA. Le total des provisions de sinistres brutes déroulées s'élèvait à 41,3 milliards d'euros, dont 8,7 milliards d'euros liés à l'acquisition de Winterthur.

(d) En application d'IFRS 3, dans le cadre du délai de 12 mois, le Groupe a révisé certains éléments de l'affectation du prix d'acquisition de Seguros.ING (Mexique), conduisant à une augmentation de l'écart d'acquisition de 33 millions d'euros à 512 millions d'euros. Cette modification de l'écart d'acquisition provient pour l'essentiel d'ajustements de provisions pour risques et charges et de provisions techniques pour sinistres.

(e) Les provisions de sinistres relatives aux activités au Canada cédées en 2011 n'ont pas été reportées pour l'année en cours mais sont intégrées dans les années précédentes.

B) DÉROULÉ DES PROVISIONS DE SINISTRES DE COLISÉE RE (EX-AXA RE)

Le 21 décembre 2006, le Groupe AXA a finalisé un accord de cession de l'activité de réassurance d'AXA RE à Paris Ré Holding. Aux termes de cet accord, AXA reste exposé aux éventuelles variations du coût final des sinistres à la charge d'AXA RE survenus antérieurement au 31 décembre 2005. En revanche, le traité quote-part mis en place dans le cadre de la transaction entre AXA RE et Paris Ré protège entièrement AXA au titre des sinistres survenus à compter du 1er janvier 2006. Par conséquent, le tableau ci-après présente le déroulé des montants de provisions qui figuraient dans l'état de la situation financière d'AXA RE à chaque clôture annuelle jusqu'au 31 décembre 2005 compris. Les provisions constituées ultérieurement, correspondant à des risques entièrement supportés par Paris Ré, ne sont pas déroulées. Paris Ré a été acquis par PartnerRe et les termes de l'accord mentionné ci-dessus restent en vigueur.

(En millions d'euros)	2002	2003	2004 [b]	2005
Provisions de sinistres brutes déroulées telles que présentées initialement [a]	**4.778**	**4.200**	**3.314**	**4.523**
Provisions de sinistres brutes déroulées en 2012 [b]	**4.778**	**3.742**	**3.314**	**4.253**
Provisions initiales rétrocédées	(1.020)	(853)	(410)	(1.048)
Provisions initiales rétrocédées en 2012 [b]	(1.020)	(461)	(502)	(1.048)
Provisions de sinistres nettes initiales	3.758	3.281	2.812	3.205
Paiements cumulés intervenus (bruts) :				
Un an après	1.441	950	1.127	1.191
Deux ans après	2.113	1.543	1.574	1.688
Trois ans après	2.570	1.784	1.812	2.123
Quatre ans après	2.768	1.953	2.289	2.298
Cinq ans après	2.899	2.352	2.225	2.421
Six ans après	3.239	2.313	2.347	2.571
Sept ans après	3.205	2.465	2.469	2.606
Huit ans après	3.363	2.576	2.527	
Neuf ans après	3.464	2.629		
Dix ans après	3.525			
Réestimation du coût final (brut) :				
Un an après	5.012	3.438	3.797	4.061
Deux ans après	4.163	3.642	3.621	3.745
Trois ans après	4.374	3.514	3.399	3.884
Quatre ans après	4.281	3.332	3.664	3.629
Cinq ans après	4.107	3.553	3.282	3.654
Six ans après	4.326	3.248	3.340	3.495
Sept ans après	4.050	3.369	3.217	3.436
Huit ans après	4.195	3.257	3.199	
Neuf ans après	4.100	3.245		
Dix ans après	4.107			
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé (brut) :	**671**	**497**	**115**	**817**
Réestimation du coût final cédé	801	416	620	1.043
Ajustement de primes [c]	(1.289)	(580)	(374)	(403)
Réestimation du coût final net	-	-	-	-
Excédent (insuffisance) de la provision initiale (nette) par rapport au coût final réestimé (net) au 31 décembre 2012				
Montant [a]	1.741	1.033	607	1.215
Pourcentages [a]	46,3 %	31,5 %	21,6 %	37,9 %

(a) Les provisions de sinistres sont établies par année de souscription. En conséquence, les provisions réestimées et l'excédent de provisions réestimées sur les provisions initiales comprennent les provisions de sinistres survenant jusqu'à douze mois après la fin de la période initiale. Il convient de ne pas extrapoler les excédents ou insuffisances à venir d'après le tableau de déroulé des provisions de sinistres car les conditions et tendances ayant affecté l'évolution des provisions au cours des exercices antérieurs ne se reproduiront pas nécessairement au cours des exercices ultérieurs.

(b) En 2004, les sociétés AXA Corporate Solutions Assurance US, Mosaic Insurance Company (ex AXA RE P&C Insurance Company) ont été transférées de l'activité Réassurance aux Autres activités internationales. Les réserves d'AXA Corporate Solutions Assurance US sont calculées sur la base de l'exercice de survenance et sont incluses dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)). Les réserves de Mosaic Insurance Company (ex AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex AXA CS Reinsurance Company) sont présentées sur la base de l'exercice de souscription et sont prises en compte dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE).

(c) Est soustraite de la ré-estimation du coût final cédé pour une année de souscription donnée toute prime acquise après cette année de souscription, mais qui y est liée, y compris les primes de reconstitution reçues des cédantes en cas de réalisation de sinistres couverts.

C) RAPPROCHEMENT ENTRE LES PROVISIONS TECHNIQUES DÉROULÉES ET LES PROVISIONS POUR SINISTRE À PAYER TOTALES

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Valeur au bilan	31 décembre 2011 Valeur au bilan
Provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées		
Dommages et Assurance Internationale (hors Colisée RE (ex AXA RE)) [(a)]	46.440	45.946
■ *dont provisions de rentes*	*4.109*	*3.968*
■ *dont provisions construction (PSNEM)*	*1.876*	*1.802*
Total des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées	**46.440**	**45.946**
Autres provisions non déroulées [(b)]	**2.757**	**2.353**
TOTAL PROVISIONS DE SINISTRES ET AUTRES PROVISIONS BRUTES DOMMAGES ET ASSURANCE INTERNATIONALE	**49.197**	**48.298**

(a) Le montant des provisions de sinistres et autres provisions brutes déroulées est présenté sur la base des déroulés de provisions de sinistres. Les provisions d'AXA Corporate Solutions Insurance US sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres Dommages et Assurance internationale. Les provisions de Mosaic Insurance Company (ex AXA RE P&C Insurance Company) et de Coliseum RE (ex AXA RE Reinsurance company) (d'un montant total de 85 millions d'euros en 2012 et 92 millions d'euros en 2011) sont présentées dans le déroulé des provisions de sinistres de Colisée RE (ex AXA RE).

(b) Inclut les provisions sur acceptations en réassurance (1.125 millions d'euros en 2012 et 854 millions d'euros en 2011).

14.7. RISQUES LIÉS À L'AMIANTE

AXA continue de recevoir des avis de sinistre dans le cadre de polices souscrites dans le passé et liées à des expositions à l'amiante.

Le coût final des futurs sinistres liés à l'amiante est par nature très incertain, car il dépend essentiellement de facteurs juridiques difficiles à appréhender avec précision. La répartition des responsabilités entre différentes parties potentielles est par ailleurs fréquemment délicate, tandis que les compagnies d'assurance et les périodes de couvertures impliquées sont souvent multiples. Ces problèmes entraînent dès lors d'importantes difficultés pour établir précisément le niveau d'engagement

Dans ce contexte, le Groupe AXA gère activement son exposition aux risques liés à l'amiante. Dans la majorité des cas, ces sinistres sont ainsi gérés par AXA Liabilities Managers, filiale spécialisée dans la gestion des *run-offs* d'Assurance Dommages du Groupe. Ainsi, tous les sinistres amiante sont pris en charge par des équipes d'experts qui recourent à différentes techniques de règlement, incluant le recours à des transactions, des rachats de polices voire, dans certains cas, des actions contentieuses. En outre, AXA Liabilities Managers s'attache tout particulièrement à éliminer ces expositions par l'intermédiaire de commutations ou d'autres solutions similaires.

Le calcul des provisions nécessaires pour couvrir les sinistres liés à l'amiante s'avère particulièrement délicat car les méthodes traditionnelles d'estimation des réserves ne peuvent pas être utilisées pour évaluer les sinistres survenus mais non encore déclarés. AXA a donc recours à diverses méthodes spécifiques pour estimer le coût futur de ces sinistres, fondées à la fois sur l'analyse de l'exposition, la projection des fréquences et des coûts ou l'utilisation de comparables. Les provisions pour sinistres amiante sont réévaluées chaque année afin de garantir leur cohérence avec les cas récemment traités et avec les évolutions juridiques et économiques. Conformément aux pratiques d'AXA en matière de provision, et malgré la duration particulièrement longue de ces risques, les provisions pour sinistres liés à l'amiante ne sont pas escomptées.

Compte tenu de l'incertitude actuelle qui entoure les avis de sinistre liés à l'amiante, il n'est pas possible de déterminer le coût futur de ces sinistres avec le même degré de précision que pour le reste des sinistres. Bien qu'AXA estime que ses provisions au titre des sinistres liés à l'amiante sont adéquates, il ne peut être exclu, dans des scénarios défavorables, qu'elles s'avèrent insuffisantes pour couvrir le coût futur de ces sinistres.

Les principales données chiffrées relatives aux sinistres liés à l'amiante à la fin de l'exercice 2012 sont les suivantes :

Données en millions d'euros sauf indication	2012 Brut	2012 Net	2011 Brut	2011 Net
Évolution des réserves				
Provisions de sinistres à la fin de l'année	1.113	1.030	1.071	984
Dont provisions de sinistres	*195*	*170*	*199*	*174*
Dont provisions pour tardifs	*918*	*860*	*873*	*810*
Ratios d'évaluation des provisions				
Survival ratio sur 3 années hors commutation [(a)]	39 ans	41 ans	37 ans	37 ans
Sinistres non encore déclarés/suspens	471 %	506 %	440 %	464 %
Paiements cumulés au 31 décembre/charge ultime prévue	38 %	37 %	38 %	39 %

(a) Règlements moyens sur les 3 dernières années (hors commutation)/provisions de sinistres au 31 décembre.

En 2012, AXA a versé 25 millions d'euros de sinistres nets de réassurance au titre de l'amiante (contre 37 millions d'euros en 2011). Cette année, AXA a enregistré une dégradation de 52 millions d'euros nets de réassurance (contre 5 millions d'euros en 2011), principalement liée à la ré-estimation de la charge ultime des sinistres relatifs au mésothéliome au Royaume-Uni.

En raison de ces différents changements, et après prise en compte des variations de taux de change, les provisions totales au titre de sinistres amiante d'AXA (nettes de réassurance) sont de 1.030 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 984 millions d'euros en 2011).

14.8. PASSIFS ET ACTIFS RELATIFS À LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Au 31 décembre 2012, les passifs et actifs relatifs à la participation aux bénéfices se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Provision pour participation aux bénéfices	9.715	10.023
Provision pour participation aux bénéfices différée passive	21.635	7.915
Total des passifs relatifs à la participation aux bénéfices	**31.350**	**17.938**
Total des actifs relatifs à la participation aux bénéfices	**4**	**1.247**

La participation aux bénéfices différée active et passive comprend les effets de la comptabilité reflet (voir définition en Note 1.13.2), notamment relatifs aux plus et moins-values latentes sur les titres disponibles à la vente détaillées en Note 13.2.1, mais également aux autres différences temporaires non nécessairement liées aux placements financiers. La Note 13.2.1 contient également le détail relatif aux pays dans lesquels la part des contrats participatifs est importante et dans lesquels les minimums obligatoires en termes de distribution des résultats sont significatifs. Cette Note présente pour ces pays les plus et moins-values latentes relatives aux actifs disponibles à la vente et les ajustements de la comptabilité reflet liés. La baisse de la participation aux bénéfices différée active est principalement liée à la diminution des moins-values latentes relatives aux actifs disponibles à la vente chez AXA MPS.

14.9. CADENCES ESTIMÉES DE PAIEMENTS ET DE RACHATS ET PASSIFS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT – TAUX D'ESCOMPTE

Dans les tableaux détaillés en Note 14.9.1 et Note 14.9.2, les passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement Vie, Épargne, Retraite et Dommages sont présentés à l'exclusion des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Ces passifs ne sont effectivement pas exposés en termes de risque de taux et de duration, à l'exception des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) assortis de garanties de performance. De plus, concernant le risque de liquidité, les entités détiennent des actifs en unités de compte en représentation des passifs de ces contrats. Les écarts d'adossement ponctuels ne résultent que des délais administratifs de traitement des opérations quotidiennes.

14.9.1. Cadences estimées de paiements et de rachats

Le tableau ci-dessous ventile les estimations de paiements et de rachats liés à des contrats d'assurance et d'investissement Vie, Épargne, Retraite et Dommages hors contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré. Les échéances effectives peuvent différer des estimations exposées ci-dessous, notamment parce qu'une partie des contrats contient une option de rachat contrôlée par l'assuré, susceptible de modifier la duration des contrats.

Les projections ci-dessous ne peuvent être rapprochées des provisions portées dans l'état de la situation financière et sont supérieures aux soldes publiés car il s'agit des flux sortants attendus, excluant, entre autres, tout élément d'escompte. Ces flux sont également présentés nets des flux de primes périodiques attendues des assurés.

La ligne des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement du tableau ci-dessous représente les flux de trésorerie estimés non actualisés concernant les sinistres de mortalité, d'incapacité et invalidité, les rachats, les rentes, les garanties minimales des contrats en unités de compte, les sinistres Dommages et Santé, nets des primes dues par les assurés liées aux contrats en cours. Ces flux sont fondés sur des hypothèses de mortalité, d'incapacité et invalidité, de rachats et de cadences de règlement pour le Dommage, cohérentes avec les observations passées sur les portefeuilles du Groupe. Ces montants projetés sont bruts de réassurance. Étant donné le fort recours aux estimations, les flux réels payés seront probablement différents.

(En millions d'euros)	2012 Inférieur à 1 an	2012 Entre 1 et 5 ans	2012 + de 5 ans	2012 Total	2011 Inférieur à 1 an	2011 Entre 1 et 5 ans	2011 + de 5 ans	2011 Total
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	27.202	74.271	466.354	567.827	25.357	76.335	445.218	546.909
dont passifs Vie, Épargne, Retraite liés à des contrats incluant des options de rachat avant terme avec une valeur de rachat non nulle	*14.242*	*54.621*	*336.096*	*404.959*	*13.846*	*58.369*	*329.367*	*401.582*

14.9.2. Passifs techniques des contrats d'assurance et d'investissement - taux d'escompte

Le tableau ci-dessous et les commentaires associés excluent les contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte).

Les principes généraux d'établissement des passifs techniques sont exposés en Note 1 de ce document. Les provisions résultent de processus d'estimation dont l'une des hypothèses clefs est le taux d'escompte.

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, au 31 décembre 2012, 88 % des provisions Vie, Épargne, Retraite (hors contrats en unités de compte) sont escomptées, dont 11 % font l'objet d'une révision du taux d'escompte, et 77 % conservent le taux fixé lors de la souscription du contrat, sujet au test de suffisance des passifs explicité en Note 1.

Par convention, les contrats à taux garanti nul sont considérés comme non escomptés, sauf lorsqu'il s'agit de produits offrant des taux garantis mis à jour chaque année et pour un an : ces contrats figurent en réserves escomptées. Les contrats d'épargne à taux garantis non nuls sont considérés comme escomptés au taux d'intérêt technique. Les contrats dont les hypothèses sont révisées dans les états financiers à chaque clôture sont principalement constitués de provisions pour garanties (garanties planchers en cas de décès, etc.).

En assurance dommages et assurance internationale, les provisions sont majoritairement non escomptées (91 % au 31 décembre 2012), à l'exception des contrats d'invalidité et d'accidents du travail, qui font l'objet d'une révision régulière des taux d'escompte. Ces réserves ne sont pas sensibles aux risques de taux d'intérêt.

Les taux indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux taux moyens pondérés de l'ensemble des portefeuilles considérés. Ils doivent être analysés avec précaution. Pour les contrats dont les taux garantis sont révisés annuellement, les taux sont cristallisés à la date de clôture. Les profils de risque associés aux contrats sont détaillés en Note 4.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Valeur au bilan	31 décembre 2012 Taux d'escompte moyen	31 décembre 2011 Valeur au bilan	31 décembre 2011 Taux d'escompte moyen
Réserve d'assurance vie – taux d'escompte figés [(a)]	260.239	2,43 %	263.614	2,48 %
Réserves d'assurance vie – taux d'escompte révisés	38.624	3,12 %	36.760	3,18 %
Réserves non escomptées	40.298		37.529	
Total assurance vie	**339.161**		**337.903**	
Réserves escomptées – taux d'escompte figés [(a)]	4.231	3,84 %	4.182	3,87 %
Réserves escomptées – taux d'escompte révisés	1.132	2,73 %	984	2,53 %
Réserves non escomptées	54.455		53.314	
Total assurance dommage et assurance internationale	**59.818**		**58.481**	
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS D'INVESTISSEMENT	**398.979**		**396.384**	

Les montants sont présentés hors impact des dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (ces derniers étant présentés en Note 20.4), hors passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis et ceux relatifs à la participation aux bénéfices. Les passifs relatifs aux contrats pour lesquels le risque financier est supporté par les assurés sont également exclus.

(a) Sous condition des résultats des tests de suffisance des passifs (non systématiques mais revus régulièrement).

Conformément à la norme IFRS 7, le Groupe fournit en Note 4 des états financiers consolidés les sensibilités aux taux d'intérêts et aux marchés actions de l'*embedded value* Groupe (définie dans la section « Risques de Marché »).

L'impact de la révision du taux d'escompte pour les provisions escomptées Vie, Épargne, Retraite est une augmentation des réserves de 625 millions d'euros en 2012 (contre une augmentation de réserves de 3.175 millions d'euros en 2011) bruts de la participation aux bénéfices, impôt et autres effets de la comptabilité reflet, et est enregistré dans le compte de résultat de la période.

14.9.3. Principales branches d'activité

Les tableaux présentés dans la Note 21 détaillent les branches majeures d'activité d'assurance du Groupe et reflètent sa diversification.

14.10. DÉRIVÉS INCORPORÉS RÉPONDANT À LA DÉFINITION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE

AXA commercialise des contrats contenant diverses options et garanties. Celles-ci sont décrites en Note 4. Ces garanties ne font pas partie des dérivés incorporés que le Groupe se doit de séparer et valoriser à la juste valeur pour les raisons suivantes :

- certaines sont considérées comme étroitement liées au contrat hôte ;
- les autres répondent elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance en Phase I (IFRS 4).

Cette Note décrit les garanties répondant elles-mêmes à la définition d'un contrat d'assurance. Elles se résument à deux catégories principales : des garanties en cas de décès ou garanties viagères de revenus rattachées à des contrats en unités de compte et des options de rentes garanties.

Les garanties en cas de décès ou viagères rattachées à des contrats en unités de compte sont communément appelées « GMDBs » et « GMIBs » respectivement. Les « GMDBs » garantissent une valeur qui peut être supérieure à l'épargne acquise sur le contrat en unités de compte, qui dépend de la performance des actifs adossés. Les « GMIBs » procurent une garantie viagère pour laquelle l'assuré peut opter après une période stipulée au contrat, qui peut excéder la valeur de l'épargne acquise.

Le risque attaché à ces garanties pour le Groupe est qu'une sous-performance des marchés financiers conduise à des montants garantis supérieurs à l'épargne acquise. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, y compris relatives aux taux de rendement et à la volatilité, les taux de rachat et la mortalité, et, pour les « GMIBs », les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des hypothèses du management. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également l'exposition via une combinaison de contrats de réassurance et des programmes de management actif du risque financier, incluant des instruments dérivés.

Les taux de rente garantis procurent aux porteurs de contrats l'assurance qu'à une date future les montants accumulés sur leurs contrats leur permettront d'acheter une rente viagère aux taux garantis actuels. Le risque pour AXA, en ce qui concerne ces options, est soit que la longévité s'améliore d'une façon telle que les assurés optant pour la conversion en rentes vivent plus longtemps qu'estimé, ou que les rendements financiers pendant la phase de mise en service soient inférieurs à ceux prévus dans la tarification. Les provisions relatives à ces garanties sont établies par projection des paiements et chargements attendus, estimés sur la base d'hypothèses actuarielles. Ces projections sont fondées sur des modèles qui impliquent des estimations et des prises de position, y compris relatives aux taux de rendement et à la volatilité, au comportement des assurés incluant les taux de rachat et la mortalité ainsi que les taux de conversion en rentes. Il est possible que la réalité diffère des hypothèses du management. Au-delà de l'établissement de provisions couvrant ces risques, AXA gère également l'exposition via une gestion actif-passif incluant des dérivés de taux pour se protéger contre un déclin des taux d'intérêt.

Note 15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire

15.1. VENTILATION DES PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Passifs bancaires émis à la juste valeur - Clients particuliers [a]	1.062	1.062	378	378
Clients particuliers	19.216	19.228	17.594	17.607
Clients entreprises	7.340	7.345	1.581	1.585
Refinancement interbancaire	3.289	3.291	12.452	12.453
Refinancement auprès de banques centrales	252	252	791	791
Autres passifs relatifs aux activités bancaires	2.538	2.604	1.131	1.145
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux passifs liés aux activités bancaires	(204)	(204)	96	96
TOTAL PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	**33.494**	**33.579**	**34.023**	**34.056**

(a) Les passifs bancaires émis à la juste valeur inclus auparavant sur la ligne « Clients particuliers » (378 millions d'euros en 2011) sont désormais présentés sur une ligne dédiée. Afin de conserver une base comparable, les montants correspondants de 2011 (incluant l'impact des dérivés) ont été reclassés sur cette ligne.

L'option de juste valeur est utilisée pour mesurer certaines dettes liées aux activités bancaires désignées à la juste valeur par résultat (1.062 millions d'euros en 2012 et 378 millions d'euros en 2011). Ces justes valeurs sont basées sur une majorité de données de marché observables (voir la Note 9.10 pour une définition de « données observables ») et sont par conséquent classées en niveau 2.

Étant donné la courte maturité des principaux passifs liés aux activités bancaires (voir ci-dessous), leur juste valeur est similaire à la valeur inscrite au bilan.

En 2012, les dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés relatives aux entreprises du secteur bancaire s'élevaient à 8.427 millions d'euros.

15.2. VENTILATION PAR MATURITÉ

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Valeur au bilan par maturité contractuelle				Valeur au bilan par maturité contractuelle			
(En millions d'euros)	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total valeur au bilan	12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total valeur au bilan
Passifs bancaires émis à la juste valeur - Clients particuliers [a]	125	578	359	1.062	(3)	311	70	378
Clients particuliers	17.711	1.376	129	19.216	15.773	1.756	65	17.594
Clients entreprises	7.277	60	2	7.340	1.475	104	3	1.581
Refinancement interbancaire	2.969	55	265	3.289	12.263	27	162	12.452
Refinancement auprès des banques centrales	252	-	-	252	791	-	-	791
Autres passifs relatifs aux activités bancaires	179	1.500	859	2.538	18	1.113	-	1.131
Dérivé de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux passifs liés aux activités bancaires	(3)	(130)	(71)	(204)	94	27	(25)	96
TOTAL PASSIFS LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	**28.511**	**3.439**	**1.544**	**33.494**	**30.411**	**3.338**	**275**	**34.023**

(a) Les passifs bancaires émis à la juste valeur inclus auparavant sur la ligne « Clients particuliers » (378 millions d'euros en 2011) sont désormais présentés sur une ligne dédiée. Afin de conserver une base comparable, les montants correspondants de 2011 (incluant l'impact des dérivés) ont été reclassés sur cette ligne.

Note 16 Provisions pour risques et charges

16.1. VENTILATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent les éléments suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de retraite	9.564	8.822
Provisions pour rémunération en actions	102	64
Provisions pour restructuration	276	189
Provisions pour litiges	333	351
Provisions pour garanties de passifs	10	9
Autres provisions pour risques et charges	1.503	1.324
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**11.789**	**10.760**

Les provisions relatives aux engagements de retraite sont commentées dans la Note 26 « Personnel ».

Au 31 décembre 2012, la ligne « Autres provisions pour risques et charges » est principalement composée des provisions pour risques fiscaux long terme (618 millions d'euros) principalement dans les entités Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis (561 millions d'euros). Les autres provisions pour risques et charges autres que les provisions pour risques fiscaux long terme sont de 885 millions d'euros principalement dans la Société (379 millions d'euros), AXA Investments Managers (110 millions d'euros), dans les entités Dommages en France (71 millions d'euros) et dans les entités Dommages au Royaume-Uni et en Irlande (58 millions d'euros).

16.2. VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (HORS ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET RÉMUNÉRATION EN ACTIONS)

L'évolution des provisions pour risques et charges (hors engagements de retraite et rémunération en actions) s'analyse comme suit :

(En millions d'euros)	2012	2011
Solde au 1er janvier	**1.873**	**1.791**
Coût financier lié à la désactualisation	6	4
Variations de périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	(19)	(63)
Dotations de l'exercice	656	701
Reprises de l'exercice relatives à des consommations	(163)	(484)
Reprises de l'exercice relatives à des excédents de provisions	(226)	(91)
Effet des variations de change	(5)	17
Solde au 31 décembre	**2.123**	**1.873**

Note 17 Dettes de financement

17.1. DETTES DE FINANCEMENT PAR LIGNE D'ÉMISSION

	Valeur au bilan	
(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
AXA	**6.682**	**6.452**
Composante de dette des obligations subordonnées en Euro, 2,5 %, échéance 2014	2.043	1.970
Composante de dette des obligations convertibles subordonnées en Euro, 3,75 %, échéance 2017	1.482	1.419
Obligations subordonnées en Euro, 5,25 %, échéance 2040	1.300	1.300
Titres subordonnés remboursables (TSR) en USD, 8,6 %, échéance 2030	907	923
Titres subordonnés remboursables (TSR) en GBP, 7,125 %, échéance 2020	398	389
Dérivés sur dettes subordonnées [(a)]	553	451
AXA Financial	**153**	**155**
Surplus Notes, 7,70 %, échéance 2015	152	154
MONY Life 11,25 % Surplus Notes, échéance 2024	1	1
AXA Bank Europe	**347**	**364**
Dettes subordonnées à maturité inférieure à 10 ans à taux fixe	126	143
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux fixe	221	221
AXA-MPS Vita and Danni	**108**	**108**
Obligations subordonnées au taux Euribor 6 mois + 81bp	108	108
Autres dettes subordonnées d'un montant unitaire inférieur à 100 millions d'euros	**26**	**28**
Dettes subordonnées	**7.317**	**7.108**
AXA	**1.841**	**1.866**
Euro Medium Term Notes, 6 %, échéance 2013, et BMTN	841	866
Euro Medium Term Notes, échéance 2015	1.000	1.000
AXA Financial	**264**	**268**
Obligations Senior, 7 %, échéance 2028	264	268
AXA UK Holdings	**188**	**183**
GRE : Loan Notes, 6,625 %, échéance 2023	188	183
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euros	**221**	**189**
Autres dettes de financement représentées par des titres inférieures à 100 millions d'euros	220	137
Dérivés relatifs à d'autres instruments financiers de dette émis [(a)]	1	52
Dettes de financement représentées par des titres	**2.514**	**2.506**
AXA	**830**	**806**
Dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire inférieures à 100 millions d'euros	**1**	**2**
Dettes de financement envers des entreprises du secteur bancaire	**831**	**807**
TOTAL DETTES DE FINANCEMENT [(b)]	**10.662**	**10.421**

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.
(b) Hors intérêts courus non échus sur dérivés.

Les dérivés de couverture de la dette financière sont commentés en Note 20.

Voir la section « risque de taux d'intérêt et risque actions liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe » en page 163 pour les sensibilités aux mouvements des taux d'intérêt.

17.2. DETTES DE FINANCEMENT PAR MODE D'ÉVALUATION

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
(En millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Dettes subordonnées au coût amorti	6.765	7.676	6.657	6.406
Instruments dérivés relatifs aux dettes subordonnées [(a)]	553	553	451	451
Dettes subordonnées	**7.317**	**8.229**	**7.108**	**6.857**
Dettes de financement représentées par des titres au coût amorti	2.513	2.841	2.454	2.606
Instruments dérivés relatifs aux dettes de financement représentées par des titres [(a)]	1	1	52	52
Dettes de financement représentées par des titres	**2.514**	**2.842**	**2.506**	**2.658**
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire au coût amorti	831	816	807	617
Dettes de financements envers les entreprises du secteur bancaire	**831**	**816**	**807**	**617**
DETTES DE FINANCEMENT	**10.662**	**11.887**	**10.421**	**10.133**

(a) Dérivés de couverture IAS 39 et dérivés de couverture économique n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39.

Le Groupe ne détient pas de dettes de financement désignées en juste valeur par résultat (option juste valeur ou instruments détenus à des fins de transaction).

Les informations sur les justes valeurs présentées dans cette Note sont à titre de compléments d'information par rapport aux valeurs inscrites dans l'état de la situation financière et doivent être utilisées avec précaution. D'une part, ces estimations se basent sur des éléments à la date de clôture tels que les taux d'intérêts et les spreads qui sont susceptibles de fluctuer dans le temps. D'autre part, il existe des méthodes de calculs multiples pour estimer ces montants.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement sont les données de marchés à la clôture de la période tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du spread moyen d'AXA par maturité et par devise, en distinguant les dettes subordonnées et les dettes « senior », et (iii) des options incluses dans les contrats d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

La juste valeur des obligations convertibles subordonnées est égale au cours coté de ces instruments à la clôture de la période. En conséquence, la juste valeur publiée comprend dès lors la valeur de l'option de conversion, comptabilisée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des dettes de financement, hors intérêts courus non échus, s'élève à 11.887 millions d'euros y compris les dérivés de couverture correspondants. La juste valeur est supérieure de 1.754 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 principalement du fait de la baisse des spreads de crédit au cours de la période.

17.3. EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET MATURITÉS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes de financement (hors impact des dérivés détaillé dans la Note 20.4). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

	Valeur au bilan par maturité contractuelle au 31 décembre			
(En millions d'euros)	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur au bilan
2012	1.059	5.741	3.309	10.109
2011	40	5.175	4.703	9.918

Note 18 Dettes (hors dettes de financement)

18.1. VENTILATION DES « DETTES » (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

(En millions d'euros)	Valeur comptable 31 décembre 2012	Valeur comptable 31 décembre 2011 [a]
Intérêts minoritaires dans des fonds consolidés et autres engagements de rachat d'intérêts minoritaires	**3.775**	**3.896**
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs [b]	**4.510**	**6.272**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	**8.955**	**7.212**
Dépôts et cautionnements	1.083	1.169
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	571	231
Assurés, courtiers et agents généraux	7.301	5.812
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	**5.352**	**5.179**
Dépôts et cautionnements	1.409	1.360
Comptes courants vis-à-vis d'autres compagnies	3.936	3.812
Autres dettes	7	7
Dettes d'impôts exigibles	**1.170**	**1.194**
Dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés [c]	**24.397**	**27.509**
Autres dettes	**17.373**	**18.130**
DETTES	**65.531**	**69.391**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(b) Hors activités bancaires.
(c) Exclut les dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés du segment Banques (Note 15).

Le poste **« Intérêts minoritaires dans des fonds consolidés et autres engagements de rachat d'intérêts minoritaires »** évolue en fonction :

- des variations d'intérêts minoritaires des fonds consolidés et des évolutions de leur juste valeur. Une variation identique des actifs investis détenus par ces fonds est enregistrée ;
- des rachats d'intérêts minoritaires pour lesquels le Groupe détenait un engagement inconditionnel. Ces mouvements sont enregistrés en contrepartie des écarts d'acquisition.

Le montant des intérêts minoritaires des fonds comptabilisés dans ce poste s'élèvent à 3.775 millions d'euros au 31 décembre 2012 (3.896 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les **« dettes collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés »** s'élèvent à 24.397 millions d'euros au 31 décembre 2012, en baisse de 3.112 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 (ou 2.580 millions d'euros à change constant), essentiellement liée à la diminution des opérations de rachats de titres à court terme au Japon.

18.2. DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT) – LIGNES D'ÉMISSION

Les dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (hors dettes de financement), par ligne d'émission, se décomposent de la manière suivante :

	Valeur au bilan	
(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
AXA SA	**801**	**2.530**
Billet de trésorerie	801	2.530
AXA Financial	**1.080**	**250**
Billet de trésorerie	1.080	250
AllianceBernstein	**245**	**343**
Billet de trésorerie à court terme, 4.3 %	245	343
Autres dettes	**258**	**285**
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES	**2.384**	**3.407**
France	**201**	**200**
Arche Finance - prêt convertible échéance 2014	201	200
Sociétés immobilières	**1.452**	**1.635**
ERIV : prêt hypothécaire amortissable - Euribor 3M + 1,45 point, échéance 2013	175	180
ERIV : prêt hypothécaire - Euribor 3M + 0,85 point, échéance 2013 + 2x1 an	84	88
ERIV2 : prêt hypothécaire - Euribor 3M + 0,85 point, échéance 2014	92	92
Vendôme Commerce : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,45 point, échéance 2013	173	180
REOF2 : prêt hypothécaire Euribor 3M + 0,65 point, échéance 2012	-	113
APIV+EHV : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,20 point, échéance 2015	101	96
APIV+EHV : prêt hypothécaire Libor CHF 3M + 1,20 point, échéance 2015	74	74
APIV+EHV : prêt hypothécaire Euribor 3M + 1,60 point, échéance 2015	40	40
Autres dettes	715	772
AUTRES DETTES (HORS DETTES DE FINANCEMENT) PAR LIGNE D'ÉMISSION	**1.681**	**1.835**
Soldes de banque créditeurs	**445**	**1.029**
AUTRES DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT)	**4.510**	**6.272**

Au 31 décembre 2012, les autres dettes émises représentées par des titres et soldes créditeurs bancaires (hors dettes de financement) s'élèvent à 4.510 millions d'euros, en baisse de 1.761 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011, s'expliquant principalement par la diminution des billets de trésorerie dans la Société au cours de l'année (- 1.729 millions d'euros), et par la diminution des soldes de banque créditeurs dans le segment Vie, Épargne, Retraite (- 538 millions d'euros), partiellement compensées par l'augmentation des billets de trésorerie dans la Holding aux États-Unis (+ 828 millions d'euros).

18.3. MÉTHODOLOGIE ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES DETTES ÉMISES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES ET SOLDES DE BANQUE CRÉDITEURS (HORS DETTES DE FINANCEMENT)

La juste valeur des dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (hors dettes de financement) s'élève à 4.529 millions d'euros au 31 décembre 2012. Seules les dettes émises représentées par des titres font l'objet d'un recalcul de la juste valeur parmi les émissions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, le Groupe ne détient aucune dette autre que les dettes de financement désignées à la juste valeur par résultat.

Ces juste valeurs sont basées sur une majorité de données de marché observables (voir la Note 9.10 pour une définition de « données observables ») et sont par conséquent considérées comme des instruments de niveau 2.

18.4. DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE ET DE RÉASSURANCE ACCEPTÉE ET DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE CÉDÉE

Au 31 décembre 2012, les dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée s'élèvent à 8.955 millions d'euros, une hausse de 1.742 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011, principalement due à l'augmentation des dettes envers les courtiers et agents généraux dans le segment Dommages.

Au 31 décembre 2012, les dettes nées d'opérations de réassurance cédée s'élèvent à 5.352 millions d'euros, en hausse de 173 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011.

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe, de réassurance acceptée et de réassurance cédée sont comptabilisées au coût amorti.

18.5. MATURITÉ ET EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

Le tableau ci-dessous présente les maturités contractuelles des dettes émises représentées par des titres et des soldes de banque créditeurs (hors impact des dérivés détaillé en Note 20.4). Les échéances effectives sont susceptibles de différer des données présentées, notamment car certains instruments sont assortis de clauses de remboursement anticipé, avec ou sans pénalités.

	Valeur au bilan par maturité contractuelle			
(En millions d'euros)	12 mois ou moins de 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total de la valeur au bilan
2012	3.079	1.135	296	4.510
2011	4.756	1.009	507	6.272

Note 19 Impôt

19.1. CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE

19.1.1. Ventilation de la charge d'impôt entre impôts exigibles et impôts différés

La charge d'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
Impôts sur les bénéfices en France	**134**	**133**
Exigible	362	(596)
Différé	(228)	728
Impôts sur les bénéfices à l'étranger	**1.001**	**878**
Exigible	1.534	264
Différé	(533)	614
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	**1.135**	**1.011**
Impôt exigible des activités abandonnées	-	85
Impôt différé des activités abandonnées	-	(6)
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**-**	**79**
CHARGE D'IMPÔT TOTALE	**1.135**	**1.090**

(a) Comme décrit en Note 1.10, la contribution au compte de résultat des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat afin de présenter une base comparable.

(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

19.1.2. Analyse de la charge d'impôt

Les éléments de passage de la charge d'impôt théorique (correspondant au résultat avant impôt multiplié par le taux d'imposition applicable en France pour l'exercice concerné) à la charge d'impôt effective sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
Résultat net avant impôt (hors contribution des activités cédées et sociétés mises en équivalence)	5.299	4.328
Taux d'impôt théorique	36,10 %	36,10 %
Charge d'impôt théorique	**1.913**	**1.562**
Effets des différentiels de taux sur la charge théorique d'impôt	(328)	(348)
Effets des variations de taux d'impôts	(27)	28
Impact des éléments du résultat taxés à un taux différent et impact des impôts non liés au résultat avant impôt	(148)	(64)
Incidence des différentiels de taux et de bases	**(503)**	**(384)**
Utilisation des déficits fiscaux non activés aux clôtures précédentes	(13)	(23)
Activation des déficits fiscaux non constatés aux clôtures précédentes	(51)	(4)
Déficits fiscaux générés au cours de l'exercice et non activés	34	52
Annulation de l'IDA lié aux pertes fiscales sur exercices antérieurs [c]	11	20
Incidence des déficits fiscaux	**(19)**	**45**
Incidence des différences permanentes	**(229)**	**92**
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	(63)	(335)
Variation des impôts différés sur différences temporaires (autres que pertes fiscales) [c]	4	(2)
Autres éléments	32	33
Incidence des corrections, pertes de valeur et autres éléments	**(27)**	**(304)**
CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT	**1.135**	**1.011**
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (%)	**21,42 %**	**23,37 %**

(a) Comme décrit en Note 1.10, la contribution des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.
(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(c) L'annulation de l'IDA (Impôt Différé Actif) lié aux pertes fiscales est présentée en « Incidence des déficits fiscaux ».

L'effet des différentiels de taux sur la charge théorique d'impôt représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France de 36,10 %. Le taux d'impôt combiné était de 30 % en 2012 et 28 % en 2011.

La variation des différences permanentes sur produits et charges financiers est principalement liée dans certains pays au caractère non déductible des dépréciations financières et des moins-values constatées sur les actions, ou encore au caractère non taxable des dividendes et des plus-values constatées sur actions.

En 2011, l'impact non déductible de la réduction de l'écart d'acquisition alloué à l'activité Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis a été compensé en partie par la moindre taxation des plus-values suite aux cessions de Taikang Life et des opérations en Australie et Nouvelle-Zélande.

En 2012, les corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs (- 63 millions d'euros) incluent notamment les reprises de provisions pour risques fiscaux aux États-Unis, AllianceBernstein et Allemagne.

En 2011, les corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs (- 335 millions d'euros) incluent notamment les reprises de provisions pour risques fiscaux aux États-Unis, AllianceBernstein et Allemagne.

19.2. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés nets se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Impôts Différés Actifs (IDA)	31 décembre 2012 Impôts Différés Passifs (IDP)	31 décembre 2012 Impôts Différés Nets	31 décembre 2011 Retraité [a] Impôts Différés Nets
Impôts différés actifs/(passifs) relatifs à l'enregistrement par :				
■ Le compte de résultat	11.553	10.255	1.298	557
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente	6.045	10.876	(4.831)	(2.157)
■ Réserves suite à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture et autres éléments	50	144	(95)	(12)
■ Réserves liées aux pertes et gains sur engagements de retraite à prestations définies	1.480	2	1.478	1.150
■ Réserves liées aux stock-options	1	-	1	-
Impôts différés actifs/(passifs) hors policyholder tax	**19.128**	**21.277**	**(2.149)**	**(462)**
Policyholder tax-Impôts différés actifs/(passifs)	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS/(PASSIFS)	**19.128**	**21.277**	**(2.149)**	**(462)**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Dans le tableau ci-dessus, les impôts différés nets présentés correspondent à la différence entre les positions différées actives et passives dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe. Cependant, la décomposition des IDA/IDP présentée dans le tableau correspond aux impôts différés avant la compensation effectuée pour des besoins de présentation de l'état de la situation financière comme requis par la norme IAS12-74.

Le passage d'une position nette passive de - 462 millions d'euros en 2011 à une position nette passive de - 2.149 millions d'euros en 2012 provient principalement de la hausse des plus-values latentes sur les instruments de dette.

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 Position d'impôt différé hors policyholders' tax	31 décembre 2012 Policyholders' tax - Position d'impôt différé	31 décembre 2012 Position d'impôts différés totale	31 décembre 2011 Retraité [a] Position d'impôt différé hors policyholders' tax	31 décembre 2011 Retraité [a] Policyholders' tax - Position d'impôt différé	31 décembre 2011 Retraité [a] Position d'impôts différés totale
Ouverture	**(462)**	**-**	**(462)**	**(1)**	**-**	**(1)**
Variation par le compte de résultat	762	-	762	(1.355)	12	(1.342)
Variation par les capitaux propres [b]	(2.505)	-	(2.505)	106	5	111
Impact du change	78	-	78	(79)	-	(79)
Variations de périmètre et autres variations	(21)	-	(21)	868	(17)	851
Clôture	**(2.149)**	**-**	**(2.149)**	**(462)**	**-**	**(462)**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Les variations par les capitaux propres concernent principalement la couverture de juste valeur, la réévaluation des actifs inscrits en capitaux propres ainsi que les pertes et gains actuariels sur engagements de retraite à prestations définies.

En 2011, la variation de périmètre concerne essentiellement (1) la cession des activités au Canada ainsi que les activités en Australie et en Nouvelle-Zélande, (2) l'impact du rachat des intérêts minoritaires des activités asiatiques d'AXA APH, ainsi que (3) le changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés (se référer à la Note 1.2.1).

Impôts différés actifs (IDA) sur déficits fiscaux comptabilisés, par maturité et date d'expiration

Les tableaux ci-dessous présentent : (i) dans la première partie, la date avant laquelle le Groupe prévoit d'utiliser les impôts différés actifs (IDA) comptabilisés à la fin de l'année ainsi que les déficits fiscaux correspondants ; (ii) dans la seconde partie, la « date d'expiration » de ces impôts différés actifs (IDA), c'est-à-dire la date au-delà de laquelle le Groupe ne pourra plus les utiliser.

En 2012, la baisse des déficits reportables est principalement due à leur utilisation aux États-Unis dans le segment Vie, Épargne, Retraite.

Au 31 décembre 2012, les 19.128 millions d'euros d'Impôts Différés Actifs (IDA) incluent 2.160 millions d'euros d'IDA sur déficits fiscaux.

	2012									
(En millions d'euros)	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	TOTAL
	Date prévue d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	**204**	**177**	**255**	**617**	**108**	**140**	**163**	**498**	**-**	**2.160**
Base de déficit reportable correspondant	722	647	895	1.905	380	426	513	1.593	0	7.082
	Date limite d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	**8**	**14**	**7**	**21**	**77**	**16**	**73**	**114**	**1.830**	**2.160**
Base de déficit reportable correspondant	31	51	30	66	345	49	222	366	5.921	7.082

En 2011, la position nette d'impôts différés passifs (462 millions d'euros) inclut 15.316 millions d'euros d'IDA dont 2.517 millions d'euros d'IDA sur déficits fiscaux.

	2011 Retraité [a]									
(En millions d'euros)	IDA 1 an	IDA 2 ans	IDA 3 ans	IDA 4 ans	IDA 5 ans	IDA 6 ans	IDA 7 à 11 ans	IDA > 11 ans	Indéfiniment	Total
	Date prévue d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	**836**	**215**	**296**	**355**	**203**	**42**	**50**	**519**	**-**	**2.517**
Base de déficit reportable correspondant	2.461	708	954	1.123	629	135	171	1.717	-	7.898
	Date limite d'utilisation									
IDA comptabilisés sur déficits fiscaux	**18**	**13**	**20**	**61**	**33**	**101**	**13**	**537**	**1.720**	**2.517**
Base de déficit reportable correspondant	63	54	69	193	110	290	56	1.555	5.509	7.898

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

Impôts différés actifs (IDA) non comptabilisés

Le montant d'impôts différés actifs (IDA) non comptabilisé à la fin de l'exercice car considéré comme non recouvrable représente 503 millions d'euros (544 millions d'euros en 2011), se décompose comme suit :

- 401 millions d'euros d'impôts différés actifs non comptabilisés relatifs à 1.728 millions d'euros de déficits fiscaux (366 millions d'euros d'IDA relatifs à 1.422 millions d'euros de déficits reportables en 2011). La majorité de ces pertes ne présente pas de date de maturité (1.447 millions d'euros en 2012 et 1.259 millions d'euros en 2011) ;
- 101 millions d'euros d'autres impôts différés non comptabilisés (178 millions d'euros en 2011).

Note 20 Instruments dérivés

Cette Note exclut les produits dérivés répondant à la définition d'instruments de capitaux propres détaillée en Note 13, ainsi que les instruments dérivés détenus par les fonds d'investissement consolidés du « Satellite Investment Portfolio » tels que définis au paragraphe 1.7.2 de la Note 1, par ailleurs comptabilisés à la juste valeur, en conformité avec la norme IAS 39. Elle inclut en revanche l'ensemble des autres dérivés.

20.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ÉCHÉANCIER, VALEURS NOTIONNELLES ET JUSTES VALEURS

	Échéancier des notionnels au 31 décembre, 2012 [a]			Valeur notionnelle		Juste valeur positive		Juste valeur négative		Juste valeur nette	
(En millions d'euros)	Inf. à 1 an	Inf. à 5 ans	Sup. à 5 ans	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dérivés de taux d'intérêt	52.265	89.113	137.565	278.943	230.248	11.515	11.045	9.887	9.285	1.628	1.760
Dérivés actions	17.611	4.724	764	23.100	27.085	1.061	1.269	1.043	1.087	18	182
Dérivés de change	74.195	32.598	5.200	111.993	166.572	2.284	3.156	3.645	6.133	(1.361)	(2.977)
Dérivés de crédit	5.413	12.534	3.673	21.620	23.208	185	346	520	1.116	(335)	(769)
Autres dérivés	14.422	1.662	7.432	23.516	16.763	270	376	940	670	(670)	(294)
TOTAL	**163.906**	**140.631**	**154.635**	**459.172**	**463.876**	**15.314**	**16.192**	**16.034**	**18.290**	**(721)**	**(2.098)**

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive, comme décrit en Note 1.9.

(a) Par convention, les montants notionnels sont affichés en valeurs absolues et ne tiennent pas compte des compensations possibles.

20.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUJETS À LA COMPTABILISATION DE COUVERTURE ET AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés de couverture se présentent comme suit :

	31 décembre 2012									
	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
(En millions d'euros)	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de taux d'intérêt	22.418	(1.504)	2.732	411	-	-	253.793	2.722	278.943	1.628
Dérivés actions	1.846	(296)	-	-	-	-	21.253	314	23.100	18
Dérivés de change	2.911	(3)	552	88	6.166	(199)	102.365	(1.246)	111.993	(1.361)
Dérivés de crédit	5.056	(119)	-	-	-	-	16.564	(216)	21.620	(335)
Autres dérivés	-	-	2.965	(425)	-	-	20.550	(246)	23.516	(670)
TOTAL	**32.231**	**(1.923)**	**6.250**	**74**	**6.166**	**(199)**	**414.526**	**1.327**	**459.172**	**(721)**

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive, comme décrit en Note 1.9.

	31 décembre 2011									
	Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de juste valeur		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture de flux de trésorerie		Instruments dérivés utilisés dans une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger		Macro-couverture et autres instruments dérivés hors couverture au sens IAS39 utilisés néanmoins principalement dans le cadre de couvertures économiques		Total	
(En millions d'euros)	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur	Valeur notionnelle	Juste Valeur
Dérivés de taux d'intérêt	22.690	(1.284)	2.877	220	13	-	204.668	2.825	230.248	1.760
Dérivés actions	948	61	-	-	-	-	26.137	121	27.085	182
Dérivés de change	4.645	(177)	617	32	42.918	(2.496)	118.392	(337)	166.573	(2.977)
Dérivés de crédit	6.409	(44)	50	4	272	9	16.477	(738)	23.208	(769)
Autres dérivés	-	-	2.059	(345)	-	-	14.704	51	16.763	(294)
TOTAL	**34.693**	**(1.445)**	**5.603**	**(89)**	**43.202**	**(2.486)**	**380.378**	**1.922**	**463.876**	**(2.098)**

Note : Le tableau ci-dessus comprend tous les dérivés, c'est-à-dire de couverture, de macro-couverture, et autres, en position active ou passive, comme décrit en Note 1.9.

Au 31 décembre 2012, le montant notionnel de tous les produits dérivés détenus par le Groupe s'élève à 459,2 milliards d'euros (contre 463,9 milliards d'euros à fin 2011). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 721 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre - 2.098 millions d'euros à fin 2011).

Le Groupe utilise des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques émanant de l'actif comme du passif dans le cadre de sa stratégie de gestion Actif-Passif dans les sociétés d'assurances, les holdings et les banques. Ces stratégies de couverture dont le montant notionnel s'élève à 447.7 milliards d'euros permettent notamment de :

(i) gérer l'exposition aux variations de taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire, sur la dette à long terme et sur les contrats d'assurance à taux garanti ;

(ii) réduire l'exposition aux risques de variations de change sur les placements et engagements libellés en devises étrangères ;

(iii) gérer la liquidité des actifs dans le cas de non-congruence avec le passif, et en accord avec les normes réglementaires applicables localement aux activités d'assurance et bancaires ;

(iv) limiter le risque actions; et

(v) limiter le risque de crédit relatif à certains investissements en obligations du secteur privé.

Le Groupe a également recours à des produits dérivés afin d'accroître son exposition à certaines classes d'actifs via des positions synthétiques comme, par exemple, la détention de trésorerie et de contrats à terme sur actions à la place d'actions physiques. Un autre exemple est la position synthétique formée par la détention combinée d'obligations d'État et de credit default swap (CDS) qui constitue une alternative à la détention directe d'une obligation du secteur privé. Ces stratégies n'ajoutent aucun risque supplémentaire par rapport à d'autres investissements financiers.

Le montant notionnel, qui est employé pour exprimer le volume de produits dérivés échangés et comme base de comparaison avec d'autres instruments financiers, surestime très probablement le degré d'activité et ne peut ainsi servir de mesure directe du risque : le montant notionnel est en effet largement supérieur au gain ou à la perte potentielle émanant de ces transactions. Le montant notionnel ne représente pas les flux échangés réellement entre les deux parties et ne reflète donc pas l'exposition du Groupe aux produits dérivés. Par exemple, le Groupe reste exposé au risque de défaut de ses contreparties dans le cadre de l'utilisation des produits dérivés mais n'est pas exposé au risque de crédit sur la totalité du montant notionnel. Le Groupe gère activement le risque de contrepartie lié à ses dérivés de gré à gré via une politique générale Groupe qui intègre des limites de risques et des procédures de suivi de l'exposition. Les limites d'exposition sont spécifiques à chaque contrepartie, suivant un système de sélection et de scoring interne. Cette politique intègre aussi des procédures quotidiennes et hebdomadaires de collatérisation sur la majorité des expositions du Groupe.

Pour plus de précisions sur la Gestion Actif-Passif, se reporter à la page 158 de la section 3.3 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque ».

La crise des marchés financiers en 2008 a accru l'importance de la gestion du risque et a conduit le Groupe à augmenter son activité de couverture. Si les passifs du Groupe sont restés presque constants, le montant notionnel des produits dérivés auxquels le Groupe a recours a presque doublé entre 2006 et 2012. L'utilisation accrue des produits dérivés a constitué une des réponses de la Gestion du Risque du Groupe à cet environnement agité.

En outre, les évolutions réglementaires vont vraisemblablement continuer à entraîner un accroissement du recours aux dérivés. Dans le cadre d'un régime où les obligations en matière de capital réglementaire sont déterminées sur la base de la juste valeur du bilan à horizon d'un an, un recours important aux produits dérivés est le principal moyen de réduire le risque des options et des garanties implicites à la plupart des produits d'assurance Vie, Épargne, Retraite et à certains produits d'assurance Dommages.

Dans les tableaux présentés ci-dessus, la quatrième colonne inclut les dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture

au sens de la norme IAS 39, mais dont l'objectif est néanmoins la couverture économique d'un risque, à l'exception notamment de certains dérivés de crédit. Ils incluent également des dérivés de macro-couverture tels que définis par l'IASB dans la norme IAS 39.

En 2012, le montant notionnel des produits dérivés utilisés dans une relation de couverture au sens d'IAS 39 (de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissements nets à l'étranger) par l'ensemble du Groupe s'élève à 44.646 millions d'euros contre 83.498 millions d'euros en 2011. La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à - 2.048 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre - 4.020 millions d'euros en 2011.

20.2.1. Produits dérivés de taux d'intérêt

Le Groupe utilise des produits dérivés de taux d'intérêt principalement pour réduire son exposition aux risques de taux portant sur les contrats possédant des garanties plancher, et plus particulièrement sur le risque que les revenus financiers des actifs investis en représentation de ces contrats ne suffisent pas à financer les garanties plancher et la participation discrétionnaire aux assurés. Afin de se couvrir contre des conditions de marchés défavorables, le Groupe a recours à des stratégies de couverture basées sur des produits dérivés pour réduire le risque relatif à la garantie attachée à ces passifs tout au long de la durée de vie des contrats.

Au 31 décembre 2012, le montant notionnel des produits dérivés utilisés dans la couverture de taux d'intérêt s'élève à 278.943 millions d'euros (contre 230.248 millions d'euros en 2011). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés est de 1.628 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 1.760 millions d'euros à fin 2011). Le Groupe a principalement recours à (i) des swaps de taux (65 % du montant notionnel total des dérivés de taux), (ii) des options de taux (23 %) et (iii) des futures et forwards (11 %).

Ces instruments sont principalement employés afin de :

(i) couvrir le risque de taux et le risque de volatilité des taux dans le cadre de la stratégie de Gestion Actif-Passif et de la couverture des garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») principalement aux États-Unis (montant notionnel de 39.639 millions d'euros en 2012 contre 36.491 millions d'euros en 2011), en Allemagne (montant notionnel de 21.914 millions d'euros en 2012 contre 23.200 millions d'euros en 2011) et au Japon (montant notionnel de 14.214 millions d'euros en 2012 contre 12.418 millions d'euros en 2011) ;

(ii) gérer l'écart de duration et/ou couvrir le risque de convexité entre actifs et passifs sur les contrats du fonds général principalement aux États-Unis Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 4.465 millions d'euros en 2012 contre 2.620 millions d'euros en 2011), au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 23.558 millions d'euros en 2012 contre 13.199 millions d'euros en 2011) et en France Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 36.764 millions d'euros en 2012 contre 23.330 millions d'euros en 2011) ;

(iii) minimiser le coût de la dette du Groupe ainsi que la volatilité de sa charge financière à court et moyen terme. Ces produits dérivés sont principalement utilisés par la Société pour un montant notionnel de 80.348 millions d'euros en 2012 contre 53.055 millions d'euros en 2011. L'augmentation du recours à ces instruments s'explique par l'allongement des positions sur les taux d'intérêt visant à couvrir la charge financière nette future contre une hausse des taux d'intérêts et du fait de l'optimisation de la politique de couverture de change de la Société ;

(iv) couvrir le risque de taux d'intérêt dans le cadre des activités bancaires du Groupe, principalement chez AXA Banque Europe, de façon à gérer un différentiel de taux homogène entre les intérêts reçus sur ses placements et les intérêts à payer sur ses dettes (18.809 millions d'euros de montant notionnel en 2012 contre 27.286 millions d'euros en 2011).

20.2.2. Produits dérivés actions

Au 31 décembre 2012, le montant notionnel des produits dérivés actions s'élève à 23.100 millions d'euros (contre 27.085 millions d'euros en 2011). La juste valeur nette de ces mêmes produits dérivés s'établit à 18 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 182 millions d'euros à fin 2011). Le Groupe a principalement recours à (i) des futures et forwards actions (47 % du montant notionnel total des produits dérivés actions) et des (ii) puts et calls (35 %).

Ces instruments sont principalement employés afin de :

(i) couvrir le risque actions dans le cadre de la stratégie de Gestion Actif-Passif liée aux garanties associées aux produits d'épargne-retraite en unités de compte (« Variable Annuities ») principalement aux États-Unis Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 9.951 millions d'euros en 2012 contre 10.031 millions d'euros en 2011) et au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 757 millions d'euros en 2012 contre 663 millions d'euros en 2011) ;

(ii) couvrir le risque actions du fonds général visant à protéger l'investissement des assurés et leurs garanties dans le temps, principalement aux États-Unis Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 1.757 millions d'euros en 2012 contre 600 millions d'euros en 2011), au Japon Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 979 millions d'euros en 2012 contre 1.264 millions d'euros en 2011) et en France Vie, Épargne, Retraite (montant notionnel de 36 millions d'euros en 2012 contre 7 millions d'euros en 2011) ;

(iii) couvrir le risque actions lié aux investissements du Groupe dans des participations stratégiques (2.472 millions en 2012 contre 2.141 millions en 2011).

20.2.3. Produits dérivés de devises

Le Groupe utilise différents produits dérivés de devises pour réduire son exposition au risque de change. Les produits dérivés de devises sont des accords d'échange d'une monnaie d'un pays contre une monnaie d'un autre pays à un prix et une date convenue.

Au 31 décembre 2012, le montant notionnel des produits dérivés de devises s'élève à 111.993 milliards d'euros (contre 166.572 milliards d'euros en 2011). La juste valeur nette de

ces mêmes produits dérivés s'établit à - 1.361 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre - 2.977 millions d'euros à fin 2011). Le Groupe a principalement recours à (i) des futures et forwards liés à des opérations de change (49 % du montant notionnel total des produits dérivés de change), (ii) des swaps de devises (43 %) et (iii) des options de change (8 %).

Le Groupe utilise principalement les produits dérivés de devises avec comme objectif principal de limiter la volatilité de l'actif net en devise en cas de variation des taux de change afin de protéger partiellement ou totalement la valeur des investissements nets en devises étrangères dans les filiales, et donc de réduire la volatilité des fonds propres consolidés du Groupe. Les produits dérivés de devises sont aussi utilisés pour protéger d'autres agrégats clés tels la liquidité, le ratio d'endettement et les ratios de solvabilité. Le montant notionnel des produits dérivés de devises employés par la Société pour couvrir son exposition de change a décru de 107.596 millions en 2011 à 47.741 millions en 2012 suite au débouclage partiel des stratégies de couverture d'investissements nets en JPY et CHF, en accord avec l'optimisation de la politique de couverture de devises.

Le Groupe utilise également les produits dérivés de devises pour couvrir l'écart de change entre actifs et passifs. Si la plupart des engagements des unités opérationnelles en devises sont adossés à des actifs de même devise, certaines entités peuvent investir dans des actifs libellés en devises étrangères afin de diversifier leurs investissements. Cela est le cas principalement pour (i) le Japon Vie, Épargne, Retraite, qui utilise des contrats à terme en devises étrangères pour un montant notionnel total de 17.076 millions en 2012 contre 18.173 millions en 2011 pour couvrir le risque de change issu de ses investissements en obligations à maturité fixe libellées en devises autre que le JPY, et (ii) la Suisse qui utilise de tels contrats pour un montant notionnel total de 29.045 millions d'euros en 2012 contre 26.280 millions en 2011 pour couvrir le risque de change issu de ses investissements en actions et en obligations libellées en devises autre que le CHF (essentiellement en Euro et USD).

Conformément aux normes IAS 21 et IAS 39, la variation de change relative à ces obligations est enregistrée en résultat et vient compenser l'essentiel de la variation de la valeur de marché des instruments dérivés associés (également enregistrés en résultat).

20.2.4. Produits dérivés de crédit (CDS)

Le Groupe, dans le cadre de la gestion de ses investissements et de son risque de crédit, met en place des stratégies faisant appel aux dérivés de crédit, principalement aux *Credit Default Swaps* (CDS). Ces instruments sont utilisés comme alternative aux obligations d'entreprises, quand ils sont associés à des obligations d'État, mais aussi comme outil de protection contre le risque de concentration sur un émetteur ou un portefeuille spécifique.

En 2012, le montant notionnel total des dérivés de crédit détenus par le Groupe s'élève à 21.620 millions d'euros contre 23.208 millions en 2011 (en excluant les instruments détenus au sein des fonds d'investissements du « *satellite investment portfolio* » (1.372 millions d'euros), cf. Note 1.7.2).

Les produits dérivés de crédits sont principalement utilisés pour :

(i) couvrir le risque de crédit relatif aux obligations du secteur privé ou à un portefeuille spécifique par l'achat de CDS (montant notionnel de 5.271 millions d'euros en 2012 contre 2.809 millions d'euros en 2011) ;

(ii) mettre en place des stratégies de couverture du risque de crédit en achetant simultanément des obligations et des protections sur les émetteurs de ces mêmes obligations. Lorsque les marchés financiers sont agités, le marché des dérivés de crédit peut s'avérer plus liquide que le marché obligataire. Par exemple, les détenteurs d'obligations physiques pourraient ne pas vouloir ou pouvoir vendre les obligations qu'ils détiennent dans le cadre de leur stratégie d'investissement à long-terme. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de vendre ces obligations, ils se tournent vers le marché des CDS afin d'acheter une protection sur une entreprise ou un émetteur spécifique, et ainsi contribuer à augmenter la liquidité du marché des CDS. Cela induit des opportunités de couverture (où le spread de l'obligation est supérieur au spread du CDS) grâce auxquelles le Groupe peut couvrir l'actif sous-jacent à un prix attractif. Dans le cadre de leurs stratégies de couverture, les sociétés d'assurance mettent en place des stratégies de Negative Basis Trade (NBT) qui conduisent à la création d'un actif qui peut être considéré comme sans risque. Les protections CDS achetées dans ce contexte s'élèvent à 5.056 millions d'euros en 2012 contre 6.681 millions d'euros en 2011 ;

(iii) améliorer le rendement des portefeuilles d'obligations d'État en détenant une obligation d'État, et en vendant simultanément des couvertures sur des obligations du secteur privé de grande qualité au lieu d'acheter directement ladite obligation du secteur privé. Ce type de stratégie de Gestion Actif-Passif est mis en place pour compenser le manque de profondeur ou de liquidité de certains marchés en prenant un risque de crédit synthétique (montant notionnel de 11.294 millions d'euros en 2012 contre 13.718 millions d'euros en 2011).

20.3. EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PLACEMENTS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière au sein des actifs (et passifs : voir Note. 20.4) qu'ils couvrent. Le tableau ci-dessous décrit l'impact des instruments dérivés sur les actifs sous-jacents liés.

	31 décembre 2012								
	Activité assurance			Autres activités			Total		
(En millions d'euros)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]
Immobilier de placement	**17.191**	**-**	**17.192**	**2.461**	**-**	**2.461**	**19.652**	**-**	**19.653**
Obligations	379.301	(1.073)	378.228	10.517	(244)	10.273	389.818	(1.317)	388.501
Actions	19.383	(73)	19.309	2.950	(126)	2.824	22.332	(199)	22.133
Fonds d'investissement non consolidés	11.682	25	11.707	1.013	-	1.013	12.694	25	12.720
Autres placements [d]	4.755	23	4.777	1	-	1	4.755	23	4.778
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(1)	1.676	1.675	-	(1.988)	(1.988)	(1)	(313)	(314)
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS	**415.119**	**578**	**415.697**	**14.480**	**(2.358)**	**12.122**	**429.599**	**(1.781)**	**427.819**
Prêts	**25.788**	**(16)**	**25.772**	**21.157**	**(541)**	**20.616**	**46.945**	**(557)**	**46.388**
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**147.171**	**(9)**	**147.162**	**-**	**-**	**-**	**147.171**	**(9)**	**147.162**
TOTAL PLACEMENTS	**605.270**	**553**	**605.823**	**38.098**	**(2.899)**	**35.199**	**643.368**	**(2.346)**	**641.022**

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Y compris dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

	31 décembre 2011								
	Activité assurance			Autres activités			Total		
(En millions d'euros)	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]	Valeur nette comptable hors effet des dérivés [a]	Impact des instruments dérivés [b]	Valeur nette comptable y compris dérivés [c]
Immobilier de placement	**16.061**	**-**	**16.061**	**2.574**	**-**	**2.574**	**18.635**	**-**	**18.635**
Obligations	359.950	(1.688)	358.262	12.651	(142)	12.510	372.601	(1.829)	370.772
Actions	17.164	(89)	17.075	2.326	2	2.328	19.490	(86)	19.404
Fonds d'investissement non consolidés	11.839	(158)	11.682	719	-	719	12.559	(158)	12.401
Autres placements [d]	5.386	27	5.413	1	-	1	5.386	27	5.413
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés	(169)	1.452	1.283	-	(2.500)	(2.500)	(169)	(1.049)	(1.218)
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS	**394.169**	**(455)**	**393.715**	**15.698**	**(2.640)**	**13.057**	**409.867**	**(3.095)**	**406.772**
Prêts	**25.085**	**(35)**	**25.050**	**19.998**	**(365)**	**19.634**	**45.083**	**(399)**	**44.684**
Placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**134.227**	**4**	**134.230**	**-**	**-**	**-**	**134.227**	**4**	**134.230**
TOTAL PLACEMENTS	**569.542**	**(486)**	**569.056**	**38.270**	**(3.005)**	**35.264**	**607.812**	**(3.491)**	**604.321**

(a) Valeur nette comptable, c'est-à-dire nette de provisions pour dépréciation, de surcote-décote, et amortissements liés, y compris intérêts courus non échus, mais hors effet de tout dérivé.

(b) Y compris dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(c) Valeur nette comptable (cf. (a)), mais y compris l'effet des dérivés de couverture (IAS 39), dérivés de couverture économique mais n'entrant pas dans une relation de couverture au sens d'IAS 39, dérivés de macro-couverture et autres dérivés.

(d) Autres placements comptabilisés à la juste valeur par résultat détenus par des fonds d'investissement contrôlés.

20.4. EFFETS DES RELATIONS DE COUVERTURE SUR LES PASSIFS

Les instruments dérivés sont présentés dans l'état de la situation financière au sein des passifs (et actifs : cf. 20.3) qu'ils couvrent. Les tableaux ci-dessous décrivent l'impact des instruments dérivés sur les passifs sous-jacents liés.

20.4.1. Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
(En millions d'euros)	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
Passifs liés à des contrats d'assurance	362.378	(929)	361.449	358.146	(612)	357.534
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré	113.921	(29)	113.891	104.642	(167)	104.475
TOTAL PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'ASSURANCE	**476.299**	**(959)**	**475.340**	**462.788**	**(779)**	**462.009**
TOTAL PASSIFS LIÉS À DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT	**70.664**	**(56)**	**70.608**	**68.195**	**(36)**	**68.158**
Dérivés de macro-couverture et autres dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (passif)	**-**	**(1.038)**	**(1.038)**	**-**	**(1.241)**	**(1.241)**

20.4.2. Passifs (et actifs) liés aux entreprises du secteur bancaire

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des dérivés de macro-couverture présentée dans la Note 15 est utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur les opérations bancaires ordinaires afin d'optimiser le spread de taux d'intérêt entre les actifs et les passifs bancaires. L'impact des dérivés sur les actifs et passifs des entreprises du secteur bancaire est présenté en Note 9.4.2 et Note 15 respectivement.

20.4.3. Autres passifs financiers

	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
(En millions d'euros)	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés	Valeur au bilan hors effet des dérivés	Impact des instruments dérivés	Valeur nette de l'effet des dérivés
Dettes subordonnées	6.765	553	7.317	6.657	451	7.108
Dettes de financement représentées par des titres	2.513	1	2.514	2.454	52	2.506
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	831	-	831	807	-	807
DETTES DE FINANCEMENT [(a)]	**10.109**	**553**	**10.662**	**9.918**	**503**	**10.421**
Passifs liés aux activités bancaires	**33.698**	**(204)**	**33.494**	**33.927**	**96**	**34.023**
DETTES	**65.453**	**78**	**65.531**	**69.328**	**64**	**69.391**

(a) Les dettes de financement sont présentées dans l'état de la situation financière nettes de l'effet des dérivés. Le montant apparaissant dans la colonne « Valeur nette de l'effet des dérivés » correspond donc à leur valeur nette comptable.

20.5. DÉTAIL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PAR MÉTHODE D'ÉVALUATION

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Instruments cotés sur un marché actif	Instruments non cotés sur un marché actif - pas de marché actif			Instruments cotés sur un marché actif	Instruments non cotés sur un marché actif - pas de marché actif		
(En millions d'euros)	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 3)	Total	Juste valeur mesurée par référence à un marché actif (niveau 1)	Juste valeur basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 2)	Juste valeur non basée sur une majorité de données de marché observables (niveau 3)	Total
Instruments dérivés relatifs aux autres créances (1)	**651**	**(2.997)**	**-**	**(2.346)**	**(570)**	**(2.922)**	**1**	**(3.491)**
Instruments dérivés relatifs à des contrats d'assurance et d'investissement	2	(2.055)	-	(2.053)	20	(2.078)	3	(2.056)
Instruments dérivés relatifs à des dettes de financement et autres passifs financiers	-	553	-	553	-	503	-	503
Dérivés de macro-couverture des activités bancaires et autres dérivés	39	(165)	-	(126)	75	85	-	160
Valeur nette totale des instruments dérivés passifs (2)	**41**	**(1.666)**	**-**	**(1.625)**	**95**	**(1.491)**	**3**	**(1.393)**
VALEUR NETTE TOTALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS (1) - (2)				**(721)**				**(2.098)**

Les principes appliqués par le Groupe pour la classification des instruments financiers selon la hiérarchie de juste valeur d'IAS 39 et la juste valeur appliquée à ces instruments sont décrits dans la Note 9.10. Les mêmes principes s'appliquent aux instruments dérivés.

ACTIFS POUR LESQUELS LA JUSTE VALEUR N'EST PAS BASÉE SUR UNE MAJORITÉ DE DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES – NIVEAU 3

Au 31 décembre 2012, les justes valeurs des dérivés détenus par le Groupe déterminées pour tout ou partie en utilisant une méthode de valorisation fondée sur des hypothèses ne s'appuyant pas majoritairement sur les prix obtenus à partir de transactions de marché actuelles similaires ou des données disponibles de marché observées (niveau 3) représentent une valeur nette de 0,2 million d'euros, contre - 1 million d'euros au 31 décembre 2011. Il n'y a eu aucun transfert significatif vers ou depuis le niveau 3, les variations observées découlent des variations de juste valeur par résultat ou d'arrivées à échéance.

L'identification des dérivés comptabilisés à la juste valeur qui représentent des instruments non cotés sur un marché actif, implique une part importante de jugement. Sont considérés comme observables les données issues de services de cotation externes, de fournisseurs d'informations spécialisés, d'agence de notation ou d'études externes. Le caractère externe de ces informations, par opposition à des données issues des équipes internes de valorisation, demeure l'un des principaux critères retenus pour déterminer leur caractère observable. Sont considérées comme non observables les informations amenées à être ajustées de manière significative, ou encore celles devenues obsolètes étant donné la pénurie d'informations à jour disponibles. Une autre zone de jugement est l'estimation du caractère significatif d'un paramètre au regard de la mesure de la juste valeur. Ainsi, un changement dans le caractère observable ou non des variables de calcul ou une différence de jugement sur l'importance de la contribution relative de ces informations à la juste valeur pourraient conduire à un classement différent.

Note 21 Chiffre d'affaires et passifs sectoriels

Se référer aux pages 211 à 215 de la Note 3 « *Compte de résultat sectoriel* » pour plus d'information sur l'identification des segments à l'intérieur du Groupe.

21.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires [(a)] *(En millions d'euros)*	**31 décembre 2012**	**31 décembre 2011** [(b)]
VIE, ÉPARGNE, RETRAITE	**55.016**	**52.431**
Dont primes émises en affaires directes	*50.679*	*48.027*
Dont primes émises sur acceptations	*2.893*	*2.891*
Dont prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	*334*	*350*
Dont produits des autres activités	*1.111*	*1.163*
France	13.737	13.644
États-Unis	11.228	9.656
Royaume-Uni	648	651
Japon	6.725	5.747
Allemagne	6.635	6.985
Suisse	6.551	6.151
Belgique	2.087	2.142
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	4.828	4.789
Autres pays	2.577	2.666
DOMMAGES	**28.315**	**27.046**
Dont primes émises en affaires directes	*27.584*	*26.724*
Dont primes émises sur acceptations	*671*	*249*
Dont produit des autres activités	*59*	*74*
France	5.681	5.553
Allemagne	3.795	3.607
Royaume-Uni et Irlande	4.049	3.670
Suisse	2.736	2.637
Belgique	2.061	2.080
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	7.082	6.816
Direct	2.215	2.102
Autres pays	696	581
ASSURANCE INTERNATIONALE	**2.987**	**2.876**
Dont primes émises en affaires directes	*2.059*	*1.963*
Dont primes émises sur acceptations	*705*	*716*
Dont produit des autres activités	*222*	*197*
AXA Corporate Solutions Assurance	2.069	1.986
AXA Global Life & AXA Global P&C	55	71
AXA Assistance	832	750
Autres	31	69
GESTION D'ACTIFS	**3.343**	**3.269**
AllianceBernstein	2.019	1.963
AXA Investment Managers	1.324	1.306
BANQUES	**466**	**485**
AXA Banque	91	118
AXA Bank Europe	298	264
Banque Allemande	27	25
Autres banques	50	79
Holdings	**-**	**-**
TOTAL	**90.126**	**86.107**

(a) Net d'intragroupe.
(b) La contribution au compte de résultat des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Pour les segments « Assurance Internationale » et « Gestion d'Actifs », les informations géographiques concernant le chiffre d'affaires et les actifs ne sont pas directement disponibles dans l'outil de reporting Groupe. Les coûts de développement seraient excessifs. Cependant, une ventilation pertinente par société est disponible ci-dessus pour ces segments.

Compte tenu de la taille et de la diversité du Groupe, aucun des clients du Groupe ne représente plus que 10 % de l'activité.

21.2. TOTAL DE L'ACTIF

Total de l'actif [a] [b] *(En millions d'euros)*	**31 décembre 2012**	**31 décembre 2011 Retraité** [c]
VIE, ÉPARGNE, RETRAITE	**589.725**	**559.165**
France	153.096	141.631
États-Unis	137.873	131.553
Royaume-Uni	21.501	19.110
Japon	52.278	59.368
Allemagne	69.376	63.400
Suisse	67.076	62.413
Belgique	33.770	30.857
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	39.035	38.485
Autres pays	15.721	12.348
DOMMAGES	**70.013**	**65.175**
France	19.158	17.540
Allemagne	9.561	8.868
Royaume-Uni et Irlande	7.181	6.432
Suisse	7.567	7.491
Belgique	8.629	8.565
Région Méditerranéenne et Amérique Latine	12.594	12.025
Direct	3.795	3.273
Autres pays	1.529	981
ASSURANCE INTERNATIONALE	**14.333**	**14.211**
AXA Corporate Solutions Assurance	9.025	8.757
AXA Global Life & AXA Global P&C	491	457
AXA Assistance	885	788
Autres	3.932	4.209
GESTION D'ACTIFS	**7.462**	**7.039**
AllianceBernstein	5.103	4.813
AXA Investment Managers	2.359	2.226
BANQUES	**35.035**	**35.285**
AXA Banque	3.832	3.262
AXA Bank Europe	29.265	30.290
Banque Allemande	587	441
Autres banques	1.351	1.293
Holdings	**45.282**	**46.330**
TOTAL	**761.849**	**727.204**

(a) Net d'intragroupe.
(b) Inclut les actifs destinés à la vente
(c) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

21.3. AUTRE INFORMATION PAR SEGMENT

21.3.1. Vie, Épargne, Retraite

(En millions d'euros)	31 décembre 2012			31 décembre 2011 Retraité		
	Primes Émises	Passifs liés à des contrats d'assurance [a]	Passifs liés à des contrats d'investissement [a]	Primes Émises	Passifs liés à des contrats d'assurance [a]	Passifs liés à des contrats d'investissement [a]
Épargne/Retraite individuelle	18.491	191.401	32.620	19.178	187.434	34.349
Épargne/Retraite collective	2.848	30.529	6.413	2.279	30.826	5.589
Prévoyance	22.442	160.166	1.315	20.097	154.952	1.508
Santé	7.639	23.795	65	7.304	21.080	23
Autres	2.152	10.589	16	2.062	10.016	9
Sous-total	**53.572**	**416.480**	**40.430**	**50.918**	**404.308**	**41.479**
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire [b]	334	-	30.235	350	-	26.716
Produits des autres activités	1.111	-		1.163	-	-
TOTAL	**55.016**	**416.480**	**70.664**	**52.431**	**404.308**	**68.195**
Dont unités de compte	15.232	113.921	34.063	12.051	104.642	29.957

(a) Exclut les passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis et la participation aux bénéfices, ainsi que les instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

(b) Correspond aux passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et contrats d'investissement sans participation discrétionnaire dont le risque financier est supporté par l'assuré.

21.3.2. Dommages

(En millions d'euros)	Primes Émises		Passifs techniques	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Particuliers	**16.783**	**16.104**	**23.811**	**23.365**
Automobile	9.929	9.793	16.144	15.762
Dommages aux biens	4.000	3.754	3.579	3.469
Santé	1.364	1.204	1.011	1.172
Autres	1.491	1.353	3.077	2.962
Entreprises	**10.995**	**10.472**	**25.697**	**24.565**
Automobile	2.524	2.178	3.624	3.180
Dommages aux biens	2.750	2.727	2.816	2.770
Responsabilité civile	1.631	1.583	7.755	7.565
Santé	2.253	2.176	4.176	3.929
Autres	1.837	1.808	7.326	7.120
Autres	**477**	**396**	**1.062**	**948**
Sous-total	**28.255**	**26.972**	**50.569**	**48.879**
Produits des autres activités	59	74	-	-
TOTAL	**28.315**	**27.046**	**50.569**	**48.879**

21.3.3. Assurance Internationale

	Primes émises		Passifs techniques	
(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dommages aux biens	653	598	1.445	1.601
Automobile, Maritime, Aviation	880	883	2.357	2.365
Responsabilité civile	493	498	3.937	4.058
Autres	738	700	1.510	1.578
Sous-total	**2.764**	**2.679**	**9.249**	**9.601**
Produit des autres activités	222	197	-	-
TOTAL	**2.987**	**2.876**	**9.249**	**9.601**

21.3.4. Passifs liés à des contrats d'assurance des segments Dommages et Assurance Internationale

	31 décembre 2012						
(En millions d'euros)	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur tardifs	Total Provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total Provisions Techniques
Particuliers							
Automobile	9.600	2.382	364	23	12.369	3.775	16.144
Dommages aux biens	1.322	436	75	5	1.838	1.741	3.579
Autres	1.282	602	70	14	1.968	2.120	4.088
Sous-total Particuliers	**12.204**	**3.420**	**509**	**42**	**16.175**	**7.636**	**23.811**
Entreprises							
Automobile	2.024	440	88	4	2.556	1.068	3.624
Dommages aux biens	1.586	291	45	3	1.925	891	2.816
Responsabilité civile	5.445	1.739	149	19	7.353	402	7.755
Autres	6.144	1.281	228	33	7.687	3.815	11.502
Sous-total Entreprises	**15.199**	**3.752**	**510**	**59**	**19.520**	**6.176**	**25.697**
Autres	704	205	18	5	931	131	1.062
TOTAL - ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	**28.106**	**7.377**	**1.037**	**106**	**36.626**	**13.943**	**50.569**
Dommages aux biens	793	438	25	11	1.268	177	1.445
Automobile, Marine, Aviation	1.445	763	68	17	2.293	65	2.357
Responsabilité civile	1.997	1.672	68	36	3.773	164	3.937
Autres	450	201	32	2	685	825	1.510
TOTAL - ASSURANCE INTERNATIONALE	**4.685**	**3.075**	**193**	**66**	**8.018**	**1.231**	**9.249**
TOTAL - ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	**32.791**	**10.452**	**1.230**	**172**	**44.645**	**15.174**	**59.818**

	31 décembre 2011						
(En millions d'euros)	Provisions de sinistres à payer	Tardifs	Provisions pour frais de gestion de sinistres	Provisions pour frais de gestion de sinistres sur tardifs	Total Provisions de sinistres	Provisions pour primes non acquises et autres réserves	Total Provisions Techniques
Particuliers							
Automobile	9.408	2.140	365	26	11.939	3.823	15.762
Dommages aux biens	1.208	446	82	6	1.742	1.727	3.469
Autres	1.535	676	69	17	2.297	1.837	4.134
Sous-total Particuliers	**12.151**	**3.261**	**516**	**49**	**15.978**	**7.387**	**23.365**
Entreprises							
Automobile	1.822	411	85	3	2.321	860	3.180
Dommages aux biens	1.556	248	43	2	1.848	922	2.770
Responsabilité civile	5.453	1.542	150	36	7.181	384	7.565
Autres	6.063	1.108	222	28	7.421	3.628	11.049
Sous-total Entreprises	**14.893**	**3.310**	**500**	**68**	**18.771**	**5.794**	**24.565**
Autres	579	229	17	5	830	118	948
TOTAL - ASSURANCE DOMMAGES HORS ASSURANCE INTERNATIONALE	**27.623**	**6.800**	**1.032**	**123**	**35.579**	**13.300**	**48.879**
Dommages aux biens	988	417	35	2	1.442	159	1.601
Automobile, Marine, Aviation	1.688	533	77	5	2.302	63	2.365
Responsabilité civile	2.246	1.574	74	16	3.909	149	4.058
Autres	440	253	42	-	735	843	1.578
TOTAL - ASSURANCE INTERNATIONALE	**5.362**	**2.776**	**227**	**23**	**8.388**	**1.214**	**9.601**
TOTAL - ASSURANCE DOMMAGES Y COMPRIS ASSURANCE INTERNATIONALE	**32.985**	**9.576**	**1.259**	**146**	**43.967**	**14.514**	**58.480**

21.4. PRODUIT NET BANCAIRE

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Marge d'intérêt	398	410
Commissions nettes	61	69
Produit net bancaire	**460**	**479**

Note 22 Résultat financier hors coût de l'endettement net

Les produits nets de charges (hors coût de l'endettement) des placements financiers des compagnies d'assurance et des sociétés des autres secteurs d'activité (hors produits des placements financiers des banques inclus dans le produit net bancaire) se présente comme suit :

	31 décembre 2012				
(En millions d'euros)	Produits nets des placements [a]	Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti)	Plus et moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	699	111	-	(53)	757
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	47	-	27	-	75
Immobilier de placement	**747**	**111**	**27**	**(53)**	**832**
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	12.571	541	281	(91)	13.302
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat [b]	821	-	951	-	1.772
Obligations détenues à des fins de transaction	23	-	(18)	-	4
Obligations non cotées au coût amorti	107	-	-	-	107
Obligations	**13.521**	**541**	**1.213**	**(91)**	**15.185**
Actions disponibles à la vente	515	1.079	245	(411)	1.428
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat [c]	176	-	164	-	340
Actions détenues à des fins de transaction	2	-	1	-	3
Actions	**693**	**1.079**	**410**	**(411)**	**1.772**
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	227	196	(16)	(81)	326
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat	343	-	23	-	366
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	2	-	33	-	35
Fonds d'investissement non consolidés	**572**	**196**	**40**	**(81)**	**727**
Autres placements détenus via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	**82**	**-**	**(44)**		**38**
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	29	-	-	-	29
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Prêts au coût	1.107	(5)	-	2	1.103
Prêts	**1.136**	**(5)**	**-**	**2**	**1.132**
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**-**	**-**	**14.186**	**-**	**14.186**
Instruments dérivés	**(1.253)**	**-**	**(1.402)**	**-**	**(2.654)**
Frais de gestion des placements	**(519)**	**-**	**-**	**-**	**(519)**
Autres	**3**	**81**	**(222)**	**1**	**(136)**
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	**14.982**	**2.004**	**14.210**	**(634)**	**30.562**

(a) Y compris les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).
(b) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.
(c) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.

	31 décembre 2011 [a]				
(En millions d'euros)	Produits nets des placements [b]	Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti)	Plus et moins-values réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat	Variation des provisions sur placements	Résultat financier
Immobilier de placement comptabilisé au coût amorti	735	455	-	(43)	1.147
Immobilier de placement comptabilisé à la juste valeur par résultat	63	-	35	-	98
Immobilier de placement	**798**	**455**	**35**	**(43)**	**1.245**
Obligations détenues jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Obligations disponibles à la vente	12.476	293	124	(1.127)	11.766
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat [c]	1.010	-	(60)	-	950
Obligations détenues à des fins de transaction	18	-	4	-	22
Obligations non cotées au coût amorti	110	-	-	-	110
Obligations	**13.614**	**293**	**68**	**(1.127)**	**12.848**
Actions disponibles à la vente [d]	544	1.648	(304)	(776)	1.112
Actions comptabilisées à la juste valeur par résultat [e]	198	-	(16)	-	182
Actions détenues à des fins de transaction	(1)	-	(1)	-	(2)
Actions	**741**	**1.648**	**(321)**	**(776)**	**1.292**
Fonds d'investissement non consolidés disponibles à la vente	231	96	50	(79)	298
Fonds d'investissement non consolidés comptabilisés à la juste valeur par résultat	211	-	79	-	291
Fonds d'investissement non consolidés détenus à des fins de transaction	3	-	(31)	-	(27)
Fonds d'investissement non consolidés	**445**	**96**	**98**	**(79)**	**561**
Autres placements détenus via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisés à la juste valeur par résultat	**84**	**-**	**(86)**		**(2)**
Prêts détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-	-
Prêts disponibles à la vente	22	-	-	15	37
Prêts comptabilisés à la juste valeur par résultat	1	-	-	-	1
Prêts détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
Prêts au coût	1.059	(72)	-	(8)	978
Prêts	**1.082**	**(72)**	**(0)**	**7**	**1.016**
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	**-**	**-**	**(4.977)**	**-**	**(4.977)**
Instruments dérivés	**2.441**	**-**	**1.585**	**-**	**4.026**
Frais de gestion des placements	**(516)**	**-**	**-**	**-**	**(516)**
Autres	**(219)**	**732**	**191**	**2**	**706**
PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES	**18.469**	**3.153**	**(3.406)**	**(2.016)**	**16.199**

(a) Comme décrit en Note 1.10, la contribution des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.
(b) Y compris les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).
(c) Y compris les obligations détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.
(d) Y compris les plus ou moins values nettes réalisées sur placement à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti) de Taikang Life (830 millions d'euros bruts ou 798 millions d'euros nets).
(e) Y compris les actions détenues via des fonds d'investissement consolidés, comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Les produits nets des placements sont présentés nets de la charge d'amortissement des immeubles de placement détenus en direct, ainsi que des amortissements de surcotes/décotes des obligations. L'intégralité des frais de gestion des placements figure également dans l'agrégat.

Les plus ou moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti comprennent les reprises des provisions pour dépréciation des placements suite à la cession des actifs associés.

Les plus et moins-values réalisées et la variation des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat sont essentiellement constituées :

- des variations des placements en représentation des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré ; qui sont compensées par une variation du passif liés à ces contrats car il y a un transfert complet de la performance des actifs détenus au souscripteur individuel ;
- des variations de la juste valeur des placements comptabilisée à la juste valeur par résultat détenus par les fonds des « *Satellite Investment Portfolios* » tels que définis dans la Note 1.7.2 ;
- des variations de la juste valeur des actifs sous-jacents couverts en couverture de juste valeur (au sens d'IAS 39) ou dans le cadre de « couvertures naturelles » (c'est-à-dire actifs sous-jacents comptabilisés en juste valeur par résultat faisant partie d'une couverture économique non éligible à la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39).

L'agrégat « **variation des provisions sur placements** » des actifs disponibles à la vente comprend l'ensemble des dotations pour dépréciation des placements et les reprises de dépréciation suite à revalorisation. Les reprises de dépréciation dans le cadre de cessions figurent dans l'agrégat « *Plus ou moins-values nettes réalisées sur placements* ».

Note 23 Résultat net des cessions en réassurance

Le résultat net des cessions en réassurance se présente de la manière suivante :

	31 décembre 2012				
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Éliminations intersegments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.676)	(1.828)	(929)	358	(4.075)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1.479	675	326	(210)	2.269
Commissions reçues des réassureurs	156	198	147	(19)	482
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	**(40)**	**(956)**	**(456)**	**129**	**(1.323)**

	31 décembre 2011 [(a)]				
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Internationale	Éliminations intersegments	Total
Primes cédées (y compris variation des provisions de primes)	(1.203)	(1.598)	(979)	356	(3.423)
Prestations et frais cédés (y compris variation des provisions de sinistres)	1.291	525	625	(150)	2.292
Commissions reçues des réassureurs	93	167	136	3	398
RÉSULTAT NET DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	**181**	**(905)**	**(217)**	**208**	**(733)**

(a) Comme décrit en Note 1.10, la contribution des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

Note 24 Charges liées aux dettes de financement

Au 31 décembre 2012, les charges liées aux dettes de financement incluant les produits et charges liés aux instruments financiers de couverture sur dette de financement s'élèvent à 568 millions d'euros (360 millions d'euros au 31 décembre 2011), et sont principalement comptabilisées chez la Société pour 505 millions d'euros (281 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Note 25 Analyse des charges par nature

25.1. FRAIS D'ACQUISITION

	31 décembre 2012									31 décembre 2011 Retraité [a] [b]
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Inter-nationale	Total Assurance	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations inter-segments	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats bruts [c]	5.431	5.094	384	10.909	-	-	-	(21)	10.888	9.957
Variation des frais d'acquisition reportés et assimilés [d]	(1.275)	(72)	(2)	(1.349)	-	-	-	-	(1.349)	(1.575)
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS NETS	**4.156**	**5.022**	**382**	**9.560**	**-**	**-**	**-**	**(21)**	**9.539**	**8.383**

(a) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.

(b) Comme décrit en Note 1.10, la contribution des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

(c) Comprend tous les frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement avant constitution des frais d'acquisition reportés et assimilés.

(d) Variation (capitalisation et amortissement) des frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire et variation des droits sur futurs frais de gestion relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire.

25.2. CHARGES PAR NATURE

	31 décembre 2012									31 décembre 2011 [a]
(En millions d'euros)	Vie, Épargne, Retraite	Dommages	Assurance Inter-nationale	Total Assurance	Gestion d'actifs	Banques	Holdings	Éliminations inter-segments	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats bruts	5.431	5.094	384	10.909	-	-	-	(21)	10.888	9.957
Frais de gestion des sinistres	497	1.274	476	2.247	-	-	-	(4)	2.243	2.167
Frais de gestion des placements	324	73	10	407	-	2	56	(148)	316	276
Frais d'administration	2.775	2.699	214	5.688	2.887	404	774	(313)	9.440	10.038
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	80	-	-	80	87
Dotations/(reprises) de provisions sur immobilisations corporelles	(19)	1	-	(18)	-	-	(1)	-	(19)	(29)
Autres charges et produits	72	26	(23)	75	260	(22)	(209)	131	236	518
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	**9.080**	**9.166**	**1.061**	**19.307**	**3.147**	**464**	**620**	**(355)**	**23.184**	**23.016**
Répartition des frais par nature										
Frais de personnel	2.506	2.681	446	5.633	1.424	159	211	(1)	7.426	7.685
Services extérieurs	444	305	37	786	117	34	57	(144)	850	874
Frais informatiques	546	594	60	1.200	141	54	81	41	1.516	1.505
Charges liées aux immeubles d'exploitation	238	231	47	516	372	12	22	(1)	922	773
Commissions	4.002	4.444	360	8.806	692	3	-	(220)	9.282	8.766
Autres charges	1.344	911	112	2.366	401	202	249	(31)	3.188	3.414

(a) Comme décrit en Note 1.10, la contribution des activités canadiennes cédées a été reclassée sur une ligne distincte du compte de résultat 2011.

Les charges ont augmenté de 168 millions d'euros par rapport à 2011. Hors l'impact défavorable des taux de change, les charges ont baissé de 443 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à :

- l'impact positif dû à la cession des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande ainsi qu'au Royaume-Uni (Denplan et Bluefin) ;
- aux programmes de productivité menant à une diminution des frais d'administration sur les marchés d'assurance matures ;
- la non-récurrence des coûts de restructuration notamment une charge de 340 millions d'euros relative à l'accélération de l'acquisition des droits liés aux plans de rémunérations différées chez AllianceBernstein et la restructuration de la participation en Inde ;

partiellement compensée par :

- l'augmentation des commissions sur les activités Vie, Épargne, Retraite et Dommages ;
- également une augmentation des charges sur les activités Direct et des pays émergents.

Note 26 Personnel

26.1. VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Salaires et traitements	5.519	5.591
Charges sociales	759	779
Coûts des engagements de retraite et autres prestations	501	507
Rémunérations sur base d'actions	206	461
Autres charges de personnel et participation des salariés [a]	440	347
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**7.426**	**7.685**

(a) Incluant licenciements, plans de retraite anticipée (fait générateur = mise en place du plan) et participation des salariés en France.

26.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES PRESTATIONS

26.2.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées ont été enregistrées en charge au compte de résultat, pour un montant de 111 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ces cotisations versées s'élevaient à 103 millions d'euros au 31 décembre 2011, 96 millions d'euros au 31 décembre 2010, 89 millions d'euros en 2009 et 82 millions d'euros en 2008.

26.2.2. Régimes à prestations définies

Les hypothèses utilisées pour la valorisation de chaque régime reflètent les caractéristiques économiques des pays où sont constatés les engagements. Les moyennes pondérées des hypothèses utilisées par AXA pour les régimes de retraite dans les principales zones géographiques où le Groupe est implanté sont les suivantes :

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2012

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2012				
Taux d'actualisation	3,1%	3,5%	1,4%	6,0%
Augmentation future des salaires [a]	2,4%	6,0%	3,6%	6,1%
Taux d'inflation	1,9%	2,5%	0,0%	3,8%
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2012				
Taux d'actualisation	3,9%	4,3%	1,5%	5,9%
Rendement attendu des actifs	5,0%	6,8%	1,3%	8,2%
Augmentation future des salaires [a]	2,4%	6,0%	3,6%	6,4%

(a) L'hypothèse de taux de revalorisation salariale au Japon a été ajustée pour inclure un régime d'avantage au personnel reclassé dans le champ d'application de IAS 19 au 1er janvier 2012.

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2011

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2011				
Taux d'actualisation	3,9%	4,3%	1,5%	5,9%
Augmentation future des salaires	2,4%	6,0%	0,0%	6,4%
Taux d'inflation	2,0%	2,5%	0,0%	3,7%
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2011				
Taux d'actualisation	4,3%	5,3%	1,4%	6,2%
Rendement attendu des actifs	5,2%	6,8%	1,3%	4,0%
Augmentation future des salaires	2,8%	5,7%	0,0%	3,7%

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2010

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2010				
Taux d'actualisation	4,3%	5,3%	1,4%	6,2%
Augmentation future des salaires	2,8%	5,7%	0,0%	3,7%
Taux d'inflation	2,3%	2,5%	0,0%	2,7%
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2010				
Taux d'actualisation	4,6%	6,0%	1,9%	6,6%
Rendement attendu des actifs	5,6%	6,8%	1,3%	7,3%
Augmentation future des salaires	2,8%	5,8%	0,0%	3,8%

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2009

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2009				
Taux d'actualisation	4,6%	6,0%	1,9%	6,6%
Augmentation future des salaires	2,8%	5,8%	0,0%	3,8%
Taux d'inflation	2,4%	2,5%	0,0%	2,7%
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2009				
Taux d'actualisation	5,5%	6,6%	2,0%	6,6%
Rendement attendu des actifs	6,1%	6,8%	1,3%	7,3%
Augmentation future des salaires	3,1%	5,8%	0,0%	3,7%

HYPOTHÈSES DÉCEMBRE 2008

	Europe	Amérique du Nord	Japon	Autres
Valeur actualisée des engagements futurs - Hypothèses retenues à fin 2008				
Taux d'actualisation	5,5%	6,6%	2,0%	6,6%
Augmentation future des salaires	3,1%	5,8%	0,0%	3,7%
Taux d'inflation	2,1%	2,5%	0,0%	2,8%
Charge annuelle - Hypothèses retenues en début d'année 2008				
Taux d'actualisation	5,2%	6,2%	2,1%	6,7%
Rendement attendu des actifs	6,3%	8,3%	1,3%	7,5%
Augmentation future des salaires	3,7%	5,7%	0,0%	4,5%

Pour chaque régime, le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux de marché des obligations de première catégorie et en fonction de la duration et des caractéristiques du régime. Le taux appliqué pour actualiser les obligations à la clôture 2012 se base toujours sur les rendements d'obligations d'entreprises répondant au critère de « haute qualité » par référence à la notation AA.

Certains régimes ne sont pas indexés sur la hausse des salaires ou sur l'inflation.

Le taux de rendement des actifs est la moyenne pondérée de l'allocation des actifs et du rendement attendu de chaque catégorie d'actifs, qui est établi par un comité d'hypothèses au sein du Groupe AXA et cohérent avec les hypothèses long terme utilisées dans d'autres indicateurs du Groupe.

26.2.3. Variation annuelle des engagements de retraite et autres prestations

L'évolution annuelle de la dette actuarielle *(Defined Benefit Obligation)* est calculée à partir des éléments suivants :

- le coût des services rendus pendant la période (*Service Cost*, représentant l'augmentation de la dette actuarielle pour une année d'ancienneté supplémentaire) ;
- l'intérêt sur la dette actuarielle représentant le coût d'actualisation sur un an *(Interest Cost)* ;
- les cotisations versées par les employés ;
- les changements de régime (modification de régime, réduction de droits, liquidation de droits, acquisitions et cessions, etc.) ;
- les pertes et gains actuariels (dus aux changements d'hypothèses et à l'expérience) ;
- les prestations payées par l'employeur et par les actifs *(Benefits paid)*.

26.2.4. Informations présentées dans l'état de la situation financière

L'information présentée dans l'état de la situation financière pour les engagements de retraite et autres prestations présente la différence entre la dette actuarielle, la juste valeur des actifs de couverture et le coût des services antérieurs non comptabilisé. Lorsque cette différence est positive, une provision est passée. Lorsque la différence est négative, une charge constatée d'avance est enregistrée dans l'état de la situation financière.

En outre, et en conformité avec la norme IAS 19, une catégorie d'actif, dénommée *Separate Assets* est également présentée dans l'état de la situation financière. Les normes IFRS ont créé le concept de *Separate Assets* qui sont des actifs ne pouvant venir en déduction de la dette actuarielle. Au sein du Groupe AXA, les *Separate Assets* sont des contrats d'assurance émis par certaines filiales du Groupe afin de couvrir leurs régimes à prestations définies. En termes comptables, la conséquence des *Separate Assets* est un accroissement de la provision constatée ou une diminution de la charge constatée d'avance. Ces actifs sont présentés dans un paragraphe indépendant du tableau présenté ci-après. Ces actifs étant à la disposition des créanciers potentiels uniquement en cas de faillite, leur nature économique est donc similaire à celle des *Plan Assets* en cas de continuité de l'exploitation. Cependant, c'est parce que la disponibilité de ces actifs se fait par le biais d'un contrat d'assurance que les normes IFRS imposent de les comptabiliser dans la catégorie *Separate Assets* et ce, en dépit de leur nature économique.

Le Groupe AXA a fait le choix d'utiliser l'option « SoCI » offerte par la norme IAS 19. L'application de cette option permet la prise en compte de l'ensemble des pertes et gains actuariels dans une ligne particulière de l'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période *(Statement of Comprehensive Income – SoCI)* en capitaux propres (cf. l'état de variation des capitaux propres consolidés).

Les pertes et gains actuariels sont définis comme les ajustements dus aux changements d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience (évolutions des caractéristiques de la population entre deux évaluations). Les pertes et gains actuariels incluent également les différences entre le rendement attendu et le rendement réel des placements financiers.

Le coût des services antérieurs non comptabilisé correspond à la valeur des droits non encore acquis par les employés, à la date d'un changement du montant des prestations, suite à une modification d'un régime. Ce coût fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la période moyenne restante d'acquisition des droits.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette actuarielle ainsi que les variations des actifs de couverture des régimes de retraite et autres prestations, selon la catégorie *Plan Assets* et *Separate Assets,* au 31 décembre 2012.

En 2012, il n'y a pas eu de changement significatif de périmètre.

En 2011, le principal changement de périmètre est la cession des activités au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

En 2010, la vente partielle des opérations Vie, Épargne et Retraite au Royaume-Uni n'a pas engendré une baisse significative des engagements sur le fonds de pension car ceux-ci ont été conservés par AXA UK holdings (avec des droits figés à la date de vente) et étaient implicitement inclus dans le prix de vente.

Au 1er janvier 2009, en Suisse, une partie des *General Assets* d'AXA Winterthur a été requalifiée en *Plan Assets* et le régime des salariés en activité est maintenant une institution autonome détenant ses propres actifs financiers.

En 2008, le principal changement de périmètre est l'acquisition de Seguros ING, maintenant dénommée AXA Mexique, le 22 juillet 2008.

	Retraite					Autres prestations				
(En millions d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**	**2009**	**2008**	**2012**	**2011**	**2010**	**2009**	**2008**
Évolution de l'engagement										
Dette actuarielle en début de période	16.353	15.732	13.661	11.729	12.955	624	606	534	511	506
Coût des services rendus	268	257	248	211	213	10	9	9	7	7
Intérêt sur la dette actuarielle	633	648	675	656	656	25	28	31	32	30
Cotisations employés	50	50	46	46	54	-	-	-	-	-
Modifications de régime (y.c. acquisitions et cessions) [a]	15	(574)	110	(75)	(150)	(1)	(56)	4	(2)	12
Pertes et gains actuariels	1.468	672	712	1.636	(803)	81	60	29	35	(20)
Prestations payées par les actifs	(575)	(486)	(464)	(474)	(434)	-	-	-	-	-
Prestations payées par l'employeur directement	(331)	(310)	(275)	(310)	(270)	(43)	(40)	(37)	(39)	(44)
Effet des variations de taux de change	66	365	1.018	241	(493)	(8)	18	36	(9)	19
Dette actuarielle en fin de période (A)	**17.947**	**16.353**	**15.732**	**13.661**	**11.729**	**689**	**624**	**606**	**534**	**511**
Évolution des actifs de couverture *(Plan Assets)*										
Juste valeur des actifs en début de période	8.311	7.834	6.181	4.662	7.057	4	5	4	3	3
Rendement réel des actifs	737	322	544	516	(1.498)	(1)	(1)	-	-	(1)
Cotisations employeur [c]	476	805	897	220	192	1	1	1	1	1
Cotisations employés	37	37	35	36	44	-	-	-	-	-
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions) [a] [b]	(10)	(519)	40	924	(27)	-	-	-	-	-
Prestations payées	(481)	(396)	(393)	(407)	(370)	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	92	228	528	230	(735)	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période (B)	**9.164**	**8.311**	**7.834**	**6.181**	**4.662**	**4**	**4**	**5**	**4**	**3**
Évolution des actifs *(Separate Assets)*										
Juste valeur des actifs en début de période	952	985	893	789	739	-	-	-	-	-
Rendement réel des actifs	75	(6)	59	31	(25)	-	-	-	-	-
Cotisations employeur	143	63	72	70	86	-	-	-	-	-
Cotisations employés	12	13	11	10	10	-	-	-	-	-
Transferts entrants/(sortants) (y.c. acquisitions et cessions) [a]	(48)	(13)	21	58	48	-	-	-	-	-
Prestations payées	(94)	(90)	(71)	(66)	(64)	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	-	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	**1.041**	**952**	**985**	**893**	**789**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Financement des engagements										
Régimes sous-financés (plan par plan)	(8.792)	(8.049)	(7.907)	(7.500)	(7.087)	(685)	(620)	(601)	(530)	(507)
Régimes sur-financés (plan par plan)	9	7	9	19	21	-	-	-	-	-
Engagements non financés (B)-(A)	(8.784)	(8.042)	(7.898)	(7.480)	(7.066)	(685)	(620)	(601)	(530)	(507)
Coût des services antérieurs non comptabilisé	75	68	61	67	71	-	-	1	1	1
Impact cumulé du plafonnement des actifs	(10)	(7)	(2)	(10)	-	-	-	-	-	-
Passifs enregistrés dans l'état de la situation financière (hors *Separate Assets*)										
Actifs constatés	-	-	6	8	20	-	-	-	-	-
Provisions enregistrées	(8.719)	(7.981)	(7.846)	(7.431)	(7.015)	(685)	(619)	(600)	(529)	(506)
Position nette (hors *Separate Assets*)	**(8.719)**	**(7.981)**	**(7.840)**	**(7.423)**	**(6.995)**	**(685)**	**(619)**	**(600)**	**(529)**	**(506)**
Financement économique net (dont *Separate Assets*)										
Position nette (hors *Separate Assets*)	(8.719)	(7.981)	(7.840)	(7.423)	(6.995)	(685)	(619)	(600)	(529)	(506)
Juste valeur des *Separate Assets* en fin de période	1.041	952	985	893	789	-	-	-	-	-
Financement économique net (dont *Separate Assets*)	**(7.678)**	**(7.029)**	**(6.855)**	**(6.530)**	**(6.206)**	**(685)**	**(619)**	**(600)**	**(529)**	**(506)**

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, et la cession des activités au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2011.
(b) Ce montant inclut la requalification d'actifs généraux en actifs de couverture en 2009 en Suisse.
(c) Ce montant inclut les cotisations additionnelles versées sur les actifs de couverture au Royaume-Uni et aux États-Unis pour réduire le déficit en 2010, 2011 et 2012.

« Les autres prestations » comprennent les avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, à savoir les avantages médicaux et les avantages postérieurs à l'emploi mais antérieurs à la retraite.

Pour les régimes de retraite dont la juste valeur des actifs de couverture *(Plan Assets)* est supérieure à la dette actuarielle, les montants consolidés des actifs de couverture et des dettes actuarielles sont respectivement de 47 millions d'euros et de 38 millions d'euros au 31 décembre 2012. Selon IFRIC 14, un surplus est reconnu dans la mesure où il peut être réutilisable, soit à travers une diminution des contributions futures, soit si le Groupe à un droit inconditionnel à récupérer tout ou partie de l'excédent du fonds.

Pour les régimes de retraite dont la dette actuarielle est supérieure à la juste valeur des actifs de couverture *(Plan Assets)*, les montants consolidés des dettes actuarielles et des actifs de couverture sont respectivement de 17.909 millions d'euros et de 9.117 millions d'euros au 31 décembre 2012.

26.2.5. Charge annuelle de retraite et des autres prestations

La charge annuelle de retraite et des autres prestations *(pension and other benefits expense)*, enregistrée dans le compte de résultat (incluse dans le « coût des engagements de retraites et autres prestations » présentée dans la Note 26.1), est présentée ci-dessous aux 31 décembre 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008 :

	Retraite					Autres prestations				
(En millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008	2012	2011	2010	2009	2008
Charge annuelle de retraite et des autres prestations										
Coût des services rendus	268	257	248	211	213	10	9	9	7	7
Intérêt sur la dette actuarielle	633	648	675	656	656	25	28	31	32	30
Rendement attendu des actifs *Plan Assets*	(477)	(436)	(399)	(362)	(470)	-	-	-	-	-
Rendement attendu des actifs *Separate Assets*	(37)	(42)	(40)	(34)	(35)	-	-	-	-	-
Amortissements des éléments non reconnus	1	17	28	5	20	-	-	4	-	-
Liquidations, réductions	5	4	4	(73)	(78)	-	(40)	-	(2)	-
Charge annuelle de retraite et des autres prestations	**393**	**448**	**517**	**404**	**306**	**36**	**(4)**	**44**	**37**	**37**

26.2.6. Financement économique net des engagements

L'évolution du financement économique net des engagements entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 reflète l'évolution de la provision constatée dans les comptes du Groupe et l'évolution des *Separate Assets*. Cette évolution se présente comme suit :

	Retraite					Autres prestations				
(En millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008	2012	2011	2010	2009	2008
Variation de provision constatée dans l'état de la situation financière										
Provision dans l'état de la situation financière en début de période	(7.029)	(6.855)	(6.530)	(6.206)	(5.079)	(619)	(600)	(529)	(506)	(501)
Charge annuelle de retraite et des autres prestations	(393)	(448)	(517)	(404)	(306)	(36)	4	(44)	(37)	(37)
Cotisations employeur et prestations employeur [c]	949	1.179	1.245	600	548	43	41	38	40	44
Acquisitions et cessions [a] [b]	(68)	72	(32)	983	107	1	15	-	-	(11)
Impact SoCI	(1.163)	(840)	(532)	(1.493)	(1.229)	(82)	(61)	(29)	(36)	19
Effet des variations de taux de change	26	(137)	(490)	(11)	(247)	8	(18)	(36)	9	(20)
Financement économique net des engagements en fin de période	**(7.678)**	**(7.029)**	**(6.855)**	**(6.530)**	**(6.206)**	**(685)**	**(619)**	**(600)**	**(529)**	**(506)**

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, et la cession des activités au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2011.
(b) Ce montant inclut la requalification d'actifs généraux en actifs de couverture en 2009 en Suisse.
(c) Ce montant inclut les cotisations additionnelles versées sur les actifs de couverture au Royaume-Uni et aux États-Unis pour réduire le déficit en 2010, 2011 et 2012.

En 2012, la détérioration du financement économique net des engagements s'explique principalement par les pertes actuarielles générées sur les engagements (cf. Note 26.2.8) partiellement compensées par gains actuariels et des contributions additionnelles versées sur les *Plan Assets* aux États-Unis (245 millions d'euros) et au Royaume-Uni (82 millions d'euros) pour réduire le déficit.

26.2.7. Évolution de la provision constatée dans l'état de la situation financière (hors *Separate Assets*)

L'évolution de la provision constatée dans l'état de la situation financière entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012 ne présente que l'évolution de la provision constatée dans les comptes du Groupe. Ce rapprochement ne tient pas compte des *Separate Assets*. Par conséquent, il ne représente pas totalement la réalité économique. Le tableau ci-dessous présente l'évolution détaillée du passif de l'état de la situation financière, avec les *Separate Assets* ajoutés à la fin de chaque exercice.

	Retraite					Autres prestations				
(En millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008	2012	2011	2010	2009	2008
Variation de provision constatée dans l'état de la situation financière										
Provision dans l'état de la situation financière en début de période	(7.981)	(7.840)	(7.423)	(6.995)	(5.818)	(619)	(600)	(529)	(506)	(501)
Charge annuelle de retraite et des autres prestations	(393)	(448)	(517)	(404)	(306)	(36)	4	(44)	(37)	(37)
Ajustement dû aux *Separate Assets*	(88)	(7)	(70)	(41)	15	-	-	-	-	-
Cotisations employeur [c]	476	805	897	220	192	1	1	1	1	1
Prestations employeur	331	310	275	310	270	43	40	37	39	44
Prestations payées par les *Separate Assets*	94	90	71	66	64	-	-	-	-	-
Transferts entrants/(sortants) (y.c acquisitions et cessions) [a]	(20)	86	(52)	884	50	1	15	-	-	(11)
Transferts entrants/(sortants) des *Separate Assets* vers les *Plan Assets* [b]	-	-	-	41	10	-	-	-	-	-
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoCI	(1.163)	(840)	(532)	(1.493)	(1.229)	(82)	(61)	(29)	(36)	19
Effet des variations de taux de change	26	(137)	(490)	(12)	(242)	8	(18)	(36)	9	(20)
Provision dans l'état de la situation financière en fin de période	**(8.719)**	**(7.981)**	**(7.840)**	**(7.423)**	**(6.995)**	**(685)**	**(619)**	**(600)**	**(529)**	**(506)**
Juste valeur des *Separate Assets* en fin de période	1.041	952	985	893	789	-	-	-	-	-
Financement économique net des engagements en fin de période	**(7.678)**	**(7.029)**	**(6.855)**	**(6.530)**	**(6.206)**	**(685)**	**(619)**	**(600)**	**(529)**	**(506)**

(a) Ce montant inclut l'acquisition de Seguros ING en 2008, maintenant AXA Mexique, et la cession des activités au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 2011.
(b) Ce montant inclut la requalification d'actifs généraux en actifs de couverture en 2009 en Suisse.
(c) Ce montant inclut les cotisations additionnelles versées sur les actifs de couverture au Royaume-Uni et aux États-Unis pour réduire le déficit en 2010, 2011 et 2012.

26.2.8. Évolution des pertes et gains actuariels sur engagements de retraite comptabilisés en provisions dans l'état de la situation financière en contrepartie des capitaux propres dans la composante « SoCI »

L'état consolidé des produits et charges reconnus sur la période (*Statement of Comprehensive Income* – SoCI) fait partie intégrante de l'état de synthèse des variations de capitaux propres. Il comprend, au-delà du résultat de la période, les pertes et gains actuariels (cf. Partie « État des variations des capitaux propres de la période »).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de cette composante « SoCI » liée aux engagements de retraite (excluant les impacts sur le résultat net), avant déduction des impacts de participation aux bénéfices et d'impôts différés, constatée dans les comptes du Groupe entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2012 du fait des ajustements découlant des engagements de retraite comptabilisés au passif et de ceux découlant des *Plan Assets* et des *Separate Assets*.

	Retraite					Autres prestations				
(En millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008	2012	2011	2010	2009	2008
SoCI en début de période	**(4.042)**	**(3.150)**	**(2.442)**	**(955)**	**308**	**(60)**	**3**	**30**	**67**	**45**
Évolutions dues aux effets d'expérience et d'hypothèses découlant des engagements de retraite	(1.459)	(672)	(704)	(1.634)	799	(81)	(60)	(29)	(35)	20
Évolutions dues aux effets d'expérience découlant des *Plan Assets* et des *Separate Assets*	299	(161)	164	151	(2.028)	(1)	(1)	-	-	(1)
Ajustement dû aux cessions de filiales	-	54	-	-	-	-	1	-	-	-
Effet du plafonnement des actifs	(3)	(7)	8	(10)	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de taux de change	(10)	(107)	(176)	6	(34)	2	(3)	3	(1)	3
SoCI en fin de période	**(5.216)**	**(4.042)**	**(3.150)**	**(2.442)**	**(955)**	**(140)**	**(60)**	**3**	**30**	**67**

En 2012, la variation du « SoCI » s'explique principalement par les pertes actuarielles générées sur les engagements (dues à la baisse des taux d'actualisation dans la plupart des pays, notamment au sein des pays de la zone Euro, aux États-Unis, et en Suisse), partiellement compensées par les gains actuariels générés sur les *Plan Assets* et sur les *Separate Assets* (du fait de la surperformance du rendement réel par rapport au rendement attendu).

Au cours de l'exercice 2012, la variation de la composante de capitaux propres « SoCI » après déduction des impacts de participation aux bénéfices et d'impôts différés est de - 812 millions d'euros. La même variation était de - 577 millions d'euros en 2011 (incluant 29 millions d'euros requalifiés comme une réduction des réserves en raison de la vente de filiales), - 450 millions d'euros en 2010, - 1.031 millions d'euros en 2009 et de - 695 millions en 2008.

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé de cet impact depuis la première application est de - 3.436 millions d'euros (- 2.624 millions d'euros à fin 2011).

26.2.9. Prochains décaissements (prestations et cotisations payées par l'employeur)

A) ESTIMATION DES PRESTATIONS FUTURES À PAYER

(En millions d'euros)	Retraite	Autres prestations
2013	974	43
2014	894	42
2015	903	40
2016	904	39
2017	995	37
Cinq années suivantes	4.736	176
De l'année N + 11 à la date de la dernière prestation versée	24.915	552

Ces montants sont susceptibles de varier en fonction des conditions économiques des années futures.

B) COTISATIONS ATTENDUES DE L'EMPLOYEUR AUX *PLAN ASSETS* ET AUX *SEPARATE ASSETS*

Le montant estimé des cotisations à verser par l'employeur en 2013 au titre des engagements de retraite est de 325 millions d'euros (contre 292 millions d'euros estimés en 2011 pour l'année 2012). Ces montants sont susceptibles de varier en fonction des conditions économiques des années futures et sont des cotisations sans lien direct avec la charge de retraite et des autres prestations IFRS.

26.2.10. Allocations des actifs à fin 2012

En raison de la longévité des engagements de retraite, les actifs de couverture comprennent, en général, à la fois des actions, des obligations et de l'immobilier.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation des *Plan Assets* à fin 2012 :

Allocation des *Plan Assets*	**Total Groupe**	**Europe**	**Amérique du Nord**	**Autres**
Actions	31,9 %	30,0 %	37,0 %	0,0 %
Obligations	47,3 %	45,0 %	56,0 %	89,0 %
Immobilier	7,5 %	8,0 %	7,0 %	0,0 %
Autres	13,3 %	17,0 %	0,0 %	11,0 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**
TOTAL *(en millions d'euros)*	**9.168**	**7.020**	**2.112**	**36**

Le tableau ci-dessous présente l'allocation *des Plan Assets* et des *Separate Assets* à fin 2012 :

Allocation des *Plan Assets* et des *Separate Assets*	**Total Groupe**	**Europe**	**Amérique du Nord**	**Autres**
Actions	29,9 %	28,0 %	37,0 %	0,0 %
Obligations	47,0 %	45,0 %	56,0 %	89,0 %
Immobilier	6,9 %	7,0 %	7,0 %	0,0 %
Autres	16,2 %	20,0 %	0,0 %	11,0 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**
TOTAL *(en millions d'euros)*	**10.208**	**8.061**	**2.112**	**36**

26.2.11. Autres rémunérations différées

Aux États-Unis, AXA Financial fournit des couvertures médicales et des assurances Vie (avantages du personnel après le départ à la retraite) à ses employés qui partent à la retraite en remplissant un certain nombre de critères d'ancienneté et d'âge. Les garanties offertes en termes d'assurance vie sont fonction de l'âge et du salaire à la date de départ pour certains retraités bénéficiant des droits acquis nécessaires, et d'un forfait pour les autres. AXA Financial continue de financer les avantages accordés au personnel après le départ à la retraite. En 2011, AXA Financial a éliminé toute participation aux frais médico-dentaires pour les bénéficiaires prenant leur retraite à compter du 1er mai 2012, ainsi que 8.000 euros de prestations d'assurance vie pour les bénéficiaires partant à la retraite à partir du 1er janvier 2012.

En 2012, les paiements représentent 34 millions d'euros (32 millions en 2011), nets des cotisations des employés.

26.2.12. Réconciliation avec l'état de la situation financière

(En millions d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**	**2009**	**2008**
Position nette (hors *Separate Assets*) [(a)]	(9.404)	(8.600)	(8.440)	(7.952)	(7.501)
■ Position nette des actifs destinés à la vente [(b)]	-	-	31	41	-
Autres provisions	(161)	(221)	(192)	(192)	(187)
TOTAL [(c)]	**(9.564)**	**(8.822)**	**(8.601)**	**(8.103)**	**(7.688)**

(a) La position nette (hors Separate Assets) est la position nette de la retraite et des autres prestations comme présenté dans la Note 26.2.4.
(b) Inclus dans la position nette ci-dessus, mais la cotisation des actifs destinés à la vente est classée dans un poste séparé à l'actif et au passif.
(c) La position nette correspond à un engagement de 9.564 millions d'euros (au 31 décembre 2012) inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « provisions pour risques et charges », et à l'actif inclus dans l'état de la situation financière dans le poste « autres créances ».

26.3. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Les chiffres ci-dessous sont présentés 100 %, bruts d'impôts.

(En million d'euros)	2012	2011
Coût par plan		
Options AXA SA	**11,3**	**13,1**
■ Attributions 2007	-	0,9
■ Attributions 2008	0,2	2,0
■ Attributions 2009	1,5	2,3
■ Attributions 2010	3,0	4,6
■ Attributions 2011	4,6	3,3
■ Attributions 2012	2,0	
Options AXA attribuées à AXA Financial	**3,5**	**5,2**
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2007	-	0,4
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2008	0,4	1,0
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2009	0,2	0,4
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2010	0,8	1,2
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2011	1,3	2,1
■ Attributions d'options sur titre AXA SA 2012	0,9	
Shareplan AXA	**9,7**	**10,9**
■ Plan classique	-	0,4
■ Plan avec effet de levier	9,6	10,6
Performance Shares AXA	**22,0**	**20,4**
■ Attributions 2009	-	2,1
■ Attributions 2010	1,1	10,7
■ Attributions 2011	11,0	7,6
■ Attributions 2012	10,0	
Performance Units AXA	**66,5**	**21,9**
■ Attributions 2009 « *equity settled* »	-	1,2
■ Attributions 2009 « *cash settled* »	1,3	0,9
■ Attributions 2010 « *cash settled* »	6,5	9,7
■ Attributions 2011 « *cash settled* »	27,6	10,0
■ Attributions 2012 « *cash settled* »	31,2	
AXA Miles	**15,8**	**8,7**
■ Plan 2007 (4 + 0)	-	8,7
■ Plan 2012 (2 + 2)	10,2	
■ Plan 2012 (4 + 0)	5,6	
Instruments de rémunération en actions AXA Financial	**0,5**	**0,1**
■ AXA Financial SAR	0,3	(0,1)
■ AXA Financial Restricted Shares et PARS	0,2	0,2
Plan d'options AXA APH (clôturé le 31 décembre 2011)	**0,0**	**1,7**
Instruments de paiements sur base d'action AllianceBernstein [(a)]	**73,1**	**381,5**
■ dont accélération des droits	-	234,5
■ dont autre charge pour rémunération en actions	73,1	147,0
COÛT TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS	**202,5**	**463,5**

(a) Le montant présenté pour 2011 est dû à une restructuration des plans de rémunération différée le 17 novembre 2011, entraînant une acquisition accélérée des droits de tous les plans de rémunération différée d'AllianceBernstein pour un coût total de 340,2 millions d'euros. Les 234,5 millions d'euros excluent l'impact lié aux rémunérations différées en numéraire.

En conformité avec la norme IFRS 2, le coût total des rémunérations en actions de 202,5 millions d'euros pour l'exercice clos 2012 inclut le coût de ces rémunérations pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002, et qui n'étaient pas encore exerçables au 31 décembre 2003.

Le coût total inclut les charges liées aux instruments de rémunération en actions émis aussi bien par le Groupe que par les filiales d'AXA.

Les instruments de rémunérations en actions listés ci-dessus sont essentiellement composés d'instruments avec dénouement en actions mais ils incluent également des instruments avec dénouement en numéraire. Le coût unitaire des instruments de rémunérations en actions avec dénouement en action ne varie pas pour un plan donné alors que celui des instruments avec dénouement en numéraire est mis à jour à chaque clôture.

La charge totale est amortie sur la période d'acquisition et ajustée à chaque clôture d'exercice de la différence entre les renonciations aux droits constatées et les renonciations aux droits attendues pour tenir compte des conditions de service et des conditions hors-marchés constatées. Un détail de chacun des principaux plans et de leur charge 2012 associée est présenté dans la Note 26.3.1 a) à e) et dans la Note 26.3.2.

26.3.1. Instruments de rémunération en actions émises par le Groupe

A) STOCK-OPTIONS AXA SA

Les cadres et les employés clés peuvent recevoir des options sur action AXA dans le cadre des plans de stock-options de l'entreprise. Ces options peuvent être soit des options de souscription, impliquant l'émission de nouvelles actions AXA, soit des options d'achat impliquant la livraison d'actions propres. Les termes et les conditions de chaque attribution d'options peuvent varier. Actuellement, les options sont (i) attribuées à un prix qui n'est pas inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action AXA à la bourse de Paris durant les 20 jours de cotation précédant l'attribution, (ii) valides pour une durée maximum de 10 ans, et (iii) généralement exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de la date d'attribution des options.

Pour les membres du Comité Exécutif (attributions à compter de 2006) et les bénéficiaires auxquels sont attribués plus de 5.000 options (attributions à compter de 2007), les stock-options attribuées sont acquises sans condition pour les deux premières tranches alors que la dernière tranche est exerçable si une condition de performance de l'action AXA par rapport à l'indice benchmark « Eurostoxx Insurance » est remplie. Toutes les stock-options attribuées aux membres du Directoire en 2009 et aux membres du Comité de Direction depuis 2010 sont soumises à cette condition de performance de l'action AXA.

Le tableau suivant présente le recensement des options en circulation, incluant tous les plans et pas seulement ceux postérieurs au 7 novembre 2002.

	Options *(en millions)*		Prix moyen *(en euros)*	
	2012	2011	2012	2011
Options AXA				
En circulation au 1er janvier	**77,3**	**78,8**	**19,98**	**21,52**
Attributions	4,6	9,1	12,17	14,73
Augmentation de capital	-	-	-	-
Souscriptions	(1,7)	(0,4)	10,42	10,34
Options expirées et annulations	(7,4)	(10,2)	19,69	27,54
En circulation au 31 décembre	**72,8**	**77,3**	**19,74**	**19,98**
Options ex-FINAXA				
En circulation au 1er janvier	**1,8**	**2,7**	**12,72**	**19,40**
Augmentation de capital	-	-	-	-
Souscriptions	-	-	-	-
Options expirées et annulations	-	(0,9)	-	32,57
En circulation au 31 décembre	**1,8**	**1,8**	**12,72**	**12,72**
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	**74,6**	**79,1**	**19,58**	**19,82**

Le nombre d'options en circulation et le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2012 et 2011 sont présentés ci-dessous, selon les dates d'expiration :

Année d'expiration des options *(En millions)*	Options en circulation		Options exerçables	
	2012	2011	2012	2011
2012	-	6,0	-	6,0
2013	1,9	3,5	1,9	3,5
2014	7,7	7,8	7,7	7,8
2015	10,4	10,5	10,4	10,5
2016	9,8	9,9	9,8	9,9
2017	8,3	8,4	8,3	8,4
2018	8,0	8,1	8,0	5,4
2019	6,4	6,7	4,3	2,2
2020	7,2	7,5	2,4	-
2021	8,6	8,9	-	-
2022	4,5		-	
Total AXA	**72,8**	**77,3**	**52,8**	**53,7**
Options ex-FINAXA				
2013	1,3	1,3	1,3	1,3
2014	0,5	0,5	0,5	0,5
Total ex-FINAXA	**1,8**	**1,8**	**1,8**	**1,8**
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	**74,6**	**79,1**	**54,5**	**55,5**

Options AXA et ex-FINAXA	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en euros)*	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en euros)*
Catégorie de prix				
6,48 € – 12,96 €	12,2	10,99	6,1	10,41
12,97 € – 19,44 €	26,2	15,66	12,2	16,41
19,45 € – 25,92 €	18,1	20,32	18,1	20,32
25,93 € – 32,40 €	9,8	27,82	9,8	27,82
32,41 € – 38,87 €	8,3	33,21	8,3	33,21
6,48 € – 38,87 €	**74,6**	**19,58**	**54,5**	**21,64**

Les informations relatives aux options attribuées après le 7 novembre 2002 sont présentées ci-dessous :

	Options *(en millions)*		Prix moyen *(en euros)*	
	2012	2011	2012	2011
Options				
En circulation au 1er janvier	**71,4**	**65,4**	**20,0**	**20,6**
Attributions	4,6	9,1	12,2	14,7
Augmentation de capital	-	-		
Souscriptions	(1,7)	(0,4)	10,4	10,3
Options expirées et annulations	(1,4)	(2,8)	18,5	19,7
En circulation au 31 décembre	**72,8**	**71,4**	**19,7**	**20,0**
Options ex-FINAXA				
En circulation au 1er janvier	**1,8**	**1,8**	**12,7**	**12,7**
Augmentation de capital	-	-	-	-
Souscriptions	-	-	-	-
Options expirées et annulations	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre	**1,8**	**1,8**	**12,7**	**12,7**
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	**74,6**	**73,1**	**19,6**	**19,8**

Le nombre d'options en circulation et le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2012 et 2011 sont présentés ci-dessous, selon les dates d'expiration pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002 :

Année d'expiration des options *(En millions)*	Options en circulation		Options exerçables	
	2012	2011	2012	2011
Options AXA				
2013	1,9	3,5	1,9	3,5
2014	7,7	7,8	7,7	7,8
2015	10,4	10,5	10,4	10,5
2016	9,8	9,9	9,8	9,9
2017	8,3	8,4	8,3	8,4
2018	8,0	8,1	8,0	5,4
2019	6,4	6,7	4,3	2,2
2020	7,2	7,5	2,4	-
2021	8,6	8,9	-	-
2022	4,5	-	-	-
Total AXA	**72,8**	**71,4**	**52,8**	**47,8**
Options ex-FINAXA				
2013	1,3	1,3	1,3	1,3
2014	0,5	0,5	0,5	0,5
Total ex-FINAXA	**1,8**	**1,8**	**1,8**	**1,8**
TOTAL AXA ET EX-FINAXA	**74,6**	**73,1**	**54,5**	**49,5**

	Options en circulation		Options exerçables	
Options AXA et ex-FINAXA	**Nombre** *(en millions)*	**Prix d'exercice** *(en euros)*	**Nombre** *(en millions)*	**Prix d'exercice** *(en euros)*
Catégorie de prix				
6,48 € – 12,96 €	12,2	10,99	6,1	10,41
12,97 € – 19,44 €	26,2	15,66	12,2	16,41
19,45 € – 25,92 €	18,1	20,32	18,1	20,32
25,93 € – 32,40 €	9,8	27,82	9,8	27,82
32,41 € – 38,87 €	8,3	33,21	8,3	33,21
6,48 € – 38,87 €	**74,6**	**19,58**	**54,5**	**21,64**

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur actions AXA. L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'action AXA est estimée en utilisant la méthode de la volatilité implicite, qui est validée grâce à une analyse de la volatilité historique afin de s'assurer de la cohérence de cette hypothèse. L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux Euro Swap, pour la maturité appropriée.

Les hypothèses de valorisation et la juste valeur des options pour 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008 sont présentées ci-dessous :

	2012	2011	2010	2009	2008
Hypothèses [b]					
Taux de dividende	8,36 %	7,16 %	7,35 %	10,84 %	7,21 %
Volatilité	39,89 %	33,86 %	36,48 %	56,98 %	34,65 %
Taux d'intérêt sans risque	2,11 %	3,25 %	2,84 %	3,04 %	4,17 %
Durée de vie attendue (en années)	7,6	7,1	7,1	7,4	6,0
Juste valeur de l'option à date d'attribution *(en euros)* [a] [c]	1,81	1,78	2,24	1,91	3,23

(a) Pour les salariés qui se sont vus attribuer plus de 5.000 options, la dernière tranche sera attribuée uniquement si une condition de performance de l'action AXA par rapport à l'indice Eurostoxx Insurance est remplie. Les options avec critère de performance, dont la valorisation est basée sur un modèle de Monte-Carlo, ont été évaluées à 1,33 euro par option attribuée en 2012 et à 1,44 euro par option attribuée en 2011. Les options sans critère de performance, dont la valorisation est basée sur le modèle Black&Scholes, ont été évaluées à 2,12 euros par option attribuée en 2012 et à 1,90 euro par option attribuée en 2011.

(b) Hypothèses moyennes pondérées des attributions de l'année, en date d'attribution.

(c) Basée sur un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % par an pour les options sans critère de performance.

Compte tenu de l'amortissement de la charge du plan sur la période d'acquisition des droits, et compte tenu d'un taux d'annulation de 5 % durant la période d'acquisition, le coût total des plans d'options est de 14,8 millions d'euros en 2012 (0,6 million d'euros pour les attributions 2008, 1,8 million d'euros pour les attributions 2009, 3,8 millions d'euros pour les attributions 2010, 5,8 millions d'euros pour les attributions 2011 et 2,9 millions d'euros pour les attributions 2012).

B) STOCK-OPTIONS AXA ADR

AXA Financial a attribué des options pour acquérir des AXA ADR *(American Depository Receipts)*. Ces options étaient émises à la valeur de marché de l'AXA ADR à la date d'attribution. Les options attribuées avant 2004 s'acquièrent sur une période de 3 ans par tiers à chaque date anniversaire. Cependant, à partir des attributions 2004, les nouvelles stock-options deviennent exerçables par tranche de 33,33 % par an du second au quatrième anniversaire de l'attribution des options (qui est généralement en mars). Les options émises actuellement en circulation ont une durée de vie contractuelle de 10 ans à partir de leur date d'attribution.

Au premier trimestre 2010, AXA a volontairement désinscrit les AXA ADR du *New York Stock Exchange*, fait une déclaration de désenregistrement et a terminé son obligation de *reporting* avec la SEC. Le désenregistrement d'AXA a pris effet au deuxième semestre 2010. Suite à ces opérations, les AXA ADR continuent à être échangées sur les marchés américains de gré à gré et à être converties en action ordinaire AXA sur une base un pour un tandis que les actions ordinaires AXA continuent à être négocier sur le compartiment A de *New York Stock Exchange* Euronext Paris, le marché principal et le plus liquide pour les actions AXA. Par conséquence, les détenteurs d'AXA ADR peuvent continuer à détenir ou à échanger ces actions, en tenant compte des restrictions de transfert s'il y en a.

Les termes et conditions des plans de rémunération en actions d'AXA Financial n'ont généralement pas été impactés par la désinscription et le désenregistrement excepté le fait que des actions ordinaires AXA seront généralement délivrées aux participants au moment de l'exercice ou à la maturité des instruments en circulation plutôt que des AXA ADRs et les nouvelles offres seront supposées être basées sur des actions ordinaires AXA. De plus, certaines périodes de restrictions d'exercice d'options liées aux lois américaines de sécurité de l'information apparaissent tous les ans lorsque l'information financière mise à jour sur AXA n'est pas disponible.

Aucune des modifications faites aux programmes de rémunération en actions d'AXA Financial liés à la désinscription et au désenregistrement d'AXA n'a occasionné de charge supplémentaire compensatoire.

Les tableaux suivants présentent une synthèse des plans AXA ADR émis par AXA Financial :

	Options *(en millions)*		Prix d'exercice *(en dollars américains)*	
	2012	2011	2012	2011
Options				
En circulation au 1er janvier	**7,6**	**10,1**	**18,47**	**19,96**
Attributions	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Souscriptions	(1,1)	(0,6)	12,04	15,63
Options expirées ou Annulations	(1,5)	(1,9)	18,18	27,24
En circulation au 31 décembre	**5,0**	**7,6**	**20,01**	**18,47**

	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en dollars américains)*	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en dollars américains)*
Catégorie de prix				
11,95 $ - 14,45 $	0,8	12,00	0,8	12,00
17,16 $ - 21,19 $	2,9	19,71	2,9	19,71
25,59 $ - 26,30 $	1,2	25,59	1,2	25,59
33,41 $ - 42,46 $	-	36,78	-	36,98
11,95 $ - 42,46 $	**5,0**	**20,01**	**5,0**	**20,03**

Pour les attributions postérieures au 7 novembre 2002, les informations sont les suivantes :

	Options *(en millions)*		Prix d'exercice *(en dollars américains)*	
	2012	2011	2012	2011
Options				
En circulation au 1er janvier	**6,5**	**7,0**	**18,90**	**18,77**
Attributions	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Souscriptions	(0,9)	(0,3)	11,95	14,56
Options expirées ou Annulations	(0,6)	(0,3)	19,72	25,59
En circulation au 31 décembre	**5,0**	**6,4**	**20,01**	**18,90**

	Options en circulation		Options exerçables	
	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en dollars américains)*	Nombre *(en millions)*	Prix d'exercice *(en dollars américains)*
Catégorie de prix				
11,95 $ - 14,45 $	0,8	12,00	0,8	12,00
17,16 $ - 21,19 $	2,9	19,71	2,9	19,71
25,59 $ - 26,30 $	1,2	25,59	1,2	25,59
33,41 $ - 42,46 $	-	36,78	-	36,98
11,95 $ - 42,46 $	**5,0**	**20,01**	**5,0**	**20,03**

Le modèle *Black&Scholes* d'évaluation des options a été utilisé pour déterminer la juste valeur des options sur AXA ADR.

L'effet des exercices d'options avant leur terme est pris en compte par l'utilisation d'une hypothèse de durée de vie attendue issue de l'observation des données historiques. La volatilité de l'AXA ADR est liée à la volatilité de l'action AXA SA ajustée de la volatilité du taux de change USD/EUR.

L'hypothèse de dividende attendu de l'action AXA SA est basée sur le consensus de marché. Le taux d'intérêt sans risque est issu de la courbe des taux des obligations du Trésor américain, pour la maturité appropriée.

C) SHAREPLAN AXA

AXA offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à une émission spéciale qui leur est réservée. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Le plan classique permet aux salariés de souscrire, sur la base de leur apport initial, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote maximale de 20 %. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). Les salariés supportent le risque de tous les mouvements du titre par rapport au prix de souscription.

Le plan avec effet de levier permet aux salariés de souscrire, sur la base de 10 fois leur apport personnel initial, des actions AXA (par le biais de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou par détention d'actions en direct) avec une décote. Le levier sur l'apport personnel des salariés se fait sous la forme d'un prêt (sans recours à l'encontre du salarié au-delà de la valeur des actions) accordé par une banque tierce partie. Ces actions sont indisponibles pour une durée de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation applicable). Les salariés qui participent au plan avec effet de levier bénéficient de la garantie de leur apport personnel initial mais aussi d'un pourcentage défini de l'appréciation à la hausse du titre (par rapport au prix de référence non décoté) sur la totalité du montant investi.

À l'issue de la période d'indisponibilité de 5 ans, les salariés pourront au choix et en fonction de leurs pays de résidence : racheter leur épargne (sortie en espèce) ; percevoir en titres AXA la valeur de leurs avoirs (sortie en titres) ou encore transférer leurs avoirs investis dans la formule à effet de levier vers le fonds classique.

Le coût de ce plan d'actionnariat est évalué en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé, tel que cela est recommandé par l'ANC (Régulateur français de la comptabilité). L'approche de l'ANC valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de la restriction de 5 ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période de restriction. Dans le cas du plan avec effet de levier, il convient d'ajouter au coût du plan l'opportunité de gain implicitement apportée par AXA en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnel (et non le cours au détail) pour des instruments dérivés.

En ce qui concerne l'exercice clos, le Groupe AXA a proposé le 25 octobre 2012 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 9,50 euros pour le plan classique (décoté de 20 % par rapport au cours de référence de 11,86 euros calculé sur une moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'annonce) et de 9,82 euros pour le plan avec effet de levier (décoté de 17,19 % par rapport au cours de référence). 29,7 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 290,9 millions d'euros. Cette opération représente une charge globale de 9,7 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant 5 ans.

Pour 2012, le coût d'incessibilité a été mesuré à 19, 81 % pour le plan classique et 17,07 % pour le plan à effet de levier (due à des décotes différentes). En plus de ce coût d'indisponibilité, le gain d'opportunité offert aux salariés dans le plan à effet de levier a été mesuré à 2,80 %.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du plan, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût du plan pour les exercices 2012 et 2011 :

	2012		2011	
	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier	Plan d'actionnariat classique	Plan avec effet de levier
Maturité des plans (en années)	5	5	5	5
[A] Décote faciale	20,00 %	17,19 %	20,00 %	13,60 %
Prix de référence *(en euros)*	11,86		10,53	
Prix de souscription *(en euros)*	9,50	9,82	8,43	9,10
Montant total souscrit par les salariés *(en millions d'euros)*	17,8	27,3	19,1	31,4
Montant global souscrit *(en millions d'euros)*	17,8	273,2	19,1	313,5
Nombre total d'actions souscrites *(en millions d'actions)*	1,9	27,8	2,3	34,5
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine)	9,36 %	9,45 %	8,94 %	8,90 %
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans (zone euro)	0,59 %		1,30 %	
Taux de dividende	8,16 %		10,37 %	
Taux de sortie anticipée	1,12 %		1,01 %	
Taux d'emprunt des titres (repo)	0,25 %		0,25 %	
Spread de volatilité au détail/institutionnel	N/A	4,08 %	N/A	4,36 %
[B] Coût d'indisponibilité pour le participant au marché	19,81 %	17,07 %	18,49 %	13,53 %
[C] Mesure du gain d'opportunité	N/A	2,80 %	N/A	2,84 %
Coût global pour le Groupe = [A] – [B] + [C] (équiv. décote)	**0,19 %**	**2,92 %**	**1,51 %**	**2,91 %**
COÛT GLOBAL POUR LE GROUPE *(en millions d'euros)*	**0,04**	**9,65**	**0,36**	**10,58**

D) AXA MILES

Le Groupe AXA a attribué, le 16 mars 2012, 50 actions gratuites (« AXA Miles ») à plus de 120.000 salariés dans le monde, afin de les associer à la réussite de la réalisation du plan stratégique Ambition AXA. Une première tranche de 25 AXA Miles avait été attribuée sans condition. La seconde tranche était soumise à l'accomplissement d'un objectif de performance défini par le Conseil d'Administration, à savoir l'atteinte d'au moins un des deux indicateurs liés à Ambition AXA : (1) l'augmentation du résultat opérationnel par action ou (2) l'augmentation de l'indice de satisfaction client du Groupe (« Customer Scope »).

Au 31 décembre 2012, ces deux objectifs ont été atteints et par conséquent, l'attribution de la deuxième tranche a été confirmée.

À l'issue d'une période d'acquisition de deux ou quatre ans, c'est-à-dire en 2014 ou 2016 selon les pays, et sous réserve du respect de certaines conditions, les AXA Miles attribuées en 2012 donneront droit à 50 actions AXA.

	Nombre de salariés en date d'attribution *(en milliers)*	Nombre d'AXA Miles attribués *(en millions)*
Attribution 2007		
Plan 2 + 2	47	2,3
Plan 4 + 0	65	3,2
Total	**112**	**5,6**
Attribution 2012		
Plan 2 + 2 [(a)]	57	2,8
Plan 4 + 0 [(b)]	67	3,3
Total	**123**	**6,2**

(a) Plan 2 + 2 : attributions assorties de deux années de période d'acquisition suivies de deux années de période d'incessibilité.
(b) Plan 4 + 0 : attributions assorties de quatre années de période d'acquisition sans période d'incessibilité.

Les actions gratuites sont évaluées en utilisant l'approche ANC décrite ci-dessus (partie Shareplan AXA), en utilisant des hypothèses adaptées à la structure du plan (2 + 2 ou 4 + 0), basées sur un cours de 13,18 euros par action (32 euros par action le 1er juillet 2007) et un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % est appliqué.

Le coût total du plan AXA Miles a été amorti sur la période d'acquisition (c'est-à-dire sur 2 ans pour le plan 2 + 2 et sur 4 ans pour le plan 4 + 0) à partir de la date d'attribution. Sur ces bases, le coût total du plan pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 est de 15,8 millions d'euros (8,7 millions d'euros étaient reconnus au 31/12/2011).

E) AUTRES RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Performance Shares

Des *Performance Shares* sont émises aux cadres et aux employés clés.

Le mécanisme des *Performance Shares* est similaire à celui des *Performance Units*, mais dans ce cas, le salarié obtient une rémunération en actions, et non en numéraire. En France, les *Performance Units* attribuées aux salariés en 2004 ont été converties pour l'essentiel *en Performance Shares* en 2005.

Les *Performance Shares* sont évaluées en utilisant l'approche ANC décrite ci-dessus (partie Shareplan AXA), en utilisant des hypothèses adaptées à la structure du plan.

En 2012, cette évaluation était basée sur un cours de 13,18 euros par action en date d'attribution et un taux attendu de renonciation des droits avant leur acquisition de 5 % par an est appliqué. La juste valeur en date d'attribution des *Performance Shares* attribuées en 2012 était de 8,74 euros.

Le coût total *des Performance Shares* est de 22,0 millions d'euros pour l'année 2012 (20,4 millions en 2011).

Performance Units

AXA émet, pour ses cadres et ses employés clés hors de France, des *Performance Units*.

Durant la période d'acquisition des droits, les *Performance Units* initialement attribuées sont assujetties à un critère de performance hors-marché.

Concernant les attributions antérieures à 2010, si le nombre *de Performance Units* définitivement acquises était inférieur à 1.000 alors l'entité qui emploie le bénéficiaire versait 100 % de la valeur calculée en numéraire. Si le nombre de *Performance Units* définitivement acquises était supérieur ou égal à 1.000, l'entité qui emploie le bénéficiaire versait 70 % de la valeur calculée en numéraire et 30 % des *Performance Units* définitivement acquises au bout de deux ans étaient investies pour le compte du bénéficiaire en actions AXA soumises à une période de conservation minimum de 2 ans.

Pour les attributions réalisées en 2010, l'entité qui emploie le bénéficiaire en fin de période d'acquisition versera en numéraire la première moitié des *Performance Units* définitivement acquises à cette date. Un an plus tard, l'entité qui emploie le bénéficiaire versera en numéraire la seconde moitié sous réserve que le salarié soit encore présent dans le Groupe. Pour le dénouement de la seconde moitié, les bénéficiaires auront le choix, s'ils le souhaitent, de recevoir tout ou partie sous forme d'actions AXA.

Pour les attributions réalisées en 2011 et en 2012, le nombre définitif de Performance Units sera connu au bout de 2 ans et sera versé en numéraire un an plus tard par l'entité qui emploie le bénéficiaire, sous réserve que le salarié soit encore présent dans le Groupe à cette date.

Concernant les *Performance Unit* réglées en numéraire, le paiement attendu en date de versement est ajusté à chaque clôture d'exercice et est amorti sur la période d'acquisition des droits (prorata temporis).

Le coût total des *Performance Units* enregistré en 2012 est de 66,5 millions d'euros (0 pour la portion réglée en actions).

26.3.2. Rémunération en actions émises par des entités locales

Les principaux plans de rémunération en actions émises par des filiales d'AXA sont décrits ci-dessous :

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS D'AXA FINANCIAL

Le coût total des rémunérations en actions attribuées par AXA Financial pour l'année 2012 inclut 0,3 million d'euros relatifs à la provision pour les *Stock Appreciation Rights* d'AXA Financial (dans la mesure où ils sont sujets à des variations de base de comptabilisation liées à l'évolution du cours d'AXA ADR), et 0,2 million d'euros liés aux *Restricted Shares* et aux *Performance Accelerated Restricted Shares* d'AXA ADR, attribuées aux cadres dirigeants et aux dirigeants non salariés d'AXA Financial.

INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS DE ALLIANCEBERNSTEIN

AllianceBernstein attribue des *Restricted Units* et des options d'achat de titres AllianceBernstein, qui sont évalués et comptabilisés conformément aux normes IFRS.

Dans le cadre des programmes *AllianceBernstein Incentive Compensation*, AllianceBernstein a attribué à certains dirigeants clés le droit de recevoir leur rémunération sous forme de *Restricted Holding Units* de titres AllianceBernstein ou en numéraire.

Le 17 novembre 2011, AllianceBernstein a amendé tous les programmes AllianceBernstein Incentive Compensation en circulation afin que les salariés pour qui le contrat de travail prendrait fin volontairement ou non, conservent leurs droits, sous réserve du respect de certaines conditions et engagements tels qu'il est précisé dans le nouveau dispositif, parmi lesquels des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation d'employés et de clients, et d'annulation en cas de non-respect des procédures existantes en matière de gestion des risques. Cet amendement a éliminé la condition de services rendus par les salariés mais ne modifie pas les dates de livraison contenues dans les règlements initiaux.

Il en a résulté la reconnaissance immédiate en 2011 de la charge de tous les instruments de rémunération en actions non encore acquis, attribués les années précédentes pour un montant de 234,5 millions d'euros (100 %, brut d'impôts) plutôt qu'un amortissement de cette charge sur une période d'au maximum quatre ans.

Dans le cadre du programme *AllianceBernstein Incentive Compensation* du mois de décembre 2012, AllianceBernstein a aggrégé 113,1 millions d'euros (115,4 millions d'euros en décembre 2011) dont 92,2 millions d'euros sous forme de *Restricted Holding Units* (94,5 millions d'euros en 2011) choisies en janvier 2013 et représentant 6,5 millions de *Restricted Holding Units* (8,7 millions en 2011).

AllianceBernstein a également attribué des *Restricted Holding Units* à certains salariés avec un règlement adapté. Finalement, en incluant ces précédentes, 9,9 millions de *Restricted Holding Units* ont été attribuées pour acquérir des titres AllianceBernstein au cours de l'exercice 2012 (10,4 millions de *Restricted Holding Units* ont été attribuées en 2011).

De plus, l'attribution des options d'achat de titres AllianceBernstein a été réalisée de la manière suivante : 114.443 options ont été attribuées en 2012, 70.328 options ont été attribuées en 2011, 387.661 options ont été attribuées en 2010.

La plupart des récompenses attribuées en 2011 et 2012 contenaient les mêmes conditions que les récompenses amendées en novembre 2011, impliquant la reconnaissance accélérée de la totalité de leur charge plutôt qu'un amortissement sur une période d'au maximum quatre ans.

Finalement, en 2012, l'ensemble de ces plans représente une charge de 73,1 millions d'euros (381,5 millions d'euros en 2011), brut d'impôts.

26.4. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En 2012 :

- avantages à court terme : le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction en 2012 s'élève à 13,1 millions d'euros (incluant rémunérations fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) ;
- paiements sur base d'actions : la charge comptabilisée en 2012 relative aux plans de rémunération en actions octroyés aux membres du Comité de Direction s'élève à 5,2 millions d'euros.

En 2011 :

- avantages à court terme : le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction en 2011 s'élève à 13,3 millions d'euros (incluant rémunérations fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature) ;
- paiements sur base d'actions : la charge comptabilisée en 2011 relative aux plans de rémunération en actions octroyés aux membres du Comité de Direction s'élève à 6 millions d'euros.

Avantages à long terme :

Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par AXA SA et ses filiales aux fins de versement de pensions ou de retraite des membres du Comité de Direction s'élève à 46,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 (43,8 millions d'euros au 31 décembre 2011).

26.5. EFFECTIFS SALARIÉS

Au 31 décembre 2012, les effectifs salariés du Groupe, en équivalent à temps plein, s'élèvent à 94.364 personnes (95.710 en 2011 après retraitement des effectifs salariés des activités Bluefin au Royaume-Uni et des consultants d'AXA Technology).

La diminution des effectifs de - 1.346 en 2012 par rapport à 2011 s'explique principalement par :

- AllianceBernstein : la baisse des effectifs de - 446 est la conséquence d'un plan global de réduction des effectifs ;
- les États-Unis : la diminution des effectifs de - 427 est principalement due à un plan de restructuration entrepris en juin 2011, de l'offshoring et de l'outsourcing ;
- en Allemagne : la baisse des effectifs de - 367 est due aux programmes de productivité ;
- En France : la diminution des effectifs de - 318 est principalement liée à une diminution du personnel commercial ;

partiellement compensée par l'augmentation des effectifs à Hong Kong de + 255 suite à l'intégration des activités dommages de HSBC.

Note 27 Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat par action et un résultat par action sur base totalement diluée :

- le résultat par action ne tient pas compte des actions potentielles. Il est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice ;
- le résultat par action sur base totalement diluée est établi en prenant en compte les actions dilutives émises au titre des plans de stock-options. L'effet de plans de stock-options sur le nombre de titres totalement dilué est retenu dans le calcul dans la mesure où celles-ci sont exerçables compte tenu du cours moyen du titre AXA dans la période.

Le résultat par action prend en compte les charges d'intérêt des dettes subordonnées à durée indéterminée enregistrées en capitaux propres.

(En millions d'euros) [a]		31 décembre 2012	31 décembre 2011 Retraité [b]	31 décembre 2011 Publié
Résultat net part du Groupe		**4.152**	**4.190**	**4.324**
Charge d'intérêt dettes subordonnées à durée indéterminée		(292)	(291)	(291)
Résultat net incluant l'impact dettes subordonnées à durée indéterminée	**A**	**3.861**	**3.899**	**4.033**
Nombre d'actions ordinaires pondéré à l'ouverture (net d'autocontrôle)		2.340	2.294	2.294
Émission d'actions hors options [c]		2	2	2
Exercice d'options [c]		-	-	-
Titres d'autocontrôle [c]		1	4	4
Rachat d'actions propres [c]		-	-	-
Nombre d'actions ordinaires pondéré	**B**	**2.343**	**2.301**	**2.301**
RÉSULTAT NET PAR ACTION	**C = A/B**	**1,65**	**1,69**	**1,75**
Instruments potentiellement dilutifs :				
■ Stock options		1	2	2
■ Autres		6	2	2
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs [d]	**D**	**2.349**	**2.305**	**2.305**
RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUE	**F = A/D**	**1,64**	**1,69**	**1,75**

(a) Excepté le nombre d'actions exprimé en millions d'unités et le résultat par action exprimé en euros par action.
(b) Comme décrit en Note 1.2.1, suite au changement volontaire de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés, les informations comparatives relatives aux précédentes périodes ont été retraitées.
(c) Pondéré sur la période.
(d) Attribuable aux actions ordinaires éventuellement impactées des instruments dilutifs.

En 2012, le résultat par action est de 1,65 euro sur une base ordinaire relatifs aux activités poursuivies, et de 1,64 euro sur une base totalement diluée également relatifs aux activités poursuivies.

En 2011, le résultat par action est de 1,69 euro, aussi bien sur une base ordinaire que totalement diluée, dont 1,26 euro relatif aux activités poursuivies et 0,44 euro relatif au résultat des activités cédées sur une base ordinaire, et 1,26 euro relatif aux activités poursuivies et 0,43 euro relatifs au résultat des activités cédées sur une base totalement diluée.

Préalablement au changement de méthode de comptabilisation des frais d'acquisition reportés décidé en 2012, en 2011, le résultat par action était de 1,75 euro, aussi bien sur une base ordinaire que totalement diluée, dont 1,32 euro relatif aux activités poursuivies et 0,44 euro relatif au résultat des activités cédées, et était, sur une base totalement diluée, de 1,31 euro relatif aux activités poursuivies et 0,43 euro relatif au résultat des activités cédées.

Note 28 Parties liées

En 2012, la Société a réalisé les opérations décrites ci-après avec des entreprises qui lui sont liées. Ces opérations ont pu, le cas échéant, se révéler significatives ou inhabituelles pour AXA ou pour l'une des parties.

RELATIONS AVEC LES MUTUELLES AXA

Les Mutuelles AXA (AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurances Vie Mutuelle, les « Mutuelles AXA ») ont des activités d'assurance dommages et d'assurance vie, épargne, retraite en France. Au 31 décembre 2012, les Mutuelles AXA détiennent ensemble 14,35 % des actions ordinaires en circulation de la Société représentant 23,05 % des droits de vote.

Chacune des Mutuelles AXA est administrée par un Conseil d'Administration élu par les représentants des sociétaires. Certains membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de la Société occupent des postes d'administrateurs ou de dirigeants mandataires sociaux des Mutuelles AXA.

Les Mutuelles AXA et certaines filiales d'assurance françaises de la Société, AXA France IARD et AXA France Vie (les « Filiales »), sont parties à un accord de gestion en vertu duquel elles fournissent toute une gamme de services pour gérer les opérations d'assurance et les portefeuilles des Mutuelles AXA. Cet accord contient des dispositions de nature à garantir l'indépendance juridique des Mutuelles AXA et des Filiales ainsi que la protection de leurs clientèles respectives.

L'activité d'assurance dommages du réseau de courtiers en France est mise en œuvre au moyen d'un accord de coassurance entre AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA France IARD, une filiale française d'assurance dommages de la Société. Pour ce qui est de la coassurance, les affaires sont souscrites à 89 % par AXA France IARD et 11 % par AXA Assurances IARD Mutuelle. Le chiffre d'affaires opérationnel est réparti entre ces sociétés au *prorata* des primes qu'elles ont recouvertes. En 2012, le montant total des primes réalisées dans le cadre de cet accord s'est élevé à 1.708 millions d'euros (dont 1.520 millions d'euros sont revenus à AXA France IARD).

Certains coûts et charges (hors commissions) afférents à ces activités sont répartis entre ces Filiales et les Mutuelles AXA par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Économique ou « GIE » décrit plus en détail ci-dessous. Il n'existe aucun accord entre les Mutuelles AXA et les filiales d'assurance de la Société qui serait susceptible d'entraver, de quelque façon que ce soit, la libre concurrence du marché.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

Des groupements d'intérêt économique (GIE) peuvent être mis en place par la Société et certaines de ses filiales. Ces GIE sont régis par le droit français et sont constitués en vue de rendre certains services à leurs membres et de centraliser des dépenses. Le coût des services facturés aux membres des GIE est estimé sur la base de divers critères établis en prenant en compte notamment certaines clés de répartition. Les GIE dont la Société était membre au cours de l'exercice 2012 prennent en charge un ensemble de services communs, y compris les services fournis par les fonctions centrales du Groupe AXA (GIE AXA) au profit des sociétés du Groupe (par exemple : les services financiers, comptables, de reporting, fiscaux, juridiques, marketing et de gestion de la marque, audit interne, ressources humaines, achats, systèmes d'information, gestion du risque, gestion de trésorerie), ainsi que certains autres services. Les charges ainsi facturées à la Société et ses filiales par les GIE sont généralement calculées sur la base du prix de revient et figurent à titre de charges consolidées dans les états financiers consolidés et audités de la Société. Les services facturés en 2012 et 2011 par le GIE AXA France s'élèvent respectivement à 551 millions d'euros et 563 millions d'euros. Pour le GIE AXA, ils représentent 197 millions d'euros en 2012 et 192 millions d'euros en 2011.

PRÊTS/GARANTIES/PARTICIPATION AU CAPITAL, ETC.

AXA a consenti de nombreux engagements et garanties, y compris des engagements financiers, des garanties accordées à des institutions financières et à des clients, des nantissements d'actifs, des sûretés réelles et des lettres de crédit. Pour une description de ces engagements et garanties, vous pouvez vous reporter à la Note 29 « Actifs et passifs éventuels et engagements » des États Financiers Consolidés.

Certaines de ces garanties sont accordées par la Société à ses filiales et sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles et ce notamment dans le but de promouvoir le développement de leurs activités (par exemple pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités acquises, des accords de distributions, des accords d'externalisation *(off-shoring),* des restructurations internes, des cessions et autres transferts d'actifs ou branches d'activités, cession ou renouvellement de produits ou services ou d'autres opérations similaires), garantir le maintien des niveaux de notation financière et/ou permettre une utilisation optimale des ressources de financement du Groupe. La Société peut ainsi se porter garante dans le cadre d'un prêt ou d'autres obligations souscrites par ses filiales entre elles ou à l'égard de tiers ou fournir d'autres types de garanties à ses filiales. En contrepartie de la garantie accordée, les bénéficiaires sont généralement tenus de verser à la Société un intérêt calculé sur la base des conditions et des taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de l'octroi de la garantie. La Société peut également être amenée à fournir des lettres de confort ou assimilées à des agences de notation et/ou à des organismes de contrôle en faveur des filiales et autres sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles, afin de permettre notamment la réalisation d'opérations spécifiques, l'atteinte d'objectifs de notation et, plus généralement, de faciliter le développement des activités de ces filiales.

Les engagements internes accordés par la Société à ses filiales sont présentés en Annexe V du présent Rapport Annuel « Comptes sociaux : Tableau des filiales et participations ».

Par ailleurs, la Société est amenée à contribuer au capital, à accorder des prêts ou autres formes de crédits, ou à octroyer des liquidités et ressources de financement à ses filiales ou autres sociétés liées pour différentes raisons opérationnelles et ce notamment en vue de financer leurs activités opérationnelles et/ou de promouvoir le développement de leurs activités (par exemple pour faciliter des acquisitions, l'intégration d'activités acquises, les accords de distribution, les restructurations internes ou d'autres opérations similaires). Au titre de ces opérations, la Société pourra être amenée à conclure divers accords avec ses filiales ou sociétés liées, notamment des prêts ou autres formes de crédits, acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou autres instruments financiers et/ou opérations similaires. Par ailleurs, la Société est aussi susceptible d'emprunter à ses filiales pour différentes raisons opérationnelles. Ces opérations sont généralement réalisées à des conditions normales de marché. Les prêts et autres formes de crédit sont ainsi assortis de taux d'intérêt variés, reflétant pour la plupart les taux de marché en vigueur pour des engagements similaires à la date de la souscription de ces emprunts.

La Société peut être amenée, en outre, à conclure différents types de conventions avec ses filiales ou autres sociétés liées, dans le cadre d'initiatives d'apport de liquidité, de solvabilité ou de gestion des fonds propres visant à optimiser et à assurer la fongibilité des ressources de financement du Groupe. Ces conventions pourront impliquer des prêts ou d'autres formes de crédits, des acquisitions ou cessions d'actifs, de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers (notamment des *swaps* ou autres types de produits dérivés), des opérations de titrisation et/ou d'autres types d'arrangements ou d'opérations engageant la Société en qualité de partie et/ou de garant.

DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la Société et sur la base des informations qui lui ont été fournies :

- au 31 décembre 2012, aucun prêt n'a été consenti par le Groupe au profit de l'un des dirigeants mandataires sociaux de la Société ni à l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration de la Société ;
- en 2012, la fille d'un des membres du Conseil d'Administration a été employée à des conditions normales de marché, par une filiale de la Société et est toujours en poste à la date du présent Rapport Annuel ;
- les membres du Conseil d'Administration de la Société ainsi que plusieurs dirigeants mandataires sociaux et administrateurs d'entités du Groupe AXA sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion du patrimoine ou d'autres produits et services proposés par AXA dans le cadre de ses activités courantes. Les termes et conditions de ces opérations sont, pour l'essentiel, substantiellement similaires à ceux consentis aux clients ou aux employés d'AXA en général. En outre, certains membres du Conseil d'Administration exercent des fonctions de mandataires sociaux, de dirigeants ou ont des intérêts, directs ou indirects, au sein de sociétés susceptibles d'avoir des contrats ou accords avec des entités du Groupe AXA, dans le cadre d'opérations telles que des octrois de crédit (en ce compris des investissements dans des prêts consentis à des sociétés « midcap » françaises, développés par AXA France avec des partenaires bancaires), des achats de valeurs mobilières (pour compte propre ou compte de tiers) et/ou des placements d'instruments financiers et/ou la fourniture de produits ou services. De tels contrats ou accords font généralement l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales.

Note 29 Actifs et passifs éventuels et engagements

En accord avec les principes décrits en Note 1.3.1 « *Périmètre et méthodes de consolidation* », (i) les investissements du Groupe ainsi que les autres accords conclus avec des entités *ad hoc* non consolidées ne confèrent pas au Groupe le contrôle de ces entités, et (ii) les entités ad-hoc contrôlées sont consolidées, comme décrit en Note 2.2.

Les investissements dans les fonds non consolidés sont limités aux parts détenues dans ces fonds, lesquelles n'en donnent pas le contrôle, et tout accord contractuel entre le Groupe et ces fonds est présenté dans cette Note.

29.1. ENGAGEMENTS REÇUS

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Engagements de financement	**16.041**	**14.725**
Vis-à-vis des établissements de crédit	16.040	14.725
Vis-à-vis de la clientèle	-	-
Engagements de garanties	**15.647**	**13.871**
Vis-à-vis des établissements de crédit	163	942
Vis-à-vis de la clientèle	15.484	12.930
Autres engagements	**34.682**	**36.869**
Titres nantis/Sûretés réelles	31.061	32.530
Lettres de crédit	650	2.268
Autres engagements	2.970	2.070
TOTAL	**66.369**	**65.465**

Les engagements reçus par AXA s'élèvent à 66.369 millions d'euros au 31 décembre 2012, en hausse de 904 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, principalement due à l'augmentation des engagements de garanties pour 1.776 millions d'euros et à l'augmentation des engagements de financement pour 1.316 millions d'euros, partiellement compensées par la baisse des autres engagements (- 2.187 millions d'euros).

Ces engagements s'analysent comme suit :

Les engagements de financement reçus s'élèvent à 16.041 millions d'euros à fin 2012, et sont principalement constitués :

- des facilités de crédit obtenues auprès de banques par la Société (12.075 millions d'euros), dont 5.675 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées, 5.400 millions d'euros d'accords de crédit et 1.000 millions d'euros de facilités de crédit ;
- 2.389 millions d'euros obtenues par la Holding aux États-Unis dont 234 millions d'euros de facilités de crédit ainsi que 2.155 millions d'euros de lignes de crédit bancaires avec différentes banques et autres établissements prêteurs ;
- 948 millions d'euros obtenus par AllianceBernstein, dont 758 millions d'euros de lignes de crédit avec différentes banques et établissements prêteurs et 190 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées ;
- des lignes de crédit bancaires accordées à l'activité Vie, Épargne, Retraite au Japon dans le cadre de ses activités (474 millions d'euros).

Les engagements de garanties reçus s'élèvent à 15.647 millions d'euros à fin 2012. Ils comprennent principalement des (i) garanties liées aux prêts hypothécaires reçus de la part de la clientèle en Suisse (13.819 millions d'euros) dont 6.950 millions d'euros de l'activité Vie, Épargne, Retraite et 1.292 millions d'euros de l'activité Dommages, AXA Bank Europe (2.644 millions d'euros), AXA Banque (1.362 millions d'euros) et de l'activité Vie, Épargne, Retraite en Belgique (1.310 millions d'euros), et de (ii) 1.664 millions d'euros d'autres garanties reçues de la part de la clientèle d'AXA Banque.

Les titres nantis et les sûretés réelles reçus s'élèvent à 31.061 millions d'euros à fin 2012, et sont principalement constitués :

- des engagements hypothécaires reçus sur les crédits logements et autres crédits professionnels (21.693 millions d'euros), dont 18.138 millions d'euros reçus par AXA Bank Europe et 3.455 millions d'euros reçus par AXA Bank Hongrie ;
- des titres nantis pour opérations de prises en pension et assimilées pour 3.398 millions d'euros, principalement dans les entités Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (1.222 millions d'euros) et au Japon (707 millions d'euros), ainsi que par AXA Bank Europe (531 millions d'euros) ;
- des engagements pour les opérations de réassurance pour 3.274 millions d'euros, principalement dans les entités Vie, Épargne, Retraite aux États-Unis (2.063 millions d'euros) ;
- Des engagements pour les instruments dérivés pour 2.614 millions d'euros, principalement par AXA Bank Europe (923 millions d'euros) et dans les entités Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (731 millions d'euros) ;

Les lettres de crédit reçues s'élèvent à 650 millions d'euros à fin 2012.

Les autres engagements reçus s'élèvent à 2.970 millions d'euros à fin 2012 et se composent de :

- 1.482 millions d'euros d'engagements reçus par les entités Vie, Épargne, Retraite en France, principalement liés aux engagements reçus par les fonds immobiliers ;
- 924 millions d'euros d'engagements reçus par AXA Bank Europe liés aux opérations sur le marché monétaire.
- 490 millions d'euros d'engagements reçus par les entités Vie, Épargne, Retraite (245 millions d'euros) et les entités Dommages (245 millions d'euros) en Belgique liés à des prêts hypothécaires reçus en garanties de dettes de financement.

29.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

(En millions d'euros)	31 décembre 2012 – Date d'expiration 12 mois ou moins	Plus d'un an et moins de 3 ans	Plus de 3 ans et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2011 Total
Engagements de financement	**1.420**	**1.467**	**139**	**95**	**3.122**	**3.266**
Vis-à-vis des établissements de crédit	9	-	-	89	99	273
Vis-à-vis de la clientèle	1.411	1.467	139	6	3.023	2.993
Engagements de garanties	**391**	**1.113**	**2.405**	**2.505**	**6.414**	**4.568**
Vis-à-vis des établissements de crédit	363	1.084	2.391	2.407	6.244	4.299
Vis-à-vis de la clientèle	28	29	14	99	170	269
Autres engagements	**29.104**	**1.931**	**1.170**	**17.332**	**49.538**	**56.710**
Titres nantis/Sûretés réelles	26.503	54	7	11.985	38.549	45.895
Lettres de crédit	31	20	-	143	195	227
Autres engagements	2.569	1.857	1.164	5.204	10.794	10.587
TOTAL	**30.914**	**4.511**	**3.715**	**19.933**	**59.073**	**64.544**

Les engagements donnés s'élèvent à 59.073 millions d'euros à fin 2012, en baisse de 5.470 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, s'expliquant principalement par une baisse des titres nantis et des sûretés réelles donnés (7.346 millions d'euros) principalement liés aux nantissements d'actifs collatéraux dans le cadre de prêts et opérations similaires (voir ci-dessous).

Les engagements de financement donnés s'élèvent à 3.122 millions d'euros à fin 2012. Ils sont principalement composés d'engagements de financement vis-à-vis de la clientèle (3.023 millions d'euros), principalement AXA Bank Europe (1.139 millions d'euros), dans l'activité Vie, Épargne, Retraite en Allemagne (1.116 millions d'euros), et AXA Banque (653 millions d'euros) vis-à-vis de leurs clients.

Les engagements de garanties donnés s'élèvent à 6.414 millions d'euros à fin 2012 et se composent de :

- 6.244 millions d'euros d'engagements de garantie donnés aux établissements de crédit (y compris 1.073 millions d'euros d'engagements en cas d'insolvabilité ou de défaut à AXA Bank Europe), comprenant essentiellement 4.359 millions d'euros de garanties données par la Société, dont 4.142 millions d'euros relatifs aux prêts et 209 millions d'euros relatifs à des contrats d'informatique,
- 170 millions d'euros d'engagements de garantie vis-à-vis des clients, principalement donnés par AXA Banque (70 millions d'euros).

Les titres nantis et les sûretés réelles donnés représentent 38.549 millions d'euros à fin 2012 et comprennent principalement :

- 11.602 millions d'euros chez AXA Bank Europe à des institutions financières, principalement des titres nantis pour opérations de mises en pensions et assimilées (8.628 millions d'euros), des titres nantis dans le cadre de prêts (1.902 millions d'euros) et dans le cadre d'opérations de dérivés (1.071 millions d'euros) ;
- 11.925 millions d'euros chez AXA France, dont 10.102 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite principalement liés au nantissement des titres pour opérations de mises en pensions et assimilées (9.359 millions d'euros) et dans le cadre d'opérations de dérivés (697 millions d'euros), et au titre de l'activité Dommages (1.822 millions d'euros) principalement des titres nantis pour opérations de mises en pensions et assimilées (1.807 millions d'euros) ;
- 7.791 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite au Japon, dont des titres nantis pour opérations de mises en pensions et assimilées (6.974 millions d'euros), et des titres nantis dans le cadre d'opérations de prêts de titres (614 millions d'euros) ;
- 2.804 millions d'euros au titre de l'activité Vie, Épargne, Retraite en Suisse, principalement des titres nantis pour opérations de mises en pensions.

Les lettres de crédit données s'élèvent à 195 millions d'euros au 31 décembre 2012. Elles proviennent principalement de Colisée RE (ex AXA RE) concernent les activités de réassurance en « *run-off* » (131 millions d'euros).

Les autres engagements donnés s'élèvent à 10.794 millions d'euros à fin 2012. Ils comprennent principalement :

- 3.896 millions d'euros dans le cadre des acquisitions futures dans les fonds de Private Equity donnés par les activités Vie, Épargne, Retraite en France (1.298 millions d'euros), en Allemagne (602 millions d'euros), en Suisse (565 millions d'euros), au Japon (357 millions d'euros) et aux États-Unis (275 millions d'euros) ;
- 1.609 millions d'euros de garanties accordées par la Société dans le cadre de contrats d'assurance Groupe ;
- 1.293 millions d'euros d'engagements relatifs à des fonds immobiliers accordés par l'activité Vie, Épargne, Retraite en France ;

- 475 millions d'euros accordés par l'activité Vie, Épargne, Retraite en Allemagne au fonds de garantie des assurances en cas de faillite des sociétés d'assurance vis-à-vis de « Protektor » et « Medicator » ;
- 380 millions d'euros restant à amortir sur les dettes subordonnées de la Société qui sont amorties sur la durée de vie de l'instrument en fonction du taux d'intérêt effectif de chaque emprunt ;
- 282 millions d'euros accordés par la Société relatifs aux opérations d'achat ou de cession d'entités.

29.3. AUTRES ACCORDS

Cession d'une partie des activités d'assurance Vie, Épargne, Retraite au Royaume-Uni

AXA a garanti les engagements et obligations d'AXA UK relatifs à la cession par AXA UK à Resolution Ltd d'une partie de ses activités d'assurance vie, Épargne et Retraite. Cette garantie couvre les engagements potentiels d'AXA UK vis-à-vis de Resolution Ltd dans le cadre des garanties et indemnisations usuelles relatives à cette transaction.

Protocole de prise de participation croisée avec le Groupe BNP Paribas

AXA et BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consentis des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

Engagements vis-à-vis de certains employés

En complément des engagements sociaux, plusieurs filiales d'AXA ont l'obligation d'indemniser leurs employés contre certains risques et pertes que ceux-ci pourraient éventuellement supporter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ces activités comprennent notamment les fonctions exercées par les directeurs, autres cadres supérieurs, agents, commandités. Il peut aussi s'agir d'une personne agissant pour le compte (i) d'une autre compagnie du Groupe AXA dont elle n'est pas employée, ou (ii) d'une société ne faisant pas partie du Groupe AXA mais au sein de laquelle cette personne intervient à la demande, ou pour le bénéfice du Groupe (par exemple joint-ventures, partenariats, fonds ou sociétés *ad hoc* d'investissement). Le montant potentiel des indemnités liées aux engagements couverts par ces obligations ne peut être évalué de façon certaine.

Soutien apporté sans obligation contractuelle

Le Groupe n'a fourni aucun soutien financier significatif aux entités non consolidées sans en avoir l'obligation contractuelle.

29.4. AUTRES ÉLÉMENTS : RESTRICTION AU TRANSFERT DE DIVIDENDES DES FILIALES À L'INVESTISSEUR

La distribution de dividendes par certaines des filiales du Groupe, principalement des sociétés d'assurance, est soumise à des limites spécifiques.

Dans la plupart des cas, les montants distribuables par les filiales d'assurance d'AXA sont limités aux résultats et reports à nouveau calculés selon les normes comptables applicables dans les comptes sociaux. Des contraintes complémentaires peuvent en outre être mises en place par les organismes locaux de supervision du secteur de l'assurance. Dans certains cas, les montants distribuables sont aussi déterminés en fonction des résultats de tests de solvabilité ou de l'accord d'un actuaire indépendant, ou de dispositions spécifiques inscrites dans les statuts des sociétés.

Conformément aux directives de l'Union Européenne, les sociétés dont le siège est situé dans l'un des pays de l'Union Européenne sont tenues de respecter des marges de solvabilité minimales. La marge de solvabilité requise est principalement constituée par le capital, les réserves de la Société, les plus-values latentes nettes sur valeurs mobilières et immobilières, telles qu'elles apparaissent dans l'état des placements en France ou sous réserve de l'accord des autorités de contrôle dans certains pays. Les filiales d'assurance d'AXA situées en dehors de l'Union Européenne sont également soumises à des contraintes de solvabilité définies par les régulateurs locaux.

Alors qu'AXA cherche à maîtriser son exposition aux fluctuations des devises par des opérations de couverture, les variations des taux de change peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net consolidé d'AXA et ses flux de trésorerie. Par exemple, une appréciation de l'euro par rapport à des devises étrangères pourrait nuire aux résultats des opérations d'AXA dans ces pays ainsi qu'à la valeur de ses titres. En outre, les couvertures de changes utilisées par AXA pour gérer les risques de taux de change peuvent influer significativement le niveau de trésorerie de la Société (société mère seulement).

AXA vérifie régulièrement sa stratégie de change et continuera de revoir l'efficacité de celle-ci ainsi que le besoin éventuel de l'amender d'une quelconque manière, en fonction des indicateurs de résultats, valeur, solvabilité, ratio d'endettement et liquidité.

Note 30 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

30.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT :
63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par MM. Pierre Coll et Michel Laforce, dont le premier mandat a commencé à courir le 28 février 1989. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Appartenance à un organisme professionnel :
PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.*

MAZARS :
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, représenté par MM. Philippe Castagnac et Gilles Magnan, dont le premier mandat a commencé à courir à partir du 8 juin 1994. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Appartenance à un organisme professionnel :
Mazars est enregistré comme Commissaire aux comptes auprès de la *Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.*

Suppléants

M. Yves Nicolas : 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le premier mandat a commencé à courir le 25 avril 2012. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Jean-Brice de Turckheim : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, dont le premier mandat a commencé à courir le 29 avril 2010. Le mandat en cours a une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

30.2. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

En application de l'article 222-8 du Règlement Général de *l'Autorité des marchés financiers* (AMF), le tableau suivant présente le montant des honoraires versés par AXA à chacun des contrôleurs légaux des comptes du Groupe, en distinguant les honoraires correspondants, d'une part, à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci, et d'autre part, aux autres prestations.

	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		%	%	Montant (HT)		%	%
(En milliers d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	27.414	26.712	63 %	64 %	8.474	7.942	80 %	77 %
AXA SA	2.496	2.506	6 %	6 %	600	600	6 %	6 %
Filiales intégrées globalement [a]	24.917	24.206	58 %	58 %	7.874	7.342	74 %	71 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	11.236	9.947	26 %	24 %	2.067	2.220	20 %	22 %
AXA SA [b]	4.635	5.183	11 %	12 %	1.563	1.785	15 %	17 %
Filiales intégrées globalement [a]	6.601	4.764	15 %	11 %	504	435	5 %	4 %
Sous-total	**38.650**	**36.660**	**89 %**	**87 %**	**10.541**	**10.163**	**100 %**	**98 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	4.107	4.537	10 %	11 %	11	68	0 %	1 %
Autres [b] [c]	474	869	1 %	2 %	31	93	0 %	1 %
Sous-total	**4.581**	**5.406**	**11 %**	**13 %**	**42**	**161**	**0 %**	**2 %**
TOTAL	**43.231**	**42.065**	**100 %**	**100 %**	**10.584**	**10.324**	**100 %**	**100 %**

(a) Conformément à leur nature, les honoraires relatifs aux travaux SSAE 16 ont été reclassés de « Audit » vers « Autres diligences et prestations directements liées à la mission des commissaires aux comptes ».

(b) Conformément à leur nature, les honoraires relatifs aux travaux sur Solvency II et l'EEV ont été reclassés de « Autres prestations » vers « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ».

(c) Inclut le conseil en technologie, systèmes IT et autres services internes.

Certains fonds d'investissements et sociétés non consolidées payent également des honoraires d'audit externe dont la publication n'est pas requise dans le tableau ci-dessus.

Note 31 Contentieux

Pour tous nos litiges significatifs, nous étudions la probabilité d'une issue négative. Si nous estimons qu'une issue négative est probable et que le montant des pertes peut être raisonnablement estimé, nous constituons une provision et enregistrons une perte estimée. Toutefois, il est souvent difficile de prévoir l'issue d'un litige ou le montant de perte (ou même une fourchette) dans la mesure où les litiges sont par nature soumis à des incertitudes, notamment lorsque les plaignants prétendent à des dommages et intérêts substantiels ou indéterminés, ou encore lorsque le litige en est à ses débuts ou qu'il est particulièrement complexe ou encore que sa portée est large.

31.1. CONTENTIEUX IMPLIQUANT DIRECTEMENT AXA SA

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, AXA SA est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, enquêtes et autres actions, dont notamment le litige suivant :

En 2007, AXA SA a procédé à un retrait obligatoire des actionnaires minoritaires de deux filiales allemandes, AXA Konzern AG (« AKAG ») et Kölnische Verwaltungs-AG für Versicherungswerte (« KVAG »). Après la date d'effet de ces retraits obligatoires en juillet 2007, certains anciens actionnaires d'AKAG et de KVAG ont introduit une action en justice en Allemagne au motif que le prix offert par AXA SA n'était pas suffisant. La Direction estime que ces prétentions sont sans fondement et entend fermement les contester. Elle estime également que ces procédures sont susceptibles de se poursuivre pour une longue durée avant d'être définitivement tranchées en raison de la complexité, notamment procédurale, de ce contentieux.

31.2. CONTENTIEUX IMPLIQUANT LES FILIALES D'AXA

En outre, certaines filiales d'AXA sont impliquées dans des procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dans les différents pays où elles exercent leurs activités, dont notamment les litiges suivants :

31.2.1. Contentieux se rattachant aux États-Unis

Aux États-Unis, certaines filiales d'AXA sont impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires (qu'il s'agisse d'actions collectives ou de procédures individuelles), enquêtes et autres actions dans les différents États dans lesquels elles exercent leurs activités. Une description détaillée des principaux contentieux concernant AXA Equitable Life Insurance Company et ses filiales (notamment AllianceBernstein L.P.) apparaît dans les rapports annuels sous forme 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les rapports subséquents sous forme 10-Q pour AXA Equitable Life Insurance Company (dossier SEC n° 000-20501) et pour AllianceBernstein (dossier SEC n° 000-29961), respectivement, déposés auprès de la SEC (ensemble dénommés les « Rapports SEC des Filiales »). Les Rapports SEC des Filiales sont mis à la disposition du public et la Direction encourage les lecteurs des états financiers consolidés à les consulter pour une description complète des différents contentieux et sujets y afférents dans lesquels les filiales seraient impliquées. Des exemplaires des Rapports SEC des Filiales peuvent être obtenus via le système EDGAR de la SEC (www.sec.gov).

Un certain nombre d'actions en justice ont été introduites contre des assureurs aux États-Unis et ailleurs, concernant les pratiques en matière de vente de produits d'assurance, des comportements allégués déloyaux et trompeurs des agents d'assurance, l'insuffisance alléguée de contrôle de leurs agents, ou encore les rémunérations des intermédiaires ainsi que de nombreux autres motifs. Certaines de ces actions ont abouti à des décisions de justice condamnant les assureurs à verser des sommes importantes (en ce compris des montants significatifs de dommages et intérêts punitifs) ou à des transactions portant sur des sommes élevées. Dans certains États, les jurés (« *juries* ») ont un important pouvoir d'appréciation dans la détermination du montant des dommages et intérêts punitifs. Certaines filiales d'AXA aux États-Unis sont impliquées dans ce type de litiges ainsi que dans une grande variété d'autres contentieux parmi lesquels des enquêtes réglementaires, des enquêtes et/ou actions, dans le cadre de la propriété et/ou la gestion des biens immobiliers, les activités de gestion des actifs ou des investissements, les opérations sur les sociétés, les litiges sur les avantages des salariés et les prétendues discriminations dans le travail. Pour plus d'informations sur ces questions, vous pouvez vous reporter aux Rapports SEC des Filiales.

AXA ROSENBERG

Au mois d'avril 2010, AXA Rosenberg, une société de gestion d'actifs quantitative alors détenu à 75 % par AXA Investment Managers (désormais détenu à 100 %), a indiqué à ses clients qu'une erreur de codification dans son modèle de risque, corrigée en novembre 2009, n'a pas été signalée en temps utile. Le Conseil d'Administration d'AXA Rosenberg a engagé un cabinet d'avocats indépendant afin de mener une enquête interne sur cet incident et un consultant indépendant pour l'assister dans l'évaluation de l'impact de cette erreur sur la performance de chaque compte client. Le 3 février 2011, la SEC a condamné trois entités d'AXA Rosenberg pour fraude financière du fait de la dissimulation de cette erreur qui a été déterminée comme ayant entraîné une perte de 217 millions de dollars pour les investisseurs. Sans admettre ni réfuter les conclusions de la SEC, AXA Rosenberg Group LLC (ARG), AXA Rosenberg Investment Management LLC (ARIM) et Barr Rosenberg Research Center LLC (BRRC) ont accepté, sur l'injonction de la SEC, de ne plus commettre ni causer de violation, dans le présent comme dans le futur, de toute disposition de certaines lois fédérales en matière financière, et de payer solidairement 25 millions de dollars de pénalités. Selon l'injonction de la SEC, ARG, ARIM et BRRC doivent respecter certains engagements, et notamment le paiement d'environ 217 millions de dollars afin de remédier au préjudice que l'erreur de codification a causé aux clients, l'obligation de réorganisation

des systèmes de conformité de ces sociétés et l'embauche d'un consultant indépendant spécialisé sur les questions de conformité afin de procéder à un examen exhaustif des règles et procédures de contrôle et de conformité de ces sociétés.

En 2011, trois actions pouvant être qualifiées d'actions collectives – *class actions* – ont été introduites contre AXA Rosenberg pour le compte des clients d'AXA Rosenberg devant la juridiction fédérale (la *Federal District Court*) dans le ressort du district nord *(North District)* de Californie. Ces recours (i) se fondent sur une violation de l'obligation de loyauté et une négligence – voire une faute lourde – liée à l'erreur de codification, (ii) sollicitent une évaluation (« *accounting* ») de la sous-performance causée par l'erreur de codification basée sur une comparaison avec les pratiques du marché et (iii) sollicitent l'allocation de dommages et intérêts dont le montant sera déterminé lors du procès. Toutes ces procédures ont été jointes en une seule action pouvant être qualifiée d'action collective et, durant le quatrième trimestre 2011, les parties ont conclu une transaction portant sur l'ensemble de ces actions. Le 6 décembre 2011, la juridiction fédérale du district nord de Californie a approuvé une ordonnance de règlement préliminaire relative à l'action dans le cadre de laquelle AXA Rosenberg a accepté de payer la somme de 65 millions de dollars en échange de l'abandon complet des poursuites par les membres de l'action collective. Une audience fin mars 2012 approuva de manière définitive cette transaction.

ACTION DÉRIVÉE DE AXA EQUITABLE MUTUAL FUND

Une action en justice a été introduite devant la juridiction du District du New Jersey *(United States District Court of the District of New Jersey)* en juillet 2011 (intitulée *Mary Ann Sivolella c. AXA Equitable Life Insurance Company et AXA Equitable Funds Management Group, LLC* « FMG LLC »). Cette action est intentée de façon dérivée pour le compte de huit fonds. Cette action a pour but d'obtenir le remboursement, conformément à l'article 36(b) de la loi relative aux sociétés d'investissement de 1940 tel qu'amendé (l'« *Investment Company Act* »), de prétendus frais excessifs qui auraient été versés à AXA Equitable et FMG LLC dans le cadre de services de gestion d'investissement. En janvier 2013, une seconde action en justice a été introduite devant la même juridiction sur le fondement de l'article 36(b) de l'*Investment Company Act* (intitulée *Sanford et al. c. FMG LLC*). La seconde action a été intentée de façon dérivée pour le compte de huit fonds (quatre desquels sont aussi nommés dans l'action Sivolella). À la lumière des similitudes entre les fondements invoqués dans les actions Sivolella et Sanford, les parties et le tribunal ont accepté de joindre les deux actions. AXA Equitable estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions et entend fermement les contester.

ALLIANCEBERNSTEIN

Au premier trimestre 2012, AllianceBernstein a reçu une plainte (la « Plainte ») pour le compte d'un ancien client, un fonds de pension européen, prétendant qu'AllianceBernstein Limited (une filiale de droit anglais détenue à 100 % par AllianceBernstein) avait été négligente et n'avait pas respecté certains principes de diligence applicables par rapport à l'investissement initial et la gestion du portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires américaines d'un montant de 500 millions de livres. Le préjudice allégué varie de 177 millions de dollars à 234 millions de dollars, auxquels s'ajoutent l'intérêt composé sur une allégation de 125 millions de dollars de pertes réalisées par le portefeuille. AllianceBernstein estime que toute perte concernant ce client résulte d'évolutions défavorables dans le marché du logement et du crédit hypothécaire américain qui ont précipitées la crise financière en 2008 et d'aucune négligence ou d'échec de leur part. AllianceBernstein estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions, qui sont exposés dans sa lettre en date du 12 octobre 2012 en réponse à la plainte et entend fermement contester ces prétentions.

31.2.2. Autres litiges

Au quatrième trimestre 2012, une action a été introduite contre AXA Seguros Generales SA de Seguros y Reaseguros (« AXA Espagne ») à Madrid par une société de développement immobilier, Sistema KLEC, alléguant la violation d'un contrat conclu par AXA Espagne en 2008 portant sur le développement d'agences pouvant aller jusqu'à 125 d'entre elles. Le requérant demande des dommages et intérêts sur divers fondements pour des montants variant d'environ 149 millions d'euros à 623 millions d'euros. AXA Espagne estime qu'elle dispose d'arguments solides à l'égard de ces prétentions et entend fermement les contester. Une audience préliminaire sur cette affaire est fixée au 1er octobre 2013.

AXA et certaines de ses filiales sont aussi impliquées dans différentes actions et procédures judiciaires relatives aux opérations impliquant l'acquisition ou la vente d'une activité ou d'actifs, des fusions ou autres opérations de regroupements d'entreprises, la création ou la dissolution de joint-ventures ou de partenariats, des offres publiques d'achat ou d'échanges, les rachats de participations minoritaires ou toute autre opération similaire (« opérations de fusions et acquisitions »). En lien avec les opérations de fusions et acquisitions, AXA et ses filiales :

- sont impliqués dans des actions judiciaires ou autres demandes de la part d'acquéreurs, partenaires de joint-ventures, actionnaires ou autres parties aux opérations qui sollicitent l'octroi de dommages et intérêts sur divers fondements (y compris déclarations inexactes, absence de communication d'information substantielle, non-exécution d'obligations contractuelles, manquements aux obligations de loyauté), afin d'obtenir une indemnisation prévue contractuellement ou de mettre en cause la responsabilité d'AXA et/ou de ses filiales ; et/ou
- bénéficient de droits contractuels à indemnisation à l'égard de tiers vendeurs ou contreparties à une transaction visant à protéger le Groupe contre les risques de litiges existants ou potentiels ou le passif éventuel des activités acquises ou des actifs. Ces indemnités constituent généralement pour le débiteur des obligations non garanties et, par conséquent, leur valeur peut être considérablement diminuée ou réduite à zéro en cas de faillite ou d'insolvabilité de la partie indemnisante.

Par exemple, Friends Provident (« FP ») a notifié des demandes d'indemnisation à AXA UK à la suite de la vente de AXA Sun Life Holdings Limited et Winterthur Life UK Limited. Nombre de ces demandes concernent d'éventuels événements futurs qui n'ont pas encore eu lieu et, par conséquent, la mesure dans laquelle elles pourraient donner lieu à de futures dettes (s'il en est) pour AXA UK est actuellement incertaine. À la suite de cette opération, AXA UK a aussi consenti, de manière séparée, une indemnité à FP pour toute perte qu'elle pourrait subir du fait du paiement de sommes à des fiduciaires *(« trustees »)* de fonds de pension ou employeurs en lien avec des demandes d'indemnisation relatives

à l'égalisation des régimes de retraite. Par ailleurs, sur un sujet différent, Banca Monte dei Paschi (« BMPS ») a notifié certaines demandes d'indemnisation à AXA Assicurazioni à la suite de la vente d'AXA SIM en 2007. L'indemnité d'AXA couvre certaines dettes liées à des contentieux et des ventes inadaptées (jusqu'à un certain montant) résultant de l'activité avant ou au moment de la réalisation de cette cession. Ces demandes d'indemnisation sont actuellement en cours d'examen et il faudra plusieurs mois/années pour déterminer le montant final du passif de ces affaires. La Direction estime que le passif final d'AXA en lien avec ces affaires ne sera en tout état de cause pas significatif pour les résultats opérationnels consolidés et la position financière du Groupe.

En outre, AXA et certaines de ses filiales sont impliquées dans différentes actions et procédures judiciaires contre les autorités fiscales de différents pays, en ce compris des litiges ayant notamment trait aux opérations de fusions et acquisitions, aux activités ordinaires du Groupe ou à tout autre sujet.

Ces dernières années, un certain nombre de pays, parmi lesquels la France et la Belgique, ont adopté des lois en faveur de la responsabilité pénale des personnes morales. Les critères permettant de rechercher la responsabilité pénale des personnes morales du fait des actes de leurs dirigeants et salariés ne sont pas clairement définis dans la plupart de ces pays et les procureurs et magistrats ont une large marge d'appréciation dans ce domaine. Dans les dernières années, les mises en cause et les plaintes pénales déposées contre des personnes morales pour de prétendues infractions pénales se sont généralisées et certaines entités du Groupe AXA ont fait de temps à autre l'objet de poursuites et/ou de mises en examen notamment en France et en Belgique. Bien que la poursuite ou la mise en examen d'une entité du Groupe ne présente pas en soi de risque financier important, elle peut avoir des conséquences très graves pour un Groupe réglementé comme AXA, et ce tant en ce qui concerne sa réputation que d'un point de vue réglementaire, parce que la reconnaissance de la responsabilité pénale peut avoir des conséquences négatives pour les autres entités du Groupe ayant une activité réglementée à travers le monde (en ce compris jusqu'à la perte ou le refus de leur agrément, dans certains pays, pour délivrer certains services financiers tels que la gestion d'actifs et la distribution de produits bancaires ou d'assurance).

En outre des affaires discutées ci-avant, AXA et certaines de ses filiales sont également impliquées dans diverses actions et procédures judiciaires inhérentes à leurs activités, notamment les poursuites liées aux activités d'assurance et de gestion d'actifs du Groupe.

Outre le risque contentieux tel que décrit ci-dessus, AXA et ses filiales sont soumises à une réglementation exhaustive dans les divers pays dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans ce contexte, AXA et ses filiales font l'objet, périodiquement, d'enquêtes, d'injonctions, de procédures d'exécution et d'autres mesures prises par les autorités réglementaires et judiciaires (contentieux civil et/ou pénal), ainsi que de modifications légales ou réglementaires qui pourraient affecter de façon significative leurs activités et leur résultat opérationnel. Pour de plus amples informations sur ces questions ainsi que sur les autres risques et responsabilités y afférentes affectant le Groupe et ses activités, vous pouvez vous reporter aux Sections 3.1 « Cadre réglementaire » et 3.2 « Facteurs de risque » dans la Partie 3 du présent Rapport Annuel et à la Note 29 des États Financiers Consolidés du Groupe dans la Partie 4 du présent Rapport Annuel. Certains des contentieux décrits ci-dessus sont le fait de diverses catégories de plaignants et certains de ces plaignants dans ces contentieux réclament des montants importants ou indéterminés à titre de réparation, parmi lesquels figurent des dommages et intérêts punitifs (« *punitive damages* »). Dans certains États, la détermination du montant de ce type de dommages-intérêts relève du pouvoir discrétionnaire des jurés *(« juries »)*.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue d'une procédure, tout particulièrement lorsqu'elle n'en est pas encore à un stade très avancé, la Direction estime que le dénouement des affaires décrites ci-dessus ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur la situation financière consolidée d'AXA dans son ensemble. Cependant, vu la nature de ces actions en justice et enquêtes, et étant donné la fréquence des jugements accordant d'importants dommages et intérêts dans certains États (notamment aux États-Unis), ces montants n'ayant par ailleurs que peu ou pas de lien avec les préjudices réellement subis par les requérants, la Direction d'AXA ne peut ni évaluer les montants pouvant être dus au titre d'éventuelles condamnations ni prévoir si celles-ci pourraient avoir un effet négatif significatif sur les résultats opérationnels consolidés d'AXA sur une période donnée.

Note 32 Événements postérieurs à la clôture

AXA a annoncé le 17 janvier 2013 la réalisation d'une émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée pour 850 millions de dollars américains assorties d'un coupon annuel à taux fixe de 5,50 % puis, le 18 janvier 2013, la réalisation d'une autre émission d'obligations subordonnées d'un montant d'un milliard d'euros à échéance 2043 (les obligations versent un coupon annuel à taux fixe de 5,125 % jusqu'à la première date de remboursement anticipé en juillet 2023, puis un taux variable avec une majoration d'intérêts de 100 points de base par la suite). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du refinancement d'une partie des dettes subordonnées existantes arrivant à échéance le 1er janvier 2014. Les deux transactions ont été structurées pour être en ligne avec les derniers avis publiés sur les critères d'éligibilité en capital Tier 2 sous Solvabilité II.

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux actionnaires

Société AXA
25, avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1.2.1 au paragraphe « Changement volontaire de principes comptables sur les frais d'acquisition reportés » de l'annexe aux comptes consolidés relatif au changement de méthode comptable lié à la définition des coûts d'acquisition différés.

II - Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier incertain continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses sous jacentes à l'arrêté des comptes, en particulier, l'évolution future des taux d'intérêt retenue dans le cadre des estimations comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- votre Société détaille dans ses notes 1.7.2, 4.3 et 9.9 de l'annexe aux comptes consolidés les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers.

  Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif à la valorisation des actifs financiers, ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus ;

- certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les participations aux bénéfices différées, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les valeurs acquises de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées respectivement dans les notes 1.13, 1.6.3 et 1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en est faite en Note 1.2.1 ;

- les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la Note 1.6.1 et dans la Note 5.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

  Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe. Nous avons également examiné les éléments réunis par le Groupe pour justifier les autres hypothèses retenues ainsi que les tests de sensibilité réalisés ;

- les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la Note 1.16.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

  Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions ;

- les dérivés et les activités de couverture sont comptabilisés conformément aux modalités relatées dans la Note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les opérations relevant du régime de comptabilité de couverture au sens des normes font l'objet d'une documentation conforme aux règles applicables en matière de stratégie de couverture.

  Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 mars 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Pierre Coll – Michel Laforce	Philippe Castagnac – Gilles Magnan

5 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

5.1 STATUTS **324**

Objet social 324
Membres du Conseil d'Administration 324
Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions 325
Modification des droits des actionnaires 326
Assemblées des actionnaires 326
Dispositions anti-OPA 326
Informations relatives aux franchissements de seuils 327
Modifications du capital 327

5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL **328**

Évolution du capital 328

5.1 STATUTS

Figure ci-après un résumé de certaines dispositions importantes de la législation française en vigueur à la date de dépôt du présent Rapport Annuel et de nos statuts. Une copie de nos statuts peut être obtenue auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris.

Objet social

Conformément à l'article 3 de ses statuts, l'objet social d'AXA consiste principalement en :

- la prise de participations sous toutes leurs formes dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, en ce compris des sociétés ou entreprises d'assurance ;
- l'acquisition, la gestion et la réalisation de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, ainsi que de tous biens meubles ou immeubles ou de tous droits, titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés, se rapportant à ces biens ; et
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à ce qui précède.

Membres du Conseil d'Administration

En plus des dispositions de la législation française, un certain nombre de dispositions particulières concernant les membres du Conseil d'Administration figurent dans les statuts d'AXA ou dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, dont les suivantes :

RÉMUNÉRATION

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que le ou les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération dont le Conseil détermine le montant et les modalités, sur proposition du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines. Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence dont le montant global maximal est déterminé par les actionnaires en Assemblée Générale et réparti ensuite entre les membres du Conseil d'Administration sur décision de ce dernier. Par dérogation à ce qui précède, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit qu'aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs appartenant à la Direction Générale de la Société (Directeur Général et Directeur Général Délégué).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise » du présent Rapport Annuel.

RETRAITE

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Président du Conseil d'Administration prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Président atteint l'âge de 70 ans.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions de Directeur Général prennent fin au plus tard à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle le Directeur Général atteint l'âge de 65 ans. La même règle vaut pour le ou les Directeurs Généraux Délégués.

Une personne physique ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être nommée ou renouvelée en tant que membre du Conseil d'Administration que pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Si le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant atteint l'âge de 70 ans dépasse le tiers des administrateurs en fonction, à défaut de la démission volontaire d'un membre du Conseil d'Administration âgé de 70 ans ou plus dans un délai de trois mois à compter du dépassement, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Si le représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil d'Administration a atteint l'âge de 70 ans, celle-ci devra, dans un délai de trois mois, pourvoir à son remplacement. À défaut, elle sera réputée démissionnaire d'office.

ACTIONNARIAT

Conformément au Code AFEP/MEDEF, les administrateurs doivent être actionnaires de la Société à titre personnel et posséder un nombre significatif d'actions ; à défaut de les détenir lors de leur entrée en fonction, ils doivent utiliser leurs jetons de présence pour acquérir des titres. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration fixe à chaque administrateur, personne physique ou représentant permanent d'une personne morale à qui les jetons de présence ont été reversés, pour objectif de détenir, avant l'expiration d'un délai de deux ans suivant sa première nomination, un nombre d'actions de la Société dont la valeur sur la base du cours de clôture de l'action AXA au 31 décembre de la dernière année civile doit correspondre à un montant au moins équivalent au dernier montant annuel brut des jetons de présence qu'il a touché. Les actions ainsi acquises pour atteindre cet objectif doivent être détenues sous la forme nominative.

Pour toute information complémentaire relative aux pouvoirs du Conseil d'Administration, vous pouvez vous reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise » du présent Rapport Annuel.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

DROITS DE VOTE

Chaque action AXA confère à son détenteur une voix lors des Assemblées Générales d'actionnaires de la Société sous réserve des dispositions ci-après relatives aux droits de vote doubles. Le 26 mai 1977, l'Assemblée Générale a décidé que toute action entièrement libérée et détenue sous forme nominative par la même personne pendant une durée minimale de deux exercices complets conférait à son détenteur un droit de vote double au titre de cette action lors de toute Assemblée des actionnaires d'AXA.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, les actions accordées gratuitement à tout actionnaire détenant des actions à droit de vote double seront également assorties de droits de vote doubles.

Les droits de vote doubles peuvent être résiliés à tout moment sur décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire après autorisation d'une Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

DIVIDENDES

Sur proposition du Conseil d'Administration d'AXA, l'Assemblée Générale des actionnaires d'AXA peut décider d'allouer tout ou partie des bénéfices distribuables aux réserves générales ou spéciales, de les reporter à nouveau ou de les allouer aux actionnaires sous la forme de dividendes. Si AXA a dégagé un bénéfice distribuable depuis la fin du dernier exercice, tel que mis en évidence dans un bilan intermédiaire certifié par ses Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration peut distribuer des acomptes sur dividendes dans la limite du bénéfice distribuable, sans que l'accord préalable des actionnaires ne soit requis. Les statuts d'AXA imposent à la Société de répartir les dividendes entre ses actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

Conformément aux statuts d'AXA, la date de versement des dividendes est décidée par le Conseil d'Administration.

Les statuts d'AXA permettent aux actionnaires de décider d'accorder à chacun d'entre eux une option entre recevoir les dividendes en numéraire ou sous forme d'actions.

DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION

Conformément au droit français, les actionnaires disposent, proportionnellement au montant de leurs actions, d'un droit de préférence à la souscription d'actions ordinaires (et/ou de titres convertibles, échangeables ou toutes autres valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, à des titres de capital émis par la Société). Pendant toute la période de souscription relative à une offre particulière, les actionnaires ont la possibilité de céder leurs droits préférentiels de souscription à moins qu'ils n'y aient préalablement renoncé. Afin d'émettre de nouvelles actions sans droit préférentiel de souscription, en dehors des émissions déjà approuvées ou autorisées par les actionnaires d'AXA, la Société doit obtenir l'accord de ses actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et statuant à la majorité des deux tiers des droits de vote.

DROITS EN CAS DE LIQUIDATION

Si la société AXA est liquidée, les actifs restant après règlement des dettes, des frais de liquidation et de toutes les créances antérieures, seront utilisés en premier lieu pour rembourser les actionnaires d'AXA dans la limite du montant du solde de la liquidation et de la valeur nominale des actions détenues par chaque actionnaire. Tout excédent sera réparti entre tous les actionnaires, sous réserve des droits résultant, le cas échéant, des différentes classes d'actions, en proportion de leurs droits dans le capital.

Modification des droits des actionnaires

En vertu du droit français, les actionnaires d'une société anonyme française ont le pouvoir de modifier les statuts de celle-ci. Une telle modification requiert généralement l'accord des deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Néanmoins, de telles Assemblées ne peuvent décider (i) d'accroître les engagements des actionnaires à l'égard de la Société ou d'un tiers ou (ii) de réduire les droits individuels acquis par chaque actionnaire (tels que les droits de vote, le droit aux bénéfices distribuables de la Société lorsqu'ils sont alloués sous la forme de dividendes, le droit de vendre ses actions et le droit d'agir en justice contre la Société).

Assemblées des actionnaires

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi française et les statuts d'AXA.

Un avis de réunion doit être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) au moins 35 jours avant toute Assemblée Générale (ou 15 jours dans certains cas spécifiques) et doit indiquer, notamment, l'ordre du jour et les projets de résolutions.

Au moins 15 jours (ou 6 jours dans certains cas) avant la date fixée pour l'Assemblée en première convocation et au moins 10 jours (ou 4 jours dans certains cas) sur seconde convocation, la Société enverra un avis de convocation contenant toutes les mentions requises par la loi, par courrier à l'ensemble des actionnaires inscrits au nominatif qui détiennent des actions depuis plus d'un mois avant la date de cet avis de convocation et publiera cet avis de convocation dans un Journal d'annonces légales et au BALO.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres conformément aux dispositions de la loi française. Cette justification s'opère par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dispositions anti-OPA

Il n'existe pas en France de régime anti-OPA comparable à celui existant dans certains États des États-Unis ou dans d'autres juridictions. Néanmoins, un certain nombre de dispositions légales françaises, dont certaines dispositions de la Directive européenne du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition, transposée en droit français en 2006, peuvent par leurs effets aller dans le même sens. Dans le cas d'AXA, les dispositions concernées incluent, entre autres, l'existence d'actions AXA assorties de droits de vote doubles.

La loi française requiert généralement l'approbation des fusions et de certaines autres opérations de restructuration par les deux tiers des actionnaires présents ou représentés en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet. Elle requiert également le vote favorable sur la fusion des actionnaires de la société absorbante réunis en Assemblée Générale Extraordinaire. Cependant, les Assemblées Générales des actionnaires respectifs des sociétés absorbées et absorbantes ne sont pas obligatoires dans le cas d'une fusion-absorption par une société mère d'une filiale à 100 %.

Informations relatives aux franchissements de seuils

Conformément à l'article 7 des statuts d'AXA, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions susvisées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Modifications du capital

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts ou du Règlement Intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital de la Société.

5.2 DESCRIPTION DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital

Au 31 décembre 2012, le capital d'AXA se composait de 2.388.610.984 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 2,29 euros, toutes entièrement souscrites et libérées, et portant jouissance au 1er janvier 2012. Le tableau ci-dessous relate les principales évolutions du capital intervenues entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2012 :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Primes d'émissions ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions après opération	Montant du capital social après opération (en euros)
2010	Réduction de capital par annulations d'actions	(45)	(2.137)	2.289.965.079	5.244.020.031
	Levées d'options de souscription d'actions	27.087	221.390	2.289.992.166	5.244.082.060
	Conversions d'obligations	552	19.423	2.289.992.718	5.244.083.324
	Réduction de capital par annulations d'actions	(552)	(25.961)	2.289.992.166	5.244.082.060
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2010)	30.082.363	260.922.313	2.320.074.529	5.312.970.671
	Levées d'options de souscription d'actions	30.708	250.919	2.320.105.237	5.313.040.993
2011	Levées d'options de souscription d'actions	327.094	2.632.555	2.320.432.331	5.313.790.038
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2011)	36.713.690	233.119.323	2.357.146.021	5.397.864.388
	Levées d'options de souscription d'actions	51.499	414.197	2.357.197.520	5.397.982.321
2012	Levées d'options de souscription d'actions	103.184	813.732	2.357.300.704	5.398.218.612
	Augmentation de capital réservée aux salariés (Shareplan 2012)	29.685.889	215.710.432	2.386.986.593	5.466.199.298
31/12/2012	Levées d'options de souscription d'actions	1.624.391	13.225.275	2.388.610.984	5.469.919.153

A ANNEXES

ANNEXE I	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	330
ANNEXE II	ÉVALUATION ANNUELLE DU CONTRÔLE INTERNE SUR LE *REPORTING* FINANCIER	339
ANNEXE III	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	342
ANNEXE IV	AUTORISATIONS FINANCIÈRES	343
ANNEXE V	COMPTES SOCIAUX	346
ANNEXE VI	EMBEDDED VALUE GROUPE	373
ANNEXE VII	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	374
ANNEXE VIII	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TABLE DE CONCORDANCE	392
ANNEXE IX	RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 – TABLE DE CONCORDANCE	393
ANNEXE X	RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE CONCORDANCE	395

ANNEXE I RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport rend compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, de la composition du Conseil et du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration (Partie 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (Partie 2). Ce rapport présente également les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et autres avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (Partie 3). Enfin le rapport indique le Code de gouvernement d'entreprise de référence retenu par la Société et précise, le cas échéant, les dispositions de ce Code qui ont été écartées par la Société et les raisons pour lesquelles elles l'ont été (Partie 4).

Partie 1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Pour tout développement relatif à la composition du Conseil d'Administration, au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi qu'aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, il convient de se reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise », Sections « Le Conseil d'Administration » et « Les Comités du Conseil d'Administration » du présent Rapport Annuel. Pour tout développement relatif aux limitations que le Conseil d'Administration a apporté aux pouvoirs du Président Directeur Général, il convient de se reporter à la Partie 2 « Gouvernement d'entreprise – Rémunérations des dirigeants, principaux actionnaires et informations liées », section « Le Président Directeur Général » du présent Rapport Annuel.

Partie 2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, il incombe au Président du Conseil d'Administration de rendre compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Dans ce cadre, le présent rapport présente de façon synthétique les principaux mécanismes et procédures de contrôle interne du Groupe AXA dont l'objet est de permettre aux dirigeants de conclure que le Groupe dispose d'un système de contrôle interne fiable, global et adapté à ses activités ainsi qu'aux risques qui leur sont inhérents. Ce rapport présente une vision d'ensemble et n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de contrôle interne déployés au sein de la Société et de ses filiales.

En vue de préparer le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration a pu s'entretenir, à sa convenance, avec les dirigeants de la Société et prendre connaissance des informations fournies au Conseil d'Administration concernant l'environnement de contrôle interne du Groupe. Ce rapport a été examiné par le Comité d'Audit avant d'être revu et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 13 mars 2013.

Dans le présent rapport, l'expression « Groupe » se rapporte à AXA SA (la « Société ») ainsi qu'à ses filiales consolidées, directes et indirectes.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES : OBJECTIFS

De par ses activités de protection financière et de gestion d'actifs à grande échelle, le Groupe AXA est exposé à un large éventail de risques – risques d'assurance, risques liés aux marchés financiers ainsi que d'autres types de risques – détaillés dans le présent Rapport Annuel. À cet égard, vous pouvez notamment consulter la Partie 3 « Cadre réglementaire, facteurs de risque : risques de marché et informations liées »

et la Partie 4 « États Financiers Consolidés » – Note 31 « Contentieux » du présent Rapport Annuel.

Afin d'assurer la gestion de ces risques, le Groupe a mis en place un système de contrôle interne global conçu pour permettre aux dirigeants d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Ce système doit également permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées au marché.

Ces mécanismes et procédures sont principalement composés :

(i) des structures de gouvernance au niveau du Groupe, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités d'AXA ainsi que pour assurer une claire répartition des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;

(ii) des structures de gestion et des mécanismes de contrôle conçus pour permettre aux dirigeants du Groupe d'appréhender distinctement les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse ;

(iii) du contrôle interne sur les *reportings* à caractère financier (« ICOFR ») conçu pour assurer l'exactitude, l'exhaustivité et la production en temps utile des états financiers du Groupe ainsi que des autres informations financières communiquées au marché ;

(iv) des contrôles et procédures de communication développés à l'effet de permettre aux dirigeants de disposer des informations nécessaires pour décider des communications, en toute connaissance de cause et en temps utile, et de s'assurer que la communication d'informations significatives (à caractère financier ou non) est exacte, exhaustive et effectuée en temps opportun.

L'ensemble de ces mécanismes et procédures constitue, selon les dirigeants, un environnement de contrôle complet et adapté aux activités du Groupe.

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

Structures de gouvernance au niveau du Groupe

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale du Groupe veille à la mise en œuvre du système de contrôle interne du Groupe, ainsi qu'à l'existence et à la pertinence des dispositifs de suivi du contrôle interne et de gestion des risques dans le Groupe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Quatre Comités *ad hoc* rattachés au Conseil d'Administration ont été institués en vue d'examiner des sujets spécifiques : le Comité d'Audit, le Comité Financier, le Comité d'Éthique et de Gouvernance et le Comité de Rémunération et des Ressources Humaines. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil d'Administration et lui en rendent compte de façon régulière.

Pour une description détaillée des structures de gouvernance d'AXA, et en particulier de la composition et des missions du Conseil d'Administration, ainsi que de la structure et de la composition des Comités du Conseil d'Administration, vous pouvez consulter la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

LE COMITÉ D'AUDIT

Si chacun des Comités du Conseil a un rôle important au regard de l'environnement global de contrôle interne du Groupe, le Comité d'Audit tient toutefois une place prépondérante dans l'examen des sujets relatifs au contrôle interne et aux risques afférents. Le Comité assure le suivi des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

Le champ des responsabilités du Comité d'Audit est défini dans la Charte du Comité d'Audit, approuvée par le Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations sur les missions et activités du Comité d'Audit, sa composition et les principaux sujets traités par le Comité en 2012, vous pouvez vous reporter à la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Structures de gouvernance au niveau des filiales

Les principales filiales d'AXA, qu'elles soient cotées en bourse ou non, sont généralement dotées (i) d'un conseil d'administration ou de surveillance, comprenant des membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles et (ii) de plusieurs comités, dont un comité de rémunération et un comité d'audit, composés de membres indépendants ou n'exerçant pas de fonctions opérationnelles.

Ces dernières années, AXA a initié un processus visant à harmoniser au sein du Groupe les standards en matière de gouvernement d'entreprise. Cet effort s'est notamment concentré sur l'harmonisation, dans la mesure du possible, des règles relatives à la taille et la composition des organes de direction, les critères d'indépendance des administrateurs, le rôle des comités et la politique de rémunération des administrateurs.

Ces standards exigent que soient notamment mis en place, au sein des conseils d'administration des principales filiales du Groupe, un comité d'audit, ainsi qu'un comité de rémunération. En outre, doit également être mis en place tout autre comité pouvant être considéré comme utile aux travaux des conseils d'administration desdites filiales compte tenu des spécificités de leur activité. Le rôle, les missions et la composition de ces comités (notamment s'agissant de la participation d'administrateurs indépendants) sont décrits dans la charte du comité d'audit et dans celle du comité de

rémunération. Les comités d'audit jouent un rôle essentiel lors de l'examen des comptes et autres informations financières établies par la direction, mais également en matière de suivi du *reporting* à caractère financier, du contrôle interne, des règles et méthodes comptables applicables au sein d'AXA, de questions comptables particulières, du suivi des principaux risques ainsi que des fraudes et autres sujets similaires.

CONTRÔLES ET STRUCTURES DE GESTION

Afin de pouvoir gérer les divers risques auxquels il est exposé, le Groupe AXA s'est doté de plusieurs structures et mécanismes de contrôle. Ces dispositifs sont conçus pour permettre aux dirigeants d'avoir une visibilité, claire et en temps utile, sur les principaux risques du Groupe et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et gestion.

Ces structures de gestion et mécanismes de contrôle comprennent notamment les éléments suivants :

Le Comité de Direction

AXA est doté d'un Comité de Direction interne, actuellement composé de huit membres, ayant pour principale mission d'assister le Directeur Général et le Directeur Général Délégué dans le pilotage de la gestion opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction n'a pas de pouvoir décisionnel formel.

Le Comité de Direction se réunit en général chaque semaine pour débattre des aspects stratégiques, financiers et opérationnels du Groupe.

Pour plus d'informations sur le Comité de Direction et notamment sa composition, vous pouvez consulter la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Le Comité Exécutif, les Revues Trimestrielles de Performance (« QBRs ») et le Plan Stratégique

AXA est doté d'un Comité Exécutif interne actuellement composé de dix-sept membres, regroupant entre autres les membres du Comité de Direction et les responsables des principales filiales, unités opérationnelles ou fonctions transversales d'AXA. Si le Comité Exécutif est un comité de gestion interne sans pouvoir décisionnel, il joue néanmoins un rôle majeur en assistant la Direction Générale dans la gestion des activités opérationnelles du Groupe, l'étude d'initiatives stratégiques ou tout autre sujet que la Direction Générale juge utile. Le Comité Exécutif se réunit en général quatre fois par an.

À la fin des trois premiers trimestres de l'année, le Comité de Direction pilote des QBRs (*Quarterly Business Reviews*) au cours desquelles la performance du Groupe est passée en revue. Ces QBRs ont été mises en place en 2000 afin d'assurer un cadre transparent et cohérent à : (1) l'examen de la performance des entités opérationnelles et l'état d'avancement des grands projets au moyen d'indicateurs de mesure chiffrés définis avec les membres du Comité de Direction ; (2) la mesure de la progression des projets transversaux du Groupe ; (3) l'échange d'idées et d'informations sur les grandes orientations stratégiques du Groupe.

Ces QBRs constituent un mécanisme important de contrôle de la gestion permettant de surveiller de façon régulière la performance du Groupe et de ses principales unités opérationnelles, ainsi que d'identifier en temps utile les nouveaux risques significatifs et les autres sujets d'importance.

Au cours du quatrième trimestre, chaque unité opérationnelle présente son plan stratégique au comité de pilotage en charge du plan stratégique du Groupe présidé par le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué. Le plan stratégique du Groupe est revu par le Comité de Direction et approuvé par le Conseil d'Administration.

Pour plus d'informations sur le Comité Exécutif et notamment sa composition, vous pouvez consulter la section 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » du présent Rapport Annuel.

Les départements du *Group Management Services* (GMS) [1] impliqués dans les procédures de contrôle interne et les risques afférents

De nombreux départements au sein du GMS (qui regroupe les fonctions centrales du Groupe) ont vocation à gérer certains aspects du contrôle interne et des risques y afférents. Néanmoins, seuls les quatre départements décrits ci-dessous sont amenés à traiter spécifiquement de ces sujets dans le cadre de leurs responsabilités courantes.

RISK MANAGEMENT GROUPE

Le département *Group Risk Management* (GRM) a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Pour ce faire, des méthodes et des outils de mesure et de suivi sont développés et déployés par GRM, incluant notamment un cadre homogène de modélisation stochastique.

Ces travaux conduisent à des décisions impactant le profil de risque du Groupe, contribuent à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par le Groupe à ses différentes activités.

En tant qu'équipe centrale, GRM coordonne la fonction *Risk Management* au sein du Groupe, laquelle est relayée par des équipes de *Risk Management* locales dans chaque entité opérationnelle. La typologie des risques couverts inclut les risques provenant des actifs investis, des passifs d'assurance, de non-adéquation actif/passif, ainsi que les risques opérationnels.

Pour une description détaillée de l'organisation, la gouvernance, les missions ainsi que les contrôles du *Risk Management*, vous pouvez vous reporter à la section 3.3 « Annexes quantitatives et qualitatives liées aux facteurs de risque » du présent Rapport Annuel.

(1) Fonctions centrales rattachées à la société holding AXA SA.

DIRECTION PLAN BUDGETS RÉSULTATS CENTRALE (PBRC)

Au sein de la Direction Financière du Groupe, la Direction PBRC est chargée des missions de consolidation, de contrôle de gestion ainsi que de contrôle de l'information comptable et financière. La Direction PBRC travaille en réseau avec les départements correspondants dans les différentes directions financières des entités du Groupe (départements PBR locaux).

Les départements PBR locaux sont responsables de l'élaboration de leur contribution aux comptes consolidés du Groupe.

Les missions de PBRC recouvrent notamment :

- la définition et la diffusion d'instructions et standards de consolidation et de *reporting* du Groupe aux filiales ;
- la gestion du système de *reporting* financier du Groupe ;
- l'élaboration des états financiers consolidés dans le respect des normes comptables internationales IFRS et l'analyse d'indicateurs clés de performance ;
- la gestion du programme IFC *(Internal Financial Control)* ;
- la mise en place et l'utilisation des outils de contrôle de gestion ;
- le pilotage du processus *European Embedded Value* ;
- la coordination de l'élaboration du Document de Référence déposé auprès de l'AMF ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes, et notamment à l'égard de leur contribution aux réunions du Comité d'Audit en tant que de besoin ;
- le pilotage de la convergence des processus, des systèmes et des organisations comptables des activités d'assurance en Europe.

La Direction PBRC est également chargée des contrôles relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

PBRC a défini et mis en place un ensemble de directives et procédures afin d'assurer que le processus de consolidation permet une production ponctuelle et fiable des comptes consolidés. Ce processus de consolidation et ses contrôles incidents sont basés sur les éléments suivants :

Définition de standards et maintenance d'un système d'information

Les standards comptables du Groupe, conformes aux normes comptables et réglementaires en vigueur, sont formalisés dans le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et régulièrement mis à jour par une équipe d'experts de la Direction PBRC. Ces standards sont soumis à l'examen des Commissaires aux comptes avant d'être mis à la disposition des filiales du Groupe.

Le système d'information repose sur « Magnitude », un outil de consolidation géré et actualisé par une équipe dédiée. Ce système permet également de fournir les informations nécessaires au contrôle de gestion dans un objectif d'éclairage économique des comptes consolidés. Le processus d'élaboration et de validation de l'information utile au contrôle de gestion est analogue à celui de la production de l'information financière consolidée.

Mécanismes de contrôle

Les entités sont responsables de la saisie et du contrôle des données comptables et financières qui doivent être conformes au Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et refléter les règles de consolidation prévues par les normes comptables internationales IFRS. À cet égard, le directeur financier de chaque entité s'engage, par une signature formelle, sur la fiabilité des données consolidées reportées dans Magnitude et sur leur conformité avec le Manuel des Principes Comptables du Groupe AXA et les instructions.

Au niveau central, les équipes PBRC dédiées aux relations avec les entités revoient et analysent les informations comptables et financières reportées par les entités. Ces équipes vérifient notamment la conformité avec le Manuel des Principes Comptables et les standards du Groupe en matière actuarielle.

DIRECTION JURIDIQUE CENTRALE (DJC)

La DJC a la responsabilité d'identifier et de gérer les principaux risques légaux, réglementaires et de conformité auxquels le Groupe est exposé. Elle intervient sur tout sujet juridique d'ampleur significative concernant le Groupe et est en charge des aspects juridiques des opérations réalisées, ainsi que des litiges et procédures réglementaires significatifs.

La DJC est organisée autour de trois pôles *(Practice Groups)* qui traitent des sujets ayant vocation à être suivis dans le cadre des activités courantes mais aussi en lien avec des projets ou dossiers ponctuels. Ces trois pôles sont : (i) Droit des affaires (fusions-acquisitions, financement, droit boursier), (ii) Gouvernement d'entreprise et Droit des sociétés et (iii) Contentieux, Aspects réglementaires et Déontologie.

Au titre de ses responsabilités en matière de déontologie, la DJC est notamment chargée (i) des *reportings* réguliers des sociétés du Groupe sur les principaux litiges et procédures réglementaires, (ii) de la mise en place d'un Code de Déontologie Professionnelle du Groupe AXA *(AXA Group Compliance and Ethics Guide)* s'appliquant à l'ensemble des employés du Groupe AXA à travers le monde et (iii) du suivi des questions de criminalité financière en ce compris le programme de lutte contre le blanchiment de capitaux *(Anti-Money Laundering Program)* du Groupe, le standard Groupe relatif aux activités transfrontalières *(Group's Cross-Border Business Standard)* ainsi que le standard Groupe relatif aux activités en lien avec des pays et/ou des personnes pouvant faire l'objet de sanctions internationales.

La DJC travaille en étroite collaboration avec les directions juridiques des principales entités opérationnelles du Groupe sur les litiges et les procédures réglementaires impactant ces dernières. Afin d'optimiser l'intégration, la coordination et la communication au sein de la fonction juridique, et de partager les bonnes pratiques, le Directeur Juridique du Groupe a institué un *Global Legal Steering Group* (Comité d'orientation juridique), qu'il préside et qui est composé des responsables juridiques des principales filiales d'AXA.

L'AUDIT GROUPE

L'Audit Groupe donne au Comité d'Audit et au Comité de Direction, d'une façon indépendante et objective, l'assurance de l'exhaustivité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques à travers le Groupe.

Le Directeur de l'Audit Groupe rend compte directement au Président du Comité d'Audit d'AXA ainsi qu'au Directeur Général Délégué du Groupe.

Toutes les équipes d'audit interne à travers le Groupe sont placées sous la responsabilité d'un directeur de l'audit, tout en rendant compte régulièrement au président du comité d'audit local, et également à leur structure managériale locale.

GROUP RISK AND COMPLIANCE COMMITTEE (COMITÉ DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ DU GROUPE)

En 2008, il a été créé un *Group Risk and Compliance Committee* en vue d'assurer que le Groupe dispose : (i) d'une vision globale des différents risques auxquels il est confronté de façon permanente, (ii) d'un organe exclusivement chargé de revoir, analyser et hiérarchiser ces risques, (iii) de plans d'actions spécifiques à la gestion de ces risques et (iv) d'une coordination et d'une communication optimales entre les divers départements gérant ces risques.

Ce comité de gestion interne est coprésidé par le Directeur Financier du Groupe et la Directrice des Opérations du Groupe. Ce comité est administré par le Département *Risk Management* du Groupe. Il se réunit généralement quatre fois par an.

Le comité est composé des onze départements suivants, chacun étant chargé de présenter au comité les risques concernant sa propre activité : *Risk Management* Groupe, la Direction Centrale des Finances du Groupe, l'Audit Groupe, la Direction Juridique Centrale, la Direction des Affaires Fiscales, la Direction Plan Budgets Résultats Centrale, Informatique/ Excellence Opérationnelle, AXA Global P&C, AXA Global Life, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Communication et de la Responsabilité d'entreprise du Groupe.

Le comité, outre ses autres activités, a dressé une cartographie globale des risques. Cet exercice a permis de couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est confronté, notamment les risques financiers, de solvabilité, d'assurance, opérationnels, juridiques et de conformité, fiscaux, afférents aux ressources humaines et à la communication. Cet exercice a par ailleurs permis de mettre en lumière les priorités et mesures à prendre pour chacun des départements du GMS qui ont vocation à gérer ces risques.

CONTRÔLE INTERNE SUR LE *REPORTING* FINANCIER

Le contrôle interne sur le *reporting* financier d'AXA (*Internal Control Over Financial Reporting* – ICOFR) est un processus conçu sous la supervision de son Directeur Financier afin d'assurer, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité du *reporting* financier et de la production des états financiers consolidés d'AXA.

L'ICOFR d'AXA comprend des politiques et procédures :

- concernant la tenue des registres qui reflètent de façon exacte, sincère et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs du Groupe ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les transactions sont enregistrées pour permettre la production des états financiers conformément aux principes comptables généralement appliqués ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les encaissements et décaissements sont effectués avec l'autorisation des dirigeants et directeurs du Groupe ; et
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, les utilisations et les cessions non autorisées des actifs du Groupe, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, seraient empêchées ou détectées en temps utile.

AXA a mis en place un programme global coordonné par PBRC, dénommé *Internal Financial Control* (IFC), conçu pour fournir au Directeur Général et au Directeur Général Délégué du Groupe une base raisonnable pour conclure à l'efficacité de l'ICOFR d'AXA à l'issue de chaque exercice.

Le programme IFC est basé sur le Standard IFC (AXA IFC Standard) qui est un standard développé par AXA en matière de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Le Standard IFC est basé sur le référentiel dénommé *Internal Control – Integrated Framework* mis en place par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO). Le Standard IFC est conçu pour définir le périmètre et la gouvernance du programme IFC, assurer la qualité et la cohérence d'ensemble du *reporting* financier d'AXA et fournir un référentiel pour le programme annuel IFC.

Conformément au Standard IFC, les entités du périmètre doivent (i) documenter les principaux processus et contrôles qui permettent de prévenir les risques d'erreurs significatives ou de fraudes dans les états financiers, (ii) tester la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles selon les plans de tests élaborés avec discernement au regard des risques et (iii) remédier aux déficiences de contrôle identifiées.

À la fin de chaque année, les entités du périmètre sont tenues de procéder à l'évaluation de leur ICOFR dans le cadre d'une certification interne. Cette certification interne requiert la validation formelle des responsables de processus et enfin le certificat signé par le Directeur Financier ou un autre cadre dirigeant concluant sur l'efficacité de l'ICOFR et sur certains autres sujets.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION

AXA SA a mis en place un processus interne de revue et de certification. Ce processus formalisé requiert de chaque membre du Comité Exécutif, des Directeurs Financiers et de certains cadres dirigeants qu'ils certifient divers éléments présentés dans le Rapport Annuel de la Société.

Ce processus est basé sur les quatre piliers suivants :

1. Un certificat remis à PBRC par le Directeur Financier de chaque filiale *(CFO Sign-Off Certificates)*, en même temps que les informations financières consolidées relatives à la filiale.
2. Un rapport de gestion sur le programme IFC *(IFC Management Reports)* soumis par le Directeur Financier ou un autre cadre dirigeant de chaque entité incluse dans le programme.
3. Un certificat de contrôles et procédures de communication remis par les membres du Comité Exécutif d'AXA, les directeurs financiers régionaux et certains autres cadres dirigeants (notamment les responsables de fonctions centrales du Groupe) en vertu desquels chacune de ces personnes est requise de revoir le Rapport Annuel d'AXA et de certifier formellement (i) l'exactitude et l'exhaustivité des informations concernant les entités dont il est responsable et (ii) l'efficacité des contrôles et procédures de communication et de l'ICOFR au niveau des entités dont il est responsable (avec notamment la communication expresse de toutes insuffisances ou défaillances significatives). De plus, dans le cadre de ce processus, chacune de ces personnes est tenue d'examiner et de commenter un certain nombre d'informations à caractère transversal contenues dans le Rapport Annuel et relatives aux risques ou autres sujets d'importance.
4. Une certification sur les Notes aux États Financiers Consolidés : PBRC met à disposition des directeurs financiers régionaux la contribution des entités dont ils sont responsables aux notes aux États Financiers Consolidés pour leur permettre de certifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations du Rapport Annuel du Groupe.

CONCLUSION

Le Groupe AXA considère avoir mis en place un système de contrôle interne approprié et bien adapté à ses activités comme à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes, et par conséquent ne peut fournir une garantie à toute épreuve. Ainsi, les systèmes considérés comme efficaces par les dirigeants ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter, toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées, mais permettent uniquement d'en fournir une appréciation raisonnable. De plus, les contrôles considérés comme efficaces sont susceptibles de se révéler inadaptés dans des hypothèses de changements des circonstances, de détérioration du niveau de conformité avec la procédure ou en raison d'autres facteurs.

Partie 3 Rémunérations

Pour tout développement sur les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, il convient de se reporter à la Partie 2, section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du présent Rapport Annuel.

Partie 4 Code de gouvernement d'entreprise de référence

Dans le cadre des dispositions de la loi du 3 juillet 2008, il a été décidé en décembre 2008 d'adopter l'ensemble des recommandations AFEP/MEDEF, en ce compris les recommandations d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, comme Code de gouvernement d'entreprise de référence d'AXA.

Ces recommandations, qui ont fait l'objet d'une consolidation dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en avril 2010 (ci-après le « Code AFEP/MEDEF »), peuvent être consultées au siège social de la Société ou sur son site Internet (www.axa.com) dans la rubrique « Gouvernance d'entreprise ».

AXA se conforme aux recommandations du Code AFEP/MEDEF qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise initiée par la Société depuis de nombreuses années. AXA applique les recommandations du Code AFEP/MEDEF et les conditions dans lesquelles celles-ci sont appliquées sont pour l'essentiel détaillées dans les sections 2.1 « Mandataires sociaux, dirigeants et salariés » et 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du présent Rapport Annuel, qui décrivent le fonctionnement de la gouvernance d'AXA et les modalités de rémunération de ses dirigeants.

Afin de tenir compte des spécificités liées à certaines de ses pratiques de gouvernance, AXA a souhaité adapter certaines dispositions du Code AFEP/MEDEF de la façon suivante :

- section 14.2.1 du Code AFEP/MEDEF relative à l'examen des comptes par le Comité d'Audit : pour des raisons pratiques, l'examen des comptes par le Comité d'Audit a généralement lieu la veille de leur revue par le Conseil d'Administration et non deux jours avant comme le recommande le Code AFEP/MEDEF. Toutefois, la Société s'efforce, dans la mesure du possible, de remettre aux membres du Comité les documents qui leur sont soumis suffisamment à l'avance afin de leur permettre d'en prendre connaissance dans de bonnes conditions ;
- section 20.2.3 du Code AFEP/MEDEF relative aux stock options et actions de performance :

(i) *conservation des actions issues de levées d'options ou d'attributions d'actions de performance* : la Société a fixé en 2007 des règles exigeantes en matière de détention d'actions par les dirigeants mandataires sociaux. Cette politique exige que chacun des dirigeants mandataires sociaux détienne, durant toute la durée de ses fonctions, un nombre minimal d'actions AXA représentant en valeur un multiple de sa rémunération totale annuelle versée au cours de l'exercice précédent (salaire fixe augmenté de la rémunération variable). Le Président Directeur Général doit ainsi détenir l'équivalent de trois fois sa rémunération totale annuelle et le Directeur Général Délégué doit détenir l'équivalent de deux fois sa rémunération totale annuelle. Sont prises en compte pour le calcul du nombre d'actions détenues, les actions ou ADS AXA ou d'autres filiales cotées du Groupe. Chaque dirigeant mandataire social dispose d'un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 2007, ou de la date de sa première nomination si elle est postérieure au 1er janvier 2007, pour se mettre en conformité avec cette obligation de détention minimale. Compte tenu du niveau déjà élevé des obligations de détention minimale d'actions ainsi imposées aux dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunération et des Ressources Humaines, a estimé qu'il n'était pas nécessaire de prévoir une révision à la hausse de ces seuils minimaux de détention passé le délai de cinq ans. Pour les mêmes raisons, le Conseil d'Administration a considéré qu'il n'était pas utile d'imposer aux dirigeants mandataires sociaux d'acheter une quantité d'actions AXA à l'issue de la période de conservation de leurs actions de performance,

(ii) *exercice des stock options* : selon le Code AFEP/MEDEF, des périodes précédant la publication des comptes doivent être fixées pendant lesquelles l'exercice des options n'est pas possible (« périodes sensibles »). À ce jour, les périodes sensibles sont déterminées par application des dispositions du Code de Déontologie Professionnelle du Groupe. Elles débutent généralement 30 jours avant la publication des résultats annuels ou semestriels et 15 jours avant la publication de l'information financière trimestrielle. Le Code de Déontologie interdit la vente d'actions acquises suite à l'exercice d'options (opérations de levée « vente ») mais, conformément à la pratique communément admise, n'empêche pas la simple levée d'options non suivie d'une vente des actions ainsi acquises (levée « simple »).

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, il est précisé que les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales de la Société sont décrites à l'article 23 des statuts d'AXA dont une copie peut être obtenue auprès du Registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Paris. Les statuts d'AXA sont également accessibles sur le site Internet de la Société (www.axa.com). Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont par ailleurs publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui est intégré au présent Rapport Annuel.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AXA
(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux actionnaires

Société AXA
25 avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société AXA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Pierre Coll – Michel Laforce	Philippe Castagnac – Gilles Magnan

ANNEXE II ÉVALUATION ANNUELLE DU CONTRÔLE INTERNE SUR LE *REPORTING* FINANCIER

Le contrôle interne sur le *reporting* financier d'AXA (*Internal Control Over Financial Reporting* – ICOFR) est un processus conçu sous la supervision de son Directeur Financier afin d'assurer, de façon raisonnable mais non absolue, la fiabilité du *reporting* financier et la production des états financiers consolidés d'AXA.

Suite à son retrait de la cotation au New York Stock Exchange (NYSE) en mars 2010 et sa désinscription de la Securities and Exchange Commission (SEC) en juin 2010, AXA a maintenu un programme annuel, dénommé *Internal Financial Control* (IFC), conçu pour évaluer l'efficacité de son ICOFR. Chaque année, les Commissaires aux comptes d'AXA émettent un rapport d'assurance raisonnable sur l'ICOFR d'AXA.

Le programme IFC est basé sur le Standard IFC (AXA IFC Standard).

Le Standard IFC est un standard développé par AXA en matière de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Il sert de référentiel pour la mise en place du programme IFC.

(a) « AXA IFC Standard »

Le Standard IFC est basé sur le référentiel dénommé *Internal Control – Integrated Framework* mis en place par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO).

Le Standard IFC est conçu pour définir le périmètre et la gouvernance du programme IFC, assurer la qualité et la cohérence d'ensemble du *reporting* financier d'AXA et fournir un référentiel pour le programme annuel IFC.

(A.1) PÉRIMÈTRE DE L'IFC

Le programme IFC inclut essentiellement les entités d'AXA qui sont individuellement significatives au regard de la situation financière consolidée ou du résultat des opérations d'AXA, ainsi que les entités d'AXA qui fournissent des services significatifs à AXA et/ou ses filiales consolidées (le Groupe).

(A.2) GOUVERNANCE DE L'IFC

Les dirigeants, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué du Groupe, sont responsables d'établir et de maintenir un ICOFR adéquat pour AXA.

Le programme IFC est piloté par son comité, présidé par le Directeur Financier du Groupe, auquel participent la Direction Plan Budgets Résultats Centrale (PBRC) et d'autres directions d'AXA, ainsi que les représentants de chaque entité d'AXA incluse dans le programme IFC. Le programme IFC et la conclusion des dirigeants sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA sont également revus par le Comité d'Audit d'AXA.

(A.3) PRINCIPES DE L'IFC

L'ICOFR d'AXA comprend des politiques et procédures :

- concernant la tenue des registres qui reflètent de façon exacte, honnête et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs du Groupe ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les transactions sont enregistrées pour permettre la production des états financiers conformément aux principes comptables généralement appliqués ;
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les encaissements et décaissements sont effectués avec l'autorisation des dirigeants et directeurs du Groupe ; et
- permettant d'assurer de façon raisonnable que les acquisitions, les utilisations et les cessions non autorisées des actifs du Groupe, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe, seraient empêchées ou détectés en temps utile.

Afin d'évaluer l'efficacité de l'ICOFR, les risques liés au *reporting* financier sont identifiés en premier lieu au niveau du groupe AXA, et une attention particulière est portée sur les risques qui pourraient avoir comme conséquence qu'une anomalie significative dans les états financiers consolidés d'AXA ne soit pas empêchée ou détectée à temps. Cette approche descendante *(top-down)* et par les risques *(risk-based)* est utilisée à partir des sections des états financiers consolidés d'AXA, pour identifier les entités et processus à inclure dans le programme IFC.

Sur la base du référentiel COSO, l'ICOFR d'AXA est organisé autour des éléments clés ci-après : l'environnement de contrôle, l'environnement de contrôle informatique, les processus de clôture des états financiers, les processus métiers, et les contrôles généraux en matière informatique.

Pour chacun des éléments clés, les entités du périmètre doivent (i) documenter les principaux processus et contrôles qui permettent de pallier les risques d'erreurs significatives ou de fraudes dans les états financiers, (ii) tester la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles selon les plans de tests élaborés avec discernement au regard des risques, et (iii) remédier aux déficiences de contrôle identifiées.

Les déficiences de contrôle non résolues sont consolidées au niveau du Groupe, afin d'évaluer leur impact sur les états financiers consolidés d'AXA, prenant en compte leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, ainsi que l'effet des contrôles compensatoires et d'autres éléments qualitatifs. Ce processus d'évaluation est conçu pour identifier les déficiences éventuelles qui pourraient atteindre le niveau d'une déficience

majeure. Une déficience majeure est une déficience ou une combinaison des déficiences de contrôle interne sur le *reporting* financier qui représente une probabilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers ne soit pas empêchée ou détectée à temps.

(A.4) CERTIFICATION DE L'IFC

À la fin de chaque année, les entités du périmètre sont tenues de procéder à l'évaluation de leur ICOFR dans le cadre d'une certification interne. Cette certification interne requiert la validation formelle des responsables de processus et enfin le certificat signé par le Directeur Financier ou un autre cadre dirigeant concluant sur l'efficacité de l'ICOFR et sur certains autres sujets.

Cette procédure de certification interne valable pour toutes les entités du périmètre IFC est conçue pour assister les dirigeants d'AXA SA dans leur évaluation de l'ICOFR d'AXA et soutenir leur conclusion sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA.

(b) Évaluation annuelle de l'ICOFR par les dirigeants basée sur « AXA IFC Standard »

Les dirigeants ont procédé à l'évaluation de l'efficacité de l'ICOFR d'AXA conformément au Standard IFC décrit précédemment. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu que l'ICOFR d'AXA était efficace en date du 31 décembre 2012.

Indépendamment de la qualité de leur conception, tous les systèmes de contrôle interne présentent des limites qui leur sont inhérentes. En conséquence, ces dispositifs, bien que conçus pour être efficaces, ne peuvent ni empêcher ni détecter les fausses informations ; ils ne peuvent qu'assurer de façon raisonnable la production et présentation des états financiers. Par ailleurs, toute projection de l'évaluation de l'efficacité est sujette au risque d'inadaptation des contrôles en cas de changements des conditions ou de dégradation de la conformité à l'égard des politiques et procédures.

(c) Rapport de contrôle interne des Commissaires aux comptes sur le *reporting* financier

PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ont mis en œuvre des procédures d'audit, afin d'obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité du rapport des dirigeants d'AXA concluant sur l'efficacité de l'ICOFR d'AXA sur la base du Standard IFC.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri-Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne sur le *reporting* financier

À l'attention du Conseil d'administration d'AXA :

En notre qualité de Commissaires aux comptes d'AXA et à votre demande, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit sur le contrôle interne relatif au *reporting* financier d'AXA et de ses filiales au 31 décembre 2012 afin d'obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration des dirigeants d'AXA, telle que figurant dans le rapport d'évaluation annuelle de la Direction du Contrôle Interne relatif au *reporting* financier, selon laquelle le contrôle interne relatif au *reporting* financier est efficace, est sincère.

Il est de la responsabilité de la direction d'AXA de maintenir un contrôle interne efficace sur le *reporting* financier et d'établir une déclaration sur le résultat de son évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne au 31 décembre 2012. Le contrôle interne relatif au *reporting* financier d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable sur la fiabilité du *reporting* financier et de l'établissement des états financiers publiés conformément aux principes comptables IFRS. L'évaluation de l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier est réalisée sur la base de critères établis par la norme Internal Financial Control d'AXA (la norme « IFC »), qui est une norme de contrôle interne et de gouvernance élaborée par AXA et utilisée comme cadre de référence par le programme IFC tel que décrit dans le rapport d'évaluation annuelle de la Direction du Contrôle Interne relatif au *reporting* financier figurant à la page 339 du Rapport Annuel. Il nous appartient, sur la base de nos procédures d'audit, d'exprimer une opinion sur la déclaration de la direction d'AXA sur l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier.

Nous avons réalisé nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la norme ISAE 3000 *(« Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information »)*. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration de la direction sur l'efficacité du contrôle interne relatif au *reporting* financier est, dans tous ses aspects significatifs, sincèrement établie. Nos procédures d'audit ont consisté à prendre connaissance des procédures de contrôle interne sur le *reporting* financier, à évaluer le risque d'existence d'une déficience majeure, à tester et évaluer la conception et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne en fonction du risque évalué et à réaliser toute autre vérification estimée nécessaire le cas échéant. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En raison des limitations inhérentes au contrôle interne sur le *reporting* financier, ce dernier n'a pas pour objectif d'empêcher ou de détecter toutes les anomalies. En outre, les projections de toute évaluation d'efficacité sur des périodes futures sont sujettes au risque que les contrôles deviennent inappropriés si les circonstances changent, ou si le degré de conformité aux politiques ou procédures diminue.

À notre avis, la déclaration de la direction selon laquelle le contrôle interne relatif au *reporting* financier est efficace au 31 décembre 2012, est, dans tous ses aspects significatifs, sincèrement établie sur la base des critères établis dans la norme IFC.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie le 20 mars 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Coll – Michel Laforce

Mazars
Philippe Castagnac – Gilles Magnan

ANNEXE III RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées page 392 du présent Rapport Annuel, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux des comptes, figurant en pages 321 et 322, qui contient une observation.

Les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 incorporés par référence dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 457 et 458 du Document de Référence 2011 déposé le 15 mars 2012 auprès de l'AMF sous le numéro D.12-0161, qui contient une observation.

Paris, le 21 mars 2013

M. Henri de Castries

Président Directeur Général

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Denis Duverne

Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la Stratégie et des Opérations

Membre du Conseil d'Administration d'AXA

AXA

25, avenue Matignon, 75008 Paris, France

ANNEXE IV AUTORISATIONS FINANCIÈRES

AUTORISATIONS D'ÉMETTRE DES ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Les autorisations d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Émissions avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance *(en euros)*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital *(en euros)*	Durée	Expiration
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes	-	1 milliard [(a)]	26 mois	27 juin 2013
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires	6 milliards [(c)]	2 milliards [(d)]	26 mois	27 juin 2013

Émissions sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance *(en euros)*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital *(en euros ou en pourcentage du capital social)*	Durée	Expiration
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires [(b)]	6 milliards [(c)]	1 milliard	26 mois	27 juin 2013
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	135 millions [(e)]	18 mois	25 octobre 2013
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	-	135 millions [(e)]	18 mois	25 octobre 2013
Actions gratuites [(f)]	-	1 % [(g)]	38 mois	27 juin 2014
Actions gratuites [(f)]/ Plan pour l'ensemble des salariés	-	0,4 % [(h)]	38 mois	27 juin 2014
Actions issues de la levée de stock options	-	2 % [(i)]	38 mois	27 juin 2014

(a) Plafond autonome.
(b) En ce compris les actions ordinaires ou valeurs mobilières émises en cas de placements privées ou d'offres au public ; d'offres publiques initiées par la Société ; en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital ; ou en conséquence de l'émission de valeurs mobilières par des filiales d'AXA.
(c) Le montant nominal des titres de créance associés à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 6 milliards d'euros ; ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital (plafond de 2 milliards d'euros).
(d) Le montant nominal cumulé d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 2 milliards d'euros en nominal.
(e) Plafond commun et autonome.
(f) Actions existantes ou à émettre.
(g) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.
(h) Au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.
(i) Au jour de l'attribution des stock options par le Conseil d'Administration.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES NOUVELLES

Les autorisations d'émettre des actions ou autres valeurs mobilières qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2013, sont les suivantes :

Émissions avec droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance *(en euros)*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital *(en euros)*	Durée	Expiration
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes	-	1 milliard [(a)]	26 mois	30 juin 2015
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires	6 milliards [(c)]	2 milliards [(d)]	26 mois	30 juin 2015

Émissions sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires

Titres	Montant nominal maximum en cas d'émissions de titres de créance *(en euros)*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital *(en euros)*	Durée	Expiration
Actions ordinaires, valeurs mobilières donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou autre à des actions ordinaires [(b)]	6 milliards [(c)]	545 millions	26 mois	30 juin 2015
Actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux salariés	-	135 millions [(e)]	18 mois	30 octobre 2014
Actions ordinaires réservées à une catégorie de bénéficiaires déterminée dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié	-	135 millions [(e)]	18 mois	30 octobre 2014

(a) Plafond autonome.

(b) En ce compris les actions ordinaires ou valeurs mobilières émises en cas de placements privées ou d'offres au public ; d'offres publiques initiées par la Société ; en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital ; ou en conséquence de l'émission de valeurs mobilières par des filiales d'AXA.

(c) Le montant nominal des titres de créance associés à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 6 milliards d'euros ; ce plafond est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital (plafond de 2 milliards d'euros).

(d) Le montant nominal cumulé d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, ne peut excéder le plafond global de 2 milliards d'euros en nominal.

(e) Plafond commun et autonome.

UTILISATION EN 2012 DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONNANT LIEU À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Actions réservées aux salariés

Se reporter à la Partie 2.3 « Principaux actionnaires et opérations avec des parties liées », section « Actionnariat salarié » du présent Rapport Annuel.

Stock options / Actions gratuites

STOCK OPTIONS

En 2012, le Conseil d'Administration d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2011 (21e résolution) a procédé à l'attribution de 4.584.469 options donnant à leurs bénéficiaires le droit de souscrire ou d'acquérir de nouvelles actions AXA à émettre ou existantes.

ACTIONS GRATUITES

En 2012, le Conseil d'Administration d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2011 (22e résolution) a procédé à l'attribution gratuite de 2.787.659 *performance shares*.

AXA Miles

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe au déploiement du plan stratégique Ambition AXA, le Conseil d'Administration d'AXA, faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2011 (23e résolution), a procédé, le 16 mars 2012, à l'attribution de 50 actions gratuites (« AXA Miles ») à plus de 120.000 salariés du Groupe AXA dans le monde.

À l'issue d'une période d'acquisition de deux ou quatre ans, c'est-à-dire en 2014 ou 2016 selon les pays, et sous réserve du respect de certaines conditions, les AXA Miles donneront droit à des actions AXA.

ANNEXE V COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTAT

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est un profit de 3.261 millions d'euros contre un profit de 8.649 millions d'euros au 31 décembre 2011 qui s'expliquait principalement par le résultat de cession des activités canadiennes et australiennes pour 4.922 millions d'euros, un profit lié aux créances de carry back de 1.113 millions d'euros, et 1.086 millions d'euros de dividendes exceptionnels dont 826 millions d'euros au titre de la remontée de trésorerie résultant de la cession des titres Taïkang Life par AXA Leben AG et 260 millions d'euros versés par la société Vinci à la suite du remboursement d'un prêt consenti à AXA Canada.

La gestion de l'exposition au risque de change s'est poursuivie en 2012 notamment par la réduction des couvertures à hauteur de 740 milliards de yens, de 6,6 milliards de francs suisses et de 2,9 milliards de dollars américains.

Les revenus des titres de participation s'élèvent à 3.303 millions d'euros en 2012 contre 4.307 millions d'euros en 2011, en hausse de 82 millions d'euros hors dividendes exceptionnels mentionnés ci-dessus.

Les dividendes versés par les sociétés d'assurance, 3.033 millions d'euros, augmentent de 165 millions d'euros compte tenu principalement :

- d'un dividende en provenance d'AXA France Assurance de 1.385 millions d'euros contre 1.064 millions d'euros en 2011, grâce à un résultat statutaire en progression ;
- d'un dividende versé par AXA UK de 73 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2011 ;
- de dividendes versés par la région Europe du Nord, Centrale et de l'Est pour 1.152 millions d'euros contre 867 millions d'euros en 2011 ;
- de dividendes versés par la région Méditerranée et Amérique Latine pour 126 millions d'euros contre 376 millions d'euros en 2011.

  La baisse des dividendes versés par la région Méditerranée et Amérique Latine de 250 millions d'euros résulte de la baisse du résultat statutaire en Italie et du renforcement de la solvabilité locale en Espagne ;
- de dividendes reçus des sociétés principalement asiatiques qui s'élèvent à 239 millions d'euros contre 501 millions d'euros en 2011, résultant de la baisse du résultat statutaire au Japon et de la cession en 2011 des activités australiennes.

Les dividendes reçus des sociétés financières et des autres holdings, 270 millions d'euros contre 353 millions d'euros en 2011, diminuent de 83 millions d'euros et comprennent notamment 140 millions d'euros au titre du dividende versé par Finance Solutions, société de financement et de trésorerie intragroupe, et 114 millions d'euros provenant d'AXA Investment Managers contre 192 millions d'euros en 2011.

La charge financière nette, qui comprend les intérêts et charges assimilés nets des revenus des prêts et des placements, s'élève à 1.105 millions d'euros contre 994 millions d'euros en 2011, en hausse de 138 millions d'euros en excluant des éléments non récurrents au titre de l'exercice précédent (une perte de 120 millions d'euros au titre d'une cession de créance d'impôt, un boni de fusion de 36 millions d'euros à la suite de la fusion d'AXA Participation II et de Colisée Excellence dans AXA SA et un boni de liquidation de 57 millions d'euros suite à la clôture du programme de titrisation).

Cette hausse s'explique principalement par une diminution des produits sur swaps de 85 millions d'euros compte tenu de la modification de la politique de couverture de change et d'une baisse de 50 millions d'euros des revenus au titre de l'exposition nette dans BNP Paribas de la Société.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 353 millions d'euros, en hausse de 33 millions d'euros principalement due au fort développement des engagements au titre du Fonds AXA pour la Recherche.

Le résultat sur opérations en capital est un profit de 1.041 millions d'euros en 2012, contre un profit de 3.676 millions d'euros en 2011, et se décompose ainsi :

- un gain de change de 903 millions d'euros résultant principalement de la hausse de l'euro notamment vis-à-vis du yen et du débouclement des positions évoquées ci-dessus sur le yen et le franc suisse contre une perte de change de 329 millions d'euros en 2011 ;
- les reprises de provisions pour risques et charges s'élevant à 502 millions d'euros et concernant principalement des provisions constatées antérieurement au titre de pertes latentes sur des instruments dérivés ;
- les dotations aux provisions pour risques et charges de 340 millions d'euros comprennent une charge de 198 millions d'euros au titre des pertes latentes sur instruments dérivés dont 196 millions d'euros correspondant à la valorisation en valeur de marché d'un equity swap externe couvrant une position actions ainsi que la dotation annuelle de 107 millions d'euros liée aux primes de remboursement des emprunts obligataires. En 2011, les dotations s'élevaient à 1.086 millions d'euros dont 786 millions d'euros au titre des pertes latentes sur instruments dérivés ;

- un profit de 70 millions d'euros au titre de paiement différé conditionné à l'atteinte des mesures de profitabilité lié à la cession des activités canadiennes, l'exercice 2011 tenant compte comme indiqué en introduction de 4.922 millions d'euros de résultat de cession des activités canadiennes et australiennes ;
- enfin, le résultat exceptionnel comprend une perte de 60 millions d'euros de débouclements de dérivés sur actions.

La charge d'**impôt sur les sociétés** s'élève à 375 millions d'euros contre un profit d'impôt de 2.002 millions d'euros en 2011 dont un produit de 1.113 millions d'euros lié aux créances de carry back, et comprend notamment 531 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et une dotation de la provision pour risque de reversement de 129 millions d'euros.

En 2011, le produit d'impôt était lié aux créances de carry-back pour 1.113 millions d'euros, 759 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et une reprise de la provision pour risque de reversement d'impôt à hauteur de 235 millions d'euros.

BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à 73.464 millions d'euros contre 75.124 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 361 millions d'euros et comprennent principalement la marque AXA apportée par FINAXA en 2005 lors de la fusion évaluée alors à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA et 54 millions d'euros au titre de la capitalisation de coûts informatiques.

Les titres de participation, nets de provisions pour dépréciation, s'élèvent à 65.070 millions d'euros contre 63.453 millions d'euros fin 2011, soit une hausse de 1.617 millions d'euros, dont :

- 720 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Asia dont 410 millions d'euros au titre du financement de l'acquisition des opérations d'assurance dommage d'HSBC en Asie ;
- 72 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Mediterranean Holding pour le financement de l'acquisition des activités dommages de HSBC au Mexique ;
- 230 millions d'euros et 106 millions d'euros d'augmentation de capital pour respectivement AXA Life Europe et AXA Reinsurance Ireland afin de leur permettre de poursuivre leurs développements ;
- 134 millions d'euros d'augmentation de capital pour Beaujon afin de permettre le développement des entités détenues par cette dernière notamment en Pologne, en République Tchèque, en Roumanie et en Inde ;
- enfin, le rachat de la participation que détenait AXA Konzern AG dans AXA Investment Managers pour 171 millions d'euros.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 214 millions d'euros contre 711 millions d'euros à fin 2011, soit une diminution de 497 millions d'euros qui résulte principalement du remboursement du prêt de 340 millions de dollars consenti à la société AXA China Region et par le remboursement des lignes de crédit de 118 millions d'euros consenties à AXA Investment Managers.

Les prêts s'élèvent à 47 millions d'euros contre 810 millions d'euros en 2011 soit une diminution de 763 millions d'euros résultant du remboursement du prêt d'un milliard de dollars américains octroyé aux actionnaires de RESO Garantia.

Les autres immobilisations financières s'élèvent à 3.509 millions d'euros, contre 4.118 millions d'euros en 2011, soit une diminution de 609 millions d'euros principalement due aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés qui s'élèvent à 3.366 millions d'euros fin 2012, contre 3.972 millions d'euros fin 2011, principalement lié aux débouclements de positions de change évoqués ci-dessus.

La créance sur l'État s'élève à 503 millions d'euros dont 491 millions d'euros de créances de carry back.

Les créances diverses, de 115 millions d'euros, enregistrent les produits financiers à recevoir pour 82 millions d'euros.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 40 millions d'euros en diminution de 9 millions d'euros compte tenu de la cession d'une partie des actions propres détenues.

Les disponibilités s'élèvent à 2.265 millions d'euros, en baisse de 725 millions d'euros du fait de la forte baisse de l'encours de billets de trésorerie pour 1.729 millions d'euros compensée en partie par le remboursement du prêt d'un milliard de dollars américains octroyé aux actionnaires de RESO Garantia et des cash-flows positifs émanant des entités vers la Société nets du dividende versé.

Les instruments de trésorerie s'élèvent à 48 millions d'euros contre 654 millions d'euros en 2011 soit une baisse de 606 millions d'euros résultant de l'arrivée à maturité des primes payées en 2011 dont 260 millions d'euros de primes d'options d'achat sur actions et 327 millions d'euros de primes versées au titre de stratégies de couvertures prises sur le franc suisse et le yen.

Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 1.253 millions, dont 1.023 millions au titre des pertes de change reportées compte tenu des principes de la comptabilité de couverture qui sont compensées par des gains latents sur les participations. Ce poste reflète également les pertes latentes sur créances et dettes libellées en devises sous les effets de leur réévaluation au cours de conversion à la date de la clôture.

Passif

Les capitaux propres, avant résultat de la période et après distribution du résultat de l'exercice précédent, s'élèvent à 39.188 millions d'euros, soit une augmentation de 313 millions d'euros dont 291 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (TSS) à durée indéterminée qui s'élèvent à 6.360 millions d'euros contre 6.341 millions d'euros en 2011 compte tenu d'un effet change défavorable de 22 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges de 2.872 millions d'euros, comprennent essentiellement 1.018 millions d'euros au titre des primes de remboursements d'emprunts obligataires subordonnés, 532 millions d'euros de provision correspondant à la valorisation en valeur de marché d'instruments dérivés, 461 millions d'euros de provision pour risque de change et 541 millions d'euros de provisions envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français. La baisse de 1.677 millions d'euros résulte essentiellement de la reprise de provision pour risque de change à hauteur de 1.379 millions d'euros.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 6.974 millions d'euros contre 7.030 millions d'euros en 2011 en raison d'un effet de change positif de 54 millions d'euros.

Les dettes financières s'élèvent à 13.354 millions d'euros, contre 15.243 million d'euros au 31 décembre 2011, en baisse de 1.889 millions d'euros dont 1.729 millions d'euros au titre de l'encours de billets de trésorerie (801 millions d'euros au 31 décembre 2012) qui assurent principalement le financement des appels de marges liés aux contrats de collatéraux, garantissant le risque de contrepartie sur les instruments financiers et 101 millions d'euros d'effets de change,

Les écarts de conversion passifs s'élèvent à 1.017 millions d'euros en 2012 contre 1.071 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes et créances libellées en devises au cours de clôture en baisse par rapport à 2011 compte tenu principalement de l'effet défavorable de la livre sterling sur les dettes.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'information relative aux rémunérations, avantages et engagements de toutes natures concernant les mandataires sociaux figurent en Partie 2 – section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants ».

Le montant des factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2012 est de 10 millions d'euros dont l'antériorité est de moins de trois mois (application de l'article D.441-4 du Code de commerce). Au 31 décembre 2011, il était de 10 millions d'euros dont 8 millions d'euros ayant une antériorité de moins de trois mois.

PRISE DE PARTICIPATIONS

En 2012, AXA n'a acquis aucune participation significative au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce.

BILAN

Actif

(*En millions d'euros*)		31 décembre 2012 Brut	Amortissements et provisions	Net	Net au 31 décembre 2011
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		375	14	361	383
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		-	-	-	-
Constructions et autres immobilisations		2	-	2	1
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participations		66.007	937	65.070	63.453
Créances rattachées à des participations		215	1	214	711
Autres immobilisations financières		3.566	57	3.509	4.118
Prêts		47	-	47	810
	I	**70.212**	**1.009**	**69.203**	**69.476**
ACTIF CIRCULANT					
CRÉANCES D'EXPLOITATION					
État		503	-	503	496
Créances diverses et comptes courants des filiales		116	1	115	561
Valeurs mobilières de placement		40	-	40	49
Instruments de trésorerie		48	-	48	654
Disponibilités		2.265	-	2.265	2.990
Charges constatées d'avance		8	-	8	10
	II	**2.980**	**1**	**2.979**	**4.760**
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges à étaler		262	236	26	33
Primes de remboursement		3	-	3	3
Écart de conversion actif		1.253	-	1.253	852
TOTAL GÉNÉRAL		**74.710**	**1.246**	**73.464**	**75.124**

Passif

(En millions d'euros)		31 décembre 2012	31 décembre 2011
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL			
Capital social		5.470	5.398
PRIME D'ÉMISSION, DE FUSION, d'apport			
Prime d'émission		19.081	18.851
Prime de fusion, d'apport		1.060	1.060
RÉSERVES			
Réserve légale		547	540
Réserve spéciale des plus-values à long terme		2.316	2.016
Autres réserves		1.494	1.794
Report à nouveau		9.184	2.162
Provision réglementée		36	31
Résultat de l'exercice		3.261	8.649
	I	**42.449**	**40.501**
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes subordonnées à durée indéterminée		6.360	6.341
	II	**6.360**	**6.341**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES III	**III**	**2.872**	**4.549**
DETTES			
DETTES SUBORDONNÉES		**6.974**	**7.030**
DETTES FINANCIÈRES		**13.354**	**15.243**
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fiscales		4	1
Dettes sociales		-	1
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations		183	183
Autres dettes		238	188
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance (produits à étaler)		13	16
	IV	**20.766**	**22.662**
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Écart de conversion passif		1.017	1.071
TOTAL GÉNÉRAL		**73.464**	**75.124**

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)		2012	2011
I. RÉSULTAT COURANT			
PRODUITS FINANCIERS ET D'EXPLOITATION			
Revenus des titres de participation		3.303	4.307
Revenus des prêts et placements à court terme		134	412
Autres produits		8	9
	I	**3.445**	**4.728**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges externes et autres charges		(338)	(307)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1)	(1)
Salaires, traitements et charges sociales		(7)	(7)
Intérêts et charges assimilées		(1.239)	(1.407)
Dotations aux amortissements sur immeubles et charges à étaler		(14)	(14)
	II	**(1.599)**	**(1.736)**
Excédent d'exploitation	**(III = I + II)**	**1.846**	**2.992**
Quote-part des opérations faites en commun	**IV**	**-**	**-**
OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT			
Reprises de provisions sur valeurs mobilières de placement		8	-
Résultat net sur cessions		(9)	(13)
Dotations aux provisions sur valeurs mobilières de placement		-	(8)
Résultat sur gestion des titres de placement	**V**	**(1)**	**(21)**
Résultat courant avant impôt	**(VI = III + IV + V)**	**1.845**	**2.971**
II. RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL			
Produits sur cession d'actifs immobilisés		2.283	7.833
Reprises de provisions pour risques et charges		502	29
Reprises de provisions sur titres		93	89
Résultat de change		903	(329)
Valeur nette comptable sur cession d'actifs immobilisés		(2.278)	(2.814)
Dotations aux provisions pour risques et charges		(340)	(1.086)
Dotations aux provisions sur titres		(36)	(91)
Produits et charges nets exceptionnels		(86)	45
	VII	**1.041**	**3.676**
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	VIII	**375**	**2.002**
III. RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**VI + VII +VIII**	**3.261**	**8.649**

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31 décembre 2008	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2012
1 – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en millions d'euros)	4.784	5.244	5.313	5.398	5.470
b) Nombre d'actions émises (en millions)	2.089	2.290	2.320	2.357	2.389
c) Nombre d'obligations convertibles en actions (en millions)	7	7	7	7	7 [(a)]
2 – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (EN MILLIONS D'EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3.171	3.134	4.134	4.719	3.438
b) Bénéfice courant avant impôts, amortissements et provisions	1.561	1.568	2.529	2.992	1.850
c) Impôt sur les bénéfices	835	(154)	944	2.002	375
d) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(1.253)	3.953	(488)	8.649	3.261
e) Montant distribué	836	1.259	1.601	1.626	1.720
3 – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,90	1,25	0,69	3,98	0,65
b) Bénéfice après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(0,60)	1,73	(0,21)	3,67	1,37
c) Dividende attribué à chaque action	0,40	0,55	0,69	0,69	0,72 [(b)]

(a) L'obligation 2017 reste convertible mais un mécanisme d'exercice automatique d'options d'achats sur les actions AXA mis en place en janvier 2007 permet de neutraliser l'effet dilutif qui serait induit par la création de titres liée à la conversion.

(b) Proposition de 0,72 euro soumise à l'Assemblée Générale du 30 avril 2013 basée sur un nombre d'actions existantes de 2.388.610.984.

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011
RESSOURCES		
Résultat courant avant impôt	1.845	2.971
Résultat sur opérations en capital avant impôt	1.041	3.676
Impôt sur les bénéfices	375	2.002
Variation des provisions et amortissements	(1.714)	752
Capacité d'autofinancement de l'exercice	**1.547**	**9.401**
Augmentation des capitaux propres	309	336
Souscription d'emprunts	-	-
Cessions ou réduction d'éléments de l'actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	15	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	2.013	4.398
TOTAL RESSOURCES	**3.884**	**14.135**
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1.626	1.598
Remboursements des dettes financières	1.778	1.389
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	1.774	9.445
Réduction des capitaux propres	-	-
TOTAL EMPLOIS	**5.178**	**12.432**
Variation fonds de roulement	**(1.294)**	**1.703**
CONTREPARTIE À COURT TERME		
Variation :		
■ de créances d'exploitation	(445)	498
■ de dettes d'exploitation	(21)	26
■ des disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	(828)	1.179
TOTAL	**(1.294)**	**1.703**

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital 1	Capitaux propres autres que le capital 2	Quote-part du capital détenue en % 3	Valeur comptable des titres détenus valeur brute 4
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL D'AXA				
1) Filiales (50 % au moins du capital détenu)				
AXA ASIA 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	8.161	22	100,00 %	8.173
AXA ASSISTANCE 6, rue André Gide - 92320 CHATILLON	52	4	100,00 %	58
AXA CHINA 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	147	(10)	51,00 %	75
AXA EQUITY AND LAW PLC 5 Old Broad Street - LONDON EC2N 1AD - Angleterre	1	2.552	99,96 %	1.133
AXA FRANCE ASSURANCE 26, rue Drouot - 75009 PARIS	452	3.857	100,00 %	4.315
AXA GENERAL INSURANCE 395-70, Shindaebang-dong, Dongjak-gu - SEOUL - Corée du Sud	120	(12)	99,52 %	205
AXA GLOBAL DISTRIBUTORS Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street - DUBLIN 1 - Irlande	112	(55)	100,00 %	112
AXA GLOBAL LIFE 40, rue du Colisée - 75008 PARIS	11	14	91,92 %	82
AXA GLOBAL P&C 9, avenue de Messine - 75009 PARIS	137	48	100,00 %	175
AXA GROUP SOLUTIONS 23, avenue Matignon - 75008 PARIS	-	105	100,00 %	158
AXA HOLDING AS Meclisi Mebusan cadn° 15 - Salipazari 80040 ISTANBUL - Turquie	178	(28)	50,00 %	112
AXA HOLDINGS BELGIUM 25, Boulevard du Souverain - 1170 BRUXELLES - Belgique	453	2.341	100,00 %	5.318
AXA HOLDING MAROC 120-122, avenue Hassan II - 21000 CASABLANCA - Maroc	212	13	100,00 %	229
AXA INVESTMENT MANAGERS Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DÉFENSE	53	565	78,96 %	1.551
AXA ITALIA SPA Via léopardi, 15 - 20123 MILAN - Italie	624	26	98,24 %	715
AXA JAPAN HOLDING COMPANY LIMITED NBF Platinium Tower 1-17-3 Shirokane - Minato-ku 108 - 8020 TOKYO - Japon	1.831	2.009	78,92 %	3.237

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exerc. écoulé [a]	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
8.173	-	-	58	14	-	31 décembre 2012
58	-	-	46	5	-	31 décembre 2012
75	-	-	-	(9)	-	31 décembre 2012
1.133	-	-	-	34	34	31 décembre 2012
4.315	-	-	1.456	1.419	1.385	31 décembre 2012
205	-	-	373	1	-	31 décembre 2012
38	-	-	27	(18)	-	31 décembre 2012
27	-	-	48	-	-	31 décembre 2012
175	-	-	1.863	35	17	31 décembre 2012
107	3	-	236	-	-	31 décembre 2012
112	-	-	38	38	18	31 décembre 2012
5.318	-	-	230	208	213	31 décembre 2012
229	-	-	107	104	93	31 décembre 2012
1.551	91	121	67	328	114	31 décembre 2012
715	-	-	-	(11)	-	31 décembre 2012
3.237	-	-	330	415	233	30 septembre 2012

(En millions d'euros)	Capital 1	Capitaux propres autres que le capital 2	Quote-part du capital détenue en % 3	Valeur comptable des titres détenus valeur brute 4
AXA LIFE EUROPE Wolfe Tone House - Wolfe Tone Street - DUBLIN - Irlande	100	1.379	100,00 %	1.489
AXA LIFE INSURANCE COMPANY LTD 151, Gloucester Road - Wan Chai - HONG KONG	6	1	100,00 %	90
AXA MEDITERRANEAN HOLDING Calle monseñor Palmer numéro 1 - PALMA DE MALLORCA - Iles Baléares	111	1.880	100,00 %	2.723
AXA PORTUGAL COMPANHIA DE SEGUROS Praca Marquês de Pombal, 14 - LISBONNE 1050 - Portugal	37	67	83,01 %	72
AXA REINSURANCE IRELAND Wolfe Tone House - Wolfe Tone Street - DUBLIN - Irlande	72	355	100,00 %	432
AXA TECHNOLOGY SERVICES Les collines de l'Arche - 76 route de la Demi-Lune 92057 PARIS LA DÉFENSE	25	6	99,78 %	73
AXA UK PLC (b) 5 Old Broad Street - LONDON EC2N 1AD - Angleterre	1.884	4.385	53,12 %	4.556
AXA VERSICHERUNGEN AG General Guisan-str,40 - CH-8401 WINTERTHUR - Suisse	140	1.542	100,00 %	5.171
CFP MANAGEMENT 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	9	38	100,00 %	184
COLISEE RE 40, rue du Colisée - 75008 PARIS	319	251	100,00 %	843
FAMILY PROTECT 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	71	(9)	100,00 %	71
FINANCE SOLUTIONS 1, allée Scheffer - L-2520 LUXEMBOURG	270	2.304	100,00 %	2.703
HOLDING VENDOME 3 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	-	-	100,00 %	159
OUDINOT PARTICIPATIONS 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	9.150	3.657	100,00 %	12.299
PORTMAN INSURANCE LIMITED 140, Frenchurch Street - LONDON EC3M 6BL - Angleterre	25	62	100,00 %	109
SOCIETE BEAUJON 21, avenue Matignon - 75008 PARIS	36	851	99,99 %	1.026
VINCI B.V. Graadt van Roggenweg 500 - Postbus 30800 3503 AP UTRECHT - Pays-Bas	1.439	1.077	100,00 %	4.285

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exerc. écoulé [a]	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
1.489	-	1.592	-	8	-	31 décembre 2012
7	-	-	-	-	-	31 décembre 2011
2.723	-	440	239	162	-	31 décembre 2012
72	-	-	308	(32)	-	31 décembre 2012
426	-	-	-	-	-	31 décembre 2012
32	-	194	166	2	3	31 décembre 2012
4.556	-	1.776	-	127	39	31 décembre 2012
5.171	-	-	2.680	402	498	31 décembre 2012
48	10	-	-	3	4	31 décembre 2012
626	-	-	1	8	41	31 décembre 2012
71	-	-	3	(22)	-	31 décembre 2012
2.703	-	-	176	150	140	31 décembre 2012
-	-	-	-	-	-	31 décembre 2012
12.299	-	-	-	-	-	31 décembre 2012
78	-	13	-	13	-	31 décembre 2012
1.026	47	132	13	(20)	-	31 décembre 2012
4.285	-	-	271	270	275	31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Capital 1	Capitaux propres autres que le capital 2	Quote-part du capital détenue en % 3	Valeur comptable des titres détenus valeur brute 4
2) Participations (10 à 50 % du capital détenu)				
AXA KONZERN AG	80	1.110	34,63 %	2.120
Colonia Allee, 10-20 - 51067 KOLN - Allemagne				
LOR MATIGNON	5	92	33,94 %	57
100, Esplanade du Général De Gaulle - Cœur Défense Tour B				
92400 COURBEVOIE				
RESO GARANTIA (RGI Holdings B.V.)	-	343	39,34 %	805
Ul, Svetlanskaya, 250/1, Vladivostok,Primorsky Territory				
Far Eastern federal district, 690000 Russian Federation				
Sous-total A				**64.915**
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS				
1) Filiales non reprises au paragraphe A				
a) filiales françaises (ensemble)				72
b) filiales étrangères (ensemble)				199
2) Participations non reprises au paragraphe A				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				39
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				104
TOTAL A+B				**65.329**

(a) Pour les sociétés d'assurance : cotisations émises brutes. Pour les sociétés immobilières : loyers. Pour les sociétés holdings : dividendes des participations. Pour les sociétés financières : produits bruts bancaires.

(b) Données consolidées.

Valeur comptable des titres détenus valeur nette	Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société au titre d'engagements pris par la filiale/ participation	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exerc. écoulé [a]	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex. clos)	Dividendes encaissés	Observations (Date de clôture)
5	6	7	8	9	10	11
2.120	-	-	290	395	149	31 décembre 2012
57	-	-	6	3	-	31 décembre 2011
805	-	-	-	117	-	31 décembre 2012
64.062	**151**	**4.268**	**9.032**	**4.149**	**3.256**	
55	-	8	-	-	-	
177	-	-	-	-	15	
34	-	-	-	-	-	
62	26	-	-	-	2	
64.390	**177**	**4.276**	**9.032**	**4.149**	**3.273**	

Annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2012

Résultat

Le résultat après impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est un profit de 3.261 millions d'euros contre un profit de 8.649 millions d'euros au 31 décembre 2011 qui s'expliquait principalement par le résultat de cession des activités canadiennes et australiennes pour 4.922 millions d'euros, d'un profit lié aux créances de carry back de 1.113 millions d'euros et 1.086 millions d'euros de dividendes exceptionnels.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les évolutions significatives de postes sont commentées dans les tableaux inclus dans cette annexe.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 (PCG 99-03).

Depuis le 1er janvier 2011, AXA applique la comptabilité de couverture de change sur les titres de participation.

Depuis le 1er janvier 2005, AXA applique les règlements n°2002-10 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs modifiés par le règlement CRC 2003-07, et 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ; leurs applications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Conformément au règlement CRC 2008-15, les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2012, le nombre de titres en auto-détention, affectés à un objectif de couverture, s'élevait à 57.048 actions, pour un montant de 0,7 millions d'euros.

L'application du règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Tableau de synthèse des options et actions de performance attribuées en 2012 et 2011 aux membres du Conseil d'administration rémunérés par AXA SA :

Les détails des plans de stock-options, de performance shares et de performance units figurent en Partie 2-section 2.2 « Transparence des rémunérations et participation dans le capital des dirigeants » du Document de Référence.

	Exercice 2012		Exercice 2011	
(En euros)	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance et unités de performance attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
Henri de Castries	292.600	1.153.680	429.550	947.430
Denis Duverne	255.360	1.006.848	351.450	775.170
François Pierson	-	-	195.250	430.650
Nicolas Moreau	117.040	461.472	171.820	378.972

2.2 Présentation des comptes

BILAN

Les immobilisations incorporelles comprennent les concessions, brevets, marques et logiciels.

Les immobilisations corporelles comprennent les immeubles de placement ventilés entre les terrains et les constructions, ainsi que les agencements et installations.

Les immobilisations financières sont représentées (i) par les titres de participation ainsi que les créances rattachées à ces participations et (ii) par les autres immobilisations financières et les prêts.

Les titres sont classés selon les critères suivants :

- les titres de participation sont les titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à AXA ;
- les autres immobilisations financières sont relatives aux titres représentant moins de 10 % du capital et ne constituant pas des titres de participation.

RÉSULTAT

Le compte de résultat distingue les opérations courantes et les opérations en capital :

- les opérations courantes comprennent les dividendes, les produits des autres placements, les charges financières, les charges d'exploitation ainsi que les résultats sur opérations de titres de placement ;
- les opérations en capital comprennent les plus ou moins-values de cessions des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation de ces titres et des créances qui y sont rattachées, les pertes et profits résultant des variations de change, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges ainsi que les charges et produits exceptionnels ;
- les cessions de titres de participation sont évaluées selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Pour une meilleure lisibilité des comptes, les dotations aux provisions et reprises de provisions pour risque de change sont enregistrées en résultat de change ; de la même façon, les dotations et reprises de provisions pour risque de reversement d'impôt figurent directement en impôt.

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 361 millions d'euros et comprennent essentiellement la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion en 2005 qui a été évaluée à 307 millions d'euros sur la base des redevances de marques facturées aux filiales du Groupe et aux Mutuelles AXA.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur cinquante ans et les travaux d'aménagement sont amortis linéairement sur cinq ans ou dix ans selon le cas.

2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à la valeur de l'apport. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle peut être déterminée soit en fonction des cours de bourse, soit en fonction des capitaux propres, y compris plus-values latentes, et les perspectives de la filiale.

Ces analyses multicritères intègrent le caractère long terme de la détention des filiales et excluent les éléments liés à la volatilité court terme des marchés. Il est ainsi procédé à une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur de ses actifs et de ses bénéfices attendus au titre des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles, en tenant compte des perspectives futures de l'entité. La valeur des bénéfices futurs est estimée sur la base des calculs de l'European Embedded Value des activités « Vie, Epargne et Retraite » publiée par le Groupe ou des calculs similaires pour les autres activités.

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire est le cours de bourse pour les titres côtés, et la valeur probable de négociation pour les titres non côtés.

2.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

2.7. Valeurs mobilières de placement

À la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur liquidative, s'il s'agit de SICAV et F.C.P., et au cours de bourse moyen du dernier mois de la clôture, pour les autres valeurs.

2.8. Compte de régularisation actif

Les charges à étaler correspondent aux frais d'émission d'emprunts qui sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt considéré et au maximum sur 10 ans, dans le cas où l'emprunt n'a pas d'échéance prédéterminée.

2.9. Obligations subordonnées

AXA SA a émis deux emprunts obligataires subordonnés :

- obligations 2,5 % échéance 1er janvier 2014 : sont en circulation au 31 décembre 2012, 9.185.581 obligations de valeur nominale 165 euros et de valeur de remboursement 230,88 euros. La prime de remboursement s'élève à 606 millions d'euros ;
- obligations 3,75 % échéance 1er janvier 2017 : sont en circulation au 31 décembre 2012, 6.613.129 obligations de valeur nominale 165,50 euros et de valeur de remboursement 269,16 euros. La prime de remboursement s'élève à 688 millions d'euros.

Ces obligations ont été comptabilisées selon l'approche de l'opération unique. La prime de remboursement correspondant à la différence entre la valeur au pair de l'émission des emprunts et la valeur de remboursement n'a pas été constatée au passif du bilan lors de l'émission de l'emprunt. Les primes de remboursement sont amorties depuis 2002 jusqu'à la date d'échéance de l'emprunt selon la méthode des intérêts composés en retenant comme taux actuariel le taux permettant de reconstituer le paiement à terme de la prime de remboursement en supposant les deux emprunts émis le 1er janvier 2002, soit 2.84 % pour l'émission réalisée en 1999 et 3.29 % pour l'émission de 2000.

La dotation de l'exercice s'élève à 107 millions d'euros, et la provision existante au 31 décembre 2012 à 1.018 millions d'euros. Le solde non amorti de 276 millions d'euros figure en engagement hors bilan.

Les Assemblées Générales des porteurs des obligations convertibles AXA 2014 et 2017 se sont tenues le 11 janvier 2007 afin de statuer sur l'introduction proposée d'une date limite de conversion fixée au 26 janvier 2007, en échange du versement d'une soulte correspondant à la valeur de l'option de conversion.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2014 a accepté la proposition. En conséquence, les porteurs des obligations qui n'avaient pas converti leurs titres au 26 janvier 2007, ont reçu 16,23 euros par obligation le 31 janvier 2007.

L'Assemblée Générale des porteurs des obligations convertibles 2017 n'a pas approuvé la proposition. Par conséquent, pour neutraliser complètement l'impact dilutif des obligations convertibles 2017, AXA a acheté, auprès d'une contrepartie bancaire et pour un coût équivalent à la soulte proposée aux porteurs d'obligations, des options d'achat sur les actions AXA assorties d'un mécanisme d'exercice automatique. Cette prime de 96 millions d'euros est étalée sur la durée résiduelle de cet emprunt, soit 10 ans. Le solde restant à amortir s'élève à 38 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.10. Engagement de retraite

Dans le cadre de l'actualisation des engagements sociaux, il a été procédé à l'évaluation des provisions supplémentaires à constituer en vue de couvrir les engagements de retraite futurs et indemnités de fin de carrière. Le montant de cette évaluation a donné lieu au réajustement de la provision dont le montant total porté au passif du bilan s'élève désormais à 3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.11. Écarts de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont ajustées au cours de clôture, avec comme contrepartie un compte d'écart de conversion actif lorsque la différence correspond à une perte latente, et d'écart de conversion passif dans le cas de gain latent. Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat, mais une provision pour risque de change est constituée pour appréhender les pertes latentes liées aux écarts de conversion actifs.

Lorsqu'un prêt ou un emprunt génère une perte de change latente, mais qu'une couverture de change est mise en place, une provision à concurrence du risque non couvert est constituée.

2.12. Produits dérivés

- swaps de taux d'intérêt : ces opérations sont enregistrées en appliquant la méthode des intérêts courus en distinguant d'une part, le résultat de l'opération principale faisant l'objet du swap, et d'autre part, le résultat net de l'opération de swap au compte de résultat et au bilan. En hors bilan, figurent les nominaux des swaps servant de bases aux échanges de taux ;
- les produits dérivés qualifiés de couverture contre le risque de change (swap de change ou de devise, achat à terme de devise) sont comptabilisés en hors bilan comme un engagement réciproque de dettes et de créances. En matière d'options de devises, la prime payée lors de l'acquisition est inscrite à l'actif du bilan dans le compte «instruments de trésorerie». Lors de l'exercice de l'option, la prime est comptabilisée en résultat. Il en est de même en cas de non exercice de l'option à son terme. En cas de vente d'options, la perte latente fait l'objet d'une provision pour risques et charges. Les autres produits dérivés sont comptabilisés en hors bilan pour leur valeur nominale. Les moins values latentes résultant de la valeur de marché estimée de ces instruments financiers donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte de change lorsque la comptabilité de couverture ne peut être appliquée ;
- produits dérivés sur actions : les droits d'options versés ou reçus sur actions sont inscrits en compte d'attente lors du paiement ou de l'encaissement des fonds. A la clôture de l'exercice, si l'option n'est pas levée, les droits reçus constituant un produit éventuel, ne sont pas pris en compte en résultat ; les droits versés feront l'objet d'une provision s'il apparaît probable compte tenu de l'évolution des marchés que cette option ne sera pas levée. Lors de l'exercice de l'option, cette dernière constitue un complément du prix d'acquisition du sous jacent, et un complément du prix de vente en cas de vente de l'option.

2.13. Autres fonds propres

Les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée sont classés en « Autres fonds propres » dès lors, que comme les actions ordinaires, il n'existe pas d'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier.

Les autres fonds propres comprennent les Titres Super Subordonnés (T.S.S.) à durée indéterminée qui s'élèvent à 6.360 millions d'euros contre 6.341 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 19 millions d'euros principalement liée aux effets de change.

2.14. Provisions pour risques et charges

La Société est tête de groupe d'un régime d'intégration fiscale ; à ce titre, la convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts soient directement comptabilisées dans les comptes de la Société. Une provision pour risque de restitution des économies d'impôt est comptabilisée cependant, dès lors qu'il existe une forte probabilité que ces filiales redeviennent bénéficiaires compte tenu des perspectives de résultats fiscaux futurs issus du processus de plan stratégique du Groupe.

3. NOTES SUR LES COMPTES DU BILAN

3.1 Mouvements sur les immobilisations incorporelles

Ce poste comprend la marque AXA apportée par FINAXA lors de la fusion et évaluée à 307 millions d'euros ainsi que 54 millions d'euros au titre de la capitalisation de coûts informatiques.

3.2. Mouvements sur les immobilisations financières (avant provisions)

(En millions d'euros)	Valeur Brute au 31 décembre 2011	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31 décembre 2012
Titres de participation	64.450	3.854 (a)	2.297 (a)	66.007
Créances rattachées à des participations	711	271 (b)	767 (b)	215
Titres immobilisés et autres immobilisations financières	4.172	-	606 (c)	3.566
Prêts	810	35 (d)	798 (d)	47
TOTAL	**70.143**	**4.160**	**4.468**	**69.835**

(a) soit en net, une hausse de 1.557 millions d'euros dont :
- *720 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Asia dont 410 millions d'euros au titre du financement de l'acquisition des opérations d'assurance dommage d'HSBC en Asie ;*
- *72 millions d'euros d'augmentation de capital d'AXA Mediterranean Holding pour le financement de l'acquisition des activités dommages de HSBC au Mexique ;*
- *230 millions d'euros et 106 millions d'euros d'augmentation de capital pour respectivement AXA Life Europe et AXA Reinsurance Ireland afin de leur permettre de poursuivre leurs développements ;*
- *134 millions d'euros d'augmentation de capital pour Beaujon afin de permettre le développement des entités détenues par cette dernière notamment en Pologne, en République Tchèque, en Roumanie et en Inde ;*
- *le rachat de la participation que détenait AXA Konzern AG dans AXA Investment Managers pour 171 millions d'euros.*

(b) La diminution nette de 496 millions d'euros résulte principalement du remboursement du prêt de 340 millions de dollars consenti à la société AXA China Region et par le remboursement des lignes de crédit de 118 millions d'euros consenties à AXA investment Managers.

(c) La diminution est principalement liée aux appels de marge versés aux contreparties bancaires dans le cadre des contrats de collatéraux liés à la gestion des instruments dérivés qui s'élèvent à 3.366 millions d'euros fin 2012 contre 3.972 millions d'euros fin 2011 principalement lié à des débouclements de positions de change.

(d) La diminution nette de 763 millions d'euros est due principalement au remboursement du prêt d'un milliard de dollars américains octroyé aux actionnaires de RESO Garantia.

3.3. Variation des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

(En millions d'euros)	Provisions au 31 décembre 2011	Dotations	Reprises	Provisions au 31 décembre 2012
Titres de participation	997	33	93	937
Créances rattachées	1	-	-	1
Titres et créances immobilisés	55	3	-	58
TOTAL	**1.053**	**36**	**93**	**996**

3.4. État des créances ventilées par échéance

(En millions d'euros)	Montant brut	A un an au plus	Échéance de cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	215	135	3	77
État	503	12	491	-
Prêts	47	8	-	39
Créances diverses et comptes courants des filiales	116	116	-	-
TOTAL	**881**	**271**	**494**	**116**

3.5. Créances diverses et comptes courants des filiales

(En millions d'euros)	
Produits à recevoir	16
Débiteurs divers	35
Intérêts courus sur swaps	64
Comptes courants des filiales	1
TOTAL	**116**

3.6. Charges à étaler

(En millions d'euros)	Montant brut	Montant amorti au 31 décembre 2011	Dotation de l'exercice	Montant net au 31 décembre 2012
Frais d'émission des obligations	111	101	1	9
Frais d'émission des autres dettes	80	57	6	17
Frais d'acquisition de titres	71	71	-	-
TOTAL	**262**	**229**	**7**	**26**

À compter du 1er janvier 2007, les frais d'acquisition de titres de participation sont capitalisés (intégrés au prix de revient) et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur cinq ans.

3.7. Écart de conversion actif

Il s'élève à 1.253 millions d'euros, en hausse de 401 millions d'euros, dont 1.023 millions d'euros au titre des résultats de change reportés compte tenu des principes de la comptabilité de couverture.

3.8. Capital

Le capital d'AXA est composé de 2.388.610.984 actions d'un nominal de 2,29 euros, soit un montant total de 5.469.919.153,36 euros au 31 décembre 2012. Ces actions ont toutes été entièrement souscrites et libérées et ont porté jouissance au 1er janvier 2012.

3.9. Variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Résultat comptable	8.649	3.261
Par action	3,67	1,37
Variation des capitaux propres par rapport à la situation d'ouverture	8.987	1.948
Par action	3,81	0,82
Dividende proposé	1.626	1.720 (a)
Par action	0,69	0,72 (a)

(a) À l'Assemblée Générale du 30 avril 2013.

(En millions d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**40.501**
Augmentation de capital réservée aux salariés	290
Levées d'options de souscription d'actions	18
Dividende distribué	(1.626)
Résultat de l'exercice	3.261
Provision réglementée	5
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**42.449**

3.10. Autres fonds propres

Les autres fonds propres s'élèvent à 6.360 millions d'euros contre 6.341 millions d'euros en 2011.

(En millions d'euros)	Montant au 31 décembre 2011	Émissions	Variation de change et des ICNE	Montant au 31 décembre 2012
Titres super subordonnés (nominal)	6.230	-	21	6.251
Intérêts courus non échus (ICNE)	111	-	(2)	109
TOTAL	**6.341**	-	**19**	**6.360**

3.11. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour impôts différés	468	151	-	-	619 [(a)]
Provision pour pertes de change	1.840	-	227	1.152	461
Autres provisions pour risques	1.330	228 [(b)]	282 [(b)]	502 [(b)]	774
Amortissement des primes de remboursement des obligations convertibles	911	107	-	-	1.018
TOTAL	**4.549**	**486**	**509**	**1.654**	**2.872**

(a) La provision pour impôt différé de 619 millions d'euros comprend une provision de 541 millions d'euros envers les filiales du Groupe au titre du risque de restitution des économies d'impôt réalisées dans le cadre du régime d'intégration fiscale français.

(b) Il s'agit principalement de dotations ou de reprises au titre de pertes latentes sur dérivés.

3.12. Dettes subordonnées

(En millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2012	Échéance à moins d'un an	Échéance de cinq ans	échéance à plus de cinq ans
TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée)	652	-	-	652
EMTN subordonné à durée indéterminée	909	-	-	909
Obligations subordonnées 2,5 % 2014	1.516	-	1.516	-
Obligations subordonnées Convertibles 3,75 % 2017	1.095	-	1.095	-
Obligation subordonnée 5,25 % 2040	1.300	-	-	1.300
Titre Subordonné Remboursable 8,60 % 2030 ($)	947	-	-	947
Titre Subordonné Remboursable 7,125 % 2020 (£)	398	-	-	398
Autres dettes subordonnées	10	-	-	10
Intérêts courus non échus	147	147	-	-
TOTAL	**6.974**	**147**	**2.611**	**4.216**

Les dettes subordonnées s'élèvent à 6.974 millions d'euros contre 7.030 millions d'euros en 2011, compte tenu d'un effet de change positif de 54 millions d'euros.

Les TSDI sont des obligations à durée indéterminée. La Société détient l'option de différer le paiement des coupons sous certaines conditions. Néanmoins, ils doivent être payés dès que ces conditions sont levées ou lors de remboursement de l'instrument. En cas de différé prolongé, ces coupons restent juridiquement dus. De même, en l'absence de paiement de dividendes, les coupons non payés accumulés depuis des années entreront dans l'assiette des créances à rembourser lors d'une liquidation éventuelle. Ces instruments sont classés en dettes financières sur la base de l'obligation contractuelle ainsi définie de payer les coupons.

3.13. Emprunts et dettes financières

(En millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2012	Échéance à moins d'un an	Échéance de cinq ans	échéance à plus de cinq ans
Euro Medium Term Notes	3.050	1.700	1.000	350
Emprunts obligataires	6.901	3.005	400	3.496
Dettes vis-à-vis des filiales du Groupe	2.458	310	861	1.287
Billets de trésorerie	801	801	-	-
Dépôts dans le cadre des contrats collatéraux	12	12	-	-
Intérêts courus non échus	132	132	-	-
TOTAL	**13.354**	**5.960**	**2.261**	**5.133**

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 13.354 millions d'euros contre 15.243 millions d'euros en 2011, en baisse de 1.889 millions d'euros dont 1.729 millions d'euros au titre de l'encours de billets de trésorerie (801 millions d'euros au 31 décembre 2012) qui assurent principalement le financement des appels de marges liés aux contrats de collatéraux, garantissant le risque de contrepartie sur les instruments financiers et 101 millions d'euros d'effets de change.

3.14. État des dettes d'exploitation

(En millions d'euros)	Montant	À moins d'un an	De cinq ans
Dettes sur immobilisations [(a)]	183	183	-
Autres dettes et dettes fiscales et sociales [(b)]	190	190	-
Comptes courants des filiales	52	52	-
TOTAL	**425**	**425**	-

(a) Les dettes sur immobilisations, 183 millions d'euros recouvrent les augmentations de capital émises par des entités mais non encore appelées, dont AXA Life Europe pour 75 millions d'euros, AXA Italia et AXA Reinsurance Ireland pour chacune 54 millions d'euros.

(b) Dont 171 millions d'euros de charges à payer.

3.15. Écart de conversion passif

Il s'élève à 1.017 millions d'euros en 2012 contre 1.071 millions d'euros au 31 décembre 2011. Ce compte est la contrepartie des effets positifs de change liés à la réévaluation des dettes et créances libellées en devises au cours de clôture en baisse par rapport à 2011 compte tenu principalement de l'effet défavorable de la livre sterling sur les dettes.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. Rémunération des dirigeants

- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration 1.200 K€
- Autres rémunérations (nettes de refacturations) 5.196 K€

L'effectif de la Société est de 3 salariés ou dirigeants-mandataires sociaux à la clôture de l'exercice.

4.2. Impôt sur les sociétés

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt*	Résultat net
Résultat courant	1.845	(a)	1.845
Résultat sur opérations de capital	1.041	-	1.041
Charge d'impôt (Impôt dû par les filles/provision pour restitution d'économie d'impôt aux entités du Groupe d'intégration fiscale)	-	375 (b)	375
TOTAL	**2.886**	**375**	**3.261**

* *Un signe positif traduit un profit d'impôt.*

(a) Les dividendes reçus de titres de participation suivent le traitement fiscal du « régime mère-fille » et sont exonérés.

(b) Le profit d'impôt sur les sociétés s'élève à 375 millions d'euros contre un profit d'impôt de 2.002 millions d'euros en 2011 dont un produit de 1.113 millions d'euros lié aux créances de carry back, et comprend notamment 531 millions d'euros d'impôt à recevoir des entités bénéficiaires du groupe fiscal et une dotation de la provision pour risque de reversement de 129 millions d'euros.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Synthèse des engagements hors bilan

(En millions d'euros)	Montants notionnels (Engagements donnés)	Valeur de marché
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	**155.897**	**(2.973)**
Change à terme de devises	**2.503**	**(157)**
Swaps	**144.460**	**(2.831)**
Swaps de taux	90.937	(454)
Equity swap	3.297	(515)
Swaps de change (court terme)	15.316	(454)
Swaps de devises (long terme)	33.941	(1.406)
Dérivés de crédit	969	(2)
Options	**8.934**	**15**
Caps	1.000	-
Options de change	6.143	15
Equity options	1.786	-
Floor	5	-
Autres engagements	**Engagements donnés**	**Engagements reçus**
Lignes et lettres de crédit (autorisées et non tirées)	**1.558**	**12.075**
Garanties et cautions :		
Engagements de rachat de titres et d'obligations	42	-
Autres engagements	18.909	341
Dont garanties financières données au profit d'entités du Groupe :	12.486	341
Prime de remboursement des obligations convertibles subordonnées (cf. § 2.9 de cette annexe)	**276**	-

5.2. Engagements au titre de pactes d'actionnaires

PROTOCOLE D'ACCORD

AXA a conclu un protocole d'accord avec BNP Paribas. Ce protocole fait l'objet d'une description ci-dessous :

Protocole avec le Groupe BNP Paribas

AXA et BNP Paribas ont conclu le 5 août 2010, après autorisation du Conseil d'Administration d'AXA le 3 août 2010, un protocole d'accord destiné à remplacer le protocole alors en vigueur datant du 15 décembre 2005.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, tout comme dans le précédent, les parties se sont consenties des options d'achat réciproques en cas de changement de contrôle inamical de l'une d'elles.

Conclu pour une période initiale de trois ans à compter du 5 août 2010, le protocole est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

Le protocole a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des marchés financiers le 9 août 2010.

6. SENSIBILITÉ

AXA SA est principalement exposée par ses activités sur les marchés financiers aux risques de taux et de change.

Le tableau suivant présente une estimation de la variation de la juste valeur des dettes, des prêts et des instruments de couverture en cas de hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts ou d'une dépréciation de l'euro de 10 %.

(En millions d'euros)	Variation de la juste valeur	
Sensibilité	**Taux d'intérêt : + 100 pdb**	**Dépréciation de l'euro : 10 %**
Dettes [a]	- 3,1 % [1]	3,8 % [2]
Prêts [b]	- 3,4 % [1]	2,4 % [2]
Dérivés [c]	19,0 % [1]	- 14,3 % [2]

(a) Il s'agit des dettes externes (hors dettes intragroupes) hors couvertures.
(b) Les prêts sont nets de refinancements internes.
(c) Dérivés éligibles ou non à la comptabilité de couverture.
(1) Une hausse des taux d'intérêt de 100 pdb induit une diminution de la juste valeur de la dette de 3,1 %, une diminution de la juste valeur des prêts de 3,4 % et une hausse de 19,0 % s'agissant des dérivés.
(2) Une dépréciation de l'euro de 10 % engendre une augmentation de la juste valeur des dettes de 3,8 %, une augmentation de 2,4 % s'agissant des prêts, ainsi qu'une baisse de celle des dérivés de 14,3 %.
Les informations sur les justes valeurs présentées doivent être utilisées avec précaution :
- *dans la mesure où ces estimations découlent de l'utilisation de paramètres aux dates de clôture tels que taux d'intérêts et spreads, ces paramètres étant appelés à fluctuer dans le temps ;*
- *et du fait de la multiplicité des approches possibles pour ces calculs.*

Les éléments pris en compte pour le calcul de la juste valeur des dettes de financement sont les données de marchés à la clôture de la période en tenant compte (i) des taux de marchés par devise, (ii) du spread moyen d'AXA par maturité et pour les principales devises, en distinguant les dettes subordonnées et les dettes «senior» et (iii) des options incluses dans les contrats d'émission, telles que les options de remboursement à la main de l'émetteur.

La présentation de cette annexe n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Entreprises liées

Entreprises liées (montant net des provisions pour dépréciation) *(en millions d'euros)*

Participations	64.779
Dont :	
■ AXA Asia	8.173
■ AXA Konzern AG	2.120
■ AXA Italia SPA	715
■ AXA France Assurance	4.315
■ AXA UK Plc	4.556
■ AXA Holdings Belgium	5.318
■ Oudinot Participations	12.299
■ AXA Japan Holding Company Limited	3.237
■ Vinci BV	4.285
■ Colisée RE	626
■ AXA Equity & Law Plc	1.133
■ AXA Mediterranean Holding	2.723
■ AXA Versicherungen AG	5.171
■ AXA Belgium	610
■ Reso Garantia	805
■ AXA Investment Managers	1.551
■ AXA Life Europe	1.489
■ Finance Solutions	2.703
■ Beaujon	1.026
Créances vis-à-vis des entreprises liées	1.199
Dettes vis-à-vis des entreprises liées	11.303
Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	
Charges financières	367
Produits financiers	3.345

7.2. Parties liées

Aucune des transactions entre parties liées, en cours à la date d'arrêté ou ayant eu des effets sur l'exercice, ne présente les caractéristiques des transactions à mentionner conformément à l'arrêté du 29 décembre 2010 publié au JO du 31 décembre 2010 homologuant les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri-Régnault
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2012)

Aux actionnaires

Société AXA
25, avenue Matignon
75008 Paris

Mesdames, Messieurs, les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier incertain continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses sous-jacentes à l'arrêté des comptes, en particulier, l'évolution future des taux d'intérêt retenue dans le cadre des estimations comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce :

- les actifs financiers sont évalués selon les règles applicables à chaque catégorie décrites en annexe aux comptes au paragraphe 2.5.

  Nous nous sommes assurés du caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre en fonction de la situation des placements et de la volatilité des marchés financiers, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des provisions ainsi estimées. Concernant les participations, dont les dépréciations sont déterminées en fonction de leur valeur d'utilité et de l'intention de détention, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et obtenu confirmation de l'intention de détention ;

- conformément aux principes mentionnés dans l'annexe au paragraphe 2.9, les primes de remboursement relatives aux obligations convertibles en actions émises par la Société sont provisionnées à la clôture dès lors que le cours de l'action est inférieur à la valeur actualisée de remboursement de l'obligation. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans le modèle de calcul utilisé, au regard de la volatilité du marché de l'action et de l'échéance des emprunts obligataires convertibles ;

- les instruments dérivés utilisés par votre société sont évalués selon les règles décrites dans le paragraphe 2.12 de l'annexe. Nous nous sommes assuré que l'application, le cas échéant, de la comptabilité de couverture a fait l'objet d'une documentation. Dans les autres cas, nous avons vérifié que les pertes latentes ont fait l'objet de provisions adéquates.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 20 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Mazars
Pierre Coll – Michel Laforce	Philippe Castagnac – Gilles Magnan

ANNEXE VI EMBEDDED VALUE GROUPE

Les informations sont présentées dans le rapport «Embedded Value 2012» disponible sur le site internet du Groupe AXA dans la rubrique Relations investisseurs / Résultats et rapports financiers / Présentation des résultats.

ANNEXE VII INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions des articles L.225-102-1 et R.225-104 et suivants du Code de commerce, figurent ci-après des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité.

Des informations complémentaires sur la politique et les pratiques du Groupe AXA en tant qu'entreprise responsable sont disponibles dans le « Rapport d'Activité et de Responsabilité d'Entreprise », dans le « Rapport des Données Sociales », ainsi que sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com), notamment sous l'onglet « Entreprise Responsable ».

Audit, certification, évaluation et ratings

PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux comptes d'AXA SA, présente dans son rapport d'examen figurant à la fin de la présente annexe une attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion de la Société établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce ainsi que son rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles.

Les performances du Groupe AXA en matière sociale et sociétale ont aussi été évaluées par des agences de notation spécialisées. Le Groupe se classe au-dessus de la moyenne de son secteur et est inclus dans les principaux indices éthiques internationaux.

Les scores Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA sont disponibles sur :

http://www.axa.com/fr/responsable/strategieengagements/performance/

Engagements institutionnels

En 2012, le Groupe AXA a rejoint deux initiatives majeures dans le domaine de la Responsabilité d'entreprise : (1) Le Groupe est fondateur et signataire des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance) des Nations Unies, une initiative dans laquelle les signataires s'engagent volontairement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'activité d'assurance. (2) Le Groupe a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), une initiative dans laquelle les signataires s'engagent volontairement à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement. AXA Investment Managers et AllianceBernstein étaient déjà membres des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

INFORMATIONS SOCIALES

AXA s'investit en tant qu'employeur responsable, faisant de l'engagement des collaborateurs un élément crucial de sa stratégie d'entreprise. Pour y parvenir, AXA s'est efforcé de créer un environnement de travail fondé sur les valeurs d'AXA, promouvant la diversité et l'égalité des chances, suscitant la participation des employés, encourageant le développement professionnel et favorisant le bien-être des employés. Pour des informations complémentaires et plus détaillées, notamment sur les initiatives locales, consultez le Rapport des Données Sociales 2012.

État et évolution des effectifs

Au 31 décembre 2012, l'ensemble du personnel d'AXA représentait 113.422 salariés (en CDI et CDD), en légère diminution de 0,9 %.

Par ailleurs, la répartition géographique du personnel salarié d'AXA en 2012 était la suivante : 66 % en Europe (67 % en 2011), 19 % en Asie-Pacifique (18 % en 2011), 12 % dans les Amériques (12 % en 2011) et 3 % en Afrique (3 % en 2011).

AXA a continué à recruter en 2012 et a embauché plus de 16.000 employés, dont près de 4.800 commerciaux. Parmi ce total d'embauches, 373 étaient des réembauches.

Relations avec les collaborateurs et convention collective

Une communication efficace entre les collaborateurs et le management et un dialogue social constructif contribuent à apporter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'entreprise. C'est pourquoi les sociétés du Groupe AXA s'organisent pour dialoguer de façon régulière avec le personnel ou ses représentants. AXA s'est également doté d'un Comité Européen de Groupe (CEG), dont les missions vont au-delà des obligations réglementaires en vigueur. Le CEG réunit les représentants du personnel des principales entités d'AXA en Europe. Il a pour but le partage d'informations, le dialogue et l'échange de vue réguliers sur les questions stratégiques, économiques et sociales du Groupe.

En juin 2009, l'accord de Groupe CEG (disponible sur www.axa.com) a été conclu pour protéger le dialogue social. Deux réunions plénières CEG sont tenues chaque année, en plus des séances consacrées à la préparation et au débriefing.

Le préambule de l'accord de Groupe CEG s'appuie sur les textes internationaux de référence tels que la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations unies ou les règles de l'Organisation Internationale du Travail et, en interne, sur les valeurs et les engagements propres d'AXA. Une annexe à l'accord contient aussi certaines recommandations en cas de restructuration, détaillées ci-dessous.

La majorité des employés du Groupe sont couverts par l'accord-cadre CEG. Les sociétés du Groupe ne figurant pas dans le champ d'application du CEG ont aussi élaboré des accords de dialogue social, mais ceux-ci ne sont pas gérés au niveau du Groupe. De manière plus générale, au-delà des frontières européennes, le Groupe veille à ce que ses employés soient équitablement représentés dans tous ses grands pays d'implantation. Parallèlement à l'action du CEG, de nombreux accords issus de négociations collectives locales ont été signés.

Ajustement des effectifs, mobilité et mesures connexes

CONDUITE DES RESTRUCTURATIONS

L'accord signé en 2009 mentionné ci-dessus prévoit un certain nombre de mesures en faveur des collaborateurs en cas de changements organisationnels majeurs ayant des conséquences sur l'emploi. AXA applique les principes suivants pour guider ses différentes entités européennes dans leur gestion locale :

- AXA s'engage, au moment d'aborder des réorganisations ayant des conséquences sur l'emploi, à fournir des informations pertinentes et, selon les cultures et réglementations locales, à consulter les collaborateurs et leurs représentants ;
- dans le cadre d'un processus d'information et de consultation, les informations fournies par AXA incluront le cas échéant des informations sur de possibles solutions alternatives ;
- en tenant compte des intérêts des collaborateurs, clients et actionnaires, AXA s'engage à s'efforcer de maximiser les opportunités de redéploiement internes et, le cas échéant, externes pour tous les collaborateurs concernés par des questions éventuelles d'emploi ;
- AXA fera en particulier son possible pour éviter le recours aux licenciements et aux transferts collectifs en recherchant autant que possible d'autres approches ;
- lorsque le recours à la mobilité géographique est nécessaire, celle-ci doit, de manière prioritaire, être offerte aux salariés volontaires et être gérée de façon à ce que leur intégration dans un nouvel environnement se déroule dans les meilleures conditions possibles ;
- AXA s'engage à reconnaître certaines personnes comme représentants des salariés et à respecter leurs libertés, droits et rôles qui résultent des législations nationales et, le cas échéant, des conventions en vigueur dans les entités locales ;
- conscient du fait que la formation est un investissement important tant pour les salariés que pour le Groupe, AXA s'engage à mettre en œuvre une culture d'apprentissage et de formation continue ;
- AXA condamne toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques, les caractéristiques génétiques, les handicaps, les orientations sexuelles, la langue, la religion ou les convictions, l'appartenance ou l'activité syndicale, les opinions politiques.

En outre, AXA a franchi une étape majeure avec la signature, par la Direction du Groupe, UNI Europe Finance et tous les représentants des syndicats français, d'un accord-cadre portant sur l'anticipation des changements au sein des sociétés du Groupe AXA situées dans l'Union européenne. Cet accord, négocié au sein du CEG, met en place une approche de dialogue social dont l'objectif est de mieux anticiper les changements au sein du secteur pour adapter les compétences des employés aux besoins futurs et ainsi protéger leurs emplois. Selon le CEG, cet accord est unique dans le secteur de l'assurance. Il représente une véritable chance pour sécuriser l'avenir de chaque collaborateur en Europe. Dans un environnement de l'emploi incertain, cet accord envoie un signal fort montrant que la responsabilité sociale exprimée par le CEG d'AXA vise à trouver des solutions alternatives et refuse d'accepter des situations de recul considérées comme inévitables.

MOBILITÉ INTERNE ET INTERNATIONALE

AXA a lancé sa nouvelle politique de mobilité interne au sein de ses principales entités pour soutenir son activité et aider ses collaborateurs à mieux progresser. L'objectif est (1) de rendre les besoins « métier « immédiatement visibles via un système global d'annonce des postes à pourvoir dans le Groupe ; (2) de détecter les compétences internes par un processus de recrutement élargi ; et (3) de partager la connaissance, l'expertise et les meilleures pratiques en facilitant les transferts afin d'adapter les ressources aux priorités professionnelles d'AXA. En 2012, les États-Unis et l'Allemagne ont lancé une extension du processus de mobilité ayant pour objectif l'intégration totale d'une plate-forme de recrutement externe.

En outre, la mobilité internationale a fortement progressé (plus de 600 mutations en 2012), pour soutenir le déploiement et le développement de compétences essentielles et de capacités de leadership aussi bien sur les marchés des pays développés que des pays émergents. En avril 2012 a été lancé un nouveau modèle pour la mobilité internationale et un Centre d'Expertise de la Mobilité Internationale (CEMI) a été créé. Le CEMI, situé en France, apporte son assistance et ses compétences à 75 % des employés d'AXA en mission internationale à l'intérieur du Groupe. Ces services d'assistance permettent aux employés en mission et à leurs familles d'être mieux préparés à leur expérience internationale.

Temps de travail, heures supplémentaires et flexibilité vie privée-vie professionnelle

L'une des priorités de l'action du Groupe en faveur de la diversité et de l'inclusion a été en 2012 de créer et mettre en place un cadre de référence pour une flexibilité vie privée-vie professionnelle. Le service Ressources humaines du Groupe, AXA Japon et un noyau de cinq autres entités AXA co-supervisaient le projet. L'axe central de leur travail était de chercher comment réaliser les priorités de l'entreprise à l'aide d'un éventail de bonnes pratiques, tirées aussi bien de sources internes qu'externes et d'outils de développement dont les entités pouvaient s'aider pour mettre en œuvre des aménagements souples du travail.

Parmi leurs initiatives figure le modèle d'horaires flexibles d'AXA Allemagne, qui a été mis en œuvre dans pratiquement tous les sites d'Allemagne. En outre, 450 employés ont été intégrés en 2012 dans des dispositifs de télétravail, qui permettent d'obtenir des résultats tangibles en termes de confiance, de capacité d'exécution et de satisfaction. Cela a amélioré également la productivité, la qualité et l'efficacité du travail et a conduit à une diminution de l'empreinte environnementale (406 tonnes de CO^2 économisées en 2012) et des économies annuelles sur les coûts immobiliers de 1,3 millions d'euros.

Récompense, avantages et dépenses de rémunération

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération d'AXA a pour objectif d'attirer, de développer et de retenir les meilleurs talents en s'assurant (1) que les niveaux de rémunérations sont compétitifs par rapport au marché, (2) que l'équité interne implique une différentiation des performances individuelles et collectives, (3) que les montants versés sont raisonnables et alignés avec les résultats financiers de l'Entreprise.

En conséquence, les niveaux de rémunération tiennent compte des conditions locales du marché en parallèle des résultats financiers et opérationnels.

La gestion de la performance est un composant clé de la politique globale de rémunération qui encourage et reconnaît les meilleurs résultats individuels et collectifs.

En 2012, les dépenses totales de rémunération atteignent 7,74 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 1,9 % sur le périmètre reporté. Sur une base comparable de taux de change, la diminution en 2012 comparée à 2011 serait de 5,0 %.

AVANTAGES

Un certain nombre d'avantages forment une part significative de la proposition totale de rémunération. Ces avantages peuvent compléter les plans locaux de santé offerts par l'État ou, dans certains pays, être l'origine principale de ceux-ci. Ils peuvent également faire partie de la rémunération totale dans le cadre des dispositions fiscales existantes. Chez AXA, la nature exacte des avantages dépend surtout du contexte local, et les régimes de prestations sociales peuvent varier de façon significative d'un pays à l'autre, reflétant des niveaux différents d'avantages sociaux et des cadres fiscaux et juridiques très variés. Cependant, la politique d'AXA est de viser un régime à la médiane du marché concerné et d'encourager les systèmes à avantages flexibles, car cela permet aux employés de choisir l'ensemble d'avantages qui leur paraît le plus intéressant. La politique du Groupe préconise des avantages qui comprennent une couverture d'assurance compétitive (dont la nature et le type peuvent varier selon les entités et leurs contraintes locales). Dans tous les cas, les obligations locales minimales sont respectées et généralement largement dépassées pour une vaste majorité d'employés à travers le monde.

PROGRAMMES « SHAREPLAN » ET « AXA MILES »

À travers son programme « SharePlan », le Groupe encourage ses employés à devenir actionnaires. Proposée dans le monde entier depuis 1994, l'opération « Shareplan » offre chaque année aux employés d'AXA une opportunité de souscrire à des actions AXA à des prix préférentiels. En 2012, cette offre a été proposée dans 40 pays. 21.000 employés d'AXA ont souscrit cette année pour un montant total de 291 millions d'euros. En juillet 2007, le Groupe a lancé sa première distribution gratuite d'actions à tous ses employés (plus de 100.000) dans le monde entier. Pour continuer à intégrer tous les employés d'AXA dans le déploiement du plan stratégique Ambition AXA du Groupe, 50 actions AXA ordinaires gratuites (« AXA Miles ») ont été distribuées le 16 mars 2012, à plus de 120.000 employés dans le monde. Le programme « AXA Miles » a été conçu à la fois pour reconnaître la contribution exceptionnelle des employés des entités AXA mais aussi pour les impliquer et les motiver encore davantage pour relever les nombreux défis qui nous attendent.

À fin 2012, les employés d'AXA détenaient environ 7,4 % des actions en circulation et 9,0 % des droits de vote.

Diversité et Inclusion

AXA favorise la Diversité et l'Inclusion (D&I) en créant un environnement de travail dans lequel tous les employés sont traités avec respect et dignité et où les différences individuelles sont valorisées. AXA favorise l'égalité des chances dans tous les aspects de l'environnement de travail. AXA est opposé à toute forme de discrimination injuste ou illégale et n'accepte aucune discrimination, qu'elle soit fondée sur l'âge, la nationalité, l'origine ethnique, le sexe, la préférence sexuelle, la religion, le statut marital ou le handicap. AXA cultive un environnement professionnel diversifié et accueillant où chaque collaborateur se sent pleinement investi et impliqué dans le cadre de sa stratégie visant à devenir la « Société Préférée ».

En 2012, l'axe principal de la stratégie D&I du Groupe a été de se doter de l'infrastructure nécessaire pour appliquer cette stratégie. Le but était d'impliquer le leadership et de gagner le soutien des principaux responsables pour développer les talents, les connaissances et l'efficacité budgétaire. Les responsables exécutifs de la stratégie D&I de plusieurs entités AXA font partie du Comité consultatif D&I du Groupe, placé sous l'autorité du Directeur Général Délégué d'AXA Denis Duverne, qui est aussi le responsable exécutif de la stratégie D&I au niveau du Groupe AXA.

Chez AXA, un des axes essentiels était de favoriser une culture d'inclusion conforme à la culture de confiance et de réussite du plan Ambition du Groupe AXA. L'objectif consistait aussi à favoriser l'inclusion à travers la prise en compte des travers inconscients, des micro-injustices et de la dynamique de la pensée de groupe. En juin 2012, AXA a lancé une nouvelle formation spécialement conçue à cet effet et intitulée « Bâtir une culture de l'inclusion chez AXA ».

L'égalité des sexes est depuis longtemps une des priorités d'AXA, puisqu'elle remonte à la mise en place du comité D&I du Groupe AXA. AXA a conduit une analyse approfondie des problèmes d'inégalité entre les sexes dans toute l'entreprise AXA. Cette analyse a débouché sur plusieurs actions, telles que des parrainages, des tutorats et l'élaboration d'un cadre permettant des horaires flexibles et le retour des femmes au

travail dans de bonnes conditions. En 2012, l'axe principal a été le renforcement d'une stratégie dite de « gender pipeline » en faveur de l'égalité des sexes. À la suite de cette action, l'organisation Catalyst (un institut de recherche international bénéficiant d'une grande réputation dans l'étude des problèmes d'égalité des sexes dans les entreprises) a reconnu en 2012 une initiative d'AXA, « Talent Tandem, » comme une « pratique d'excellence ».

Au total, AXA compte au niveau mondial 52,3 % de femmes et 47,7 % d'hommes.

AXA a également renforcé son action en faveur de l'intégration des employés handicapés. En France, le nombre d'employés présentant des handicaps est passé de 746 en 2011 à 809 en 2012.

Santé et sécurité, absentéisme, bien-être au travail

Bien qu'il n'existe pas formellement de politique de Santé et sécurité au niveau du Groupe, toutes les sociétés du Groupe prennent des initiatives et ont mis en place des politiques locales ainsi que des meilleures pratiques adaptées à leur secteur spécifique et à leur environnement local.

Le taux d'absentéisme total reste stable en 2012 à un niveau de 4,9 %. La proportion d'absences liées aux accidents du travail a diminué tandis que la proportion liée aux grossesses a augmenté. Avec un taux d'absentéisme total lié aux accidents à moins de 0,1 % et opérant dans un environnement lié à la gestion des capitaux et des services financiers, le Groupe AXA ne mesure pas la gravité, la sévérité et la fréquence des accidents de travail au niveau global. Les systèmes, les procédures et les processus peuvent néanmoins être mis en œuvre localement pour répondre aux législations sur la santé, la sûreté et la sécurité, si nécessaire.

En 2012, AXA Asie a ajusté les politiques de Santé et Sécurité dans nombre de ses sociétés, qui ont, à la suite de cela, obtenu une reconnaissance nationale pour des programmes exemplaires de promotion de la santé sur le lieu de travail. AXA Gulf a mis en œuvre un large éventail d'initiatives de santé et de bien-être adaptées à des sites et à des populations d'employés différents. Le but était de renforcer la motivation et la satisfaction des employés en améliorant la formation et les normes de santé et de bien-être. En outre, cette politique s'adressait aux membres de la famille de chaque employé pour contribuer également à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être. AXA Royaume-Uni a lancé son portail innovant « Be Healthy » (sois en forme), conçu pour aider les employés à comprendre les risques sanitaires liés au régime alimentaire, à l'exercice physique, à l'état d'esprit et au style de vie. Cela a conduit 2.487 employés à s'inscrire et 1.093 à remplir le formulaire d'évaluation des risques de santé qui identifiait 4.700 risques de santé. Jusqu'ici, 141 employés ont réussi à circonscrire un ou plusieurs risques. Cela a entraîné une importante amélioration de la qualité de vie pour les employés et une augmentation de productivité d'environ 70.500 livres sterling.

Avec les années, AXA a élaboré un cadre complet pour identifier et mesurer les risques opérationnels résultant de dysfonctionnements potentiels liés à l'organisation, au système en place ou aux ressources ou occasionnés par des événements externes. Veiller à la mise en place d'une méthode appropriée pour circonscrire ces risques dans l'ensemble du Groupe est une des fonctions essentielles des services de gestion des risques. S'agissant de ses pratiques vis-à-vis de ses salariés, AXA s'est doté d'indicateurs mesurant les principaux risques en matière de Ressources Humaines (« Human Resources Key Risk Indicators »), afin de contribuer à un environnement de travail sûr et adapté pour ses effectifs.

Formation, enseignement et perfectionnement

Les résultats obtenus par AXA dans le domaine du développement des compétences se sont maintenus à un niveau élevé, avec 83,2 % de ses employés ayant suivi au moins une formation au cours de l'année. Plus important encore, le nombre moyen de jours de formation par employé est resté stable, à 2,6 jours par an.

En 2012, le Groupe AXA a engagé des changements pour réaliser une expérience de développement commune à toutes les sociétés du Groupe AXA dans le monde entier, sous la bannière « Learning@AXA ».

Cinq initiatives ont été lancées, afin de renforcer la cohérence du développement des ressources humaines chez AXA et afin d'instiller un profond sentiment d'appartenance à une société mondiale. Non seulement ces initiatives se sont révélées rentables, mais elles ont aussi maximisé l'impact résultant de la cohérence de la démarche. Plus précisément, des initiatives ont (1) intensifié le développement des cadres dirigeants à partir du vivier de talents d'AXA, (2) préparé les cadres dirigeants à avoir un impact plus positif sur l'organisation et à susciter les changements nécessaires, (3) aligné les principales pratiques de gestion, permettant ainsi une mutation culturelle souhaitable, (4) perfectionné le savoir-faire technique à fournir dans le cadre de la stratégie dite « Ambition AXA » et (5) développé l'ingéniosité professionnelle parmi les non-spécialistes pour promouvoir une collaboration entre les différentes fonctions et renforcer l'adhésion des employés à travers une expérience d'accueil et d'intégration cohérente.

Une structure de l'entreprise, AXA University, est chargée d'offrir aux responsables d'AXA un lieu pour se concentrer sur les défis du Groupe, les pratiques et valeurs du leadership, pour échanger des idées et bâtir de solides réseaux à travers des opportunités de développement et d'acquisition des compétences bien ciblées. Les programmes de formation sont construits autour de deux thèmes généraux : (1) des « universités » professionnelles (qui forment aux compétences techniques spécifiques pour des secteurs professionnels tels que les finances, le risque, l'excellence opérationnelle, l'informatique, les ressources humaines et le marketing) et (2) des expériences consacrées au développement des capacités de leadership des responsables d'AXA. L'accent est mis sur les moyens de favoriser l'innovation à travers l'enseignement et le perfectionnement en encourageant la réflexion, en organisant le partage des connaissances et en instituant un processus continu de formation. Pour remplir cette mission, AXA University s'associe à des spécialistes choisis aussi bien au sein d'AXA que dans des institutions et écoles de commerce de premier plan au niveau mondial, telles que la Wharton School, l'IMD, le CEDEP et l'INSEAD.

Attraction et fidélisation des collaborateurs

GESTION DES PERFORMANCES ET DES TALENTS

Depuis 2005, AXA a formalisé son processus de « Organization and Talent Review » (revue de l'organisation et des talents ; OTR), à savoir l'analyse systématique de la structure nécessaire pour accompagner l'activité et se préparer à répondre aux besoins futurs d'AXA. Ce processus fournit un instantané des défis organisationnels et des postes clés. Il aide à identifier les collaborateurs clé en fonction de leur performance et de leur leadership. Il permet également à AXA de suivre et de gérer de manière efficace son « vivier » de hauts potentiels dans le monde entier. Enfin, chaque OTR est l'occasion d'évoquer les chemins de carrière, les plans d'évolution et de préparer les collaborateurs clés à la prochaine mutation (y compris à travers la mobilité internationale). Depuis 2010, AXA évalue également l'organisation et les collaborateurs sous l'angle de ses nouvelles lignes de métier globales et de leurs domaines d'expertise respectifs.

Une norme de gestion des performances a été établie pour veiller à ce que la politique de rémunération fondée sur les performances et l'évaluation des besoins de formation soient conduites de manière efficace. En 2012, 62.000 collaborateurs se sont servis de la plate-forme « PeopleSoft on Performance Management » (contre 38.000 employés en 2010). Le Groupe a également proposé une nouvelle plate-forme, « AXA 360 », à toutes les entités pour accélérer le développement des leaders via un retour sur leurs compétences de leadership. Au total, 2.000 cadres dirigeants et managers ont suivi ce processus.

Le cadre de travail de leadership d'AXA définit les compétences attendues de la part des leaders de l'entreprise pour relever les défis auxquels AXA est confronté et lui permettre de réaliser ses ambitions. Jusqu'à présent, il était uniquement consacré aux cadres dirigeants. En 2012, il a été simplifié et adapté à l'ensemble des employés d'AXA. Il est conçu pour être intégré dans tous les processus de gestion des performances et des talents à compter de 2013.

« MARQUE EMPLOYEUR » ET DIPLÔMÉS

En 2012, AXA a débuté la mise en place de ce qu'il appelle sa « marque employeur » dans quelques entités pilotes ayant des besoins urgents. L'initiative visait à créer graduellement une marque employeur solide qui doperait au niveau mondial la fierté d'être un employé d'AXA. En outre, elle devrait aider à attirer les talents voulus pour installer Ambition AXA sur tous les marchés d'AXA, tant présents que futurs et renforcer encore et protéger la position d'AXA comme première marque d'assurance (d'après InterBrand). De plus, en 2012, AXA a exploité et renforcé sa présence mondiale sur des plates-formes externes, telles que LinkedIn.com, tirant ainsi encore davantage parti des technologies et contribuant à améliorer son attractivité et sa notoriété pour les candidats potentiels.

AXA a comme vision à long terme de devenir un employeur préféré pour toutes les jeunes générations. En 2012, AXA a lancé avec succès son programme mondial de diplômes en matière de risque pour les techniciens de la gestion des risques, un domaine marqué par un besoin de recrutement professionnel permanent. Le programme de deux ans et demi a été redéfini en étroite collaboration avec le département en charge de la gestion du Risque. L'objectif est d'attirer les hauts potentiels et les soutenir dans l'acquisition des compétences qui les aideront à devenir les futurs leaders d'AXA. Après trois semaines de promotion ciblée du programme en avril 2012 dans les écoles et universités en Europe, 320 candidatures furent reçues. Le programme offre aux diplômés un contrat local permanent, avec une première assignation dans leur pays pour une période de 12 mois, une seconde assignation de 18 mois à l'étranger basé sur un échange. L'objectif étant pour le diplômé de retourner dans son pays d'origine après les 18 mois passés à l'étranger. Le lancement réussi du programme a confirmé qu'un programme bien structuré, charpenté et ciblé peut avoir un impact réel sur l'attractivité de l'Entreprise pour les diplômés.

DONNÉES SOCIALES 2012 – GROUPE AXA

EFFECTIFS [a]

Effectifs (nombre de personnes) au 31 décembre	2012	Évolution	2011
Effectif total du personnel salarié (CDI et CDD)	**113.422 emp.**	**- 0,9 %**	**114.488 emp.**
Effectif du personnel salarié	**109.362 emp.**	**- 1,1 %**	**110.551 emp.**
■ Proportion d'hommes	47,7 %		48,1 %
■ Proportion de femmes	52,3 %		51,9 %
Effectif du personnel salarié non-commercial √	**93.217 emp.**	**- 1,1 %**	**94.241 emp.**
Cadres dirigeants [b] √	3.326 emp.		2.974 emp.
■ Proportion d'hommes √	73,7 %		76,3 %
■ Proportion de femmes √	26,3 %		23,7 %
Managers √	15.768 emp.		16.068 emp.
■ Proportion d'hommes √	59,5 %		60,7 %
■ Proportion de femmes √	40,5 %		39,3 %
Experts & Employés √	74.123 emp.		75.199 emp.
■ Proportion d'hommes √	42,8 %		42,8 %
■ Proportion de femmes √	57,2 %		57,2 %
Effectif du personnel salarié commercial	**16.145 emp.**	**- 1,0 %**	**16.310 emp.**
■ Proportion d'hommes	53,1 %		54,9 %
■ Proportion de femmes	46,9 %		45,1 %
Effectif du personnel salarié en CDD	**4.060 emp.**	**3,1 %**	**3.937 emp.**
■ Personnel non commercial	3.690 emp.		3.603 emp.
■ Personnel commercial	370 emp.		334 emp.

Équivalent Temps Plein (effectifs convertis en équivalent temps plein)	2012	Évolution	2011
ETP moyen du personnel salarié	**104.082,4 etp**	**- 0,8 %**	**104.948,7 etp**
ETP moyen du personnel salarié non-commercial	88.225,6 etp	- 1,3 %	89.367,5 etp
■ Cadres dirigeants [b]	3.318,3 etp		2.886,8 etp
■ Managers	15.407,4 etp		15.833,8 etp
■ Experts & Employés	69.499,9 etp		70.647,0 etp
ETP moyen du personnel salarié commercial	15.856,8 etp	1,8 %	15.581,2 etp
ETP moyen de l'effectif temporaire non salarié	4.792,7 etp		4.974,3 etp
■ Temporaire	3.183,0 etp	- 5,7 %	3.373,8 etp
■ Stagiaire	1.609,7 etp		1.600,6 etp

Profil des collaborateurs AXA	2012	Évolution	2011
Âge moyen du personnel salarié	**40,9 ans**	**0,3 %**	**40,8 ans**
■ Non-commercial √	40,8 ans		40,4 ans
■ Commercial	41,5 ans		42,0 ans
Ancienneté moyenne du personnel salarié	**11,5 ans**	**0,6 %**	**11,5 ans**
■ Non-commercial √	12,2 ans		12,0 ans
■ Commercial	7,7 ans		8,4 ans
Handicap (CDI et CDD)			
Nombre de collaborateurs atteints d'un handicap – concerne seulement les entités opérant en France	809 emp.		746 emp.

DYNAMIQUES D'EFFECTIFS I

Mouvements	2012	Évolution	2011
Mouvements du personnel salarié			
Évolution de l'emploi (entrées versus départs)	- 1.421 emp.		- 6.553 emp.
■ Entrées	16.161 emp.	0,7 %	16.048 emp.
■ Sorties	17.582 emp.	- 22,2 %	22.601 emp.
Mouvements du personnel salarié non-commercial			
Évolution de l'emploi (entrées versus sorties)	- 1.264 emp.		- 6.050 emp.
Entrées	11.324 emp.	- 2,4 %	11.606 emp.
■ Nombre de recrutements externes √	9.432 emp.		9.590 emp.
■ Nombre de CDD convertis en CDI	1.028 emp.		1.339 emp.
■ Nombre de réembauches au sein du Groupe	343 emp.		423 emp.
■ Nombre d'entrées à l'issue d'opérations de fusion et acquisition	521 emp.		254 emp.
Sorties	12.588 emp.	- 28,7 %	17.656 emp.
■ Nombre de démissions √	6.630 emp.	- 9,4 %	7.318 emp.
■ Nombre de licenciements économiques/collectifs √	1.614 emp.		2.230 emp.
■ Nombre de licenciements individuels √	1.474 emp.		1.268 emp.
■ Nombre de sorties liées à la retraite/préretraite	1.458 emp.		1.138 emp.
■ Nombre de sorties liées à un transfert d'activité (c)	1.138 emp.		5.307 emp.
■ Nombre de sorties liées à un autre motif	274 emp.		395 emp.
Mouvements du personnel salarié commercial			
Évolution de l'emploi (entrées versus sorties)	- 157 emp.		- 503 emp.
Entrées	4.837 emp.	8,9 %	4.442 emp.
■ Nombre de recrutements externes	4.529 emp.		4.146 emp.
■ Nombre de CDD convertis en CDI	79 emp.		200 emp.
■ Nombre de réembauches au sein du Groupe	30 emp.		21 emp.
■ Nombre d'entrées à l'issue d'opérations de fusion et acquisition	199 emp.		75 emp.
Sorties	4.994 emp.	1,0 %	4.945 emp.
■ Nombre de démissions	3.453 emp.		3.544 emp.
■ Nombre de licenciements économiques/collectifs	336 emp.		198 emp.
■ Nombre de licenciements individuels	678 emp.		648 emp.
■ Nombre de sorties liées à la retraite/préretraite	263 emp.		233 emp.
■ Nombre de sorties liées à un transfert d'activité (c)	242 emp.		280 emp.
■ Nombre de sorties liées à un autre motif	22 emp.		42 emp.
Mouvements du personnel salarié en CDD			
Évolution de l'emploi du personnel salarié non-commercial (entrées versus sorties)	1.236 emp.		586 emp.
■ Nombre de recrutements externes	4.422 emp.		4.895 emp.
■ Nombre de fins de contrats à durée déterminée	3.186 emp.		4.309 emp.
Évolution de l'emploi du personnel salarié commercial (entrées versus sorties)	134 emp.		- 246 emp.
■ Nombre de recrutements externes	229 emp.		253 emp.
■ Nombre de fins de contrats à durée déterminée	95 emp.		499 emp.

DYNAMIQUES D'EFFECTIFS II

Mobilité	2012	Évolution	2011
Taux de mobilité du personnel salarié	**9,1 %**		**11,0 %**
■ Non-commercial	9,9 %		11,9 %
■ Commercial	4,7 %		5,8 %
Turnover	**2012**	**Évolution**	**2011**
Taux de turnover du personnel salarié	**14,8 %**	**- 4,0 %**	**15,4 %**
■ Involontaire (licenciements)	3,8 %		3,9 %
■ Volontaire (démissions)	9,2 %		9,8 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	1,8 %		1,6 %
Taux de turnover du personnel salarié non-commercial	**12,3 %**	**- 6,5 %**	**13,1 %**
■ Involontaire (licenciements) √	3,3 %		3,7 %
■ Volontaire (démissions)	7,1 %		7,8 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	1,9 %		1,6 %
Taux de turnover du personnel salarié commercial	**29,8 %**	**3,1 %**	**28,9 %**
■ Involontaire (licenciements)	6,4 %		5,2 %
■ Volontaire (démissions)	21,7 %		21,9 %
■ Autres raisons (retraites/préretraites et aux autres motifs de départs)	1,8 %		1,7 %

RÉMUNERATION

Coûts salariaux	2012	Évolution	2011
Coûts salariaux du personnel [d] √	**7.744 M€**	**- 1,9 %**	**7.891 M€**
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires) √	78,0 %		72,8 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires) √	22,0 %		27,2 %
Masse salariale brute du personnel salarié non-commercial √			
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires) √	83,8 %		80,2 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires) √	16,2 %		19,8 %
Masse salariale brute du personnel salarié commercial √			
■ Proportion des rémunérations fixes (liées aux salaires) √	48,2 %		39,5 %
■ Proportion des rémunérations variables (liées aux salaires) √	51,8 %		60,5 %

FORMATION

Nombre de jours de formations	2012	Évolution	2011
Nombre de jours de formation dispensée au personnel salarié	**276.179,1 jours**	**- 2,4 %**	**282.570,8 jours**
■ Non-commercial √	214.467,6 jours		221.099,4 jours
■ Commercial	61.711,5 jours		61.471,4 jours
Participation aux formations	**2012**	**Évolution**	**2011**
Pourcentage du personnel salarié ayant reçu au moins une formation	**83,2 %**	**0,6 %**	**82,7 %**
■ Non-commercial	80,8 %		80,5 %
■ Commercial	97,8 %		95,1 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié	**2,6 jours**		**2,6 jours**
■ Non-commercial	2,4 jours		2,5 jours
■ Commercial	4,0 jours		3,9 jours

RELATIONS SOCIALES

Temps de travail	2012	Évolution	2011
Nombre moyen de jours travaillés par an	**225,6 jours**	**- 0,4 %**	**226,5 jours**
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine	**36,1 hrs**	**- 0,2 %**	**36,1 hrs**
■ Personnel à temps plein	37,4 hrs		37,5 hrs
■ Personnel à temps partiel	25,3 hrs		25,0 hrs
Effectif à temps partiel			
■ Pourcentage du personnel salarié non-commercial à temps partiel √	12,5 %		12,1 %
■ Pourcentage du personnel salarié commercial à temps partiel	2,9 %		2,7 %

Absentéisme	2012	Évolution	2011
Taux d'absentéisme de l'effectif salarié √	**4,9 %**	**2,7 %**	**4,8 %**
■ Proportion des absences liées à une maladie √	72,9 %		73,6 %
• Proportion des maladies de courte durée √	79,6 %		79,9 %
• Proportion des maladies de longue durée √	20,4 %		20,1 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail √	1,8 %		2,1 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité √	25,3 %		24,3 %
Taux d'absentéisme du personnel salarié non-commercial √	**5,2 %**	**3,8 %**	**5,0 %**
■ Proportion des absences liées à une maladie √	73,6 %		74,6 %
• Proportion des maladies de courte durée √	78,3 %		78,9 %
• Proportion des maladies de longue durée √	21,7 %		21,1 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail √	1,7 %		1,8 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité √	24,7 %		23,6 %
Taux d'absentéisme du personnel salarié commercial √	**3,3 %**	**- 3,8 %**	**3,4 %**
■ Proportion des absences liées à une maladie √	66,2 %		65,2 %
• Proportion des maladies de courte durée √	92,1 %		89,1 %
• Proportion des maladies de longue durée √	7,9 %		10,9 %
■ Proportion des absences liées à un accident du travail √	2,3 %		4,5 %
■ Proportion des absences liées à un congé maternité/paternité √	31,4 %		30,3 %

(√) Information quantitative vérifiée par un des Commissaires aux Comptes selon les modalités présentées dans le rapport d'assurance page 390.

(a) Personnel salarié : comprend les salariés commerciaux et non-commerciaux en CDI, sauf mention contraire

(b) L'augmentation du nombre de cadres dirigeants est principalement liée à la conduite d'un processus de reclassification aux US en 2012, ainsi qu'aux efforts d'alignement avec les définitions standardisées.

(c) Personnel salarié ayant contractuellement quitté AXA suite à un transfert ou suite à une cession d'activité à une société externe. L'employé n'est plus contractuellement lié avec le Groupe AXA.

(d) Concernant la définition des coûts salariaux du personnel, ceux-ci incluent la rémunération fixe, la rémunération variable, les cotisations patronales et le cas échéant la participation et l'intéressement 59. Elle exclut la rémunération en capital (stock-options, unités de rendement, actions attribuées en fonction de la performance, AXA Miles).

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

AXA s'engage à réduire son impact direct sur l'environnement en gérant activement sa consommation d'énergie, de papier et d'eau, ainsi que ses émissions de CO_2 et ses déchets. Le Groupe est également conscient du rôle qu'il peut jouer en sensibilisant ses partenaires aux enjeux écologiques, en améliorant la compréhension des risques environnementaux globaux et en s'engageant dans la lutte contre le changement climatique.

Périmètre du management environnemental

L'activité du Groupe AXA, qui se concentre sur les services financiers, n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement. En dehors du CO_2, AXA ne produit pas d'émissions significatives dans l'air, l'eau et le sol. Le Groupe n'a eu connaissance d'aucune plainte liée aux nuisances sonores ou olfactives. L'activité d'AXA et son utilisation des sols ne constituent pas à notre connaissance de menaces significatives ni pour la biodiversité ni pour les ressources hydriques car la consommation d'eau est limitée à un usage de bureau.

Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre émis par AXA (via la consommation de combustibles fossiles et d'électricité). Concernant les déchets produits par AXA, les plus nocifs sont ceux issus du matériel électronique. Quant au poste papier, il constitue la plus importante consommation de matière première. Les processus de *reporting* et de management environnemental d'AXA se concentrent donc sur la consommation d'énergie, d'eau et de papier, ainsi que sur les émissions de CO_2.

Objectifs de performance

AXA a défini des objectifs de réduction pour ses indicateurs clés de performance afin de réduire son impact dans les domaines de l'énergie, des émissions de CO_2 et de la consommation d'eau et de papier sur la période 2008-2012 :

- énergie (kWh/Équivalent Temps Plein, ETP) : 20 % de réduction ;
- CO_2 (T eq. CO_2/ETP) : 20 % de réduction ;
- eau (m^3/ETP) : 15 % de réduction ;
- papier (T/ETP) : 15 % de réduction (par rapport à 2009).

AXA travaille sur de nouveaux objectifs environnementaux en collaboration avec les équipes opérationnelles (achats, systèmes d'information, marketing, RH) afin de définir des objectifs 2020 ambitieux, et qui orientent le Groupe vers une stratégie environnementale plus sophistiquée et intégrée.

Réseau, outils et périmètre du *reporting* environnemental

Afin de mesurer son empreinte environnementale, l'équipe Responsabilité d'Entreprise du Groupe anime un réseau d'environ 300 collaborateurs et managers environnementaux dans les entités. En se basant sur un outil de *reporting* interne permettant aux entités de s'évaluer, le réseau veille à ce que, chaque année, les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale progressent. Ces managers analysent alors les indicateurs, identifient les objectifs de performance et font la promotion des meilleures pratiques. Afin de compléter ces plans d'actions, certaines entités ont mis en place une large variété de projets visant à sensibiliser et former les employés aux questions et risques environnementaux (ex. déjeuners pédagogiques, conférences, Semaine de la Responsabilité d'Entreprise, etc.). De plus, une enquête transport annuelle, déployée dans 41 pays, permet d'estimer les quantités de CO_2 émises par les trajets domicile-bureau des collaborateurs et permet également de sensibiliser les employés à des modes de transport alternatifs.

Réduction de l'impact environnemental du Groupe AXA

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La consommation d'énergie d'AXA par ETP a diminué de 7 % en 2012 par rapport à 2011. De plus, AXA a enregistré une baisse de 16 % entre 2008 et 2012. Bien que le Groupe n'ait pas complètement atteint l'objectif de 20 % attendu pour cette période, toutes les entités AXA ont réalisé d'importants progrès dans la réduction de leur consommation énergétique et dans l'amélioration de la qualité de leurs données. Ces progrès peuvent être illustrés par deux types d'initiatives. D'une part, les actions de long terme mises en place par AXA Technology Services démontrent la continuité de leur stratégie d'optimisation environnementale en matière d'outils informatiques visant à réduire de 55,7GWh la consommation d'énergie sur cette période. Ce programme est basé sur le refroidissement des serveurs, une consolidation et une virtualisation des data centers, le refroidissement des PC et leur meilleur management énergétique. D'autre part, certaines entités ont également mis en place une politique de réduction énergétique officialisée par l'obtention de certificats environnementaux (ex. AXA France, AXA Winterthur, AXA UK, AXA Middle East etc.), ainsi que le choix de bâtiments plus efficaces énergétiquement dans le cas du passage d'un espace locatif à un autre (ex. AXA Assicurazioni, AXA Germany). Les locaux d'AXA consomment de l'électricité (78 % de la surface), du gaz (15 % de la surface) et du fioul/vapeur (7 % de la surface). A noter, la proportion d'énergie renouvelable consommée s'élève à 36 %.

ÉMISSIONS DE CO_2 : TRANSPORT ET ÉNERGIE

Les rejets de CO_2 par ETP d'AXA liés aux consommations d'énergies et aux déplacements professionnels (avion, train, voiture) ont baissé de 4 % entre 2011 et 2012. De plus, AXA a enregistré une baisse de 34 % entre 2008 et 2012, dépassant ainsi l'objectif attendu de 20 %. 57 % des émissions de CO_2 du Groupe proviennent des consommations d'énergie, 28 % des déplacements professionnels et 15 % de la flotte de véhicules AXA. Alors que de multiples entités locales se sont dotées de normes d'émissions de gaz à effet de serre pour leurs flottes de véhicules au fil des ans, le Groupe a fixé, en 2010, un socle commun de consignes environnementales relatives aux déplacements professionnels (déployées dans le Groupe en 2011). Celles-ci seront mises à jour régulièrement. En 2012, le Groupe disposait de 50 salles AXA Présence. Grâce à ce service, plus de 60.000 voyages et 64 000 tonnes de CO_2 ont

été économisées depuis 2008, une performance 7 fois plus importante qu'en 2010. Enfin, les rejets de CO_2 par ETP liés aux trajets domicile-travail sont en baisse de 6 % par rapport à 2011, soit 0.98 T eq. CO_2 par personne.

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau par ETP d'AXA a diminué de 2 % entre 2011 et 2012. De plus, AXA a enregistré une baisse de 4 % entre 2008 et 2012, ce qui est en dessous de son objectif de 15 %. Les principales raisons en sont une plus grande précision de la mesure de cette consommation et un périmètre plus étendu qu'en 2008, permettant ainsi l'identification de nouvelles sources de consommation non détectées jusqu'alors. Parmi les initiatives dans ce domaine, il convient de souligner l'installation de robinets économiques dans diverses entités. AXA Business Services en Inde a installé des compteurs de niveau d'eau sur ses réservoirs surélevés afin d'éviter tout débordement et gaspillage. Elle procède également au recyclage des eaux pluviales.

CONSOMMATION DE PAPIER

La consommation de papier commercial et de bureau a baissé de 11 % respectivement entre 2011 et 2012. De plus, AXA a enregistré entre 2008 et 2012 une baisse de 43 % pour le papier bureau et 33 % pour le papier marketing et distribution, dépassant ainsi l'objectif fixé de 15 %. Un nombre important d'entités a adopté une politique d'impression responsable qui vise à réduire la consommation de papier. Cette politique d'impression inclut la réduction du nombre d'imprimantes et la mise en place d'un système d'impression par badges pour les collaborateurs. AXA s'efforce également d'augmenter son utilisation de papier provenant de sources recyclées ou de forêts gérées de manière durable. En 2012, AXA a augmenté sa consommation du papier bureau en provenance de ces sources de 64 % à 66 % et diminué légèrement sa consommation de papier marketing et distribution de 72 % à 68 %. Cette tendance est liée au lancement de campagnes de sensibilisation internes. En 2011, le Groupe a notamment introduit un standard environnemental minimum afin de garantir l'achat de papier respectueux de l'environnement.

GESTION DES DÉCHETS

Entre 2011 et 2012, la quantité de déchets non triés d'AXA a diminué de 13 % tandis que la quantité de papier trié pour recyclage a augmenté de 14 %. Cela signifie qu'un nombre important d'entités trie ses déchets (ex. AXA UK, AXA Winterthur, Affin GI Berhard, AXA France etc.). Les filiales locales recyclent systématiquement les cartouches d'encre : en 2012, 51 % des cartouches d'encre ont été recyclées. En effet, AXA a suivi de manière plus proche la gestion de ses déchets et a veillé avec sa filiale informatique AXA Technology Services, qui accorde une importance particulière aux déchets électroniques, à la conformité avec la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

PERFORMANCE GLOBALE (2008-2012)

Des résultats significatifs viennent ponctuer la clôture du programme de management environnemental d'AXA pour la période 2008-2012 : le Groupe a réduit ses émissions carbone de 34 %, sa consommation énergétique de 16 %, a diminué sa consommation de papier bureau de 43 % et de 33 % pour le papier commercial, enfin, la consommation d'eau a diminué de 4 %. Ainsi, le Groupe a globalement atteint ses objectifs mis à part en matière de consommation d'énergie et d'eau (fixés respectivement à - 20 % et - 15 %). Ces impacts environnementaux sont plus complexes à contrôler car les activités d'AXA se situant souvent dans des bâtiments loués dépendent de procédures collectives. A contrario, AXA a surperformé ses objectifs environnementaux en matière d'émissions de carbone ou de consommation de papier qui peuvent être contrôlées de manière indépendante par AXA.

Enjeux environnementaux liés à l'activité économique

En plus de réduire l'empreinte écologique de ses activités, le Groupe cherche à minimiser son impact environnemental « indirect » en proposant des solutions d'assurance et d'investissement qui favorisent des comportements respectueux de l'environnement.

ASSURANCE DOMMAGES

De nombreuses offres à valeur ajoutée environnementale sont proposées par diverses entités d'AXA dans le domaine de l'assurance dommages :

- pour les particuliers : par exemple, une assurance auto qui privilégie les véhicules à faibles émissions de CO_2, une assurance logement/habitation encourageant l'efficacité énergétique (grâce au remplacement des équipements électriques par des modèles moins énergivores, etc.) et une politique de gestion des sinistres respectueuse de l'environnement (ex. réparer plutôt que remplacer les parebrises). De plus, des outils de prévention (tels que des applications smartphones) ont été développés afin de participer à la sensibilisation du grand public. Ainsi, par exemple, AXA Assistance a lancé une application « communautaire » appelée « Plug and move » et destinée aux utilisateurs de véhicules électriques afin de leur offrir un service d'itinéraires, de géolocalisation et de leur indiquer où se situent les bornes de rechargement électrique ;
- pour les lignes d'assurance entreprise :
  - la Global Business Line Dommages souhaite atteindre, pour la période 2011-2015, 100M€ de nouveaux contrats pour au moins 3 produits verts. (ex. les véhicules électriques, les immeubles verts et les énergies renouvelables),
  - pour les PME : offres encourageant le choix de bâtiments ou de flottes de véhicules écologiques, etc.,
  - pour la clientèle industrielle : prévention des risques environnementaux, promotion du développement des énergies renouvelables par des polices adaptées couvrant le matériel et les revenus liés à la vente d'énergie, etc. ; AXA Allemagne est l'assureur leader en matière d'énergie renouvelable au plan national,
  - Pool de réassurance d'infrastructures d'énergie renouvelable.

Plus d'exemples de produits environnementaux sont consultables sur axa.com/fr/responsable/environnement

Position d'AXA vis-à-vis du changement climatique

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique ne consiste pas simplement à s'adapter aux évolutions, mais à mettre à profit son expertise pour proposer des solutions (voir les sections précédentes). En effet, les assureurs sont bien placés pour traiter les risques liés au changement climatique. Ils peuvent financer et encourager la recherche et l'éducation sur ces risques. Ils possèdent des données sur la sinistralité, ainsi que des outils et des modèles pour analyser ces données et faire des prévisions. Il leur incombe de découvrir les nouveaux risques et de les rendre public, y compris ceux qui sont peu connus mais qui menacent notre société à terme. Par le niveau important de leurs investissements, les assureurs sont également en position privilégiée pour envoyer certains signaux à la communauté financière et aux entreprises dans lesquelles ils investissent. Ces initiatives répondent à la fois aux dimensions d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Elles ne sont pas uniquement motivées par des intérêts commerciaux, et pour être efficaces, elles doivent être globales et collectives.

En 2012 AXA a été particulièrement actif dans le domaine de la recherche et de l'éducation sur les risques climatiques :

- une enquête AXA/IPSOS sur la perception des risques climatiques a été publiée en octobre 2012 : elle visait à mieux comprendre comment les particuliers perçoivent les risques climatiques ;
- un « Cahier AXA » sur les risques climatiques a été publié en octobre 2012. Il s'agit d'un panorama des risques climatiques et de leurs potentielles évolutions en tenant compte des connaissances scientifiques actuelles en matière de changement climatique ;
- une conférence de haut niveau organisée par AXA le 4 octobre 2012 pour laquelle le PDG du Groupe, Henri de Castries a fait l'ouverture : « Changement climatique : peurs et attentes du grand public. Quelles réponses collectives ? » ;
- dans le cadre du partenariat international AXA-CARE : un programme de recherche international « Where the Rain Falls » soutenu par AXA et mené par CARE et l'Université des Nations Unies. Ce projet a été publié à Doha en novembre 2012 dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Il analyse les changements de pluviométrie et leur impact sur les populations vulnérables en matière de sécurité alimentaire et de migration dans 8 pays (Bangladesh, Inde, Guatemala, Pérou, Ghana, Tanzanie, Thaïlande et Vietnam).

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique est publiée sur/www.axa.com/fr/responsable/environnement

Engagements institutionnels en faveur de l'environnement

Le Groupe AXA et les entités locales ont signé ou rejoint les initiatives suivantes dans le domaine de la protection de l'environnement (ou du développement durable au sens plus large). AXA est signataire du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) (du manifeste pour une gestion énergétique optimale des bâtiments (2010) ; du « Kyoto Statement » (Association de Genève : Groupe AXA, 2009) ; de « Caring for Climate » (WBCSD/UNEP FI : Groupe AXA, 2008) ; du « Carbon Disclosure Project » (partenaire depuis 2005) ; de la Charte Développement Durable de l'AFA (Association Française de l'Assurance : AXA France, 2009) ; et du « Investor Statement on Climate Change » (International Investor Group on Climate Change : AXA IM, 2008).

Les engagements institutionnels en faveur de l'environnement d'AXA sont visibles sur www.axa.com/fr/responsable/strategieengagements/engagements.

Conformité avec la loi et dépenses environnementales

Concernant les mesures prises pour assurer la conformité avec les obligations légales, la principale responsabilité provient de l'existence d'« installations classées » (dans le cadre de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions) telles que les réservoirs de carburant de groupes électrogènes ou les systèmes de climatisation importants. En 2012, le Groupe a recensé 46 sites dotés d'un permis spécifique. Leur impact sur l'environnement avoisinant est minime. Cependant, dans la mesure où elles sont classées, ces installations subissent un entretien spécial et leur conformité aux obligations légales locales est régulièrement contrôlée. Les diverses dépenses engagées pour promouvoir la protection de l'environnement sont d'importance secondaire, limitée à l'échelle locale et de nature hétérogène. Elles ne font donc pas l'objet d'un contrôle global au niveau du Groupe. Le risque de litige provenant de la gestion de l'empreinte environnementale directe d'AXA étant très limité, aucun dispositif ou garantie spécifique n'a été prévu pour couvrir les risques environnementaux. De plus, en 2012, 42 sites dotés d'une forme de certification environnementale ont été recensés.

Indicateurs environnementaux du Groupe AXA [a]	Unité	2011	2012
√ [b] Nombre de salariés AXA exprimé en Équivalent Temps Plein (ETP)	ETP	104.972	104.082
√ Surface nette interne des locaux	m^2	1.966.321	1.841.781
ÉNERGIE (sites)			
√ Consommation d'énergie [c]	KWh	489.425.467	449.067.868
√ **Indicateur clé : consommation d'énergie par personne**	**KWh/ETP**	**4.662**	**4.315**
Évolution par rapport à 2011			***- 7 %***
TRANSPORTS			
√ Déplacements professionnels : avion et train (d)	Km	249.703.349	249.315.384
√ Déplacements professionnels : flotte automobile AXA	Km	277.304.077	264.954.373
Trajets domicile-travail (A/R) [e]	Km	1.014.065.612	1.088.174.373
ÉMISSIONS DE CO_2 [f]			
√ Émissions de CO_2 : consommation d'énergie des sites	T. eq CO_2	145.478	135.869
√ Émissions de CO_2 : déplacements professionnels : avion et train	T. eq CO_2	65.225	65.179
√ Émissions de CO_2 : flotte de véhicules AXA (g)	T. eq CO_2	39.169	35.947
√ **Indicateur clé : Émissions de CO_2 dues à la consommation d'énergie, aux déplacements professionnels et à la flotte de véhicules AXA par personne**	**T. eq CO_2/ETP**	**2,38**	**2,28**
Évolution par rapport à 2011			- 4 %
Émissions de CO_2 : trajets domicile-travail [h]	T. eq CO_2	99.706	101.966
EAU			
√ Consommation d'eau [i]	m^3	1.062.581	1.036.455
√ **Indicateur clé : consommation d'eau par personne**	**m^3/ETP**	**10,12**	**9,96**
Évolution par rapport à 2011			***- 2 %***
PAPIER [j]			
√ Consommation de papier de bureau	T	3.299	2.909
√ **Indicateur clé : consommation de papier bureau par personne**	**kg/ETP**	**31**	**28**
Évolution par rapport à 2011			***- 11 %***
√ Papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable : bureau	%	64	66
√ Consommation de papier marketing et distribution	T	12.458	11.287
Indicateur clé : consommation de papier marketing et distribution par client [k]	**kg/client**	**0,12**	**0,11**
Évolution par rapport à 2011			***- 11 %***
√ Papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable : marketing et distribution	%	72	68
DÉCHETS			
√ Déchets non triés (l)	T	7.333	6.398
√ Papier trié pour recyclage	T	4.665	5.308
√ Cartouches et/ou toners pour recyclage	%	48	51

Périmètre stable par rapport à 2011, représentant les 41 pays où AXA a une présence importante. Les indicateurs clés sont en gras.

(a) En 2012, les données environnementales du Groupe AXA ont été collectées auprès de 93.261 ETP (tout autre périmètre de collecte est indiqué dans ces notes de bas de page), et ont été ensuite étendues, continent par continent, aux 104.082 ETP salariés que comptait le Groupe AXA au 31/12/2012. En 2011, la collecte d'informations a été réalisée auprès de 94.889 ETP et extrapolée à un effectif de 104.972 ETP.

(b) Indicateur revu par PricewaterhouseCoopers Audit qui ne comporte pas d'anomalie

(c) Cette donnée inclut l'électricité, le gaz, le fioul, la vapeur et couvre 93.261 ETP.

(d) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 92.455 ETP. En 2012, les déplacements professionnels des entités par employé sont restés stables par rapport à 2011.

(e) Les trajets domicile-travail sont estimés à partir de l'enquête en ligne sur les habitudes quotidiennes de transports des salariés d'AXA. Cette donnée a été collectée auprès de 23.165 ETP et ensuite extrapolée. Ont été exclus du calcul de consolidation les sites dont le taux de réponse est inférieur à 5 %.

(f) Les facteurs d'émissions spécifiques à chaque pays pour l'énergie,ont été révisés en 2012. Source : International Energy Agency (IEA).

(g) La donnée concernant la flotte de véhicule AXA a été collectée sur un périmètre de 91.775 ETP. La performance en 2012 est stable.

(h) Cette donnée n'inclut pas les voitures de fonction pour éviter le double comptage avec la flotte de véhicule AXA.

(i) Cette donnée a été collectée sur un périmètre de 85.703 ETP. Des pays en Asie et en Amérique n'ont pas de compteur d'eau, ce qui ne permet pas de mesurer leur consommation et les exclut du périmètre de reporting avant l'extrapolation. Cependant, certaines de ces entités commencent à mesurer leur consommation d'eau avec des compteurs, tels qu'AXA Ireland et certains data centers.

(j) La donnée concernant le papier bureau est collectée sur un périmètre de 93.256 ETP, tandis que le papier marketing et distribution couvre 92.007 ETP, car certaines entités n'ont pas pu collecter cette donnée.

(k) Le Groupe comptait 102.000.000 clients en 2012 et 101.000.000 en 2011.

(l) Les déchets non triés couvrent 72.393 ETP, ce qui est bas car de nombreuses entités ne sont pas encore capables de reporter cette donnée.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Impact sur le développement régional, sous-traitance

Compte tenu du niveau de décentralisation de son activité et de la dispersion géographique de son personnel, le Groupe n'a pas d'impact direct significatif sur l'emploi local ou le développement d'une région spécifique. Son recours à la sous-traitance reste très limité.

Toutefois, en tant qu'assureur et investisseur majeur, AXA est un acteur de la croissance économique et du développement social de par son rôle de soutien auprès de plus de 100 millions de clients particuliers, de collectivités locales et d'entreprises. L'activité d'AXA consiste en effet à protéger les personnes et les entreprises, leurs biens, leur santé, leur épargne et leurs actifs sur le long terme. Outre son rôle de support direct dans les communautés où il opère, il a pour vocation plus large d'aider à créer des sociétés plus robustes et plus durables. Cette mission suppose la conception de solutions d'assurance et d'investissement fiables pour répondre aux besoins de nos clients, la gestion des risques et des sinistres ainsi qu'un rôle d'investisseur sur le long terme. Elle nous dicte aussi de partager notre expertise professionnelle pour améliorer la sensibilisation aux risques encourus par les individus et la Société.

Dialogue avec les parties prenantes

Les parties prenantes d'AXA incluent les organisations qui sont susceptibles d'influencer ou d'être influencées par ses décisions ou ses activités. Les contacts avec ces parties prenantes aident AXA à mieux comprendre les questions sociétales. Ainsi, AXA a mis en place un Comité Européen Groupe (CEG) qui, au-delà du dialogue social, est régulièrement invité à donner son opinion sur la stratégie de Responsabilité d'Entreprise d'AXA. De plus, les ONG ont été particulièrement associées à la définition de certaines politiques d'investissement. AXA a également une longue tradition d'engagement social, en particulier grâce à des projets philanthropiques de nature sociale, sociétale et culturelle. Par ailleurs, tant au niveau du Groupe que des entités, des relations suivies sont établies avec les associations de représentants de distributeurs, les associations professionnelles, les ONG concernées par l'activité du secteur, etc.

Responsabilité envers la société civile : activités sociales et culturelles, mécénat, éducation, bénévolat des collaborateurs

Protéger ses clients des risques et des événements inattendus est au cœur de la mission d'AXA. C'est pourquoi le Groupe s'engage à utiliser ses compétences, ses ressources et son expertise pour construire une meilleure compréhension des risques menaçant les individus et la société en général. Toutes les entités doivent s'assurer que, d'ici fin 2013, 30 % de leurs investissements communautaires auront pour thème la recherche et l'éducation aux risques.

En 2011, le Groupe AXA s'est associé à l'ONG de solidarité internationale CARE, afin d'aider les populations vulnérables à mieux faire face aux risques climatiques. En 2012, dans le cadre de ce partenariat, le Groupe AXA a donné 930.000 euros à CARE. De plus, la plupart des entités AXA soutiennent des projets locaux de prévention des risques par le biais d'actions de sponsoring, mécénat ou de produits dans le domaine de la sécurité routière, de la prévention santé, du changement climatique, des accidents au travail, etc.

LE FONDS AXA POUR LA RECHERCHE

Dans un monde en constants changements, les sociétés ne peuvent plus uniquement s'appuyer sur le passé afin d'anticiper le futur, ni sur l'adaptation incrémentale de modèles existants. Le Fonds AXA pour la Recherche (www.axa-research.org) a ainsi pour vocation de remettre en question – grâce au soutien d'une recherche académique indépendante – les consensus locaux ou historiques relatifs aux risques liés à :

- l'environnement (changement climatique, catastrophes naturelles, risques volcaniques et sismiques, risques liés à la biodiversité, conséquences socio-économiques) ;
- la vie humaine (longévité, mode de vie sain, maladies infectieuses et non infectieuses, maladies mentales et addictions, politiques santé) ;
- les risques socio-économiques (prise de décision, risques systémiques et financiers, risques sociopolitiques, risques macroéconomiques, mathématiques).

Cela contribue à comprendre la réalité de ces risques : chercher aujourd'hui pour mieux protéger demain. Cette initiative de mécénat scientifique constitue une dimension majeure de l'engagement d'AXA de mieux protéger les gens contre les risques. Depuis sa création en 2008, le Fonds AXA pour la Recherche a ainsi investi 99 millions d'euros afin de soutenir 367 équipes de recherche de 49 nationalités dans 27 pays. Le financement est validé par le Comité Scientifique du Fonds AXA pour la Recherche majoritairement composé de chercheurs de renommée internationale.

BÉNÉVOLAT

Les employés AXA du monde entier s'engagent auprès de personnes défavorisées par le biais d'AXA Atout Cœur, le programme de bénévolat des collaborateurs du Groupe. En 2012, 23.043 bénévoles d'AXA Atout Cœur dans le monde entier ont mis à disposition leurs compétences, leur temps et leur générosité afin d'aider les personnes en difficulté. Au total, AXA a accordé 60.902 heures de travail.

Produits Responsables

Les produits AXA – assurance, épargne et services associés – ne mettent pas directement en danger la santé et la sécurité de ses clients. Au contraire, grâce à ses produits, AXA encourage et récompense les comportements responsables en matière de santé et d'environnement et aide à lutter contre l'exclusion sociale. Les produits « verts » sont décrits de façon plus détaillée dans les sections « Informations Environnementales » ainsi que sur www.axa.com.

MICRO-ASSURANCE

AXA met l'accent sur les projets de micro-assurance qui réduisent l'exclusion sociale, tout en permettant d'atteindre l'équilibre à long terme, afin de donner accès à l'assurance aux segments les plus vulnérables de la population. Parmi les initiatives actuelles, se trouvent la France :

- France : en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique et l'assureur mutualiste MACIF, aide depuis 2007 les micro-entrepreneurs qui sont exclus des circuits habituels de crédit ;
- Inde : après une période de trois ans d'étude, de conception et de recherche de partenariat, AXA a lancé des produits de micro-assurance santé et accidents en 2009. En trois ans, y compris une phase pilote en 2009, 1,7 millions de personnes ont été assurées avec ces produits, distribués via différents réseaux d'ONG, de communautés locales et de revendeurs de téléphonie mobile ;
- Mexique : AXA a lancé 4 produits d'assurance vie, d'accidents de la vie, habitation et vol de véhicule ;
- Méditerranée et Amérique Latine : en 2012, AXA et Grameen Jameel Microfinance Ltd ont signé un protocole de coopération afin de développer et distribuer des produits de micro-assurance aux clients du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de la Turquie.

Investissement responsable

GESTION D'ACTIFS

En se basant sur un modèle multi-expert développé en interne, AXA IM applique un filtre de recherche sur les critères « ESG » (environnement, social, gouvernance) à diverses classes d'actifs et propose aux investisseurs l'opportunité de sélectionner le niveau d'intégration ESG qui convient le mieux à leurs besoins et objectifs. Ainsi, AXA IM a mis en place une solution de recherche en matière d'ESG : RI Search©. Cet outil couvre plus de 2.300 entreprises. La plateforme RI Search© fournit un score ESG pour chaque classe d'actif et permet de comparer celui-ci avec divers benchmarks. Le gérant de portefeuille peut ainsi prendre en compte les risques ESG dans son processus de décision.

AXA IM a également étendu sa politique de vote actif aux entreprises cotées en Australie, en Asie, en Europe, en Amérique du Nord et au Japon. L'équipe Investissement Responsable a créé un pôle de recherche thématique se consacrant à des sujets ESG précis – par exemple, le manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur Pétrole & Gaz en 2012. Plus d'informations sont disponibles sur www.axa-im.com/en/responsible-investment. AXA IM, AXA Private Equity et AllianceBernstein sont signataires des principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies depuis respectivement 2007, 2009 et 2011.

Investissements Groupe

En 2010, le Groupe s'est doté d'un Comité d'Investissement Responsable (Responsible Investment Committee, ou RIC), présidé par le Directeur des Investissements Groupe. Le mandat de ce comité consiste à développer une approche de l'investissement responsable au niveau Groupe, prenant en compte à la fois les enjeux de réputation, et l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques.

En 2012, le RIC a développé et approuvé la première politique d'investissement responsable du Groupe. Cette politique définit les pratiques de gouvernance – telles que des Conseils d'Administration efficaces et responsables, les droits des actionnaires et une politique de rémunération transparente – que les gestionnaires d'actifs d'AXA sont invités à encourager notamment par le biais de l'engagement actionnarial et du vote. De plus, cette politique constitue un cadre pour la mise en place de politiques d'investissement dans des secteurs comportant des enjeux environnementaux ou éthiques sévères. Enfin, la politique d'investissement responsable a officialisé le lancement d'un projet Groupe d'« Impact Investment ». Ce type d'investissement vise à allouer des capitaux à des entreprises actives sur certains sujets clés en matière de développement durable, tels que l'énergie renouvelable, la prévention des risques sanitaires, la pauvreté et l'exclusion. S'inscrivant dans cette démarche de progrès, le Groupe AXA a également décidé de signer les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies en 2012.

Achats responsables

AXA est un acheteur majeur de produits et services, aussi bien pour ses besoins de fonctionnement interne que pour les services à ses clients assurés. Ce volume d'achats représentait 11 milliards d'euros en 2012. Les acheteurs internes du Groupe doivent s'engager à respecter un Code de Déontologie Achats spécifique, en plus du Code d'Éthique du Groupe. AXA encourage également ses fournisseurs à être socialement et « environnementalement » responsables et leur demande de s'engager formellement sur les principes de l'OIT Le Groupe ajoute également des critères sociaux et environnementaux dans l'évaluation de la performance de ses fournisseurs. Ces critères permettent au Groupe d'encourager concrètement les fournisseurs à améliorer leurs pratiques et d'identifier les principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Éthique d'entreprise

Le Code de Déontologie Professionnelle a pour objectif d'établir des principes directeurs et règles à l'échelle du Groupe, destinés à s'assurer que les sociétés du Groupe AXA ainsi que leurs collaborateurs aient une vision commune des normes déontologiques qui lui sont propres, et qu'ils exercent leur métier dans le respect de ces normes. Ce Code traite d'un grand nombre de sujets, notamment des règles particulières applicables aux conflits d'intérêts, aux opérations concernant des titres AXA et les titres de ses filiales cotées, à la confidentialité et au contrôle des informations sensibles, ainsi qu'à la conservation et l'archivage des dossiers. Le Code décrit également les valeurs d'AXA. La plupart des principales entités opérationnelles d'AXA ont élaboré leurs propres directives déontologiques qui sont conformes aux exigences réglementaires et légales en vigueur localement. Le Code est en ligne sur www.axa.com.

Respect des recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En sus des lois et réglementations nationales, AXA a adhéré en 2003 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est ainsi formellement engagé à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme. Le premier chapitre du Code de Déontologie du Groupe susmentionné fait référence au Pacte Mondial des Nations Unies parmi ses principes fondateurs. Toute entité AXA est tenue de respecter ce Code ainsi que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET ÉTHIQUES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

Lorsque cela est nécessaire et pertinent, les souscripteurs et les gérants de portefeuille du Groupe intègrent certains risques émergents de nature environnementale et sociale, y compris les enjeux liés aux droits humains, ainsi que des questions éthiques spécifiques dans leurs processus et leurs politiques de développement de produits (voir aussi rubrique « Informations Environnementales » ci-dessus). Les initiatives suivantes illustrent les principales approches : (1) La politique d'investissement (2007) du Groupe vis-à-vis des entreprises productrices d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions) ; (2) Le guide de souscription Groupe relatif à l'activité dommages entreprises, signale aux entités locales d'AXA l'exclusion de certains secteurs ou activités sensibles sur un plan social ou environnemental, et la nécessité de communiquer au niveau du Groupe pour un examen plus approfondi ; (3) Le Groupe a développé une politique régissant les relations entre AXA et les pays sanctionnés par des embargos, ainsi que les pays identifiés comme ayant un risque politique ou un niveau de corruption élevé et/ou comme étant considérés comme un « paradis fiscal ».

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales
Exercice clos le 31 décembre 2012

À la suite de la demande qui nous a été faite par la Direction générale du Groupe AXA et en notre qualité de Commissaire aux comptes de la société AXA, nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le Groupe AXA (le « Référentiel ») et disponible auprès de la Direction Développement Durable.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de Déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par le Groupe AXA et identifiées par le signe (√) ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées pour chaque indicateur concerné.
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales consolidées identifiées par le signe (√)

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par le groupe AXA et identifiées par le signe (√) ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait qu'elles ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du *reporting* social et environnemental.

Concernant les informations quantitatives consolidées sélectionnées et identifiées par le signe (√) [(1)] :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés sélectionnés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
  - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,
  - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 34 % de la consommation totale d'énergie, 37 % de la consommation totale d'eau, 39 % de la consommation totale de papier, et 31 % de l'effectif total du Groupe AXA et se compose des entités suivantes :

- pour les informations environnementales : AXA Life Japan, AXA Direct Japan, ABS India, AXA Belgium, AXA France, AXA Ireland, AXA Seguros Mexico, AXA Ukraine, AXA Assistance et AXA Corporate Solutions France ;
- pour les informations sociales : AXA UK, AXA Life Japan, AXA Direct Japan, ABS India, AXA Tech Shared Services India, AXA Bank Belgium, Logement Français, AXA Ireland, AXA France et AXA Assistance.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées et identifiées par le signe (√) ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2013

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Michel Laforce

Sylvain Lambert
Associé responsable du Département Développement Durable

(1) Ces informations sont les suivantes : nombre de personnes sur site (salariés et permanentes non salariés), surface utilisable (occupée + vacante), consommation totale d'électricité, consommation totale d'énergie, consommation totale d'énergie par personne sur site, déplacements professionnels (avion et train), flotte automobile : km parcourus par les différents types de véhicule de la flotte automobile AXA (véhicules catégorisés selon leurs émissions de CO_2/km), émissions de CO_2 estimées issues de l'énergie, issues des déplacements professionnels train et avion, issues de la flotte automobile AXA, émissions totales de CO_2 estimées dues aux consommations d'énergie, aux déplacements professionnels et à la flotte de véhicule par personne sur site, consommation d'eau, consommation d'eau par personne sur site, consommation totale de papier bureau, quantité de papier bureau consommé par personne sur site, consommation totale de papier marketing et distribution, pourcentage de papier recyclé et/ou garant d'une gestion durable, consommation de déchets non triés, papier bureau trié (hors carton) pour recyclage, pourcentage de papier bureau trié (hors carton) pour recyclage, cartouche d'encre ou toners pour recyclage, consommation totale de cartouches d'encre ou toners, pourcentage de cartouche d'encre ou toners pour recyclage. Nombre total de salariés non commerciaux en CDI (par genre et par catégorie), nombre total de salariés commerciaux en CDI (par genre), % des salariés non commerciaux en CDI à temps-partiel, âge moyen des salariés non commerciaux en CDI (par genre et catégories), ancienneté moyenne des salariés non commerciaux en CDI (par genre et catégories), nombre de jours de formation par salarié non commercial, coût de la formation (non publié), nombre total de recrutements externes de salariés non commerciaux en CDI, nombre total de licenciements (collectifs + individuels) de salariés non commerciaux en CDI, nombre total de démissions parmi les non commerciaux en CDI, turnover involontaire des salariés non commerciaux en CDI, masse salariale annuelle brute des salariés non commerciaux et commerciaux en CDI, masse annuelle des rémunérations fixes et variables individuelles brutes pour les salariés commerciaux et non commerciaux en CDI, taux d'absentéisme total de l'ensemble des salariés en CDI (salariés commerciaux et non commerciaux par type d'absence).

ANNEXE VIII RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'Administration prévu par les articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration de la Société.

		Pages
Rubriques		
1.	Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance	20 à 81 et 346 à 372
2.	Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	82 à 87 ; 156 à 174 228 à 242 et 275 à 282
3.	Description des principaux risques et incertitudes	140 à 174
4.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	348
5.	Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	25 ; 78 ; 87 et 320
6.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	5
7.	Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse	82 à 87 et 143 à 155
8.	Achats et ventes d'actions propres	131
9.	Rémunération des mandataires sociaux	106 à 129
10.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	126
11.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	94 à 98
12.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	326
13.	Actionnariat de la Société	130 à 131
14.	Actionnariat salarié	132 à 133
15.	Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
16.	Informations sociales et environnementales	374 à 391
17.	Activités en matière de recherche et de développement	n/a
18.	Délais de paiement	348
Annexes		
19.	Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	343 à 345
20.	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	352
21.	Rapport du Président du Conseil d'Administration	330 à 336

ANNEXE IX RÈGLEMENT EUROPÉEN DU 29 AVRIL 2004 – TABLE DE CONCORDANCE

Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2013

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

			Pages
1.		Personnes responsables	342
2.		Contrôleurs légaux des comptes	317
3.		Informations financières sélectionnées	4 à 5
4.		Facteurs de risques	140 à 174
5.		Informations concernant l'émetteur	
	5.1	Histoire et évolution de la Société	6
	5.2	Investissements	24 à 25
6.		Aperçu des activités	6 à 19 et 20 à 22
7.		Organigramme	
	7.1.	Description sommaire du Groupe	7 à 10
	7.2.	Liste des filiales importantes	205 à 210
8.		Propriétés immobilières, usines et équipement	n/a
9.		Examen de la situation financière et du résultat	
	9.1.	Situation financière	176 à 320
	9.2.	Résultat d'exploitation	20 à 81
10.		Trésorerie et capitaux	
	10.1.	Capitaux de l'émetteur	82 à 87 et 247 à 251
	10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	82 à 87 ; 186 à 187 et 246 à 247
	10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	82 à 87 et 266 à 267
	10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	82 à 87
	10.5.	Sources de financement attendues	82 à 87
11.		Recherche et développement, brevets et licences	n/a
12.		Information sur les tendances	25 ; 78 ; 87 et 320
13.		Prévision ou estimation du bénéfice	n/a
14.		Organes d'administration, de direction et de surveillance et de Direction générale	
	14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	90 à 104
	14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	99 et 124 à 125
15.		Rémunération et avantages	
	15.1.	Rémunération versée	106 à 129
	15.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	127

			Pages
16.		Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
	16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	92 à 93
	16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	99
	16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	101 et 102
	16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	90 et 336
17.		Salariés	
	17.1.	Nombre de salariés	105 et 379 à 382
	17.2.	Participations et stock options	112 à 119 et 124 à 125
	17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	132 à 133
18.		Principaux actionnaires	130 à 131
19.		Opérations avec des apparentés	132 à 133
20.		Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
	20.1.	Informations financières historiques annuelles*	175 à 320
	20.2.	Informations financières pro forma	n/a
	20.3.	États financiers	176 à 187
	20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	321 à 322 et 342
	20.5.	Date des dernières informations financières	394
	20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
	20.7.	Politique de distribution des dividendes	5
	20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	318 à 320
	20.9.	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe	25 ; 82 à 87 et 320
21.		Informations complémentaires	
	21.1.	Capital social	130 à 131 et 328
	21.2.	Acte constitutif et statuts	90 à 91 et 324 à 327
22.		Contrats importants	n/a
23.		Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a
24.		Documents accessibles au public	6
25.		Informations sur les participations	7 et 205 à 210

* *En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Rapport Annuel :*

- *les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, présentés respectivement aux pages 227 à 402 et 403 à 404 du Document de Référence n° D12-0161 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2012 ;*
- *les comptes consolidés d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, présentés respectivement aux pages 237 à 408 et 409 à 410 du Document de Référence n° D11-0147 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mars 2011.*

AUTRES INFORMATIONS PÉRIODIQUES REQUISES AUX TERMES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

	Pages
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2012 et 2011 (art. 222-8)	317

ANNEXE X RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Vous trouverez ci-après les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	346 à 370
Comptes consolidés du Groupe	176 à 320
Rapport de gestion	392
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	342
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	371 à 372
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	321 à 322
Honoraires des Commissaires aux comptes	317
Rapport du Président du Conseil d'Administration portant notamment sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	330 à 336
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	337 à 338

CONTACTS

Les lecteurs sont invités à faire part
de leurs commentaires sur ce document
ou à adresser leurs éventuelles questions
aux contacts suivants :

Analystes et Investisseurs institutionnels

Groupe AXA

Communication financière
25, avenue Matignon
75008 Paris – France
Tél. : + 33 (0) 1 40 75 57 00
E-mail: infos.web@axa.com

Actionnaires individuels

Groupe AXA

Relations actionnaires individuels
25, avenue Matignon
75008 Paris – France
N° Vert : 0 800 43 48 43
(appel gratuit depuis un poste fixe)
Tél. : + 33 (0) 1 40 75 48 43 (depuis l'étranger)
E-mail: actionnaires.web@axa.com

CE DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
EST AUSSI DISPONIBLE
SUR LE SITE

www.axa.com

Vous y trouverez l'ensemble des informations réglementées publiées par notre société.

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Conception & réalisation Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

www.axa.com

Référence : 965290 0413

réinventons / notre métier